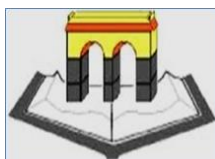


الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.



جامعة مصطفى اسطمبولي بمعسكر

UNIVERSITE MUSTAPHA STAMBOULI. MASCARA.

كلية علوم الطبيعة و الحياة

FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE

**DOCTORAT EN SCIENCES**

Sciences de la Nature et de la Vie

Option Economie rurale.

THESE présentée par :

**BENDJEFFAL Benabdellah**

## **Essai d'évaluation de la politique Algérienne de développement rural.**

Soutenue publiquement devant le jury composé de Mrs:

**Président: Pr MILOUDI Ali** Université de Mascara

**Promoteur: Pr BENABDELI Kheloufi** Université de Mascara

**Examineurs :**

**Pr LABANI Abderrahmane** Université de Saida

**Dr TERRAS Mohamed** Université de Saida

**Dr LARID Mohamed** Université de Mostaganem

**Dr MOKHTARI Fayçal** Université de Mascara

Université de Mascara 2016/2017

# RESUMES

**عنوان الأطروحة: محاولة تقييم السياسة الجزائرية للتنمية الريفية.**

**ملخص.**

ان سياسة التجديد الريفي التي تم رصدها ابتداء من 2006 كأداة لتجسيد الاستراتيجية الوطنية للتنمية الريفية المستدامة، يمكن اعتبارها كاهم سياسة عمومية و التي تستحق الدراسة العلمية و التمحيص لتقييمها. و عليه فان توضيح البناء المفاهيمي لهذه السياسة بفهم الاهداف المحددة من طرف السلطات العمومية تعد مصار لهذا العمل العلمي وذلك بالنظر للتطلعات المشروعة للساكنة المستهدفة بهذه السياسة، علاوة على تحليل امكانيات تجسيد الاهداف بالنظر للإمكانيات المتاحة سواء تنظيمية كانت او بشرية او مالية.

لهذا الصدد اتبعنا اقترايين موازين. فأما الاول فهو اقتراب تاريخي الذي نسعى من خلاله توضيح الإطار النظري الذي اندرجت في ظله محاولات التنمية الاقتصادية و الاجتماعية و التنمية الزراعية و الريفية على وجه الخصوص. الاقتراب الثاني هو اقتراب مؤسساتي و الذي من المفروض يسهل علينا توضيح العلاقات السلطوية الحقيقية وراء هذه السياسة التنموية و تفسير ما لم يقال في هذه السياسة العمومية. لا يمكن تجسيد هذا الا بإعادة النظر في كيفية تصور و تجسيد هذا النوع من السياسات بهدف المساهمة في تحسين استعمال الموارد العمومية عبر ترسيخ فكرة المراقبة و التقييم للسياسات العمومية.

**الكلمات المفتاحية:** التنمية الريفية- التجديد الريفي- تقييم السياسة الريفية- الجزائر- معسكر.

**Intitulé de la thèse: Essai d'évaluation de la politique algérienne de développement rural.**

**Résumé.**

La politique de renouveau rural, engagée à partir 2006 comme outils de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement rural durable (SNDRD), est une des politiques publiques qui mérite une prise en charge scientifique réelle en matière d'analyse et d'évaluation. L'éclaircissement des constructions conceptuelles de cette politique en appréhendant les objectifs fixés par les pouvoirs publics, eu égard les aspirations des populations cibles ou tout simplement les résultats des diagnostics de la situation du monde rural, l'analyse des possibilités de mise en œuvre de ces objectifs exposant les moyens disponibles, tant du point de vue organisationnel, humains et financiers sont les fils conducteurs de ce présent travail de recherche. En empruntant deux approches complémentaires. La première elle est historique pour exposer le cadre théorique dans lequel s'intègre le développement économique et social et le développement agricole et rural. La deuxième institutionnelle qui permet non seulement de mettre à jours les rapports de pouvoirs réels derrières cette politique de développement et d'explicitier les non-dits de ce fait qui est la politique publique en remettant en question la façon dont est conçu et réalisée pour une meilleure utilisation des fonds publiques à travers l'instauration de tradition d'évaluation des politiques publiques.

**Mots-clés en français :** 1- Développement rural. 2- Renouveau rural. 3-Evaluation de politique rurale. 4- Algérie. 5- Mascara.

**Titer in English: Essay of evaluation of the Algerian policy of rural development.**

**Abstract:**

The policy of rural revival, committed since 2006 as tools of implementation of the national strategy of sustainable rural development (SNDRD), is one of public policies which deserve a real scientific coverage regarding analysis and regarding evaluation. The clarification of the conceptual construction of this policy by understanding the objectives fixed by public authorities, in consideration the aspiration of the target populations or simply the results of the diagnoses of the situation of the rural world, the analysis of the possibilities of implementation of these objectives exposing the available ways, so much organizational point of view, human and financial are the connecting thread of this present research work. By borrowing two approaches complementary: The historic first one to expose the theoretical frame into which becomes integrated the economic and social development and the agricultural and rural development. The second institutional which allows not only to update the relationships of powers real backs this development policy and to clarify the unspoken of this fact which is the public policy by questioning the way is conceived and realized, but also to go towards the proposal of a new way for a better public use of funds through the institution of tradition of assessment of public policies.

**Keywords:** 1-Rural development. 2- Rural revival. 3- Evaluation of rural policy. 4- Algeria. 5- Mascara.

## REMERCIEMENTS

Il n'y a pas meilleur espace que celui-ci pour présenter ma sincère gratitude au respectable Professeur Kheloufi BENABDELI pour avoir suivi et dirigé cette thèse tout au long de son parcours, qu'il trouve ici l'expression de mes sincères remerciements.

Qu'il me soit permis à travers ce paragraphe de remercier énormément le Professeur Ali Miloudi pour avoir accepté de présider le jury de cette thèse, qu'il trouve dans ce passage la reconnaissance méritée.

Je remercie également les membres de jury qui m'ont honoré par leur présence et par le temps qu'ils ont consacré pour lire et évaluer ce travail, ma reconnaissance va au :

-Professeur LABANI Abderrahmane de l'Université de Saida, au

-Dr TERRAS Mohamed de l'Université de Saida, au

-Dr LARID Mohamed de l'Université de Mostaganem et au

-Dr MOKHTARI Fayçal de l'Université de Mascara,

Qu'ils trouvent tous, l'expression sincère de mon profond respect.

Je tiens à présenter mes remerciements et mes excuses pour mon épouse et mes trois enfants qui ont pu tenir le coup avec moi en me relançant à chaque fois que je manquais de volonté ou de patience. Ce travail est accompli grâce à leurs soutiens.

Mes remerciements vont également aux services de la conservation des Forêts de Mascara, pour les données qu'ils ont pu me donner pour achever ce travail.

Aussi mes remerciements vont à tous mes amis et collègues ceux qui m'ont vraiment aidé et ceux qui n'ont ménagé aucun effort pour me motiver à persévérer pour conclure ce travail.

*À ma tendre défunte mère,*

*À mon cher défunt père*

**Je dédie cette thèse.**

## ABREVIATIONS

CNASEA : Centre National Pour L'aménagement Des Structures Des Exploitations Agricoles.  
CNIAD : Centre National D'insémination Artificielle Pour Le Développement.  
CNMA : Caisse National De Mutualité Agricole.  
CTD : Comité Technique De Daïra.  
DA : Dinar Algérien.  
DPAT : Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.  
EAC : Exploitation Agricole Collective.  
GAD : Gender And Developpment.  
GATT : Great Agreement For Total Trade.  
IAA : Industries Agro-Alimentaires.  
IDHS : Indice De Développement Humain Et Social.  
ITELV : Institut Technique Des Elevages.  
ITGC : Institut Technique Des Grandes Cultures.  
MADR : Ministère de l'agriculture et du développement rural.  
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.  
MENA : Pays de méditerranée est et de nord Afrique.  
MT : Million de tonnes.  
NEPAD : New Partenariat For Africa Development.  
ODM : Objectifs Du Millénaire.  
OMC : Organisation mondiale du commerce.  
OME : Organisation Mondiale Pour L'environnement.  
ONG : Organisation Non Gouvernementale.  
ONS : Office National Des Statistiques.  
PCD : Plan Communal De Développement.  
PDEM : Pays Développés A Economie De Marché.  
PIB : Produit Intérieur Brut.  
PMA : Pays Moins Avancé.  
PME : Petite Et Moyenne Entreprise.  
PNDA : Plan National De Développement Agricole.  
PNUD : Programme Des Nations Unies Pour Le Développement.  
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement.  
PPDRI : Projet De Développement Rural Intégré.  
PRCHAT : Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Techniques.  
PRR : Politique de Renouveau Rural.  
PSD : Plan Sectoriel de Développement.  
RGA : Recensement Général de L'agriculture.  
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.  
RV : Révolution Verte.  
SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garantie.  
SNAT-DD : Stratégie Nationale De L'aménagement De Territoire Et Du Développement Durable .  
SNDRD : Stratégie Nationale De Développement Rural Durable.  
SWOT : Strengths, Weakness, Opportunities, Threats.  
TUP-HIMO : Travail A Utilité Publique A Haute Intensité De Main D'œuvre .  
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organizatio.  
URSS : Union Des Républiques Socialistes Soviétiques.  
USD : United States Dollar.

LISTE DES GRAPHERS	PAGES
Graphe 1 : Evolution de l'indice d'importation alimentaire. Base 100 pour 1994 à partir des données ONS. 2014.	10
Graphe 2: Evolution de la population par strate.	12
Graphe 3 : PIB Agricole sur le PIB national.	13
Graphe 4 : Evolution de la valeur des exportations alimentaires et de la fiscalité pétrolière en Algérie	130
Graphe5 : Evolution des investissements par secteur en %	131
Graphe 6: Evolution et structure des Importations en DA courant	133
Graphe7: Structure et évolution des investissements publics %	136
Graphe 8: Evolution de la Population rurale en Algérie %	137
Graphe9: Importation des biens de consommation alimentaire U:Million de DA	137
Graphe 10: Evolution de l'indice du PIB/habitant dans les pays du Maghreb	191
Graphe 11: Evolution de la Population totale et de la population rurale. U: 1000.	193
Graphe 12: PIB.Agricole/PIB en Algérie	199
Graphe 13: la répartition des terres de la wilaya	222
Graphe 14: Taux de participation des acteurs dans les 44 CARC: de la wilaya	228
Graphe 15 : Composition de la CTD	229
Graphe 16: Etats des réalisations 2009-2014. Mascara	235
Graphe 17 : Evolution de l'exécution thème 1	237
Graphe 18: Evolution de l'exécution Thème 2	231
Graphe 19:Participation des fonds. Montage financier des PPDRI. Wilaya de Mascara	242
Graphique 20 : Volume des investissements entre 1970-2011	248

LISTE DES TABLEAUX	PAGES
Tableau 1 : Ratio PIB agricole/PIB national.	12
Tableau 2: Les règles de bon comportement pour promouvoir la croissance économique.	45
Tableau 3: Evolution des théories sur le développement rural. .	88
Tableau 4 : Evolution des investissements 1963-1966.	114
Tableau 5 : Les investissements publics réalisés entre 1963-77.	126
Tableau 6 : Distribution générale des investissements publics en %.	131
Tableau 7 : Evolution de l'occupation des terres.	138
Tableau 8: Evolution de la population selon la dispersion.	142
Tableau 9 : Structure des importations de produits agricoles et alimentaires en 2002 (	143
Tableau 10 : Bilan des opérations financées dans le cadre du PNDA (2000-2005).	146
Tableau 11: Montants alloués par le FNRDA au développement des productions animales	147
Tableau 12 : Evolution des superficies irriguées 2000 à 2006.	149
Tableau 13 : Evolution des transformations du secteur agricole en Algérie. P152.	152
Tableau 14 : Répartition des communes par strate.	161
Tableau 15: Les quatre aspects expliquant le renouveau rural.	162
Tableau 16 : Différenciation des territoires ruraux.	163
Tableau 17 : Indice de développement rural par zone de programmation	165
Tableau 18 : Indice de condition de vie par zone de programmation.	165
Tableaux 19: Les différents programmes sectoriels.	169
Tableau 20: Aire possible d'analyser et de classement par indice développement selon le document de la PRR 2006.	187

Tableau 21 : Evolution des populations (1950-2010) Algérie. U : 10 <sup>3</sup> .	192
Tableau 22 : Répartition et structure de la population par dispersion entre 1990- 2015.	193
Tableau 23: Répartition et structure de la population par quintile selon la dispersion.	194
Tableau 24 : IDHS : condition de vie, éducation, santé, emploi, désenclavement.	194
Tableau25 : Population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (urbain-rural %).	196
Tableau 26 : Situation des communes rurales pauvres en Algérie.	198
Tableau 27 : Consommation des viandes rouges, du poulet et du poisson en Kg/habitant/an	200
Tableau 28 : Bilan céréalier de l'Algérie 2009.	200
Tableau 29 : Evolution du nombre de calories totales disponibles par habitant	201
Tableau 30 : Indicateur de la R&D agricole dans les institutions publiques de quelques pays de la région MENA.	202
Tableau 31: Consommation alimentaire.	202
Tableau 32: Contribution de la production agricole dans l'économie nationale. 2011	203
Tableau 33 : Nombre et taille des exploitations selon la tranche de SAU.	203
Tableau 34 : Structure des exploitations selon le statut juridique de la terre	204
Tableau 35 : Synthèse des réalisations du quinquennal 2009-2014.	215
Tableau 36 : La répartition de la population de Mascara par strate.	220
Tableau 37 : la répartition des exploitations agricoles selon le statut juridique.	223
Tableau 38 : Evolution de la production agricole végétale entre 2000 et 2013.	223
Tableau 39: Evolution des effectifs animaux dans la Wilaya de Mascara: 2011-2014	224
Tableau 40 : Evolution des Productions Animales dans la wilaya de Mascara	224
Tableau 41 : SWOT de la Daïra de Hachem (Mascara) 2006.	226
Tableau 42: Les différentes composantes des 16 CTD.	229
Tableau 43: La représentation de différents secteurs dans la CTD	230
Tableau 44: Composante humaine de la conservation des forêts de Mascara	232
Tableau N° 45: Les équipements de réalisation	234
Tableau N°46 : La Circonscription des forêts de Tighennif eu 2009	234
Tableau 47: Bilan des réalisations des actions de développement PRR Mascara: 2009-2014,	235
Tableau48:L'état des financements des PPDRi sur les 4 thèmes fédérateurs à Mascara.	235
Tableau 49: Bilan quinquennal de réalisation des plantations. Mascara.	238
Tableau N°50: PPDRi prévu par thème dans la wilaya de Mascara (2009-2014).	240
Tableau 51 : Mise en place d'unités de petit élevage familial : ovins.	240
Tableau 52 : Mise en place d'unités de petit élevage familial : bovins.	241
Tableau 53: Demandes formulées pour l'acquisition de cheptel Cunicole.	241
Tableau N°54 : Mise en place d'unités de petit élevage familial : ovins.	242
Tableau 55: Coûts des diverses actions menées dans les PPDRi Mascara	243



LISTE DES FIGURES	PAGES
Figure 1 : Schéma du questionnement de recherche (BENDJEFFAL, 2015).	16
Figure 2: Cadre de l'Economie rurale.	62
Figure 3: Ensemble socioéconomique d'ensemble. Selon J. Louis Malassis.	67
Figure 4: Rôle des programmes agricoles dans le développement socio-économique	82
Figure 5 : Schéma emprunté à A. Mounier. Op. Cité.	84
Figure 6: Structure de la démarche d'évaluation d'un projet.	95
Figure 7 : Diagramme de la PRR 2009.	96
Figure 8 : Programme économique de Tripoli.	104
Figure 9: Logique de la Politique de renouveau rural.	166
Figure 10: Le renouveau rural : Programme de Développement Rural Intégré de la wilaya (PDRIW).	170
Figure 11 : Organigramme de la PRR. 2006.	172
Figure 12: Architecture des indices et indicateurs de développement	213
Figure 13 : La nouvelle démarche de projet selon la politique de renouveau rural..	233
Figure 14 : Matrice du renouveau rural 2009	226
Figure 15: Organigramme de la structure de réalisation	233

LISTE DES PHOTOS	PAGES
Photo 1 : Plaines SIG/HABRA	218
Photo 2 : Plaines de Tighennif	219
Photo 3: Réalisation de réseau d'AEP dans la localité de (M'tabiche) en 2009.	236
Photo 4 : Douar Ain Mansour. Programme d'habitat rural.	236
Photo 5 : Réalisation chemin rural reliant Ain Mansour — Ouled Bali à la CW 35.	237
Photo 6: Action de Plantations d'arbres Fruitières rustiques	239
Photo 7 : Action réalisée de correction torrentielle.	239

LISTE DES CARTES	PAGES
Carte1 : Limites administratives de la wilaya de mascara Echelle 1/50000	217
Carte2 : Les plaines de la wilaya de Mascara	218
Carte 3 : Classification des communes de Mascara selon l'IDH	221
Carte 4 : Répartition des communes de Mascara selon l'IDR	222

# Table des matières

<b>RESUMES</b> .....	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>4</b>
<b>ABREVIATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	<b>1</b>
- <b>Le cadre de recherche</b> .....	<b>9</b>
- <b>Le questionnement de recherche</b> .....	<b>15</b>
- <b>Les hypothèses de recherche</b> .....	<b>17</b>
- <b>Démarche méthodologique</b> .....	<b>18</b>
- <b>Justification du terrain d'étude</b> .....	<b>19</b>
- <b>Le plan de recherche</b> .....	<b>20</b>
<b>PREMIERE PARTIE ANALYSE THEORIQUE</b> .....	<b>22</b>
<b>Chapitre 1 : Les théories économiques de développement</b> .....	<b>23</b>
<b>1. Le développement</b> .....	<b>23</b>
1.1- Définir le développement : .....	24
1.2- Mesurer le développement: .....	26
1.2.1- La mesure par le PNB/habitant.....	26
1.2.2- La mesure par les Indicateurs de Développement: Influence d'Amartya Sen (Prix Nobel d'économie en 1998). .....	27
<b>2- le sous-développement</b> .....	<b>29</b>
<b>3-L'approche linéaire et séquentielle du développement</b> .....	<b>30</b>
3.1-L'évolution des sociétés :.....	30
3.1.1-Le schéma de List.....	30
3.1.2- L'approche psychologique et culturelle du développement. ....	31
3.1.3- Les approches traditionnelles et le concept d'économie dualiste .....	32
3.1.4- Le modèle de développement dualiste d'Arthur Lewis. ....	33
3.1.5- La théorie des phases de croissance de Walt Rostow.....	34
3.2. L'analyse structuraliste : le schéma de Prébish et les critiques de Sunkel .....	36
<b>4- Théorie de la dépendance et domination</b> .....	<b>39</b>
4.1- L'école de la dépendance.....	39
4.2- L'échange inégal .....	39
<b>5-Les stratégies de développement</b> .....	<b>41</b>
5.1. Les fondements des stratégies d'industrialisation.....	41
5.2. L'industrialisation par substitution aux importations (ISI) .....	42

5.3. Les industries industrialisantes.....	43
5.4. Le développement extraverti.....	45
5.4.1- La promotion des exportations primaires .....	45
5.4.2 - La promotion des exportations de produits élaborés.....	45
<b>6- Le renouvellement des modèles libéraux de développement.....</b>	<b>45</b>
6.1- Fondement des nouveaux modèles libéraux de développement.....	45
6.2- Les politiques d'ajustement structurel des institutions internationales .....	46
6.3- La crise du modèle de l'ajustement structurel .....	48
<b>7- Les nouveaux paradigmes de développement .....</b>	<b>49</b>
<b>7.1.Le rôle des institutions .....</b>	<b>49</b>
<b>7.2.Les besoins fondamentaux et les libertés : deux nouvelles dimensions du développement.....</b>	<b>53</b>
7.2.1- Développement humain .....	53
7.2.2. Les libertés instrumentales .....	55
<b>7.3- Développement durable et biens publics mondiaux. ....</b>	<b>57</b>
7.3.1. La genèse du développement durable .....	57
7.3.2.L'enjeu du développement durable pour les PED.....	58
7.3.3.L'intrusion de la notion de bien public mondial :.....	59
CONCLUSION .....	64
<b>Chapitre 2 : Théorie de développement agricole et rural .....</b>	<b>66</b>
<b>1. Clarifications du concept de ruralité.....</b>	<b>66</b>
<b>2. La théorie économique de la croissance agricole. ....</b>	<b>69</b>
<b>3. Développement rural: stratégies et politiques .....</b>	<b>82</b>
3.1- La politique agricole : champs et objet.....	82
3.2- Les acteurs de la politique : Etat et société civile .....	83
3.3- La stratégie agricole .....	85
3.4- Spécificité du développement rural face à l'agricole .....	89
<b>DEUXIEME PARTIE : ANALYSE ET EVALUATION DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL. ....</b>	<b>96</b>
<b>Chapitre 3 : L'évaluation: concept et utilisation.....</b>	<b>97</b>
<b>1.Définitions et utilité de l'évaluation: .....</b>	<b>97</b>
<b>2.L'évaluation a trois principaux objets :.....</b>	<b>97</b>
<b>3. Les types d'évaluations et les indicateurs. ....</b>	<b>99</b>
<b>4.L'évaluation dans les projets de développement agricole et rural.....</b>	<b>101</b>
<b>Chapitre 4: Dimensions du développement agricole et rural en Algérie: regards historiques .....</b>	<b>105</b>

<b>I. L'origine des thèses de développement économiques et social de l'Algérie: références idéologiques et sous-bassement théorique. ....</b>	<b>105</b>
<b>1.1- Références idéologiques des idées du développement en Algérie .....</b>	<b>105</b>
1.1.1- Le projet de programme de TRIPOLI : .....	107
A) Visions du CNRA sur la situation générale du pays .....	107
B- Edification d'une économie nationale .....	109
C) Les taches du programme .....	111
D) Réalisation des aspirations sociales des masses .....	115
1.1.2.) La charte d'Alger d'avril 1964 .....	116
A) Les taches économiques de l'édification socialiste. ....	117
B) Amélioration de l'utilisation des possibilités et élargissement du potentiel productif du pays... ..	117
C) Modes de financement et l'option socialiste .....	117
1.1.3. La charte nationale de 1976 .....	119
1.1.4. La charte nationale de 1986 .....	124
<b>1.2. Les sous bassement théoriques.....</b>	<b>125</b>
<b>II. L'expérience de développement agricole et rural en Algérie depuis l'indépendance à nos jours. ....</b>	<b>126</b>
<b>2.1. Quelques repères historiques. ....</b>	<b>128</b>
2.1.1-L'Algérie précoloniale. ....	128
2.1.2- L'Algérie durant la période coloniale.....	130
<b>2.2. Première expérience de 1962-1965 : reconquête de la souveraineté et l'autogestion. ....</b>	<b>131</b>
<b>2.3. Deuxième expérience : 1966- 1979 .....</b>	<b>137</b>
<b>2.4. Troisième expérience 1980 – 1999 .....</b>	<b>149</b>
<b>2.5. Quatrième expérience 2000 à nos jours. ....</b>	<b>153</b>
2.5.1- le programme national de développement agricole (PNDA).....	154
1- Présentation .....	154
2.Le plan national de développement agricole : objectifs.....	155
3.Le financement du PNDA.....	156
4.Les différentes formes d'intervention de la politique nationale de développement agricole	157
5. Les investissements du PNDA.....	158
6. PNDA : Des résultats controversés .....	159
7. Quelques observations sur les résultats et conséquences du PNDRA.....	161
2.5.2.La politique de renouveau rural : .....	162
CONCLUSION : .....	162
<b>Chapitre 5 : Analyse et évaluation de la politique de renouveau rural.....</b>	<b>164</b>
<b>I. Présentation de la politique de renouveau rural.....</b>	<b>164</b>

1.1. Introduction .....	164
1.2. Cadre .....	168
1.3. La stratégie de développement .....	173
1.4. La politique de renouveau rural: Conception et mise en œuvre .....	174
1.5. Contexte de la politique de renouveau rural .....	176
1.6. Les bases et objectifs de la politique de renouveau rural .....	178
1.7. Les niveaux de programmation .....	180
1.8. Les outils de la politique de renouveau rural.....	182
1.9. Les principaux acteurs de la mise en œuvre .....	185
<b>II. La mise en œuvre du PPDRI .....</b>	<b>189</b>
<b>III. Le système d'information du programme de soutien au renouveau rural (SI-PSRR.) .....</b>	<b>199</b>
3.1. Le système d'aide à la décision pour le développement rural (SADDR) .....	199
3.2. Fonction de l'outil SNDDR.....	200
<b>IV. Dispositifs financiers .....</b>	<b>200</b>
4.1. La Diversité des sources de financement.....	200
4.2. Le financement des équipements publics .....	201
<b><i>V. Evaluation de la situation actuelle.</i> .....</b>	<b>202</b>
5.1. Quelques chiffres à retenir du programme quinquennal 2010-2014. ....	202
5.2. Le fonctionnement du milieu rural en Algérie.....	203
5.3. Population et économie rurale .....	205
5.4. . Ruralité, pauvreté et déséquilibre régional .....	207
5.5. Le niveau de développement rural .....	209
5.6. L'économie agricole et alimentaire.....	214
5.6.1. Contribution du secteur agricole à l'économie nationale .....	215
5.6.2. Consommation et bilan alimentaire .....	216
5.7. Etat des structures et des productions agricoles .....	219
5.7.1. Structures agraires.....	219
5.7.2. La production agricole.....	220
5.8. L'accompagnement technique et l'encadrement financier .....	222
5.9. L'agriculture de subsistance .....	223
5.10. Bilan des réalisations : état de mise en œuvre et indicateurs de résultats.....	225
<b><i>Chapitre 6 :Politique de renouveau rural au niveau de la wilaya de MASCARA .....</i></b>	<b>233</b>
<b>I. Présentation de la wilaya de Mascara .....</b>	<b>233</b>
1.1. Situation géographique .....	233
1.2. Caractéristiques des ensembles naturels .....	233
1.2.1. Milieu physique.....	233
1.2.2. Le climat .....	235
1.3. Caractéristiques socioéconomiques.....	236

1.3.1. Population .....	236
1.3.2. Infrastructures .....	236
1.3.3. Les indicateurs de développement de la wilaya.....	237
1.4. Potentialités agricoles de la wilaya de MASCARA.....	238
1.5. Contraintes de développement.....	241
1.6. Diagnostic de zones rurales de Mascara en 2006.....	242
<b>II. La structure de la PRR de la wilaya de MASCARA .....</b>	<b>244</b>
2.1. La cellule d'animation rurale de la commune (CARC).....	244
2.2. Le comité technique de daïra (CTD) .....	245
2.3. Le comité technique de wilaya (CTW) .....	247
<b>III. Les acteurs participant à la PR dans la wilaya de MASCARA .....</b>	<b>247</b>
3.1. Le facilitateur.....	247
3.2. L'animateur du PPDRI .....	247
3.3. Mouvement associatif.....	247
3.4. Les universitaires .....	247
3.5 Les institutions financières (les banques).....	248
<b>IV. La structure chargée de la réalisation: la conservation des forêts de MASCARA .....</b>	<b>248</b>
4.1. Structuration.....	248
4.2. Moyens et équipements.....	250
<b>V. Le bilan physique des réalisations des PPDRI de la wilaya de Mascara .....</b>	<b>251</b>
5.1. Analyse critiques des réalisations par thèmes.....	251
5.2. Les PPDRI concernant l'élevage.....	258
5.3. Financement des PPDRI .....	260
<b>VI. Analyse et commentaires.....</b>	<b>262</b>
<b><i>CONCLUSION GENERALE .....</i></b>	<b><i>264</i></b>
<b><i>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</i></b>	<b><i>274</i></b>
<b><i>ANNEXES.....</i></b>	<b><i>280</i></b>

## **PROLOGUE**

Originaire d'une région rurale et d'une famille de paysans de père en fils, le sujet du développement rural m'a tout particulièrement intéressé. La révolution agraire fût lancée avec "tambours et trompètes" alors qu'un grand nombre de ruraux cherchent encore de quoi manger et n'arrive pas accéder à la terre et au travail, illettré, ne sachant quoi faire devant un système administratif et politique très contraignants, comme fût le système colonial. Mon entrée dans une grande école comme l'Institut National Agronomique d'El Harrach après un court séjour à la Faculté de Médecine de l'Université de Tlemcen, en plus de mon choix de l'économie rurale, spécialité qui permet l'engagement sur les questions relatives à la paysannerie, a éveillé en moi mes origines rurales qui synonyme de liberté et d'amour de la patrie. Les propos tenus par certaines élites urbaines au sujet des campagnes enclavées, révèlent l'influence de la culture coloniale sur ces élites mais aussi dénotent d'un manque évident d'acuité et trop souvent de mesure. Cet état d'esprit et entre autres une des causes de l'existence encore d'exemples de régions en retard de développement, des montagnes de Tlemcen aux Oasis de la steppe aux monts Chélia et méritent une urgence pour une révision et une actualisation de la connaissance et des aprioris.

Les campagnes ne sont pas toutes des territoires en déclin et vidés de leur population, ni plus attardés et illettrés ni garnis de mentalités rétrogrades. Leur état actuel est le produit d'un long processus historique de « destruction » puis « reconstruction » d'une culture, d'un mode de vie et d'une histoire. Une histoire gravée par des douleurs, et de l'héroïsme qui a induit au martyrisme " destructeur-constructeur " : destructeur de milliers de vie de jeunes ruraux convaincus d'une seule issue pour vaincre la douleur et lutter contre le colonialisme et contre le terrorisme. Constructeur au sens où les vies perdues et les familles disséminées et endeuillées ont permis de reconstruire l'avenir pour la paix et la prospérité, malheureusement dont –ils n'ont bénéficié que partiellement. J'ai donc voulu aborder dans le cadre de ce travail un thème qui me tient à cœur et que j'aimerais voir mieux traité dans l'avenir, celui du fait de comptabiliser sur le « dos » du monde rural des sommes colossales pour le développement qui ne se justifient pas assez aux vue de l'état de développement de la grande partie des zones reculées du monde rural.

L'ontologie du rural, de l'agricole, du paysan, de la campagne, etc. n'est pas aussi évidente qu'elle n'y paraît. Les campagnes ne sont pas seulement des espaces productifs ou naturels. L'agriculture qui a de tout temps constituée le secteur nourricier et que beaucoup de plans et de programmes de développement l'on marginalisée n'est plus prise en compte dans les agendas des gouvernements qui se sont succédé. La ruralité a de nombreux potentiels, naturels, culturels et économiques, et de ce fait ne doit pas être considérée comme un espace en besoin permanent d'assistanat. L'enjeu dans l'avenir est donc de démontrer que les campagnes ne sont pas seulement des régions en difficulté et enclavées mais bien des lieux de la bonne vie où un développement est possible.

***ESSAI D'ÉVALUATION DE LA  
POLITIQUE ALGÉRIENNE DE  
DÉVELOPPEMENT RURAL.***



## INTRODUCTION GENERALE.

---

"Plus un peuple est éclairé, plus ses suffrages sont difficiles à surprendre [...] Même sous la constitution la plus libre, un peuple ignorant est esclave." Condorcet – 1791.

---

S'engager à faire une thèse en économie rurale ayant pour thématique l'évaluation d'une politique publique (la politique de développement rural en Algérie) peut paraître un projet périlleux et nécessite donc de s'interroger sur l'inscription de cette recherche au sein de la discipline. L'économie rurale objet d'étude privilégiée des sciences sociales (Lacombe, 2007), qui est passée par des changements rétrécissant son champ d'analyse au profit d'une agriculture productiviste très intégrée au marché et subissant les vicissitudes de la libéralisation des échanges internationaux, se trouve aujourd'hui au carrefour de plusieurs disciplines : agronomie, sociologie, anthropologie, géographie, économie, droit, etc. En d'autres termes, le développement rural est une thématique vaste et ne se réduit pas aux seules questions agricoles même si celles-ci y occupent toujours une place centrale (Peemans, 2011). Les politiques de développement rural sont conçues d'une part pour pallier aux inégalités de répartition des richesses nationales en particulier pour une « redistribution spatiale des revenus et des investissements et d'autre part pour une valorisation des ressources locales »<sup>1</sup>. Ces politiques de développement rurales sont les interventions publiques en faveur d'activités localisées dans les espaces ruraux (agriculture, sylviculture, tourisme rural, etc.) et des activités ou usages ubiquitaires (commerce et artisanat, industrie, équipement) qui font l'objet de mesures spécifiques ou des renforcements particuliers par le biais d'aides non spécifiques.

Les nouvelles exigences sociales (alimentaires, nutritionnelles, résidentielles et récréatives, etc.), économique (agriculture, revenu, emploi, marché, globalisation, etc.) et environnementales (protection et préservation des ressources, pollution, développement durable, et aménagement des espaces, particulièrement ruraux, etc.)<sup>2</sup> vis-à-vis de l'agriculture et des espaces ruraux nous renvoie aux nouvelles exigences de gouvernance et par conséquent d'emprunter les outils et concepts propres à l'économie publique, de l'économie de l'environnement avec l'apparition des biens publics, à l'économie spatiale et régionale et de l'économie institutionnelle. Cette diversité d'outillage et de références théoriques constitue de nouveaux espaces d'intégration de l'économie rurale (et ses diverses composantes : agriculture, alimentation, espace, environnement).

La rhétorique sur la ruralité et ses pourquoi, a amené à recourir à l'analyse du thème de la ruralité pour distinguer la vie rurale des strictes activités agricoles ou du dualisme entre un traditionnel en « retard » et un moderne à atteindre. Le monde rural s'assume devant les vicissitudes environnementales, que ce soit celles d'origines anthropiques (en relation avec la croissance démographiques, la nature et l'intensité de l'activité agricole) ou bien celles liées aux aléas naturelles (la dégradation des ressources, les effets des variables

---

<sup>1</sup>Guérin, Marc. Evaluation des politiques de développement rural. Quelques éléments d'analyses. 2008. Revue Economie rurale. N° 307. Nov./Déc. 2008. P 39.

<sup>2</sup> Jeannaux, P ; Perrier-Cornet, P. Repenser l'économie rurale. 2014 Edition Quæ. Collection Update Sciences & technologies. 280 pages.

climatiques) ou en fin celles liés aux mouvements démographiques qui ont recomposés la structure de ses groupes sociaux (les mutations des populations rurales en rapport avec les inter connexes avec les centres urbains et aux nouvelles logiques économiques).

Notre engagement à s'investir dans ces nouvelles ouvertures de l'économie rurale est dans le but de traiter de la question de la signification des évolutions et des politiques mises en œuvre tout en donnant une attention particulière au contexte historique, sociologique et politique dans lequel s'insère notre objet d'étude. Ceci ne nous autorise ni à la généralisation (puisque'on traitera une étude de cas dans une wilaya) ni à un déterminisme indiscutable puisque cette recherche est nommée «Essai».

En fin de compte notre recherche s'inscrit dans l'analyse de l'économie rurale non pas comme elle fut identifiée auparavant à l'économie agricole ou à l'économie agroalimentaire mais au sens qui lui a été donnée par Lacombe, Philippe «l'économie rurale devient une analyse compréhensive des relations entre la nature, la ruralité, l'alimentation, l'agriculture et la société globale»<sup>3</sup>.

En ce sens, la mise en œuvre de la politique de renouveau rural, bien peaufiné dans la ville<sup>4</sup>, est un outil de lecture et de compréhension du développement rural dans sa nouvelle dimension. L'idée est née après nos multiples participations aux rencontres sur les politiques de développement rural depuis 1995, jusqu'au moment où il était devenu impossible de suivre les multiples revirements dans chaque nouvelle politique et la difficulté de lecture des bilans des précédentes interventions publiques dans les espaces ruraux.

Notre contribution, à travers ce travail de recherche, part de l'idée optimiste que le gouvernement a conçu (s'est fait concevoir pour être plus précis) une nouvelle politique de développement rurale qui, selon ses propres textes, procède à une rupture avec les défaillances constatées des précédentes politiques qui ont toutes ignorées, voire écartées de leurs démarches la participation et l'implication des populations cibles, du processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement rural. On se propose donc de compléter ce constat par l'évaluation, sur le terrain, de la participation des populations rurales, où la ruralité et son corollaire la pauvreté sont officiellement indiqués. Les premières difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont liées d'une part à une faiblesse des débats publics et scientifiques dans ce domaine et d'autre part à la fragilité de l'appareil statistique agricole auxquels il faut ajouter une modeste investigation des zones rurales.

L'autre difficulté rencontrée s'explique par les insuffisances des pratiques d'évaluation et des méthodes mises en œuvre. L'Etat seul acteur à l'origine des projets de développement, seul acteur pour la conception et la mise en œuvre, seul décideur sur l'opportunité ou non de telle action de développement, est victime de son autosatisfaction sur l'aboutissement des projets qu'il a lancés. Ne profitant que peu des avancées dans le domaine du développement rural et des nouvelles méthodes de mise en œuvre et

---

<sup>3</sup> Philippe Lacombe, « Un nouvel espace pour l'économie rurale ? », *Revue Economie rurale*, 300 [En ligne], Juillet-août 2007, mis en ligne le 12 novembre 2009, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://economierurale.revues.org/2096>. Pp17-21.

<sup>4</sup> Gastellu, J.M, Marchal.J.Y (Editeurs scientifiques). *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXe siècle*. 1997. Editions de l'ORSTOM. Collection Colloques et séminaires. Paris.

d'évaluation (les aides européenne au Maroc, Tunisie et Egypte dans ce domaine sont très importantes et le plus triste c'est à travers les institutions auxquelles participe l'Algérie par des hauts responsables, que passent ces aides et soutiens. L'embellie financière du pays a permis pour concevoir des politiques et des stratégies de développement de faire appel à des bureaux d'études).

Il est à noter que la PRR en l'Algérie s'aligne à 100% sur la politique française de développement rural. Et c'est le même centre, CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles : centre français créé en 1966, qui est à l'origine des études, et bases de données pour le développement rural en France), qui a fait la conception de la PRR pour l'Algérie. Mais, cette conception dépend-t-elle d'un cahier de charge ou bien c'est la propre vision CNASEA du processus de développement rural en Algérie? Nous n'allons pas répondre à cette question, par contre si c'est la première réponse, cela confirme que le gouvernement algérien est en déphasage avec la réalité du monde rural et ses actions dites de développement ne sont que pour la consommation propagandiste politicienne, si c'est la deuxième réponse, il y a lieu de noter que cette vision ne nous a pas donnée tout le paquet de ce qui est en cours en France et aussi ne prend pas en considération le mode de gouvernance et l'organisation institutionnelle de l'Algérie.

L'évaluation des politiques publiques, quant à elle, s'impose au niveau international comme indicateur de la «bonne gouvernance», au niveau des pays occidentaux elle se réclame un double enjeu: un enjeu stratégique puisque du point de vue politique et légal les systèmes politiques sont amenés à rendre d'avantage de comptes à leurs gouvernés et aussi pour assurer une traçabilité accrue de leur action (Matyjasik, 2010), et un enjeu lié à la réforme de l'Etat pour sa modernisation et son efficacité. Les vagues libérales des années 80 ont permis ce transfert des instruments et des modes de raisonnement développés par les entreprises privées vers les organisations publiques; et c'est donc à travers le projet du «New Public Management» (NPM) dans le cadre de la «policy analysis» en tant qu'outil d'aide à la décision, qui est apparu aux USA dans les années 60, que l'évaluation a pris un large essor.

L'analyse approfondie des évaluations de programmes de politiques de développement rural présente un intérêt heuristique mais aussi normatif d'amélioration des pratiques réelles d'évaluation comme le soulignent Guérin, Ruas et Leturcq (2006) qui commentent cette recension en insistant sur les aspects institutionnels de l'évaluation. Les enseignements présentés ici portent sur la manière de rendre compte, à la fois du processus (analyse des objectifs, pertinence et cohérence, mise en œuvre), mais aussi de certains effets et de l'efficacité. L'évaluation de l'impact des projets et/ou des programmes repose sur un principe simple: mesurer un différentiel entre deux situations: celle résultant de la mise en place du projet d'une part, et celle qui aurait prévalu si le projet n'avait pas été mis en place d'autre part – comme le rappelle la plupart des ouvrages et manuels consacrés aux méthodes d'évaluation de projet (Bridier et Michailof, 1980; Casley et Lury, 1982; Gittinger, 1985; Dufumier, 1996; Baker, 2000).

Les grandes mutations, que l'on observe que ce soit au niveau international "mondialisation" que ce soit au niveau national par la libéralisation totale de l'économie et leurs conséquences sur la gouvernance au niveau local, constituent, en elles-mêmes,

autant de chances de progrès que de risques de voir s'accroître les inégalités sociales et les déséquilibres écologiques qui sont deux objectifs prônés comme piliers fondamentaux de la politique de développement rural. L'essentiel à notre sens est de ne pas laisser les grands acteurs politiques et économiques conduire seuls ces mutations. Trop prisonniers de leurs propres logiques de court terme, ils ne pourront que mener à une crise permanente dont les grands signes sont déjà là.

Les ruraux soumis aux multiples conceptions de leurs sors et planification de leur avenir, depuis l'indépendance politique en 1962, se sont adaptés soit en faisant le «dos d'âne» soit en jouant le jeu des différentes politiques successives menées par les multiples procédures et organismes, qui se sont employés à conduire la transformation du monde rural algérien et dont les méthodes et les démarches se sont enchevêtrées échappant ainsi au contrôle même de ceux qui dirigent le développement. Celles-ci ont provoquées des désespoirs et des remises en causes des légitimités et des crédibilités des pouvoirs sous lesquels sont menés ces «déracinements». Toutefois, ces désespoirs et remises en causes se sont soldés par une cassure dans le monde rural perceptible à travers la disparition de certaines stratégies de subsistance et certaines traditions culturelles et culturelles qui ont, durant des siècles, permis le renouvellement de la société pour la résistance contre toute forme d'occupation et contre toute fatalité naturelle.

En résumé, le ménage rural s'est vu ôté sa capacité à se régénérer et s'adapter à travers la brutalité et le radicalisme des transformations qu'il a subies au nom d'une nouvelle approche du développement qui se nourrissait d'un modèle occidentaliste matérialiste, basé sur le taux de croissance économique et l'expansion du marché, bien explicite au préambule du document sur la PRR. ” Sur un autre plan et en tenant compte du nécessaire renforcement de l'ouverture de notre économie, notre conviction est que le marché ne pourra être promu de manière durable que dans une relation étroite avec les atouts des territoires où il s'exprime (globalisation). Dans cette option, le marché lui-même imposera une meilleure identification, mobilisation et valorisation des ressources et des potentialités locales et nationales. ”<sup>5</sup>.

Longtemps, marginalisé par la part des investissements et la hiérarchie des objectifs de développement, le monde rural algérien a montré plus de résignation et de dépendance vis-à-vis des nouveaux locataires du pouvoir politique et a perdu son esprit autosuffisant et créatif.

Toutefois, à l'occasion de la PRR, il y a une prise de conscience des pouvoirs publics sur la défaillance des politiques précédentes en matière de participation et implication des populations rurales dans les actions de développement. Ceci se lit clairement dans la conclusion sur les expériences passées de développement rural : « La Politique de Renouveau Rural s'inscrit dans une logique historique de reconstruction des complémentarités entre le monde rural et la ville, complémentarités rompues au fil du temps du fait de politiques de colonisation avant l'indépendance du pays ou, par la suite, de choix de politiques économiques inachevées ou incomplètes se résumant parfois, à la juxtaposition d'actions sectorielles et excluant souvent les principaux acteurs dans leur

---

<sup>5</sup>MDDR – CNDR. Août, 2006. La Politique de Renouveau Rural. Page 16.

mise en œuvre. »<sup>6</sup>.

Le renouveau rural visé dans cette PRR semble être celui du passage d'une vision sectorielle du développement où le rural est vu comme «espace rural subsidiaire de la ville» à celle «d'espace spécifique» à travers un renouvellement des approches et des objectifs assignés au monde rural. Dans ce sens les objectifs fixés sont nombreux des fois même contradictoires et qu'on résume comme suit:

- spécialisation et reconversion des vocations des territoires ruraux,
- recherches de synergies au niveau des territoires,
- décentralisation de la décision concernant le développement rural,
- meilleure coordination des interventions,
- meilleurs ciblage des actions à mener et efficacité de l'allocation des ressources disponibles,
- amélioration de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ruraux.

Il convient toutefois ici de souligner que le développement rural participatif ne doit pas seulement être considérée comme un ensemble de techniques, mais aussi comme une attitude mentale ou état d'esprit privilégiant une approche de développement qui part des personnes concernées et de les traiter comme des partenaires-destinataires et non comme des objets de développement. La vision de la PRR souffre de cette insuffisance de traitement des personnes met au même niveau l'équilibre écologique, la rentabilité économique et la participation des population : « La construction des capacités de coordination des programmes et des actions et la mise en partenariat des acteurs et des institutions, pour, l'introduction du progrès économique, social, culturel et environnemental, avec pour finalité le développement humain, dans, des espaces vastes et diversifiés, à densité humaine faible où les activités agro-sylvo-pastorales sont importantes et les autres atouts souvent insuffisamment identifiés et valorisés, dans des conditions qui permettent la participation des populations, le respect des équilibres écologiques et la recherche de la rentabilité économique, grâce à un travail de proximité, d'ouverture et d'innovation, sur un territoire spécifique. » (MADR, 2006).

Il est partout reconnu que les grands projets officiels butent souvent devant la difficulté de mise en œuvre d'approches réellement intégrées combinant l'objectif d'augmentation de la production et la prise en compte de l'environnement, tout en cherchant à créer les conditions d'une appropriation et d'une maîtrise des changements par les ruraux. Les critiques du programme national de développement agricole (PNDA) dès son lancement, à partir de 2000, sur sa vision productiviste négligeant l'homme en tant qu'acteur central (sujet du développement), avait permis une certaines reconsidérations en intégrant la composante rurale dans le PNDA pour devenir programme national de développement agricole et rural (PNDRA) à partir de 2003. Les résultats contestés du PNDRA, tant du point de vue procédural que technique, attestent de la difficulté du gouvernement et des structures locales de développement à assumer une nouvelle vision du développement où ils ne seront que des catalyseurs (voir des acteurs) au lieu d'être les prédicateurs-décideurs uniques ordonnant

---

<sup>6</sup>MDDR – CNDR. Août, 2006. La Politique de Renouveau Rural. Page 17.

aux populations rurales de s'adapter et s'intégrer, « dans leur intérêt », dans ce qu'on a bien décidé pour elles.

Ceci renforce notre premier questionnement, celui de savoir si cette prise de conscience à partir de 2006, à l'occasion de la conception de la politique de renouveau rural, se concrétise dans les faits, c'est-à-dire sur le terrain par une plus forte implication et participation des populations rurales aux actions de développement intégrées (projet de proximité de développement rural intégré : PPDRI).

Dans ce sens, l'analyse du type de participation peut se faire selon plusieurs entrées:

- La première peut être le rôle joué par les acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre des projets;

- La deuxième peut être les domaines d'intervention techniques et économiques qui ont été privilégiés.

- La troisième peut être la place donnée à la "participation populaire" dans les projets définis par le haut (gouvernement, institutions internationales, ONG).

Le renforcement du principe de la participation et de l'information des acteurs et des populations cible, comme référentiel, génère des problématiques d'intervention et de recherche autour des questions « d'empowerment » où les savoirs et les connaissances sont tous aussi centraux. La question de la participation d'acteurs aux politiques publiques est ainsi devenue l'objet de nombreuses recherches. L'accent est souvent mis sur la légitimité des acteurs et des structures de concertation (Bacqué et al. 2005; Mercier, 2006) et sur la capacité réelle des acteurs à participer de ces processus alors qu'il s'agit d'un aspect fondamental de la gouvernance (Rey-Valette, 2006). Pour réellement changer les modes de gouvernance, il semble nécessaire d'envisager deux actions fondamentales :

- des modalités de renforcement des compétences des acteurs, afin d'accroître leurs capacités à comprendre, à négocier, à agir et interagir, de manière individuelle mais surtout collective ;

- des processus de démocratisation, par des politiques de décentralisation administrative et par la facilitation de la création d'organisations locales de producteurs qui se fédèrent à des échelons géographiques supérieurs (région, pays) et qui revendiquent des approches négociées.

Par ailleurs, la réussite globale et à long terme de la mise en œuvre de l'approche participative se jugera à travers le degré d'organisation et de cohésions sociales qui auront été suscitées et/ou renforcées, ainsi que les capacités d'intervention des populations qui auront été créées au niveau du de la zone à la fin du projet.

L'évaluation de la réussite ou non des actions de développement selon une approche participative, nécessite un diagnostic de la situation initiale avant la mise en œuvre. Ceci présente l'intérêt d'indiquer les besoins de développement et de préparer ainsi l'analyse de pertinence consistant à apprécier l'adéquation entre les objectifs de la politique étudiée et les besoins réelles ressentis en premiers par les populations rurales elles-mêmes. Elle peut aussi faciliter l'étude du processus de changement imputable au programme en comparants entre «ce qui est atteints et ce qui était avant ».

En fait, les diagnostics sont le plus souvent utilisés comme une pratique formelle faisant partie d'un protocole et traités au moment de l'examen de la genèse de la politique

publique; ils ne sont plus réemployés dans le reste de l'analyse. Les diagnostics approfondis mettant en évidence les enjeux de développement ou les besoins de protection de l'environnement, qui se posent dans le territoire étudié et préparent l'analyse de pertinence, sont rares.

Le diagnostic du type SWOT (Strengths, Weakness, Opportunities, Threats), que nous avons réalisé quelques mois avant le lancement de la politique de renouveau rural dans le cadre de travaux d'ingénieurs, nous a permis de mettre en "relief les atouts, handicaps, opportunités et menaces des territoires et permet d'élaborer les fondements d'une stratégie territoriale crédible et qui nécessite d'être complété par d'autres démarches permettant effectivement de mieux définir la nature des atouts et les handicaps du territoire ". (Aubert et al. (2006). Ce diagnostic va être aussi la base de l'évaluation de la situation après dix années de réalisation.

La promotion de nouvelles méthodes de travail et des mécanismes d'intervention, pour regrouper les initiatives locales et les ordonner dans un projet intégré, doivent permettre d'exploiter les synergies et d'assurer la mutualisation des ressources et moyens disponibles. En un autre sens il s'agit pour le gouvernement (MADR) de pouvoir trouver les procédures et les mécanismes lui permettant de contractualiser les rapports et le partenariat entre institutions et acteurs de développement afin d'assurer une meilleure coordination des interventions, meilleurs ciblage des actions à mener et l'efficacité de l'allocation des ressources disponibles.

Cet objectif d'intégration et de coordination des programmes, en cours dans les territoires ruraux sous la responsabilité des services des forêts (représentés par la direction générale des forêts et ses réseaux) en tant que maître de l'ouvrage, va-t-il être atteint alors qu'au niveau local (Daïra, Wilaya) il y a une autre vision du développement local ? Ce questionnement vient de deux observations: La première est celle qui considère que le développement équilibré et harmonieux des zones rurales passe par l'intégration des activités et des actions économiques et sociales et la répartition équilibrée des ressources et des appuis<sup>7</sup>. La deuxième est celle constatée sur le terrain, où des responsables locaux, considèrent qu'il n'y a pas mieux que le wali qui connaît les besoins et les aspirations des populations rurales, et que la wilaya a toujours fait le développement local (PCD, PSD, etc.) et que « ce n'est pas à une direction locale du MADR qui va apprendre à la wilaya comment faire le développement »<sup>8</sup>.

Une des caractéristiques des approches de développement local est la revalorisation de cet échelon (local) comme lieu d'initiative et de décision et la prise en compte de ses articulations avec les échelles géographiques et les niveaux de décision plus englobant. D'ailleurs c'est à cette échelle que les producteurs peuvent prendre des initiatives, que peuvent se négocier des collaborations, des contrats entre acteurs locaux et avec des partenaires extérieurs. C'est en effet cet espace que les paysans peuvent le mieux appréhender et c'est sur lui qu'ils ont le plus de possibilités d'agir.

La deuxième caractéristique de l'échelon local est la reconnaissance des acteurs locaux et du rôle qu'ils jouent dans la définition et la mise en œuvre de programmes de

---

<sup>7</sup> La Politique de Renouveau Rural – MDDR – CNDR. Août 2006. P29.

<sup>8</sup> Déclaration faite par le wali de Tialet, en 2009.

développement car ce sont les producteurs et non les wali, qui, en dernière instance, prennent ou non la décision de changer ou de maintenir leurs pratiques et comportements économiques qui vont impacter la pérennité de l'agriculture paysanne, les régions, où les conditions de production sont aléatoires et précaires, où la rentabilité des investissements peu sûre et en fin les équilibres écologiques déjà fragilisés par des décennies de pratiques non durables. Ce sont là où de nouveaux équilibres sociaux, économiques et écologiques ne peuvent être assurés qu'en collaboration avec la population locale.

La troisième caractéristique du développement local est le transfert du pouvoir de décision. Ce qui est recherché ici c'est mettre les populations en situation de responsabilité vis-à-vis du capital écologique dont elles disposent et dont les types de mise en valeur peuvent selon les cas favoriser ou compromettre le renouvellement. Cela n'est pas sans contraintes car ce n'est pas parce que les acteurs locaux sont responsabilisés dans la gestion des ressources naturelles et de leurs terroirs qu'ils vont automatiquement prendre des décisions permettant leur préservation voire leur accroissement. De nombreux facteurs peuvent, surtout au départ, freiner la prise de mesures dans ce sens: divergences d'intérêt, primauté des objectifs à court terme, sous-estimation (volontaire ou non) des conséquences de certains choix de production, etc... Cependant, la responsabilisation effective et durable des producteurs dans la définition et la mise en œuvre d'actions de développement accroît les chances d'une réflexion endogène sur les modes de mise en valeur du milieu. Il appartient alors à ceux qui appuient la démarche des acteurs locaux de mettre en perspective les programmes à court terme avec premièrement l'état des ressources naturelles et deuxièmement leurs perspectives d'évolution à moyen et long terme.

Il n'est pas lieu ici de nier l'importance des approches multisectorielles et interconnectées qui sont en fait inséparables du développement local. Mais les ruraux vivent leur réalité sans vision sectorielle. Ainsi, à titre d'exemple, on peut dire que les déficiences des systèmes de santé et d'éducation pèsent lourd sur le mouvement migratoire des populations rurales vers les centres urbains plus équipés et aussi sur les résultats de la production. Aussi la déforestation et les incendies de forêts sont inévitables tant que des solutions n'ont pas été trouvées pour l'énergie et les combustibles pour les ménages ruraux et pour leurs systèmes fourragers afin d'alimenter le cheptel, en harmonie avec la préservation de la forêt (qui reste un frein à l'épanouissement de certaines zones rurales à causes des interdictions et des répressions conséquentes). La multi-activité extra-agricole tente de limiter les risques que les aléas de l'agriculture font peser sur la sécurité alimentaire et les revenus monétaires des ménages ruraux à faibles potentialités agricoles.

Face à ces multiples défis, la finalité des programmes de développement local, est d'amorcer une dynamique permettant de retrouver de nouveaux équilibres entre le milieu naturel et la société qui le met en valeur, de «recomplexifier» l'économie locale par de nouvelles activités interconnectées dans l'agriculture et l'élevage, dans le reboisement, l'artisanat, le commerce, la transformation, les équipements sociaux de base, etc...

Dans le cas de la PRR, qui a tenté au départ de fédérer à sa vision du développement l'ensemble des secteurs intervenant directement ou indirectement dans les territoires ruraux (Santé, éducation, intérieur, banques, solidarité nationale, etc.), il se trouve qu'elle a réajustée, à chaque fois, sa vision mais aussi ses objectifs. Les réticences et les entraves



l'obligent à se recentrer vers ses thématiques phares des services des forêts: protection, extension, valorisation, des ressources forestières. Pour ne pas tomber dans de simple récit d'absence de coordination nous nous sommes intéressés à la nature et aux causes des réajustements opérés dans la politique de développement du point de vue organisationnel. L'absence d'études référentielles sur les coûts des actions de développement, le volet financier sera évoquée sans analyse comparative.

### - Le cadre de recherche

A l'indépendance politique en 1962, et après une sortie douloureuse d'une longue nuit de colonisation de peuplement qui a duré 132 ans, les " algériens attendaient beaucoup de leur nouvel Etat ". L'intervention volontariste de l'Etat dans les activités économiques et sociales, fût quasi-totale, à partir des toutes premières années de l'indépendance pour devenir aujourd'hui, en plein économie mondialisée et totalement libéralisée, un acteur prééminent et unique pour la promotion des investissements d'intérêt économique et d'utilité sociale. Et c'est ainsi que le développement dans tous ses détails a été et l'est encore une affaire de l'ETAT. Cette intervention volontariste de l'Etat, peu contesté à l'époque, doit être évaluée me semble-t-il à travers l'état et le coût du développement actuel. L'histoire du processus et des thèses de développement en Algérie nous renseignent sur le comment a été pensé puis appliqué le mode d'intervention de l'Etat dans la vie économique, sociale et politique.

En premier, la planification centralisée a été imposée depuis 1967 à l'occasion de l'institutionnalisation d'une stratégie nationale de développement économique et social (SNDES), inspiré des idées de la théorie des pôles de croissance du français François Perroux. Puis le désengagement de l'Etat issu de la vague néolibérale des années 80 sous les impulsions et les pressions du FMI et de la BIRD sous le label de " Plan d'Ajustement Structurel " (PAS) n'ont pas permis l'émergence d'un modèle de développement adapté à la situation algérienne et aux multiples besoins légitimes des populations soumises, durant des siècles, à des modes de production soit féodaux de type beylicale<sup>9</sup> soit coloniaux qui ont tour à tour renforcé la crise alimentaire actuelle et déstructuré le mode d'organisation social et les systèmes de production qui permettaient auparavant une relative autosubsistance. Ce sont ces éléments extérieurs qui ont fait «irruption et proposer des modèles de comportement » qui ont été adopté, d'ailleurs par la contrainte, et qui ont altérés le fonctionnement et concoururent à sa perte<sup>10</sup>.

L'Algérie est actuellement placée devant une série de défis stratégiques majeurs, dont la sécurité alimentaire quantitative et qualitative n'est pas la moins importante. Nourrir une population qui aura triplé en 50 ans avec une qualité de l'alimentation satisfaisante, une pression accrue sur les ressources naturelles fragiles et ce dans un contexte de mondialisation acharnée et des crises répétitives, tels sont les grands problèmes auxquels

---

<sup>9</sup> Dans son étude sur la formation sociale algérienne Benachenhou, A "signale les contradictions qui se développent dans l'ensemble précolonial constitué par l'articulation d'un système étatique "tributaire" et d'un système économique communautaire : affaiblissement de la base économique des tribus (avec renforcement de la privatisation des terres du beylik) et accroissement de la stratification sociale au sein des tribus du fait des mécanismes de prélèvement fiscal.

<sup>10</sup> BADOUIN, Robert. *Economie rurale*, Paris; Ed Armand Colin, Collection U, 1971, page 15.

le gouvernement Algérien doit essayer d'y répondre.

L'Algérie a défini une politique publique de développement agricole (PNDA), en 2000, qui a stimulé l'investissement de l'Etat dans les espaces agricoles et ruraux jamais égalé auparavant, même si elle est venue deux années avant un large programme d'investissement (le Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE 2002-2005)) dénotant de la faiblesse de la planification de l'action gouvernementale. Il est apparu nécessaire en 2003 d'intégrer le volet rural omis précédemment dans le PNDA, dans un programme gouvernemental complémentaire qui a permis de relancer la problématique du développement rural en Algérie (PNDR). En 2004 cet effort d'investissement est estimé à environ 2 milliards de dollars EU (114 GDA).

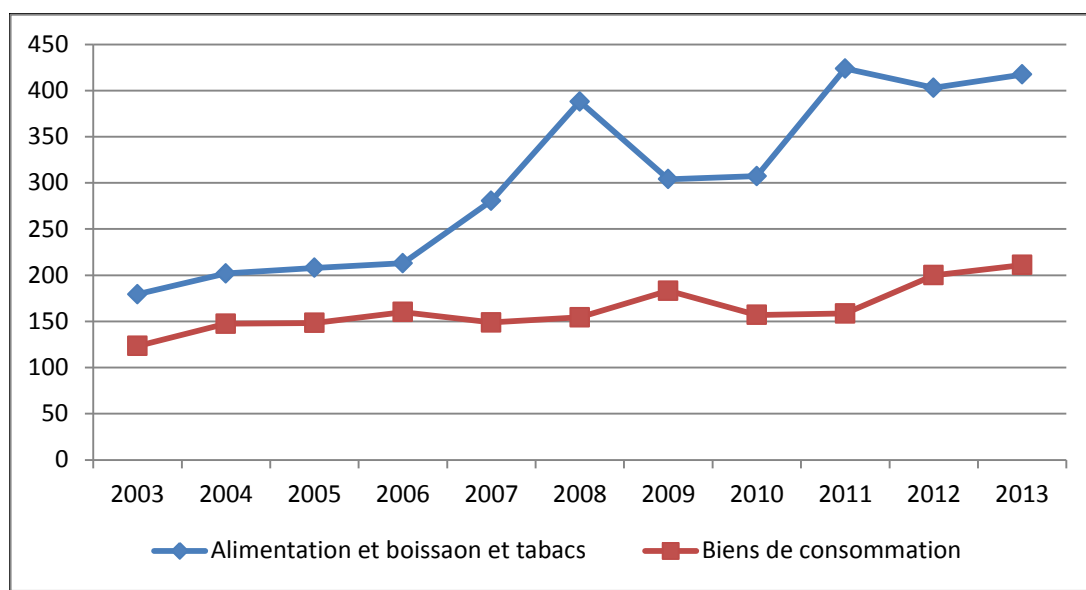
La politique de renouveau rural (PRR), engagée par le gouvernement depuis 2006, comme outils de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement rural durable (SNDRD), est une des réponses sérieuses à la problématique du développement rural. Cette politique publique mérite une prise en charge scientifique réelle en matière d'analyse et d'évaluation de ses constructions conceptuelles, particulièrement l'objectif de faire participer les populations rurales eu égard les aspirations légitimes des populations rurales dont les résultats des diagnostics de départ ont montré le grand retard qu'elles accusent en matière de développement humain, particulièrement la pauvreté qui est devenue signe de ruralité.

Il est à remarquer que le même gouvernement a engagé, en neuf années, trois types de programmes dans le secteur agricole : en 2000 c'est le PNDA, en 2004 le PNDR et en 2006 c'est la PRR qui a été complétée, en 2009 ce qui a donné actuellement en 2015, la PRAR.

En fait cette déconfiture, signe d'un trébuchement dans la fixation des objectifs stratégiques pour le secteur, révèle la précipitation avec laquelle sont conçues les politiques sectorielles basée sur la dépense publique et soumises aux pressions des lobbys des nouveaux acteurs agricoles, apparue à partir de la conférence nationale sur le secteur agricole en 1992. Le manque de transparence dans la gestion des deniers publics et l'absence d'évaluation de ces programmes de développement sont autant de facteurs qui contribuent la persévérance dans la proposition de nouvelles actions aussi budgétivores sans contraintes de remise en cause ou d'opposition.

L'analyse de l'état des lieux sur le secteur agricole en général et le développement rural en particulier doit nous permettre de juger des résultats obtenus après achèvement des projets. Les données que nous présenterons sont issues de celles présentées par les structures gouvernementales, les instances internationales et les études sur le niveau de développement en Algérie:

- Une augmentation de la SAU passant de 8.435. 028 ha en 2009/2010 à 8.461. 880 ha en 2012/2013. Cette augmentation de la SAU conjuguée aux efforts de l'Etat pour le soutien du secteur (même si ce dernier reste parmi les secteurs les moins subventionnés dans le monde) a permis une relance de toutes les productions agricoles qui restent dépendantes des fluctuations climatiques pour les grandes cultures où on a (en milliers de quintaux) : 40.021 en 2009/2010 évoluant à 42.472 en 2010/2011 jusqu'à atteindre un top de 51.371 en 2011/2012 pour retomber à 49.123 en 2012/13.



Graph 1 : Evolution de l'indice d'importation alimentaire. Base 100 pour 1994 à partir des données ONS. 2014.

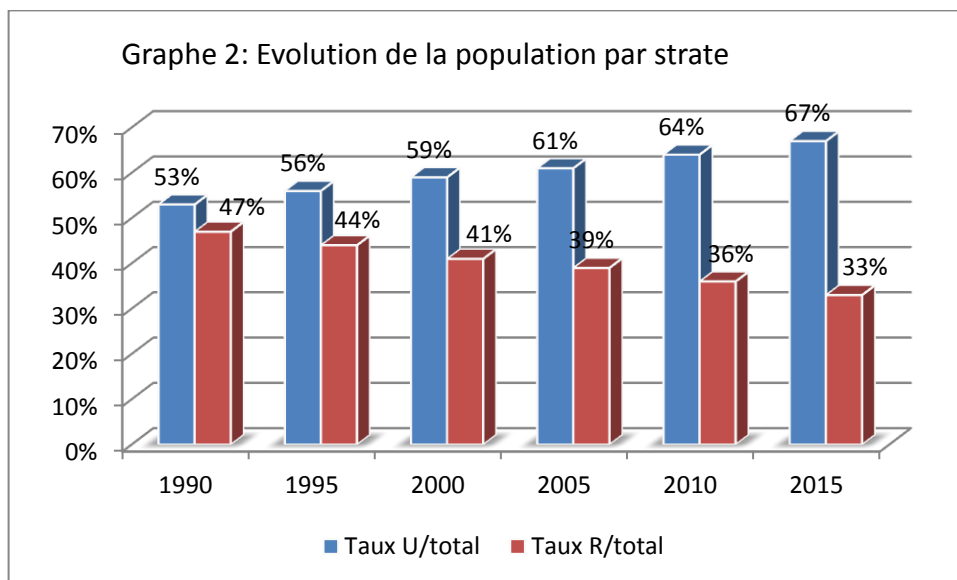
• Cette augmentation des productions dû à l'effort de toutes les exploitations même celles exclus par le FNDA (près de 600.000 exploitations isolées n'ayant pas eu l'information et n'ayant pas assez de ressources pour s'engager dans des investissements et d'ailleurs qui sont exclus automatiquement par le PNDA puisque ne disposant d'aucun acte d'enregistrement de propriété)<sup>11</sup> n'a pas empêché une montée vertigineuse des importations alimentaires ce qui dénote de l'inadéquation entre les objectifs fixés pour réduire la dépendance alimentaire, la maîtrise du facteur démographique et les niveaux de production qui n'augmentent pas assez rapidement pour couvrir le déficit.

Cela peut être expliqué par plusieurs facteurs dont, la croissance démographique qui semble être au-dessus des capacités productives, le gaspillage alimentaire héritage d'un Etat nourricier (esprit du beylik), augmentation du niveau de vie des algériens à travers les augmentations de revenu constatées depuis 2008, faible performance des systèmes productifs alimentaires (production, commercialisation, stockage, transformation et transport de produits agricoles) et enfin marginalisation des métiers agricoles et des activités rurales y afférentes à travers une politique sociale et économique qui favorisent ceux qui migrent vers les grandes agglomérations et enfin une faible prise en charge des problèmes économiques, sociaux et culturels des ruraux qui voulaient rester dans leurs territoires. Ces ménages ruraux dynamiques dont l'évaluation de leurs contributions à l'économie n'est pas encore effectuée, méritent une révision des visions faites par les élites urbaines, qui ont toujours prévu, conçu et décidé leur avenir.

La transition démographique en Algérie est déjà consommée puisque c'est à partir de 1987 que le bouleversement des rapports s'est fait : 51% de la population est urbaine contre 49% rurale. Le nombre de ruraux est de 11.600.000 habitants en 2008, ce qui représente 34%

<sup>11</sup> Bendjeffal. Benabdellah. Politique agricole d'adaptation des systèmes de production et dynamique de fonctionnement des exploitations agricoles collectives : Cas de la région de Sidi Bel Abbès. Thèse de Magister. Université d'Aboubakr Belkaid. Tlemcen. 2003.

de la population totale, il reste encore important même s'il y a une réelle tendance à la baisse de leur nombre relatif. Le nombre de ménages ruraux est 1.850.000 soit alors plus de 7 individus par ménage rural et dont 75% de cette population a moins de 30 ans. Le nombre d'agglomérations classées rurales est de 3476 sur un total de 4055, cela est en relation avec le nombre de communes rurales qui est de 948 communes sur les 1541 communes du pays.



Officiellement la pauvreté est essentiellement rurale.

Ces mêmes données ont également révélés que 70 % des pauvres résidaient dans les zones rurales et que les taux de pauvreté sont plus élevés parmi les chefs de ménage travaillant dans le secteur agricole<sup>12</sup>.

Même les politiques sociales (filet social, aides au revenu et à l'emploi, assistance médicale gratuite ...) menées par l'Etat pour l'atténuation des problèmes de pauvreté croissante n'ont pas bénéficiés aux pauvres ruraux particulièrement celles des zones enclavées ; au contraire elles se sont révélées inefficaces en milieu rural, inéquitable et source de pression sur une partie de la population. Il y a une dominance de l'activité agricole par rapport aux autres activités en terme de nombre d'agriculteurs par rapport au nombre total de ruraux (population agricole/population rurale) qui est égal à 56%, malgré que, l'agriculture n'occupe que 10,8% en 2011 et 8,7% en 2015, de la population active (ONS 2011, 2015), ce taux était de 23% en 2004.

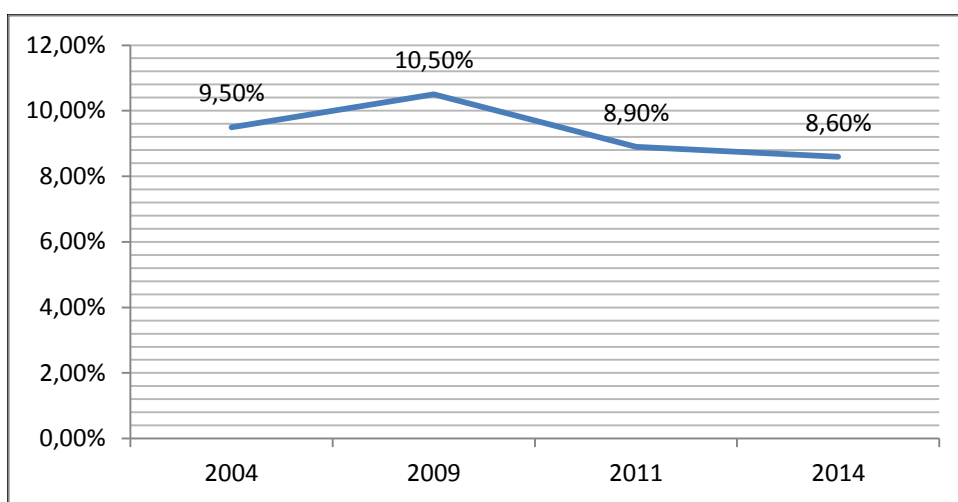
Tableau 1 : Ratio PIB agricole/PIB national

	2004	2009	2011	2014
PIB Agricole/PIB	9.5	10.5	8.9	8.6

Source: A partir des données ONS.

En contrepartie l'agriculture n'a pas un poids important dans les économies nationales (le PIBA/PIB est de 9.5% en 2004, 10,5% en 2009, 8.9% en 2011 et 8.6% en 2014).

<sup>12</sup> Carte de la pauvreté en Algérie. ANAT, 2001, page11



Graph 3 : PIB Agricole sur le PIB national

Il est à noter que de 2011 à 2013 l'agriculture n'a pu offrir (insertion) que 1,3% de postes en moyenne par an. L'administration quant à elle offre 58% des postes de travail durant la même période. La durée d'insertion<sup>13</sup> est fixée à deux années renouvelables deux fois. Le secteur agricole n'a pu offrir durant 10 ans (2004-2014) que 133.845 postes de travail.

Cette agriculture est, pour les zones rurales isolées de la grande partie du pays, une « agriculture de subsistance », c'est à dire « activités agricoles des exploitations qui n'emploient pas d'autres travailleurs que les membres de leur famille » selon le BIT (Bureau International du Travail, 2001). Elle vise à assurer la survie des membres de la famille et n'a pas de finalité purement commerciale<sup>14</sup>.

Il est admis que la principale cause de l'insécurité alimentaire d'une certaine catégorie de ménages ruraux, est constituée par leur incapacité chronique à disposer d'un revenu suffisant pour assurer l'alimentation convenable des membres qui les composent. Autrement dit, l'état du ménage qualifié de pauvre reflète avant tout l'absence d'opportunités (internes au ménage et/ou externes, dans son environnement immédiat ou lointain), de disposer d'une source de revenu suffisante et durable. (BIT, 2001).

Or l'activité agricole est fortement dépendante du potentiel en ressources naturelles (eau, sol): la SAU (ha/hab.) d'environ 0,20 actuellement, risque de passer à 0,13 en 2025, sous la pression de l'urbanisation, de l'érosion, de la désertification et de la dégradation du couvert végétal.

Une enquête du ministère algérien du Travail sur les salaires versés dans les secteurs économiques a révélé de criantes disparités en défaveur de l'agriculture. Selon cette étude effectuée en 2003, le salaire mensuel moyen brut versé dans le secteur agricole ne

<sup>13</sup>D.A.I.S. :Le dispositif d'Activités d'Insertion Sociale créé par décret exécutif n° 12-79 du 12 Février 2012 modifiant et complétant le décret exécutif n°09-305 du 10 septembre 2009, vise l'insertion des personnes en situation de précarité sociale (notamment ceux issus des déperditions scolaires) âgées entre 18 et de moins de 60 ans, dans des postes d'emploi temporaires générés par des travaux ou services, d'utilité publique et sociale, initiés par les collectivités locales, les services techniques des secteurs ainsi que d'autres partenaires du développement local (entreprises publiques et privées, artisans secteur privé, établissements et institutions intervenant dans le domaine social et des services).

<sup>14</sup> Les termes « agriculture de subsistance » désignent "l'entretien et la récolte des cultures de plein champ ou d'arbres et d'arbustes, de légumes et d'arbres fruitiers, la chasse d'animaux, la cueillette de fruits et plantes sauvages, la pêche du poisson et la capture d'autres espèces aquatiques en vue de procurer à la famille de la nourriture, un abri et un minimum de revenu en espèces." (BIT, 2001).

dépasserait pas 12 000 dinars algériens (162 dollars), alors que celui versé dans les entreprises industrielles et de services se situe autour de 24 000 dinars et celui versé par les entreprises du secteur de l'énergie est d'environ 30 000 dinars (3 fois le SMIG).<sup>15</sup>

Le niveau d'Instruction comme indicateur du développement humain laisse poser des questions où 36% de la population rurale âgée de 10 ans et plus est analphabète dont 47% de filles. Aussi, la population de 6 ans et plus sans instruction aucune est de 36% et ce n'est que 0,7% de cette même population qui a un niveau supérieur et 1,5% ayant un niveau secondaire. Ces chiffres montrent la gravité de la situation malgré que les investissements dans les infrastructures scolaires sont importants. Ce manque à gagner en matière d'instruction et de formation dans le monde rural dénote l'écart, qui ne cesse de s'approfondir, entre l'urbain et le rural. Mais cette situation révèle aussi et surtout que le projet politique est beaucoup plus basé sur la croissance de l'économie et sur la modernisation matérielle, recalant celui de la promotion de la ressource humaine, qui est à l'origine de la création de richesses.

En résumé la ruralité en Algérie est synonyme pauvreté: le profil type de la commune pauvre en Algérie, est:

- qu'elle est située généralement en zone rurale des steppes, de la montagne ou des frontières ;
- qu'elle est de petite taille,
- qu'elle a très peu de revenus propres,
- qu'elle n'offre presque aucune commodité du logement,
- que la non scolarisation des enfants rejoint l'analphabétisme des adultes,
- que les femmes ont tendance à y avoir plus d'enfants.

L'examen des divers domaines montre une situation plus ou moins préoccupantes à l'échelle nationale, ils se déclinent en fait du :

- ratio de richesse, avec 967 communes en situation défavorable, concernant une population de 11.923.589 habitants ;

- au logement, avec 229 communes en situation défavorable, concernant une population de 2.262.036 habitants ;

- à la santé, avec 168 communes en situation défavorable, concernant une population de 1.350.541 habitants. Celles considérées être en situation favorable ne reflétant en rien la réalité, puisque les statistique ici prennent en considération seulement la présence d'infrastructures et ne se soucie que peu du fonctionnement qui est généralement aléatoire et pour certaines situations nul;

- jusqu'à l'éducation, avec 98 communes en situation défavorable<sup>16</sup>, concernant une population de 973.555.

Les attentes des populations rurales en matières d'infrastructures et d'équipements sociaux concernent aussi les routes, l'accès à l'eau potables qui n'est que de 70% pour toutes les agglomérations rurales et au-dessous de 50% pour les zones éparses et enclavées, l'éclairage public, le logement (réhabilitation, relogement, aide à la construction) dont les

---

<sup>15</sup> Pintus, Florence. « Chapitre 6 - Vivre en milieu rural », MediTERRA. 2009, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) «Annuels». 2009. 392 pages. URL: [www.cairn.info/mediterranea-2009--978272461109-page-211.htm](http://www.cairn.info/mediterranea-2009--978272461109-page-211.htm).

<sup>16</sup> ANAT. 2001. P 24.

fonds consacrés (FONAL) n'ont fait bénéficier qu'une partie des populations rurales isolées.

Ce bref état des lieux révèle la dynamique économique socioéconomique dans le secteur rural et agricole et la difficulté de remonter les indicateurs de développement humain dans les zones rurales à un niveau permettant de maintenir un effectif de personnes permettant une plus grande productivité dans l'agriculture, une saine utilisation des ressources disponibles et une équité dans la répartition des effets de la croissance du revenu national entre les strates et entre les générations.

### **- Le questionnement de recherche**

En se basant seulement sur ces indicateurs et sur les sommes allouées à ses programmes de développement, de nombreuses questions sont permises en particulier celles relatives aux objectifs fixés par ces multiples politiques qui ne semblent pas être tous accomplis. La question ne doit pas s'arrêter là, il faudra se demander aussi, dans des travaux futurs, s'il est nécessaire de continuer à faire appel, comme à l'accoutumé, aux centres de recherche et de développement français pour nous concevoir de nouvelles politiques agricole et rurale avec les mêmes objectifs sans adaptation du cadre institutionnel.

Au regard des principes qui régissent la Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD) on lit bien dans le document qu'ils se fondent sur l'implication directe des populations rurales et de leurs organisations dans la résolution des problèmes auxquels elles sont confrontés dans la mise en œuvre de leurs projets. La SDRD tente d'élaborer un projet de territoire (son projet) perçue comme processus donnant aux acteurs locaux et structures déconcentrées la possibilité de valoriser eux-mêmes leur territoire en agissant ensemble à travers des liens qui doivent se tisser entre les secteurs pour un maximum de valeur ajoutée et aussi pouvoir s'interconnecter avec d'autres territoires.

Cette approche développée par la SDRD sur quoi va-t-elle s'appuyer pour appliquer ce nouveau mode de développement ? Il est vrai que la société rurale avait un ensemble de valeurs sociales, culturelles qui permettent non seulement la mobilisation des hommes autour d'objectifs et intérêts communs comme se fût durant les soulèvements anticoloniaux, mais aussi en matière d'entraide (Touiza), concertation (Djemââ) et de valorisation du patrimoine matériel (lois traditionnelles et musulmanes interdisant l'usure et l'usurpation et la détérioration des ressources) immatériels des fêtes ancestrales (waada, zerda, ouziâa, etc.).

Ces valeurs sociales tant courtisées par les responsables locaux pour faire passer leurs messages et collecter les soutiens sont autant d'atouts aujourd'hui recherchés pour mobiliser les communautés rurales autour de programmes de développement concernant leur avenir. Après des décennies de marginalisation, leur remplacement par des organisations et des associations totalement dépendantes du gouvernement à cause des lois qui les régissent, s'est fait avec des dommages collatéraux, qu'il est temps pour nos sociologues et psychologues d'étudier.

La continuation de nouvelles politiques agricoles et rurales et l'écart entre les objectifs affichés par les pouvoirs publics dès le départ (dans les documents officiels) et les résultats obtenus eu égard les sommes colossales investies met à l'évidence l'utilité de "revenir sur ses pas pour mieux avancer" et justifie par la sorte l'utilité de l'évaluation de

ces politiques publiques engagées.

Les traditions d'évaluations des projets et programmes en Algérie n'est peut-être que récente puisque les concepteurs des stratégies de développement des premières décades de l'indépendance ne se souciaient que peu de la rentabilité économique et financière des investissements publics : "Dans les mécanismes d'évaluation des performances microéconomiques et macroéconomiques, il est décidé d'ignorer délibérément la logique financière, notamment le concept de rentabilité financière qui est totalement «remisé»"<sup>17</sup>.

L'évaluation de la politique algérienne de développement rural nécessite des questionnements à différents niveaux : celui de la procédure, du coût, des retombés économiques, sociaux et politiques et organisationnel. A travers ce travail de recherche nous nous tenterons de répondre à une question centrale: La mise en œuvre de la politique nationale de renouveau rurale, obéit-elle aux principes de base qui font son originalité au niveau du mode d'approche (du bas vers le haut : participative) et l'intégration (coordination de l'intervention des acteurs en milieu rural) consignés dans le document de base de conception de cette politique?

Plus généralement, il est essentiel de comprendre comment est conçue et réalisée une des interventions publiques dans le secteur rural (politique de renouveau rurale) considérée comme phase ultime après quoi l'Algérie devra se soumettre aux exigences de l'OMC.

Voilà le cadre depuis lequel on a puisé le questionnement de recherche qui constitue l'ossature de notre thèse.

La nouvelle approche du développement, basée sur la participation des communautés rurales et l'intégration intersectorielle, affichée par la politique de renouveau rural, en tant que politique publique; a-t-elle permis une implication des communautés rurales et une coordination des actions de développement engagées dans les territoires ruraux ?

Cette question centrale peut être reformulée en trois sous-questions :

1. Quels est le processus par lequel est passée l'expérience algérienne de développement rural et quelles sont ses références théoriques ?
2. Comment est conçue la politique de renouveau rural et quels sont ses objectifs affichés ?
3. Dans la réalité comment a été mise en œuvre cette politique et quelles sont les contraintes à la réalisation des objectifs?

Ce schéma synthétise notre questionnement de recherche :

---

<sup>17</sup> Liassine Mohammed. *De l'indépendance aux années quatre-vingt: les stratégies de développement de l'Algérie*, in *Problèmes économiques* n° 2844 du 18 février 2004, pp. 24 à 32.



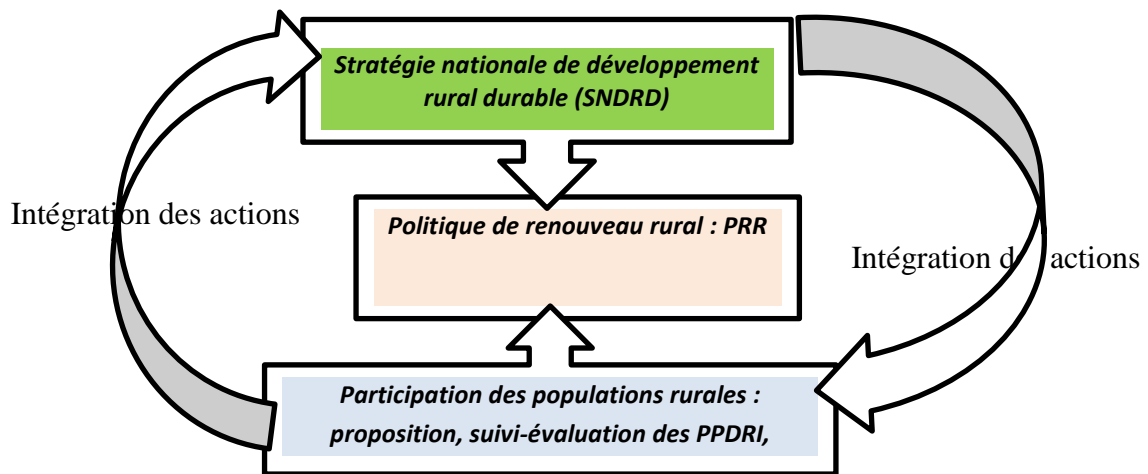


Figure 1 : Schéma du questionnement de recherche (BENDJEFFAL, 2015).

### - Les hypothèses de recherche

Notre hypothèse centrale est que pour augmenter les chances de réussite des actions de développement rural il est nécessaire d'impliquer les populations rurales dans le processus depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation finale et de coordonner les actions entreprises par les divers intervenant dans les territoires ruraux. Mais le mode de conception et d'organisation de ce modèle extravertis issues d'un mode de gouvernance participatif où l'exécutif de la politique de développement est tenu de rendre compte des résultats de ses activités aux citoyens par le biais des représentants (le parlement) ceci exige un mode d'organisation institutionnel plus démocratiques et décentralisé. Pour cette raison, la mise en œuvre de la démarche participative, dans les pays en voie de développement, créé un disfonctionnement dans la réalisation des divers programmes dédiés au développement et par conséquents les résultats sont en deçà des attentes légitimes des populations cibles malgré les ressources financières assez importantes engagées dans ce processus.

Le processus d'évaluation doit débiter, dans ce cas, au moment même de la conception de la politique rurale et l'accompagner jusqu'à la fin et même s'allonger au moment de la conception d'une nouvelle politique.

**L'hypothèse1:** Les PPDRI comme outils de mise en œuvre de la PRR, visant l'implication la plus complète possible de la population locale à chaque étape du processus, à travers une démarche propre à susciter sa motivation réelle, a été prisonnier d'un ensemble de procédures administratives qui n'ont pas aidé à motiver le monde rural à prendre en charge ses propres préoccupations et attentes.

**Hypothèse2 :** Le taux de présence des représentants des populations (même si ce type représentation laisse beaucoup à dire), des structures déconcentrés et des institutions impliquées dans le développement rurales (Banques, ...) est un indicateurs de la non intégration des actions de développement de la PRR.

**Hypothèse3 :** L'organisme chargé de la mise en œuvre et la coordination des action de développement rural dans le cadre de la politique de renouveau rural, n'a pas eu les moyens nécessaires (tant humain, technique (formation) et juridiques afin de pouvoir atteindre les objectifs assigné. La réadaptation des objectifs initiaux à partir de 2011 pour

correspondre aux domaines d'action privilégiée des services des forêts fixés depuis l'époque coloniale, est un signe d'échec de la PPRR et de sa nouvelle approche intégrative.

### **- Démarche méthodologique**

Afin de pouvoir évaluer la politique de renouveau rural, répondre à nos questionnement et de vérifier la validité des hypothèses émises il faut d'abord la ramener à ses objectifs. La méthodologie proposée a pour objectif d'appréhender si la mise en œuvre du processus prévu du point de vu conceptuel et se voulant participatif (permettant une réelle implication des populations rurales et des autres acteurs dans les zones rurales dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement) et intégratif (aidant à une meilleure visibilité des pouvoirs publics sur ce qui se réalise au niveau local à travers la convergence des interventions sectorielles et leurs articulation avec les programmes de développement rural pour répondre d'une manière concertée et rationnelle aux sollicitations du monde rural).

Donc il est clair que les critères de référence seront ceux des objectifs affichés par la politique de renouveau rural. Le premier critère retenu est le rôle joué par les acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre des projets, ce qu'on va aborder lors de la présentation des acteurs. Le deuxième critère utilisé concerne "l'entrée" choisie au départ par le projet, c'est-à-dire le domaine d'intervention qui a été privilégié, ici on va se centrer sur les domaines d'intervention techniques et économiques (Thèmes fédérateurs). Un troisième critère est pris en considération ; il s'agit de la place donnée à la "participation populaire" dans les projets définis par la PPRR que nous allons estimer à travers la participation des acteurs dans les structures de la PPRR et des types de PPDRRI engagés (individuels, collectifs, d'infrastructures sociale ou forestière, etc.).

En dernière analyse sera traité quelques remarques sur la nature des évolutions constatées et en fin un inventaire et une analyse des difficultés auxquelles les projets ont été généralement confrontés.

Notre raisonnement veut bien dépasser une démarche scientifique traditionnelle de type hypothético-déductive pour une autre méthode qui se base essentiellement sur la « contextualisation » des interactions des acteurs. Notre but, dans cette thèse, est l'étude de l'efficacité des institutions, de leur changement endogène et de l'impact des institutions antérieures sur le développement ultérieur. Notre soucis est placé beaucoup plus vers l'étude des institutions au niveau des interactions et se demandant comment des règles de comportement institutionnalisées sont suivies par les uns et les autres et quelles conséquences sur leur rationalité.

Ce cadre d'analyse est bien sûr du propre de l'analyse institutionnelle. L'analyse institutionnelle a pour rôle ici d'identifier le rapport de pouvoir implicite et sous-jacent à l'ordre des choses. C'est son rôle de mettre en évidence le "non-dit" des réalités se présentant comme allant de soi.

L'analyse institutionnelle est une démarche d'analyse qui vise à mettre à jour les rapports de pouvoir réels qui se diluent derrière l'ordre traditionnel de fonctionnement des institutions en interaction avec les acteurs.

La nécessité des institutions bénéfiques à la société apparaissent à travers la promotion d'une coopération et d'un type d'action qui accroissent le bien-être. Ce sont ce type

d'institutions qui donnent aux marchés des fondations en assignant, protégeant et modifiant les droits de propriété efficacement ; en garantissant les contrats ; enfin, en incitant à la spécialisation et à l'échange.

A notre sens les bonnes institutions se sont celles qui «encouragent également la production en générant de l'épargne, des investissements en capital humain et physique, le développement et l'adoption de connaissances utiles. Elles assurent un taux soutenable de croissance de la population, et sont source d'une paix génératrice de bien-être, d'une mobilisation collective des ressources et de politiques bénéfiques, comme la mise à disposition de biens publics »<sup>18</sup>. Aussi, il est reconnu que la qualité des fondations institutionnelles de l'économie et des structures politiques conditionne de manière déterminante le bien-être d'une société parce que les individus ne savent pas toujours reconnaître ce qui sera bénéfique à la société, pas plus qu'ils ne sont incités à le rechercher de manière effective en l'absence d'institutions appropriées.

Une question centrale pour les sciences sociales et l'histoire est donc de savoir pourquoi les sociétés suivent des trajectoires distinctes dans leur développement institutionnel, et pourquoi certaines sociétés n'en viennent pas à adopter les institutions de celles qui ont connu plus de succès sur le plan économique.

Pour ce faire, la visite des documents conceptuels de la PRR, des bases de données disponibles sur le processus de mise en œuvre et des résultats obtenus au niveau local (Wilaya de Mascara) nous a servi de support important pour analyser la cohérence entre les phases prévues et celles réalisées et les objectifs fixés et ceux atteints. Des guides d'entretiens avec les responsables locaux de développement et les agents chargés de la mise en œuvre des actions de développement (direction des forêts) ont été élaborés et adaptés à chaque type d'acteur. Ces guides d'entretiens, confrontés aux informations circonscrites dans les documents de base, ont permis de recueillir des données qualitatives et quantitatives, fondés sur la l'expérience, la formation, l'information et les moyens mis à la disposition des agents de développement.

#### **- Justification du terrain d'étude**

Notre origine rurale, marquée par le constat d'un discours populiste voulant mobiliser encore une fois le monde rural contre les opposants politiques sans contrepartie réelle.

Encore une fois puisque c'est grâce à la mobilisation et l'implication effective et efficace des populations rurales que la révolution de novembre a pu atteindre ses but, contrairement aux soulèvements conduits par soit des chefs religieux de zaouïa ou de patriarche tribale ou des propriétaires fonciers offensés. Depuis 1954, l'utilisation des populations rurales à toujours gagner pour les élites urbaines en quête de pouvoir. Notre propre expérience professionnelle comme chercheur à l'INRA Algérie (1989-2003), autour des politiques agricoles et ont fait l'objet de projets de recherche sur l'interprétation sur le terrain par les exploitants et les jeunes ruraux des décisions de politique agricole ; les études auxquelles nous avons participé soit en tant que consultant national pour la formation des formateurs

---

<sup>18</sup> Avner, Greif. « Qu'est-ce que l'analyse institutionnelle ? », Tracés. Revue de Sciences humaines [En ligne], 2009, mis en ligne le 30 novembre 2011, consulté le 10 janvier 2014. URL : <http://traces.revues.org/4264>.

dans le programme PRCHAT (Programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique) de la PRR en 2007 soit lors des études que nous avons réalisées au profit du CERAI (Centre International des Etudes Rurales et Agricole) sur la mise en œuvre de de l'approche leader au niveau de la wilaya de Mascara, en 2006, et qui nous a permis de faire un diagnostic (méthode du cadre logique et méthode SWOTT) territorial pour concevoir un plan de de développement local ; toutes ces implications ont motivées notre recherche et stimulée notre curiosité scientifique autour du développement rural afin de savoir si tout ce « vacarme » n'est pas une simple mobilisation des ruraux contre des adversaires.

### **- Le plan de recherche**

Ce travail est présenté en deux parties :

#### **Première partie :**

La compréhension du processus de développement par lequel est passé l'Algérie nous entraîne à la présentation du concept de développement dans toutes ses dimensions mais aussi avec tous les courants théoriques de la période. Ceci nous permettra de situer l'origine des thèses de développement en Algérie. Ce qui va faire l'objet du premier chapitre.

La spécificité du secteur agricole et rural et les tentatives pour en faire une théorie spécifique va être exposée en chapitre 2. Cette théorisation qui est le résultat de l'effort louable de plusieurs économistes considérant que le secteur agricole peut être le fer de lance de toute économie, en particulier celle des pays en développement où la faim est un enjeu majeure. Les politiques adoptées pour le développement rural s'inspirent et se réfèrent aux modèles européens suite aux multiples exigences extérieures.

#### **Deuxième partie :**

Le chapitre 3 de cette thèse vient de la nécessité d'intégrer un concept de base dans cette thèse et présenter ses significations et ses utilisations possibles. Même si on reconnaît que l'application pratique de ce concept, important dans l'analyse institutionnelle dans le cadre de cette thèse, n'a pas profité de toutes les possibilités qu'il offre pour une évaluation exhaustive ou complète.

Le chapitre 4 part de la citation de Descheneaux Daniel qui considère que « Le problème actuel, vient toujours de la solution précédente.» on considère donc que la situation actuelle du développement agricole et rural, est aussi résultat d'un processus qui s'est passé bien avant et qu'on tentera de présenter en chapitre. Dans ce chapitre 4 on traitera deux point complémentaires, celui de l'origine des thèses de développement économique et social de l'Algérie indépendante et celui de l'expérience de développement agricole et rural avec une approche historique et un esprit critique.

L'analyse et l'évaluation de la politique de renouveau rural sera traitée au chapitre 5 et au chapitre 6. Il sera question dans le chapitre 5 de présenter la PRR selon sa conception originale. Les informations tirées pour ce chapitre sont issues du kit complet qui nous a été donné par le MADR pour assurer la formation des agents de développement locale et facilitateurs au niveau des wilayates. Dans le chapitre 6, nous traiterons de l'étude de cas de la wilaya de Mascara.

En fin on clôturera notre travail par une conclusion avec quelques pistes de recherche et

quelques recommandations aux politiques. Il n'est pas aisé de donner des recommandations aux décideurs tant que les analyses et les évaluations ne sont pas commanditées par des institutions publiques ou législatives qui ont un pouvoir de décision ou de regard.

Au départ de notre recherche on s'est fixé le but de traiter trois wilaya : Mascara, Sidi Bel Abbas et Tlemcen. Pour des raisons de logistiques et d'indisponibilité des responsables des structures devant nous fournir l'information, nous nous sommes contenté d'analyser les données de la wilaya de Mascara.

**PREMIERE PARTIE**  
**ANALYSE THEORIQUE**

# Chapitre 1

## Les théories économiques de développement

---

"Plus un peuple est éclairé, plus ses suffrages sont difficiles à surprendre [...] même sous la constitution la plus libre, un peuple ignorant est esclave." Condorcet – 1791.

### 1. LE DEVELOPPEMENT

L'analyse du concept de développement constitue un préalable fondamental à l'analyse des théories du développement. Les études sur le développement s'attachent, en tout première approche, à la compréhension des inégalités des conditions matérielles d'existence des individus. Comment une société peut-elle passer d'un état de pauvreté et mettre en œuvre un changement profond afin de se débarrasser de la pauvreté et d'assurer aux individus des conditions de vie, par des emplois en plus grand nombre, une répartition équitable du revenu national en croissance, une meilleure éducation et santé, une espérance de vie plus longue, une répartition équitable d'un revenu en croissance, etc.?

Les théories du développement traitent « des changements dans la vie des individus, dans les structures de production, de consommation, de répartition des revenus, dans le fonctionnement des institutions politiques et sociales, de la répartition du pouvoir entre les citoyens et de la manière dont ceux-ci exercent une influence sur leur propre devenir. Ce vaste ensemble de questions, par nature d'une grande complexité, est au cœur même du concept de développement » (GERARD AZOULAY, 2002).

Depuis les années 50, juste à la sortie de la deuxième guerre mondiale, les travaux sur les voies et les méthodes de développement général, en particulier celles d'un développement agricole et rural, n'étaient que des approches fonctionnelles par rapport aux exigences de la modernisation. Un deuxième courant contestataire de cette linéarité de l'approche historique, sans pour autant la contesté, considère que la voie suivie par les pays occidentaux n'est pas la seule disponible pour sortir de la pauvreté et atteindre certains niveaux de progrès et d'abondance matérielle signe de développement<sup>19</sup>.

Dans ce sens Malassis (1973) écrit "Malgré ces difficultés il nous semble toutefois nécessaire de dire clairement que pour atteindre à la compréhension du développement il est nécessaire de procéder d'un long et difficile effort d'analyse objective, ouvert à tous les courants de pensée."

La genèse du développement peut être appréhendée selon deux tendances: la première en se référant à l'idée de progrès, et à l'évolutionnisme historique, qui considère le développement comme un phénomène aussi ancien que l'histoire des sociétés, ceci est vraie puisqu'il y a toujours eu des pays avancés et des pays arriérés, des pays prospères et des pays marqués par la misère. Les auteurs de cette approche font remonter la genèse du

---

<sup>19</sup> *École de la dépendance* » et « *l'école des études subalternes: Braudel F (1979 et 1985), Wallenstein. I (1976 et 1984), Guha. R et Spivak G.C (1998).*

développement jusqu'à la révolution néolithique (Gilbert Rist et Paul Bairoch<sup>20</sup>). Pour eux le développement a toujours existé et il ne manquait que le mot pour le dire. La deuxième, optant pour une interprétation rigoureuse de l'historique du phénomène de développement, le lit à partir de son émergence. Se référant à une vision duale considérant le "développement comme une nécessité thérapeutique dont la pertinence s'est imposée à partir de la prise de conscience du phénomène de sous-développement (FREYSSINET, Jacques, LACOSTE, Yves)<sup>21</sup>.

Samir Amin (1989)<sup>22</sup> constate que, « Le développement est en panne, sa théorie en crise, et son idéologie, l'objet de doute », durant plus de trois décennies, les modèles se sont substitués les uns aux autres, mais l'énigme reste entier et le développement pose toujours problème.

Dans les années 1960, nous disent A. Guichaoua et Y. Goussault (1994), il y avait toujours un modèle, aujourd'hui, il n'y a plus de repère. Le développement est devenu un « objet fuyant ». Il est même en voie de disparition<sup>23</sup>. Celso Furtado suggère, que « le développement n'est qu'un mythe »<sup>24</sup>.

Mais ce concept, constituant le mot magique des discours officiels et mobilisant beaucoup d'espoirs des populations de considérables ressources, n'a pas fait l'objet d'opposition et son bienfondé n'a pas été remis en question « tant les pratiques qu'elle sous-tend et l'idéologie qu'elle véhicule lui confèrent une valeur positive, souhaitable voire nécessaire profondément ancrée dans l'imaginaire collectif du genre humain. L'autorité du concept, son universalisme actuel et notamment son attrait tant au Nord qu'au Sud témoignent de l'aveuglante évidence sur laquelle repose son pouvoir aliénant. »<sup>25</sup>.

### **1.1- Définir le développement :**

Le développement se définit dans les dictionnaires d'économie HATIER comme :

« ..le développement est un faisceau de transformations qui modifie les comportements, intègre les progrès des connaissances, l'amélioration des qualifications, le savoir-faire industriel. C'est aussi une mutation repérable par les coefficients économiques et sociaux : part du secteur industriel, part des branches nouvelles, capital employé par travailleur, valeur ajoutée par salarié, nombre d'ordinateurs par habitant... nombre de médecins par habitant, taux d'alphabétisation, nombre d'étudiants, nombre de chercheurs, nombre de films nationaux... ».

Le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) définit le développement comme le fait d'« élargir l'éventail des possibilités offertes aux hommes ». Cette définition

<sup>20</sup> Le Développement : Histoire d'une croyance occidentale, op. Cité. p. 52-80.

Le Tiers Monde dans l'impasse. Le démarrage économique du XVIIIe au XXe siècle, 2e éd., Paris, Gallimard, 1983.

<sup>21</sup> Le concept du sous-développement, Paris, Mouton, 1966, p. 8.

Les pays sous-développés, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. «Que sais-je ?», 1984.

<sup>22</sup> AMIN, Samir, La Faillite du développement en Afrique et dans le Tiers-Monde, Paris, Harmattan, 1989, p. 5.

<sup>23</sup> 3. GUICHAOUA, André et Yves GOUSSAULT, Sciences sociales et développement, Paris, Armand Colin, 1994, p. 3.

<sup>24</sup> FURTADO, Celso, Le mythe du développement économique, Paris, Anthropos, 1984.

<sup>25</sup> LEGOUTE Jean Ronald. Définir le développement : Histoire et dimensions d'un concept plurivoque. Revue Economie Politique Internationale. Chier de recherche. Vol 1, n°1, Février 2001. URL. <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/legoute2.pdf>. Consulté le 11.00.2015.



est inspirée de la théorie des « besoins essentiels (ou élémentaires) » créée dans les années 1970 au sein du Bureau international du travail (BIT)<sup>26</sup>. Le développement y est caractérisé par la disponibilité d'un minimum de biens pour assurer la survie (alimentation, habillement, etc.) et de services de base comme la santé ou l'éducation. Les besoins essentiels sont définis par le fait qu'ils sont quantifiables, universels et facteurs de croissance économique.

Le développement est donc un « phénomène d'accumulation, largement irréversible et séculaire, il inclut la croissance et même des phases de crise »<sup>27</sup>.

Donc le développement est l'apanage d'une combinaison de changements touchant la totalité des structures économiques, sociales, culturelles et démographiques.

Furtado (1989) retient au moins trois dimensions de l'idée de développement: celle de l'accroissement de l'efficacité du système social de production, celle de la satisfaction des besoins élémentaires de la population et celle de la réalisation d'objectifs auxquels aspirent les groupes dominants d'une société et qui rivalisent dans l'utilisation des ressources rares.<sup>28</sup>

Le développement se différencie de la croissance et, on se réfère souvent à la définition devenue classique proposée par François Perroux en 1961 considérant que le développement est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global ».

Enfin, le développement est un processus de long terme, qui a des effets durables. Une période brève de croissance économique ne peut ainsi être assimilée au développement. Ce développement est par nature un phénomène qualitatif de transformation sociétale (éducation, santé, libertés civiles et politiques...) alors que la croissance économique est seulement un phénomène quantitatif d'accumulation de richesses.

Grâce à cette définition, nous devons distinguer entre un développement, un développement économique et une croissance économique.

Le PNUD propose ainsi quatre critères pour atteindre le niveau de développement d'un pays:

- la productivité qui permet d'enclencher un processus d'accumulation ;
- la justice sociale : les richesses doivent être partagées au profit de tous ;
- la durabilité : les générations futures doivent être prises en compte (dimension à long terme du développement) ;
- le développement doit être engendré par la population elle-même et non par une aide extérieure.

---

<sup>26</sup> DEUBEL, Philippe. Analyse économique et historique des sociétés contemporaines. Les caractéristiques du sous-développement 2008. Edition. Pearson Education France. P 463-464.

<sup>27</sup> Dictionnaire économique et social. Janine Bremond et Alain Gélédan. 4<sup>ème</sup> édition augmentée. HATIER. Paris, 1990.

<sup>28</sup> FURTADO, Celso, Brève introduction au développement: une approche interdisciplinaire, Paris, Publisud, 1989, p24.

Le développement, par contre, est un phénomène qualitatif en définitif qui s'observe sur une durée de temps très longue et qui nécessite l'évolution simultanée de nombreux critères.

Le niveau de vie (importance du PIB) et d'épanouissement de la population, la part du secondaire et du tertiaire dans la production et la population active, la diversité des facteurs de production, les écarts de revenu, les avancées au niveau de la santé et de l'hygiène, le niveau d'étude et de qualification de la population, le niveau d'indépendance financière du pays, etc., sont autant de facteurs à prendre en considération pour mesurer le développement.

Selon Jean-Philippe PEEMANS (2011), le développement n'est plus seulement vu comme la capacité de faire émerger un secteur industriel, mais comme « la capacité d'édifier une civilisation l'histoire matérielle et spirituelle complexe et durable, ou les interactions longues entre les dimensions économiques, sociales, institutionnelles et culturelles, participent toutes à la construction d'un processus de développement qui donne son identité et sa personnalité historiques à la société concernée ».

Le développement, selon le Rapport de la Commission Sud de 1990, dirigé par le président Julius. Nyerere, est un « processus qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre confiance en eux-mêmes et de mener une existence digne et épanouie. C'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation et qui fait reculer l'oppression politique, économique et sociale. C'est par le développement que l'indépendance politique acquiert son sens véritable. Il se présente comme un processus de croissance, un mouvement qui trouve sa source première dans la société qui est elle-même en train d'évoluer ».

D'autres définitions lient le développement à l'homme « le développement concerne fondamentalement des êtres humains. Il se fait par et pour eux. Il doit consister à identifier les besoins humains, à élever le niveau de vie des populations et à donner à tous les êtres humains la chance de développer leurs potentiels » (Elie LABORIEUX, 2008).

Une définition critique est donnée par (Gilbert Rist, 1996) au concept de développement tel qu'utilisé par les acteurs du développement : « Ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence, qui, pour assurer la reproduction sociale oblige à transformer et à détruire de façon généralisée le milieu naturel et les rapports sociaux, en vue d'une production croissante de marchandises, biens et services, destinés, à travers l'échange, à la demande solvable » (Rist, 1996).

## **1.2- Mesurer le développement:**

L'identification et la caractérisation de pays comme développés a nécessité la création de référentiels et d'indicateurs.

### **1.2.1- La mesure par le PNB/habitant**

La Banque mondiale mesure le niveau de développement par un indicateur de richesse, le revenu moyen de la population assimilé au PNB/habitant. Cela lui permet de classer les pays en trois catégories selon leur niveau de richesse (les données sont de 2006):

\*pays à revenu faible (moins de 905 \$/habitant) : on y retrouve en majorité des pays pauvres africains et asiatiques comme le Mali, le Kenya, le Libéria, la Mauritanie, le Bangladesh, le Cambodge, le Népal... mais aussi l'Inde ;

\*pays à revenu intermédiaire (entre 906 et 11 115 \$/habitant) : devant la trop grande hétérogénéité de cette catégorie, la Banque Mondiale la structure en deux sous-catégories depuis 1989 : pays à revenu intermédiaire tranche inférieure (entre 906 et 3 595 \$/habitant) : on y retrouve d'autres PED d'Afrique et d'Asie comme l'Algérie, le Sri Lanka et surtout la Chine, mais aussi des PED d'Amérique Latine comme Cuba ou la Colombie et des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) en transition comme l'Albanie, la Moldavie ou l'Ukraine ; pays à revenu intermédiaire tranche supérieure (entre 3 596 et 11 115 \$/habitant) : on y retrouve encore des PED comme les grands pays d'Amérique Latine que sont le Brésil ou l'Argentine, et la majorité des PECO comme la Hongrie ou la Pologne et surtout la Russie.

\*pays à revenu élevé (plus de 11 116 \$/habitant) : ce sont les PDEM mais aussi certains pays du Moyen-Orient comme le Qatar, les Émirats arabes unis ou le Koweït, et des pays asiatiques comme la Corée du Sud, Hong Kong ou Singapour.

Cette classification rencontre des limites comme l'illustre le fait que les PED sont représentés dans toutes les catégories. En effet, cette classification ne tient pas compte par exemple de la répartition et de l'utilisation des revenus, et n'est donc pas affectée par les inégalités internes des pays. De plus, elle réduit le développement à la seule variable du niveau de vie.

### **1.2.2- La mesure par les Indicateurs de Développement: Influence d'Amartya Sen (Prix Nobel d'économie en 1998).**

Partant de l'idée que le niveau de développement d'un pays ne peut se limiter à son niveau de richesse économique, ni à sa croissance économique d'autres indicateurs sont proposés. Ainsi, le taux de mortalité infantile est l'un des plus pertinents puisqu'il est corrélé au niveau d'éducation des femmes d'un pays, le niveau d'exposition aux maladies de la population et le niveau du système de santé (hôpitaux...). Il est considéré qu'un pays ayant un taux de mortalité infantile supérieur à 5 % est en sous-développement. Mais cet indicateur est encore trop limité, car il ne prend pas en compte suffisamment de facteurs de développement.

Le PNUD a donc créé en 1990 un indicateur synthétique, l'indicateur de développement humain (IDH). L'indicateur de développement humain (IDH) est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990, pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. Il a été développé en 1990 par l'économiste d'origine indienne Amartya Sen et l'économiste pakistanais Mahbub Ul Haq. Considérant que le développement traduit l'extension des possibilités humaines, celles-ci nécessitent trois conditions: la possibilité de vivre longtemps et en bonne santé, la possibilité de s'instruire, et enfin les possibilités d'accès aux ressources permettant de vivre convenablement. Pour représenter ces trois dimensions du développement (santé, éducation, niveau de vie), l'IDH synthétise trois indicateurs mesurés de 0 à 1 (plus il est élevé, plus le pays est développé):

- un indicateur de longévité et de santé mesuré par l'espérance de vie à la naissance;
- un indicateur d'instruction mesuré pour deux tiers par le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers par le taux de scolarisation ;
- un indicateur de niveau de vie mesuré par le PNB/habitant en PPA (parité de pouvoir d'achat).

L'IDH synthétise ces trois indices en un seul traduisant le niveau de développement du pays, noté de 0 à 1.

Ainsi, en 2005, les pays à développement humain élevé ont un IDH supérieur à 0,800 ; les pays à développement humain moyen ont un IDH compris entre 0,500 et 0,799 ; les pays à développement humain faible ont un IDH inférieur à 0,500. Des différences significatives de classement apparaissent selon que l'on prend en compte le PNB/ habitant ou l'IDH, ce qui montre l'intérêt de ce dernier.

Pour 2015 les groupes de développement humain Développement humain sont classés ainsi:

Très élevé	0,896
Développement humain élevé	0,744
Développement humain moyen	0,630
Développement humain faible	0,505.

Tout comme le PNB/habitant, l'IDH rencontre des limites puisqu'il ne montre pas si le niveau de développement atteint est dû à une aide extérieure ou bien aux progrès réels du pays qui traduisent alors l'effectivité d'un processus durable de développement. De plus, on peut lui reprocher son caractère statique alors qu'il est censé mesurer un phénomène censé être dynamique qui est le développement. Enfin, l'IDH n'indique pas le niveau des inégalités internes au pays (entre le monde rural et urbain, entre le Sud et le Nord, etc.).

Pour compléter l'IDH, et en particulier mesurer le niveau de pauvreté et d'inégalités au sein des PED, le PNUD a créé trois autres indicateurs de développement :

**L'IPH-1 en 1997** : c'est un indicateur de pauvreté humaine dans les PED. Il considère le sous-développement en termes de manques de droits fondamentaux : manque de droit à la vie (probabilité de mourir avant 40 ans), manque d'éducation (pourcentage d'adultes analphabètes), manque d'accès aux ressources naturelles vitales (proportion d'individus n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services de santé, part des enfants de moins de 5 ans en insuffisance pondérale). Il existe aussi l'IPH-2 pour les pays développés avec des seuils et des indicateurs différents, propres à ces pays ;

**L'ISDH en 1995** : l'indicateur sexospécifique de développement humain pondère l'IDH par une mesure des inégalités entre hommes et femmes. Ce sont donc les mêmes critères que l'IDH mais dont le niveau moyen par pays est corrigé selon l'ampleur des inégalités hommes/femmes par domaine. On observe une forte corrélation entre le classement selon

l'IDH et celui selon l'ISDH, prouve qu'un niveau élevé d'inégalités internes est bien un marqueur du sous-développement ;

### **l'IPF (indicateur de participation des femmes) en 1995 pour compléter l'ISDH**

C'est un indicateur de la participation des femmes à la vie politique et économique du pays.

## **2- le sous-développement**

Le sous-développement est encore à ce jour une notion multiforme et pas facile à cerner du fait qu'il existe plusieurs catégories de pays moins avancés. Il n'est plus d'usage de parler de pays du tiers monde seulement comme groupe homogènes de nations, en parle aujourd'hui de quart monde pour désigner les PMA, certains pays sont appelés pays émergents ou encore de Nouveaux Pays Industrialisés (N.P.I).

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) énonce que le développement est en dernière analyse un processus visant à élargir la palette des choix qui s'offrent aux individus et pas seulement à accroître le revenu national.

L'expression « développement », et par conséquent le « sous-développement », a été lié au concept de « développement économique et social » après la deuxième Guerre mondiale. Le contexte général de l'après-guerre est celui, d'une part, de la reconstruction économique des pays européens (Plan Marshall) et, d'autre part, d'un enjeu politique de taille, celui de la guerre froide où le système capitaliste du libre-marché et le système socialiste de la planification centralisée se livrent une compétition sans merci » (Louis Guay, 2004).

Le mot « sous-développement » apparaît officiellement le 20 janvier 1949, dans le discours d'Harry Truman, le président des États-Unis : « Il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées. Plus de la moitié des gens dans le monde vit dans des conditions voisines de la misère. Ils n'ont pas assez à manger. Ils sont victimes de maladies. Leur pauvreté constitue un handicap et une menace, tant pour eux que pour les régions les plus prospères ».

Si la connotation de l'expression « sous-développement » est directement économique, elle se situe dans un contexte politique bien déterminé.

Cependant, le concept de développement économique possède des racines historiques bien plus lointaines. J. Schumpeter publiait déjà en 1912 une théorie du développement économique et la distinguait de la notion de croissance économique bien avant lui, dès les 18 siècles, Malthus, Ricardo et Adam Smith, premiers économistes anglais du libéralisme, s'étaient intéressés au développement économique comme dynamique, tandis qu'au milieu du 19 siècle, Marx critiquait les rouages de la révolution industrielle britannique et son expansion impérialiste (LOUIS GUAY, 2004).

Le concept de développement, en intégrant le social et l'humain, subit une véritable révolution sémantique. Au développement tout court confiné dans le contenu sémantique exclusivement économique, est associé des qualificatifs qui témoignent « du droit à

l'expression des valeurs culturelles des civilisations issues de l'histoire et des situations sociales spécifiques des sociétés émergentes»<sup>29</sup>. Ainsi, à la notion de self-reliance, d'autonomie ou développement autocentré qui fit son entrée dans la littérature du développement, se succèdent les concepts de développement endogène, développement solidaire, communautaire, intégré, authentique, autonome et populaire, durable, humain, harmonisé, participatif, global, l'écodéveloppement, l'endo-développement, l'ethno développement et pour finir, le développement socialiste.

### **3-L'approche linéaire et séquentielle du développement.**

#### **3.1-L'évolution des sociétés :**

##### **3.1.1-Le schéma de List**

Les premiers écrits sur les étapes de croissance reviennent aux écoles Allemandes dès le XVIII<sup>e</sup> qui voulait présenter le processus de croissance économiques par un système d'étapes successives afin de pouvoir les adaptés et appliqués aux situations nationales et culturelles différents. A la base cette thèse constitue une analyse critique des politiques économiques développées par A. Smith et ses disciples. Les critiques sur la méthodologie déductive des classiques et l'élaboration d'une nouvelle science inductive à partir des lois résultants des faits historiques et rejetant ainsi l'idée classique du caractère universel des lois économiques.

Deux écoles ont émergés sur la théorie des étapes de croissance: La première représentée par Friedrich List et l'école historique Allemande et la deuxième l'école marxiste représentée par Karl Marx. Les deux écoles ont déterminées cinq étapes dans le processus de développement mais basées sur des principes totalement différents.

List a basé sa classification sur l'évolution de la répartition des actifs par activité économique: L'étape primitive-pastorale-agricole-agricole manufacturière et agricole-manufacturière-commerciale.

La théorie de List, dans une Allemagne très en retard du point de vue du développement industriel par rapport à la Grande Bretagne, veut démontrer qu'il n'est pas possible de passer d'une économie agricole (ou traditionnelle ) vers une économie moderne industrielle, que par la nécessité d'avoir des politiques industrielles et commerciales pour ménager cette transition et il ne peut y avoir de progrès dans l'agriculture sans le stimulus de la demande d'exportation ou sans l'impact du développement industriel national.

**Evolution selon Marx :** Marx. K, après des dizaines d'année reprend l'idée fondatrice du raisonnement de List suivant laquelle les nations évoluent en passant par des étapes ou phases d'organisation de l'activité économique. Ainsi pour Marx c'est la forme d'appropriation des facteurs de production qui commande l'organisation du système économique et c'est l'évolution des forces productives qui va conduire à l'accumulation du capital et au progrès technique. Le déterminisme historique de Marx expliqué par les règles causales du passage d'une étape à l'autre. Le fait que l'appropriation privée des

---

<sup>29</sup> 29. LATOUCHE, Serge, *Faut-il refuser le développement?* Paris, Presses Universitaires de France, 1986, p.10.

moyens de production crée une société stratifiée en classes sociales dont les intérêts sont antagonistes.

**Le schéma de Max Weber :** Afin de réfuter la thèse de Karl Marx, Max Weber cherche avant tout à expliquer les raisons de la naissance première du développement économique moderne et par conséquent le capitalisme industriel dans le monde occidental. Il estime que la clé du développement moderne réside dans l'organisation rationnelle du travail " libre ". Il note que ce type d'organisation n'aurait pas été possible sans la séparation du " business " du ménage et une comptabilité rationnelle. Selon Max Weber les racines de cette rationalité remontent au christianisme primitif à travers le développement d'une communauté urbaine dans l'Europe médiévale et enfin la révolte protestante en même temps du capitalisme industriel. Il ajoute cette marche vers la rationalité économique est accomplie par les développements institutionnels qui progressivement libère l'homme de relations qui excluent toute approche d'indépendante et calculée d'objectifs spécifiques. Pour Max Weber les idées n'étaient pas le simple reflet de la condition de structures économiques et la culture capitaliste n'est en aucune façon le produit du mode capitaliste de production. L'esprit du capitalisme est la pure conséquence de l'éthique rationnelle du protestantisme ascétique. La thèse wébérienne a eu beaucoup d'influence sur les théories explicatives rattachées au développement en particulier les deux approche les plus connues : l'approche culturelle (valeurs-éducation et esprit d'entreprise en Amérique latine : Martin Lipset) et l'approche psychologique (Achievement motivation : Mc Celland).

### **3.1.2- L'approche psychologique et culturelle du développement.**

Partant de la notion selon laquelle les valeurs individuelles sont étroitement liées au développement, il devient nécessaire alors de rechercher les éventuelles relations entre la personnalité et un tel développement.

David Mc Celland a suggéré que la recherche de la richesse n'est pas simplement le produit d'une culture au sein de laquelle les individus chercheraient à obtenir un succès financier. Partant, pour lui dans la civilisation occidentale comme dans toutes les autres civilisations, dès que le développement démarre, les gens ressentent un besoin accru d'accomplissement qu'il appelle « achievement motivation ». Donc ce sont les gens qui présentent une motivation élevée qui sont les plus capables d'affronter des situations de ce genre où existent des risques d'échec, risques qui peuvent être atténué par un surpassement ou une plus grande qualification.

Une autre approche psychologique intéressante, celle d'Everett Hagen qui oppose la personnalité autoritaire à la personnalité créatrice. Dans les sociétés traditionnelles (qu'il définit comme des systèmes politiques et sociaux autoritaires), la personnalité autoritaire est dominante alors que le développement requiert l'émergence d'un individu créateur (c'est un individu qui se caractérise par un fort besoin d'accomplissement, d'autonomie et d'ordre). Ce type d'individu ne peut provenir que de groupes sociaux ayant auparavant perdus leur position sociale suite à des changements dans les conditions historiques.

De nombreuses critiques ont été formulées à l'encontre de ces approches psychologiques porteuses d'un égocentrisme exacerbé niant totalement les cas d'échec de développement des colonies où le contact avec le protestantisme ascétique était très marqué. La destruction par le colonialisme de toutes les initiatives liées à la production, à la distribution et la vente de l'artisanat local, a contribué au non émergence des entrepreneurs locaux totalement marginalisés et pénalisés. Ace sujet Guy Hunter écrit à propos de l'impact exercé par l'imposition des lois occidentales en Asie du Sud-Est : "L'introduction de régimes juridiques occidentaux créa une immense perturbation du milieu traditionnel. Il a été affirmé avec beaucoup de force, que ce système légal importé était responsable de l'affaiblissement des disciplines de la société... et de l'honnêteté correspondant à ces disciplines, leur substituant une multitude de régulations, une multitude d'avocats et l'augmentation des crimes et de la corruption...L'introduction d'une masse de règles légales, souvent opposées à la coutume locale et au sens local de la justice, administrée en langue étrangère, ...liées aux règles de la procédure..0devait entraîner un grand nombre d'erreurs. Elle permit la corruption des juges et engendra une classe d'avocats autochtones sans scrupules et, au mieux une perte de talent si nécessaire dans d'autres domaines."

La pénétration coloniale dans les systèmes sociaux des pays actuellement sous-développés par la force et la contrainte ont permis de gouverner en renforçant les inégalités en déclinant la participation des populations autochtones au gouvernement. La transformation des structures politiques préexistantes à travers l'asservissement des chefs traditionnels ou leur remplacement par de nouvelles loyautés profitables à la colonisation, créa un genre de gouvernement indirect totalement aliéné à la métropole. Même les élites locales " traditionnelles " qui ont accédés au pouvoir durant la colonisation et y sont resté à ce jour exercent un impact cumulatif et n'ont de traditionnel que le nom puisque créés par le colonialisme.<sup>30</sup>

### **3.1.3- Les approches traditionnelles et le concept d'économie dualiste**

Cette approche de l'économie duale est le résultat d'un certain nombre de travaux qui tentent de comprendre pourquoi, dans les pays colonisées, il y a persistance de secteur traditionnel très en retard et de secteur moderne en plein croissance en essayant de comprendre la relation (ou l'inexistence de relation) entre eux qui font qu'il n'y a pas eu développement. Alors le développement a lieu dès que l'économie de marché pénètre l'économie traditionnelle qui décline et éventuellement disparaît. Parallèlement les valeurs traditionnelles, considérées comme obstacle au développement, sont remplacées par des valeurs "modernes".

L'analyse du phénomène de sous-développement économique, à la base de facteurs sociaux a été faite par le sociologue néerlandais J.H. BOEKE sur la société indonésienne en 1942. D'après BOEKE, l'Indonésie est devenue une société dualiste en ce sens que son secteur d'exportation, moderne et capitaliste, a été créé et intégré par l'économie métropolitaine (c'est à dire impérialiste) en tant qu'enclave métropolitaine sur le sol indonésien, alors que la majorité des populations du pays continuaient à vivre dans leur économie de subsistance,

---

<sup>30</sup> Pour plus de détail sur ce sujet voir : Fanon, Franz.1962. Les damnés de la terre. Edition Maspero. Paris.



traditionnelle et millénaire, qui se situait bien en dehors du système centré sur la métropole impérialiste ou capitaliste"<sup>31</sup>.

Cette vision des sociétés non occidentales est erronée et est le résultat de cette pénétration coloniale par l'épée et la force des troupes organisées en déstructurant des systèmes économiques préexistants et qui en fait n'ont pas entraînés de modernisation.

En fin de compte, l'économie dualiste n'est qu'un état d'une situation créée par un facteur extérieur.

### **3.1.4- Le modèle de développement dualiste d'Arthur Lewis.**

Parmi les pionniers de l'économie du développement l'économiste britannique Arthur Lewis (prix Nobel en 1979) et le Suédois Gunnar Myrdal (prix Nobel en 1974)<sup>32</sup>.

Ce modèle a suscité une importance grandissante dans les PED au cours des années 60 et 70. Il part de l'idée que le sous-développement provient essentiellement de l'utilisation sous-optimale de main-d'œuvre.

Lewis a concrétisé sa théorie à la base d'un modèle appelé "le modèle duale" puisqu'il considère que l'économie des pays sous-développés se constitue en deux secteurs: un secteur agricole traditionnel et un secteur industriel moderne. Le premier se caractérise par une faible productivité et des bas niveaux de salaires et il est possible d'y retirer un taux important de main d'œuvre sans que cela ne change le niveau de productivité, signe d'un chômage déguisé. Ceci permet de transférer cet excédent de main d'œuvre du secteur agricole vers le secteur industriel qui voit sa productivité ainsi d'augmentée et les niveaux de salaires relevés.

Le secteur traditionnel se base sur les productions alimentaires (production pour l'autoconsommation) en plus d'autres activités libérales (petit commerce, activités saisonnières, etc.) et là il y a différenciation entre secteur agricole et secteur rural. Pour Lewis le secteur traditionnel représente le secteur rural et le secteur producteur de l'alimentation est le secteur agricole. Tandis que le secteur industriel est plus moderne qui relève des capitalistes par l'utilisation de nouvelles techniques modernes, de ce fait, Lewis considère que ce dernier secteur est à la base du développement puisque le niveau des salaires constitue un grand stimulateur pour la migration de la main d'œuvre progressivement du secteur traditionnel vers le secteur industriel.

Ce dernier serait en mesure de recevoir encore plus de main d'œuvre venant du secteur traditionnel et durant une longue période sans qu'il y ait augmentation de salaire tant que la productivité marginale du travailleur restera supérieure au salaire qui lui est versé par le capitaliste. C'est de cette façon que le capitaliste pourra investir les profits pour développer son activité et ainsi il pourra encore recruter d'autres travailleurs.

Lewis conclut que le développement économique peut se produire par l'investissement des

<sup>31</sup>A. GUNDER FRANK : "Développement du sous-développement l'Amérique Latine" - PARIS - MASPERO – 1972.

<sup>32</sup> MEIER, Gérald, M. et SEERS, Dudley (éd.), Les Pionniers du Développement, (publié pour la Banque Mondiale), Paris, Economica, 1988 p.3-24. (Ont rassemblé les témoignages de dix d'entre eux : Lord Bauer, Colin Clark, Albert O. Hirschman, le prix Nobel de la paix Sir Arthur Lewis, le prix Nobel Gunnar Myrdal, Raúl Presbich, Paul N. Rosenstein-Rodan, Walt W. Rostow, Hans W. Singer et le prix Nobel Jan Tinbergen)

capitaux du secteur industriel en s'appuyant sur l'offre illimitée de main d'œuvre disponible dans le secteur traditionnel et cette interdépendance des deux secteurs va dans le sens du développement du secteur traditionnel et aussi du secteur moderne.

Ce modèle semble être bien suivi et appliqué par les gouvernements des pays en développement, particulièrement.

Mais, ce modèle part de l'hypothèse centrale que la création de nouveaux postes d'emploi dans le secteur industriel se base sur l'accumulation du capital dont la croissance est la base de la croissance économique et par conséquent l'augmentation de la demande de main d'œuvre. Mais étant donné que les profits seront investis dans l'acquisition de nouveaux outils et matériels de production ceci va entraîner une diminution de l'utilisation de la main d'œuvre et réduit l'offre de nouveaux emplois. Dans les pays sous-développés, soit que c'est l'Etat "hégémonique" qui est investisseur soit un nombre de capitalistes compradores:

-Les capitalistes des pays sous-développés ne pensent pas réinvestir leurs profits dans leurs pays mais ils les investissent dans les pays développés ou bien ils les placent en dépôts dans des banques étrangères pour des raisons objectives tant du point de vue économique que politique. D'ailleurs les classes des capitalistes des pays sous-développés tendent à imiter le mode de vie des classes riches des pays développés et ainsi réduisent la capacité de réinvestissement des profits.

- Arrighi. G<sup>33</sup> rejette l'hypothèse d'une offre de main-d'œuvre excédentaire (illimitée). Dans son étude d'un modèle de développement africain (l'ex Rhodésie), il démontre la Rhodésie n'a pas offert l'exemple d'une situation à excédent de main-d'œuvre à ses débuts, puis de pénurie à la fin. Pour lui le secteur capitaliste moderne a connu une situation inversée. Ainsi le chômage déguisé " n'existait pas dans les sociétés africaines traditionnelles ". Toute les études sur l'Algérie durant l'époque coloniale ont montré en fait que le développement colonial qui en bouleversant les structures économiques et sociales agro-pastorales de la veille de la conquête qui a engendré une situation d'offre croissante de main d'œuvre au salaire de subsistance renversant ainsi le modèle de Lewis.

### **3.1.5- La théorie des phases de croissance de Walt Rostow.**

Le plus illustre dans cette théorie des étapes est bien Rostow. Il considère que les pays en développement doivent passer, dans leur processus de développement par cinq phases successives:

• **Phase1: Société primitive (ou traditionnelle):** Au cours de cette phase domine l'utilisation des méthodes traditionnelles dans la production, ce qui fait que la productivité agricole sera très faible, et l'objet de la production et l'autoconsommation par l'agriculteur et sa famille seulement. Cette phase est caractérisée aussi par la domination du système féodal sur la propriété foncière qui contrôle aussi les structures du pouvoir politique. C'est ce qui est appelé "économie de subsistance" dont le caractère le plus apparent est le faible niveau de productivité.

---

<sup>33</sup>Arrighi. G. Labour surpluses in historical perspectives: a study of proletarianization of the african peasantry in Rhodesia. cité par A. Sid Ahmed page 577.

• **Phase2: Préalables au développement:** Se basant sur les observations faites sur les sociétés européennes au cours du VIe et VIIe siècles; cette phase peut être considérée comme une phase de transition. Au cours de cette phase et avec le changement des mentalités qui va s'opérer dans la société en générale et le monde rural en particulier, de nouveaux moyens modernes de production seront introduit pour relancer la production agricole et atteindre des niveaux d'exportation d'une partie à travers les connections du monde rural avec le monde urbain par le biais d'un réseau de communication terrestre permettant une plus grande fluidité du commerce des produits agricoles vers les centres urbains. Ceci va contribuer à l'augmentation des revenus des agriculteurs et par conséquents l'augmentation de la demande en produits de consommation et de production ce qui va être la base de la relance de la croissance industrielle et l'augmentation des offres de nouveaux postes d'emplois pour les migrant du monde rural vers les villes. Cette phase est aussi caractérisée par le rôle et l'importance dévolues aux banques et institutions financières pour joue l'intermédiation dans le financement et l'appui à l'expansion des activités industrielles et de services. Ici Rostow, considère que l'Etat et l'autorité politique doivent jouer un grand rôle dans la préparation des conditions favorables pour continuité du processus de développement. Donc au plan politique, cette transition maque la naissance de l'Etat-Nation centralisateur et efficace et une nouvelle classe dirigeante porteuse d'esprit d'entreprise prend les commandes.

• **Phase 3: Le take-off ou ce qu'on peut appeler "le décollage":** Au cours de cette phase, une densification des interconnexions entre les secteurs économiques, une augmentation des niveaux d'investissement annuels qui doivent varier entre 5% et 10% du PNB. Cette croissance apparait clairement dans le secteur industriel à travers l'augmentation de l'autofinancement par les industriels eux-mêmes afin de maximiser leurs profits et le réinvestissement des bénéfices obtenus. Cette phase se caractérise par l'introduction du progrès technique dans le secteur agricole qui va permettre un accroissement des gains de productivité agricole. Rostow insiste, sur le fait que ces changements économiques doivent être accompagnés de changements radicaux dans les systèmes politiques pour garantir la pérennité du processus de développement. Pour Rostow, le « décollage » découle d'une impulsion subite et brusque, exogène au système économique et qui peut provenir soit d'une révolution et modifie l'équilibre du système de pouvoir, donnant la chance aux nouveaux groupes progressistes à la place des groupes traditionnels, soit qu'elle provenir d'une ouverture sur l'économie mondiale.

• **Phase 4: "Marche vers la maturité" :** Ici apparait la diversification des secteurs de production par une plus large diffusion du progrès technique qui engendre l'accroissement des gains de productivité. Quatre caractéristiques de cette phase peuvent être présentées: Diversification et croissance des industries; Développement technologique rapide et global dans tous les aspects de la production; Forte accumulation du capital et Création de nouvelles unités de production. C'est la phase au cours de laquelle sont appliquée l'ensemble des techniques modernes disponibles et qui s'accompagne de modifications dans la composition de la population qui commence sérieusement à croire aux vertus de l'industrialisation.

• **Phase 5: "La consommation de masse"**: Cette phase connaît un virement vers la production des biens de consommation et de services. L'accroissement des revenus de la population fruit de la croissance économique qui lui permet d'atteindre des niveaux de vie élevés basé sur la consommation de masse: Biens d'équipement, loisirs, etc. Cette thèse qui a inspirée beaucoup de politicien et chercheurs du développement dans les pays du tiers monde a fait l'objet de critiques intenses parmi les plus importantes celle de l'économiste américain Simon Kuznets en 1972. Ainsi Kuznets met en cause cette thèse au vu du manque de données empiriques qui auraient permis d valider les différentes phases du développement. Il remarque aussi l'absence de précisions sur les modalités de passage d'une étape à une autre. D'un autre côté, l'économiste Alexander Gershenkon<sup>34</sup>, critique cette thèse et pense qu'il y a aussi d'autres voies à suivre pour le développement, autres que celles proposées par Rostow. Il suggère que ces étapes peuvent être sautées puisque l'emploi de nouvelles technologies dans le développement actuel permet de venir concurrencer bien plus rapidement les pays développés. Au regard de sa formation d'historien de l'économie, il considère que cette thèse n'est en fait qu'une interprétation du processus historique de développement des pays occidentaux au cours de leur industrialisation et ne saurait être appliquée au pays en voie de développement (PED) puisqu'il y a un changement de contexte (modalités du commerce international, apparition de nouveaux pays développés, etc.).

### 3.2. L'analyse structuraliste : le schéma de Prébish et les critiques de Sunkel

L'apparition de l'analyse structuraliste tout d'abord au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), créée en 1948. Elle est représentée par les travaux de l'économiste argentin Raul Prebisch, en particulier un article publié en 1950 en collaboration avec Hans Singer et un rapport à la CNUCED en 1964 sur les causes du sous-développement de l'Amérique latine. Il considère que le sous-développement est la conséquence de la division internationale du travail qui engendre la polarisation du monde entre un centre (les pays riches) et une périphérie (les pays pauvres) : l'analyse « centre-périphérie ».

• **Schéma de Prébish** : Ce mouvement de pensée sera à l'origine de la revendication du nouvel ordre économique international (NOEI) à la CNUCED. C'est à une véritable mise en accusation de la théorie traditionnelle du commerce international que se livre Prébish et la dégradation des termes de l'échange<sup>35</sup>. Cette nouvelle formulation du développement repose essentiellement sur l'analyse de la propagation de la technologie moderne et la distribution des fruits du progrès technologique. Selon Prébish, la périphérie a joué un rôle de source de matière première et alimentaire et recevait des biens manufacturés.

Les investissements qui allaient du centre à la périphérie étaient destinés aux activités d'exportation vers les pays du centre. Ce sont les groupes et les firmes étrangers qui sont derrière ces industries exportatrices qui assurent l'encadrement et s'accaparent du profit

<sup>34</sup> Frank André Gunder. *Le développement du sous-développement. L'Amérique Latine*. Paris. F. Maspéro. 1970

<sup>35</sup> La notion de « termes de l'échange » désigne le rapport de l'indice des prix des exportations à l'indice des prix des importations d'un pays :  $\text{Termes de l'échange} = \frac{\text{Indice des prix des exportations} \times 100}{\text{Indice des prix des importations}}$ .

qui souvent est investis au centre sans grand impact sur l'économie domestique puisque les revenus versés aux nationaux retournent immédiatement au centre en contrepartie d'importations ostentatoires. Ainsi la périphérie n'a pas pu récolter ces bénéfices et les affecter à son développement propre. La raison est à rechercher, selon Prébish, du côté des marchés de facteurs et de produits au centre. Les mesures de protection adoptées au centre, les forts accroissement de la productivité dans leurs industries, la déviation de concurrence dans le contexte de la dynamique des échanges auxquels il faudra ajouter les forces monopolistiques et le pouvoir syndical dans ces pays, garantissent l'appropriation des gains de productivité par les facteurs de production à haut prix et les bas prix pour les produits primaires et les salaires dans la périphérie.

Celso Furtado<sup>36</sup> a montré que les plantations latino-américaines étaient aussi des entreprises commerciales différentes de ce qu'existait en Europe et le retard de ces zones aujourd'hui est, dans une large mesure, le résultat de la disparition dans les périodes antérieures, des marchés pour les peaux, le bœuf, le blé, l'argent et le sucre. Pour Prébish<sup>37</sup>, il est une grande naïveté d'attendre le développement spontané, comme indiquée par la théorie classique. La périphérie souhaite amorcer son développement rapidement est c'est par la promotion de l'industrialisation qu'il est possible de le promouvoir à condition d'adopter des mesures protectionnistes sans réduire les échanges mais juste altérer leur structure. Le libre-échange accentue le phénomène de dégradation des termes de l'échange qui ont été toujours en faveur de l'industrie du centre. Devant cette contrainte extérieure à laquelle il faut ajouter la faiblesse du marché local, pour absorber la production industrielle interne, Prébish légitime le processus d'industrialisation délibéré (ou substitution d'importation) pour internaliser au sein de la périphérie le processus d'accroissement de la productivité, facteur essentiel de la croissance économique. La déception de cette vision de développement autocentré basé sur l'industrialisation fût générale dans les trois continents.

• **Analyse et critiques Sunkel :** Devant l'attitude protectionniste des pays développés, la faible capacité d'absorption du marché local, la seule solution résidait dans l'intégration économique régionale et l'accès aux marchés des pays développés. Cette dépendance de l'économie périphérique vis-à-vis des marchés des pays du centre avec une inégale répartition des gains (dégradation des termes de l'échange), fut analysée critique par Sunkel (1966) qui y diagnostique quatre principaux mécanismes qui sont: la stagnation de l'agriculture, qui implique une croissance très lente des exportations agricoles et une augmentation rapide des importations alimentaires ; la concentration excessive des exportations sur quelques produits de base ; la composante très élevée en termes de devises de l'industrialisation, y compris les paiements au titre de biens et services résultants des participations étrangères et le déficit fiscal croissant, dû à la stagnation du secteur exportateur alors que le rôle du secteur public s'accroît conduisant à un endettement public croissant.

L'indépendance économique selon Sunkel (1966) " ne saurait être la conséquence magique d'un acte politique héroïque, ce sera plutôt le résultat du moyen ou long terme suivant les

---

<sup>36</sup> Furtado Celso. The economic growth of Brazil. Berkeley. 1963

<sup>37</sup>Prébish. Op. Cité.

cas, de l'édification d'une économie nationale à la fois efficace et flexible et aussi capable d'engendrer un large surplus croissant de ressources d'investissements". Il considère que la mise en œuvre d'une politique de développement nationale exige : la réalisation de l'intégration économique régionale plutôt que la recherche d'une libéralisation plus poussée des échanges et qui facilite en fait la "mise en filiale" de la région par le capital extérieur.

Cette intégration devra s'effectuer à partir du développement des secteurs productifs de base (acier, produits pétrochimiques, etc. ) sous le contrôle des firmes de la région d'intégration économique; l'agriculture doit être rendue plus efficace et le revenu redistribué en faveur de la population agricole à travers la mise en œuvre de programme de réforme agraire; l'intervention de l'Etat pour réguler les intérêts étrangers particulièrement dans le secteur d'exportation et l'intégration économique régionale dans les zones donnant plus d'opportunité à l'économie nationale d'étendre son marché et la promotion d'accords de coproduction avec les sociétés ayant des intérêts dans le marché nationale pour le transfert de technologie et l'apprentissage des nouvelles technologies et méthodes de management.

L'économiste français François Perroux (représentant de l'analyse structuraliste du sous-développement et de la croissance déséquilibrée) considère quant à lui que « Le monde s'organise dans des relations inégales de pouvoir entre les pays, certains pouvant orienter les échanges et la production à leur profit (« effet de domination »). L'économie mondiale est donc structurée en pôles d'influence entretenant des relations asymétriques entre eux basées sur des dominations qui ne sont pas le fruit d'une action volontaire des États du « centre ». Il plaide alors pour la constitution de pôles de développement dans les zones dominées par l'intervention d'un État planificateur, proposition qui aura une forte influence sur les stratégies de développement des années 1950 et 1960.

• **Les effets asymétrique selon Myrdal :** Myrdal, qui a travaillé sur l'Asie du Sud dans les années 1950-1960, constate que le libre jeu du marché dans les PED éloigne l'économie de l'équilibre du fait que les « effets de remous », effets qui amplifient les déséquilibres (la croissance appelle la croissance et la pauvreté la pauvreté), dominant les «effets de propagation», qui eux permettent de diffuser la croissance des secteurs riches vers les plus pauvres. Les inégalités se polarisent donc à l'intérieur du pays. De plus, ces «effets de remous» sont entretenus par les institutions traditionnelles féodales des PED (structures sociales archaïques de castes...). Se manifeste selon lui une «causalité circulatoire» ou " cercle vicieux " : les inégalités issues du libre jeu du marché sont amplifiées par ces institutions inégalitaires, les «effets de remous» augmentent, ce qui accentue les inégalités. Le concept de «causalité circulatoire» implique que le sous-développement n'est pas seulement le fait des structures économiques mais aussi celui des facteurs institutionnels non économiques des PED. Myrdal est le pionnier des analyses institutionnalistes du sous-développement. Dans une perspective sociale-démocrate, il prône l'intervention de l'État dans les PED pour encadrer le libre jeu du marché et la nécessité de l'avènement d'un État-providence dans ces pays pour y réduire les inégalités,

en favorisant les «effets de propagation» par une redistribution volontariste<sup>38</sup>. Ces deux analyses ne remettent cependant pas en cause les effets bénéfiques que peut apporter la participation des PED au commerce international, à l'inverse des théories suivantes.

#### **4- Théorie de la dépendance et domination**

##### **4.1- L'école de la dépendance.**

C'est dans les années 1960-70 que les économistes néo marxistes radicalisent leur analyse centre-périphérie et développent la notion de dépendance (en fait cette notion existait déjà dans les travaux de Raul Prébisch et Sunkel) dans le cadre d'une théorie de l'impérialisme des pays développés sur les pays du Sud, déjà proposée auparavant par Lénine. L'économiste égyptien Samir Amin dans son ouvrage « Le Développement inégal, 1973 » considère que le modèle économique capitaliste est à l'origine du sous-développement. Les PED sont dominés dans le rapport économique mondial et c'est cette domination qui organise leur sous-développement.

Cette relation de dépendance de la périphérie vis-à-vis du centre est une structure coloniale héritée du développement du capitalisme mondial, dont les firmes multinationales implantées dans les pays du Sud seraient le symbole (exploitation des ressources naturelles et de la main-d'œuvre locale au profit des consommateurs du Nord). Le transfert des richesses du Sud vers les pays du Nord est assuré à travers le mécanisme de dépendance qui accentue le processus d'accumulation capitaliste des pays développés. Le blocage de l'émancipation et l'intégration économique de la périphérie par le capitalisme est à l'origine de ce retard et c'est le développement des pays riches qui nécessite le sous-développement des pays pauvres. Le rapport de domination n'oppose plus des classes sociales, mais des pays à l'échelle mondiale.

##### **4.2- L'échange inégal**

L'échange inégal : Reprenant la théorie de la valeur de Marx, cette théorie part de l'hypothèse que la valeur d'un bien dépend des facteurs de production qui y sont intégrés. Or, pour réaliser un produit identique, les pays du centre versent des salaires plus élevés que ceux des pays de la périphérie. La hausse des salaires dans les pays du centre contribue donc à améliorer la valeur des biens qui y sont produits au détriment de ceux produits par les pays de la périphérie. L'échange est donc inégal par nature entre le centre et la périphérie car il est dû aux écarts de salaire entre les pays riches et les pays pauvres.

Les économistes néo marxistes ont donc théorisé la nature de l'échange qui s'effectue entre le centre et la périphérie : il s'agit de l'« échange inégal» dont une des formulations est proposée par l'économiste grec Arghiri Emmanuel en 1972. Les économistes néo marxistes considèrent donc que le sous-développement est le produit du capitalisme et

---

<sup>38</sup>La dimension politique du concept de développement : Partant de l'idée que le développement implique une politique systématique et cohérente de l'État dans le but de promouvoir le progrès économique et social d'un peuple, il devient clair que le contenu du concept ne saurait, en aucun cas, se dissocier des impacts produits par l'intervention des pouvoirs publics dans le processus de développement.

donc du développement. C'est pourquoi le développement de la périphérie ne peut se faire selon eux dans le cadre du capitalisme. Elle doit trouver d'autres voies de développement. Ainsi, pour assurer le développement de la périphérie, Samir Amin va prôner la déconnexion, c'est-à-dire la rupture du lien de dépendance avec le centre par le protectionnisme, et faire la promotion d'un développement autocentré (basé sur le marché intérieur). Mais cette déconnexion est aussi à l'origine de divergences au sein de l'école néo marxiste, Arghiri Emmanuel s'y oppose par exemple.

Selon l'expression d'A.G. Frank en 1970, le sous-développement, en tant que produit du développement des autres, se présente comme un système de reproduction de cette dépendance tant au niveau des structures productives et de services, des structures sociales et politiques, qu'au niveau de l'accumulation et reproduction du capital. Le développement ne serait que développement du sous-développement.

Pour l'économie du développement néo marxiste, il n'existe pas de solution au sein de la mondialisation capitaliste, où seules les périodes de crise du capitalisme mondial autorisent un essor temporaire des économies du tiers mondes, comme lors de la période qui court de la crise mondiale de 1929 jusqu'à la seconde guerre mondiale, corrélée à une phase alors de développement en Amérique Latine (Argentine, Chili, Colombie, Brésil, Mexique). On comprend dès lors la tentation du tiers-mondisme qui plaide pour une « déconnexion ». Tant que le développement, comme solution au sous-développement, dépendrait de solutions non pas extérieures, mais internes, s'opposant et affrontant les mécanismes de domination et de prédation du Centre.

Le ciblage des investissements direct à l'étranger (IDE) provenant du Centre vers les Périphéries, que les opportunités de rentes (agricoles, minières, énergétiques) et de prélèvements de surplus contribue au renforcement des structures du sous-développement: hypertrophie du secteur primaire par exemple.

Le cercle vicieux de l'endettement, qui s'est emparé des Périphéries depuis les années 70-80, accélère le processus de sous-développement, de paupérisation, avec le plus souvent un solde négatif de sorties des ressources financières (paiement des intérêts de la dette, remboursement du capital) par rapport aux entrées (nouveaux emprunts, aides, IDE).

D'une manière synthétique on peut présenter comme suit les principaux mécanismes à l'œuvre dans la formation du sous-développement. Les différents courants de pensée néo marxiste privilégiant un ou plusieurs mécanismes plutôt qu'un autre. Les relations d'échange Centre-Périphérie font l'objet:

- dans la thèse radicale tiers-mondiste d'un échange inégal (S. Amin 1976, A. Emmanuel 1969), le Centre prélevant au vu des mécanismes de formation de la valeur et des prix mondiaux un surplus sur les Périphéries, surplus qui dès lors fait défaut au processus d'accumulation/reproduction du capital dans les Périphéries, accentuant ici le processus de sous-développement,

- dans la thèse plus modérée (Prebisch 1950, Singer 1950) d'une détérioration longue des termes de l'échange ayant des effets plus ou moins similaires à ceux décrits par les tiers-mondistes.



## 5-Les stratégies de développement

Les analyses empiriques des théories de développement ont abouti à la conceptualisation de plusieurs stratégies de développement à partir de la seconde moitié du XXe siècle. Leurs fondements sont intimement liés au contexte idéologique et politique de leurs époques respectives: choix du libre-échange ou du protectionnisme, de l'État ou du marché, inspirations libérales ou socialiste.

Les décennies des années soixante et soixante-dix, ont été, dans la mouvance du paradigme de la modernisation, dominées par un économisme interventionniste où les institutions et les décisions politiques étaient présentées comme de simples instruments des stratégies de développement<sup>39</sup>.

### 5.1. Les fondements des stratégies d'industrialisation

La plupart des économistes proposent l'industrie comme secteur moteur pour la croissance économique des pays en voie de développement. Mais ces derniers sont confrontés à un problème double : l'effet internationalisation du marché local pour les biens importés et la tendance au déséquilibre de la balance des paiements. Pour ces raisons, il devient évident que l'objectif de base du développement dans ces pays est la promotion des industries de substitution aux importations et toutes industries en mesure à épargner les devises étrangères.

Le secteur industriel est supposé être facteur d'externalités positives par des effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie – par l'intermédiaire de gains de productivité, d'un accroissement de la qualification de la main-d'œuvre et en suscitant du progrès technique. L'agriculture est considérée par contre comme un secteur archaïque, à faible potentiel de productivité, qui se développera grâce aux effets d'entraînement de l'industrie.

L'effet d'entraînement est un mécanisme par lequel la croissance d'un secteur est censée entraîner l'expansion d'autres secteurs de l'économie du fait du poids ou de l'avancée technologique du secteur « locomotive ». Cet effet passe par l'apparition d'externalités positives (innovations technologiques qui vont profiter aux techniques de production de l'ensemble de l'économie). La boucle de ce processus est la mise en place " un cercle vertueux " de croissance où chaque secteur de l'économie entraîne l'expansion des autres par des effets de liaison.

Contrairement aux recommandations de Ragnar Nurske et Paul Rosenstein-Rodan et sa théorie du « big-push » qui défendent une croissance équilibrée (growth does it all), c'est-à-dire répartir les investissements dans toutes les branches industrielles afin d'assurer simultanément une offre et une demande pour éviter tout déséquilibre s'appuyant pour cela sur la loi des débouchés de Say. Les travaux d'Albert Hirschman (backward et forward linkage) et de François Perroux ont suscité les stratégies basées sur le développement de l'industrie lourde et la place prépondérante de l'Etat à la base de la

---

<sup>39</sup> CAMPBELL, Bonnie, «Re-conceptualisation de l'État au Sud – Participation démocratique ou Managérialisme populiste» dans Mondialisation des échanges et Fonctions de l'État, sous la dir. De François CRÉPEAU, Bruxelles, Bruylant, 1997, pp. 201-214.

croissance déséquilibrée. Cela signifie qu'il faut concentrer les investissements dans les secteurs moteurs de l'économie (les « pôles de croissance » de François Perroux) afin de susciter une croissance généralisée par la suite à travers des effets d'entraînement et de liaison. Il ne faut donc pas gaspiller le capital dans des branches qui n'auront pas de retombées positives sur toute l'économie.

Mais ce type d'industrialisation sous la contrainte (volontariste) ne réunit pas tous les « ingrédients » qui ont permis l'industrialisation des pays développés tel que : les qualifications diverses, la présence d'entrepreneurs, un marché de capitaux dynamique, facilités et marchés commerciaux et certains niveau de planification économique.

## **5.2. L'industrialisation par substitution aux importations (ISI)**

Théorisée par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et les travaux de Raul Prébisch qui reprennent le concept de « protectionnisme éducateur » de Friedrich List, elle fût mise en œuvre dans les années 1950 dans la majorité des PED, généralisée en Amérique latine mais aussi en Asie (Corée, Philippines...) et en Afrique (Sénégal, Kenya, Maroc, Tunisie...).

Afin d'échapper à la dépendance au commerce international en substituant progressivement la production nationale aux importations. L'accroissement de cette production nationale présuppose une demande interne suffisante pour l'absorber et éviter une crise de surproduction. Cette stratégie nécessite donc la mise en place d'une réforme agraire pour redistribuer les revenus et la constitution de marchés intégrés régionaux. Elle nécessite aussi des politiques protectionnistes et le financement des investissements massifs par endettement international.

Le développement doit être assuré par une stratégie de remontée de filière qui permet de diversifier la production. Le pays produit d'abord des biens de consommation basiques (biens alimentaires, textile), puis il produit des biens plus élaborés (chimie puis biens industriels, d'équipement...). À terme, cette stratégie d'industrialisation par l'aval (forward-linkage de Hirschman) doit donc aboutir à une production industrielle diversifiée assise sur un marché intérieur stable.

Cinq facteurs universels selon Chenery (1965) sont nécessaires pour atteindre l'objectif de l'industrialisation : " La connaissance technologique commune " qui ne trouve pas place dans la pratique tant que l'action restrictive exercée sur les brevets industriels, comme le dit bien Sid Ahmed (1981) « ...que la connaissance technologique commune ne signifie pas toujours disponibilité commune des techniques ». Le deuxième facteur "les besoins humains similaires" qui est remis en cause puisque les besoins sont affectés par les facteurs climatiques, culturels et sociaux en plus de leur variation dans le temps avec l'apparition de produits nouveaux. Troisième facteur est " l'accès à un même marché " pour les importations et les exportations et ce facteur semble être loin de la réalité qui confronte les pays en voie d'industrialisation aux problèmes de quota, et de barrières non tarifaires (la santé, les normes, etc.). Le quatrième facteur l'accumulation du capital et augmentation des qualifications à mesure que le revenu augmente, les caractéristiques économiques et institutionnelles et autres spécificités de chaque pays font que les priorités et le mode

d'utilisation des ressources sont différents pour chaque pays.

Les premières industries qui se sont installées dans les pays sous-développés ont en fait concurrencé la production artisanale et étaient destinées à produire des biens simples pour la masse de la population. La difficulté « à établir de liaisons entre elles » n'a pas permis d'amorcer la constitution d'un noyau de base pour constituer un système industriel.

### 5.3. Les industries industrialisantes

Une autre voie, suivie en particulier par l'Inde, à la base du modèle de Mahalanobis en 1963 et l'Algérie à la base du modèle de Destanne de Bernis partir de 1966. Le but est de construire une industrie par l'amont et non par l'aval, par une politique volontariste de l'État à travers une planification publique (plans quinquennaux indiens à partir de 1948 et plans triennal 1967-69, deux quadriennaux 1970/77 et deux quinquennaux 1978/1982 pour l'Algérie) : c'est la stratégie des industries industrialisantes qui « ... sont celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner, dans un environnement localisé et daté, un noircissement systématique ou une modification structurelle de la matrice interindustrielle et des transformations des fonctions de production grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité de l'un des facteurs et la productivité globale»<sup>40</sup>.

Inspirées de l'expérience de l'URSS et de la thèse des pôles de croissance déséquilibrée de François Perroux<sup>41</sup> (et son disciple G.E. De Bernis pour l'Algérie), cette stratégie amène l'État à orienter les investissements à la place du marché (la faible rentabilité initiale de ces investissements pourrait décourager des acteurs privés) dans les secteurs stratégiques pour constituer des pôles industriels de croissance qui, par les effets d'entraînement propageront le développement dans tous les autres secteurs industriels en aval. Ces secteurs privilégiés sont ceux de l'industrie lourde en amont du processus productif qui, en dégageant des gains de productivité, favoriseront la croissance de l'économie tout entière (mécanisation de l'agriculture par exemple...).

Le secteur primaire (agriculture et mines), lui, doit fournir les biens de consommation intermédiaires à l'industrie et des débouchés aux biens d'équipement qui y sont produits. Ainsi l'Algérie oriente, par la planification de ses investissements, ses capitaux vers l'industrie de biens d'équipement. L'État réunit plusieurs industries en « pôles de croissance » appelés localement « complexes industriels » censés générer des synergies et des externalités positives : la sidérurgie, la chimie, la mécanique, etc. Pour accélérer l'industrialisation sont importées des technologies modernes des pays développés.

À court terme, ces stratégies semblent atteindre leurs buts : la production industrielle se diversifie à travers la constitution d'un appareil productif modernisé et la richesse produite par habitant augmente, en particulier dans les grands pays comme l'Inde, le Brésil ou le Mexique. Mais, à la fin des années 1970, un constat s'impose : ces stratégies n'ont pas

<sup>40</sup>Destanne De Bernis. G. 1966. Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale. Revue Economie Appliquée.

<sup>41</sup>Perroux. F. Définit le processus d'industrialisation " L'industrialisation est un processus cumulatif structurant l'ensemble social par l'emploi intensif de système de machines et permettant l'augmentation, à un coût décroissant, des objectifs bénéfiques au groupe humain " in Azoulay. Page 201.

permis d'entretenir un processus durable de croissance et de développement ; la pauvreté et les inégalités sont toujours fortement présentes.

L'insuffisance du marché intérieur ne permet pas d'assurer des débouchés aux produits industriels (par exemple, l'intégration régionale est un échec dans les pays d'Amérique Latine, ce qui ne permet pas de réaliser l'extension des marchés) et les biens d'équipement ne sont pas compétitifs sur le marché international. De plus, ces stratégies nécessitent un accroissement des importations, en particulier des technologies et des biens d'équipement pour entretenir une industrie hautement capitaliste, mais surtout l'importation en croissance de produits agricoles du fait de l'abandon du secteur nourricier.

Les pays se retrouvent dans une situation de dépendance technologique vis-à-vis de l'extérieur, ce qui va générer un déficit important de leur balance des paiements. Cette dépendance va prendre la forme de la « crise de la dette » dans laquelle vont s'enfoncer plusieurs pays d'Amérique latine à partir de 1982.

Cette analyse recoupe avec les résultats de l'analyse de Benissad M.E.H (1979), critiquant la stratégie algérienne de développement formulée par G.E. DE Bernis, sur les choix technologiques. « Les thèses de G. Destanne de Bernis, sur l'introversión évidente de l'industrialisation à partir de l'industrie de base et des fonctions de production hautement capitaliste, sont discutables à la lumière de l'expérience algérienne et du Tiers-Monde. En effet :

- la rareté de la main d'œuvre qualifiée devait encourager non pas l'emploi de processus hautement automatisés qui oblige à une importation de savoir-faire étranger onéreux mais de processus simples qui n'exigent qu'une adaptation facile de la main d'œuvre locale.

- c'est ainsi que le déficit de travail qualifié est compensé par l'importation de personnels d'encadrement. Les données de 1976, montrent que 71% des cadres et techniciens supérieurs sont d'origine étrangère qui avait à décider sur les grands choix stratégiques des techniques à adopter pour les entreprises publiques qui ont créés des liens de dépendance avec les entreprises et firmes étrangères pour la fourniture d'équipements, de maintenance et d'engineering" <sup>42</sup>.

- cette dépendance technologique se renforce et devient complexe, avec l'utilisation de processus de production avancés. Cette dépendance est définie selon Benissad 1979, « ...comme étant la subordination à l'importation de procédés de production et l'absence de mécanismes d'innovation autochtones ». C'est à travers la mise en œuvre d'organes de recherche scientifiques ayant pour objectif l'assimilation de ses nouvelles techniques, leur adaptation au contexte nationale et à terme la mise au point de nouvelles techniques de production. Et, c'est là que devient nécessaire la collaboration internationale et régionale soit avec les pays du Tiers-Monde ou avec une région d'intégration économique.

Les libéraux, eux, vont pointer trois responsabilités dans cet échec : un État trop présent qui se substitue au marché, une spécialisation industrielle trop précoce et un développement qui s'est coupé du commerce international.

---

<sup>42</sup> Benissad M.E.H. L'économie de développement de l'Algérie. Sous-développement et socialisme. 1979. OPU. Alger. Page 55 et suivantes.

## **5.4. Le développement extraverti**

### **5.4.1- La promotion des exportations primaires**

La stratégie d'industrialisation, passant par une participation croissante au commerce international (développement extraverti), suivant en cela les principes de la théorie néoclassique des avantages comparatifs, avec plus ou moins de succès a été suivie par certains pays sous-développés.

C'est à partir de l'exportation de produits primaires ces PED, dotés de ressources naturelles abondantes, comme le pétrole, vont suivre une stratégie libérale de spécialisation dans l'exportation de ces produits : ressources naturelles, produits agricoles, etc. Les ressources financières tirées de ces exportations doivent permettre d'importer des biens d'équipement pour favoriser l'industrialisation du pays.

Cette stratégie s'est avérée désastreuse pour les pays spécialisés dans un seul produit pour l'exportation, du fait de la " dégradation des termes de l'échange ", dégradation qui touche aussi les pays exportateurs de pétrole dans les années 1980 à la suite des deux chocs pétroliers. De plus, la forte volatilité des cours des produits primaires ainsi que la concurrence et les pratiques protectionnistes des pays du Nord rendent ce processus de développement instable.

### **5.4.2 - La promotion des exportations de produits élaborés**

La promotion des exportations (PE) est l'autre stratégie, appelée aussi « substitution aux exportations », a été initiée dès les années 1950 par deux pays asiatiques, Hong Kong et Singapour, rejoints dans les années 1960-1970 par la Corée du Sud et Taiwan (ces quatre pays devenant les NPIA : nouveaux pays industrialisés asiatiques ou les « Dragons asiatiques ») et certains pays d'Amérique latine comme le Brésil, le Chili ou le Mexique.

Dans les années 1980, d'autres pays asiatiques leur emboîtent le pas : Chine, Malaisie, Thaïlande. Il s'agit de substituer progressivement aux exportations de produits primaires des produits de plus en plus élaborés par la remontée de filières :

- remplacer les exportations traditionnelles par de nouvelles, plus intensives en capital et à plus forte valeur ajoutée ;
- passer de l'industrie légère à l'industrie lourde, en intégrant progressivement du progrès technique et en assurant la formation de la main-d'œuvre.

Cette stratégie de promotion des exportations (développement extraverti) n'a donc été positive que pour les pays qui ont su faire évoluer leur spécialisation en remontant la filière de leurs exportations. Par contre plusieurs pays d'Amérique latine n'ont pas réussi à sortir de leur spécialisation initiale et ont vu leur dette extérieure s'accroître fortement à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

## **6- Le renouvellement des modèles libéraux de développement**

### **6.1- Fondement des nouveaux modèles libéraux de développement.**

La « crise de la dette » à la fin des années 1970 était une réalité douloureuse, puisque l'endettement extérieur pour l'ensemble des pays sous-développés passe de 72,2 à 244

milliards de dollars entre 1970 et 1977 respectivement<sup>43</sup>. Elle s'est avérée un bon outil aux mains des puissants pays développés pour amortir le choc de leur récession économique.

Par ailleurs des mesures d'ajustement étaient prises par les pays développés pour amortir les effets de la récession telles que: le renforcement du protectionnisme, diminution des importations, subvention des exportations, réduction des crédits de sources officielles en particulier « les aides », expulsion plus au moins masquée des travailleurs immigrés, etc.

Entre 1968 et 1980, cette dette s'est multipliée par 12 et le service de la dette qui «..tend à devenir un obstacle au développement »<sup>44</sup>, pour sa part a doublé. Cela est dû tout d'abord à la forte demande des PED pour financer leur industrialisation au cours des années 1960 et 1970.

Cet endettement excessif est l'un des symptômes majeurs de l'incapacité de ces modèles de développement d'offrir des solutions aux graves problèmes du tiers-Monde. La dégradation idéologique subie par la notion de théorie de développement, utilisée comme idéologie d'Etat pour mobiliser des populations et briser des structures socioprofessionnelles considérées comme des résistances au développement par les élites dominantes ou en quête de domination. Ainsi, avec les vastes programmes de modernisation (comme nouveau paradigme de développement), a parfaitement coïncidé avec les intérêts des pays industrialisés dont le modèle de société, et donc de consommation et de technologie, est ainsi généralisé<sup>45</sup>.

Considérant que l'intervention de l'Etat dans l'activité économique entraîne un ensemble de facteurs internes bloquant le développement des pays sous-développés. Parmi ces facteurs internes bloquants : une mauvaise allocation des ressources, une faible rentabilité des projets publics, absence d'incitations économiques, politique de prix défaillante et la propagation de la corruption financière et administrative sur une grande échelle. Ainsi, pour ce courant, ce qui est demandé, pour sortir du sous-développement, ce n'est pas la réforme totale l'économie mondiale mais une plus grande libéralisation des économies sous-développées et le renforcement du secteur privé et la libre concurrence et une réduction de l'intervention de l'Etat dans l'activité économique prenant l'exemple de la réussite des pays du sud-est asiatique (Taiwan, Hong-Kong, Singapour, etc.) suite à la libéralisation de leur économie.

## **6.2- Les politiques d'ajustement structurel des institutions internationales**

Face aux défaillances des PED dans leurs stratégies autonomes de développement révélées par la crise de la dette des années 1980, les institutions financières internationales, en premier lieu le FMI et la Banque mondiale, prennent en mains la mise en œuvre de nouvelles politiques économiques « fortement teinté de monétarisme » et réagissent en soumettant leurs prêts à des « conditionnalités » selon des mesures consensuelles appelées "Le consensus de Washington": Cette expression a été inventée par l'économiste américain James Williamson en 1989, pour qualifier l'ensemble des mesures structurelles

<sup>43</sup> ARNAU Sanchez, J.-C. (Coordinateur). Dette et développement. (Mécanismes et conséquences de l'endettement du Tiers-Monde). 1981. OPU, Alger. P.15. (Il s'agit de la dette publique et privée, versée à la fin de l'année).

<sup>44</sup> Idem. P 25.

<sup>45</sup> Idem. P.72.

accompagnant les prêts du FMI et de la Banque mondiale aux pays en développement. C'est le principe de conditionnalité des prêts. Cette conditionnalité peut se résumer en trois principes (libéralisation, privatisation, dérégulation) qui se retrouvent dans les dix mesures constituant ce consensus :

- 1- déficit budgétaire inférieur à 1 ou 2 % du PIB;
- 2- dépenses publiques orientées vers des activités sources d'externalités positives (santé, éducation, infrastructures);
- 3- allègement de la fiscalité ;
- 4- taux d'intérêts fixés par le marché ;
- 5- régime de changes flexible ;
- 6- suppression des mesures protectionnistes ;
- 7- ouverture aux investissements directs à l'étranger (IDE) ;
- 8- privatisations (réduction du déficit budgétaire et confiance dans les mécanismes marchands);
- 9- dérégulation des marchés ;
- 10- instauration et garantie de droits de propriété.

Ces mesures visent donc trois objectifs qui doivent se succéder dans le temps : ouvrir le pays au commerce international (promotion des exportations, ouverture du pays aux IDE), instaurer une politique monétariste du taux d'intérêt (banque centrale indépendante et crédible, lutte contre l'inflation) et, enfin, remplacer la régulation publique par une régulation marchande (signaux et incitations par les prix du marché, privatisations).

Ces mesures " restrictives " sont les « politiques d'ajustement structurel » (PAS). Il est significatif de noter qu'à partir des années 1980, la part des prêts de ces institutions financières internationales va croître de manière très importante dans la dette extérieure totale des PED, au détriment des banques privées.

L'objectif premier derrière ces plans était la garantie de remboursement des prêts à travers des mesures conjoncturelles édictées par le FMI: c'est la stabilisation. Mais progressivement ces mesures vont devenir un véritable modèle de développement libéral devant s'appliquer à n'importe quelle économie sous-développée.

Ce nouveau paradigme libérale « recherche d'un marché mondial unique et unifié » s'est basé sur deux hypothèses fortes : le sous-développement et l'échec des stratégies de développement autocentrées sont causés par une place trop importante de l'État dans l'économie <sup>46</sup> (affectation sous-optimale des ressources du fait de l'absence des mécanismes de marché) et une trop faible ouverture au commerce international. Ces plans vont donc prôner l'adoption de mesures structurelles pour favoriser le développement des économies sous-développées.

---

<sup>46</sup>Azoulay. G. idem. P 46.

Tableau 2 : Les règles de bon comportement pour promouvoir la croissance économique

1. Discipline budgétaire	11 Gouvernance
2. Réorientation des dépenses publiques	12 Lutte contre la corruption
3. Réforme fiscale	13 Flexibilité des marchés du travail
4. Libéralisation des taux d'intérêt	14 Adhésion aux principes de l'OMC
5. Taux de change concurrentiels et unifiés	15 Adhésion aux codes financiers internationaux
6. Libéralisation des échanges capital	16 Ouverture « prudente » du compte de
7. Ouverture aux investissements directs étrangers	17 Régimes de change non intermédiaires
8. Privatisation d'inflation	18 Banque centrale indépendante/objectif
9 Déréglementation	19 Filets sociaux de sécurité
10 Sécuriser les droits de propriété	20 Objectif de réduction de la pauvreté

Source : Rodrick. 2003.

La gestion internationale de la dette a abouti, à travers le PAS, au contrôle total des politiques économique et sociales des PED par les pays développés. Taylor (1997) exprimait cette situation d'une façon plus lisible « ...la moitié des individus de la planète et deux tiers des pays ont perdu le plein contrôle de leur propre politique économiques. Des experts expatriés appartenant aux pays industrialisés et basés à Washington gèrent leur économie, leurs projets d'investissement, et leur dépense sociale. Les principes qui guident cette gestion relèvent du «consensus de Washington».

### 6.3- La crise du modèle de l'ajustement structurel

Les PAS vont être à l'origine de plusieurs crises politiques et sociales dans les pays qui les ont aveuglément conduits et les nombreux échecs vont provoquer leur remise en cause au cours des années 1990. Ces plans d'ajustement sont à l'origine d'une hyperinflation qui a pénalisée en premier les classes les plus défavorisées, sans susciter la croissance économique espérée. Au contraire, ils ont provoqués la pauvreté et enfoncent un peu plus le pays dans le sous-développement. Le résultat du démantèlement forcé du service public, la réduction des dépenses publiques de santé ou d'éducation imposées par les critères d'équilibre budgétaire provoquent des reculs importants en matière d'alphabétisation et de mortalité infantile dans les pays sous-développés. Alors que les charges de la dette s'accroissent les ressources destinées au développement humain de la population s'amenuisent.

Les PAS ont été désastreux dans les pays qui n'étaient assez avancés dans le processus de développement : affaiblissement et appauvrissement de la population, développement des mafias se substituant à l'État, mécanismes de marchés officiels inopérants laissant place à l'informel, etc. Ce sont les pays qui ont appliqué avec la plus grande orthodoxie les PAS



qui ont vu leur situation économique et sociale se dégrader le plus.

L'interventionnisme des institutions internationales dans les stratégies de développement, considéré comme du « fanatisme du marché » va atteindre son apogée lors des crises financières de la fin des années 1990 et du début des années 2000 secouant les pays ayant été contraint d'adopter ces modèles de développement par ces mêmes institutions internationales: L'Algérie en 1994, le Mexique en 1995, la Russie en 1998, le Brésil en 1999, l'Argentine en 2002, et surtout la crise asiatique de 1997 (touchant la Thaïlande, l'Indonésie, la Malaisie et la Corée du Sud).

Toutes les études réalisées sur les conditions de mise en œuvre des PAS confirment qu'elles ont été exécutées très largement à 75% (Banque mondiale : BM 1992) et à plus de 65% (Nash 1993). Alors, la question se pose est pourquoi ces « bon élève » du FMI et de la BM (dont l'Algérie) ont obtenu les résultats les plus faibles en matière de croissance et de développement ? La question est importante à poser tant que les coûts sociaux de cet ajustement sont tellement graves et dont les séquelles ne seront colmatées pour demain.<sup>47</sup>

## **7- Les nouveaux paradigmes de développement**

L'inadéquation des réformes aux réalités spécifiques de chaque pays est une thématique qui est soutenue lors des débats sur la pertinence des PAS. C'est la CEA en 1989 qui a précédé ces grands débats en considérant que « les programmes ne prennent pas en compte les réalités politiques, sociales, culturelles et économiques de l'Afrique. Ils sont incomplets car ils considèrent les équilibres budgétaires, commerciaux et des prix comme des fins en soit et ne prennent pas en compte les déséquilibres liés à l'emploi, aux revenus, à la situation nutritionnelle, à la santé et l'éducation. »<sup>48</sup>.

L'économiste américain Joseph Stiglitz (prix Nobel d'économie en 2001) ancien vice-président et économiste en chef à la Banque Mondiale, qu'il quitte en 2000, récuse la conception uniquement libérale du développement, ce qu'il appelle le « fanatisme du marché » avec un modèle prétendument généralisable à tous les pays.

### **7.1. Le rôle des institutions**

Le nouveau paradigme du développement est basé sur les analyses des institutionnalistes. Partant des grandes critiques faites à l'ajustement structurel en particulier le point relatif à la non prise en compte des structures internes des PED et au fait que tout développement imposé « par le haut » ne serait pas viable ; deux grandes approches institutionnalistes proposent des réformes et changements dans les modèles de développement proposés par les institutions internationales:

La première approche, d'origine néoclassique, est développée au sein même des institutions internationales à la fin des années 1990, s'inspire des travaux de l'économiste américain Douglas North<sup>49</sup> sur l'industrialisation américaine démontrant le rôle

<sup>47</sup> Le fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) dans son rapport annuel de 1987, intitulé : L'ajustement à visage Humain, avait déjà lancé le signal d'alerte en 1987.

<sup>48</sup> Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Alternative to structural adjustment programs, Addis Abeba. Nations Unies. 1989.

<sup>49</sup> En particulier son article « Institutions », paru dans le Journal of Economic Perspectives en 1991, qui lui a permis

prédominant des institutions juridiques (formelles et informelles) dans la diminution des coûts de transaction et donc de facilitation des échanges. Les raisons avancées ici de la faillite des mesures du FMI et de la BM sont: faible capacité de conception et de gestion des administrations nationales, la faiblesse des données statistiques pour définir et gérer les réformes, la déficience des institutions chargées du contrôle et d'exécution, etc. Ces dernières doivent donc s'accompagner de réformes supplémentaires devant faire émerger des institutions sociales facilitant les réformes libérales. C'est ainsi qu'à la fin des années 1990, le «consensus de Washington» va être complété par de nouvelles mesures: instauration d'une gouvernance dans les entreprises, nécessité de lutter contre la corruption et de créer un «filet de sécurité » sous forme d'une sécurité sociale, lutte contre la pauvreté (défi nie comme objectif commun au FMI et à la Banque mondiale en 1999. Dans ce cadre chaque pays soumis au PAS doit définir localement un «document stratégique de réduction de la pauvreté» (DSRP) qui guidera le plan défi ni par les institutions internationales).

La contribution de D.C. North quant à la question du changement institutionnel est apparente. A partir de la distinction entre les institutions (les règles du jeu) et les organisations (les joueurs), la proposition northienne du changement institutionnel se présente ainsi : améliorer les performances des économies en développement consiste à remplacer les arrangements institutionnels (et organisationnels) défailants en place par d'autres plus efficaces. Cette mise en place de nouvelles institutions n'est pas sans déclencher des tensions, conflits et inerties entre les règles formelles et les règles informelles.

Plus exactement pour D.C. North, les " institutions sont des contraintes élaborées par les hommes pour structurer leurs interactions" (D.C. North .1994. p.360). Elles renvoient à des contraintes (parfois elles sont des sources d'avantages) qui permettent de faciliter l'échange de par le fait qu'elles réduisent l'incertitude.

Les institutions sont définies comme "un ensemble de règles formelles et informelles et leur dispositif de renforcement influence les coûts de transactions (somme de coûts de production, de conclusion, et de surveillance de contrat) "

On peut décliner comme suit les principaux apports en matière de changement institutionnel à partir de la définition northienne des institutions :

D'une part, les règles, les normes, les conventions représentent les contraintes (ou opportunités) formelles qui s'imposent aux individus et qui proviennent du pouvoir de négociation de certains membres capables d'édicter des règles et d'autre part, les coutumes, habitudes, et autres règles informelles sont les contraintes informelles qui s'inscrivent de manière particulière dans le processus d'apprentissage des hommes. De cette analyse, surgit un double dispositif de coordination : Une première coordination est imposée par « le haut » et émane, à la fois des instances de l'Etat et des règlements internes à l'entreprise. Ce processus de coordination par le haut porte en lui l'héritage du passé colonial et bute devant l'autre catégorie de coordination qui repose lui sur une

logique différente. En effet, les coutumes, habitudes sont l'expression d'une coordination par « le bas ». Cette seconde catégorie de coordination est appelée ainsi, dans la mesure où elle traduit les façons de faire et de penser des individus qui ont un ancrage historique et territorial.

Ces deux types de coordination entrent en conflit du fait que les hommes, appliquant les règles formelles, sont gouvernés par des modes de pensée qui leurs sont propres. Et, l'inadéquation entre règles formelles et règles informelles anéantit les objectifs de réforme axés vers une efficacité supérieure.

Sur cette base, le développement, vu comme changement institutionnel, est en relation directe avec la distinction entre les règles formelles et les règles informelles, de laquelle dérive une tension, voire un conflit inertiel qui compromet toute évolution institutionnelle positive. Le changement institutionnel ou encore le développement serait donc une question de mise en adéquation entre ces deux dispositifs de coordination. La réduction de cet écart permettrait, notamment une diminution de la prolifération du secteur informel.

Une politique du développement suppose, selon D.C.North, une compréhension de la dynamique du changement économique. Une telle politique n'ayant pas été élaborée, la NEI constitue le cadre idéal pour penser une nouvelle orientation des politiques du développement.

Dans l'optique northienne du changement institutionnel, les organisations jouent un rôle crucial; D.C.North met l'accent sur le fait que "c'est l'interaction entre les institutions et les organisations qui forment l'évolution institutionnelle" (D.C.North. 1994. p.364]22. Ici, les institutions apparaissent bien distinctes des organisations et de leurs entrepreneurs. "Si les institutions sont les règles du jeu, les organisations et leurs entrepreneurs sont les joueurs " (D.C.North. 1994. p.361).

En d'autres termes, les organisations – "groupes d'individus liés entre eux par quelques buts communs pour réussir certains objectifs " (D.C.North. 1994. p.361) - constituent les agents du changement. Celles-ci recouvrent le champ politique (partis politiques, sénat, assemblée nationale, etc.), économique (groupes, firmes, coopératives, ...) et social (syndicats, associations, clubs, institutions religieuses...).

Le rythme du changement, en dernier, est lié à l'apprentissage par les individus et les organisations. Selon la formule de D.C.North, « La vitesse du changement économique est fonction des récompenses escomptées pour différents types de connaissance" (D.C.North. 1994. p.361). Le taux de connaissance et d'apprentissage avec les résultats attendus (et encouragés par la structure institutionnelle) oriente la nature du sentier de dépendance des économies. Les institutions sont les facteurs qui influencent la direction du sentier : elles déterminent le futur (échec ou succès) des sociétés.

Le sous-développement trouve une autre explication: l'existence d'une matrice institutionnelle inefficace. La solution, bien qu'un peu simpliste, semble être un remplacement des institutions existantes par de nouvelles qui seraient à même de capturer les gains de l'échange. De même, les politiques du développement devraient être basées sur la mise en place de programmes politiques qui créeront et renforceront une base

institutionnelle efficiente. On pourrait dire que l'Etat a une double tâche :

1° garantir un environnement institutionnel concurrentiel en éliminant les distorsions du marché ;

2° s'impliquer dans des activités qui permettraient le processus de rattrapage.

La première mission de l'Etat tient à instaurer une efficacité statique (static efficiency), c'est à dire pallier aux imperfections des marchés afin de garantir un environnement institutionnel propice. Cette tâche est bien entendu importante d'autant plus que, dans les pays en développement (PED), le contexte est particulièrement chaotique. Certains ont tenté de remédier à ce handicap par l'introduction de nouvelles institutions « modernes » qui ont fait leurs preuves dans le monde développé. Mais, transférer des règles économiques et politiques formelles des pays développés vers le tiers Monde ne garantit pas la performance (D.C.North, 1997). L'histoire a démontré l'incapacité de ces règles formelles à résoudre les problèmes rencontrés notamment dans les pays africains.

La seconde mission prône une plus grande implication de la politique (et donc l'Etat) qui devrait s'attacher à garantir une "efficacité dynamique". Une fois, les problèmes d'échec du marché résolus, l'Etat se doit d'orienter les changements tournés vers l'objectif de rattrapage (catching-up).

Ce dernier est l'organisation, par excellence, qui garantit l'application des règles légales et, permet la mise en route du changement puisqu'elle est détentrice du monopole de la violence.

Selon la B.M deux paramètres accompagnent les trois fonctions de l'Etat<sup>50</sup>: Le premier et celui de la lutte contre les imperfections du marché et dans ces conditions la fonction minimale de l'Etat serait de fournir les biens publics dits purs (défense, justice, droits de propriétés, gestion macroéconomique, santé publique), la fonction intermédiaire pour ce même paramètre serait de se soucier des externalités, de réglementer les monopôles et enfin de combler les lacunes de l'information. Le deuxième paramètre permettrait d'assurer une équité sociale à travers la protection des pauvres, la fourniture d'assurance sociale et d'assurer une redistribution.

La seconde approche institutionnaliste de penchant néokeynésien proposée par Joseph Stiglitz inspiré en partie de ses travaux sur la concurrence imparfaite : les structures de marché peuvent empêcher les mécanismes marchands d'être optimaux (contrats implicites, asymétrie d'information...) fondant ainsi un nouveau modèle de développement. Il préconise tout d'abord d'élargir la notion de développement retenue par les institutions internationales à des dimensions non économiques comme l'accès à la culture, la démocratie, l'éducation, la santé et la réduction des inégalités, critères non retenus dans le consensus de Washington.

Sans remettre totalement en cause l'objectif de lutte contre l'inflation du FMI, il souhaite élargir cet objectif à une régulation globale du système financier pour lutter contre les crises financières que la déréglementation a provoquées (institutions de contrôle, règles de

---

<sup>50</sup> Montoussé, Marc. Analyse économique et historique des sociétés contemporaines. Editions Bréal, 2007 - 637 pages. P272.

gouvernance financière...). Sa particularité est d'insister sur le rôle capital que doit jouer l'État dans le développement : nécessité d'institutions représentatives et participatives (y compris remise en cause de l'indépendance politique des banques centrales), complémentarité avec le marché dans la production des biens publics (remise en cause des privatisations). Joseph Stiglitz rejette les hypothèses de l'OMC et des institutions de Breton-Woods sur les avantages mutuels du commerce international et plaide pour processus participatif à l'origine de la définition des stratégies de développement qui doivent prendre compte des spécificités locales et qui n'applique pas les mêmes mesures à tous les pays : le développement doit se faire « par le bas » et non être imposé « par le haut».

## **7.2. Les besoins fondamentaux et les libertés : deux nouvelles dimensions du développement.**

### **7.2.1- Développement humain**

Le développement qui peut être défini comme la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme est un processus cumulatif de long terme. Le développement est donc le processus par lequel un pays est capable de connaître une croissance durable, autonome et convenablement répartie entre groupes sociaux et entre individus.

**Les besoins fondamentaux :** Les besoins essentiels ou fondamentaux sont regroupés, selon E. Assidon (2002), en deux catégories: le minimum de biens pour assurer la reproduction physiologique (alimentation, logement, habillement, petit nécessaire ménager) et les services de base (santé, eau potable, assainissement, transport, éducation). La défaillance en matière de couverture de ces besoins est plus répandue dans les pays sous-développés, pour qui on parle de blocage de croissance et non de retard de développement. Ce blocage de croissance s'expliquerait par des distorsions du marché et de la redistribution inégalitaire des richesses et des revenus. Contrairement à l'idée antérieure selon laquelle une politique trop redistributive pouvait nuire à l'épargne et à la croissance, la théorie récente fait valoir que la croissance peut être favorisée par une politique de redistribution et de réduction des inégalités. La pauvreté nuit en effet à la croissance à long terme quand elle empêche par exemple les parents d'envoyer les enfants à l'école ou quand elle retentit sur leur santé.

Mais le sous-développement ne peut se réduire au seul critère de la sous-industrialisation. La théorie des « besoins essentiels » met l'accent sur la notion de « manque » : un pays sous-développé est un pays où les besoins fondamentaux de l'homme ne sont pas couverts (alimentation, sécurité, santé, éducation...). Mais il faut aussi insister sur les fortes inégalités internes dans les PED. De ce fait, selon Sylvie Brunel, le sous-développement se manifeste par quatre critères <sup>51</sup>:

- une pauvreté de masse<sup>52</sup> ;

<sup>51</sup>Brunel, Sylvie. Le Sous-Développement, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1996. Une synthèse claire par une spécialiste de la question, engagée aussi bien d'un point de vue universitaire que militant dans le développement.

<sup>52</sup> Pauvreté selon l'approche des « capability » « La pauvreté est d'abord décrite par les populations locales en termes de privations » matérielles mais aussi sanitaires (la maladie limite la capacité à travailler et est cause de marginalisation sociale) et sociales (« difficulté à participer aux cérémonies faute de vêtements décents, ce qui

- de fortes inégalités par rapport aux pays développés mais aussi à l'intérieur du pays lui-même (hommes/femmes, urbains/ruraux...);

- l'exclusion du pays du commerce international, des connaissances scientifiques mondiales... mais aussi d'une partie de la population au sein même du pays (femmes, populations rurales...);

- l'insécurité, qu'elle soit environnementale, sanitaire ou encore politique, dans laquelle vit la majorité de la population.

C'est en 1990 que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) publie un rapport qui officialise le concept de développement humain<sup>30</sup> « Le développement humain est le processus d'accroissement des choix des individus. [...] Le développement humain a deux facettes : la formation de capacités humaines – telles qu'une amélioration de la santé, des savoirs et des compétences – et l'usage que les gens font de ces capacités acquises – à des fins ludiques, productives ou par leur activité culturelle, sociale ou politique » (PNUD, 1990, p. 10). Une rupture est alors opérée avec les visions contemporaines du développement mesuré par la croissance économique, à travers le produit national brut (PNB). En effet, dès les premières lignes du rapport sur le développement humain de 1990, il est affirmé que « les personnes sont la véritable richesse des nations. L'objectif de base du développement est de créer un environnement qui permette aux gens de mener une vie longue, en bonne santé et créative. Cela peut apparaître comme une vérité sommaire. Mais elle est souvent oubliée au profit d'une préoccupation pour l'accumulation des biens et la richesse monétaire » (PNUD, 1990, P9).

On retrouve ici les capacités de base mentionnées par Sen (éviter les maladies évitables et une mort prématurée) ou les listes de fonctionnements de Nussbaum Martha « certaines fonctions sont particulièrement fondamentales dans la vie humaine, au sens où leur présence ou leur absence est généralement comprise comme une marque de la présence ou de l'absence de vie humaine »<sup>53</sup>. Martha Nussbaum en dénombre dix : 1/la vie, 2/la santé du corps, 3/l'intégrité du corps, 4/les sens, l'imagination et la pensée, 5/les émotions, 6/la raison pratique, 7/l'affiliation, 8/les autres espèces (animaux, plantes et nature), 9/le jeu, 10/le contrôle sur son environnement.

Les modes de fonctionnement fondamentaux : Dans l'approche de Sen, ceux-ci sont les suivants: être bien nourri, être en bonne santé (physique et mentale), éviter la maladie évitable et la mort prématurée, être heureux, avoir le respect de soi, prendre part à la vie de la communauté.

Le concept de développement humain, comme l'approche par les capacités, renoue avec les pères fondateurs de l'économie politique : le bien-être d'une société dépend de l'usage que l'on fait du revenu et non du revenu lui-même. « La richesse n'est évidemment pas le

---

provoque la marginalisation »). « 'Etre pauvre', c'est ne pas pouvoir choisir ses activités, ne pas pouvoir mener ses projets à bien ou encore ne pas être mobile, ce qui est aussi une entrave importante dans ce milieu où la pluriactivité entraîne une forte mobilité saisonnière ».

<sup>53</sup>M. C. Nussbaum et Jonathan Glover. 1995. « Human capabilities, female human beings ». Women, Culture and Development, Edition Oxford, Clarendon Press, p. 61-104.

bien que nous cherchons : c'est seulement une chose utile, un moyen en vue d'une autre chose».

On retrouve ainsi une conception du développement similaire à celle exposée par Sen (1999a): le développement est un processus dont la fin ultime est la liberté individuelle, composée de ce que l'individu peut faire (capabilité) et de ce qu'il fait effectivement (fonctionnements réalisés).

Le développement humain conçoit l'individu comme inclus dans son environnement économique et social. Il se démarque ainsi d'une conception du « développement socialement soutenable », qui constitue une lecture « en termes de capabilité » du développement : il lui manque la prise en compte de l'environnement écologique.

**L'approche par les capabilités :** L'économiste indien Amartya Sen (prix Nobel d'économie en 1998) introduit une dimension philosophique dans la théorie du sous-développement. Il y défend une conception du développement comme « un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus ».( Sen, 1999). La place à accorder à la liberté dans le processus de développement est doublement justifiée. Sen invoque « une raison d'évaluation: tout jugement sur le progrès n'a de sens que rapporté aux libertés : une avancée est une avancée des libertés ; [et] une raison d'efficacité: avancer dans le développement dépend avant tout de la possibilité pour les gens d'exercer leur libre initiative, ce que j'appelle leur fonction d'agent.» (Sen, 1999. P14). De ces deux raisons se dégagent deux rôles accordés à la liberté : la liberté constitue la fin première du développement (rôle constitutif) et, par conséquent, le principal moyen du développement (rôle instrumental). La liberté comme finalité du développement va favoriser la liberté de l'agent (agency freedom) ce qui va, en retour, permettre de renforcer sa capacité d'initiative dans les différents domaines de la liberté instrumentale (qui sont de surcroît en interaction). Le développement est ainsi appréhendé comme un processus.

### **7.2.2. Les libertés instrumentales**

Ces instruments sont au nombre de cinq : les libertés politiques, les facilités économiques, les opportunités sociales, les garanties de transparence et la sécurité protectrice.

Concernant le rôle de la démocratie dans le développement économique, Sen propose de dépasser l'argument fondé sur des expériences économiques heureuses de régimes autoritaires: « nous ne pouvons pas réellement considérer la forte croissance économique de Singapour ou de la Chine comme 'preuve définitive' de la supériorité d'un régime autoritaire à promouvoir la croissance économique, pas plus que nous ne devons tirer la conclusion inverse du fait que le Botswana -État qui possède le meilleur taux de croissance économique des pays africains- ait été pendant des décennies une oasis de démocratie en Afrique 23 ». (Sen.1999. P56).

Les libertés politiques regroupent l'ensemble des possibilités offertes aux individus en vue de déterminer la bonne marche du gouvernement (qui devrait gouverner, comment...). Elles incluent donc tous les droits politiques associés à la démocratie, tels que le libre dialogue politique, le droit de vote, etc.

Les « facilités économiques » décrivent la liberté donnée aux individus de faire usage des ressources économiques à des fins de consommation, de production ou d'échange. Ce libre usage dépend des ressources à la disposition des individus, des conditions de l'échange et de l'accès au financement.

Les « opportunités sociales » correspondent aux dispositions prises par une société en vue d'accroître la liberté substantielle qu'ont les personnes de vivre mieux (mesures en faveur de la santé, de l'éducation...). En effet, l'accès à de tels services améliore la qualité de la vie de l'individu, mais favorise aussi la participation aux activités économiques et politiques.

Les « garanties de transparence » répondent à l'exigence sociale de la confiance et permettent de se prémunir contre la corruption, l'irresponsabilité financière et les ententes illicites. Une législation bien conçue et un système judiciaire fonctionnel constituent une sous-structure essentielle à toute activité économique. Le juge Richard Posner a émis les observations suivantes concernant les rapports entre systèmes juridiques et croissance économique: «S'il n'est pas possible d'apporter de preuve théorique qu'un système juridique fonctionnel constitue une condition nécessaire à la prospérité d'une nation, il existe des preuves empiriques que l'état de droit contribue à la richesse d'une nation et à son taux de croissance économique. ... Il est plausible, au moins, que lorsque la législation est faible ou non-existante, le respect des droits de propriété et des droits contractuels dépend fréquemment de la menace de violence, et parfois de sa réalité (...), ou d'alliances familiales parfois dysfonctionnelles dans le cadre d'une économie moderne, et de méthodes gênantes d'autoprotection (...). Dans une économie moderne, les coûts cumulés du non-droit peuvent être énormes »<sup>54</sup>.

La « sécurité protectrice » correspond aux dispositions étatiques en termes de justice sociale. Elles visent à fournir un filet de protection sociale aux populations les plus défavorisées, afin de leur éviter de sombrer dans la misère. Ces dispositions institutionnelles peuvent être formalisées (allocations...) ou exceptionnelles (fonds de secours, programmes de travaux publics...).

**IDH et capacité :** L'idée que la pauvreté est multidimensionnelle, mise en avant par l'approche par les capacités, est reprise dans l'IDH. Il est calculé tous les ans pour tous les pays et cherche à évaluer la qualité de vie dans chacun de ces pays. Cette qualité de vie est évaluée à travers trois dimensions : santé, éducation et revenu. L'IDH mesure la probabilité pour un individu d'un pays donné de ne pas connaître un manque dans l'une de ces trois dimensions. Sa valeur est donc comprise entre 0 et 1. Un IDH proche de 1 signifie que la population nationale a une bonne qualité de vie (d'après ces trois critères). C'est le cas des pays industrialisés. Cet indicateur est synthétique : il donne une mesure agrégée des différentes performances d'un pays dans ces trois dimensions. Le problème est qu'un manque dans l'une de ces dimensions peut par conséquent être compensé par une bonne performance dans une autre. Ainsi, le niveau sanitaire d'un pays peut être médiocre, mais si le PNB est élevé dans le cas des pays exportateurs d'hydrocarbures, cette médiocrité sera

---

<sup>54</sup> Roger D. Norton. Politiques de développement agricole: concepts et expériences. FAO. Rome, 2005.p 63.



masquée, par compensation. Dans une lecture en termes de capabilité, cela reviendrait à considérer que des fonctionnements peuvent se compenser, ce qui est contradictoire avec l'idée même de caractère multidimensionnel du bien-être. En outre, établir un manque suppose de se référer à une valeur étalon (maximale et minimale). Comment la fixer ?

Faut-il prendre comme référence la valeur maximale (respectivement minimale) obtenue par un pays pour chacune de ces dimensions ou bien fixer un seuil absolu maximal (respectivement minimal) et, le cas échéant, comment le fixer ? Ces différentes questions ont conduit à des changements de définition de l'IDH depuis 1990. Cela pose un problème statistique pour comparer les données entre différents pays une même année ou pour un même pays entre différentes périodes, mais cela pose aussi un problème normatif.

Enfin, le véritable fossé entre l'approche par les capacités et l'IDH est dû au non prise en compte de la liberté individuelle. On peut citer à cet égard la critique d'Hopkins (1991) qui reprochait à l'IDH de ne pas proposer une approche sensiblement différente de celle des besoins fondamentaux, mise en place par la Banque mondiale à la fin des années 1970. « Il avait été montré que les besoins fondamentaux matériels pouvaient être satisfaits en prison. Suivant cet argument, on peut aussi affirmer que : 'l'IDH pourrait aussi être élevé pour une personne menant une longue vie avec accès à la bibliothèque dans une prison bien confortable' » (Hopkins, 1991, in Fongang, 2000, p. 102).

Contrairement à l'idée antérieure selon laquelle une politique trop redistributive pouvait nuire à l'épargne et à la croissance, la théorie récente fait valoir que la croissance peut être favorisée par une politique de redistribution et de réduction des inégalités. La pauvreté nuit en effet à la croissance à long terme quand elle empêche par exemple les parents d'envoyer les enfants à l'école ou quand elle retentit sur leur santé.

### **7.3- Développement durable et biens publics mondiaux.**

Les stratégies de développement vont devoir s'inscrire dans une démarche plus générale de développement durable. Ces deux notions de « développement » et de « durabilité » sont antagonistes sachant que le développement ne peut se dire totalement durable dans la mesure où, par définition, il fait appel à des moyens de productions destructeurs. Un processus qui pour se réaliser nécessite l'action volontariste d'acteurs en tout genre, qu'ils soient étatiques, scientifiques ou encore citoyens, menés par une vision de long terme de l'intérêt général.

#### **7.3.1. La genèse du développement durable**

En 1972, est organisée par l'ONU la conférence de Stockholm sur « l'environnement humain », qui donnera notamment naissance au programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Première conférence internationale sur les liens entre enjeux environnementaux et socio-économiques, elle pose les jalons d'une nouvelle approche du développement: «l'écodéveloppement», théorisé par la suite notamment par l'économiste Ignacy Sachs.

Cependant, cette approche, s'appuyant sur les cultures locales et prônant un développement autocentré et même «reterritorialisé» pour réduire la pression des activités économiques sur les milieux, a eu peu de succès au sein des institutions internationales.

D'un autre côté, l'intérêt pour les enjeux environnementaux émergents disparaît rapidement à chaque crise économique même conjoncturelle liée à un choc pétrolier ce qui fut le cas dans la seconde moitié des années 1970.

L'ONU a créé la Commission mondiale pour l'environnement et le développement en 1983, placée sous la présidence du Premier ministre norvégien Gro Harlem Brundtland, qui va reprendre la réflexion initiée à Stockholm 11 ans plus tôt. En 1987 elle publie un rapport, intitulé « Notre avenir à tous », ayant pour idée-force " l'exploitation des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement constituent un danger pour les perspectives futures de croissance et de développement ".

### **7.3.2. L'enjeu du développement durable pour les PED.**

Il y a au moins trois raisons qui démontrent que le développement durable engage des enjeux spécifiques pour les PED :

1. leur développement constitue la principale menace sur l'environnement et les ressources naturelles à l'avenir (accroissement des besoins à satisfaire du fait de leur développement économique et démographique et l'irrationalité de l'utilisation des ressources);

2. leur développement est en partie empêché par les atteintes des pays du Nord à l'environnement mondial, en particulier le processus de changement climatique (cyclones, montée des eaux, vagues de sécheresses...);

3. ce sont eux qui ont le plus à gagner au renouvellement de la réflexion sur l'équité intergénérationnelle concernant la distribution des ressources, qu'elles soient économiques ou écologiques.

Les PED montrent une opposition à la dimension écologique du développement durable au nom de leur droit au progrès économique, dès la conférence de Stockholm de 1972. Voulant faire valoir leur droit légitime à exploiter les ressources naturelles en fonction des besoins nécessaires à leur croissance, au même titre que les pays du Nord lors de leur révolution industrielle au XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est ainsi que les différentes tentatives d'imposer des normes environnementales au niveau international sont contrecarrées par le refus des PED de « sacrifier » leur développement, pour réparer les dégâts environnementaux globaux générés par les pays développés depuis deux siècles: ils souhaitent préserver la dimension humaine et sociale du développement durable, mais en reniant la dimension écologique. De ce fait, les principaux accords internationaux sur l'écologie n'engagent actuellement que les pays développés : protocole de Kyoto de 1997 instituant des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> (par ailleurs non ratifié par le Congrès des États-Unis), accord de Bali en 2007 qui relance les accords de Kyoto avec les États-Unis mais sans procédure contraignante pour les PED concernant les émissions de gaz à effet de serre.

Mais si la dimension écologique a connu quelques progrès du fait du lobbying de plusieurs pays du Nord (Union européenne en tête), la dimension humaine et sociale du développement durable est souvent oubliée, comme l'illustre le peu de progrès des pays pauvres dans l'amélioration de leur niveau de vie. En conséquence, les PED posent comme

préalable à des efforts concernant l'environnement des avancées significatives en termes de développement humain par une redistribution des ressources économiques au niveau international (discours tenu par les grands pays émergents – Brésil, Inde – lors des conférences internationales sur le développement durable) que les pays du Nord se refusent à aborder au-delà de discours d'intentions. Ainsi, lors du sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, les PED (réunis en « groupe des 77 ») ont retrouvé une forme d'unité politique sur un dénominateur commun : ils ne veulent envisager leur engagement dans le processus de développement durable qu'à condition que soient renégociées les modalités du commerce international, en particulier les subventions agricoles pratiquées dans les pays du Nord (considérées comme une concurrence déloyale par les PED).

La définition du sous-développement s'est élargi à la situation environnementale des populations (exposition aux effets du changement climatique, manque d'eau...) et réintroduit la dimension de long terme du développement. Il impose donc de redéfinir les stratégies de développement des pays les plus pauvres en intégrant de nouveaux critères de développement, comme l'aménagement du territoire (risques écologiques et sanitaires liés à l'urbanisation, etc.), ou en redéfinissant les moyens du développement: politique agricole soutenable (usage réduit des intrants, promotion des cultures vivrières, préservation des territoires ruraux), risques d'une stratégie basée uniquement sur l'industrialisation, nécessitant des transferts technologiques massifs du Nord vers le Sud, pour utiliser un capital technique respectueux de l'environnement, etc.

L'adhésion des PED au développement durable ne pourra donc se faire que dans le cadre d'un nouveau partenariat international qui rompe avec la tradition de l'ajustement structurel et l'imposition d'un modèle de développement par le haut. Le développement durable est d'ailleurs perçu, par certains auteurs, comme un moyen déguisé d'imposer encore une fois un modèle de développement occidental aux pays du Sud et ainsi de perpétuer la domination des pays développés sur les PED (Serge Latouche ; Sylvie Brunel).

Les stratégies de développement ne peuvent plus être un modèle unique défini par des économistes des grandes institutions internationales et appliqué sans discernement à tous les PED. Un nouveau partenariat international consiste à accroître la participation des PED à la définition des stratégies de développement au sein des grandes institutions et conférences internationales, notamment des Nations unies, dans le cadre du développement durable. Pour ce faire, deux instruments peuvent favoriser l'émergence de ce partenariat : l'émergence de la notion de bien public mondial et la redéfinition des modalités de l'aide au développement.

### **7.3.3. L'intrusion de la notion de bien public mondial :**

La première condition à ce nouveau partenariat global est la définition de biens publics mondiaux, c'est-à-dire des biens ou des droits collectifs dont les humains ne peuvent être privés du fait qu'ils couvrent des besoins essentiels. L'accès à ces biens publics doit alors être garanti à tous les habitants de la Terre par les États ou bien les institutions internationales, dans le cadre d'une régulation internationale de ces droits: santé, éducation, environnement sain, alimentation, etc. Ceci exige la mise en place de certains

mécanismes de régulation de ces biens collectifs où les organisations mondiales spécialisées (PNUE, OME, OMS, etc.) doivent jouer un rôle technique de définition de normes internationales de régulation lors de conférences mondiales (sommets de la Terre, conférences sur le développement...).

Pour le moment, dans les coulisses de l'ONU, un même processus d'imposition de biens collectifs au niveau international est à l'œuvre concernant l'environnement, par les normes environnementales définies dans le protocole de Kyoto, lesquelles visent à limiter les émissions de gaz à effet de serre, ou bien encore la culture avec la politique de protection du patrimoine culturel mondial par l'UNESCO.

Dans la perspective de garantir aux générations présentes et futures l'usage de toutes les ressources nécessaires à leur développement, il nécessite de mettre en place une politique de régulation mondiale par un partenariat Nord-Sud au sein des institutions internationales. Certaines prémisses de cet engagement mondial commencent à voir le jour. En 2000-2001 ont ainsi vu l'OMC, les institutions et programmes de l'ONU, le FMI et la Banque mondiale, se fixer l'objectif commun du développement mondial. Cet enthousiasme ne doit pas faire oublier aux PED les expériences passées avec ces institutions qui ont toujours reporté la mise en œuvre des actions en faveur des PED pour réussir en grandeur ceux des puissances économique et militaire actuelles.

Les nouvelles politiques de conditionnalité de l'aide publique au développement (APD) correspondent à l'ensemble des moyens de pression financiers et autres mis à la disposition des PED par les pays développés (allègements de dette, l'intervention militaire, etc.), par l'intermédiaire des États, des institutions internationales ou d'organismes publics afin de les obligé à s'insérer dans la dynamique qui leur a été défini par les grandes institutions internationales. Le but affiché est le développement des PED et qui est en grande partie constitués de dons, des prêts et l'aide technique. Mais, en 1960, l'ONU avait fixé l'objectif de consacrer 1 % des richesses nationale des pays développés à l'APD et a créé en 1961 le «Comité d'aide au développement (CAD)» pour coordonner l'action. Cet objectif de 1% n'a jamais été atteint par la plupart des pays développés et même qu'il est en baisse depuis les années 1990, en particulier pour des Pays Moins Avancés (PMA). D'ailleurs il est constaté que la majorité de l'aide est à destination des NPI alors que ces derniers bénéficient déjà des fonds privés des IDE.

La déclaration du millénaire de l'ONU en 2000 réduit l'objectif à 0,7 % du revenu national brut qui doit être consacré à l'APD sans remettre en cause les modalités qui jettent beaucoup soupçons : l'« aide liée » (en échange de l'aide, les pays bénéficiaires doivent acheter des produits au pays donataire) et surtout « sélectivité » de l'aide, d'ailleurs cette aide ne dépasse aujourd'hui les 0,22 % en moyenne<sup>55</sup>.

L'aide doit être encadrée par une « bonne gouvernance » (transparence de l'utilisation...), elle doit être engagée dans des projets issus d'une proposition locale (processus participatif prôné par Joseph Stiglitz) et elle doit viser des infrastructures qui auront des effets positifs

---

<sup>55</sup>François Bourguignon Christian Chavagneux et Laurence Tubiana Pierre Salama Jacques Valier. Développement. Rapports La Documentation française. Paris, 2000.

pour les investissements privés (complémentarité État-marché, aide publique-investissements privés). Ces deux modalités du développement participent d'un projet plus vaste : l'émergence d'une gouvernance globale de la mondialisation et du développement humain à l'échelle supranationale. Ce projet est ambitieux mais loin d'être abouti : il passe nécessairement par une remise en cause des souverainetés nationales.

## **8- Le développement local.**

L'émergence du concept de développement local s'est confirmée vers le milieu des années 70, avec la crise du système fordiste, la domination des politiques libérales prêchant la fin de l'Etat providence dans les pays du nord, et l'entrée dans l'ère de l'ajustement structurel (PAS) dans les pays du sud. Le niveau local est apparu comme étant le niveau pertinent pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques de développement, basées sur la valorisation des ressources locales et la mobilisation des acteurs, et qui se substituent aux politiques de développement centralisée et dirigistes.

Cette valorisation des ressources locales signifie la création des nouvelles activités ou le renforcement des activités déjà existantes. Cette valorisation fait appel à l'innovation et à la créativité des acteurs locaux qui sont les porteurs de cette innovation et les détenteurs des ressources à valoriser (travail, savoir-faire, patrimoine.. etc.).

En contrepartie, certains voient dans ce changement de niveau, c'est-à-dire du niveau global (étatique) au niveau local, une manière de réduire les fonctions de l'Etat, Tandis que d'autres y voient un remède aux échecs des politiques de développement centralisées, mises en œuvre dans les pays sous-développés au cours des années 50 et 60, ou une nouvelle phase des politiques d'aménagement territorial dans les pays du nord<sup>56</sup>.

Toutefois, la définition du « local » a suscité de nombreux débats autour de l'identification du niveau auquel se situe « le local »: doit-il correspondre à un niveau administratif ? Si oui, lequel ? Quelles sont ses dimensions démographique et géographique ? Quelle réalité spatiale ou sociale couvre –t-il ? Pour certaines critiques « le local » était trop petit, étroit et enfermé, pour d'autres c'était une notion floue et imprécise voire une espèce de « fourre-tout ». Ces critiques n'ont pas empêché de très nombreuses expériences de terrain de voir le jour, avec des échecs et des succès. Nourri par les analyses théoriques et de réflexions menées à partir de ces expériences, le développement local s'impose dans les politiques publiques et la construction de sa méthodologie progresse.

L'accélération du processus de globalisation a renforcé et confirmé l'importance du local, dans une nouvelle dynamique d'articulation entre le global et le local.

Le « local » s'enrichit et se précise avec la notion de territoire, et le développement local devient développement territorial, le territoire étant le niveau méso-économique de mobilisation des acteurs et d'émergence des modes de coordination et de régulation.

La philosophie du développement local est radicalement différente, elle met en avant quelques principes, que nous rappelons rapidement :

---

<sup>56</sup>Abdel Hakim Tahani. Économie du développement rural. Institut agronomique méditerranéen de Montpellier, 2007. 1<sup>er</sup> vol. (148 p.). Ce document a été préparé dans le cadre du projet FORMder. (Programme Tempus). P58.

8. le développement local est un processus,

9. la mobilisation des acteurs est au cœur de ce processus. Certains, notamment les organisations internationales, parlent de développement participatif, mais le principe est toujours celui de mobiliser les acteurs et de les impliquer à toutes les phases du processus. Le développement local est basé sur une stratégie élaborée à partir des besoins et des priorités déterminés par les acteurs locaux. Les actions de développement local visent à mobiliser et à valoriser les ressources locales. Ces ressources sont matérielles et immatérielles. Le processus de développement local nécessite une gouvernance locale, autrement dit, un nouveau partage du pouvoir, des institutions et un cadre législatif.

Le « local » s'enrichit et se précise avec l'apparition de la notion de territoire, et le développement local devient développement territorial, le territoire étant le niveau méso-économique de mobilisation des acteurs et d'émergence des modes de coordination et de régulation.

### ➤ **L'économie des territoires**

L'économie des territoires en tant que nouveau corpus théorique est actuellement, au cœur des politiques publiques et des travaux de chercheurs appartenant à divers champs de spécialité.

L'économie postfordiste<sup>57</sup>, la globalisation, ainsi que le changement du rôle de l'Etat ont fortement contribué à l'émergence de la question des territoires. «Dans le cadre de la globalisation en effet, les nations et les entreprises doivent fonder leurs avantages compétitifs sur leurs ressources immatérielles et la capacité des acteurs à collaborer et à développer entre eux des synergies (unrated interdependencies)» (MAILLAT, KEBIR, 1999, p.40).

Le territoire se construit par les acteurs au cours du processus de coordination et d'élaboration d'une stratégie. Tandis que le « territoire donné », celui-ci correspond à un niveau de découpage administratif (Pecqueur, 2004.).

Il est aussi le lieu de production de l'innovation (technique et organisationnelle) par les relations de coopération, les échanges, la circulation de l'information et l'apprentissage collectif.

L'économie des territoires trouve ses origines principalement dans trois disciplines: L'économie géographique ou l'économie spatiale, l'économie industrielle et la science régionale. Chacune de ces disciplines propose une approche, voire une conception particulière de l'espace:

- Pour l'économie spatiale, il s'agit de l'optimisation de la localisation de la production par rapport aux coûts de production et de transport jusqu'aux lieux de la consommation.

- Quant à l'économie industrielle, elle approche l'espace par le biais de l'organisation

---

<sup>57</sup>La période fordiste correspondait à une vision a-spatiale de l'économie, où les principes sont la minimisation des coûts par la recherche des facteurs de production aux prix les plus faibles, et par l'uniformisation et la standardisation de la production.

des firmes et leur agglomération. Comme pour l'économie spatiale, il s'agit toujours d'un espace abstrait.

- La science régionale, née dans les années 40 aux Etats Unis, se caractérise par une approche pluridisciplinaire de l'espace en tant qu'objet concret dans la mesure où l'analyse se veut au service de l'action (SEKIA, 2000).

La notion de territoire donne une autre dimension à l'espace. Ce dernier n'est pas abordé de manière abstraite, du point de vue de l'optimisation de la localisation de la production, ou comme support physique de cette activité compte tenu de sa dotation en facteurs de production mais lui confère une dimension dynamique, absente des analyses économiques néo-classiques.

Une autre discipline a contribué à la formation du corpus théorique de l'économie des territoires. Il s'agit de l'économie des organisations dont l'objet est les structures qui représentent des formes de coordination hiérarchique (REQUIER-DESJARDINS, 1996). Elle analyse particulièrement:

- les processus d'allocation des ressources et de transactions, ce qui revient à analyser les règles et procédures partagées par les acteurs et qui vont diminuer les coûts de transaction.

- La capacité des organisations à mettre en œuvre des processus collectifs d'innovation.

On peut déceler plusieurs définitions de la notion de territoire, néanmoins, il existe des éléments communs à toutes les définitions :

- le territoire n'est pas seulement un espace physique délimité, mais un construit social. Ce qui signifie qu'il s'inscrit dans un passé commun aux groupes d'acteurs qui y vivent et dans un projet collectif de ces acteurs. Le sentiment d'appartenance, et l'identité culturelle s'ajoutent à l'action collective des acteurs.

- «Le territoire se construit dans et par le processus de coordination de l'action des groupes d'acteurs. Ce processus produit des formes d'organisation et de régulation spécifiques qui aboutiront à la réalisation d'un avantage compétitif territorial» (PECQUEUR, Op. cité, 2003).

- Le territoire se construit par rapport à ses ressources génériques et ses ressources spécifiques. La question des ressources génériques et des ressources spécifiques renvoie à deux approches de l'innovation (RALLET, 1996).

Toutefois pour qu'un espace ou une zone déterminée devienne « un territoire », la mobilisation des acteurs autour d'un objectif commun et la mise en place des modes de coordination entre les acteurs sont indispensables. Il s'agit du tissu institutionnel qui se crée au fur et à mesure du processus de construction du territoire et qui contribue à cette construction. Cette dimension institutionnelle est particulièrement importante dans la mesure où elle constitue le cadre de négociation entre les acteurs publics et privés, d'apprentissage collectif, et de développement de réseaux de coopération (PECQUEUR, op. cité. p. 122).

La notion de territoire permet de dépasser la conception abstraite de l'espace et celle de l'espace équivalent à une somme donnée de facteurs. Avec cette notion, l'espace devient

un espace naturel, social et économique, doté d'une histoire et d'un projet d'avenir.

Les principaux concepts de « l'économie des territoires » ont été forgés dans les années 80. Il s'agit principalement des trois concepts suivants:

1-Le système productif localisé : L'origine de ce concept se trouve dans les travaux de l'économiste Alfred Marshall sur le district industriel connu sous le nom de district marshallien, mis à jour dans les travaux de l'économiste italien BECATTINI. Il s'agit d'une forme d'organisation industrielle regroupant un grand nombre de petites entreprises spécialisées dans une même production, aussi compétitives que les grandes entreprises, avec des formes de coordination et de coopération. Cette notion de district industriel a renouvelé la vision qu'on avait du processus de transformation économique qui est l'apanage en plus du changement technique mais aussi des variables socio-organisationnelles « les rapports de collaboration entre les entreprises, les rapports entre le système productif et le système socio - institutionnel, les savoir-faire et la mobilité des travailleurs dans l'agglomération de la production, le rôle des institutions locales spécifiques qui interviennent pour appuyer le développement des entreprises (...)le développement apparaît, en définitive, comme un processus social et non comme un processus uniquement technique» (COURLET, PECQUEUR, 1996, p. 93).

2-Le milieu innovateur : Ce concept apporte des éléments nouveaux pour :

- l'analyse de l'innovation et s'intéresse à sa genèse, sa diffusion et son rôle dans la dynamique économique,
- l'économie régionale ou spatiale qui s'interroge sur les mécanismes de localisation des activités économiques et la relation entre localisation et développement.

3-la tectonique des territoires : Ce cadre théorique a l'ambition de rendre compte de la complexité des dynamiques territoriales, de ne pas s'enfermer dans les déterminismes ou dans des approches «localistes». L'intermédiation territoriale semble une notion plus pertinente et plus enrichissante que celle de territoire. Elle dépasse la notion de territoire en tant qu'espace géographique et économique déterminé, pour le concevoir (LACOUR, op. cité) comme le lieu où se révèlent et se concrétisent les comportements d'acteurs, où de nombreuses trajectoires sont possibles.

## **CONCLUSION**

Cette assertion historique nous a permis de montrer que selon la philosophie du développement de la modernisation ou du progrès technique, la seule voie de passage d'une économie sous-développée, où domine une agriculture improductive, est de suivre exemple réussit de l'histoire des pays industrialisés marquées par les effets bénéfiques de la croissance et du progrès technologique. Voilà la proposition ultime soutenue par ce paradigme envers les pays dits sous-développés qui ont, dans leur grande majorité, accepté cette proposition. L'exemple des politiques de développement agricole et rural qu'on va voir dans le chapitre ci-dessous incarne cette dominance intellectuelle qui a eu des effets cocktail sur l'agriculture et le monde rural des pays pauvres.

Les modèles de développement des PED ont trop longtemps opposé le recours aux



instruments de régulation publique et le respect des mécanismes de marché pour asseoir leur processus d'industrialisation. Devant le choix entre un développement autocentré, qui repose sur le volontarisme étatique mais se privant des ressources extérieures et des mécanismes incitatifs du marché, et un développement extraverti reposant totalement sur le marché affaiblissant ainsi la régulation politique et sociale publique, beaucoup de pays pauvres se sont enfoncés dans le sous-développement. Le local est le territoire comme d'autre manière de cadrage de l'action de développement a permis de sortir de la vision centraliste et dirigiste du développement à une façon plus rationnelle et participative. A défaut de résultat concret et d'impact palpable par les population des pays du sud, il devient nécessaire de sortir de l'état du raisonnement matérialiste pure et dur totalement influencée par la vision urbaniste et industrielle et donc poursuivre une troisième voie où l'agriculture et le rural seront le fer de lancement d'un développement sécurisant.

## Chapitre 2

### Théorie de développement agricole et rural

#### 1. Clarifications du concept de ruralité.

Le concept de ruralité d'origine ancienne et d'utilisation récente semble être en pâture à des usages et des applications diverses et des fois confuses par l'imbrication des champs d'application.

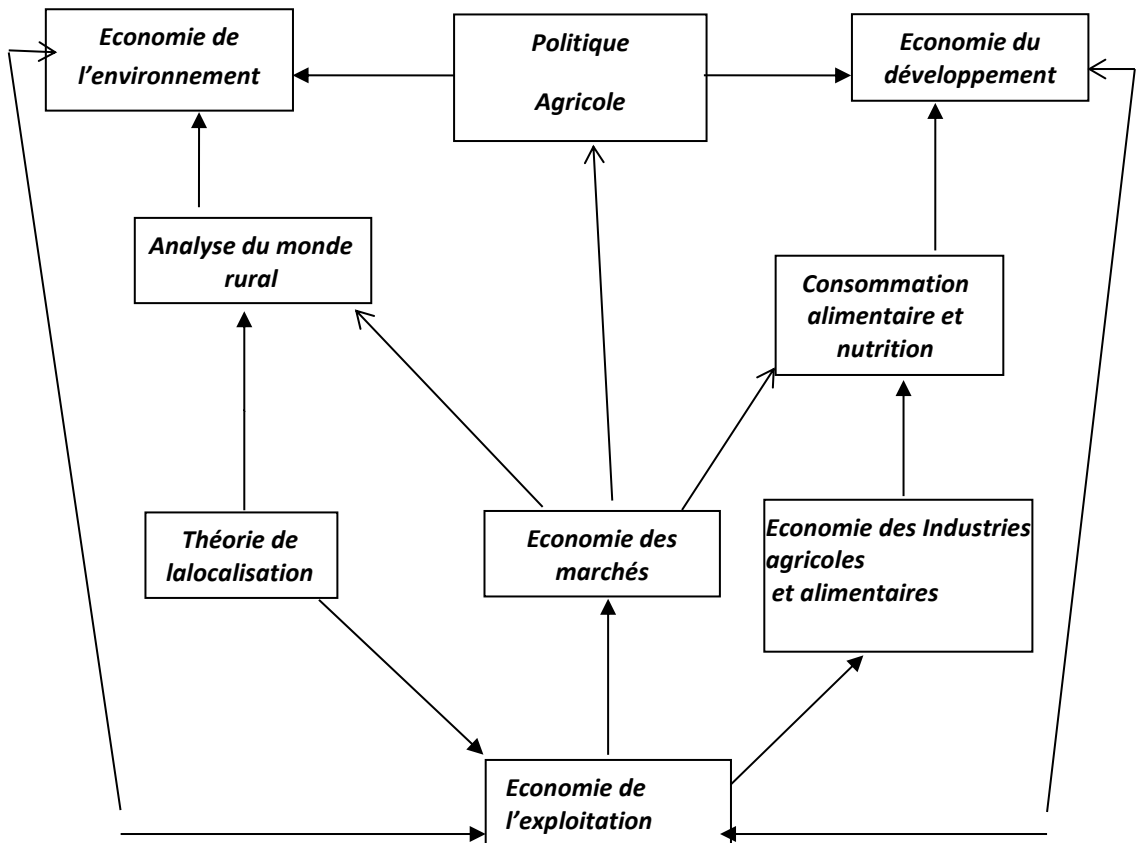


Figure 2: Cadre de l'Economie rurale.

Aborder le thème de la ruralité peut prêter à des confusions et des interprétations différenciées selon la formation socio-économique et selon le niveau de développement.

Le Nouveau Petit Robert (1993), parlant de la notion de ruralité (ruris) nous renvoie à la campagne et aux paysans. Cette définition se réfère au modèle européen d'organisation socioéconomique.

Le dictionnaire, qui évoque au passage les «mœurs et coutumes paysannes» des paysans occidentaux, cite à la même rubrique une phrase de Sartre : « Le paysan travaille seul, au milieu des forces naturelles... il se tait ». Ainsi les paysans sont considérés comme «des hommes et des femmes vivant à la campagne et s'occupant des travaux des champs ».

La campagne est pour sa part définie comme une «vaste étendue de pays découvert », mais aussi comme «une étendue de terrain, une zone où les armées se déplacent lorsqu'elles sont en guerre ».

Rural, paysan, campagne, sont autant de termes usités pour clarifier la notion de ruralité

liée à l'espace hors des limites de la ville et par le temps représenté par la saisonnalité des activités mais aussi la dispersion, l'isolement géographique (cet isolement se rétrécit de plus en plus du fait des politiques rurales qui ont conduit à un désenclavement des zones rurales).

La ruralité étant attachée au mode de vie des groupements sociaux vivant hors des villes urbaines et sous son influence politique, culturelle et économique. Ainsi, chaque société représente ce mode de vie selon le cumul historique, culturel et socio-économique.

En réalité, mis à part quelques similitudes liées au climat (cas des zones méditerranéennes) les différences sont importantes :

- Au nord le rural est lié au pays, à l'espace de relaxation, de la belle vie où les conditions de vie liées aux infrastructures socioéconomiques et culturelles sont identiques à celles se retrouvant dans les villes. D'ailleurs on parle dans beaucoup de pays occidentaux d'appropriation de l'espace rural par les citadins en mal de vie urbaine, et une notion nouvelle est apparue pour désigner cet état «la rurbanisation». Les questions liées au rural sont plus liées à l'exode, le vieillissement de la population, l'investissement dans de nouveaux créneaux telle l'agrotourisme, l'agriculture biologiques, la réhabilitation des «pays», etc. Ceci a permis de repenser l'aménagement des territoires et une nouvelle stratégie de développement rurale (décentralisation, Leader en Europe, etc.). La diversité de l'activité économique a recalée l'activité rurale au dernier rang et par conséquent le rôle et place politique du monde rural s'est vue amoindrie.

-Au Sud, la ruralité est assimilée au retard, au sous-développement et surtout à la pauvreté. Ainsi, l'importance de la ruralité dans un pays est indicatrice de sous-développement, de retard (par rapport à quoi ?) et surtout de bas IDH et IDR. Manque ou faiblesse d'infrastructures de bases et de conditions de vie acceptables pousse à l'exode forcée des jeunes ruraux soumis à un chômage durable au vu du faible niveau de production des activités rurales (agriculture, services, etc.).

L'activité rurale (agriculture et autres activités non agricoles dans l'espace rural) reste dominante dans les pays du Sud, malgré la nette réduction relative de la population. L'influence de la culture rurale et le poids politique de l'électeur rural constitue encore une réserve qui tout en ayant une importance politique ne faisant pas bénéficier le monde rural de cette place puisque l'élite intellectuelle citadine reste cloisonnée dans les centres urbains ne voulant nullement céder une partie des privilèges acquis de la vie dans les villes. Ici, on veut montrer que l'importance ne veut nullement dire l'influence (faible élite citadine plus influente qu'une importante masse rurale).

De la recomposition des rapports ville/campagne où la domination de la ville fait émerger le problème de la dichotomie entre l'urbain et le rural, marque les perturbations et les déséquilibres causés par la ville au regard de ses propres mutations rapides et qui ne sont pas toutes liées à des changements internes mais aussi et surtout liées aux influences extérieures (mondialisation, régionalisation). Ainsi les influences de la ville sur les régions périurbaines, dans lesquelles l'agriculture se marginalise peu à peu depuis quelques temps (faible part du PIB Rural dans le PIB total) dans beaucoup de pays du Sud, sont

complexes, à la fois ressenties comme "acculturantes" et dynamisantes.

Une terminologie diverses reflétant l'ambiguïté liée aux diverses tentatives d'appréhension de la différence entre rural et urbain; notamment dans la distinction entre rural et agricole ou paysans ou encore dans l'utilisation souvent imprécise des termes tels que «espace», «campagne», «milieu», etc.

Cependant, au terme de territoire tend à se substituer, de plus en plus, le terme beaucoup plus flou d'espace.

La notion de ruralité renvoie à l'usage de l'espace. Ainsi la ruralité est, selon KAYSER (1993) une notion qualitative qui caractérise le mode spécifique de rapports que les ruraux entretiennent avec leur environnement, avec leur société et avec leur localité. Cette notion permet de distinguer trois catégories majeures d'espaces: les espaces Périurbains, qui comportent diverses couronnes de comportements très référenciés, les espaces marginalisés ou en voie de marginalisation et de désertification rapides, et les espaces ruraux productifs.

Par ailleurs, Hervieu(1993) propose une deuxième théorie de la ruralité qui prend également en compte les rapports à l'espace: le sens commun du rural est un ensemble dans lequel la nature prime sur le bâti et où l'exploitation de la terre reste perceptible.

La notion de ruralité renvoie également au modèle urbain duquel se distingue, tout en cherchant à intégrer certaines clefs permettant de tirer profit de la ville. Dans un espace rural, qu'on le veuille ou non, le rural (et pas seulement l'agriculteur) respire différemment, perçoit le temps différemment.

En zone d'agriculture marginale, le rural ne peut être seulement défini par rapport à une plus ou moins nette exploitation de la terre. En effet, l'espace rural se diversifie et les campagnes redeviennent polyfonctionnelles. Les espaces agraires tendent à se différencier en divers types d'espaces (résidentiels, industrialisés, touristiques, purement agricoles, naturels, friches), par l'étalement des villes, la multiplication d'usines à la campagne, la construction immobilière et l'abandon des cultures traditionnelles. Les exploitants agricoles intègrent d'autres secteurs d'activité et de nouveaux métiers. L'environnement des ruraux ne peut pas être défini par son faible degré d'urbanisation, puisque certaines portions du territoire rural tendent à s'urbaniser fortement, les activités agricoles étant fortement concurrencées par les spéculations foncières, l'utilisation des espaces par des entreprises privées et d'autres activités qui se développent depuis peu.

Les différences entre rural et agricole peuvent être appréhendées par les priorités que les agriculteurs donnent pour se présenter. Dans leur partage d'un sentiment de ruralité, les acteurs locaux s'efforcent d'affirmer des différences entre rural et urbain pour certains aspects, et la parité pour d'autres. Ainsi sont revendiqués des moyens modernes d'information et de communication accessibles partout localement, des chances d'accès à la formation et aux ressources intellectuelles comparables à celles des Urbains, et la stimulation et l'appui aux initiatives locales pour l'emploi et les services de proximité en milieu rural.

La question se pose alors de savoir si la différence entre rural et urbain réside précisément

dans l'affirmation ou dans l'absence de ce sentiment. En termes de rapport aux autres, la ruralité s'exprime notamment par la revendication d'appartenance à «un mode de vie dans un espace donné », il peut être un douar, une dachra, un ksar, un pays ; traduisant une volonté de retrouver une identité culturelle en phase avec le monde moderne. Cette perception des enjeux culturels exprime, à la fois, l'enracinement symbolique et l'adhésion à un système de valeurs sans frontière.

Il y a une spécificité des questions posées dans le domaine de l'économie rurale. Il est donc nécessaire de comprendre ces spécificités pour mieux situer le champ d'intervention et de cette discipline qui n'est pas très commune et ne ressemble pas assez aux autres disciplines de sciences économiques.

On déplacera le fait que l'économie rurale est à la source de toute l'économie pour les raisons historiques qui font que depuis l'antiquité, l'agriculture était la source la majeure partie des richesses et que la majeure partie des techniques et des activités humaines reposaient sur l'agriculture pour leur fournir les matières premières, comme les fibres textiles, le bois certains dérivés de produits agricoles (alcool, sucre, etc.).

Les problèmes spécifiques posés l'agriculture au début du 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle sont à l'origine du développement de l'économie rurale comme sous discipline bien autonome. L'économiste néoclassique « se préoccupe de savoir comment il se fait que l'ensemble des producteurs de blé produisent à peu près ce qui est consommé par l'ensemble des consommateurs. L'économiste rural se demande si vraiment une exploitation de 30 ha a intérêt à produire du blé ou non, et pourquoi.

Les politiques de développement rural peuvent être définies comme des interventions publiques menées en faveur non seulement des activités localisées de manière privilégiée dans les espaces ruraux (agriculture, sylviculture, tourisme rural, etc.), mais aussi des activités ou des usages ubiquitaires (commerce et artisanat, industrie, équipement), qui font l'objet de mesures spécifiques ou d'un renforcement particulier d'aides génériques.

L'analyse de l'impact des opérations de développement rural révèle plusieurs questions sans réponse précise. Ce fait montre que le concept du développement lui-même n'est pas aussi tranché qu'il le paraît à travers l'abondante littérature consacrée au thème. La pratique du développement dans les divers pays en voie de développement subit les conséquences de cette situation.

## **2. La théorie économique de la croissance agricole.**

La place accordée à l'agriculture et au développement rural par les diverses théories de développement nous ramène à explorer ces dernières pour mentionner le paradigme autour duquel s'est fait les montages des approches multiples de développement économique y compris du développement rural. Le paradigme dit de la modernisation, issu de la philosophie libérale du développement, considère que c'est l'industrialisation et l'urbanisation qui sont les vecteurs du développement, et le rôle n'est en fait que secondaire et qui consiste à soutenir cette voie vers le progrès et la sortie du sous-développement<sup>58</sup>.

---

<sup>58</sup> PEEMANS Jean-Philippe. Les discours sur le développement rural face aux réalités du monde et de l'Asie du Sud-Est

L'analyse économique du secteur agricole doit s'attarder plus sur les "formes d'organisation et les mécanismes économiques que suscite, compte tenue de l'évolution des techniques agronomiques et biologiques, l'articulation de l'activité agricole et les autres phénomènes économiques." Cette analyse peut partir soit de l'analyse de l'agriculteur en tant que sujet économique au comportement original, soit de l'exploitation agricole en tant que centre de mise en œuvre du calcul économique ou en fin du secteur agricole considéré univers doté de caractéristiques particulières. Ces trois niveaux d'analyse constituent les trois aspects de l'économie rurale.

L'économie rural, même si elle ne peut être abordé comme un simple chapitre de l'économie générale, doit s'adapter aux changements qui ont survenus et ont touchés ses trois aspects de façon directe ou indirecte. Ainsi, l'analyse économique du secteur agricole doit permettre de préciser le comportement des agriculteurs, en tant que producteur et en tant que consommateurs, en face du marché et des divers phénomènes liés à la production; ce qui doit aussi motiver de se charger de repérer les connexions entre le secteur agricole et les autres secteurs économiques et la place qu'il tient au cours du processus de développement global. Il y a lieu aussi de rechercher le mode d'utilisation des espaces ruraux et les relations entre la société rurale et la société générale en relevant les mutations et influence du milieu rural dans ses relations avec les villes et les autorités publiques.

Dans ce chapitre nous allons tenter de nous impliquer dans ce débat à travers la livraison de nos lectures sur la théorie de développement agricole et rural : Badouin- Malassis-Mounier- Yujiro Hayami et leurs références principales en parcourant le processus qui a servi comme base théorique ayant construit le corpus théorique du développement agricole et rural.

Mais avant de faire cette présentation bibliographique il est utile de revenir sur certaines définitions utiles pour la suite du développement du sujet.

**-Selon Malassis**, l'économie rurale recouvre des courants de pensée divers et des domaines d'études différents. Trois domaines peuvent être distingués selon lui : ceux de l'exploitation agricole, celui du secteur agricole et en fin celui de l'économie rurale proprement dits.<sup>59</sup>

Malassis, partisan de l'approche historique et des étapes de la croissance à l'image de Rostow à qui il se réfère souvent dans cette analyse, croit que le développement n'étant ni ((un miracle)) ni un changement instantané de situation par des forces extérieures au mode de production. Il Considère aussi le sous-développement, autant que le développement, comme le résultat d'un processus historique de transformation sociale et que l'agriculture traditionnelle, sur la base de laquelle se sont édifiées des sociétés traditionnelles est le jeu de forces socio-économiques. Ces sociétés traditionnelles ” passent du stade secondaire au stade tertiaire ”. Ce passage correspond à une période transitoire, qui vise à créer les conditions préalables à une croissance soutenue et

---

(1945-2010). 2011. Etude et documents du GRAESE. N°1/2011.Centre d'Etudes du Développement, UCL, Louvain la Neuve. 133p. GRAESE : Groupe de Recherches Asie de l'Est et du Sud Est.

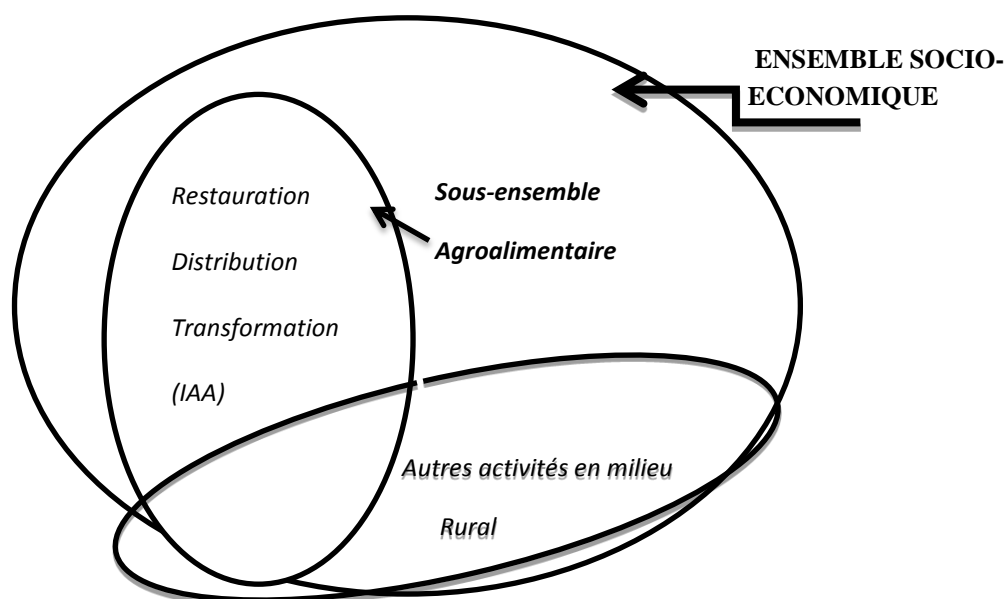
<sup>59</sup>Malassis. L. Economie agroalimentaire. Tome1. Economie de la consommation et de la production agroalimentaire. 1973. Edition Cujas. Page 9.

finalement à passer du stade de la société traditionnelle à la société progressive. ”<sup>60</sup>.

Comme le biologiste analysant la croissance des plantes, un raisonnement par analogie, conduit à définir la croissance économique (changement dimensionnel), le développement (changement structurel), les étapes de la croissance ou du développement (démarrage, maturité, consommation de masse, etc.), les processus de croissance et de développement (passage d’une étape à une autre).

Malassis adhère totalement à la thèse de Rostow quant à l’exigence pour les pays en voie de développement, d’emprunter des phase pour atteindre le niveau de développement recherché tout en adaptant le processus de transition aux spécificités locales : ” Dire que le développement est un processus historique signifie aussi que ce processus se réalise dans un contexte socio-économique global spécifique, qu’il procède de l’histoire d’un peuple.

L’histoire de l’évolution des peuples développés enrichit l’expérience humaine du développement, elle peut aider les pays sous-développés à accomplir leur propre développement, mais la politique du développement doit être inévitablement adaptée aux conditions historiques spécifiques à chaque peuple. Les expériences de développement ne sont pas transférables, purement et simplement, d’un pays à l’autre. Compte tenu de leurs conditions spécifiques, les pays sous-développés doivent inventer en partie leur propre processus de développement. ”.



**Figure 3: Ensemble socioéconomique d’ensemble. Selon Jean Louis Malassis.**

Pour Badouin. R.<sup>61</sup>, « Procéder à l’analyse économique du secteur agricole, c’est préciser le Malassis, dans son analyse, veut dépasser la vision de P. Fromont<sup>62</sup>.sur le champ d’analyse de l’économie rurale « L’exploitation agricole est au centre de l’économie rurale ; c’est son explication qui constitue la tache fondamentale de l’économie rurale » et

<sup>60</sup>Malassis, Louis. Agriculture et processus de développement; Essai d’orientation pédagogique. Unesco Paris 1973.50.

<sup>61</sup> Babouin, Robert. Economie rurale. 1971. Edition Armand Colin. Paris. p.6.

<sup>62</sup> Fromont, Philippe. Economie rurale. 1957. Genin. Paris. 528pages (P.7).

celle de Milhau, R et Montagne, R.<sup>63</sup> « ...l'activité agricole ne peut être abordée comme un simple chapitre de l'économie générale » elle fait partie d'un secteur économique spécifique celui de l'agriculture.

Le schéma ci-dessus, proposé par Malassis (Op. Cité.P10), permet d'éclairer selon lui les champs d'études possibles l'agriculture au sein d'un ensemble socioéconomique déterminé: étudier des comportement des agriculteurs en présence des phénomènes de production et de marché, repérer les liaisons qui les font communiquer avec les autres secteurs, s'interroger sur le rôle qui lui est dévolu au cours du processus de développement, présenter l'attitude du monde agricole comme ensemble de producteurs et comme ensemble de consommateurs, chercher les modes d'occupation de l'espace rural, retenir certains aspects des liens existants entre la société agricole lors de ses rapports avec les autres catégories sociales et l'autorité publique, étudier comment s'exercent les influences entre les villes et les campagnes, détailler le rapport entre l'agriculture et les sujets économiques au contact desquels il se trouve».

Cette dernière présentation ruraliste du champ de l'objet d'analyse de l'économie rurale partant du sectoriel pour s'occuper du microéconomique et la gestion de l'espace représenté par l'exploitant et les relations avec son environnement interne et externe pour aussi prendre en charge les questions des liaisons entre les agriculteurs et les autres secteurs. Ce champs d'analyse va jusqu' au rôle et place de l'agriculture dans le processus de développement général. Mais il n'y a aucune référence dans cette délimitation aux ruraux non agricoles et aux salariés agricoles ni aux facteurs extranationaux (commerce international, marché des facteurs, etc.). Le rurale pour Badouin est incluse dans le secteur agricole et est représenté par l'agriculteur au sens large (propriétaire, fermier, entrepreneur, salarié, etc.).

**Selon Alain Mounier<sup>64</sup>**, l'analyse de la croissance agricole n'est pas du seul ressort de l'approche ruraliste ni même des économistes ruraux mais faisant partie d'une structure plus grande qui est l'économie générale. Il y a aussi les théories plurisectorielles de la croissance économique qui analysent le secteur agricole soit en tant que secteur spécifique ou en tant que secteur comme les autres. Dans cette optique la théorie de la croissance agricole s'intéresse à l'interprétation des relations dialectiques, nationale et internationales entre l'agriculture et le reste de l'économie. La contribution des historiens, des sociologues, des anthropologues et des politologues est aussi qualifiée que celle des économistes pour que puisse prendre corps une vision plus juste des évolutions économiques des sociétés rurales.

Partant de la trilogie de la pensée économique de Schumpeter (schéma ci-après), Mounier considère que chaque « école » ou approche, une fois postulée le ou les facteurs de la croissance, la problématique tourne par la suite, autour de deux grandes questions : l'une concernant l'origine des facteurs l'autre les sources de croissance.

---

<sup>63</sup> Milhau. R et Montagne. R. Economie rurale. 1964. PUF. Paris. (P 1.)

<sup>64</sup>Mounier. Alain. Les théories économiques de la croissance agricole.1992. Edition Economica - INRA. p.3



### **Pour la première problématique : Origine des facteurs :**

La première hypothèse considère que l'origine des facteurs de production est exogène au modèle et dans ces conditions c'est la dotation initiale en facteurs de production qui conditionne la croissance économique et par conséquent le stock de facteurs est une donnée et est considéré comme variable indépendante des autres facteurs de production agricole. L'économiste qui traite cette problématique dans le modèle global cherchera à savoir si la croissance maximale du produit à partir des stocks donné de facteurs de production est la plus efficace par rapport à la réalité.

Dans la deuxième hypothèse, l'origine des facteurs de production est la production elle-même. Dans ces conditions pour mobiliser les facteurs de production (force de travail, biens d'équipement, biens intermédiaires, etc.) dans un processus de production, ils doivent être d'abord produits. Chaque variable du modèle (volume des facteurs) est liée à son passé (volume de produits).

### **Pour la seconde problématique : Quelles sont les sources de la croissance agricole ?**

La question centrale ici est de savoir lesquels des volumes d'un facteur ou de son efficacité contribuent le plus à l'accroissement de la production ? Ici, la théorie générale nous propose trois possibilités :

- La loi des rendements décroissant, cher à Ricardo ;
- la loi du progrès technique ;
- la loi du progrès en organisation.

**Selon Yujiro Hayami et Vernon W. Rutton<sup>65</sup>**, Tous les travaux sur le développement économique montrent le rôle critique (voire indispensable) de la croissance agricole pour assurer l'industrialisation et la croissance économique générale, mais le processus de croissance agricole a été négligé par la plupart des économistes du développement dont les travaux ont beaucoup plus ayant trait à l'analyse du progrès technique et à l'innovation institutionnelle. Alors les approches générales du développement sont synthétisées dans six points:

**1-Exploitation des ressources productives:** Le modèle de l'exploitation des ressources part d'une approche historique, que durant les premières périodes de la colonisation (Canada, USA, Australie), les nouvelles terres de ces nouveaux continents sont exploités et sont devenues des sources d'exportation des ressources agricoles vers les pays d'origine des colons. L'expansion et la pression démographique ont eu pour conséquence l'exploitation intensive des terres existantes dans les divers villages et une extension vers de nouvelles terres. Une série de transformations dans les pratiques et les outils d'exploitation des terres et les rotations des cultures (culture sur forêts, jachères forestières, système de culture se déplaçant sur les terres étendus des savanes et des steppes, puis courte jachères et enfin cultures annuelles).

Des modèles explicatifs ont tentés donc d'interpréter les conséquences du développement

---

<sup>65</sup> Yujiro Hayami. Vernon. W. Rutton. Agriculture et développement. Une approche internationale. Edition INRA. Paris. 1998. 600 Pages (p 75).

agricole de ce genre sur les nouvelles régions colonisées:

- Le premier modèle explicatif est celui des « produits de base » initié par Harold A. INNIS (Canada). Celui-ci arrive à la conviction que les exportations de produits de base (fourrures, poissons et à un stade ultérieur le bois et les céréales) avaient joué un rôle déterminant dans les types de développement économique qu'a connu le Canada au début de son histoire.

- Le deuxième modèle " Des débouchés pour le surplus ", initié par l'économiste Birman, Hla Myint. Il considère que la production paysanne pour l'exportation avait augmenté aussi rapidement que celui du secteur des plantations, tout en maintenant l'autosuffisance en cultures vivrière. Son idée est que les nouveaux marchés, ouverts par la baisse des coûts des transports, a permis aux paysans d'exploiter l'excédent de capacité de production en terres et en travail même avec un coefficient technique relativement constant (cas du riz en Thaïlande).

Au cours de l'histoire, l'exploitation des ressources naturelles, selon les deux modèles (produits de bases et débouchés pour les surplus) ont permis selon Hayami (1998), un certain développement pour certaines zones. Mais il ne peut être généralisé (à titre d'application le cas de l'Algérie durant la colonisation Romaine et Française où l'exportation des céréales, huiles d'olives, et sous-produits animaux durant la première et le vin, les céréales et les produits animaux pour la deuxième n'ont pu enclencher la croissance agricole et donc le développement). Ce modèle n'est pas explicatif de la situation de l'Algérie où la pression démographique (un taux de croissance le plus élevé du monde 3,2% durant les années 70), n'a pas induit l'intensification de la production ni par

l'utilisation du facteur terre puisque la jachère avait occupé un large espace, ni par le capital tant que les investissements en capital étaient différés en agriculture jusqu'à ce que l'industrie entraîne tout le processus, ni par le travail puisque les domaines socialiste gérées par l'Etat constituaient, temporairement nous dirait-on, un refuge de la masse de jeunes ruraux n'ayant pas migré vers les centre urbains. Ce qui a d'ailleurs constitué une source de déficits structurels des domaines; jusqu'à ce que l'industrie industrialisante prenne les « ailes » et enclenche un processus de croissance.

L'ère actuelle est pour l'exploitation intensive des mêmes terres en utilisant les facteurs de production permettant l'augmentation des rendements par hectare et par unité de temps.

En notre sens cette thèse permet en certains sens d'explorer les conditions dans lesquelles les ressources naturelles sous utilisées pouvaient être exploiter pour susciter la croissance de la production agricole pour atténuer la dépendance alimentaire et créer un cadre structurel pour des pôles ou clusters autour de ces aires de production (cas des zones steppiques, des zones de montagnes et du Sahara en Algérie) afin d'arriver à des surplus, pour certaines productions à large avantage comparatif, pour la réalisations des recettes en devises au profit du développement local de ces régions.

Pour maintenir une croissance agricole soutenue il est plus que nécessaire de passer de l'exploitation des ressources à leur préservation et amélioration par des systèmes de culture et d'élevage adéquats partant de la rareté des ressources, leur possible extinction, et la

nécessaire rationalisation de leur utilisation. Pour cela il faudra développer les infrastructures tels que les aménagements fonciers (qui manque énormément en Algérie), l'irrigation et le drainage, l'investissement dans les capacités industrielles de transformation et de production de facteurs de production agricoles modernes, dans le facteur humain (à travers la recherche et le développement des nouvelles techniques, outils et méthodes préservant la ressource et améliorant la productivité, la formation et qualification des hommes, la vulgarisation, l'information, etc.).

**2-Préservation des ressources :** Le modèle de préservation des ressources ou modèle « conversationniste » a été construit à la suite des avancées confirmées des sciences agronomiques de la révolution agricole. Les historiens de l'agriculture ont surtout mis l'accent sur le fait que la révolution agricole (verte) est plutôt une « évolution » au lieu d'une révolution. Justifiant cela par le fait que la croissance de produits agricoles qui en a découlé ne semble pas due d'abord à la découverte de nouvelles façons de faire, plutôt de l'accumulation et la diffusion des meilleures techniques et méthodes déjà existantes, si ce n'est par l'accroissement du travail (humain, machines, engrais verts, système d'affouragement) ou par des améliorations foncières (drainage et irrigation) et la formation de capital sous forme de cheptel et de vergers.

Au début des années cinquante, les travaux techniques (sciences des sols, nutrition des plantes, agronomie, génie rural) et économiques ont pu permettre une rationalisation de la gestion de l'exploitation agricoles et des politiques publiques en matière de fertilité des sols et d'autre part du rôle de la terre dans le développement agricole.

La problématique conséquente de cette période est : Quels impacts du progrès technique sur l'emploi et la préservation des ressources naturelles et le sort de la productivité agricole dans le futur.

Le modèle conversationniste a permis de soutenir des rythmes de croissance agricoles d'environ 1% par an pendant de longues périodes. C'est la Chine qui a fait le plus d'effort pour développer l'agriculture conversationniste. Il est apparu que même en mettant l'accent sur le recyclage rigoureux des végétaux, des fumures animales et humaines, il n'est possible d'atteindre des taux de croissance qui seront en deçà des taux de demande de produits agricoles d'environ 5% dans les pays moins avancés.

Les variations des prix des intrants (énergie surtout) ont eu des conséquences négatives sur ce modèle et ont poussé à chercher des techniques plus économisatrice en énergie et des systèmes d'exploitation plus efficace.

Toutefois, à notre sens, ce modèle peut avoir une utilité, aussi bien dans les pays moins avancés que dans les pays développés, pour tester l'efficacité et la généralisation d'autres sources de production agricole (agriculture biologique, agriculture traditionnelle).

**3-Spatial ou de la localisation des activités :** Le modèle précédent conversationniste, attribue la différence de développement agricole selon l'environnement naturel. Pour cette raison l'évolution des secteurs non agricoles n'est pas intégrée dans le

processus de développement agricole (Le rural non agricole selon Malassis)<sup>66</sup>.

Le modèle spatial est venu combler cette défaillance et expliquer les différences géographiques de localisation et d'intensité de la production agricole dans une économie en voie d'industrialisation (phase de transition de l'agraire à l'industriel et la phase de domination industrielle).

L'inspiration intellectuelle de ce courant de pensée vient surtout de Von Thünen (1783-1850) qui le premier chercha à déterminer la meilleure combinaison des cultures et de l'élevage en relation avec l'urbanisation qui influence la localisation de la production agricole, les techniques et l'intensité culturale.

Par ailleurs, Schultz explique en 1953<sup>67</sup>, les implications du modèle spatial pour le développement agricole : « Le développement économique a lieu selon une matrice spatiale spécifique (...). Ces matrices spatiales sont en premier lieu urbaines et industrielles (...) l'organisation économique fonctionne mieux au centre ou près du centre d'une matrice de développement particulière et il en est de même des activités agricoles bien situées par rapport à un tel centre ».

Schultz en cherchant à expliquer la faible réussite de la politique des prix et de production agricole à réduire les grandes disparités entre différentes régions des Etats unis d'Amérique, dans la dynamique de développement agricole, a pu s'apercevoir que la logique de l'effet d'entraînement "urbano-industriel" en termes de fonctionnement des marchés des facteurs et des produits, a été plus efficace dans les zones où le développement industriel et urbain était important.

L'attractivité des zones d'activité sur la nature des cultures et des techniques agricoles, émancipe le secteur rural de la prégnance de l'activité agricole.

**4-La diffusion des connaissances :** L'approche diffusionnelle a comme précurseur l'institutionnalisation du processus de découverte et d'exploitation de nouvelles variétés de plantes. Ce processus a permis l'organisation de systèmes de "jardins d'essais" pour faciliter le test, le transfert et l'introduction de matériels végétaux nouveaux. Aux Etats Unies d'Amérique, la recherche et l'introduction de plantes nouvelles constituait la principale activité du ministère de l'agriculture (Klose 1950). Ce qui devient par la suite les programmes nationaux de recherche agronomiques dans un nombre de pays du monde. Une nouvelle inspiration de l'approche diffusionnelle est venue des recherches empiriques sur les différences importantes de productivité de travail et de la terre entre les exploitations d'une même région agricole donnée, entre celles dites avancées (modernes) et celles en retard.

Selon cette approche le développement agricole passe par la dissémination effective des connaissances techniques et la réduction des écarts de productivité entre agriculteurs et régions agricoles.

Ce modèle de diffusion des connaissances a été à la base de tous les efforts de recherche et

---

<sup>66</sup> Les pères fondateurs des sciences agronomiques (Von Thünen, Arthur Young, etc.) considèrent l'économie rurale comme partie prenante d'une science agronomique intégrée.

<sup>67</sup> Schultz Theodore. W. The economic organization of agriculture. New York. Mc Graw-Hills. 1953.

de vulgarisation en matière de gestion des exploitations et économie de la production, depuis que, dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, l'économie rurale est apparue comme une discipline distincte reliant les sciences agronomiques et l'économie.

Les résultats atteints en économie rurale par les recherches et vulgarisation, en matière de gestion des exploitations a permis de dépasser le retard enregistré dans les recherches en stations expérimentales. Cette avancée a encouragée la mise en place de programmes de recherche en économie rurale sur les innovations des agriculteurs (savoir-faire paysan) à travers les enquêtes, les techniques comptables et les méthodes statistiques qu'avaient élaborés les économistes ruraux spécialisés dans la gestion des exploitations agricoles.

Vassili Leontief, (spécialiste dans les techniques mathématiques pour la modélisation économique) a dit le 29 décembre 1970, des choses essentielles, tout en rendant un hommage particulier aux économistes ruraux: « Un exemple peu courant d'équilibre salubre entre l'analyse théorique et l'analyse empirique, montrant par ailleurs la bonne volonté d'économistes professionnels à coopérer avec des disciplines voisines, est présenté par l'économie agricole telle qu'elle s'est développée aux États-Unis au cours des cinquante dernières années. Une étroite collaboration avec les agronomes a permis aux économistes agricoles d'accéder directement à l'information de nature technique. Lorsqu'ils parlent d'assolement, d'engrais ou des diverses techniques de récolte, ils savent généralement, parfois par expérience personnelle, de quoi ils parlent. La préoccupation du niveau de vie de la population rurale a conduit les économistes agricoles à collaborer avec les spécialistes de « l'économie ménagère » et avec les sociologues.

Tout en concentrant leur intérêt sur une partie seulement du système économique, les économistes agricoles ont démontré l'efficacité d'une combinaison systématique de l'approche théorique et de l'analyse minutieuse des faits.»<sup>68</sup>.

L'entrée des sociologues dans la recherche-vulgarisation et les processus de diffusion de technologies ont eu des influences marquantes sur les thématiques et les orientations des politiques agricoles.

Ce modèle reste celui de prédilection de l'économie rurale et constitue le cadre de rencontre entre le scientifique et l'institutionnel pour favoriser la transmission continue des savoirs et des connaissances utiles à une meilleure utilisation des ressources, des facteurs et des structures pour gagner la bataille de la famine et de la pauvreté. L'analyse des acteurs et des politiques pour le développement rural est un axe fructueux pour l'économie rurale dans le but de capitaliser le savoir utiles pour mieux orienter les actions de développement (et si c'était à refaire ?) aux profits des populations rurales surtout celles les plus démunies.

**5- Le modèle du facteur à fort rendement :** Au constat de l'inadaptation des politiques basées sur le modèle diffusionniste, il y a eu remise en cause de l'idée selon laquelle « l'ensemble des techniques peuvent être directement transférées des pays à haute productivité vers les pays à faible productivité » à l'image de la méthode BENOR<sup>69</sup>.

---

<sup>68</sup> Malassis. L. 1973, Op. Cité. p8.

<sup>69</sup> BENOR: Le système formation et visite (F&V) de Daniel BENOR fut introduit en Afrique au début des années 80 avec l'appui d'une

La spécificité de la technologie agricole par zone géographique et agro-climatique donne raison à Schultz qui considère que les paysans traditionnels se comportent de façon rationnelle, gèrent efficacement les ressources productives.

S'ils restent pauvres c'est parce que, dans la plupart des pays pauvres, les occasions techniques et économiques sont rares. Pour transformer une agriculture traditionnelle en une source de croissance économique dans un pays pauvre, il faudra investir pour mettre à la disposition des agriculteurs des facteurs à fort rendement.

L'introduction des VHR (variété à haut rendement) en Algérie durant les années 70-80 par l'ITG, est due à l'influence de la pensée productiviste de l'époque, pour la valorisation des zones de cultures privilégiées de certaines spéculations. La répartition de la SAU nationale en zones de potentialité agricole allait dans le sens d'identifier le facteur de rendement le plus efficace pour chaque zone (Blé mexicain, vache pie noire et Montbéliarde, tomate industrielle, etc.).

L'Antithèse de ce modèle et la proposition d'activités agricoles et rurales pour la promotion de productions traditionnelles de terroirs sans études des opportunités de marché. L'évaluation des résultats dans une économie de pénurie, diffuse des confusions et des malentendus en faveur d'un étatsisme aveugle.

**6- Les modèles d'innovation induite :** Les nouvelles techniques sont produites et mises en œuvre pour faciliter la substitution de facteurs de production relativement abondants (et donc bon marché) à des facteurs rares (donc coûteux) dans l'économie considérée. Ainsi les variétés de céréales à haut rendement sont-elles essentiellement un intrant conçu pour faciliter la substitution d'engrais chimiques (ou d'autres facteurs) à la terre ?

De même dans une économie caractérisée par la relative rareté du travail, la substitution de la terre et du capital au travail sera rendu possible au premier chef par une amélioration des outils et des machines agricoles.

Il faudra insister sur un point important : les nouvelles techniques par exemple les nouvelles pratiques d'élevage ou de nouvelles semences, ne sont pas elles-mêmes des substituts de la terre ou du travail ; ce sont des intrants qui se comportent plutôt comme des catalyseurs, pour faciliter le remplacement des facteurs rares par des facteurs moins rares.

En agriculture deux ensembles de techniques s'inscrivent globalement dans cette taxinomie: les techniques mécaniques qui économisent le travail (machines, etc.) et les techniques biologiques qui économisent la terre (entretien ou amélioration de la fertilité du sol par des systèmes de production utilisant une main d'œuvre importante, utilisation d'engrais chimiques, ou encore par des pratiques d'élevage appropriées, des systèmes de gestion et des intrants (insecticides par exemple) qui permettent d'obtenir une réaction optimale en terme de rendement).

Contrairement au secteur industriel, le système d'organisation partant du pré-semi jusqu'à l'après-récolte, la mécanisation n'a pas changé la durée des processus de production. La dimension spatiale des cultures requiert que les machines agricoles soient mobiles: elles

doivent se déplacer parmi ou à travers des matériaux qui sont immobiles, à la différence des processus industriels où les machines sont fixes et les matériaux sont mobiles. L'échelonnement dans le temps et les caractéristiques saisonnières de la production agricole imposent une série de machines spécialisées pour la préparation du sol, les semis, le désherbage, la récolte, spécifiquement conçues pour des opérations qui se succèdent, chacune d'elles durant seulement quelques jours ou quelques semaines par campagne.

Les contraintes qui pèsent sur le développement agricole du fait d'une offre de terre rigide peuvent être levées par des progrès dans les techniques biologiques et celles qui tiennent à une offre de travail inélastique peuvent l'être par des progrès dans les techniques mécaniques.

Le discours dominant dans les exploitations agricoles algériennes, pour expliquer la faiblesse de la production, est le manque de main d'œuvre. Malheureusement, cette contrainte n'est pas levée par un investissement dans les techniques mécaniques ou biologiques.

La théorie de l'innovation induite représente une tentative pour traiter le progrès technique en tant que processus endogène au système économique. La pertinence de tout modèle revient à pouvoir intégrer les mécanismes par lesquels une société choisit, pour l'agriculture, le sentier optimal de progrès technique.

La théorie des innovations induites peuvent être appliquées quand la recherche publique est pertinente et est appliquée au secteur agricole. Dans les pays où les innovations techniques se sont diffusées avec succès en agriculture, la recherche agronomique a été confiée au secteur public en priorité pour assurer la modernisation de l'agriculture. La relation logique qui s'établit ainsi entre les agriculteurs et les responsables administratifs et scientifiques de la recherche « est probablement plus forte lorsque les premiers sont organisés localement ou au niveau régional en syndicats ou associations professionnelles. La réaction du secteur public de la recherche et des organismes de vulgarisation à la demande des agriculteurs sera probablement mieux adaptée lorsque le système de recherche agronomique sera plus fortement décentralisée, comme c'est le cas aux Etats Unies où les stations d'expérimentation de chaque Etat se livrent une concurrence au profit de l'agriculture de l'Etat d'où il dépend »<sup>70</sup>. Ceci n'est possible que lorsque le système politique permet l'existence d'organisations professionnelles influentes et un système de stations expérimentales à l'écoute de la demande ou des clients, les directeurs des stations expérimentales et les chercheurs réagiront avec une grande pertinence aux incitations économiques.

### **7- Influence du Modèle américain**

Les politiques agricoles conçues autour de la modernisation ont une histoire bien antérieure à la première guerre mondiale. La réussite décisive de ce modèle de modernisation a été mise en œuvre aux Etats Unies d'Amérique pendant les années 1930 pour essayer de répondre à une crise violente des débouchés. Cette crise avait frappé tous les grands pays exportateurs agricoles, à la suite du retour à des politiques plus restrictives en matière

---

<sup>70</sup>Yujiro Hayami. Vernon. W. Rutton, page 128.

d'importation des pays européens, après la première guerre mondiale. La politique de sortie de crise du "New Deal" a consisté à promouvoir l'augmentation interne des débouchés pour les céréales à travers la production massive d'aliments pour le bétail et la production de viande.

Ce modèle américain de modernisation agricole reposant sur la construction d'une chaîne agro-alimentaire intégrée associant un « modèle fermier de modernisation », basé sur des exploitations de plus en plus grandes et spécialisées, et les industries agro-alimentaires de transformation, le tout avec des mesures de soutien en matière de prix, crédit, stockage mises en œuvre par l'Etat fédéral<sup>71</sup> (le modèle dit G-F-L (Grain-Feed-Livestock), a connu des résultats spectaculaires dès les années 1940, avec une apparition d'excédents exportables importants. C'est ce modèle qui a dominé l'évolution des politiques agricoles au Nord et au Sud depuis la seconde guerre mondiale.

Les excédents de l'agriculture américaine résultant de la mise en place de la filière GFL ont joué une place majeure dans l'évolution des agricultures mondiale après la seconde guerre mondiale. Tous les gouvernements US successifs ont considéré la protection de l'agriculture et la promotion des exportations agricoles comme un objectif stratégique majeur de sécurité nationale, refusant, dès la fin de la guerre, que l'agriculture soit incluse dans les compétences du GATT, orienté par eux vers une libéralisation accrue des échanges commerciaux dans les autres domaines.

Les excédents américains ont trouvé d'abord des débouchés en Europe après-guerre (Plan Marshall) puis sous la forme d'aide alimentaire au PVD après 1950. Pendant les années 1950, la majorité de l'élite politique et économique en Europe occidentale sous influence américaine a de plus en plus envisagé le développement européen en termes de retard par rapport au modèle américain de modernisation agricole. Cela a conduit à la mise en place de la PAC, qui peut être vue comme une adaptation au contexte spécifique européen des principes ayant conduit à la mise en place du modèle GFL aux USA : une protection de l'agriculture envisagée comme un moyen de stimuler et soutenir l'émergence d'un « modèle fermier de modernisation » (MFM) à l'européenne<sup>72</sup>.

## **Conclusion**

Tout le processus de la « modernisation » s'appuie sur le principe de l'inefficacité des techniques paysannes de production et d'organisation sociale, et pose comme préalable du progrès dans le milieu rural, la nécessité de leur remplacement: il faut substituer aux méthodes locales de production des moyens et méthodes exogènes à plus forte productivité dont les intrants et les équipements sont produits en occident; il faut remplacer les structures anciennes par des structures nouvelles mieux réceptives de la philosophie occidentale , il faut changer la mentalité des hommes, modifier leur vision du monde, le contenu normatif et la forme de leurs rapports sociaux. En un mot, il faut changer la population pour appliquer le modèle.

---

<sup>71</sup> FRIEDLAND, W.H., et al. *Toward a New Political Economy of Agriculture*, Westview Press, Boulder, 1991.

<sup>72</sup> PEEMANS, J. Ph. « L'agriculture européenne, Caractéristiques et contradictions de la modernisation de l'agriculture européenne dans le cadre de la PAC », *Contradictions*, 1989, p.161-177.



Le creusement de l'écart de productivité agricole s'est encre parfaitement après la deuxième guerre mondiale. Les efforts fournis par certains pays en voie de développement, expertisées par des spécialistes de l'occident, pour favoriser l'augmentation de la production céréalière à la base du potentiel issue des percées techniques qui ont eu lieu dans les pays développés se sont soldés par des déceptions.

Dans les années 50, on avait misé sur le rôle crucial de l'industrie urbaine et sur la croissance qu'elle pouvait engendrer et sa forte contribution au développement agricole. Au cours des années 60, on s'est rendu compte qu'en fait c'est l'excédent agricole qui est très les plus important pour atteindre le développement économique souhaité, même si certains experts doutaient de la capacité des paysans pauvres à pouvoir incorporer les nouvelles techniques dans leur systèmes de production eu égard les coûts supplémentaires que cela pourra engendrer sur la répartition des revenus. Ceci a été prouvé par la réaction positive de l'agriculture occidentale aux effets conjugués du progrès technique, de l'extension du marché et des mesures économiques incitatives, dans les années 70 et a ainsi permis de confirmer l'importance de l'agriculture dans la marche vers le développement global. Ceci n'a pas empêcher des pays de se faire abuser par une rente pétrolière coulant à « flot » pour insister sur une industrialisation qui a coûtée des années de dépenses inefficaces et de restriction dans les libertés et dans le développement humains.

Le modèle occidental, posé comme référence à suivre, se caractérise par l'incorporation rapide du progrès technique dans l'agriculture, une croissance démographique maîtrisée et une diminution de la demande de produits agricoles suite à la croissance du revenu. Ces caractéristiques font que le développement urbano-industriel est devenu une nécessité permettant l'absorption de l'excédent de main d'œuvre agricole, suite aux gains rapides de productivité du travail agricole. Cette croissance a nettement contribué à la croissance économique globale qui facilement intégré les emplois disponibles dans le secteur rural ayant une faible productivité.

De l'autre côté, la situation économique des pays à bas revenus se caractérise par une incapacité à transformer l'agriculture traditionnelle pour devenir une source durable de croissance de la production alimentaire; par faible modernisation des technologies agricoles utilisées; par une augmentation rapide de la demande de produits agricoles suite à l'augmentation des revenu et à l'accroissement démographique non maîtrisée conjugué à une croissance incontrôlée des centres urbains.

La simple réallocation des ressources dans les systèmes agricoles traditionnels ne peut pas apporter de croissance de productivité significative, et seuls les progrès technologiques (nouvelles techniques d'élevage, variétés de semences améliorées, sources d'énergie plus efficace et engrais meilleur marché) qui peuvent apporter la croissance forte.<sup>73</sup>

Enfin de compte, dans les pays en voie de développement, le seul territoire à construire «à développer», était celui de l'Etat national moderne. Et la production agricole, tout comme

---

<sup>73</sup> Schultz, T.W. La transformation de l'agriculture traditionnelle. 1964 cités par Yujiro Hayami. Vernon W. Rutton. Agriculture et développement, une approche internationale. Edition Quae, 1998. 600 Pages.

le travail paysan, avaient un rôle instrumental dans la consolidation de l'Etat et du secteur industriel. De ce point de vue, les Etats modernisateurs ont voulu, et ont toujours été encouragés à se construire comme des Etats «forts», surtout du point de vue du contrôle et de l'incorporation des populations locales (soit du secteur «traditionnel» rural, soit, un peu plus tard, au « secteur informel urbain ») dans la logique centralisatrice du territoire étatique<sup>74</sup>.

Dans cette état des faits, n'est –il pas légitime de se demander sur la justification des pertes récurrentes (depuis l'indépendance des PED) des connaissances et du savoir-faire des communautés locales, qu'entraîne la substitution, sans discrimination entre l'utile et l'important, le moderne et l'ancien, de modèles exogènes dont les préoccupation sont beaucoup plus mercantiles, empêchent ainsi l'agriculture paysanne d'accéder à un niveau d'efficacité plus élevé? Dans les conditions générales où s'opère la «modernisation» agricole, ces systèmes de production, cette gamme variée des cultures locales, ces méthodes d'organisation du travail, en un mot ces genres de vie rurale, ne présentent-ils pas, par rapport à la mutation rurale, une efficacité potentielle qui pourraient se libérer, s'ils sont repris en compte dans une approche différente du développement rural ?

### **3. Développement rural: stratégies et politiques**

Le professeur Jean Louis Malassis, spécialiste de l'agroalimentaire, en 1973. «Si la pauvreté n'est pas le produit de l'avarice de la nature, ni celui de la déchéance de l'homme par sa désobéissance au Tout-puissant, mais procède plutôt de nos institutions et de notre ignorance, alors le combat pour le développement et la lutte pour l'éducation peuvent s'engager sur la base d'une recherche objective, d'une animation collective, d'objectifs politiques déclarés» .

#### **3.1- La politique agricole : champs et objet.**

Les champs de la politique agricole sont larges et portent sur les questions agricoles relatives au mode de produire, aux droits (garanties) et obligations (respect des règles de conduites établies) des agriculteurs, aux ressources budgétaires qui leur sont allouées (primes, aides aux jeunes, prix d'intervention, crédits bonifiés...) et aux moyens institutionnels d'encadrement technique (formation, vulgarisation, recherche, études) et administratif du secteur agricole. Aujourd'hui, ces champs concernent aussi les rapports au territoire, des modes d'exploitation de ses ressources naturelles (questions environnementales) et le développement rural. Ils couvrent les problèmes liés à l'alimentation des populations (normes nutritionnelles, coûts d'accès aux produits alimentaires, normes sanitaires et de sécurité des aliments, traçabilité des produits, labels et produits du terroir). Ils concernent enfin les questions du développement du secteur agro-alimentaire (politiques et stratégies des firmes agroalimentaires, soutiens au développement du secteur, normes et technologies de production, lois et règlements régissant la production et la distribution des produits alimentaires...).

L'Etat en tant que puissance publique, dans le domaine agricole et alimentaire se fixe un certain nombre qu'on peut résumer dans les points suivants :

- La satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels des populations;

<sup>74</sup> PEEMANS J-Ph. 1995, idem. Page37.

- Favoriser la mise en valeur du territoire et des équilibres naturels ;
- Création de rapports adaptés entre la ville et la campagne, entre le secteur rural et le secteur urbain, entre les différents groupes sociaux (paysans, salariés, propriétaires etc.) ;
- Organisation de la production agricole en amont et en aval (accès aux biens capitaux ; prix des intrants, normes de production) en identifiant les ressources nécessaires pour soutenir les revenus des agriculteurs et les prix des produits ;
- Promotion d'un type de structures foncières et des formes d'organisation sociale de la production (agriculture familiale, agriculture d'entreprise, agriculture collective) et les technologies permettant l'amélioration de la productivité du travail agricole dans les exploitations agricoles en veillant qu'elles soient respectueuses l'impératif d'une reproduction des ressources naturelles;
- Régulation des marchés des produits agricoles et alimentaires par des dispositifs juridiques, institutionnels et économiques ;
- Définition de règles institutionnelles régissant les relations entre les partenaires (Etat, profession, distributeurs, consommateurs, recherche-formation) ;
- Définir et contrôler un cadre réglementaire pour assurer la sécurité des aliments aux consommateurs ;
- Participation active au mode d'insertion aux marchés mondiaux dans le cadre d'accords internationaux et régionaux (soutiens aux exportations, taxes et contingentements des produits agricoles et alimentaires importés).

Les mesures de politique agricole se référant à une loi-cadre quand elles n'ont pas un caractère conjoncturel visant à traiter des problèmes ou à régler des conflits ponctuels et localisés dans une branche d'activité ou une filière de production.

### **3.2- Les acteurs de la politique : Etat et société civile**

L'Etat et ses institutions (ministères et structures de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la santé, de l'industrie, de la recherche, centres de formation...), les instances spécialisées et les élus locaux et nationaux.

Les agriculteurs et leurs structures d'encadrement et de représentation (syndicats interprofessionnels, chambres d'agriculture).

Les salariés, les consommateurs (associations) et les professionnels des différentes filières (agroalimentaire, secteur de la distribution).

Les institutions internationales et commissions spécialisées, l'OMC, la FAO, le FIDA, la Banque Mondiale et le FMI.

La question agricole et alimentaire a toujours été une question d'Etat. S'il y a donc des fonctions de stabilisation et de régulation qui sont exercées par l'Etat, il y a également des fonctions d'allocation des ressources. Le monopole exercé par l'Etat sur l'eau et la terre constituait le principal moyen de domination politique et de contrôle social. C'est l'Etat qui décide qui a le droit de posséder le sol ou de s'approprier les ressources naturelles (eau et terres), qui organise le travail agricole. C'est également l'Etat qui définit les règles de la répartition des biens alimentaires au profit de ceux qui ne sont pas des paysans et des agriculteurs.

Quant à la politique de développement rural, elle fait référence au « développement » du « rural »:

- Le territoire “rural” a des caractéristiques spécifiques et déterminées, et il faut adopter une politique qui ait comme objectif stratégique le développement de ce territoire;
- Le développement d’un territoire signifie l’augmentation de la durabilité et de la viabilité économique, environnementale et sociale de cette zone;
- Le territoire est la zone, la région, à l’intérieur de laquelle vivent différents sujets économiques, sociaux, et environnementaux qui exercent différentes activités, ont besoin de différents services, différentes infrastructures etc. ;
- Sur le territoire rural vit une communauté organisée qui a droit à une politique et à une gouvernance adéquate répondant aux besoins que cette communauté exprime.

Lors du sommet de la terre de Rio 1992, l’Agriculture et le développement rural durables” (ARD) a été consacré comme un programme d’action international faisant partie du chapitre fondamental de l’Action 21, puis réaffirmé et revitalisé au Sommet international sur le développement durable à Johannesburg en 2002”. Pour la mise en œuvre de l’ARD, deux dispositifs sont proposés : le premier fait référence à l’approche participative comme base pour la conception et la mise en œuvre d’actions de développement ; le deuxième dispositif part d’une conception holiste de l’agriculture et du développement rural durable.

Ce qui signifie que toutes les dimensions du développement sont prises en considération : économique, sociales, institutionnelles, environnementales et culturelles (la culture comme source de valeurs et aspirations des peuples). Ces dimensions sont appelées “piliers” de l’agriculture et du développement rural durables.

En tant que programme international, l’ARD est considéré comme ” un cadre global pour concevoir des politiques, des programmes et d’autres efforts qui visent à satisfaire les besoins humains des générations présentes et futures, tout en gérant et préservant la base de ressources naturelles”. La responsabilité de la mise en œuvre de ce programme (de l’Agenda 21) est laissée à l’initiative des gouvernements nationaux, des autorités régionales et locales, mais aussi d’autres parties prenantes de la société civile et du secteur privé.

Chacun de ces piliers (dimensions) a au moins trois objectifs spécifiques (figure 1). :

➤ Objectifs économiques : améliorer la compétitivité et favoriser la croissance économique.

Pour être viables, les exploitations agricoles et les activités économiques non agricoles doivent être profitables. Elles doivent utiliser les ressources locales et externes de façon efficace, gérer les entreprises et les marchés, diversifier les options qui s’offrent à elles afin d’optimiser leurs revenus tout en minimisant les risques.

➤ Objectifs environnementaux : préserver les ressources naturelles (par exemple, la terre, l’eau, les forêts, la biodiversité) et protéger l’environnement (par exemple, empêcher la pollution de l’air et de l’eau, gérer les déchets, offrir des services environnementaux).

➤ Objectifs sociaux : réduire la pauvreté rurale comme l'insécurité alimentaire, et améliorer l'équité sociale entre les citoyens, indépendamment de leur sexe, de leur religion ou de leur race. L'équité exige une attention particulière pour les pauvres et les groupes vulnérables de la société rurale, en leur offrant un meilleur accès aux ressources et une plus grande participation aux institutions locales de gouvernance.

### 3.3- La stratégie agricole

Les politiques sectorielles, pour plus d'efficacité ont tendance à traiter un seul problème à la fois. L'interdépendance de ces problèmes et leur influences dans plusieurs domaines oblige, pour plus d'efficacité d'inscrire la conception et la mise en œuvre de tous ces problèmes dans un cadre intégrateur - la stratégie - qui rassemble toutes les composantes du secteur.

La stratégie est donc un « ensemble d'actions coordonnées, d'opérations habiles, de manœuvres en vue d'atteindre un but précis ». Dans son approche économique " ensemble des choix d'objectifs et de moyens qui orientent à moyen et long terme les activités d'une organisation, d'un groupe"<sup>75</sup>.

La stratégie comporte au moins deux composantes qui sont la projection ou vision (physionomie du secteur dans l'avenir) et l'action (marche à suivre pour transformer la vision en réalité).

La stratégie part d'un diagnostic des problèmes auxquels le secteur est confronté (l'état des lieux et des potentialités existantes). Elle doit s'ancrer solidement à la fois dans l'histoire du secteur et dans l'évaluation du potentiel qu'elle recèle pour visualiser l'avenir.

Plusieurs raisons motivent l'entreprise d'une stratégie agricole qu'on peut résumer en :

- Réponse à une crise économique qui a survécu impactant le secteur,
- L'ampleur des problèmes survenus précipitant ainsi la décision d'apporter des changements radicaux ;
- Comme cadre d'un programme imposé tel qu'un programme d'ajustement structurel (PAS).

Le diagnostic préliminaire, basé sur des informations sûres et viables, est nécessaire pour avoir une meilleure vision de la situation actuelle et de ses potentialités dont il faut transformer en points forts et opportunités du secteur, tout en identifiant clairement les contraintes et les faiblesses du système pour concrétiser les objectifs et les attentes. Cette stratégie doit être réaliste en même temps fondée sur des analyses sérieuses et évaluables pour avoir toutes les chances d'atteindre ses objectifs.

Plusieurs méthodes sont disponibles pour réussir ce pré diagnostic telle que : La méthode SWOT, le cadre logique, PPO, etc.

Toute stratégie agricole doit impérativement proposer une vision prometteuse de l'avenir en s'appuyant sur des politiques concrètes pouvant transformer la vision en une réalité.

---

<sup>75</sup>Roger D. Norton. Politiques de développement agricole: concepts et expériences. FAO, Rome, 2005.606 pages

Cet avenir basé sur la projection numérique, en termes d'occupation des terres, en types de systèmes de culture et d'élevage, etc., est un aspect technique nécessaire mais il est nécessaire de bien préciser les directions vers lesquelles sont attendus les changements et les nouvelles priorités de la croissance future. Intégré dans un marché mondial dont les conditions évoluent rapidement, il est prudent de bien clarifier les avantages comparatifs des filières et systèmes de production, c'est-à-dire les productions où il est le plus apte à rivaliser à long terme avec la concurrence sur les marchés mondiaux tout en ayant la souplesse suffisante pour parer tout flottement des marchés et par conséquent laisser plus d'initiatives aux producteurs qui sont toujours mieux placés que les gouvernements pour effectuer leurs choix de productions.

L'amélioration ou bien l'augmentation de la productivité est une condition principale à l'amélioration des revenus des agriculteurs et qu'il est nécessaire d'intégrer en tant qu'objectif sectoriel national.

Cette amélioration de la productivité exige en tout état de cause le recours à l'amélioration de la technologie et des techniques utilisées et l'adaptation de certains systèmes de production vers certaines spéculations à plus forte valeur ajoutée ou bien à introduire de nouveaux produits.

Les étapes suivantes de la définition d'une stratégie consistent normalement à :

1. identifier les contraintes spécifiques à surmonter (problèmes à résoudre) dans chaque domaine;
2. spécifier des sous-objectifs opérationnels dans chaque domaine pour surmonter ces contraintes et atteindre les objectifs globaux; et, sur cette base,
3. élaborer un ensemble de politiques pour traiter les contraintes et atteindre les sous-objectifs.

Il est absolument essentiel de fournir une justification technique aux recommandations de la politique, si non la stratégie risque d'apparaître comme une simple collection d'opinions de plus.<sup>76</sup>

S'il est important de visualiser des scénarios d'évolution structurelle du secteur, la mise en œuvre de la stratégie risque de s'avérer difficile sans spécification du cadre de la politique et de ses instruments concrets et sans prise en compte du rôle des agriculteurs dans la prise de décision. Les politiques et les investissements du secteur public constituent les moyens qui permettent de concrétiser la vision.

Partout dans le monde, les gouvernements s'efforcent de plus en plus de privilégier les instruments indirects de politique plutôt que les contrôles directs. Par conséquent, la vision exprimée dans les stratégies prend ses distances avec les projections de systèmes de cultures ou de niveaux de production spécifiques, qui sont remplacées par des instruments de politique indirects visant à améliorer les marchés du secteur dans le sens de l'équité et de l'efficacité. Les principaux instruments de politique concernent les politiques agricoles d'incitation (fonctionnant principalement par le biais de la politique commerciale et des politiques macroéconomiques), les systèmes de mise en marché, le régime foncier, les

---

<sup>76</sup>Roger D. Norton. P16 et 17.

politiques d'irrigation, le système financier rural et le système de développement et de transfert des technologies agricoles. Les problèmes soulevés et analysés dans une stratégie relèvent de plus en plus souvent des institutions, des lois, des marchés et des dotations en ressources. Ces dernières recouvrent non seulement les terres, l'irrigation et la main d'œuvre agricole, mais aussi les capacités managériales et administratives des agriculteurs. Il est de plus en plus souvent admis que l'agriculture ne constitue qu'un volet de l'économie rurale et qu'une stratégie doit prévoir un programme de développement rural au sens large, dont fait partie la création d'opportunités économiques pour les sans-terres rurales.

Sous sa forme opérationnelle, une stratégie agricole est un ensemble intégré de politiques sectorielles, complété par un programme d'investissement. Certaines de ces politiques peuvent entrer en vigueur immédiatement ou à court terme, mais la plupart constituent des réformes en profondeur dont les effets sur le secteur s'accroîtront au fil de nombreuses années.

Cinq principes de base assurent la durabilité à long terme d'une stratégie agricole<sup>77</sup> (ces principes ont été appliqués dans le cas de deux pays, l'Estonie et la Guyane):

1. Viabilité économique : La stratégie doit apporter de véritables avantages économiques au secteur rural. En dépit de l'importance de la discipline budgétaire, cela signifie, entre autres, ne pas se contenter de soumettre le secteur aux restrictions budgétaires. Il faut se rappeler l'importance du développement agricole pour la croissance de toute l'économie ;

2. Viabilité sociale : La stratégie doit également améliorer le bien-être économique des groupes à bas revenus et des autres groupes défavorisés, dont les femmes, sinon, elle perd toute viabilité sociale. Elle doit permettre une équité dans la répartition des subventions, des aides et des terres.

3. Viabilité budgétaire. Il faut renoncer aux politiques, programmes et projets dont les sources de financement ne sont pas totalement identifiées. À une époque où tous les gouvernements pratiquent de plus en plus l'austérité budgétaire, l'application de ce principe les pousse à rechercher de nouvelles sources de revenu budgétaire et des modes de contribution au financement des politiques, programmes et projets par leurs bénéficiaires, autrement dit des moyens d'en récupérer les coûts.

4. Viabilité institutionnelle : Les institutions créées ou soutenues par la politique doivent être robustes et capables d'assurer à terme toutes leurs prérogatives. Par exemple, les institutions financières qui servent uniquement de filières de crédit pour les agriculteurs et les éleveurs, sans disposer de capacités propres de dépôt-collecte, risquent d'avoir une durée de vie limitée ou bien de dévier de leur mission initiale pour des objectifs plus mercantiles. De la même manière, les services de recherche et de vulgarisation principalement soutenus par des prêts et des subventions internationaux ne sont pas durables à long terme.

5. Viabilité environnementale. Il faut élaborer des politiques encourageant la

---

<sup>77</sup><http://www.fao.org/docrep/009/y5673f/Y5673F02.htm#ch2.1>

gestion durable des forêts et des ressources halieutiques et permettant de ramener à des niveaux gérables la pollution de l'eau et la dégradation du sol dues aux activités agricoles.

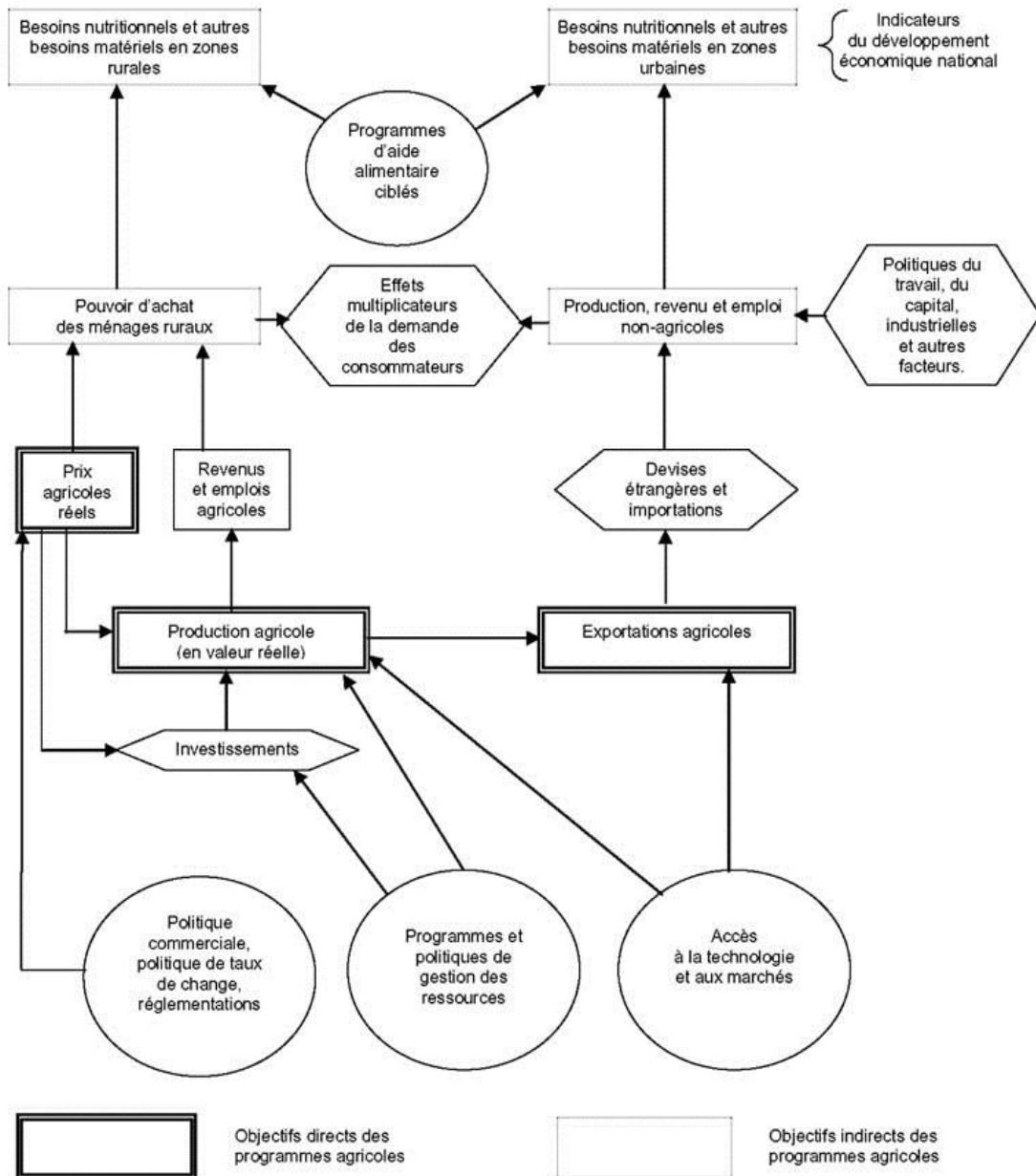


Figure 4: Rôle des programmes agricoles dans le développement socio-économique (D. Norton. P27.

Les dépenses gouvernementales, à la fois sous forme de budget d'investissement (compte capital) et de budget de fonctionnement (compte courant), sont un instrument principal de la politique agricole. Ces dépenses deviennent des subventions lorsque leurs coûts ne sont pas récupérés auprès des bénéficiaires. Les subventions budgétisées sont des subventions explicites, mais la politique agricole confère également de nombreux types de subventions implicites. Un exemple très fréquent en est la législation en matière de droits de douane, qui, dans une certaine mesure, protège les producteurs nationaux de la concurrence



internationale et donc subventionne implicitement des coûts de production plus élevés. Les contrôles de prix constituent des subventions implicites (ou à l'inverse, des taxes implicites) parce qu'ils sont souvent mis en place à des niveaux qui subventionnent de fait les consommateurs et les contribuables.

### **3.4- Spécificité du développement rural face à l'agricole**

Certains auteurs considèrent que le développement rural est un domaine qui dépasse la simple vision des questions agricoles, même si les activités purement agricoles occupent encore une place prépondérante particulièrement dans les pays pauvres. L'étude de ce domaine exige une approche pluridisciplinaire faisant intervenir diverses dimensions: économiques, sociales et institutionnelles, géographiques, démographiques, voire anthropologiques et culturels.

Le développement rural est plus qu'un simple développement agricole car il englobe un espace, l'espace rural, où l'agriculture est au centre du système socio-économique mais au sein duquel existent des activités différentes, avec des fonctions et des objectifs diversifiés, qui sont tous à intégrer et coordonner dans une optique de développement cohérent, durable et solidaire.<sup>78</sup> Le développement agricole n'arrive plus à assumer les revendications et les attentes liées au développement rural. La désertification et les déséquilibres que vivent les espaces ruraux sont dus en grande partie à la domination des milieux agricoles et leurs tendances à s'accaparer des grandes parts d'aides et subventions publiques au nom d'une productivité rarement atteinte dans les pays en voie de développement.

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de redéfinir la place et le rôle du développement rural pour aller vers " de meilleures conditions d'aménagement des espaces ruraux ".

Parmi les conséquences de la domination des milieux agricoles sur les espaces ruraux cette différenciation entre agriculteurs proches des milieux administratifs et bénéficiant de tous les types de subventions et aides et ainsi exhibant une certaine adaptation aux exigences politiques et aux objectifs des programmes de développement, et entre les petits agriculteurs et paysans sans terre dépassés par les exigences en matière d'information et n'arrivant pas à intégrer les outils et les techniques modernes de production et donc n'arrivant pas à s'adapter aux nouvelles exigences du marché .

Cette spécificité est donc à définir par rapport aux liaisons avec l'agriculture avec le développement local et régional et par rapport aux idées reçues et aux typologies préétablies sur les espaces ruraux.

Cette spécificité est à établir par rapport à l'agriculture et doit donc nous permettre de raisonner en dehors de l'hégémonie des milieux agricoles sur l'avenir du monde rurale. L'agriculture en tant que secteur n'arrive plus à contenir les nouvelles exigences du monde rural en perpétuel mutation sociales soumis aux glissements urbains et aux nouvelles questions environnementales (particulièrement la gestion et la protection des ressources).

---

<sup>78</sup>PEEMANS Jean-Philippe. Les discours sur le développement rural face aux réalités du monde et de l'Asie du Sud-Est (1945-2010). ETUDES ET DOCUMENTS DU GRAESE. N°1/2011.

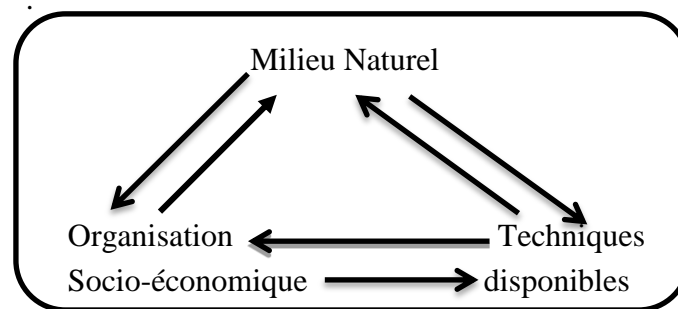
L'intégration grandissante de l'activité agricole aux marchés amont et aval et la globalisation ne laissent plus place et mettent en second rang les sollicitations des populations rurales pauvres.

Les tentatives de promotion d'une agriculture productiviste anticipant la compétitivité, au nom de la sécurité des approvisionnements en denrées alimentaires, a durant longtemps eut une importance stratégique et a pris la part du lion des financements gouvernementaux dans la majorité des pays. Si dans les pays occidentaux cette priorisation de l'agriculture a donné ses fruits puisque la productivité par unité s'est nettement améliorée depuis un siècle, il n'en est pas de même dans les économies sous développées où convergent contraintes physiques avec disjonctions sociales et avarie politique.

Le développement rural apparaît aujourd'hui comme une option sociale pour des raisons non directement productives. En d'autres termes le développement rural aujourd'hui doit permettre de compenser les conséquences négatives de l'évolution vers une agriculture de plus en plus productiviste, qui marginalise les petites exploitations familiales qui n'arrivent pas à s'adapter aux changements et les paysans sans terres n'ayant pas pu quitter leurs terroirs.

L'ensemble de ces changements nous impose de redéfinir non seulement les objectifs du développement rural (objectifs sociaux d'équilibre régional, des objectifs environnementaux et récréatifs, comme les objectifs économique d'emploi et de bien-être) mais aussi et de voir les autres formes possibles de développement rural. Il devient nécessaire de faire migrer le développement rural de l'ex dynamique économique dominé par les seules lois du marché vers une option sociale où seront noués des liens nouveaux qui peuvent donner des perspectives meilleures pour le développement rural.

Le développement rural requiert l'intervention des agronomes, des économistes, des naturalistes et de spécialistes des sciences humaines, car il repose sur des interactions triangulaires<sup>79</sup>:



**Figure 5 : Schéma emprunté à A. Mounier. Op. Cité.**

Le développement rural dans les pays en voie de développement, comme celui du développement agricole, a fini par devenir un simple outil translatable eu égard des résultats et des mutations dynamiques qui se passent au Nord. Aucune remise en cause théorique du concept ne transgresse l'ordre; tout se passe comme si, pour sortir le paysan de ces pays retardataires de la pauvreté, il suffirait de suivre au pat ce qui se fait au Nord.

<sup>79</sup> TRICART Jean L.F. Quelques réflexions éco-géographiques sur le développement rural. In « Le développement rural en questions paysages, espaces ruraux, systèmes agraires Maghreb - Afrique noire – Mélanésie ». Editions de l'ORSTOM. Collections MÉMOIRES N°106. PARIS. 1984. P: 1-21.

L'exhibition des nouveaux paradigmes du développement rural au Nord comme au Sud, par des chercheurs, dans leur majorité du Sud, donne le sentiment que ce qui doit nous préoccuper le plus n'est plus comment et pourquoi développer, mais où trouver les moyens et les bonnes volontés pour le faire comme le Nord l'a déjà fait.

L'ampleur et l'urgence des besoins au lendemain des indépendances a favorisé et justifié cette approche; elle n'a pas permis la constitution préalable ou concomitante de l'information scientifique nécessaire à une élaboration théorique novatrice en matière de développement rural. Au contraire, elle a conduit, à tort ou à raison, à la concentration des énergies et des ressources sur des pratiques empiriques pour parer au plus pressé.

Mais le développement rural est-il aussi simple qu'il apparaît à travers ces schématisations? Le processus est-il réductible à une série de recettes qu'il suffit de faire adopter ou à une série de pratiques qu'il suffit de vulgariser, voire d'imposer le cas échéant pour ouvrir des perspectives novatrices plus efficaces vers la mutation rurale? L'observation de ces pratiques empiriques qui forment la « modernisation » agricole montre que cette approche réductrice occulte ou tout au moins ne prend pas suffisamment en compte une série d'interrogations dont quelques-unes méritent d'être relevées.

Ces interrogations montrent que la question du développement rural est bien plus complexe qu'elle ne paraît à travers les approches réductrices des « opérations » de développement. Si ces approches fondent à juste titre leurs justifications sur l'urgence des besoins, il devient de plus en plus évident que ces besoins ne peuvent plus être formulés et leur urgence appréciée à partir des concepts imprécis et souvent ambigus de « pauvreté paysanne, de revenu monétaire, d'autosuffisance alimentaire »; les conditions historiques spécifiques d'évolution de ces sociétés imposent de redéfinir clairement ces besoins eux-mêmes, et de les reclasser selon une nouvelle hiérarchie.

La problématique du développement rural implique donc toute une stratégie et des tactiques opératoires. C'est seulement dans le cadre de cette stratégie que l'apport extérieur qui est souhaitable et les bonnes volontés internes et externes peuvent être efficaces. Mais les fondements de cette stratégie ne peuvent pas être réduits, ni au niveau du paysan, ni au niveau de l'État, à une « monétarisation » par le revenu ou par le niveau de vie. Ils résident au contraire dans la recherche d'un art de vivre; et cela suppose une remise en cause globale des structures et des rapports qui insèrent ces sociétés rurales totalement dans une catégorie de population à gérer, parce qu'il s'agit de structures et de rapports de pouvoir où les ruraux n'ont plus cette place qu'ils avaient par la force des mutations et des changements induits par une idéologie citadine dominante.

Il est important d'évoquer ici l'exception du modèle de développement chinois pendant les années 1960-1980 (McFARLANE, 1983), où il y a eu une tentative de mettre en place un modèle d'industrialisation intégrant la petite paysannerie, à travers une politique d'autosuffisance alimentaire locale et nationale, l'unité organique entre production végétale et animale sur base des ressources locales, et la création de petites unités de production industrielles en milieu rural. Cette « politique a été l'objet de controverses

violentes en Chine même, notamment à cause de son coût pour l'État, et finalement

abandonnée à la fin des années 1970, avec l'arrivée au pouvoir d'une faction politique donnant la priorité à la modernisation accélérée basée sur l'industrie pour l'exportation. Au-delà des polémiques d'usage, il faut souligner que c'est l'unique expérience de développement de grande envergure dans laquelle il a été affirmé que la paysannerie ne doit pas disparaître avec l'industrialisation, mais au contraire rester la base de la société et de l'Etat »<sup>80</sup>.

Les politiques de modernisation basées sur le modèle dualiste ont montré des signes d'essoufflement dans la plupart des pays en voie de développement, dès la fin des années 1960, avec des déficits alimentaires croissants. Un courant de pensée alarmiste commence à influencer les sphères occidentales puis proposer une version de la modernisation alarmiste (le monde court à la famine à cause de la croissance démographique au Sud). Cela a justifié la place grandissante donnée à la Banque Mondiale pour soutenir des projets de modernisation agricole accéléré dans un certain nombre de pays considérés comme pouvant connaître des problèmes accrus d'instabilité. Cela a conduit aux politiques de mise en œuvre d'intensification de la production agricole ou Révolution Verte (RV)<sup>81</sup> ; étape majeure de la mise en place d'un « Modèle Fermier de Modernisation »(MFM) au Sud, puisque l'objectif était d'obtenir des résultats rapides. On affirmait alors que ceux-ci pouvaient être mieux atteints en s'appuyant sur une minorité d'exploitants capables de mettre en œuvre le paquet technologique (variétés sélectionnées, irrigation, engrais et pesticides) subsidié par les Etats, les prêts de la BM et avec l'encadrement technique FAO. Ces politiques ont conduit à la relégation dans l'autosubsistance la petite paysannerie n'ayant pas assez de terres et de moyens. On peut dire aussi que la Révolution Verte a été une première étape de la diffusion du modèle GFL au Sud (à travers la croissance de G), avec un MFM étroitement lié aux firmes agro-industrielles en amont (mécanisation, chimisation, etc.)<sup>82</sup>.

Parallèlement à la RV, les années 1970 ont vu une rapide diffusion des autres composantes du modèle GFL dans de nombreux pays du Sud, sous l'impulsion de la demande des classes moyennes urbaines dans les nouveaux pays industriels et les pays pétroliers surtout. Cela s'est traduit par une très forte augmentation des importations de F (animal feed) et de L (surtout sous forme de viande et produits laitiers). Dans certains pays du Sud on a vu l'émergence d'un modèle fermier de modernisation (MFM) lié à l'élevage (L) reposant beaucoup sur les importations de F, tandis que dans d'autres il était le moteur de nouvelles exportations, notamment de F (soja du Brésil, manioc de Thaïlande) vers les pays du Nord.

On a donc vu une avancée majeure dans les années 1970 vers une nouvelle division mondiale du travail agricole dans laquelle les surplus du GFL du Nord (excédents subventionnés aux US et en UE) croisaient ceux du MFM du Sud<sup>83</sup>.

D'une part le mouvement s'est traduit par un rôle accru des grandes firmes

---

<sup>80</sup>McFarlane. B. Political Economy of Class Struggle and Economic Growth in China. World Development. 1983. p.659-672.

<sup>81</sup>FABRE R. Paysans sans terres, Les moissons de l'agro politique. Ed. Dunod, Paris, 1978.

<sup>82</sup>BERNSTEIN H. et al. Editions The Food Question, Profits versus People? Earthscan Publications. London, 1990.

<sup>83</sup>BUTTEL FH. GOODMAN D. Class, state, technology and international food regimes. An introduction to recent trends in the sociology and political economy of agriculture. Edition Sociologia Ruralis. Vol. XXIX, 1989. P: 86-117.

agroalimentaires (FIAA) dans le commerce mondial agricole, et des firmes agro-industrielles dans l'encadrement des MFM du Sud et du Nord. D'autre part il a contribué à une marginalisation visible de la petite paysannerie concurrencée par les importations ou les implantations liées à la diffusion du GFL dans des couches toujours plus larges des populations urbaines, ou par la priorité donnée aux projets agro-industriels d'exportation (particulièrement en Afrique).

Les déficits des productions alimentaires locales des années 70 dans certains pays ont aussi entraîné une pénétration du modèle GFL (aide alimentaire)<sup>84</sup>.

Devant la paupérisation paysanne accrue, les organisations multilatérales préconisent alors de soutenir une intégration accrue de la petite paysannerie soit au marché mondial, soit à la RV, combinée avec des stratégies alimentaires et de besoins fondamentaux (basic needs). L'impact réel de ces discours ou projets sur les réalités paysannes est resté très limité. Un certain nombre de pays ont essayé de manière éphémère de mettre en place des stratégies de soutien de la petite paysannerie ((Institute of Research and Development for the Rural Poor-Trust (IRDRP) en Inde, Système Alimentaire Mexicain (SAM)). La conjoncture de crise du début des années 1980 a mis fin à ces tentatives.

La domination des ultralibéraux a permis à partir des années 1980, l'émergence d'une nouvelle articulation entre acteurs du système agroindustriel. Cette articulation nouvelle entre IAA et MFM, couplée avec les conséquences des mesures d'ajustement et de libéralisation, a entraîné une forte poussée des exportations agricoles. De nombreux Etats ont favorisé cette orientation pour permettre de rembourser la dette extérieure, notamment sous la pression des bailleurs de fonds. La croissance des exportations a concerné les composantes du modèle GFL, surtout les éléments concernant les animal feeds (F- maïs, soja, oléagineux). Mais elle s'est aussi étendue à de nouvelles spéculations (produits de l'horticulture-fruits, légumes, fleurs-, et de l'aquaculture).

Dans de nombreux pays cela a entraîné une reconversion des terres agricoles, l'ouverture de nouveaux fronts agricoles, et une expansion sélective du MFM, sous le contrôle étroit de nouveaux types de contractualisation, fixant les normes de standardisation des produits imposées par les IAA. Ces nouvelles chaînes de valeur globalisées ont été la source d'une augmentation de la valeur ajoutée, partagée de manière très inégale entre les différents acteurs de la chaîne. Le partage de la valeur ajoutée en faveur des IAA a été stimulé par les stratégies des groupes agro-alimentaires. Leur dynamique de fusion, concentration, différenciation des produits appuyée sur la maîtrise de nouvelles technologies leur a permis de renforcer leur contrôle sur l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire, à travers la mise en œuvre de stratégies globalisées des sources d'approvisionnement et des marchés.

L'agriculture est devenue alors de plus en plus une source d'inputs substituables (grâce notamment aux biotechnologies) et une composante de filières totalement internationalisés dans le cadre d'une concurrence oligopolistique entre les FIAA<sup>85</sup>.

Dans ce sens, et analysant la globalisation et mondialisation, Albert Simantov, estime

---

<sup>84</sup>BERNIER X., Les mutations des espaces ruraux dans les Pays en Voie de Développement, Economica, Paris, 1997.

<sup>85</sup> GOODMAN D. et REDCLIFT M., The international farm Crisis, St Martin's Press, New York, 1989.

«Nous assistons sur le plan mondial depuis une vingtaine des d'années à une globalisation croissante, à une, mondialisation croissante des marchés agricoles. Ce n'est pas seulement les marchés intérieurs, qui sont liés de plus en plus avec les marchés extérieurs, mais les marchés extérieurs qui sont devenus globaux car tout le monde participe simultanément avec comme conséquence une concurrence accrue sur tous les marchés. Cette mondialisation des échanges agricoles n'est pas une conséquence de l'agriculture elle-même, c'est une conséquence de la mondialisation de tous les échanges de biens et de services que nous constatons depuis une vingtaine d'années. La rapidité avec laquelle s'effectuent toutes les transactions dans le domaine financier et la libéralisation quasi totale des échanges en matière industrielle ont aussi obligé l'agriculture à considérer le marché mondial comme un seul marché. Et nous assistons de plus en plus à un abandon des différents marchés préférentiels qui pouvaient encore exister il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années. »<sup>86</sup>

Ceci signifie en politique agricole qu'on ne peut plus raisonner en termes de programmes destinés à des secteurs particuliers de la production – comme c'est le cas encore dans un certain nombre de pays, notamment aux Etats-Unis, où on voit que la politique agricole est une juxtaposition de programmes par produits – mais qu'il faut penser à une politique agricole qui soit plus globale et qui intègre toutes les productions.

En Europe, la problématique du rural cadre de vie, espace d'accueil de populations urbaines, est plus que jamais d'actualité. Le thème de la désertification des campagnes et de l'assistance au rural est toujours présent, mais avec moins d'ampleur. Entre-temps, ont émergé – ou réémergé – de nouveaux enjeux. Pour partie, ceux-ci sont liés à la montée des préoccupations environnementales, qui conduisent à prendre en compte les espaces ruraux dans leur ensemble comme des espaces de nature, en même temps que des espaces productifs et des espaces résidentiels ou récréatifs. Cette reconnaissance de la diversité de leurs usages et de leurs «fonctions» fournit aujourd'hui un cadre utile pour repenser la dynamique et les perspectives des espaces ruraux. Pour notre part, nous l'ordonnons autour de ces trois figures : la «campagne ressource», la «campagne paysage», la «campagne nature»<sup>87</sup>. La première met en avant les usages productifs de l'espace rural vu comme le support d'activités économiques. La seconde est celle de l'espace comme cadre de vie avec ses usages résidentiels, récréatifs. La troisième correspond à une définition « objective » de la nature comme ensemble incluant des ressources (eau, sol, biodiversité...), mais aussi des fonctionnements (cycles...) et des fonctions (régulation climatique, écosystème...). Il ne s'agit pas d'une conception de la nature en termes d'aménités, de paysages ou d'espace faiblement anthropisé, qui relève de la campagne cadre de vie, mais d'usages de l'espace rural comme support permettant d'assurer la conservation de la diversité biologique, la préservation des ressources naturelles, la prévention des risques globaux (le changement climatique...), au nom du bien être des générations futures comme de celles actuelles.

---

<sup>86</sup> A. SIMANTOV. Globalisation et mondialisation des échanges/ signes et caractéristiques.

<sup>87</sup><http://www.revue-projet.com/articles/2003-2-quelles-perspectives-pour-les-campagnes-francaises/#noteno1>

Tableau 3: Evolution des théories sur le développement rural

Années	<b>Idées, Thèmes, Paradigmes, Approches et Objectifs du Développement rural</b>
1950-1960	Modernisation, modèle d'économie duale, agriculture primaire, développement en communauté. Paysans paresseux
1960-1970	Approche de transformation, transferts de technologie, mécanisation, vulgarisation agricole. Rôle de l'agriculture dans la croissance, révolution verte, paysans rationnels, recherche sur les systèmes d'exploitation agricole
1970-1980	Redistribution de la croissance, besoins essentiels, développement rural intégré, politiques d'état dans le domaine agricole, emprunts d'Etat, politique de la ville favorable, incitation à l'innovation, révolution verte, développement de liens ruraux, recherche accrue sur les systèmes d'exploitation agricole
1980-1990	Ajustement structurel, libéralisation des marchés, obtenir le prix correct, retrait de l'état, rôle accru des ONG, évaluation rurale rapide, sécurité alimentaire et analyse de la famine, développement rural comme processus et non comme produit, femmes en développement (WID), lutte contre la pauvreté, gestion de terroirs
1990-2000	Micro-crédit, Évaluation rurale participative (PRA), développement rural centré autour des acteurs locaux, analyse centrée sur les parties prenantes, dispositifs de protection sociale en milieu rural, parité hommes femmes et développement (GAD), environnement et développement durable, réduction de la pauvreté, développement rural et territorial, responsabilisation de la population rurale pauvre.
2000	Buts du millénaire, approches relatives aux moyens d'existence durable, bonne gouvernance, décentralisation, critique de la participation, approches sectorielles, protection sociale et élimination de la pauvreté.

Source : synthèse par nous-même. 2016.

**DEUXIEME PARTIE**  
**ANALYSE ET EVALUATION DE LA**  
**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT**  
**RURAL.**



## Chapitre 3

### L'évaluation: concept et utilisation

---

#### 1. Définitions et utilité de l'évaluation:

1-Evaluer c'est rassembler, analyser, comparer et interpréter scientifiquement des données et des informations en vue de faire des jugements -ou de prendre des décisions- sur les orientations d'un programme, la réalisation des objectifs d'un projet, l'appréciation de la validité d'un système et l'efficacité des moyens mis en œuvre pour apporter le changement social et économique. -

2-Evaluer; c'est mesurer et quantifier, avec le maximum de rigueur scientifique, l'impact et les conséquences d'une activité visant au changement social et économique. Elle doit être partie intégrante du programme ou projet (built-in system) et servir, ainsi, de ((tableau de bord)) des activités entreprises.

3-Evaluer une action, une opération, un projet, un programme, c'est l'examiner dans son contexte d'application, pour en apprécier les effets par rapport à une situation de référence, et juger de son impact par rapport aux objectifs poursuivis: impact global, utilité sociale, intérêt économique.

Ainsi définie, l'évaluation se distingue d'autres procédures de contrôle plus normatives, telles que l'audit financier ou de gestion, qui visent à vérifier soit la régularité, soit la légalité ou l'orthodoxie financière, ou encore à repérer des erreurs, des fautes ou des vices de procédure. L'évaluation a pour objet de mieux comprendre pour mieux agir, mieux résoudre les problèmes, mieux atteindre les objectifs: c'est la recherche de l'amélioration des performances.

L'évaluation peut s'effectuer à plusieurs niveaux: au niveau de l'ensemble d'un programme comportant de nombreux projets, au niveau de l'ensemble d'un projet comportant plusieurs opérations, au niveau de l'ensemble d'une opération comportant plusieurs actions, et au niveau de chaque action.

#### 2. L'évaluation a trois principaux objets :

1. **Aux fins de planification:** C'est la formulation d'un but à atteindre, d'une politique à mener, d'un objectif global. Exemple: vulgarisation pour améliorer les connaissances techniques générales des agriculteurs, alphabétisation de masse, etc. Comme elle peut servir pour connaître l'ampleur d'un problème niveau techniques des agriculteurs, le taux actuel d'alphabétisme d'un groupe cible et niveau à atteindre. Il est possible de l'utiliser pour s'enquérir de l'adéquation des solutions envisagées dans le cadre d'un projet et les solutions aux problèmes posés.

2.**Aux fins de contrôle:** Nécessité d'une formulation aussi précise et aussi claire que possible des objectifs à atteindre ; aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Ce contrôle peut intervenir à n'importe qu'elle phase ou étape du projet pour savoir s'il exécuté conformément au plan et la démarche conçue au départ et pouvoir répondre à deux questions : le projet touche-t-il la population ou la région (ou le périmètre) expressément visés? Les méthodes et moyens d'intervention mis en œuvre sont-ils

ceux qui ont été spécifiés dans le plan du projet?

Etant donné l'importance de la prise en compte du contexte culturel dans la mise en œuvre d'un projet, il est possible de se questionner sur l'adaptation des moyens et des méthodes à ce contexte culturel.

**3. Evaluation d'impacts :** juger dans quelle mesure le projet a produit des changements dans le sens souhaité. Pour ce faire il est nécessaire d'obéir à certaines conditions :

- Clarté et précision des objectifs à atteindre (objectifs quantitatifs et qualitatifs).

- Définition des (critères) du succès, définition fixée en termes opérationnels, quantifiables.

- Planification détaillée de la collecte des données.

- Choix des critères permettant à l'évaluateur de démontrer d'une façon convaincante et incontestable que les changements intervenus sont imputables à l'intervention du projet. Exemple: comparaison de deux groupes d'agriculteurs, l'un ayant (reçu) un programme de formation/vulgarisation pour une agro technique nouvelle, et l'autre (sans) vulgarisation.

Etant donné que les changements souhaités par les programmes de développement rural intégré couvrent les domaines sociaux, économiques et culturels, et étant donné que l'évaluation est la science qui permet de mesurer ces changements, les domaines suivants peuvent être l'objet de l'évaluation:

- Changements psychologiques (comportements et attitudes, motivations) ;

- Changements éducatifs et formatifs (connaissances, concepts, habiletés et savoir-faire);

- Changements technologiques (nouvelles méthodes de production, utilisation de technologies appropriées, adaptation et maîtrise de technologies nouvelles, organisation de la production.) ,

- Changements sociologiques: rapports entre groupes sociaux, communication, passage de la (société traditionnelle) fondée sur la solidarité et la coopération, à la (société du succès) basée la compétition.

- Aspects culturels: religion, traditions, systèmes de valeurs; perméabilité aux innovations techniques.

- Changements politiques: contrôle et exercice du pouvoir, participation à la décision.

- Aspects (managériaux), administratifs et organisationnels: l'évaluation de ces aspects ne peut être que subjective: liaison entre autorité et responsabilité, liaison entre nouvelles techniques de production et compétences de gestion, place du programme à évaluer dans le plan de développement national.

- Aspects financiers: est-ce que l'exécution du projet lui permet de rembourser ses dettes (même sur le plan théorique)? est-ce que les résultats financiers du projet permettent le réinvestissement?

- Aspects économiques: le projet contribuera-t-il, d'une manière significative et

substantielle, au développement économique général? Est-ce que la contribution du projet et les changements qu'il est censé apporter sont suffisamment importants pour justifier l'investissement des rares ressources disponibles? La difficulté du choix entre le social et l'économique. Analyse des coûts-avantages, coûts- efficacité.

L'évaluation est un processus à travers lequel on cherche plus à éclairer les décisions déjà prises pour améliorer le pilotage, faciliter la communication, et tirer des leçons sur le fonctionnement et les effets (utiles ou nuisibles) d'une action, d'un projet ou d'un programme de développement.

L'évaluation est souvent l'apanage d'une équipe, même s'il est conseillé de la mener par une personne de préférence «un expert», puisque "l'intervention d'un seul, outre l'intérêt de la cohérence et de l'homogénéité d'une telle pratique, permet d'intégrer de nombreuses informations qui ne prendront leur signification que dans leurs rapprochements les uns avec d'autres parfois de façon impromptue" (ARPE, 2001). Dans cet esprit elle peut être une culture managériale car elle peut être endogène, (par des élus, des agents de l'administration) comme elle peut être exogène (par une tierce partie) pour une autre vision, elle peut aussi être mixte (participative) entre des parties internes et des parties externes.

### **3. Les types d'évaluations et les indicateurs.**

On distingue trois types d'évaluation selon le moment ou la phase où elle est menée:

- L'évaluation prospective (ex ante), réalisée avant le démarrage d'un projet ou d'un programme, elle fournit les éléments essentiels à la faisabilité d'un projet;
- L'évaluation de suivi (in itinere ou à mi-parcours) qui permet de suivre séquence par séquence tout le cycle du projet et, éventuellement, réorienter l'action;
- L'évaluation finale (ex post ou rétrospective) qui se situe nettement après la clôture de l'action et s'intéresse aux effets à court et moyen termes (évaluation des résultats) ou à long terme (évaluation d'impacts) d'un projet ou d'un programme.

Pour éloigner l'évaluation de la subjectivité de l'évaluateur, et permettre une comparaison objective entre projets analogues, ou proches, les institutions, les organismes étatiques, les agences de développement, les ONG apprécient la qualité des projets de développement en déclinant six critères généraux à extraire de la matrice du cadre logique.

Ces six critères sont :

La pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact et la viabilité (ou durabilité).

Ces six critères structurent à la fois la conception des dispositifs de suivi-évaluation et la préparation des évaluations :

- La cohérence : s'interroge sur la stratégie et les méthodes. Les moyens, les activités, les résultats attendus vont-ils permettre d'atteindre les objectifs visés ? Sont-ils cohérents les uns avec les autres (cohérence interne) ? Sont-ils adaptés au contexte du projet (cohérence externe) ? (CE, 2006(b)).
- La pertinence : examine l'adéquation entre les objectifs d'un projet avec les problèmes à résoudre et les spécificités de la situation sur laquelle le projet se propose d'agir.

Ces objectifs sont-ils « intelligents » au regard du contexte de l'action ? (CE, 2006).

- L'efficacité : concerne les réalisations effectives du projet, en comparaison avec celles qui étaient initialement prévues, ou/et appréciées au regard des objectifs auxquels elles devaient contribuer (CE, 2006 (b)). L'efficacité détermine la performance en termes de qualité et de quantité.

- L'efficience : s'intéresse à l'optimisation des moyens mobilisés par le projet (CE, 2006(b), si les résultats obtenus peuvent l'être avec moins de ressources financières et plus d'intelligence.

- L'impact : « l'impact est la situation issue de l'ensemble des changements significatifs dans la vie des personnes et l'environnement des personnes et des groupes pour lesquels un lien de causalité peut être établi avec l'action de développement » (GRAUGNARD et HEEREN, 1999). Cette définition fort appréciée est adoptée par de nombreux auteurs. L'impact s'attache aux effets directs, indirects et induits des résultats du projet et à la direction des changements dans différents domaines (BOUKHARI, 2003; CE, 2006 (b)).

- La durabilité : (La viabilité ou la reproductibilité) s'attache aux effets à long terme du projet et à la plus ou moins grande pérennité de ses résultats et de ses effets.

L'évaluation d'un tel processus doit respecter ces deux caractéristiques:

- elle doit d'abord tenter de vérifier si les articulations prévues entre les différentes parties du projet ont bien été respectées;

- elle doit ensuite analyser la mise en œuvre des opérations et étudier ses effets globaux mais aussi ses conséquences sur la mise en œuvre des autres opérations.

Le processus de développement rural est à la fois technique, économique, financier, social et culturel.

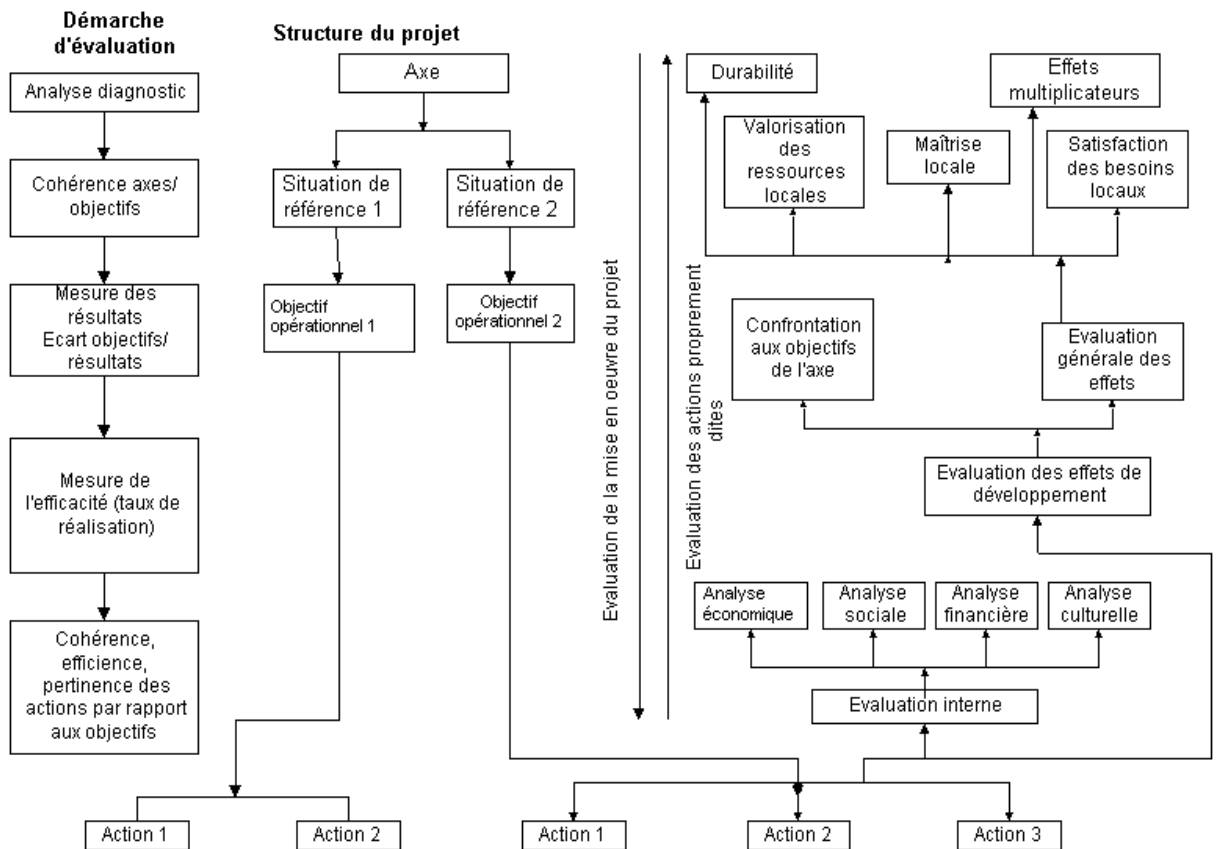
Une évaluation se fait donc étape par étape et à chaque stade de l'évaluation sont utilisés un certain nombre d'outils. La mise en œuvre de ces opérations et de ces outils suppose que l'on utilise différentes techniques, notamment pour collecter et traiter l'information nécessaire.

L'ensemble des enchaînements entre objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et opérations constitue la structure même du projet. C'est à partir de cette structure que l'on va évaluer la mise en œuvre et les effets du projet. Il s'agit en effet d'une double démarche:

- Une démarche "descendante" qui s'appuie sur la structure du projet et qui cherche à mesurer, d'une part, si les objectifs opérationnels ont été atteints, et d'autre part, si les enchaînements entre objectifs et moyens se sont déroulés comme prévus. C'est l'évaluation de la mise en œuvre du projet.

- Une démarche "remontante" qui s'attache aux opérations et qui cherche à les soumettre à un certain nombre de critères établis à partir des objectifs généraux du projet. C'est l'évaluation des effets du projet.

Ces deux démarches sont présentées dans le schéma ci-dessous.



**Figure 6: Structure de la démarche d'évaluation d'un projet**

#### 4. L'évaluation dans les projets de développement agricole et rural

Les méthodes et techniques d'évaluation à l'origine ont été initiées pour analyser des projets de développement sectoriels: industriel, d'infrastructure ou de production agricole s'était déroulé selon des processus économiques et financiers lui permettant de s'auto-reproduire. En ce sens, on recherchait si ces projets créaient plus de valeurs économiques qu'ils n'en consommaient (analyse coûts-avantages) et si les mécanismes financiers dans lesquels ils s'inséraient leur permettaient de se dérouler normalement (taux de rentabilité interne).

Dans le cas d'un projet de développement rural, l'objet à évaluer est beaucoup plus complexe. Le développement rural est en effet un processus, dynamique et continu dans le temps.

Lorsqu'on élabore un projet de développement rural, on part d'une situation qui est déjà en mouvement. Le territoire sur lequel on se trouve et la population qui y vit sont engagés dans un certain nombre de phénomènes, que l'on traduit en général par une série d'indicateurs permettant de les identifier.

Le développement rural est aussi un ensemble de phénomènes, d'actions et d'opérations qui sont multiples et fortement articulées entre elles.

La conception des PPDR est en effet réalisée à partir de deux principes:

**Principe.1** : des objectifs globaux sont définis et qui seront précisés en objectifs opérationnels et en actions. Les objectifs globaux pour la politique de renouveau rural 2006 sont :

- \*Etablissement d'un partenariat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires

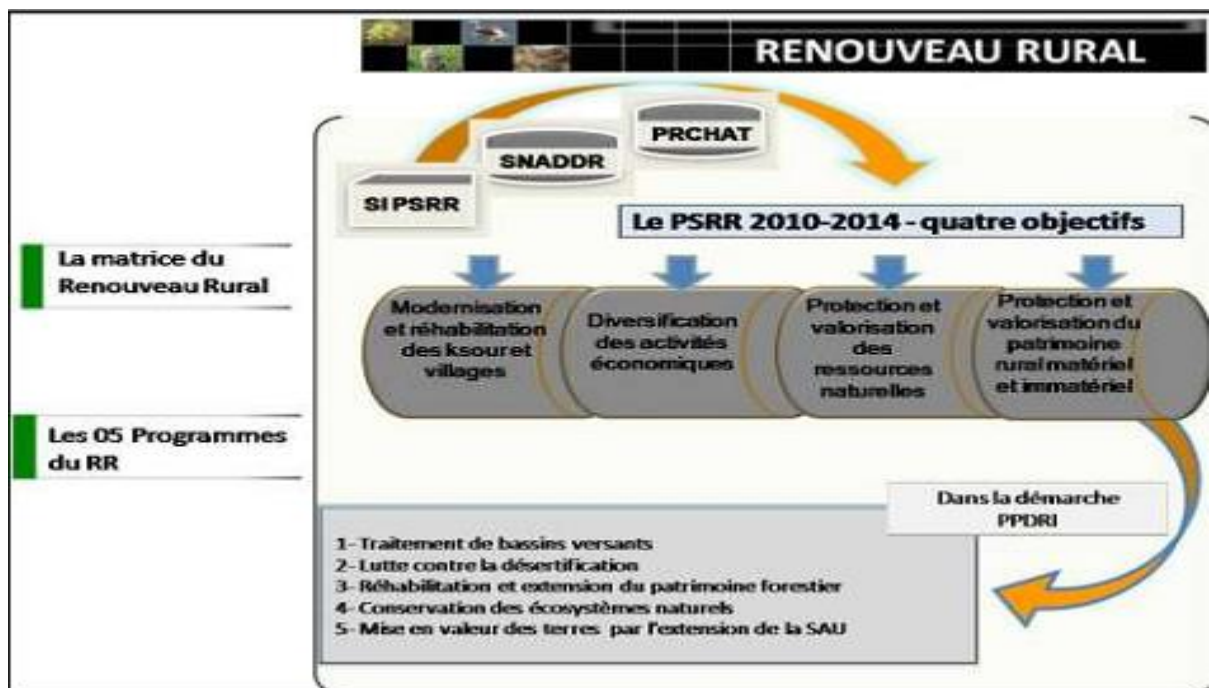
- \*Appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes

- \* Valorisation équilibrée et gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires

- \*Synergie économique et sociale et coordination des actions

**Principe.2** : l'ensemble des actions et opérations sont souvent fortement interdépendantes et leur réussite est donc liée. Dans le cas de la Politique de développement rural en Algérie, il est difficile de cerner les objectifs opérationnels ou programmes d'actions (les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs globaux) tant que des changements sont souvent opérés à chaque phase. Ainsi, de la phase de conception en 2006 à la fin de la phase consolidation 2008 : les quatre objectifs opérationnels sont : 1-Réhabilitation, modernisation des villages et des Ksours pour amélioration des condition de vie des ruraux. 2-Diversification des activités économiques en milieu rural pour l'amélioration du revenu.3- protection et valorisation des ressources naturelles.4-Protection et valorisation des patrimoines ruraux, matériels et immatériels.

o **De la phase généralisation du PSRR entre 2009-2014** : C'est le troisième thème qui sera l'objectifs centrale du renouveau rural auquel seront dédiés cinq programmes de renouveau rural : 1-La protection des bassins -versants de barrages. 2-Le programme de lutte contre la désertification. 3-La réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier. 4- Le programme de Conservation des Ecosystèmes Naturels. 5-L'extension de la SAU pour la mise en valeur des terres agricoles.



**Figure 7 : Organigramme de la PRAR. MADR, 2009.**

L'évaluation de la mise en œuvre de la politique de renouveau rural aura pour cadre l'évaluation de la mise en œuvre des PPDRI. Il s'agit donc pour nous de vérifier si la logique qui a présidé à la mise en œuvre du projet a été respectée. Cette première démarche d'évaluation est rendue possible par la structure et des principes même de ces projets.

L'évaluation va devoir répondre à deux questions:

- Les principes de mise en œuvre des PPDRI sont-ils effectivement respectés?
- la démarche de participation et d'intégration des actions de développement et-elle appliquée selon la conception initiale du projet portant « politique de renouveau rural 2006 » ?

Au niveau des structures chargées de la mise en œuvre et de la coordination et qui sont détenteur de l'information, le peu de documentation qui mise à notre disposition qu'à la sauvette (je ne peux te donner que cela...il ne m'est pas permis de te livrer ceci..., à toi seul je te donne cela mais si on l'apprend...etc.). Le peu qu'on a pu retirer ne représente que la partie apparente de l'iceberg et qui ne représente pas la réalité. Certaines données relatives à l'investissement par PPDRI, les coûts de réalisation des diverses actions du PPDRI, etc., est pour nous du domaine de l'ultrasecret, même si au premier contact, avec une prévenance, on nous a toujours dit « on est là à votre disposition pour aider ». Il ne faut pas rêver de faire des enquêtes en milieu rural sans passer par une multitude de procédures et taper à des portes infranchissables. La seule façon est de faire des enquête avec et/ou pour l'administration locale après avis de la hiérarchie. Ce qui biaise toute tentative d'analyse objective ou scientifiquement acceptable de la thématique.

Même si l'évaluation fait partie des jalons du processus de mise en œuvre, et par conséquent est fortement souhaitée par les autorités publiques, nous avons pu évaluer «la sclérose » et l'impénétrabilité de l'administration. Son incapacité à se mouvoir dans le changement positif et l'amélioration des pratiques est vécue comme un «état d'esprit», un mode de gestion.

Malheureusement dans la matrice du renouveau rural (schéma ci-dessous), les cinq programmes ne peuvent en aucun cas répondre aux quatre objectifs de PSRR. Cette incohérence peut s'expliquer par le fait que la première politique de renouveau rural est le résultat d'une mures réflexions, d'étude et d'expertise (2003-2006) et que celle engagée à partir de Biskra en 2009 n'est qu'une reprise en main par les nouveaux agriculteurs des anciens avantages et subventions acquises auparavant au niveau du "Ministère de l'agriculture et des forêts" .

De plus l'objectif stratégiques comme les objectifs spécifiques assignées aux PPDRI, trop ambitieux, se superposent et le changement de programmes (objectifs spécifiques) et de désignation des actions ne permettent pas de confronter les résultats une fois le projet achevé.

Devant cette offre conceptuel de la notion d'évaluation de projets, et au regard des contraintes intrinsèque liées à notre capacité en solo de faire un travail d'envergure lié à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de développement rural où il est question

de maîtrise d'un ensemble de domaines liés au management de projets, les systèmes experts, les systèmes d'informations, les stratégies d'acteurs, les approches du milieu rural, etc., nous nous trouvons contraint de limiter nos ambitions initiales dans un premier temps. D'autres contraintes sont à intégrer au lots des difficultés qui ne nous ont pas servi pour une meilleure appréhension de notre problématique, tel l'impossibilité d'avoir accès à des données (d'ailleurs qui ont été avec joie données à des experts étrangers), la difficulté de construction et de collecte de données pour des raisons pratiques de logistique.

Ce prologue donne plus de raisons qui militent pour une exigence que l'évaluation soit faite par des tierces personnes en dehors de l'administration locale ou nationale. Cette tierce personne doit avoir la légitimité et les moyens financiers pour commanditer des évaluations sectorielles et thématiques et encourager ainsi l'apprentissage à travers le financement d'études académiques dans ce sens. Le parlement au niveau national et l'assemblée populaire de wilaya me semblent bien indiqués en absence d'instances plus crédibles.

Ceci dit, l'évaluation que nous allons aborder s'intéresse à :

- une évaluation du processus historique: même si ce type de travail ne fait pas encore partie du corpus de l'évaluation, il nous semble qu'à travers le revers historique on peut débusquer les pratiques à éviter et celles à promouvoir (chapitre IV),

- une évaluation de la mise en œuvre avec une présentation détaillée de la conception de la politique de développement. Ici, nous nous servons de deux critères de jugement à savoir la participation des acteurs et l'intégration des actions de développement pour une meilleure allocation des ressources financières. Nous analysons aussi, la structure de mise en œuvre (ici la DGF au niveau national et la conservation des forêts au niveau local) comme paramètre important qui nous permet de juger l'efficacité de la mise en œuvre (Chapitres V et VI).

- une évaluation des résultats va se faire au niveau des réalisations physiques au niveau national et au niveau local (wilaya de Mascara) (Chapitres VI).



# Chapitre 4:

## Dimensions du développement agricole et rural en Algérie: regards historiques

---

Parlant de l'adaptation du monde rural Constantinois. A. Nouschi écrit « cet équilibre, né d'une connaissance profonde de la terre et de ses richesses, a donc fortement marqué la vie des paysans constantinois. Mais l'individu s'intègre de la communauté qui le soutient : nous trouvons dans le régime foncier les différents éléments d'un équilibre subtil entre l'individu et la communauté, l'homme, les techniques et la terre».<sup>88</sup>

### 1. Introduction

La situation actuelle de l'agriculture en Algérie et du monde rural, est le résultat des différentes politiques menées depuis l'indépendance à aujourd'hui. Cette situation est aussi héritée du système agricole et des règles de l'immobilier de la période coloniale et pour mieux comprendre donc notre agriculture actuelle et le monde rural en général il est nécessaire «d'avoir présent à l'esprit les faits marquants» de la période qui a réellement participé au fondement du nouveau Etat Algérien. Des thèses ont montré qu'une partie des problèmes d'aujourd'hui sont les conséquences des décisions prises dans le passé<sup>89</sup> ; à travers l'examen de l'histoire du développement agricole et rural du pays en tentera de trouver la véracité de ces thèses.

Dans une large mesure, le développement rural est l'apanage d'un processus de développement économique et social qui a bien débuté dès l'indépendance et même bien avant, durant la lutte de libération nationale en 1954. En fait «c'est une réponse, une réaction un processus qui a duré des années et n'a pas connu de description actualisée»<sup>90</sup>. C'est pour cela il est nécessaire, avant d'aborder le développement agricole et rural en Algérie, de décrire le fondement des thèses de développement économique et sociale de l'Algérie indépendante et montrer comment s'est élaborée une pensée économique nationale dont les « conséquences » demeurent jusqu'aujourd'hui et influent grandement sur les réformes économiques et sociales actuelles comme l'exprime mieux Descheneaux Daniel « Le problème actuel, vient toujours de la solution précédente.».

### I. L'origine des thèses de développement économiques et social de l'Algérie: références idéologiques et sous-bassement théorique.

#### 1.1- Références idéologiques des idées du développement en Algérie

La lecture des sous bassement des thèses à l'origine du modèle de développement choisi pour le pays nous renseignent mieux sur « la portée de la stratégie de développement mise

---

<sup>88</sup> A. Nouschi, Enquête sur le niveau de vie dans populations rurales constantinoises de la conquête à 1919. Tunis, 1960. P 73.

<sup>89</sup> A. Benachenhou : La formation du sous-développement en Algérie. Alger. OPU, 1978.

L.ADDI : De l'Algérie précoloniale à l'Algérie coloniale. « Economie et société ». ENAL, Alger, 1985, page 107.

S.BEDRAN : L'agriculture Algérienne face au marché mondiale. Revue du CREAD, 1982. Pages 11 à 174.

<sup>90</sup> M.E.BENISSAD : L'économie du développement de l'Algérie (1962-1978). Sous -développement et socialisme. OPU, Alger et Economica, Paris ; 1979. Page 5.

en œuvre » aux cours des premiers années de l'indépendance politique, et son impact sur l'ensemble des secteurs d'activité mais aussi sur l'instauration de traditions de développement qui vont marquer l'histoire moderne du pays.

Le développement du mouvement nationaliste algérien, s'est largement inspiré des deux courants : Le mouvement ouvrier (particulièrement les communistes français ; de la révolution bolchevique et les adeptes du socialisme par la suite) et les doctrines de rénovation musulmane de Djamel Eddine El Afghani et de Cheikh Abbou et surtout les idées panarabes de Chekib Arslan<sup>91</sup>. Remettant en cause les thèses et les idéaux de la tendance libérale, ces deux courants ont eu des répercussions sur la jeunesse Algérienne en hâte de liberté et d'indépendance nationale. Ces courants de pensée de même que les luttes d'indépendance à travers le monde et les conditions économiques et sociales de l'Algérie, ont aidé à l'affirmation de l'idéologie nationaliste.

Les tiraillements et les contradictions de visions et de projets politiques et économiques entre le PPA (devenu par la suite MTLD) connue par sa position radicale en matière d'action politique et de lutte pour la souveraineté nationale d'une part et l'UDMA, le PCA, les élus et les Oulémas d'autre part, constituent le terreau fertile pour les nouvelles contradictions apparues dès 1956 et qui se sont révélés plus radicaux à l'indépendance en 1962. Ce sont les partisans de l'option socialiste et plus révolutionnaire (les radicaux du PPA-MTLD) qui ont pris le dessus (qui signifie ont pris le pouvoir) sur les leaders de la révolution qui étaient plus pour une "action politique patiente"<sup>92</sup> et institutionnaliste (prima de la construction d'un Etat pluraliste, démocratique sur des bases de libertés en instaurant des institutions à la base d'une constitution acceptée par tous), prônée par les partisans de l'UDMA, les Oulémas et certains notables.

Tout cela a aidé à mettre en avant l'anticapitalisme et les idées socialistes soutenues par la jeunesse révolutionnaire de l'Algérie indépendante en face des idées libérales des vieux ténors du mouvement national en particuliers ceux du manifeste, des Oulémas et quelques adeptes centralistes du MTLD. Les trois gouvernements provisoires de la république algérienne (GPRA) n'ont pas pu exposer une politique économique plus claire et justifiée pouvant rallier la majeure partie de la société autour de centres d'intérêt commun.

Cette période tumultueuse justifie pour nous la présentation dans les paragraphes qui vont suivre la période d'hésitation vers l'autogestion ; les grandes actions de réformes de la société et de l'économie avec un ancrage Marxiste apparent vers un socialisme bureaucratique centralisateur (un seul leader un seul plan), pour exposer en fin la période où les dinosaures du socialisme sont petit à petit mis à l'écart ou même "corrompu" pour laisser place à une équipe dirigeante qui prend sa revanche sur la révolution agraire et le socialisme à travers l'ouverture vers l'économie libérale à outrance au prix de douleurs dont l'Algérie n'a cessé de colmater les séquelles jusqu'à aujourd'hui «L'Algérie a connu une mutation économique très importante en raison du passage de l'économie administrée à

---

<sup>91</sup> M.KEDDACHE, D.SARI : L'Algérie dans l'histoire : .La résistance politique (1900-1954).Bouleversements socio-économiques. Edition OPU, ENAL, Alger, 1989. Page 68.

<sup>92</sup> B.STORA : Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance (1962-1988). Collection Repères, Histoire. Edition la Découverte, Paris, 2004, Edition Hibr, Alger 2012. Page 30.

l'économie de marché à partir de la fin des années 80. C'est dans un contexte politico-économique très difficile, marqué par une instabilité institutionnelle et une crise sécuritaire grave qu'une série de réformes encore inachevées ont permis une libéralisation de l'économie»<sup>93</sup>.

Si l'on revient après la deuxième guerre mondiale, et la poussée des indépendances politiques, et particulièrement dès le déclenchement de la guerre de libération nationale en 1954, s'encre une pensée économique " nationaliste " ayant pour principal objet comment sortir le pays du sous-développement et implémenter un processus de développement économique et social à la mesure des souffrances endurées par le peuple Algérien.

Au cours de la lutte armée de Novembre 54, des pensées sont apparues pour expliciter les objectifs de développement économiques et social désiré pour une Algérie indépendante. On pourra clairement lire cela à travers le but de la proclamation du premier novembre « La restauration de l'Etat algérien souverain démocratique et social dans le cadre des principes islamiques. », et les divers articles du journal El Moudjahid<sup>94</sup> édité en ce temps par le front de libération national (FLN). Ces pensées quoi que pas très précises mais elles préconisent « l'édification d'une économie nationale authentique et intégrée » à partir d'action dites « destructrices » et d'actions « constructives »<sup>95</sup>. Ce qui signifiait dans le moment, la destruction de toutes les dépendances avec la France et détruire tous les mécanismes qui renforcent l'exploitation des richesses nationales par les grandes compagnies étrangères et la bourgeoisie locale qui concourent à retarder ou freiner le développement économique et sociale autonome. La construction signifiait baser une économie nationale pour la satisfaction des attentes de développement du peuple algérien sur une exploitation de toutes les richesses nationales afin d'affirmer avoir atteint la libération économique du pays.

Mais d'une façon plus détaillée et des plus explicites, se sont le projet de programme de Tripoli de juin 1961 et la charte d'Alger (16-20 avril 1964) qui sont la base doctrinale de toutes les thèses de développement entrepris depuis pour l'Algérie indépendante.

### **1.1.1- Le projet de programme de TRIPOLI :**

#### **A) Visions du CNRA sur la situation générale du pays**

Ce projet de programme est voté par les membres du Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA) présents, juste un mois avant la proclamation de l'indépendance, le 7 juin 1962, à Tripoli (Libye). Ce programme intitulé « projet programme pour la réalisation de la révolution démocratique populaire », adoptée à l'unanimité, présente une vue d'ensemble de la situation du pays où est fait un diagnostic et des explications des événements qui se sont succédé depuis les accords d'Evian.

C'est ainsi que le combat contre le colonialisme est présenté comme facteur déterminant qui a permis l'unité nationale et banni le sectarisme partisan et clanique d'auparavant.

---

<sup>93</sup> Mebtoul.

<sup>94</sup> El Moudjahid, N°88 du 31 décembre 1961. Cité par M.E.H. Benissad

<sup>95</sup> M.E.H. Benissad : Economie de développement de l'Algérie. Sous-développement et socialisme. OPU, Alger et Economica, Paris, A979. Page17 et suivantes.

Les entraves au développement de la société algérienne sont imputées ici aux tabous et aux structures d'origines féodales.

Il apparaît ainsi, que les instigateurs de ce programme ont très vite parlé au nom des masses populaires algériennes pour estimer que c'est le peuple (inconsciemment ou consciemment) a décidé de lier sa volonté de libération à une nécessité historique d'un progrès sous sa forme révolutionnaire qui signifie le choix du système socialiste. Et pour autant on a attribué au peuple Algérien la décision de faire du FLN le seul édificateur du futur de l'Algérie.

Les résultats de plus de sept années de lutte de libération (que le FLN s'est assigné selon le document toujours) sont :

- Unité du peuple
- Résurrection nationale
- Perspectives d'une transformation radicale de la société à qui il faudra ajouter une révolution économique et sociale.

La complicité de l'OTAN, des Etats Unis et de la nation française dans le processus colonial d'extermination de la nation algérienne est clairement explicitée<sup>96</sup> pour tracer dès lors la feuille de route des relations étrangères du futur Etat Algérien.

Dans ce diagnostic fait par le CNRA, une critique virulente est faite du plan Challes et du plan de Constantine. Ce dernier est considéré comme un moyen de création d'une base économique d'une 3<sup>ème</sup> force algérienne soumise à la France coloniale et défendant ses intérêts.

Les négociations entamées en juin 1960 (Conférences de Melun), celle d'Evian en Mai 1961 et de Lugrin en Juillet 1961 n'ont pas abouti entre la France coloniale et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA). Les manifestations de Décembre 1960 ont pesé lourd pour plier la France à renégocier avec le GPRA les accords définitifs d'Evian le 18 Mars 1962 et qui sont couronné par la reconnaissance de la souveraineté nationale de l'Algérie et l'intégrité de son territoire<sup>97</sup> (la reconnaissance du territoire Algérien dans sa totalité, y compris le Sahara, comme faisant partie de la souveraineté de l'Etat Algérien).

Le programme de Tripoli remet en cause les accords de coopération entre la France que le GPRA a cosignée dans les accords d'Evian. C'est ainsi qu'il est considéré que la coopération tel que conclue entre les deux partie (France-GPRA) implique un maintien de lien de dépendance dans le domaine économique et culturel. Aussi, Cette coopération donne une place avantageuse aux Français restant en Algérie avec beaucoup de garanties. Dès lors cette forme de coopération est dénoncée et considérée comme une politique néocolonialiste. Ces prises de positions des congressistes à Tripoli révèle de la profonde cassure entre les tenants d'un socialisme bureaucratique (CNRA) et le GPRA présidée par Youcef BEKHEDDA qui était mis en minorité pour quitter le congrès vers Alger afin de

---

<sup>96</sup> Texte du Projet programme de Tripoli, chapitre II : La guerre coloniale, la reconversion du colonialisme.

<sup>97</sup> idem

dénoncer la nouvelle direction prise par le FLN (alors encore front regroupant toutes les tendances politiques et idéologiques qui ont menées la lutte de libération nationale de 1954 à 1962) et s'exclamant détenteur d'une légitimité qu'il est chargé de remettre à des institutions démocratiques de la nouvelle république algérienne<sup>98</sup>.

Les couleurs sont annoncés, dans le programme de Tripoli, concernant la ligne idéologique de ceux qui se sont bien organisé pour contrôler le sort du peuple Algériens depuis 1962. Ainsi au chapitre I (Les taches principales de la révolution démocratique populaire); il est question de passer de la mobilisation pour une lutte armée contre l'occupation Française à une mobilisation idéologique pour la "Révolution démocratique populaire". Cette révolution démocratique est bien défini et sa voie idéologique bien tranchée comme étant celle de l'édification consciente du pays dans le cadre des principes socialistes et d'un pouvoir aux mains du peuple<sup>99</sup>. Il faut préciser que le peuple auquel fait référence le texte de ce programme est constitué seulement de la paysannerie, de travailleurs en général, des jeunes et intellectuels révolutionnaires. En d'autres termes, il est exclu du peuple toute personne n'y adhérant pas aux thèses du groupe de Tripoli.

Il S'agit, au cours de ces taches principales à mettre en place une feuille de route comportant les grands axes de l'action politique, économique et sociale pour arriver à « la révolution démocratique et populaire » décidé par le groupe dominant des instances dirigeantes de la révolution. Trois axes sont exposés pour ce programme : le plan économique, social et international:

- Une économie nationale ;
- Une politique sociale au profit des masses pour élever le niveau de vie des travailleurs (Liquider l'analphabétisme, améliorer l'habitat et la situation sanitaire, libérer la femme ;
- Une politique internationale basée sur l'indépendance nationale et la lutte anti-impérialiste.

### **B- Edification d'une économie nationale**

Pour la réalisation des taches économiques et sociales de la révolution démocratique populaire la situation économique et sociale de l'Algérie coloniale est mise en exergue :

1°) L'économie algérienne est une économie coloniale, dominée par la France et entièrement aux mains de l'étranger : Elle est aux mains d'une minorité qui possède l'essentiel des terres productives (2.726.700 ha), monopolise les banques, l'activité industrielle et commerciale pour 90% du total ;

2°) L'économie algérienne est une économie déséquilibrée et désarticulée : Deux secteurs reliés entre eux par un réseau commercial fragile coexistent :

a) Le secteur moderne et dynamique est de type capitaliste. Il constitue un véritable avant-poste de l'économie française et englobe l'agriculture européenne tournée vers les marchés urbains et l'exportation, les différentes branches industrielles, les

---

<sup>98</sup> STORA.B. Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance. Collection Repères (Histoire). Edition La Découverte, Paris, 2004, Edition Hibr, A1lger, 2011. Page 11.

<sup>99</sup> Texte du Programme de Tripoli, chapitre « Les tâches principale de la révolution démocratique ».

transports, le grand commerce et les services.

La participation algérienne à ce secteur est faite surtout en main-d'œuvre.

b) Le secteur traditionnel, où vit l'essentiel de la population algérienne ; c'est-à-dire 5.225.000 personnes, conserve les structures héritées du passé. L'économie de subsistance et les rapports de production précapitalistes y dominent mais les moyens techniques et financiers sont presque nuls.

3<sup>e</sup>) Les conséquences de cette désarticulation et de ce déséquilibre de l'économie coloniale:

a) l'ensemble des Français d'Algérie dispose d'un revenu annuel moyen supérieur à 350.000 à francs par personne, alors que celui des Algériens est inférieur à 50.000 francs et représente moins de 20.000 francs pour la population vivant dans le secteur traditionnel.

b) les conséquences sociales apparaissent également dans la non-intégration au circuit économique de 2,5 millions d'Algériens (990.000 chômeurs totaux et partiels dans les villes, 1 million et demie d'employés à la campagne, l'exode rural, l'émigration de 400.000 Algériens vers la France) ;

L'analphabétisme : Plus de 4/5 des personnes âgées de plus de 6 ans sont illettrées ;

La déficience de l'habitat et de l'organisation sanitaire que traduisent la multiplicité des bidonvilles et des taudis et la faible implantation sanitaire dans les campagnes.

Cette situation de départ puisque présentée par le CNRA, en juin 1962, devra permettre une évaluation rigoureuse des réalisations économiques et sociales et des changements dans le monde rural survenus depuis ce diagnostic.

La lutte contre la domination étrangère et le libéralisme économique et le choix de la planification semblent être irréversible même au constat fait des défaillances de la mise en œuvre de cette option eu égard les sérieux obstacles que rencontrera ce choix parmi lesquels le manque de capital, l'absence de cadres qualifiés et le retard culturel.

La démarche générale pour la mise en œuvre de ces principes considère qu'il faudra en premier lieu engager de profondes transformations des structures agraires qui vont permettre d'enclencher dans le premier stade un développement des infrastructures, une nationalisation des crédits et du commerce extérieur, en deuxième stade la nationalisation des richesses naturelle et des de l'énergie. De telles mesures accéléreront l'industrialisation en grand du pays.

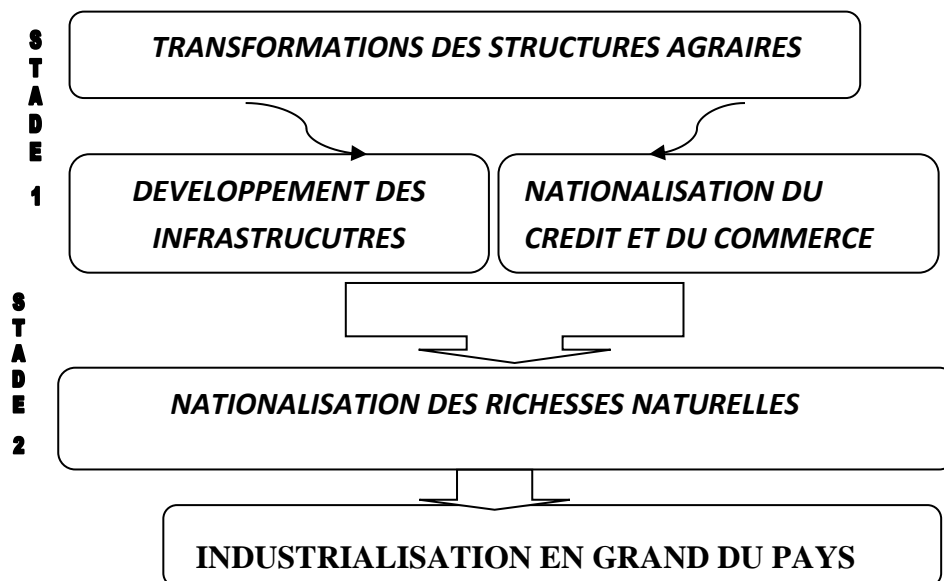


Figure 8 : Programme économique de Tripoli

### C) Les taches du programme

Dans le cadre idéologique choisi, la révolution est principalement agraire dans le contexte algérien. Ainsi donc, la création d'un marché intérieur et l'amorce de l'industrialisation sont conditionnées par une véritable révolution dans la vie rurale. La révolution agraire comporte trois aspects en interaction: **la réforme agraire, la modernisation de l'agriculture et la conservation du patrimoine foncier**<sup>100</sup>.

#### C1) La révolution agraire

❖ La réforme agraire.

La révision radicale du mode de propriété des terres et des moyens de production dans le secteur agricole, même si elle n'est pas directement annoncée, se dessine à travers la décision d'opérer des transformations des structures agraires en lançant un slogan qui veut beaucoup dire « La terre à ceux qui la travaillent ». En d'autre terme, une exclusion des absentéistes et des féodaux issues des longues années de coopération et d'assimilation du système colonial. C'est aussi, une autre forme de propagande pour apaiser les esprits de la paysannerie qui constituait plus de 70% de la population et est la base des régiments de l'ALN.

Idéologiquement, il est rappelé l'importance de la réforme agraire authentique qui doit permettre (selon la conception marxistes) l'introduction de structures progressives dans le monde rural par l'élimination des rapports de production capitalistes exploités, la limitation de la propriété individuelle et l'instauration de l'exploitation collective des terres symbole du socialisme devant permettre de libérer plus de terre et assurer une réforme agraire radicale qui doit être faite avec l'adhésion volontaire des paysans pour éviter les conséquences désastreuses des formules d'exploitation imposées<sup>101</sup>.

<sup>100</sup> PPT (Projet Programme de Tripoli)

<sup>101</sup> Souligné par nous même.

### ❖ **Modernisation de l'agriculture :**

Cette transformation des structures est voulue pour faciliter l'introduction de techniques de production agricoles nouvelles utilisant des outillages et des intrants, comme dans l'agriculture moderne observée chez les colons. Il est aussi prévu l'assistance technique, financière et commerciale à l'agriculture par les institutions Etatiques car selon le FLN, « l'expérience des autres pays sous-développés montre que l'intervention de l'Etat s'avère indispensable s'il veut réaliser ses objectifs et orienter la croissance dans l'intérêt de la nation »<sup>102</sup>

Subvenir aux besoins alimentaires des populations urbaines et aussi des populations rurale, qui, cotonnées dans des camps de concentration ou des camps de réfugiées et qui ont migré vers les centres urbains et ses alentours était une des tâches auxquelles le nouveau pouvoir devait rapidement faire face.

La paysannerie qui a été la base active de la révolution constitue l'écrasante majorité de la nation avait "mis tous ses espoirs dans l'indépendance". La satisfaction de ses intérêts matériels et culturels, valorisera la production dégagera un marché pour l'industrie et ramènera la stabilité dans les compagnes durement éprouvées par la guerre coloniale" selon le texte du projet programme de Tripoli. En d'autre terme, c'est la recherche de la relance économique par la croissance basée sur l'investissement industriel qui entrainera l'augmentation de la consommation des populations.

Il est entrevu d'engager des actions afin d'opérer des transformations dans la vie rurale et améliorer les conditions de vie à travers la résorption du chômage en particulier par l'industrie. Dans ce domaine le programme de Tripoli tranche réellement en opérant un arbitrage dans le développement sectoriel « l'avenir de l'Algérie dépend essentiellement de ce qui sera entrepris dans le domaine agricole » car c'est l'agriculture qui, à travers une distribution plus équitable des revenus est capable « d'accroître le pouvoir d'achat algérien et de préparer les conditions d'une industrialisation non tournée vers l'exportation ».

En principes toutes actions à mener vont permettre à l'agriculture et le monde rural de constituer un marché intérieur pour les équipements et les produits industriels qui vont permettre à une industrie naissante de s'épanouir.

Du point de vue économique, préconiser des formes collectives de mise en valeur et un partage des terres sans parcellisation.

### ❖ **La conservation du patrimoine foncier :**

La réforme agraire doit être entreprise autour du mot d'ordre ((la terre à ceux qui la travaillent)) et selon les principes suivants :

-Interdiction immédiate des transactions sur la terre et les moyens de production de l'agriculture.

---

<sup>102</sup> PPT



- L'extension de l'aire irrigable
- Le défrichement de nouvelles terres.

La surpopulation relative des campagnes (« armée de réserve ») permet une mobilisation rapide de la main-d'œuvre inemployée pour la conquête des sols. Le lancement de chantiers ruraux va permettre de résorber le chômage et la récupération de larges surfaces et libèrera toutes les forces productives.

### **C2) Développement de l'infrastructure.**

Dans ce domaine le programme préconise de se baser sur un réseau de route et de pistes édifiées durant la période coloniale pour contrôler le peuple Algérien, comme base de départ. Ainsi le réseau ferroviaire et le réseau routier, dans notre pays ont été conçus en fonction des impératifs économiques et stratégiques de la colonisation. Au cours de la guerre de nombreuses pistes et des chemins vicinaux ont été mis en chantier pour faciliter la pénétration des troupes françaises. Ils ont constitués la base du développement d'une infrastructure pour faciliter le progrès des échanges et supprimer tout frein à l'élargissement du marché intérieur et à la commercialisation des produits agricoles selon le Parti FLN et qui doit tendre aussi à :

- Nationaliser les moyens de transports ;
- Améliorer et perfectionner les réseaux routiers et ferroviaires
- Instituer des liaisons routières entre les grandes voies de communication et les marchés ruraux.

### **C3) Nationalisation du crédit et du commerce extérieur.**

La nationalisation du crédit et du commerce extérieur implique, selon le FLN, obligatoirement le passage par trois processus indissociables :

1) La nationalisation des compagnies d'assurances ; 2) La nationalisation des banques et en fin la nationalisation du commerce extérieur

Ces missions sont considérées comme urgente du fait qu'il y a pas un contrôle national à cause de la multiplicité des banques et même leur reconversion récente ou prochaine en sociétés de développement ne doit pas masquer qu'elles restent un instrument de chantage financier.

La politique commerciale de l'Algérie doit s'inspirer des principes suivants :

- Supprimer à un rythme et selon des modalités à fixer le régime préférentiel entre la France et l'Algérie.
  - Assurer des échanges équilibrés fondés sur l'égalité et l'avantage réciproque.
  - Développer, les échanges avec les pays qui offrent des prix constants et marché à Long terme et où nous pourrions trouver, à meilleur compte, des biens d'équipement :
  - Nationaliser en priorité les branches essentielles du commerce extérieurs et du commerce de gros et créer des sociétés d'état par produit ou groupe de produits.

Une telle organisation permet un contrôle réel de l'Etat sur l'import-export, facilite une

action efficace sur la consommation et procure des bénéfices commerciaux pour les investissements dans les branches productives.

Contrôler les prix et créer des magasins d'Etat dans les centres ruraux pour combattre la spéculation et l'usure.

#### **C4) Nationalisation des richesses minérales et énergétiques.**

C'est là un but à long terme. Dans l'immédiat le parti doit lutter pour :

-L'extension du réseau de gaz et d'électricité dans les centres ruraux

-La préparation des ingénieurs et techniciens de tous les niveaux selon un plan qui mettrait le pays en mesure de gérer lui-même ses richesses minérales et énergétiques.

#### **C5) L'industrialisation**

Le projet de programme de Tripoli (PPT) considère qu'il ne peut y avoir de développement du pays en se basant sur le secteur agricole et de préciser que « Les progrès de l'économie agricole et la mobilisation des masses ne peuvent faire avancer le pays que sur une base technique et économique donnée fournie par les progrès de l'industrie. ».

La nationalisation du secteur industriel vacant constituant une base pour relancer l'activité économique d'un secteur d'Etat qu'il faudra l'étendre dans le secteur des mines, des carrières et cimenteries.

Le développement réel et à « long terme du pays est lié à l'implantation des industries de base nécessaires aux besoins d'une agriculture moderne ».

Les potentialités existantes offre au pays de grandes possibilités pour les industries pétrolières et sidérurgiques ce qui tranche pour la « création d'une "industrie lourde gérée par l'Etat central " pour mieux orienter l'intégration intersectorielle tirée par l'industrie lourde.

La participation du secteur privée est limitée à certaines branches tel que le perfectionnement de l'artisanat et l'installation de petites industries locales ou régionales et à aucun prix l'Etat ne doit contribuer à créer, une base industrielle au profit de la bourgeoisie locale dont il se doit de limiter le développement par des mesures appropriées, comme cela s'est fait dans certains pays où la dimension de ce secteur juridique pèse lourdement sur la décision politique ou économique à l'échelle nationale.

L'apport des capitaux privés étrangers est souhaitable dans les limites de certaines conditions :

-Il doit être complémentaire dans le cadre d'entreprises mixtes :

-Le transfert des bénéfices doit être réglementé et permettre le réinvestissement sur place d'une partie des bénéfices.

Au départ l'Etat doit orienter ses efforts vers le perfectionnement de l'artisanat et l'industrie locale ou régionale pour exploiter sur place les matières premières de caractère agricole.

## **D) Réalisation des aspirations sociales des masses**

### **1°) Elévation du niveau de vie.**

L'amélioration progressive des conditions de vie et la résorption du chômage sont des facteurs qui font permettre le progrès du peuple.

Pour que l'élan des masses et leur mobilisation deviennent une constante de la vie du pays, l'étalage de l'aisance et du luxe, le gaspillage des deniers de l'état, les dépenses somptuaires et les traitements mirifiques doivent être sévèrement condamnés.

### **2°) liquidation de l'analphabétisme et développement de la culture nationale.**

Le peuple algérien a manifesté son attachement aux valeurs nationales élaborées dans le cadre de la civilisation arabo-musulmane par la création et l'entretien de medersa libre, malgré l'opposition des autorités coloniales.

Au cours de la lutte de libération également, les directions des wilayas ont déployés des efforts méritoires pour mettre la culture à la portée de notre peuple. Dans notre pays, la question culturelle implique :

a) La restauration de la culture nationale et l'arabisation progressive de l'enseignement sur une base scientifique. De toutes les tâches de la révolution, celle-ci est la plus délicate, car elle requiert des moyens culturels modernes et ne peut s'accomplir dans la prescription sans risque de sacrifier des générations entières ;

b) La préservation du patrimoine national de culture populaire;

c) L'élargissement du système scolaire par l'accession de tous les niveaux de l'enseignement;

d) L'algérianisation des programmes par leur adaptation aux réalités du pays ;

e) L'extension des méthodes d'éducation de masse et la mobilisation de toutes les organisations nationales pour lutter contre l'analphabétisme et apprendre à tous les citoyens à lire et à écrire dans les délais les plus brefs.

Sans une scolarisation massive et intensive, sans la formation de cadres techniques administratifs et enseignants, il sera difficile de prendre rapidement en main tous les rouages de l'économie nationale.

### **3°) L'habitat.**

La stagnation économique et sociale de la société rurale, la sédentarisation empirique des populations depuis la conquête se reflètent dans la prolifération des taudis jusqu'aux abords des grandes villes et des centres urbains accentuée par le phénomène de (regroupement) de deux millions de paysans.

Il est laissé à l'initiative du parti pour prendre les mesures urgentes afin de pouvoir reloger ces paysans dans des conditions décentes. La mise en œuvre d'un plan qui permettra, selon la situation d'intégration de ces populations rurales au circuit économique, la reconstruction d'habitats.

#### **4°) La santé publique**

La médecine et les installations sanitaires doivent être rapidement nationalisées de façon à assurer la médecine gratuite pour tous dans les délais les plus brefs.

Cette nationalisation sera mise en œuvre d'après les principes suivants :

a) Développement d'un service national de santé qui prend en charge tous les hôpitaux et installations sanitaires.

b) Campagnes, avec l'aide des organisations de masse et de l'armée, contre les épidémies, les maladies contagieuses et pour le développement de l'hygiène et l'amélioration de la santé.

c) Formation accélérée de personnel médical et sanitaire dans le cadre du plan de développement.

#### **5°) Libération de la femme.**

“La participation de la femme algérienne à la lutte de libération a créé des conditions favorables pour briser le joug séculaire qui pesait sur elle et l'associer d'une manière pleine et entière à la gestion des affaires publiques et au développement du pays. Le Parti doit supprimer tous les freins à l'évolution de la femme et à son épanouissement et appuyer l'action des organisations féminines“.

##### **1.1.2.) La charte d'Alger d'avril 1964.**

Le pays a connu des bouleversements de populations et reconquis par le FLN en 1962 dont l'ampleur n'est pas à décrire au regard des données présentées par le rapport de la Charte d'Alger. Sur les 12 millions d'Algériens dont 6,32 millions en milieu urbain :

- plus d'un million de CHOUHADAS
- 300.000 combattants ayant connu le maquis (
- près de 3 millions de regroupés arrachés à leurs foyers et à leurs villages pour être parqués dans des centres créés spécialement à cet effet, assimilables à de véritables camps de concentration où en plus de leur déracinement ils étaient soumis à des conditions de vie atroces.

- 400 000 détenus
- 300 000 réfugiés principalement en Tunisie et au Maroc.
- 700 000 émigrés des campagnes vers les villes.

Pour les européens :

- La population européenne estimée à 1,6 millions en 1960 et 196.000 personnes en 1966.

La population totale en 1966, avoisinant les 13 millions d'habitants avec une population active (15 ans à 65 ans) de 5.58 millions et un taux de chômage de masculin de 45% (1.15 millions d'hommes sur les 2.65 millions).

Dans le préambule des “tâches économiques pour l'édification socialiste“, le rapport fait

état du dualisme, existant dans les divers secteurs économiques (en particulier dans le secteur agricole et le secteur industriel), entre secteur socialiste (autogéré) et la paysannerie pauvre d'un côté, et le dualisme entre le secteur socialiste et le "secteur capitaliste du fait que ce dernier dispose de tous les éléments nécessaires à son bon fonctionnement (système bancaire, transports, approvisionnement, commercialisation, cadres, etc.)".

Pour remédier à cette situation, la charte d'Alger se démarque par cette décision de renforcer le secteur socialiste (secteur d'Etat) en le dotant de tous les moyens mais aussi en faisant de tel sorte que "L'ensemble de ces mesures devrait permettre de faire du secteur socialiste le véritable moteur de la vie politique et économique du pays et d'amoindrir progressivement le rôle et l'influence du secteur privé".

#### **A) Les tâches économiques de l'édification socialiste.**

L'examen des problèmes soulevés a conduit à penser que l'ensemble doit être étudié à la lumière des trois thèses suivantes :

- a) Unité de la politique et de l'instrument de socialisation ;
- b) Nécessité d'améliorer l'utilisation des possibilités existantes et d'élargir en même temps le potentiel productif du pays ;
- c) Choix des modes de financement du développement et de l'entretien compatible avec l'option socialiste.

#### **B) Amélioration de l'utilisation des possibilités et élargissement du potentiel productif du pays**

En Algérie, comme partout dans le monde, le "développement économique dépend davantage de la formation d'hommes qualifiés que de l'accumulation de richesses matérielles".

L'idée qui se dégage de la charte d'Alger est de mettre en place un dispositif permettant la formation des hommes à tous les niveaux (depuis l'alphabétisation, à la formation professionnelle, jusqu'à la formation supérieure en empruntant le plus rapide chemin et dans les plus brefs délais).

Il s'agit pour la Charte d'Alger donc "de mettre le peuple algérien en mesure d'entretenir et d'utiliser pleinement ce potentiel en fonction de besoins actuels du pays. A cet effet, une des tâches fondamentales du parti et de l'Etat et qui est un des plus sûrs moyens d'assurer un développement rapide c'est celui de l'investissement dans la ressource humaine sous toutes ses formes afin de lutter contre toutes les formes de gaspillage, pour l'augmentation de la productivité."

#### **C) Modes de financement et l'option socialiste**

L'insistance dans la charte d'Alger sur l'auto investissement à partir des ressources nationale, c'est-à-dire par un prélèvement sur le revenu national, est liée à l'option socialiste de développement, et pour échapper à tout contrôle et influence étrangère sur les décisions politiques nationales. Mais cette alternative "ne pourra s'assurer à un rythme de développement suffisant que si le travail fourni par chaque Algérien dépasse largement sa

consommation“. Pour cette raison l'aide étrangère doit être considérée comme un palliatif, un simple appoint venant s'ajouter à l'effort national.

Le contenu de la politique économique évoqué dans le rapport de la Charte d'Alger reprend celui de PPT en développant certains aspects. Les principales tâches et moyens de la politique économique de la charte d'Alger sont :

- Agriculture et réformes agraires
- L'industrialisation
- Distribution et commerce
- Le système bancaire
- Le développement de l'infrastructure
- Le développement du tourisme
- La nationalisation des richesses minérales et énergétiques
- La planification.

### **1) Agriculture et réforme agraire :**

Conscient de l'aspiration de la paysannerie Algérienne à l'appropriation de terres "dont ils ont été trop longtemps frustrés", les concepteurs du socialisme ont prévu de dépasser cette attitude des fellahs, à court terme par l'organisation d'un système coopératif, en jouant la mobilisation des petits paysans et des paysans sans terre pour les intégrer volontairement dans ce processus qui à long terme "Le but visé doit être la transformation progressive de ces coopératives en organismes d'autogestion" puisque l'attribution des terres au profit des paysans sans terre et des petits paysans est considérée comme une "Entreprise antiéconomique". Cette transition du mode coopératif au mode étatique représenté par le système socialiste autogéré "le gouvernement doit veiller à ce que le passage à l'autogestion qui exclut la contrainte, soit pour le paysan une promotion" d'un mode d'organisation rudimentaire (coopérative) à un mode d'organisation moderne publique (prolétarisation dans un système socialiste autogéré).

L'amélioration des conditions d'existence des masses rurales est considérée tout à la fois comme objectif essentiel à atteindre et comme une condition importante du développement économique et social du pays. Il s'agit d'intégrer progressivement cette masse extrêmement importante qui constitue la petite paysannerie à l'ensemble des activités nationales par la dynamique du secteur industriel et son corollaire l'urbanisation.

L'autogestion : Beaucoup d'études plus étayées sont disponibles sur l'autogestion<sup>103</sup> en Algérie. Ce mode d'organisation de la production dans un système économique socialiste centralisateur à outrance, avait donné, au départ de son lancement, beaucoup d'espoir à l'élite gauchiste algérienne pour mieux structurer et prendre en main un des secteurs clés de la période du moins en termes démographiques.

L'expérience Yougoslave d'autogestion transférée dans le système économique et social Algérien, devait au départ, regrouper l'ensemble des terres ayant appartenu aux colons

---

<sup>103</sup> -Tiano .A : Le Maghreb entre les mythes, PUF, Paris, 1967.

européens et leurs collaborateurs algériens avant 1962 (décrets de mars 1963). En fait on comptait, en 1960, plus de 22000 exploitations qui ont été regroupées en environ 2100 fermes d'Etat (autogérées) occupant une superficie de 2 .046.000 hectares (ce qui représentait en ce temps 27% de la SAU) des meilleures terres en Algérie en terme de fertilités de situation (plaines et hautes plaines) en terme de disponibilité de ressources en eau (ressources mobilisées et de la pluviométrie) et en équipement. Malgré que le mode d'exploitation minière des terres durant la période coloniale bien décrit par Mazoyer et autre agronomes Français.

## **2) L'industrialisation**

L'utilisation de la planification comme outils centrale pour la programmation et la prise de décision est bien tranché dans la charte d'Alger. La nécessité de l'intervention de la planification dans le choix des actions à mener pour le renforcement du secteur public particulièrement par la création de nouvelles sociétés nationales et de complexes industriels en y ajoutant le souci de rentabilité des investissements qui n'a pas été exposé dans le projet programme de Tripoli ; et d'ailleurs "perdue de vue malheureusement un peu rapidement, quelques années après ;"<sup>104</sup>.

IL s'agit essentiellement de:

- Créer autant d'emplois nouveaux que la rentabilité générale des entreprises le permet;
- Alimenter la consommation intérieure, ce qui signifie diminuer les importations de biens de consommation et éventuellement augmenter les exportations de ces mêmes biens. Ceci doit avoir également pour conséquence d'offrir à la production agricole des débouchés nouveaux et donc une base de développement ;
- Mettre en place les complexes susceptibles de jeter les bases de l'implantation d'une industrie lourde en Algérie. Cependant la réalisation de tels complexes commande la recherche d'un marché suffisamment vaste pour que la rentabilité soit assurée.

### **1.1.3. La charte nationale de 1976.**

La charte nationale soumise à un certain débat populaire, contrôlé et encadré par le FLN et adoptée par référendum 1976, explicite le développement économique et social du pays en plein action et en partant de ce qui est réellement réalisé et de ce qu'on compte réaliser.

La charte nationale Clarifie l'appartenance du peuple Algérien et affirme que le «peuple algérien est un peuple musulman et stipule que l'islam est religion d'Etat ». Le choix du socialisme comme un système social et considère que ce socialisme est spécifique à l'Algérie tant qu'il ne se rattache à aucune conception dogmatique étrangère à notre génie national, il est national, spécifique et son édification « s'identifie avec l'épanouissement des valeurs islamiques qui sont un élément constitutif fondamental de la personnalité du peuple algérien ». A ce titre ce socialisme propose trois principaux objectifs :

- 1- La consolidation de l'indépendance nationale

<sup>104</sup> Brahimi. A : L'Economie Algérienne. OPU, Alger, 1991, P 41.

2- L'instauration d'une société affranchie de l'exploitation de l'homme

3- La promotion de l'homme et son libre épanouissement.

Le titre VI et le titre VII expose de la manière la plus claire la politique de développement et ses grands axes :

1- L'origine de l'accumulation : Repose sur les hydrocarbures en premier lieu, tant par les recettes directes qu'elles procurent que par les réserves prouvées qui peuvent servir de gage pour acquérir des crédits extérieurs qui renforceront la solvabilité et la crédibilité du pays. L'industrie comme grande source d'accumulation, l'agriculture comme richesse permanente, les activités de services dont la variété et l'extension peuvent constituer une source appréciable d'accumulation.

2- L'emploi : Une politique de plein emploi est suggérée est devra permettre de supprimer le chômage et le sous-emploi, et aussi créer constamment de nouveaux emplois afin de pouvoir répondre aux demande croissantes de travail. Cette politique doit tendre à réaffecter les travailleurs libérés de leurs tâches du fait « des exigences de la productivité qui, en s'élevant, dégage un surcroit de forces à réutiliser d'une manière plus efficace »<sup>105</sup>. Pour cela c'est l'agriculture et l'industrie qui seront les réceptacles de cette politique de plein emploi.

3- La technologie : Le transfert technologique progressif est considéré comme un processus interne devant conduire à la création technologique. C'est ainsi qu'une place est donnée au développement de la recherche scientifique du pays. Il est prévu d'aller vers la plus haute technologie dans la réalisation des unités industrielles dans le but de réduire la dépendance de l'industrie nationale et les autres activités vis-à-vis des économies étrangères.<sup>106</sup>

4- L'Agriculture : La charte nationale 1976 a assigné à l'agriculture trois taches principales considérées comme priorité de l'Etat :

a- Assurer l'autosuffisance du pays dans les produits d'origine agricole

b- La production croissante et diversifiées pour améliorer la ration alimentaire de la population et l'approvisionnement des industries de transformation en matières premières par l'extension des superficies de cultures industrielles

c- La modernisation des méthodes et des cultures par l'introduction de technique appropriées et les plus avancées ;

Pour ce faire la charte nationale prévoit :

- de doter le secteur agricole socialiste de structures adéquates ;

-d'engager des restructurations foncières des différentes exploitations ;

- d'éliminer les disparités qui existent entre les paysans ;

- d'homogénéiser les règles qui régissent le rôle des différentes administrations à l'égard des exploitations agricoles.

---

<sup>105</sup> Charte nationale 1976

<sup>106</sup> Charte nationale 1976



A travers ce qui assigné à l'agriculture et les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs, il y a lieu de faire quelques observations :

**En premier lieu**, l'objectif d'autosuffisance alimentaire est une mission impossible, même dans les pays à haute performance de production, c'est comme demander à un âne de faire de la course de chevaux. Les transformations profondes et subites qu'a encaissées le secteur agricole durant les premières années de l'indépendance jusqu'en 1976 en plus des faibles investissements consentis au secteur avant et après l'indépendance (équipements et matériels agricoles, remembrement, hydraulique agricole, formation, vulgarisation, recherche, etc.) ajouté aux conditions édaphiques sont autant de facteurs qui ne concourent pas à la réalisation dans le court terme de productions agricoles excédentaires, encore moins de culture industrielles nouvelles dans les conditions du pays. A temps de rêver d'arriver à cet objectif, oui mais rêver n'est pas la réalité, il fallait prendre la latitude nécessaires par rapport à ce genre de propositions et préparer les conditions nécessaires pour les atteindre ;

**Le temps d'attente** que doit supporter le secteur agricole avant que ne soit édifié une industrie capable fournir les outils, les machines et les intrants nécessaires à son développement a permis une multitudes d'expériences de restructurations et de transformations des structures agraires et de production et un mouvement de population des zones rurales entre les zones urbaines. Il a servi aussi à la mobilisation de la jeunesse et des paysans sans terre pour adhérer à l'idéologie marxiste considérant que le socialisme est la seule issue pour eux pour sortir de la misère et accéder au développement.

**Mais les charges subits** par le secteur agricole sont énormes au regard du système bureaucratique institué pour homogénéiser le contrôle de toutes exploitations (administration, amont et aval). C'est ainsi que les bureaucrates bien installés sur leur divans tirent profits de la rente différentielles des domaines autogérés. La rente différentielle est l'excédent de profit sur le profit moyen, obtenu dans les exploitations où les conditions de production sont plus favorables ; elle représente la différence entre le prix général de production déterminé par les conditions de production sur les plus mauvais terrains et le prix individuel de production sur les meilleurs terrains et les terrains moyens. La bureaucratie fixe les prix à la production (par la fixation des prix des moyens de production) et les prix de vente sur le marché local, aussi les domaines autogérés sont ceux hérités de la colonisation et par conséquent se situant sur les terres les plus fertiles du pays. La rente et les profits qu'a pu dégager les travailleurs prolétarisés du secteur agricole socialiste et même les exploitations privées se répartissent entre les services agricoles, les CAPCS (qui ont remplacé les SAP de la colonisation), les offices et les coopératives et travailleurs de l'industrie et de l'administration.

**Les ouvriers du secteur agricole** étaient les moins payés et travaillant dans les conditions de pénibilité rappelant le pire des cas subies dans les minerais à charbons de la colonisation (salaire à l'heure pour faciliter la défalcation, outillages inadapté, expositions aux produits phytosanitaires et fertilisants sans protection ni prévention, retard dans les paiements, etc.).

**La charte de 1976, parle plus de paysans** et pas de monde rural qui n'a pas de spécificité pour autant n'a pas eu l'égard et l'appui à travers une politique rurale alors que plus de 60% de la population est encore dans les zones rurales.

### 1. L'industrie :

Le chapitre II du titre VII de la charte nationale de 1976 est consacré à l'industrialisation. Il est tranché dans la charte nationale, la priorité à l'industrie lourde pour affirmer la « volonté d'édifier les industries de base qui constituent le fondement d'une industrialisation véritable et son l'une des conditions de l'indépendance économique »<sup>107</sup>. Certaines branches industrielles relèvent même du caractère stratégique déterminant : les industries métallurgiques, sidérurgiques, mécaniques, électriques, électroniques pétrochimiques et chimiques, sont privilégiées et considérées comme prioritaires.

Les activités industrielles destinées à répondre au marché local sont aussi prévues (textile, agroalimentaire, etc.).

Le tableau suivant explicite le choix stratégique de l'investissement dans le secteur industriel en particulier celui des hydrocarbures.

Tableau 4 : Evolution des investissements 1963-1966

	1963-1966		1967-1969	
	10 <sup>9</sup> DA	%	10 <sup>9</sup>	%
A- Agriculture	0.65	16.5	1.90	20.7
B- Hydrocarbures et Industries	0.81	20.6	4.90	53.4
C- Autres secteurs (a)	2.47	62.90	2.37	25.80
Total	3.93	100	9.17	100
B/A	1.24		2.60	
Hyrocarb/B	-		0.51	

Source : Marc Ecrement, op cité, page 47.

(a) Infrastructures, Education et formation, Habitat, Tourisme, Transport, Secteur social et Administratif.

Entre 1967 et 1977 (en 10 ans), l'industrie recevait plus de huit (8) fois d'investissement que le secteur agricole et c'est 50% des investissements environ vont vers les hydrocarbures.

Le fondement théorique du choix de la stratégie globale de développement basée sur une industrie des biens d'équipements, ou ce qui est convenu d'appeler les « industries industrialisantes », part de la réfutation de deux théories de développement en vigueur à

<sup>107</sup> Charte nationale 1976, page 167.

cette époque et que certains pays nouvellement indépendants (les pays de l'Amérique Latine, les pays Asiatiques) ont choisis. Il est à remarquer que les rédacteurs du document intitulé «Le choix industriel de l'Algérie» esquivent au maximum d'exposer les références idéologiques de la stratégie, même s'il est clair qu'en citant KIM IL SONG et LENINE dans le document est assez révélateur.

Pour G. Estane de Bernis qui est un des concepteurs présumé de la théorie des industries industrialisantes, considère qu'à partir d'industries intégrantes «que l'on peut qualifier d'industrialisantes, si l'on entend par là celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique de la matrice interindustrielle et des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble »<sup>108</sup>.

Le schéma de la stratégie de développement basée sur la théorie des industries industrialisantes préconisée par Gérard Estane de Bernis est conditionnée par :

- l'Etat doit en être le maître d'œuvre volontariste ;
- la décision d'investir doit être fondée plus sur l'étude des effets industrialisants attendus que sur les critères de rentabilité et taux d'intérêt ;
- l'articulation industrie-agriculture, indispensable à l'augmentation de la productivité du travail agricole, passe nécessairement par une réforme agraire ;
- le commerce extérieur monopolisé par l'Etat doit soutenir la première phase de l'industrialisation ;
- il ne peut y avoir d'industrialisation sans planification rigoureuse ;
- les industries de base en question doivent être en plus de lourdes, elles doivent avoir une grande dimension (complexes), ce qui exige une recherche de marché régional avant que le marché national puisse par la suite absorber la majeure partie de la production industrielle. Les industries concernées sont ce qui est appelé les ISMME, l'industrie chimique et l'énergie.

Ce schéma tracé par G. DE Bernis, semble être exécuté à la lettre par le gouvernement Algérien en 1967 sauf pour le point concernant la concertation régionale pour l'écoulement de l'excédent de production durant les premières phases qui a échoué puisque la région a été minée par l'affaire du Sahara occidentale.

---

<sup>108</sup> G. Estane de Bernis, « Les industries industrialisantes et les options Algériennes », Revue Tiers Monde, PUF, Paris, n°47, juillet-Septembre 1971, cité par Marc Ecrement, page 49.  
DESTANNE DE BERNIS, G. (1966), « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale », Economie appliquée, tome XIX, n° 3-4, pp. 415-473.

#### 1.1.4. La charte nationale de 1986.

Le congrès du FLN de 1980, a dès le départ affiché sa nouvelle option de changement total des choix pris auparavant par le pays durant plus de 10 années. Les slogans lancés à l'intention de certains nationalistes récalcitrants encore dans les rouages du pouvoir parmi ces slogans : « le changement dans la continuité », « Après le pétrole », « pour une vie meilleure ».

Cette charte était imposée par les nouveaux résidents du palais el Mouradia, initiateur de la libéralisation et de la politique d'«infītah». Même si, le principe de cette charte était le «changement dans la continuité», le but était d'introduire de nouvelles formulation liées à la libéralisation au regard des bilans établit entre 1967-1978 (période de H.Boumédiène) et 1980-1984 (période de B. Chadli). Les initiateurs de l'«infītah» considère que « chaque étape du développement comporte des aspects positifs et des aspects négatifs exige une appréciation des performances de l'économie et suscite une adaptation des approches pour corriger les déséquilibres et les dérèglements observés »<sup>109</sup>.

Toutefois, deux aspects positifs sont en faveur du secteur rural et de l'aménagement du territoire. Il convient d'observer l'intérêt donnée à l'aménagement du territoire et l'organisation de l'économie et la nouveauté est celle considérant que le secteur agricole n'est pas un secteur autonome (comme le prône aujourd'hui les lobbys des marchés de gros et de l'import) mais comme partie d'une politique globale de développement rural. Les missions assignées à l'agriculture ont changés de reformulation et se résument à :

- transformation radicale des rapports sociaux à la campagne ;
- modernisation des méthodes et techniques de productions,
- engagement des paysans autour des objectifs de la politique de développement
- valorisation de l'effort personnel des producteurs
- attachement des paysans à la terre et aux métiers agricoles
- responsabilisation des paysans pour la création de leur propre environnement
- Lutte contre l'exode rural

Ces sept points confirment la tendance libérale de la charte de 1986, puisque il est question de valoriser l'effort individuel et de responsabilisation des paysans dans la création de leur propre environnement, deux fondamentaux de la philosophie libérale.

Cette nouvelle vision du développement global du pays à travers l'aménagement du territoire afin atteindre l'équilibre régional tant prôné par les différentes déclarations et projets de la révolution algérienne (on retrouve cet esprit de vouloir accomplir cet équilibre dans la déclaration du 1<sup>ier</sup> Novembre et des programmes de Tripoli et la charte d'Alger).

Il est apparu que la concentration des activités économiques et sociales dans les zones côtières durant la période 1965 à 1980 a renforcé les déséquilibres déjà apparents durant l'époque coloniale entre les hauts plateaux, les zones sahariennes et présaharienne d'un côté et les zones côtières du tell d'autres part. La réduction des disparités régionales et des déséquilibres intersectorielles passait par une révision de la vision spatiale du

<sup>109</sup> Brahimi. A. L'économie Algérienne. OPU, Alger, 1991. Page 51.

développement du pays à travers la conception d'une politique d'aménagement du territoire dont le développement rural et l'intégration économique constituent les axes prioritaires. Alors peut-on dire que le développement rural, au sens actuel du concept, est apparu en 1986 ?

### **1.2. Les sous-bassement théoriques.**

« C'est la théorie qui décide de ce que l'on peut observer. »

(It is the theory which decides what we can observe.) A. Einstein

L'analyse de la situation des conditions d'existence dans une nation donnée tant du point de vue économique, sociale, culturelle et politique doit s'attacher particulièrement à la compréhension des causes des défaillances relevées et du manque à gagner pour cette nation. L'évaluation du manque à gagner se fait à la base d'une référence soit interne, ce qui implique une catégorisation de la société et de l'état de bien-être de chacune d'elle pour permettre de rendre compte des inégalités existantes ; soit externe à travers l'observation et la comparaison avec le niveau atteint par les autres nations en matière de développement économique et sociale.

Cela signifie qu'il faudra faire une étude de l'état du développement de la nation. Comment peut-on passer d'un état de pauvreté en mettant en œuvre un changement social considérable de telle sorte qu'il permettra aux individus qui composent cette nation ou cette société, d'avoir les conditions d'existence dignes, par les emplois en nombre suffisant, une équité dans la répartition du revenu national qu'il faudra maintenir à un niveau de croissance souhaitable, accéder à de meilleurs niveaux et conditions d'éducation, de santé, de sécurité et de vitalité culturelle? Ceci signifie pour nous que le développement au seul sens occidental n'est pas suffisant à l'heure actuelle pour les pays sous-développés. Nier que le caractère essentiellement culturel du changement social s'est voulu stéréotyper un mode de vie, une vision du monde (modèle culturel) qui n'est pas identique et acceptée par tous les habitants de la planète terre.

C'est l'objet de la science économique et particulièrement des théories du développement qui étudie « les changements dans la vie des individus, dans les structures de production, de consommation, de répartition des revenus, dans le fonctionnement des institutions politiques et sociales, de la répartition du pouvoir entre les citoyens et de la manière dont ceux-ci exercent une influence sur leur propre avenir. »<sup>110</sup>.

En Algérie durant la période 1967-1978 l'application de la révolution agraire et la révolution industrielle répond au paradigme de modernisation. En Algérie, la propagande qui a pris corps à partir du lancement de la révolution agraire n'a pas manqué de récits édifiant sur les objectifs inavoués de cette opération. Ainsi, le discours du président Boumediène parle de libérer les ruraux cela veut dire que "Le discours du "don" de terre, de travail, etc., est relayé, depuis les faillites enregistrées dans ce domaine, par celui du "don" de liberté"<sup>111</sup>. Optant pour faire de l'industrie le fer de lance de l'économie et donc une

<sup>110</sup> Azoulay. Gérard. Les théories du développement. Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités. Collection « Didact. Economie », Presse Universitaires de Rennes, 2002, page 28.

<sup>111</sup> BENBARKAT Houria. Les politiques de développement rural en Algérie. Entre le dire et le faire. Le changement social

prolétarianisation des principaux acteurs (les paysans), il amorce une communication ciblée et parle de moderniser les ruraux. Pratiquement "les villages socialistes" ont pu permettre à un grand nombre de paysans sans terres et des manœuvriers de migrer vers les grandes agglomérations pour chercher un emploi. Les flux de transport des travailleurs des usines et unités de production implantées à même les centres villes et alentours des grandes agglomérations matin et soir vers les villages socialistes et douars sont très représentatifs.

Les politiques de développement économique de l'Algérie, est totalement influencée par les courants de pensée et les modèles de développement préconisés soit officiellement par l'Etat français, dans le cadre des aides au développement, soit indirectement à travers des universitaires et laboratoires de recherche. Ces modèles extérieurs (occidentaux ou socialistes), sont axés principalement sur la croissance et supposés être mis en œuvre par les Etats avec l'appui des dispositifs de coopération. « Après une phase où étaient préconisées planification centralisée et industrialisation (Maroc, Algérie, Tunisie), vint celle du « développement local ». Nous assistons actuellement au transfert du modèle français de « développement territorial » vers ses anciennes colonies.»<sup>112</sup>

G.E. De Bernis, avait suggéré la révolution agraire en Algérie suite aux constats qu'il a fait sur la situation du secteur agraire en rapport avec ce que va devenir le secteur industriel comme fournisseur du marché local. C'est ainsi qu'il considère que le secteur agraire est en retard par rapport au secteur industriel et ce retard est responsable d'une régression de l'agriculture avec les phénomènes cumulatifs tel que l'érosion, la pression démographique, diminution des exportations agricoles absentéisme et incertitude sur le régime des terres. Dans ce cadre l'agriculture ne va pas pouvoir constituer un marché pour la future production industrielle de matériel agricole divers, d'engrais, d'énergie.<sup>113</sup>

En résumé, les décideurs Algériens ont optés pour les idées, les modèles et les usines « clés en main ».

## **II. L'expérience de développement agricole et rural en Algérie depuis l'indépendance à nos jours.**

L'étude de l'expérience Algérienne de développement agricole et rural depuis l'indépendance politique est intéressante à plusieurs titres : L'option volontariste de développement économique et sociale engagée depuis l'indépendance a permis d'opérer des transformations des structures agraires héritées de la période coloniale en premier lieu pour ensuite lancer des actions de développement, ce qui a permis de la présenter en ces temps comme un exemple à suivre pour les pays du tiers monde. Plusieurs observateurs considéraient que le modèle Algérien est une référence originale permettant l'émergence d'une économie industrielle aut centrée et indépendante des modèles dominants durant la guerre froide.

---

provoqué. In Revue des Sciences Humaines. N°32, Décembre 2009, Vol A pp.37-46

<sup>112</sup> Kirsten Koop, Pierre-Antoine Landel et Bernard Pecqueur. Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb ? Une approche critique. EchoGéo. numéro 13 | 2010 : juin 2010/août 2010.

<sup>113</sup> Benissad. Mohamed . E.H. Economie du développement de l'Algérie :Sous-développement et socialisme, 2eEdition, OPU, Alger, Economica, Paris, 1979. page 69

Cette expérience se caractérise par les profondes transformations des structures agricoles en début de chaque nouvelle politique agricole : Ainsi, cette expérience est passée par quatre principales phases reflétant le type de politique agricole et rurale décidée par les pouvoirs en place.

La première est celle qui fait suite à l'indépendance jusqu'au coup d'Etat militaire en 1965, la deuxième part des grandes transformations économiques et sociales de 1966 jusqu'à la mort du Colonel H. Boumediene en 1978, la troisième débute avec la politique d'ouverture de l'Algérie à l'économie mondiale ce qui est appelé la politique de "l'infitah" (juste après le congrès du FLN en 1980 sous le slogan de « changement dans la continuité ») et la remise en cause du socialisme et en fin la quatrième phase est celle où le secteur agricole et rural totalement libéralisé se voit doter d'une politique de développement spéciale dont les investissements consentis ne sont jamais égalés durant toutes les trois précédentes phases et qui débute en 2000 jusqu'à nos jours.

En fait il n'y a pas de capitalisation réelle des expériences de développement précédentes ; il y a seulement une continuité dans la vision de l'Etat-providence.

Les transformations dans le secteur agricole et rural se sont faites toujours sans la participation réelle des principaux acteurs du monde agricole et rural. Le processus de développement reste marqué par son caractère autoritaire et dirigiste. Les bénéficiaires ne sont informés qu'en fin du processus de conception et en début d'exécution pour manifester leur adhésion afin de pouvoir profiter des aides et subventions décidées dans les budgets alloués à travers les mécanismes et les procédures décidés dans le cadre de ces politiques.

Nous allons présenter à travers cet article les principales phases par lesquelles est passée cette expérience pour pouvoir en faire un jugement des retombées des diverses actions de développement sur le secteur agricole et rural. La mobilisation des ressources publiques, quel que soit leur importance, devait avoir des retombées sur les populations cibles et sur l'économie nationale. Cette affirmation ne devient possible que si l'évaluation en tant que procédure institutionnelle et technique a son importance dans le processus de réalisation des programmes de développements. Il est par ailleurs légitime de considérer que l'absence de cette procédure depuis l'indépendance à ce jour constitue un des facteurs de faillite tant que les erreurs commises lors des réalisations ne sont jamais identifiées et corrigées et aussi tant que les bonnes pratiques ne sont pas formalisées pour être reprises et valorisées par la suite.

Parler de développement agricole et rural en Algérie aujourd'hui ne peut se faire sans se référer à l'histoire qui a construit ou détruit l'économie agricole et rurale actuelle. Mais, il est au demeurant, clair qu'on ne peut scinder le développement agricole et rural du développement global. L'histoire du développement économique et sociale n'ayant pas donnée dans les faits une place de choix à ce secteur, sa dynamique est restée en fait étroitement liée à ce qu'a bien voulu lui concéder, comme place et moyens, le secteur

industriel, locomotive de l'économie nationale.<sup>114</sup>

## **2.1. Quelques repères historiques.**

### **2.1.1-L'Algérie précoloniale.**

L'économie de la société Algérienne avant la colonisation française est analysée comme une "formation sociale précapitaliste" par certaines thèses on citera à titre d'exemple : (Gallisot, 1968) (Merad-Boudia, 1977) (Benachenhou, A. 1978).

La majeure partie des historiens considèrent que l'économie de l'Algérie durant cette époque reposait essentiellement sur deux activités principales : l'agriculture céréalière et l'élevage. La transhumance et le semi-nomadisme comme mode de gestion de l'espace régnait dans les plaines jusqu'aux confins du Sahara. Exigence technique et adaptation aux conditions du milieu (climat, eau, etc.) d'un système de culture et d'un système d'élevage où la pratique de la jachère a une double fonction, d'une part reposer le sol suite à deux cultures successives (assolement triennal) et constituer une réserve de fumier et surtout de d'herbes pour le troupeau pendant la période de soudure entre l'hiver et le printemps.

Dans les zones montagnardes, l'agriculture de subsistance et la diversité de l'activité qui va nourrir la vie des centres urbains particulièrement en plaine, puisque « La sédentarité n'est pas exclusivement urbaine, elle est largement rurale, dans la mesure où le pays est essentiellement rural, bien que des populations urbaines aient toujours existé »<sup>115</sup>.

Estoublon et Lefèbure décrivent l'activité économique du nomade en Algérie au début du XX<sup>e</sup> siècle : « Les deux tiers des populations indigènes vivent en effet de la vie de pasteur. Le troupeau, la chèvre notamment, procure du lait qui constitue le principal aliment de l'arabe et de sa famille ; la laine du mouton fournit le vêtement, le burnous, mélangé au poil de chèvre, elle sert à confectionner la tente qui est la demeure, l'abri. On comprend alors l'importance du mouton et de la chèvre dans la vie de l'indigène »<sup>116</sup>. Selon certains auteurs la population de l'Algérie au début du XIX<sup>e</sup> siècle représente entre 90 à 95 % de la population totale.

L'organisation tribale de la société constitue le principal mode de fonctionnement social, économique et politique de la communauté (les tribus Makhzen, maillon important dans la hiérarchie de l'Etat Turc, et les tribus Raia qui est soumise seulement par la fiscalité. La gestion du territoire et l'organisation des activités économiques se font selon une certaine logique tribale puisque à chaque fois qu'une tribu trouve que son territoire est assez exigu pour nourrir tous les membres de la tribu, celle-ci tentera d'absorber les tribus environnantes ; ce qui constitue (les conflits) une source de régulation démographique<sup>117</sup>.

La terre de la tribu n'était pas une propriété collective puisqu'ils n'y a pas de travail collectif sur ces terres mais elles étaient un espace commun « terre Arch » ou « bled Djemaâ » sur laquelle s'exerçaient des activités à titre privé familial (pâturage, cultures,

<sup>114</sup> (L'influence de l'école Française dirigée par François Perroux, et par la suite son disciple, Gérard Estane de Bernis, théoriciens de l'industrie industrialisante et les effets d'entraînements qu'elles engendrent est très nette dans la conception et la mise en œuvre du développement chez la plupart des dirigeants algériens).

<sup>115</sup> ADDI. Lahouari. De l'Algérie Précoloniale à l'Algérie coloniale. Edition ENL, Alger, 1985. Page 18.

<sup>116</sup> Estoublon et Lefèbure. Code annoté de l'Algérie. Tome II, 21 février 1903, Alger. Cité par Addi. L., Page 19. Op cité.

<sup>117</sup> ADDI.L, Op cité page 19.



agriculture de montagne, etc.). Donc la tribu est le cadre où la pratique individuelle (privée) est la règle. D'ailleurs beaucoup atteste l'existence de la propriété privée des moyens de production durant la période précoloniale particulièrement dans les montagnes et les Haouz (alentours des cités).

Berque. J, résume une situation de la période précoloniale, qui me semble coexister avec l'effort de développement actuel « la médiocrité relative des techniques contraste avec la supériorité de l'appareil social...Le social connaît ici une véritable hypertrophie. La profusion déborde de toutes parts les suggestions du milieu physique. Toute proportion gardée elle finit par être une cause de stagnation aussi décisive que l'est dans d'autres milieux la surabondance rituelle. L'analyse a fait ressortir en détail cette disproportion entre les techniques matérielles d'une part et les organisation sociales de l'autre »<sup>118</sup>.

Après le tarissement des circuits commerciaux au profit des nouvelles puissances européennes, les dynasties maghrébines, qui avaient basées leur civilisation sur le commerce et peu sur le surplus agricole et l'impôt sur les tribus soumises, se retournèrent vers l'accroissement de l'impôt pour sauvegarder leur pouvoir militaire. C'est ainsi que se renforce le pouvoir de l'organisation tribale pour s'opposer au pouvoir central, et qui aboutit à l'affaiblissement des Etats-dynasties et le déclin des villes. Cette base sociale marchande et qui signifie que la source de reproduction est totalement externe (circuit de l'or) marginalisant l'auto approvisionnement alimentaire à travers le renforcement du secteur nourricier, l'agriculture et n'a pas survécu aux moindres changements dans l'orientation des circuits commerciaux et s'est très distancé de sa base sociale, le peuple pour s'auto ressourcer et défendre le territoire.

La lutte de classe dans cette formation Algérienne précoloniale apparaît plus dans la campagne et fait mouvoir les différentes forces sociales existantes : Khammès, bergers, travailleurs des Azel et des terres beylikales, féodaux ruraux et citadins, marchands locaux (Kaïd, Bacha-Agha, etc.), les petits paysans, les koroghli, les zaouïas et autorités religieuses, etc.

Au niveau régional les conflits permanents entre les dynasties Maghrébines pour assoir un régime hégémonique sur tout le Maghreb et l'isolement du pouvoir central par rapport à sa base sociale par la dominance du pouvoir militaire qui a instauré des impôts supplémentaires sur les tribus soumises pour financer l'effort militaire a conduit au renforcement de l'opposition de ces tribus au pouvoir central. Ces dynasties avaient basé leur système économique sur le commerce et avaient négligé le secteur agricole et alimentaire, ce qui a conduit à leur affaiblissement puis leur disparition une fois que les principaux circuits commerciaux soient au profit des nouvelles puissances européennes.

Ce mode de production marchand dont la source de reproduction est totalement externe (circuit de l'or, des esclaves et du sel) en marginalisant l'auto approvisionnement alimentaire à travers le renforcement du secteur nourricier, l'agriculture et en se distançant assez de sa base sociale, le peuple pour s'auto ressourcer et défendre le territoire ; n'a pas survécu aux moindres changements dans l'orientation des circuits commerciaux. En

---

<sup>118</sup> Berque. J, Les structures sociales du Haut Atlas. Paris, 1955, P441, in ADDI.L, op. cité.

d'autres termes tous les régimes basés sur le pouvoir militaire central perdent non seulement leur base économique mais aussi et surtout leur base sociale.

### **2.1.2- L'Algérie durant la période coloniale.**

La colonisation française en s'attaquant directement à la structure foncière s'est attaquée directement au mode d'organisation qui assure la cohésion sociale et un certain équilibre entre l'homme et le milieu. La levée de l'inaliénation et l'indivision des terres et le versement des fonds fonciers ainsi séquestrés dans le domaine de l'Etat coloniale va bouleverser toutes les structures sociales, le mode d'organisation agropastoral (nomadisme et autosubsistance) et le système de production céréales/élevage. La transformation des tribus en Douars (le processus continu actuellement avec la transformation de village en commune, ville en wilaya) avec le Sénatus Consulte de 1863, a conduit à un regroupement artificiel et démantèle ainsi le cadre social dont l'effondrement a eu des répercussions non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan humain et psychologique (ADDI, 1985).

La colonisation agricole des terres s'est portée en premier sur les zones de plaines (littoral et plaines intérieures) vu la richesse des sols et les meilleures conditions climatiques dont elles bénéficient pour une agriculture spéculative totalement orientée vers l'exportation. D'un autre côté le refoulement et le cantonnement des populations locales dans les massifs montagneux et les terres maigres a eu pour conséquence la désorganisation du monde rural et des systèmes de productions préexistants.

Les résultats de la colonisation a conduit à la constitution de grandes fermes coloniales dans toutes régions du pays, la dislocation des unités de productions familiales sous l'effet de la pression démographiques et des lois coloniales. Ces transformations sont à l'origine de la constitution d'une bourgeoisie agraire, d'une paysannerie marchande non capitaliste et d'un prolétariat d'origine agricole pour l'ensemble des secteurs d'activités économiques (BOURENANE, 12982).

L'économie coloniale était basée essentiellement sur l'exploitation des meilleures terres tout près des côtes méditerranéennes, expropriés au prix de douleurs et de génocides confirmés dans plusieurs régions du pays.

Les nouveaux colons venus de France et d'autres régions européennes (Malte, Espagne, Italie, etc.) exploitant plus de 2 millions Ha de terres fertiles ont mis en place des systèmes de production destinés essentiellement au marché Européen et principalement la métropole.

L'appauvrissement des populations s'est accentué où les famines s'accompagnaient d'épidémies en 1867 à 1868 où un million d'Algériens périrent (KEDDACHE, SARI, 1983). Le déséquilibre crée par le système colonial dans le mode d'appropriation et d'exploitation de l'espace à travers les multiples lois contraignantes, pour les masses paysannes déjà cantonnées dans les zones fragiles tels que : le code des forêts, le code des eaux, les lois foncières de 1834 et celles de 1846 auxquelles il faudra rajouter les lois du Sénatus-Consult de 1863 complété par la loi Warnier 1873, le code de l'indigénat 1881, et les lois d'économie de guerre de 1918 et 1939.

L'économie coloniale totalement extravertie où le surplus dégagé était investis en France et en Europe, ne fournissait aucune occasion d'emploi en l'Algérie.

L'ensemble des Français d'Algérie dispose d'un revenu annuel moyen supérieur 350.000 à francs par personne, alors que celui des Algériens est inférieur à 50.000 francs et représente moins de 20.000 francs pour la masse vivant dans le secteur traditionnel.

Les conséquences sociales apparaissent également dans la non-intégration au circuit économique de 2 millions et demi d'Algériens. Le chômage total et partiel dans les villes concerne 990.000, l'exode rural, l'émigration de 400.000 Algériens vers la France, l'analphabétisme (plus de 4/5 de personnes âgées de plus de 6 ans sont illettrées), la déficience de l'habitat et de l'organisation sanitaire que traduisent la multiplicité des bidonvilles et des taudis et la faible implantation sanitaire dans les campagnes sont autant de malheurs vécus par une population autochtone désœuvrée.

Le dualisme agraire, créé par un siècle et 32 années de séquestration, d'expropriation et de marginalisation des communautés rurales Algériennes, est considéré comme signe d'une résistance paysanne à une pénétration complète du capitalisme matérialisé par l'immobilisation relative d'au moins la moitié des terres agricoles (58%) dans le secteur traditionnel. Le secteur dit moderne colonial n'a pas introduit de nouvelles techniques de production et n'a pas élargi la formation et le savoir-faire des populations agricoles locales. L'introduction de la monoculture (viticulture) et la faible diversification des productions a réduit l'opportunité d'investir d'autres créneaux technologiques modernes (MOLINA, 1982).

## **2.2. Première expérience de 1962-1965 : reconquête de la souveraineté et l'autogestion.**

Cette phase est caractérisée par la reconquête de la souveraineté nationale sur l'ensemble du territoire. Les actions prioritaires du gouvernement ont été accès plus sur la nationalisation des ressources et des moyens de production mais aussi la négociation avec divers partenaires pour la mise en œuvre des structures et des instances publiques suite au départ massif de plus de 900.000 d'européens dont 300.000 actifs qui assuraient l'encadrement administratif et économique du pays. La gestion des conséquences de la politique de la « terre brûlée » imposée par l'organisation terroriste Française (regroupant les partisans de l'Algérie Française), et d'une économie totalement extravertie conçue par rapport à la France et pour la France, représentait une préoccupation du Gouvernement Algérien de l'après indépendance.

La situation économique et sociale à l'indépendance de l'Algérie est jugée donc grave et préoccupante puisque le pays, à cette date, comptait plus de 2 millions de sans-emplois et 2,6 millions sans ressources aucune pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires sur une population totale de 9 millions d'habitants. Selon certains auteurs « Divers troubles éclatent, nés de la misère : révoltes paysanne notamment dans le constantinois ; extension du banditisme; manifestation sporadiques mais continues de chômeurs dans les villes »<sup>119</sup>.

---

<sup>119</sup> Benjamin Stora. Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance (1962-1988). Collection Repères histoire, Edition,

Un mouvement de population très denses (retours des prisonniers, des réfugiés à l'intérieur et extérieur du pays) et dont les exigences en matière alimentaire, de logement, sécuritaire et sanitaire n'est pas des moins importantes. Plus de 40% de la population vivait dans la misère la plus totale<sup>120</sup> ; en 1964, les paysans pauvres (dont la superficie est moins de 10 ha) sont au nombre de 425.000 âmes et les paysans sans terres à 400.000 âmes. Il fallait au premier gouvernement Algérien de « parer au plus pressé ».

Les seules ressources disponibles pour permettre de répondre aux difficultés pesantes et urgentes du moment et par la suite engager un processus de développement se cristallisent dans deux secteurs : L'agriculture et les industries de transformation de produits agricoles qui représentait plus de 85% des exportations en 1958 ; et les hydrocarbures dont l'exportation commence à prendre un essor appréciable depuis 1959. Le contrôle exclusif de l'Etat de ces deux secteurs devait permettre d'une part de maîtriser l'affectation des ressources mais aussi pouvoir adopter des politiques de développement financées par ces deux secteurs.

Dans l'industrie, l'Etat prend en charge, dès le début l'ensemble des entreprises existantes. C'est par l'achat des participations de l'Etat Français dans les opérations industrielles du plan de Constantine et les services et établissements publics qui relevaient du monopole de l'Etat colonial<sup>121</sup>.

La Société de transport et de commercialisation des hydrocarbures (SONATRACH) est créée en 1963, puis la société nationale de sidérurgie (SNS), en 1964. Ces deux sociétés devaient constituer la barre de lancement de la stratégie d'industrialisation du pays (complexe sidérurgique d'ANNABA et le complexe des hydrocarbures et de gaz d'ARZEW).

Dans le secteur rural, cette période est beaucoup plus caractérisée par l'instauration des domaines agricoles autogérés sur les terres coloniales. Le départ spontané des colons et des gérants des fermes coloniales, créa un vide, très vite comblé aussi spontanément par les salariés de ces fermes coloniales et les paysans sans terres utilisés auparavant comme des saisonniers, ce qui a permis de sauver la campagne agricole 1962/63. Les récoltes ont été toutes assurées et une prise en main du sort des fermes coloniales par les ouvriers est devenue une réalité incontournable au départ. Marc Ollivier écrivait à ce sujet « Comme c'est souvent le cas, ce sont les aspects concrets, les contraintes matérielles de la situation qui jouèrent le rôle décisif pour trancher la question. Il fallait en effet labourer les terres, irriguer les vergers, faire marcher les usines, et il se produisit un évènement que personne n'avait prévu : partout, dans les fermes de colonisation comme dans les usines abandonnées, soit spontanément, soit sous des impulsions diverses selon les régions (syndicats, militaires, officiers à peine sortis des maquis, petits fonctionnaires des administrations locales..), les travailleurs de chaque domaine, de chaque entreprise, s'organisèrent en «comité de gestion » et il réussissent, vaille que vaille, à faire marcher l'appareil productif:

---

Découverte, Paris, 2004 ; Edition Hibr, Alger, 2012. Page26.

<sup>120</sup> Benjamin. Stora. Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance (1962-1988), Collection, REPERES, Editions La découverte, paris, 2004, Hibr Editions, Alger, 2012, page 3.

<sup>121</sup> Écrement. Marc. Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle de développement de l'Algérie 1962-1985, Edition ENAP-OPU. Alger, PU de Grenoble, 1986. page28.

Un véritable mouvement autogestionnaire se manifesta ainsi, avec beaucoup d'efficacité, pour faire face aux impératifs du moment (...)<sup>122</sup>.

En 1962, la politique agraire ne bénéficie pas d'une attention suffisante eut égard des  $\frac{3}{4}$  de la population tirant leur revenu et leur survie de ce secteur.

L'autogestion, comme forme d'exploitation des fermes coloniales imposée de fait par les ouvriers agricoles, surtout ceux les plus politisés, va être généralisée pour combler le vide dans lequel se trouvait le secteur et « pour sauvegarder le patrimoine productif national » selon Taïbi Labri, Ministre de l'agriculture en 1970. C'est ainsi qu'il y a eu une première reconnaissance officielle de la création des comités de gestions créés par les ouvriers sur les domaines agricoles vacants (environ 1.300.000 ha sur plus 3000 exploitations coloniales).

En 1963, l'Etat récupère les terres coloniales non vacantes sur plus de 200.000 ha et les terres des Français ayant choisis de rester en Algérie sur plus de 1 millions d'hectares. Cette récupération de ce capital foncier est légalisée par les décrets de mars 1963 relatifs aux biens vacants. :

1- les Décrets du 18 Mars 1963 :

\* 63-88 portant règlement des biens vacants stipule que le droit des propriétés déclarées vacantes tombe en déshérence, il n'est attribué à personne ;

\*63-90, portant création de l'office national de la réforme agraire (ONRA) ;

2- le Décret du 22 Mars 1963 organise les règles de gestion des entreprises agricoles vacantes;

3- le Décret du 28 Mars 1963 porte sur la détermination des règles de répartition du revenu des domaines autogérés.

Donc, face à la réaction à l'occupation des fermes par les 150.000 travailleurs qui ont pris en main l'activité agricole, l'Etat a instauré des institutions administratives (DDA, DAW), d'approvisionnement (Société Agricole de Prévoyance: SAP, Coopératives d'utilisation collective de matériel agricole : CUMA) et de financement (Caisse Agricole de Crédit et d'Aide Mutuel : CACAM) pour atténuer le processus d'appropriation collective et autonome des biens vacants par les travailleurs des domaines agricoles.

De peur d'être dépassé par le mouvement paysan qui a pris l'initiative d'appropriation et de contrôle du secteur agricole « ...donna l'impulsion décisive: le nouveau pouvoir comprit vite qu'il ne pouvait que suivre ces initiatives, sous peine d'accroître le désordre et de créer les conflits très inopportuns, quitte à les récupérer plus tard et à en prendre le contrôle »<sup>123</sup>.

La centralisation et la multiplication des intermédiaires entre l'exploitant et les moyens de production (crédit, équipement, intrants, vulgarisation) étaient des formes privilégiées pour les détenteurs du pouvoir pour contrôler le secteur. La mise sous tutelle bureaucratique de

---

<sup>122</sup> Ollivier, M. (1985). L'économie algérienne vingt ans après 1966. L'indépendance nationale en question. Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XXIV. Ed. du CNRS.

<sup>123</sup> Marc Ollivier, op cité

cette réaction spontanée des travailleurs, malgré que la campagne 1962/63 fut réellement sauvée a conduit à une démobilisation continue des travailleurs pour prendre en mains le sort de l'agriculture sur une base paysanne. S. Bedrani (1982) écrit à ce propos « après les premières années d'enthousiasme révolutionnaires au cours desquelles la production fut maintenue, le désintérêt des travailleurs des fermes s'installa en même temps que se renforça une gestion fortement centralisée et bureaucratique ». Ainsi l'ONRA sera chargé en exclusivité de l'ensemble des opérations qui vont de la production, aux types de cultures, de l'approvisionnement à la commercialisation, du crédit aux investissements, etc.

Le contrôle des prix à la production et la commercialisation (les prix à la production et à la consommation sont fixés par le wali à partir de 1962 et peuvent être différent d'une wilaya à l'autre) permettait aux organismes étatiques de commercialisation (OFLA, CCLS, ONACO, ONPO, ONLAIT, ONV, ORAVIO, etc.) de se comporter comme de véritable mandataire, auxquels il est obligatoire de vendre toute la production au prix fixé au préalable (pour compenser et rattraper les prix surévalués dans le secteur industriel) défavorables aux producteurs des exploitations étatiques et des coopératives qui n'arrivent à couvrir tous leurs frais de production et bloquant toute capacité d'investissement future dans l'agriculture. Cette politique de renforcement des structures de contrôle administratif en amont et en aval du secteur agricole conduit à la perte de contrôle des producteurs sur la sphère de commercialisation de la production agricole.

Par ailleurs, la nationalisation du secteur agricole (terres, moyens de production, de commercialisation, etc.) constitue la première prémisse du syllogisme que la trahison des paysans à l'origine de la révolution de 1954 s'est clarifiée à travers le clivage foncier et technologique dans les campagnes au détriment de la grande masse des paysans pauvres et sans terre. Pour la grande majorité de ceux-ci, il ne leur restaient que de chercher des activités extra-agricoles comme condition de survie en absence de terre et de moyens de production leur permettant d'exercer ce qu'ils savaient le mieux faire pour améliorer les conditions de vie déplorables pour lesquelles ils se sont battus durant plus de sept années. Ceci explique en partie l'importance de l'exode agricole<sup>124</sup> partiel ou total, lequel tend à se transformer en exode rural au sens strict. A ce sujet, AGERON écrit « le seuil de la sous-alimentation étant estimé selon les régions et les années de 12 à 20 ha... économiquement les deux tiers de fellahs formaient non une paysannerie indépendante mais un groupement de semi-prolétaires<sup>125</sup> ».

La transformation de très grands nombre de ruraux en salarié s'est manifestée à travers, la récupération par l'Etat de tous les moyens de production puis par l'instauration du système salarial colonial : Le Salaire minimum Agricole (SMAG : hérité de l'époque coloniale et généralisé à tout le pays à partir de 1964) que l'on dénommait « avance sur revenu » resta constant de 1964 à 1971 et était de 7,54 DA par jour réellement travaillé<sup>126</sup> (soit donc un

---

<sup>124</sup> BENACHENHOU A. [1979], *L'Exode rural en Algérie*, Alger, ENAP, 144 p.

L'exode agricole signifiant (selon Benachenhrou, 1979 : page 5-6) l'abandon de l'activité agricole par des familles qui restent sur leurs fermes, tandis que l'exode rural implique le départ vers les villes.

<sup>125</sup><sup>125</sup> C.R.AGERON : *Histoire de l'Algérie contemporaine*. PUF -Que sais-je ?, N° 400, 1977.

<sup>126</sup> Écrément Marc : *Indépendance politique et libération économique : Un quart de siècle du développement de l'Algérie (1962-1985)*. Edition ENAP, OPU, Alger, Presse Universitaires de Grenoble, 1986. Page 130.

salaire horaires de 0,9425 DA).

A titre comparatif , dans les B.T.P., la moyenne des salaires horaires passe de 2,36 à 2,60 DA entre avril 1971 et avril 1972, alors que dans le même temps le salaire horaire moyen dans l'industrie et le bâtiment augmente de 2,63 à 2,88 DA pour les simple salariés même si elle est plus forte que la moyenne nationale pour les ouvriers hautement qualifiés (de 3,86 à 4,4.5 DA)<sup>127</sup>.

L'ampleur de ce mouvement de population varie selon les périodes. De 1962 à 1966, il aurait touché environ 600 000 personnes, soit une moyenne de 150 000 par an : afflux qui, dans un contexte de stagnation économique et de fort chômage urbain, devait inévitablement se ralentir.

Le chômage frappe dans les villes et dans les campagnes : 25% de la population algérienne active urbaine en chômage ou en sous employée en 1959, plus de 50% dans l'agriculture (sur les 370.000 salariés agricoles en 1960, il n'y a que 35% d'en eux qui disposent d'un emploi permanent). En 1962, un demi-million d'algériens travaillent en France.<sup>128</sup> Pendant la première décennie de l'indépendance, l'émigration vers l'Europe et surtout vers la France draine des flux particulièrement importants de ruraux, limitant donc l'afflux vers les villes algériennes. Mais cette « soupape de sûreté » va disparaître à partir de 1973, la «suspension» de ce mouvement par les autorités algériennes coïncidant avec des mesures de plus en plus restrictives de la France.

Le secteur agricole représentait en 1962, la principale activité dans les zones rurales mais les investissements consentis depuis 1963 permettent de reconnaître l'option de développement déjà prise par les instances de la révolution.

Tableau 5 : Les investissements publics réalisés entre 1963-77

	1963-1966		1967-1969		1970-1973		1974-1977	
	10 <sup>9</sup> DA	%	10 <sup>9</sup>	%	10 <sup>9</sup>	%	10 <sup>9</sup>	%
A- Agriculture	0.65	16.5	1.90	20.7	4.35	12.00	8.9	7.3
B-Hydrocarbures et Industries	0.81	20.6	4.90	53.4	20.80	57.30	74.10	61.1
C- Autres secteurs	2.47	62.90	2.37	25.80	11.15	30.70	38.20	31.60
Total	3.93	100	9.17	100	36.30	100	121.20	100
B/A	1.24		2.60		4.80		8.3	
Hydrocarbures /B	-		0.51		0.47		0.48	

<sup>127</sup> Philippe ANTOINE, Dominique LABBE. L'INFLATION EN ALGÉRIE. Revue Mondes en développement, N° 17, ISMEA, 1977. P 123.

<sup>128</sup> La politique agraire : intégration intersectorielle et évolution structurelle. In Les politiques agraires en Algérie : vers l'autonomie ou la dépendance. Ouvrage collectif, sous la Direction de Slimane Bedrani, CREAD, 1980

Source : Tiré de Marc Ecrement, op cite. P.47.

\* Infrastructures, Education et formation, Habitat, Tourisme, Transport, Secteur social et administratif.

Le financement des investissements publics entre 1963-1977 est évalué à 170.6 milliards de DA dont 38% proviennent de la fiscalité pétrolière.

Il est clair que dès le départ l'agriculture, et par conséquent la majeure partie de la population (vivant dans les zones rurales) recevait peu d'investissements pour subvenir aux multiples problèmes auxquels elle se trouve confrontée à la sortie d'une longue et épuisante guerre.

C'est ainsi qu'il a été engagé des réformes dans le secteur agricole pour financer le processus d'industrialisation (boucher le trou selon l'expression de Molina) et attendre 1967 où la valeur des de la fiscalité pétrolière dépasse les ressources des exportations agricoles et agroalimentaires et ainsi échapper à l'opposition de la France à travers les difficultés fomentés depuis 1966 dans ce secteur et assurer une transition d'un financement particulièrement par le secteur des hydrocarbures.

Au demeurant, le Gouvernement en place n'a pas conçu et réalisé une politique agricole cohérente pour le développement agricole et rural (au sens ou la majeure partie de l'activité rurale était rurale). Toutefois certains actions ont été maintenues ou lancées nouvellement dans le but de garantir un certain revenu aux populations marginalisées des zones rurales :

**Chantiers populaires de reboisement** : Etant donné que les régions de montagne s'étendant sur 20 millions d'hectares et dont 63 % sont situés à plus de 800 m d'altitude. Aussi, le quart des terres est situé sur des pentes supérieures à 25 %, peu couvertes par la végétation dégradée, les Chantiers populaires de reboisements (CPR) avaient comme objectif principal de faire participer les populations rurales constituée des paysans sans terres et des paysans pauvres au programme de reboisement dans les régions à fort taux de chômage à travers lequel, la priorité a été donnée à la mise en valeur et l'exploitation agricole.

**Equipement rural** : La lutte contre l'érosion s'est développée aussi en Algérie avec une stratégie d'équipement rural appelée la DRS (Défense et restauration des sols). Cette stratégie colonial, lancée depuis 1940 avait pour but, d'une part l'interdiction de l'exploitation de la forêt par les paysans pauvres et sans terres, cantonnés près des montagnes suite à leur expropriation et d'autre part la protection des terres et des barrages pour favoriser l'agriculture coloniale. Cette stratégie avait été maintenu et renforcée après l'indépendance suite aux recommandations des conseillers du Ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire de l'Algérie (MARA).

Le savoir-faire local en matière de protection des sols et de gestion des eaux largement répandues autrefois par les Romains dans les pays méditerranéens a été délaissé et son utilisation reste très limitée en Algérie (Jijel, Bejaïa) suite à l'expansion des réalisations de DRS et de la mécanisation de l'agriculture près de 400 000 hectares de terres.

Les pouvoirs publics ont consentis d'importants investissements dans le cadre de la



stratégie DRS. Le coût élevé de la majorité des ouvrages et les résultats peu concluants ont donc conduit les pouvoirs publics, en 1977, à l'abandon de cette stratégie<sup>129</sup>. C'est sous le conseil et l'influence très profonde de Monjauze (conseillé du MARA), que des réformes du secteur rural sont entreprises pour la lutte contre l'érosion qui ne peut selon lui se ramener à un problème purement technique de réalisation et de promotion de la banquette mais par l'introduction d'un nouveau concept : celui de l'intégration de la banquette dans le contexte socioéconomique du pays. L'objectif était la conciliation entre les intérêts des paysans qui vivent sur les terres nécessitant des aménagements et des objectifs de protection ont conduit à développer une nouvelle doctrine : celle de la rénovation rurale.

Toutefois tout le monde s'accorde à dire que les banquettes n'ont pas freinés l'érosion là où elles furent introduites : « La méthode des gradins et terrasses progressives, provenant du savoir-faire et de la stratégie traditionnelles des paysans, semblent mieux convenir à cette problématique de protection et de valorisation des espaces vulnérables dans les zones rurales. Cette expérience montre les limites d'utilisation des stratégies d'équipement quand elles ne sont pas faite par et pour les paysans. Après 40 années de DRS, les terres continuent à se dégrader et la production de céréales à diminuer, l'érosion à se développer et les barrages à s'envaser rapidement; les paysans, qui ont perdu de 5 à 15 % de surface agricole utile (SAU) n'ont pas vu leurs rendements améliorés »<sup>130</sup>. Cette même expérience a été réintroduite sous le nouveau nom de PER, suite aux recommandations des chercheurs Français, en 2000.

**En ce qui concerne l'hydraulique**, l'Algérie a hérité de 14 barrages dits de la grande hydraulique d'une capacité totale théorique de 487 hm<sup>3</sup> ainsi que plusieurs forages souterrains, surtout dans les oasis sahariennes comme celles de l'Oued Righ. L'Algérie avait construit de 1962 à 1980 trois barrages dont un était déjà en chantier durant la guerre de libération.

### 2.3. Deuxième expérience : 1966- 1979

A) Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement économique et social

Cette période est connue par la dynamique à tous les niveaux. C'est durant cette période que l'expérience algérienne de développement est mise en œuvre par ce qui est appelée « stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) ». La stratégie comprise ici est celle qui « consiste à déterminer les objectifs et les buts fondamentaux à long terme d'une organisation » et à préciser les modes d'intervention les moyens à mettre en œuvre qui permettront d'atteindre ces buts et objectifs (A.D. Chandler).

Le changement du pouvoir, survenu suite au coup d'Etat militaire de 1965, venait non pas comme une réponse à une situation politique ou économique et sociale désastreuse, ou bien pour changer d'idéologie et de stratégie bloquée mais au contraire pour accélérer un processus qui a déjà débuté mais avec plus d'intransigeance et d'autoritarisme.

<sup>129</sup> Mourad Arabi1, Oum Elkhir Kedaid, et al. Bilan de l'enquête sur la défense et restauration des sols (DRS) en Algérie. Sécheresse n° 1, vol. 15, mars 2004. Page 87 à 96.

<sup>130</sup> Mourad Arabi1, Oum Elkhir Kedaid, et al. Sécheresse n° 1, vol. 15, mars 2004. Bilan de l'enquête sur la défense et restauration des sols (DRS) en Algérie. Page 87 à 96.

C'est d'ailleurs, dans les discours du président du conseil de la révolution (Houari Boumediene), alors ministre de la défense nationale et instigateur du coup d'Etat militaire, et aussi dans le contenu des textes de la charte nationale de 1976 et celle de la révolution agraire, que la politique économique et sociale va être appliquée en Algérie à la base d'une planification impérative.

Cette nouvelle logique dans l'action de l'Etat «visait deux buts parallèles : d'une part la libération de l'économie de la dépendance étrangère et la récupération de nos richesses nationales et d'autre part l'édification d'une économie nationale, libre, fondée sur des bases solides »<sup>131</sup>. A l'occasion de la célébration du 1<sup>er</sup> Novembre 1965 (juste cinq mois après le coup d'Etat militaire), le Président du conseil de la révolution considère que l'industrialisation «s'assigne pour objectif la fabrication sur le sol national de ses propres biens d'équipement afin d'assurer une base solide à notre développement économique». Il affirma, en effet, que « le réalisme nous commande de ne pas oublier que notre agriculture ne trouvera pas elle-même tous les moyens nécessaires de concrétiser les espoirs que le socialisme porte en lui. C'est à l'industrialisation que reviendra le rôle décisif de créer de nouvelles sources de revenus ».

Cependant, il s'avère impératif de souligner que ces politiques et programmes de développement, même conçus en dehors des espaces nationaux dans lesquels ils sont destinés à être appliqués, sont aussi porteurs de projets politiques spécifiques qui s'inscrivent pour la plupart dans la mouvance d'un paradigme idéologique dominant, donc globalisant. Ils véhiculent, le plus souvent de façon implicite, soit une réduction, soit un renforcement des interventions de l'État dans le processus de développement. Qui plus est, ils s'appuient sur divers éléments pour suggérer voire prescrire des modes de construction de l'État, de la nation et de la bureaucratie afin de neutraliser ou d'intégrer l'effet parfois diffractant des cultures et des pratiques sociales propres aux sociétés émergentes.

Dans la SNDES, qui trace un schéma de croissance à l'horizon 1980, la nette priorité accordée à l'industrialisation n'a été pensée et édictée que par les instances de la Révolution Algérienne selon A. Belaid (Ministre de l'Industrie et de l'Energie et Ministre des Industries Légères de l'époque de Boumediene).<sup>132</sup>

Il a fallu engager des réformes dans le secteur agricole pour financer le processus d'industrialisation, pour "boucher le trou" selon l'expression de Molina<sup>133</sup>, et attendre 1967 où la valeur de la fiscalité pétrolière dépasse les ressources des exportations agricoles et agroalimentaires. La réforme agraire est entendue ici comme un ensemble d'aménagement et d'adaptation des structures agraires en vue d'obtenir une croissance

---

<sup>131</sup> Benissad. M.E.H : Economie du développement de l'Algérie (1962-78). Sous-développement et socialisme ; 2<sup>ème</sup> Edition, OPU, Alger et Economica, Paris, 1979, page 21.

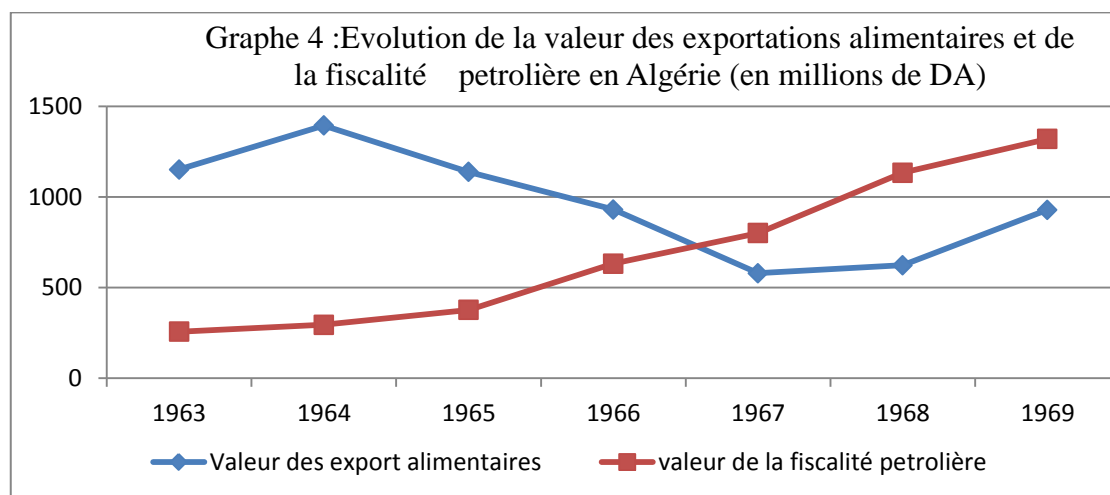
<sup>132</sup> Belaïd Abdesselam : Alger, le 6 septembre 2007 : considère que "que Gérard DESTANNE DE BERNIS n'a joué aucun rôle dans cette définition et cette conception. Notre industrialisation avait eu comme finalité de permettre à l'Algérie d'assurer par elle-même la gamme la plus large possible des approvisionnements de son économie et des besoins de sa population....".

<sup>133</sup> Molina. I. La politique agraire : intégration intersectorielle et évolutions structurelles, CREAD, 1982. Page 235 à page 443.

maximale du produit agricole pouvant donner un surplus mobilisable pour son investissement dans l'industrie. Les réformes agraires ont lieu dans tous les pays sans distinction et relèvent de la puissance publique. En réalité ce sont des mesures législatives et techniques pour apporter des modifications dans les rapports de production dans les campagnes selon les rapports de forces existants entre les différentes composantes du système social.

Le secteur agricole entre en crise d'exportation à partir de 1967 où il représentait 16,2% des exportations totales pour passer en 1979 un taux de 1,3% du total des exportations totales suite aux mesures répressives prises par la France pour parer aux nationalisations et options indépendantistes des nouveaux locataires du pouvoir en Algérie. Il s'agissait alors de la situation principalement due à l'adoption par les pays de la CEE de mesures aggravant singulièrement la situation financière de l'Algérie, notamment par le non-respect des accords passés en matière d'enlèvement des vins (par la France) et la levée des abattements tarifaires dont bénéficiait jusque-là l'Algérie vis-à-vis du Marché Commun.

L'agriculture en tant qu'activité importante s'exerçant dans le secteur rural est caractérisée par la diversité des productions (production végétale, animale, sous-produits agricoles, etc.) par le mode d'organisation (agriculture de subsistance traditionnelle, agriculture marchande moderne, concession, affermage, Khemmassa<sup>134</sup>, etc.) et par la diversité des intervenants (communautés rurales, citadins, Etats, ONG, collectivités locales, etc.). Bien qu'elle soit soumise à de fortes contraintes, l'agriculture reste toujours gestionnaire de l'espace rural et grande productrice de l'alimentation humaine et animale. A cet effet elle a été pendant longtemps l'objet de multiples interventions étatiques sous des formes diverses allant des programmes de développement aux politiques centralisées pour le secteur agricole aux actions sur les filières agricoles et agroindustrielles.



Pour mettre en œuvre l'option socialiste, le plan est considéré comme outils privilégié pour la direction et la gestion du développement. A cet effet, l'Algérie demanda en premier lieu à la Banque mondiale (BM) de l'aider à mettre en place un système de planification

<sup>134</sup> Khemmassa : est un mode faire valoir spécifique au Maghreb où le propriétaire de la terre apporte la terre, les bêtes de trait avec l'araire, les semences et fumier, tandis que l'exploitant (appelé Khammès) apporte sa force de travail et son savoir-faire pour en fin de compte recevoir le cinquième de la production.

national. Malheureusement les experts de la BM ont préférés proposer dans leur rapport final un mode de développement libéral qui est jugé par le Gouvernement de l'époque «comme incompatible avec la volonté algérienne de développement indépendant ». Alors, il est fait appel à l'organe centrale de la planification de l'union soviétique (GOSPLAN) qui a envoyé une armada d'experts pour définir la base méthodologique de ce qui fût par la suite le système de planification nationale.

Les buts affichés du planificateur algérien sont:

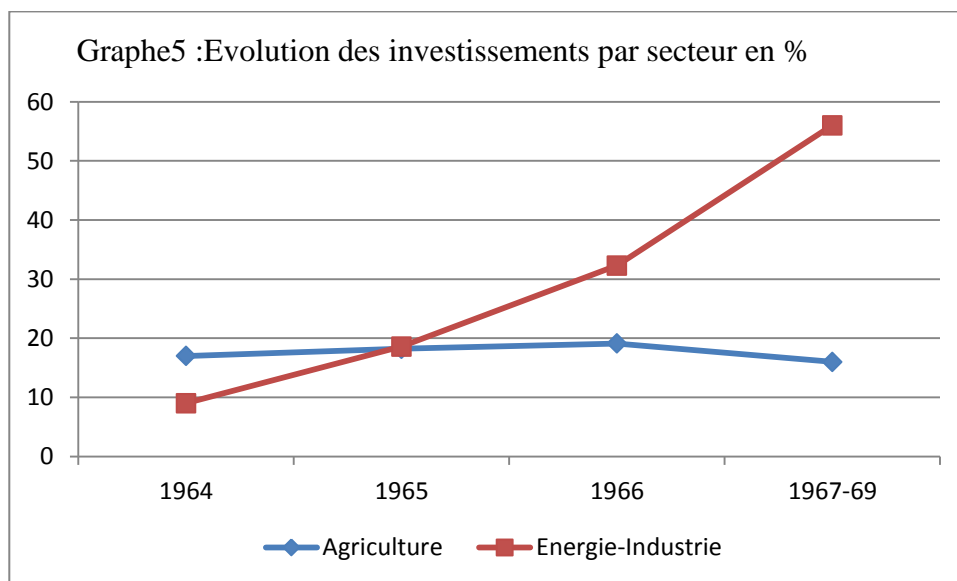
- L'introversion de l'économie et la rupture avec le schéma d'extraversion coloniale;

- l'articulation verticale des différentes branches de l'industrie (ce qui est appelé noircissement de la matrice input /output)

- et en fin l'intégration de l'agriculture à l'industrie à travers la maîtrise des coûts et des prix des produits agricole par le contrôle de la production et de la commercialisation (pour garantir une alimentation à la main d'œuvre industrielle à un prix planifié) et aussi par la promotion de la mécanisation et la "chimisation" de l'agriculture (à l'image de l'agriculture de la révolution verte en Europe) pour permettre à la nouvelle industrie d'avoir un marché intérieur pour ses futurs produits qui est le seul à permettre d'augmenter le surplus agricole.

Ainsi un plan triennal test est lancé entre 1967-1969 ; le premier réel plan de développement est le premier plan quadriennal 1970-73, le deuxième plan quadriennal est celui lancée en 1974-1977.

Le tableau suivant explicite la tendance générale de la politique économique vers l'amplification des investissements dans le secteur industriel et la marginalisation du secteur agricole.



Le tableau suivant explicite la tendance générale de la politique économique vers l'amplification des investissements dans le secteur industriel et la marginalisation du

secteur agricole.

Tableau 6 : Distribution générale des investissements publics en %

Secteur	1964	1965	1966	1967-69
Agriculture	17	18.2	19.1	16
Energie-Industrie	9	18.6	32.3	56
Autres	74	63.2	48.6	28

Source : in Molina. I. La politique agraire : intégration intersectorielle et évolutions structurelles, CREAD, 1982. Page 235 à page 443.

La suppression de l'ONRA a été remplacé par plus d'une vingtaine d'offices indépendants les uns des autres et intervenant tous dans le secteur agricole selon le type d'activité (OFLA, CCLS, ONACO, ONPO, ONLAIT, ONV, ORAVIO).

En 1968, des coopératives d'élevage furent mises en place, sous tutelle de l'Association pour le Développement de l'Élevage Pastoral (ADEP) créée en 1969. Ces coopératives bénéficiaient des meilleures terres de parcours et d'un grand appui logistique de l'Etat. Elles furent dissoutes en 1976 n'ayant pas répondu à l'objectif allant dans le sens de l'amélioration des productions pastorales et de la gestion des parcours.

La révolution agraire première opération d'envergure en faveur des campagnes depuis l'indépendance, s'assignait comme objectif prioritaire une « répartition juste et efficace des moyens de production et d'abord du plus important d'entre eux, la terre et ceci afin de pourvoir une fraction de la paysannerie pauvre et sans terre ». La révolution agraire est entendue ici comme l'ensemble des mutations profondes (structurelles, économiques et sociales) et irréversibles engagées par un système politique dont le but de rompre avec les modes d'organisations précédents<sup>135</sup>.

Cette répartition devait s'effectuer au moyen des nationalisations et d'une législation foncière portant sur les terres, d'une part, et d'autre part, par la mise en place de coopératives de services et d'une politique d'aide financière et matérielle de l'Etat.<sup>136</sup>

Cette opération permet de récupérer, de 1972 à 1976, un peu plus d'un million d'hectares de terres de qualité très inégale au profit de quelque 85 000 attributaires (soit environ 10 % des paysans pauvres ou sans terre), regroupés pour la grande majorité en coopératives de production.

Un programme de « mille villages socialistes » est lancé dès l'été 1972, devant offrir, aux attributaires, de nouveaux centres ruraux, constitués de 100 à 150 logements de type

<sup>135</sup> Hersi. Abdurahman. Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962. OPU, 2<sup>ème</sup> Edition, Alger, 1980. Page. 25.

<sup>136</sup> Bessaoud. Omar. La révolution agraire en Algérie : continuité et rupture dans le processus de transformations agraires. In: Tiers-Monde. 1980, tome 21 n°83. pp. 605-626.

pavillonnaire dotés de l'électricité et de l'eau potable, et disposant des principaux équipements collectifs (école, dispensaire, commerces...). Ce nouveau cadre de vie a permis d'améliorer les conditions de vie dans certaines zones rurales touchées par le programme et à la réduction des inégalités entre villes et campagnes.

Mais cet habitat de type urbain a en quelques sortes contribué à la diffusion de modèles de consommation de type citadin et à la recherche de revenus extra-agricoles : dans les régions les plus industrialisées, les « villages socialistes » se sont transformé en cités ouvrières. La poursuite de ce programme n'a pu permettre de réaliser que 400 villages (au lieu des 1 000 projetés) qui constituent l'« acquis » le moins contesté de la « révolution agraire ».

Etant donné que la politique de structures, basée sur la réforme agraire de 1971, s'inscrivait dans le cadre de stratégie des industries industrialisantes, par conséquent tout passage à une allure plus accélérée d'industrialisation exigeait que le secteur agricole soit totalement maîtrisé afin de pouvoir dégager un surplus à travers la taxation des prix à la production et le ravitaillement des grands centres urbains et aussi permettre de stabiliser la situation politique et mettre en place les bases d'un appareil étatique hégémonique eu égard l'importance démographique du monde rural (population rural en 1966 était de 8.314.000, en 1973 était de 9.400.000 âmes, en 1977 était de 10.067.000 selon les divers recensements de 1964 à 1977).

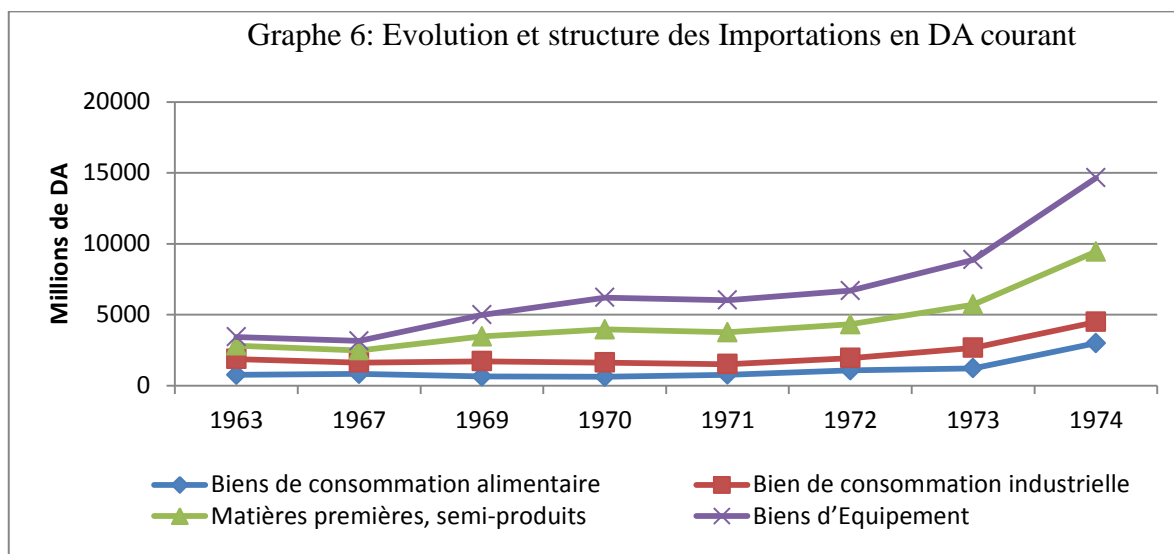
Dans le schéma de développement national défini par le premier plan quadriennal de développement (1970-73), l'industrie devait contribuer à moderniser l'agriculture en impulsant le changement technique sous condition de changements préalables qui devaient être réalisés dans les domaines de l'organisation de la production agricole et des structures foncières. En d'autres termes, il est attendu que l'agriculture particulièrement celle détenant les terres les plus riches et propriété de l'Etat, d'accroître l'emploi de techniques fortement capitalistiques et par conséquent réduire le nombre d'ouvriers agricoles (en premier par la réduction des saisonniers puis la mise à la retraite des permanents). Or, il est démontré par les enquêtes du Ministère de l'agriculture qu'un grand nombre d'ouvriers agricoles sans ressources aucune sans utilisés par le SRA et le SAE durant certaines saisons de l'année ( Sur un total de 239.292 travailleurs, 121.301, soit 50,69% sont des travailleurs permanents, contre 117.991, soit 49,31% qui sont des travailleurs temporaires qui ne dépassent pas les 17 jours par mois sur certaines périodes pour un salaire journalier de 15,3 DA<sup>137</sup>).

Cet objectif a d'ailleurs eu des conséquences dangereuses pour la sécurité alimentaire de la nation qui a vu son taux auto approvisionnement en produits alimentaires de base (lait, légumes secs, blés, etc.) s'amoinrir au profit d'une augmentation injustifiable des importations de produits agro-alimentaires durant les années soixante-dix et se poursuit jusqu'à ce jour. C'est à partir de 1967 que les exportations agricoles diminuent en faveur des exportations d'hydrocarbures et par conséquent, une augmentation des importations alimentaires est devenue une nécessité pour parer aux troubles de pénuries alimentaires

---

<sup>137</sup> Enquête sur l'emploi dans le secteur socialiste agricole. Revue « Statistiques agricole » N°17, Avril 1976. MARA.

suite au délaissement de la production agricole et agroalimentaire.



L'application de la Réforme Agraire allait se faire en phases successives afin de garantir au maximum sa réussite :

**La première phase**, lancée le 1er janvier 1972 au 16 juin 1973 : Avait pour but de constituer à partir des terres communales, domaniales, des **HABOUS**, et des terres des autres collectivités publiques (soit 3000.000 ha prévues) un premier fond foncier agricole.

Aussi, durant cette période (1972-1973), il y a eu la promulgation du Code Pastoral dans le cadre de la Révolution Agraire. Le principal objectif est la sauvegarde des terres de parcours par la limitation du cheptel, par les mises en défens, l'interdiction des labours sur les zones pastorales et l'arrachage et le colportage des ligneux. Des conflits d'intérêt sont apparus lors de l'application du Code Pastoral et toutes ces dispositions n'ont pu être appliquées.

**La deuxième phase**, lancée le 17 Juin 1973 au 16 juin 1975 : Avait pour objectif la nationalisation des propriétés des absentéistes et la limitation des grandes propriétés foncières (Secteur privé); les terres ainsi récupérées (646.647 Ha prévues) seraient versées au FNRA.

La première et deuxième phase de la Révolution Agraire ont données lieu à la création des Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Service (CAPCS). Mises en place dès l'été de l'année 1973 pour mettre à la disposition du secteur agricole (de la Révolution agraire et dans une moindre mesure du secteur privé) les outils de travail de la terre et pour remplir le rôle d'animateur de la vie économique et sociale (la réalisation des travaux à façon, dans l'approvisionnement en engrais, semences et autres matières premières entrant dans la production agricole, lieu de rencontre entre les agriculteurs et lieu d'information et de communication).

Au milieu de l'année 1979, le nombre de CAPCS créé est de 674 sur les 703 communes du pays.

les CAPCS ont acquis au cours du IIe Plan quadriennal (1974-1977), près de 4 000 tracteurs, 1 300 moissonneuses-batteuses, 1 400 charrues à disques, plus de 1 300 charrues à soc, 1 260 camions.

L'agrandissement du parc matériel des CAPCS a permis de remettre en cause le rôle prééminent des gros exploitants et des commerçants dans la location des matériels (services de travaux agricoles) dans les campagnes et qui leur permettait de tirer des rentes substantielles.

Les conseils de gestion des CAPCS sont formés en majorité de bénéficiaires de la Révolution agraire et de travailleurs du secteur agricole d'Etat qui représentent respectivement 45 % et 22 % des effectifs recensés au sein des conseils de gestion. Le secteur privé agricole reste faiblement représenté car les statuts des CAPCS ne lui reconnaissent qu'un rôle d'utilisateur et non d'adhérent.

Au cours du IIe Plan de Développement (1974-1977) l'Etat a lancé des opérations dites d'intensifications céréalières » de ce fait elle a consenti une aide matérielle et financière au profit du secteur agricole privé. Cette aide consiste en la distribution gratuite d'engrais et fertilisants, de produits phytosanitaires, de semences sélectionnées et la réalisation de travaux à façon assurés par la CAPCS. Près de 50 000 exploitants seront touchés par cette opération qui s'est élargie aussi aux opérations de plantations fruitières et viticoles réalisées sur 90 000 ha de spa, d'aménagement d'infrastructures et d'équipements hydrauliques (forages de puits, captages de source, octroi de motopompes, etc.) et de distribution de poulaillers familiaux et de ruchers afin d'encourager la pratique de l'aviculture et de l'apiculture.

Mais au regard des faibles capacités financières des petits exploitants agricoles (surtout ceux de subsistance) les opérations dites « d'intensification » ont beaucoup plus profité aux gros et moyens exploitants.

Pour ce qui est des crédits d'équipement octroyés sur concours temporaires (remboursables), il est reconnu aujourd'hui que la politique de « prêts aux petits fellahs » appliquée avant la Révolution agraire avait fini par profiter aux paysans les plus aisés, c'est-à-dire les plus influents. Dès la mise en œuvre de la Révolution agraire, les crédits accordés au secteur privé agricole sont diminués<sup>34</sup> puis totalement bloqués dès l'entrée en vigueur de la deuxième phase (1973-1974). Une relance de cette politique est intervenue en 1976, relance qui s'est confirmée nettement les années suivantes<sup>138</sup>.

**La troisième phase**, qui devait concerner l'aménagement de la steppe et la limitation du cheptel, commence le 8 Novembre 1975 : Au départ les gros éleveurs et leurs associés en grande partie dignitaires urbains ou ruraux ont montré une résistance et s'appuyant pour la retarder sur la grande mobilité du cheptel. Elle devait concerner les parcours communaux, domaniaux et **ARCH** pour 20 millions d'Ha.

La troisième phase a été réduite alors à la création de 200 coopératives d'élevage pastoral (CEPRA) et 49 ADEP et le versement des terres au Front National de la Révolution

---

<sup>138</sup> Bessaoud. O. Op cité



Agraire.

Les zones pastorales ne recevaient que 0,5 % des crédits de paiement accordés au ministère de l'Agriculture durant la période 1974-1979. Des programmes spéciaux d'aménagement des parcours et de développement des productions ovines ont été lancés, mobilisant moyens importants pour le développement agro-pastoral dans une dizaine de wilayas steppiques.

La faiblesse fondamentale de l'expérience de l'exploitation des ressources agricoles en coopération prônée par la révolution agraire réside dans son caractère « octroyé ». Cette opération, entièrement conçue et mise en œuvre par l'élite dirigeante, tout en prétendant « libérer l'initiative créatrice des masses rurales » aspirant surtout à la sécurité du travail salarié, enferme celles-ci dans un rôle d'exécutant passif. Imposées de l'extérieur, elle était considérée comme la seule forme réelle de promotion sociale. n'a pas eu les moyens et le temps nécessaire de murissement pour pouvoir l'adapter aux conditions psychologiques, sociales et techniques des paysans algériens qui ne manquent pas dans leur coutumes et traditions de pratiques d'entraide, de coopération et travail collectif (la Touiza en une des formes d'entraide la mieux connue). Les éléments de bilan suivants explicitent la nature de ces structures d'organisation de la production agricole :

A la fin 1978, 5 980 unités coopératives ou pré coopératives furent comptées dont les 3/4 sont des Coopérative agricole de Production de la Révolution agraire (CAPRA).

Les formes de gestion des coopératives à la fin 1978<sup>139</sup> sont :

1. Les CAPRA (4 205 unités) représentaient 72 % du total des unités créées, regroupaient 65 % des attributaires (52000) et occupaient 82 % de la SAU (735 906 ha). Au plan de la structure foncière, il faut faire remarquer la petite taille des unités (180 ha en moyenne) et des collectifs de coopérateurs qui les composent (17 attributaires en moyenne contre 82 travailleurs dans le secteur agricole d'Etat).

2. Les Coopératives agricoles d'Exploitation en commun (CAEC), où des lots individualisés sont travaillés en commun, sont au nombre de 565 unités. Elles représentent 9 % du total des unités créées, concernent 23 % des attributaires (18 400) et seulement 6,5 % de la SAU.

3. Les Groupements pré coopératifs de Mise en Valeur (GMV) sont au nombre de 914 unités (16 % du total), touchent 7 % des attributaires (5 650) et sont installés sur 10 % de la SAU attribuée.

4. Les Groupements d'Entraide paysanne (GEP) au nombre de 176 et les groupements d'indivisaires au nombre de 10 qui représentent les formes les moins évoluées de la coopération agricole — tout au moins sur le plan juridique — concernent 5 % des bénéficiaires (3 950) et 1,5 % de la SAU totale attribuée au système coopératif.

Les exploitations de production de la Révolution agraire occupent 1. 005. 600 ha de SAU, soit un peu plus de 1 3 % de la SAU totale du pays et qui permis d'employer près de 100. 000 attributaires et environ 10.000 ouvriers saisonniers, soit 8,2 % de la population active agricole en 1978.

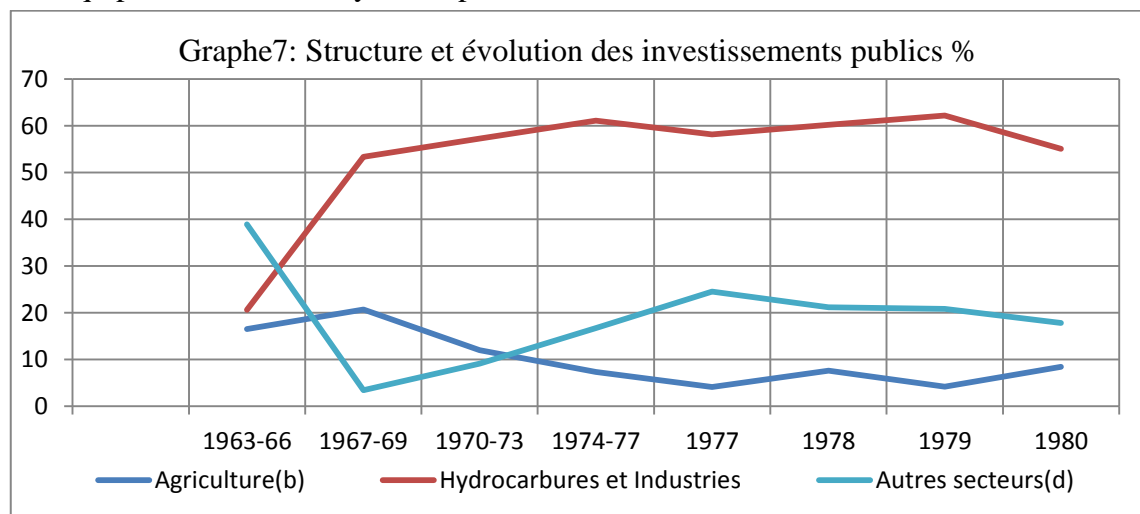
---

<sup>139</sup> Enquête sur les coopératives de la Révolution agraire, MARA, 1978 et Note sur la situation des CAPCS, MARA, mai 1978.

Le secteur de production de la révolution agraire (SPRA) bénéficiant au départ de certains avantages et priorités, posséderait en 1978, 14,8 % du matériel de traction (contrairement au secteur privé (SPA) qui ne possédait que 23,7 % contre 47,8 % pour le Secteur Agricole d'Etat (SAE)), 13 % du matériel de récolte (les taux sont de 67,9 % pour le SAE et 0,2 % pour le SPA), 12,5 % du matériel aratoire (55,6 % pour le SAE et 21,9 % pour le SPA) et enfin 14,2 % du matériel de transport (alors que le SAE posséderait 36 % de ce matériel et le SPA 34,6%).

**Au plan des productions** particulièrement les spéculations les plus importantes; lors de la campagne 1977-78, le SPRA a fourni 13,6 % des productions céréalières (2,1 millions de quintaux), 11,8 % des légumes secs (78 850 q) et 8,2 % des maraîchages. Les rendements restent pour les principales spéculations très faibles (5 q/ha pour les céréales, 5,2 q/ha pour les légumes secs et 50 q/ha pour la pomme de terre). Ils se situent à un niveau intermédiaire entre le spa et le SAE pour les céréales mais s'avèrent inférieurs, si l'on se réfère à la statistique officielle, à ces deux autres secteurs juridiques.

**En matière d'investissement** la part octroyée à l'agriculture ne cesse de baisser de 1967 à 1977 pour passer de 25% en 1966-69 à 5% en 1980-84. D'ailleurs le taux de consommation de ces investissements en chute s'amoindrit pour passer de 100% en 1966-69 à 28% en 1974-77. Ceci signifie qu'il y a eu une détérioration des équipements durant le temps sans pour autant être renouvelés ce qui fait souffrir l'agriculture de cette vétusté des équipements et des moyens de production.

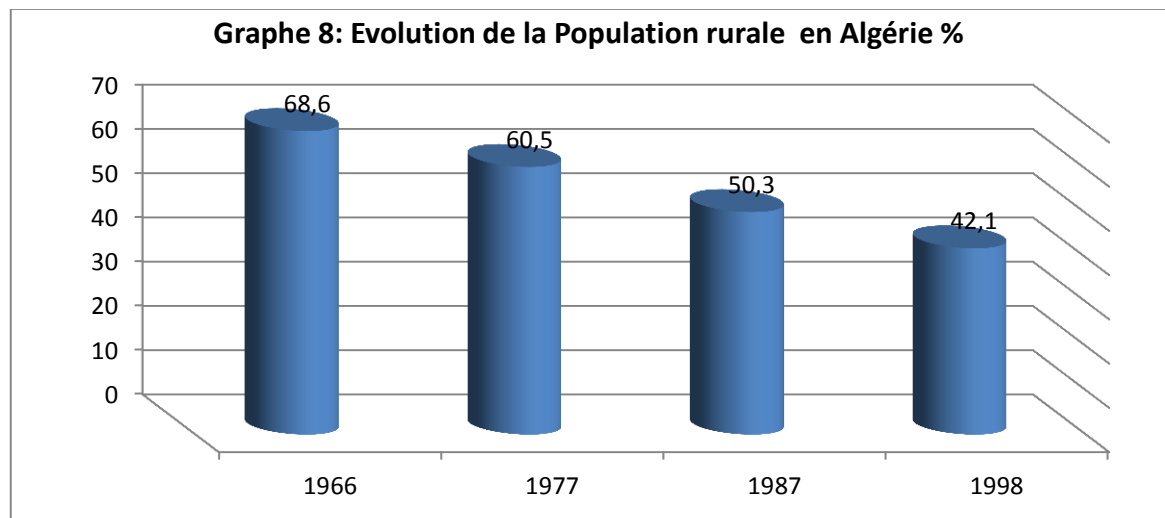


L'impact économique de ses restructurations prévu par la classe dirigeante du moment devait permettre d'augmenter les disponibilités agricoles et alimentaires pour permettre de nourrir l' "armée de réserve" de l'industrie a du coup permettant de renforcer l'investissement industriel par l'amélioration des techniques culturales et le choix variétale. Aussi ce ci devait stopper l'exode rural par le retardement des flux migratoires de la campagne vers les villes peut être apprécié à travers le mode d'occupation des terres et du niveau de production.

**L'exode rural** durant cette période a évolué comme suit : 17 000 personnes par an entre 1966 et 1968 à 40 000 entre 1968 et 1970 et 80 000 entre 1970 et 1973 (soit une moyenne

de 150 000 migrants par an).<sup>140</sup>

Par ailleurs, l'urbanisation des centres ruraux commença en 1970 où l'accroissement des villes intérieures a été trois fois plus rapide ce qui les fait passer de 80 000 habitants en 1973 à 256 000 habitants en 1970.



Même si le pourcentage de la population rurale par rapport à la population totale baisse de 68,6% en 1966 pour atteindre 42,1% en 1998, la part relative de cette population est en constante augmentation (cf. graphe n° ci-dessus).

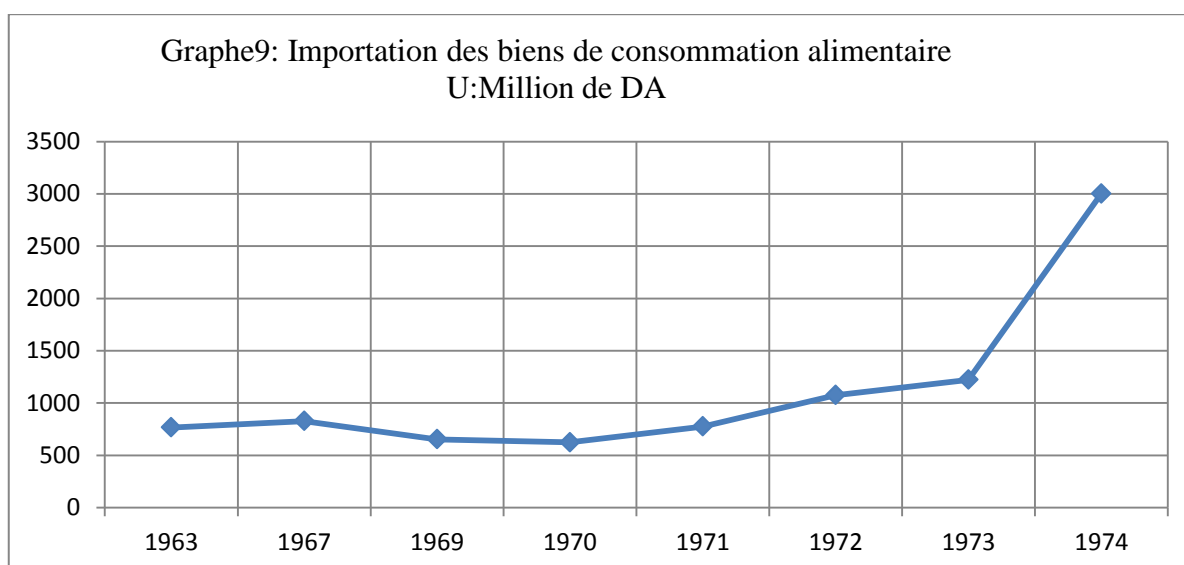
Au cours de la décennie 1970-80, environ 1 500 000 ruraux émigrent vers les villes, mais sans pour autant entraîner une « désertification des campagnes », dont la population continue d'augmenter<sup>141</sup>.

La stagnation de la production agricole se conjugue avec l'accroissement démographique pour aggraver constamment la dépendance alimentaire du pays.

De 766 millions de \$ US d'importation en 1963, la valeur des importations prennent une allure dangereuse à partir de 1973 puisqu'elles sont passées à 3 milliards de \$ US en 1974 (cf. graphe n° ci-dessous).

<sup>140</sup> Selon A. Prenant, cité par Benachenhou, 1979

<sup>141</sup> Troin Jean-François. Marc Cote, Pays, paysages, paysans d'Algérie, Annales de Géographie, 1997, vol. 106, n° 597, pp. 566-567.



Au sens du changement que doit permettre la nouvelle réforme des structures agraires sur l'occupation des terres, il semble que, mis à part la nette réduction de la superficie de vignoble et l'augmentation des superficies d'agrumes, la sole agricole est restée identique qu'à celle des premières années de l'indépendance.

Tableau 7 : Evolution de l'occupation des terres

Occupation du sol (Unité 1000 Ha)	1964-66	1972-73
- Superficie Agricole Utile :	4651	5041
Dont irriguée	87	93
- Terres Labourables	4550	4828
Dont : Jachère	1294	1652
- Céréales	3128	3117
- Légumes secs	46	45
- Maraichage	38	57
Cultures permanentes	121	213
Dont :		
- Agrumes	8	4
- Vignes	68	32
- Olivier et figuier	38	141

Source : MARA. Revue « Terres et progrès » N° 9 ; Septembre 1975. P 10

L'intensification de la production des céréales qui constitue, jusqu'à nos jours, l'alimentation de base de la population algérienne (139 Kg en 1962 ; 191 Kg en 1982, 224 Kg en 1992 et 217 Kg par habitant et par an) n'a pas eu lieu. Durant la période 1977- 82 on est tombé au-dessous des niveaux atteints en 1962-67 (896.000 T de BD en 1962-67 à 720.000 T en 1977-82).

L'échec de l'expérience de développement agricole et rurale durant cette période se trouve amortis par les capacités du pays à pouvoir importer massivement les denrées alimentaires pour subvenir à la demande locale consécutive à l'explosion démographique dans les zones urbaines mais aussi des zones rurales urbanisées par l'imposition d'un modèle de consommation «aliments soutenus» à l'image des modèles de complexes industriels «clé

en main » ou «produit en main» lancés durant la même période. Cette capacité d'importation grâce aux recettes pétrolières se répercute positivement sur la ration alimentaire des populations même celles des campagnes.

L'urbanisation du monde rural et l'imposition d'un modèle de consommation a pût aussi permettre la création d'autres activités non agricole dans le secteur rural; en 1977, ceci concerne 1.644.700 personnes alors que la population occupée recensée dans l'agriculture ne s'élevait qu'à 692.000 personnes.

Cette intégration de la paysannerie à un marché de travail externe a des effets complexes et contradictoires, contribuant à la fois à la décomposition des exploitations familiales et à leur consolidation, mais dans tous les cas à la survie d'un très grand nombre de familles rurales.

## **2.4. Troisième expérience 1980 – 1999**

### **2.4.1. La période 1980-1984:**

Les fruits de l'effort d'édification d'une économie nationale indépendante et locomotive pour le développement global du pays sont remis en cause à partir de 1980.

C'est alors qu'après la mort du président H. Boumediene que fut invité le congrès du FLN pour amorcer un changement, au départ doux (changement dans la continuité) vers un plan quinquennal 1980-1984 qui sera catastrophiquement suivi du deuxième quinquennal 1985-1989.

C'est durant cette période que les domaines autogérés ont été transformés en plusieurs domaines agricoles socialistes (DAS) et la mise en œuvre du programme d'ascension à la propriété foncière (APFA) surtout dans le Sud. C'est aussi, durant cette période que le premier plan quinquennal est lancé et la restructuration des entreprises publiques entamée. Il faudra dire que cette période a connue l'ouverture du crédit agricole et l'appui technique au secteur privé qui a pris un essor fort important

La Réforme Agraire de 1981 (la restructuration) qu'a connue le secteur agricole est en fait limitée dans le temps et dans l'espace car elle concernera essentiellement le secteur autogéré et sera caduque dès 1987.

Les objectifs visés à travers cette restructuration seront définis dans l'instruction présidentiel n°14 du 17 mars 1981 à savoir:

- assainissement et autonomie de gestion des exploitations agricoles autogérées et des coopératives des anciens Moudjahidines ; remembrement de ces exploitations ;
- mise en valeur des ressources agricoles du secteur public ;
- aménagement du milieu rural du secteur socialiste.

L'objectif également visé à travers cette réforme est de parvenir à la mise en valeur optimale de chaque partie de l'espace agricole par l'établissement d'unités de production viables économiquement et dont l'organisation et la gestion s'intègre au mieux dans les mécanismes coopératifs.

Cette réforme devait toucher les coopératives des anciens moudjahidines, les coopératives de la révolution agraire ayant connu un fort taux de désistement, ainsi que les terres du FNRA non encore attribuées<sup>142</sup>.

C'est durant cette période que la politique agricole, poussée par la libéralisation économique et l'abondance des réformes socialistes de Boumediène, s'engage dans une nouvelle orientation en ce qui concerne la steppe. C'est ainsi qu'il y a eu la dissolution des coopératives pastorales, l'abandon du Code Pastoral en 1982 et l'adoption du dossier steppe en 1985 qui a donné lieu à la création du Haut-Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS). Ce commissariat devait mettre en place un nouveau mode de gestion de la steppe par l'implication des populations pastorales locales, qui ont été à l'origine de l'échec des politiques précédentes, et en tenant compte de tous les aspects économiques et sociaux y compris l'intégration des communes pastorales dans le processus de développement des zones steppiques.<sup>143</sup>

#### **2.4.2. La période 1985-1990 :**

C'est la période des grandes réformes économiques et politiques en Algérie. C'est aussi la période des grandes crises économiques et politiques qui ont fait basculer le pays vers des situations d'autodestruction après les recommandations du FMI et de la banque mondiale pour une réforme structurelle de l'économie algérienne (programme d'ajustement structurel), condition sine qua non pour l'attribution d'aides et de financements.

Cette période a connu la restructuration des DAS en 1987 qui sont disloqués en exploitation agricoles collectives (EAC) et exploitation agricole individuelles (EAI) au profit des dignitaires du pouvoir ayant montré certaines réticences aux réformes, les agents des administrations et les travailleurs des DAS, avec une libéralisation totale des structures amont et aval de l'agriculture. C'est aussi en 1990 que les terres nationalisées par la révolution agraire en 1971 ont été restituées à leurs propriétaires initiaux.

La "réorganisation" de 1987, légalisée par la loi 87-19 du 8 décembre 1987, consiste en un partage des 3415 DAS du secteur public en 28 000 exploitations agricoles collectives (EAC) et exploitations agricoles individuelles (EAI) au profit des ouvriers, techniciens et autres personnels du secteur agricole qui en présentent la demande. Certaines parcelles ont été attribuées dans le cadre de du programme emploi de jeunes lancé par le gouvernement en 1988.

Elle s'est fixé quatre objectifs (à l'instar des précédentes réformes) :

- 1- d'assurer l'exploitation optimale des terres agricoles,
- 2- d'augmenter la production et la productivité dans le but de satisfaire les besoins alimentaires de la population et les besoins de l'économie nationale,
- 3- de permettre aux producteurs l'exercice de leur responsabilité dans l'exploitation des terres

---

<sup>142</sup> Baci. L., 1994. Op. Cité.

<sup>143</sup> FAO, *Gras land and pasture crops. Country pasture/ Forage resource profiles. Algérie. Rapport préparé en janvier 2001 par Dr D. Nedjraoui, USTHB. Alger. 2001.*

4- d'assurer une autonomie effective aux exploitants,

Afin d'établir un lien exclusif entre le revenu des producteurs et le résultat de la production<sup>(144)</sup>.

L'Etat tout en conservant son droit de propriété, donne aux nouveaux exploitants, un droit de jouissance perpétuel sur les terres agricoles (moyennant une redevance sur droit d'exploitation, semblable au frais de location) et accorde un droit de propriété sur tout le patrimoine (autre que la terre) de l'exploitation.

Ces droits sont attribués dans l'indivision et à égalité entre les membres des collectifs; ils sont transmissibles et cessibles dans le respect du cadre collectif de l'exploitation.

A cet effet, la gestion de l'exploitation est assurée collectivement par ces producteurs qui sont tenus au travail direct et personnel de la terre. Aucune autre personne ou autorité ne doit s'immiscer dans leur activité faute de quoi elle sera passible de peines prévues par le code civil et le code pénal.

Dans ce cadre les exploitants agricoles élaborent et mettent en œuvre librement leur plan de production, assurent la commercialisation de leurs productions et se chargent de l'approvisionnement en facteurs de production.

Cette "réorganisation" a aussi touchée les structures d'environnement, de commercialisation et d'approvisionnement et dans une certaines mesures le financement agricole.

Autrefois coopératives ou offices sous l'égide de l'Etat, ces structures sont cédées avec leurs actifs et leurs passifs à des groupements des personnes issues de l'administration, des producteurs et de travailleurs.

Leur fonctionnement actuel ressemble plus à celui d'une société anonyme ou seule la marge commerciale compte. Ces coopératives sont régies par les lois concernant les entreprises commerciales.

L'Etat a aussi cédé beaucoup de ces pouvoirs à des organisations professionnelles (Chambres d'agricultures, conseils interprofessionnels, associations d'agriculteurs, etc.) mises en place en 1989/90 par décisions gouvernementales à la base des nouvelles dispositions de la constitution qui autorisent depuis 1989, la constitution d'associations socioprofessionnelles.

Tous ces changements s'inscrivent dans un cadre plus large de la réforme structurelle de toute l'économie nationale entamée en 1986, selon les recommandations du FMI et de la Banque Mondiale.

Durant la même période (1989/90) les revendications des propriétaires terriens nationalisés en 1971 ont aboutis à la reconnaissance de leur droit de récupérer leurs terres.

Deux lois (90-25 et 90-30) restaurent la propriété privée de toutes les terres antérieures à la réforme de 1971.

---

<sup>144</sup>Tiré de la revue "Algérie verte" N°3, 3ième trimestre 1987, page 5 et suivantes.

Toutefois, autorisant implicitement (ce qui s'est passé réellement) le partage des EAC qui en présentent la demande ou suite à des conflits repérés par les services agricoles ; certains EAC ont données naissance à des EAI contrairement à ce qui est prévu par les lois de 1987 et celles de 1990.

Les lois qui les ont créés sont ambiguës et l'indécision du pouvoir à régler définitivement le problème du foncier amplifie leurs instabilités.

Plusieurs programme dans le domaine des forêts ont été lancé parmi lesquels on peut citer :

\* Le programme de développement de la steppe et le barrage vert :

En vue de freiner le processus de désertification et de maintenir un équilibre écologique du milieu par l'exploitation rationnelle des ressources , l'Algérie a réalisé un audacieux projet « Barrage vert » qui devait se traduire par la plantation d'arbres forestières (principalement le pin d'Alep dont le choix a été remis en cause par beaucoup de spécialistes.) et quelques espèces fruitières sur une profondeur de 10 à 30 KM et devant joindre la frontière Tunisienne et Marocaine (sur 1500 Km en moyenne). Ce projet, confié aux jeunes du Service National de 1970 à 1990, avait mobilisé d'énormes moyens humains, matériel et financier était conçu et supervisé par les services de l'agriculture représentés par la Direction générale des forêts. Malheureusement à ce jour aucune évaluation sérieuse n'en a été faite pour mesurer l'ampleur et corriger les défaillances. Au dire de beaucoup de spécialiste le barrage vert n'a pas atteint les résultats escomptés à cause notamment de l'absence d'études préalables, le pacage, et la non-participation des populations au projet.

\* **Le plan national de lutte contre la désertification :**

Le plan national de lutte contre la désertification, élaboré et mis en oeuvre depuis 1987, s'insérait dans le cadre des différents programmes de développement des zones steppiques. Il visait l'intensification et l'extension du projet barrage vert par la limitation des labours mécanisés en les localisant, dans le cadre de la mise en valeur, au niveau des zones potentielles agricoles (Dayas), la reconstitution des forêts dégradées de l'Atlas Saharien par les reboisements de masse, la mise en défens des paramètres dégradés en vue de reconstituer le tapis pastoral et la mise en place d'une infrastructure de désenclavement des zones marginalisées.

\***Grands travaux de 1994 :**

Pour la sauvegarde du patrimoine forestier, un programme grands travaux a été initié en 1994 et s'articule autour des axes suivants :

- Le développement et l'entretien du patrimoine forestier ;
- Consolidation et extension du barrage vert ;
- La protection et l'aménagement des périmètres de bassins versants ;
- La reconstitution et l'extension du patrimoine forestier ;
- Le désenclavement des populations ;
- La valorisation du produit forestier ;
- La lutte contre le chômage.

Durant la décennie 1987 – 1998, la population algérienne est devenue majoritairement urbaine (57,3%) (cf. tableau ci-après). La part relative de la population rurale connaît donc



une tendance à la baisse, particulièrement au cours de la dernière décennie, mais cette population continue de croître en nombre absolu (elle passe de 11,6 à 12,3 millions de personnes entre 1987 et 1998). Ceci tend à prouver que malgré l'exode vers les petites et moyennes villes qui ont connu ces dernières décennies une plus grande affluence en termes de population, plutôt que vers les grandes métropoles notamment celles situées sur les côtes (taux d'urbanisation inférieur à 1,8 % inhérent à leur saturation structurelle), les campagnes et notamment les espaces boisés ne sont pas encore menacés de "désertification humaine".

Tableau 8: Evolution de la population selon la dispersion.

Population	1966	1977	1987	1998
Aggloméré chef-lieu	42,9	39,5	49,7	65,8
Aggloméré secondaire	13,2	19,0	21,1	15,0
Population éparse	43,9	41,5	29,2	19,2
Population totale	100	100	100	100
Population urbaine	31,4	39,5	49,7	57,3
Population rurale	68,6	60,5	50,3	42,1
Population totale	100,0	100,0	100,0	100,0
	12022000	16948000	23038942	29100867

Source : Données de l'ONS

### 2.5. Quatrième expérience 2000 à nos jours.

Depuis le début des années 1990, un vaste processus de transformations profondes de l'économie est progressivement mis en place, comportant la définition d'un cadre juridique nouveau, un ensemble de réformes structurelles de l'économie, des mesures de stabilisation macro-économiques et des plans de structuration sectoriels. Ces mesures visent clairement la mise en place d'une économie de marché et l'intégration de l'économie algérienne dans l'économie mondiale. Toutefois le rôle assigné à l'agriculture dans ce nouveau processus n'est pas trop différent d'une phase à l'autre:

-Subvenir aux besoins alimentaires de la population,

-Subvenir aux besoins de l'économie nationale (approvisionnement en matières premières agricoles, débouché aux produits industriels et source de financement des autres secteurs de l'économie).

Une Consultation Nationale sur l'Agriculture s'est tenue en 1992, a permis de baliser les contraintes de la production agricole et aussi les acteurs les plus influents dans le secteur (les nouveaux agriculteurs) qui vont constituer par suite la fer de lance du PNDA en 2000. Cependant, la production agricole est restée durant longtemps en dessous des attentes et loin de pouvoir réduire la dépendance alimentaire qui induit une hémorragie des ressources en devise et l'industrie agroalimentaire et largement dépendante des approvisionnements extérieurs. (BENDJFFAL.B, 2003).

Tableau 9 : Structure des importations de produits agricoles et alimentaires en 2002 (en %)

Produits	Céréales	Lait	Huiles	Café-thé	Légumes	Sucres	Autres
Taux	28,2	14,1	8	2,4	2,5	7,8	37

Source : Observateur Méditerranéen, 2003

Les résultats durant cette période restent marqués par une augmentation appréciable du

taux de croissance de la production agricole de 4%, et une croissance annuelle supérieure à celle des autres secteurs d'activité (3,3 % contre 1 % pour l'industrie et 2,3 % pour les services)(Baci, 1994).

Les résultats de l'intervention de l'Etat à travers les politiques de réforme agraire apparaissent clairement dans l'augmentation des productions agricoles mais contrairement ces évolutions n'ont pu atteindre la satisfaction des besoins alimentaires des populations.

Les spécialistes d'économie disent que la principale contrainte de l'insécurité alimentaire est le déséquilibre entre l'évolution économique et démographique.

La libération de l'économie nationale a été très coûteuse en perte d'emploi et charges liées à la restructuration des entreprises publiques mais aussi en matière de niveau de vie des ménages bousculé par la levée des soutiens de l'Etat pour une grande partie des produits de consommation sans augmentation conséquentes de revenu des ménages.

Le taux de chômage est passé de 17 à près de 25% sur cette période( 1986-1994) et à 28% en 1995. Le revenu disponible des ménages, en particulier celui des salariés, a baissé de 20% en termes réels.

Toutefois, les engagements pris par l'Algérie envers le FMI (fond monétaire international) et la Banque Mondiale ont été tous honorés, ce qui a permis de s'engager dans de nouvelles réformes (BENDJFFAL.B, 2011).

## **2.5.1- le programme national de développement agricole (PNDA).**

### **1- Présentation**

Parmi les orientations de la conférence nationale sur l'agriculture tenue en 1992, la présentation par tous les acteurs activant dans le secteur agricole (cette conférence a été précédée par des débats très importants au niveau de chaque région où un esprit de « liberté d'expression » a dominé et a fait émerger de nouveaux leaders qui sont appelés « les nouveaux agriculteurs »). C'est lors de ces débats participatifs que les contraintes pesant sur le secteur agricole sont révélées, notamment les retards pris dans la responsabilisation des acteurs de base, l'amélioration des systèmes de production, la faiblesse de la mobilisation des ressources hydriques, la mauvaise programmation et coordination des investissements que le Plan National de Développement Agricole (PNDA) a tenté, en 2000, de formaliser en cinq programmes d'actions :

- Le programme de soutien au développement de la production des filières;
- Le programme de mise en valeur des terres par la concession;
- Le programme de mise en valeur dans le grand sud;
- Le programme national de reboisement
- Le programme de reconversion ou « adaptation des systèmes de production ».

Le secteur agricole (agriculture et forêts), étant très en retard, ont bénéficié d'un programme de développement dont les objectifs « convergent vers la reconstitution du territoire agricole et le développement de la production ».

Les objectifs du PNDA sont nombreux et ambitieux. Trois remarques peuvent être avancées à propos de ces objectifs:

1- Un changement dans la stratégie de développement agricole qui n'est plus basée comme avant sur l'autosuffisance alimentaire en biens agricoles autoproduits mais sur la

« sécurité alimentaire » qui tolèrent la production et l'exportation de produits agricoles.

2- L'introduction du concept environnemental dans la gestion de l'espace pour atteindre l'objectif d'une agriculture durable.

3- La priorité du secteur de l'agriculture est de garantir un niveau de sécurité alimentaire pour « l'accès des populations aux produits alimentaires, une meilleure couverture de la consommation par la production nationale... ». Ce qui signifie une orientation pour la recherche des marchés à l'exportation pour les produits de luxe de qualité reconnue et la promotion de produits à forte valeur ajoutée. En d'autres termes il y a une tendance à la recherche d'un équilibre de la balance commerciale agricole (couverture des importations par l'exportation).

Pour concrétiser ces objectifs, la stratégie a été mise en place, sur tout le territoire national, à travers des programmes touchant à toutes les activités liées à l'agriculture, parmi lesquels on peut citer :

- ✓ le programme de développement et d'intensification des filières de production agricole ;
- ✓ le programme d'adaptation des systèmes de cultures ;
- ✓ le plan national de reboisement (boisement utile et économique) ;
- ✓ le programme de mise en valeur des terres par les concessions, (participation active des populations locales) ;
- ✓ le programme de protection et de préservation des parcours steppiques et de lutte contre la désertification ;
- ✓ le programme de développement de l'agriculture saharienne. (Réhabilitation des oasis, mise en valeur de la périphérie, grande mise en valeur).

Ces programmes prennent en charge trois préoccupations majeures : le développement de la production agricole et de la productivité, la préservation des ressources naturelles (sol et eau), et l'augmentation de la surface agricole utile.

## **2. Le plan national de développement agricole : objectifs**

Durant la décennie précédente le secteur agricole occupait la troisième place dans l'économie Algérienne après les hydrocarbures et les services.

Le diagnostic de la situation du secteur agricole en 1999, qui a permis de connaître les données utilisées pour construire des bases qui vont être pris en compte par les responsables afin d'élaborer la nouvelle politique du secteur agricole.

Ce diagnostic a montré, que la situation du secteur agricole se caractérise par :

- \*Des systèmes de production inadaptés à nos conditions pédoclimatiques
- \* Une stagnation, voire un recul, de la production et une situation inquiétante de la sécurité alimentaire du pays un désinvestissement amplifié par un financement bancaire inexistant
- \*Un désintérêt croissant des opérateurs économiques pour les activités agricoles, avec pour corollaire l'abandon des exploitations agricoles
- \* Une dévitalisation des territoires ruraux et une précarisation des conditions de vie des populations rurales aggravées par la détérioration de la situation sécuritaire

\*Une rupture marquée des équilibres écologiques, avec pour principale conséquence la désertification de près de 7 millions d'hectares en milieu steppique

\*Des structures agraires très complexes et inadaptées à une agriculture moderne.

Près de 70% des exploitations agricoles algériennes ont moins de 10 hectares, 51% de ces exploitations ne sont pas titrées et 50% d'entre elles sont dans l'indivision.

Cette situation de déficit alimentaire chronique a conduit les pouvoirs publics à élaborer un programme national de développement agricole (PNDA). Les orientations qu'il véhicule convergent essentiellement vers des objectifs de reconstruction du territoire agricole et le développement qualitatif et quantitatif de la production :

-L'amélioration du niveau de sécurité alimentaire en visant l'accès des populations aux produits alimentaires nationaux, en quantités suffisantes et en qualités satisfaisantes pour une meilleure couverture des besoins de consommation par la production locale.

-L'amélioration de la production agricole, en développant les capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction, ainsi qu'en valorisant les potentialités du pays et en maîtrisant davantage les contraintes naturelles,

-La préservation voire la protection de l'environnement, et la valorisation des montagnes par des reboisements économiques et utiles. Des reboisements qui peuvent servir également à lutter contre la désertification,

-La création d'emplois et l'amélioration du bien-être de l'agriculteur,

-L'adaptation des systèmes d'exploitation des sols, dans les régions arides et semi-arides ou soumises à l'aridité (celles autrefois réservées aux céréales malgré son inadaptation ou laissées en jachère, et qui constituent une véritable menace de dégradation) au profit des activités adaptées (telles l'arboriculture, l'élevage, etc.),

-L'extension de la surface agricole utile à travers la mise en valeur des terres par la concession,

-La relance de l'investissement agricole.

-Stabilisation des populations rurales.

Dans ce sens, le PNDA s'articule autour de l'incitation et du soutien aux exploitations agricoles, par une adhésion volontaire des agriculteurs pour le développement des productions adaptées aux caractéristiques et spécificités des zones agro-écologiques, dans un but d'intensification optimale des cultures et d'intégration agro-industrielle par filière d'activité (céréales, lait, viandes rouges et blanches, arboriculture, etc.)

### **3. Le financement du PNDA**

Pour encadrer la mise en œuvre du PNDAR, les pouvoirs publics ont mobilisés quelques 400 milliards de DA entre 2000 et 2007 à travers un dispositif combinant trois sources de financement :

- Le Fond National de Développement et de Régulation Agricole (FNDR) devant couvrir les opérations de production et d'adaptation à hauteur de 60% du coût total des projets.

- Le Fond de Mise en Valeur de nouvelles terres par la Concession (FMVC)

- Le Crédit Agricole Mutuel géré par la Caisse Nationale de Mutualité Agricole

(CNMA) et ses démembrements régionaux, relayés par la Banque Algérienne de Développement Rural (BADR) redevenue la banque de l'agriculture depuis mars 2002.

Un bilan des activités soutenues par les pouvoirs publics durant la période 2000-2005 a permis de relever l'effort consenti en ce domaine puisque sur un investissement total de près de 4 milliards d'euros, le FNRDA a participé pour 58 % au financement des activités agricoles pour un montant de 2,3 milliards euros, soit une dotation de 270 euros par hectare de superficie agricole utile. (Hartani, A. Douaoui, M. Kuper, 2008).

Tableau 10 : Bilan des opérations financées dans le cadre du PNDA (2000-2005).

Valeur	Investissement global	Soutiens FNRDA	Crédits CRMA	Autofinancement des exploitants
Montants (Euros)	3 984 092 841	2 293 215 586	1 279 881 146	410 996 109
Structure (%)	100	58	32	10

Source : Synthèse du Gredaal, 2005.

Une analyse selon les catégories d'activités soutenues permet, par ailleurs, de relever que l'arboriculture (15 %), les grandes cultures (16 %) ainsi que l'irrigation (48 %) ont représenté à eux seuls 79 % des investissements réalisés dans le cadre des programmes soutenus par le FNRDA. Ces activités ont bénéficié de 83 % des subventions accordées par le FNRDA aux exploitations agricoles.

Les ayants droits au soutien du FNRDA sont les agriculteurs, les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopératives et tout groupement professionnel ou association qui remplit les conditions d'éligibilité conformément à la nomenclature déjà définie. Y sont adjointes les entreprises économiques publiques et privées, y compris les établissements publics à caractère industriel et commercial intervenant dans les activités de production agricole, de transformation, de commercialisation et d'exportation de produits agricoles et agro-alimentaires, signataires d'un cahier des charges définissant les droits et obligations de bénéficiaires des interventions de ces fonds.

#### **4. Les différentes formes d'intervention de la politique nationale de développement agricole**

- ✓ La mobilisation prioritaire des ressources hydriques,
- ✓ La réduction de l'enclavement par l'ouverture de pistes,
- ✓ Le développement d'activités agro-alimentaires par l'aide à la création de petites entreprises, et l'appui à la création de coopératives,
- ✓ Le développement des services sociaux de base et d'accès aux ressources,
- ✓ Une plus grande intégration dans les circuits d'information et de communication institutionnelle,
- ✓ Le renouvellement du patrimoine arboricole et viticole,
- ✓ La protection des terres (aménagement des bassins versants),
- ✓ La privatisation des terres agricoles publiques dont seul l'usufruit est actuellement concédée,
- ✓ La systématisation des méthodes de l'approche participative.

Le développement des productions animales a bénéficié, au titre du FNRDA, d'allocations financières relativement importantes durant la période 2000-2005. Celles-ci sont estimées à près de 160 millions d'euros dont une part significative a été affectée aux filières apicoles, avicoles et laitières.

Tableau 11 : Montants alloués par le FNRDA au développement des productions animales

Filières	Montant des Subventions FNRDA (DA)	Structure (%)
Apiculture	7 588 819 892	48
Lait (y compris fourrages)	5 649 089 777	36
Aviculture	2 375 731 725	15
Camélidés	176 933 511	1
Ovins	117 425 800	1
Total	15 908 000 705	100

Source: données du MADR et CNMA, 2006.

### 5. Les investissements du PNDA

D'autre point sont intégré à cet objectif :

- La mise en place d'un circuit d'abattoirs légers pour la valorisation et la promotion de l'exportation des viandes ovines
  - La production des vaccins vétérinaires
  - La promotion et la valorisation des produits agricoles bio
  - La transformation des plantes médicinales.

#### **Le développement des productions agricoles à destination du marché national par :**

- L'installation d'unités laitières pour la transformation et la valorisation du lait
- L'installation d'unités de minoteries et de silos de stockage des céréales
- L'installation des unités de trituration des graines oléagineuses
- L'installation de raffineries pour la transformation du sucre
- Le conditionnement, valorisation et transformation des fruits et légumes
- L'installation des pépinières pour la production de plants

Le Développement de l'industrie des intrants agricoles par :

- L'installation des pépinières pour la production de plants
- L'installation des pépinières de génisses
- La production des semences
- La fabrication des vaccins vétérinaires
- La fabrication de l'outillage agricole.

Malgré a l'importance des résultats qu'est réalisé a partir de première année, cette politique a contribué dans la marginalisation de la communauté rurale parce qu'elle oublie la situation générale de la population en leur milieu et pour ça les pouvoir publique va prendre en compte d'amélioré les conditions favorable de vie de la population dans les zones rurales. Pour ce bute elle va à élargir la politique national de développement agricole (PNDA) a d'autre qu'est la politique nationale de développement agricole et rural (PNDAR) vienne, en plus les objectif précédente, pour :

- inverser l'exode rural ou tout au moins le freiner, l'élément essentielle dans ces zones, et un terre vide de la vie devienne terre improductive.

- stimuler l'emploi, le revenu de la population, qui sur le quelle elle obtenu leurs différentes besoins

- combattre la pauvreté, c'est le principale cause de qui pulsion la population rural vers les grandes villes.

- améliorer de façon globale et durable le bien-être des populations rurales.

- Préserver les ressources naturelles contre les phénomènes de dégradation, pour les générations suivantes

Il y a d'autre objective, en plus qu'est cité en dessus parmi les quelles elle vise a Réhabilité les exportations de produits frais et transformés pour atténuer le Déficit de la balance commerciale du pays. Ces cultures bénéficieraient, à cet Effet, d'une série de mesures qui vont des allègements fiscaux aux soutiens Au développement de la productivité et de la qualité, en passant par la promotion du partenariat avec des opérateurs nationaux et étrangers.

Pour atteindre un taux de croissance annuel de la production agricole (en volume) de 10% à partir de 2004, contre 4% entre 1989 et 2000, le PNDAR compte aussi sur le développement des produits de large consommation comme par exemple : réales, légumes secs, pomme de terre, laits, huiles... etc.

Il intègre aussi le développement des grandes cultures dans une politique de rationalisation des ressources et des moyens, le principe arrêté étant de localiser ces cultures dans les zones qui leur sont les plus favorables.

Il intéressé d'encouragé la reconversion des cultures et des systèmes de culture dans certains zones, notamment en y introduisant l'arboriculture fruitière, la viticulture, l'oléiculture.

Un autre objectif important du Plan s'inscrit dans une perspective temporelle plus longue. Il s'agit de la préservation des ressources naturelles (sols et eaux) pour un développement durable (en zones steppique, saharienne et de montagne), et de l'élargissement de la base foncière du pays grâce à la mise en valeur de nouvelles terres par la concession.

Le Plan cherche aussi à régler définitivement la question du foncier agricole par la mise en place d'un régime stable et transparent, à moderniser L'Administration agricole pour rendre ses interventions plus efficaces, et à lancer une politique participative, associant et impliquant tous les acteurs concernés par les projets. Enfin, il veut tirer parti de la coopération internationale comme appoint aux efforts de développement de l'agriculture.

## **6. PNDA : Des résultats controversés**

Les résultats de ce programme peuvent être résumés comme suit :

Ce secteur contribue à hauteur de 12% du PIB et emploie 21% de la population active, et a enregistré une croissance continue de l'ordre de + 4% annuellement et réalise un chiffre d'affaires annuel de 8 milliards US \$.

Et durant cette dernière décennie, le secteur agricole a connu une croissance relativement

stable en dépit des conditions climatiques difficiles, comme la sécheresse et la fluctuation des précipitations. Il a également été observé une croissance positive agricoles au cours de trois années consécutives, avec respectivement, en 2004, 2005 et 2006 des taux de 6,41 %, 2,02 % et 4,71 % respectivement.

Il en est de même pour la valeur ajoutée agricole qui est passée de 322 milliards de DA à 548 milliards de DA au cours de la même période; conférant au secteur une contribution au PIB de 8 % en moyenne annuelle.

Compte tenu de l'importance de l'eau dans l'agriculture irriguée, l'Algérie sur cet aspect dans le cadre des programmes destinés au développement de l'agriculture, a construit des barrages et a creusé des puits dans de nombreux domaines, ce qui augmente la superficie irriguée de 350.000 ha en 2000 à 835.197 ha en 2006.

Pour concrétiser la forte volonté d'économie de cette précieuse denrée, la politique mise en œuvre a permis d'orienter 60 % des soutiens accordés dans cette direction.

C'est ainsi que plus de 350.000 Ha ont été équipés en systèmes d'irrigation efficaces, économiseurs d'eau (dont 179.488 ha en irrigation localisée).

Les volumes d'eau ainsi économisés, évalués à plus de 850 millions de M<sup>3</sup>, soit l'équivalent de près de 5 barrages moyens, correspondent aux besoins en irrigation de quelques 106.000 hectares.

Le bilan de ce plan en matière d'irrigation est une extension significative de la superficie irriguée et ce, malgré les contraintes vécues ces dernières années par l'agriculture en matière de déficit pluviométrique, les superficies irriguées n'étant que de 350 000 ha en l'an 2000, et elles sont de 835 000 ha à la fin 2006, soit un gain de 485 000 ha en surfaces irriguées.

Tableau 12 : Evolution des superficies irriguées 2000 à 2006

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
superficies	300500	600100	600400	700100	800000	800100	800500

Source : MADR 2007.

Le potentiel de production arboricole et viticole est passé de 517.000 ha en 2000 à près d'un million d'hectares en 2006 ; soit un doublement du potentiel de production.

Quant à la protection des sols, il y a eu la restauration de 2.817.194 ha par la mise en défens, et la réhabilitation de plus de 25.891 ha par la plantation pastorale. Les populations, qui jadis vivaient au labour illicite, au surpâturage, s'impliquent maintenant de plus en plus dans la préservation de la steppe et dans le ralentissement de l'avancée du désert.

Il faut aussi signaler la valorisation et la régulation de près 900 millions de m<sup>3</sup> d'eaux de crues et l'irrigation par épandage de 498.000 ha destinés à la production fourragère.

De même qu'on relève l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel à 55 % par la production, soit une économie annuelle de 25 millions de quintaux d'orge.

Enfin, il y a lieu de noter l'amélioration de la densité de points d'abreuvement du cheptel qui passe d'un point d'eau pour 6.000 ha à un point tous les 2.400 ha.



Pour ce qui est de l'apport de la production végétale et animale dans la production du secteur agricole, nous constatons un passage d'une agriculture portée à poids égale par les deux sous-secteurs (végétal et animal) à un secteur agricole où environ 2/3 de la production valorisée est d'origine végétale.

### **7. Quelques observations sur les résultats et conséquences du PNDR**

L'opération a consisté en un regroupement des deux (02) fonds (Le fond national de développement agricole (FNDA)) du compte spécial N° 302-052 et le fond de garantis et protection de la production agricole (FGPPA) du compte spécial N°302-067) en un seul fond (fond national de régulation et de développement agricole (FNRDA) sous le compte N° 302-067: Loi N°99-11 du 23.12.1999 portant loi de finance pour 2000, sous l'article 94. La CNMA (caisse nationale de mutualité agricole) a été désigné comme institution financière spécialisée chargé de la mise en œuvre des actions de soutien de l'Etat au développement de l'agriculture en mettant à sa disposition le FNRDA.

Un arsenal de dispositifs législatif a été mis en place pour :

- \* Détermination de la nomenclature des recettes et des dépenses du compte spécial N° 302-067 (arrêté interministérielle N°586 du 25.06.2000);
- \* Détermination des conditions d'éligibilité au soutien sur le FNRDA et modalités de paiement des subventions (Décision ministérielle N° 599 du 08.07.200);
- \* Détermination des conditions d'accès au crédit lié de la CNMA pour le financement des opérations inscrites dans le cadre du PNDR.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme des messages, instructions et des correctifs sont envoyés aux chefs de projets(Les Directeurs des Services Agricoles) au niveau de toutes les Wilayates du pays.

Le Subdivisionnaire étant l'interlocuteur premier de l'exploitant désirant s'inscrire au PNDR. Il est aussi chargé du suivi et du service-fait pour le paiement des factures répondant au cahier de charges établis entre la DSA et l'exploitant. La procédure d'inscription au PNDR étant très longue et exigeante. Elle oblige l'exploitant à passer par plusieurs intermédiaires (délégué communal, bureau d'étude, notaire, APC, fournisseurs, subdivisionnaire, CRMA, etc.).Au niveau de chaque wilaya il est institué un comité technique (CTW) chargé de l'étude des dossiers par les intéressés dans le cadre du PNDR et qui se réunit une fois par semaine. Les dossiers étudiés et rejetés ne peuvent pas être réintroduits une autre fois.

Toutefois une commission nationale de recours est constituée pour étudier les dossiers des personnes non satisfaites par la décision du CTW. Une fois le comité technique donne son accord, une décision d'adhésion au PNDR est établis permettant à l'exploitant d'engager les travaux pour selon le cahier de charge. Le paiement se fait aux fournisseurs ou à l'entrepreneur après réalisation des travaux et acquisitions de l'équipement. Une cellule suivi-évaluation au niveau national a été installée en 2001. Les conditions d'éligibilité défavorisent quelque peu les paysans parcellaires n'ayant pas d'actes de propriété à leur nom (héritiers).

Les projets qui ne s'inscrivent pas dans le cadre prévu par le ministère (listing des créneaux) sont rejetés.

### 2.5.2. La politique de renouveau rural :

Ce point va faire l'objet d'une analyse approfondie dans les chapitres qui vont suivre

#### CONCLUSION :

L'espace rural est un enjeu pour les différents groupes résidents qui ont occupés, structurés, contrôlés et exploités un certains espace de vie, où ils ont défini des activités sociales et productives spécifiques. (PICOUËT et QUESNEL, 1996)<sup>145</sup>.

Ces groupes sociaux sont le résultat d'un processus historique de dépossession-prolétarianisation à travers des mécanismes de déstructuration par les lois et par le mode de production (Dumont, 1949)<sup>146</sup>. Par ailleurs, Le système des grands domaines coloniaux (latifundiaire) imposé par la colonisation « a bouleversé durablement les structures agraires. » (Ait Amar, 1999)<sup>147</sup>. Ils sont aussi le produit d'un processus politique où l'Etat depuis 1962, en phase de constitution, avait investi le territoire rural par le biais des schémas d'aménagement du territoire qui remettaient en dernière position le secteur rural dans le cadre du développement économique et social et qu'on peut lire clairement à travers les indices de développement humains où les communes rurale restent très en retard dans tous les secteurs (économique, social, culturel) comparativement aux centres urbains et/ou industriel.

L'incapacité du nouveau Etat à assumer toutes les responsabilités et atteindre les objectifs affichés par la stratégie globale de développement qui était construite « fondamentalement sur l'objectif du plein emploi et de satisfaction de la demande interne du pays » (BESSAOUD, TOUNSI, 1995)<sup>148</sup> a enclenché une dynamique sociale. Les communautés rurales, qui ont fait le « dos d'âne » durant deux décennies 1967-1987, et leurs relais urbains, suite à la libération du secteur rural (agriculture, transport, commerce, service) ont pris des initiatives d'appropriation au début par la prise en main d'un nombre remarquable de filières attachées soit à l'amant (approvisionnement, équipement, etc.) soit à l'aval (commercialisation conditionnement) de la production agricole puis en fin le contrôle du secteur agricole par la production, le stockage, l'importation et l'exportation.

Le gouvernement avait lancé la privatisation du secteur agricole en 1987 légalisant ainsi de nouveaux rapports de production (Loi 87-19 du 8 décembre 1987 (JO N° 50 du 09 décembre 1987)) en un système d'affermage (l'Etat est le propriétaire confiant la terre aux exploitants agricoles et la redevance pour droit de jouissance<sup>149</sup> de la terre que doit verser ces exploitants agricoles à l'Etat annuellement). Les but affichés de cette privatisation est d'assurer l'exploitation optimale des terres agricole; d'augmenter la production pour satisfaire les besoins nationaux et d'assurer une autonomie réelle des exploitants et leur

<sup>145</sup> DOMENACH Hervé et GONIN Patrick, « Editorial », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18 - n°2 | 2002, [En ligne], mis en ligne le 09 juin 2006. URL : <http://remi.revues.org/index2643.html>. Consulté le 11 novembre 2008.

<sup>146</sup> Dumont R. (1949), « Evolution récente et perspectives de l'agriculture Nord-africaine ». Institut d'observation économique. Etude spéciale n°3. Paris. 32 p.

<sup>147</sup> AIT AMAR Hamid A, La question agraire aujourd'hui, INSANIYAT N° 07 [Janvier - Avril 1999], Paysans algériens ?.

<sup>148</sup> BESSAOUD Omar, TOUNSI Mohamed. CIHEAM-IAM, Montpellier (France) Options Méditerranéennes, Série. B / n°14, 1995 - Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000 Options Méditerranéennes.

<sup>149</sup> Ce droit d'exploitation qui a été payé par certaines exploitations en 1990, n'est plus payé actuellement.

permettre de profiter de tout le fruit de leur effort.<sup>150</sup>

La référence était dans ce cadre les résultats obtenus par certaines exploitations intensives du secteur privé considérées, par les initiateurs de la restructuration du secteur agricole publique, comme modèle à suivre. La campagne médiatique qui précéda la libéralisation du secteur était révélatrice d'une influence grandissante des libéraux du pouvoir des années 80.

Le partage des Domaines agricoles Socialistes (DAS) à l'initiative de l'Etat (Décret exécutif 87-19) dans le cadre de la libéralisation globale de l'économie, enclenché depuis les années 80<sup>151</sup>; a engendré des alliances et des stratégies des acteurs locaux dans le but de profiter de cette opportunité et bénéficier de la terre et des équipements agricoles.

Tableau 13 : Evolution des transformations du secteur agricole en Algérie.

Types de politiques	Année	Caractéristiques de la phase de développement
<b>Autogestion</b>	1963	➤ Décrets de mars 1963 : Nationalisation des biens vacants. Les fermes coloniales organisées en fermes d'Etat gérées par des comités de gestions des travailleurs du domaine.
<b>Réformes agraires</b>	1967	➤ Etatisation des domaines autogérés par la réduction du rôle des comités de gestion. Crise d'exportation. Planification du développement. Financement du secteur industriel par 'agriculture. Village socialistes.
<b>Révolution agraire</b>	1971	➤ Réduction des superficies du secteur privé de plus de 50 ha, nationalisation des terres dont les propriétaires sont considérés comme des absentéistes, création de coopératives agricoles de la révolution et des coopératives pastorales. Importations alimentaires considérables. Exode rural intense (150.000 migrants /an).
<b>Restructuration des domaines</b>	1981	Transformation des domaines autogérés en domaines agricoles socialistes (DAS). Ouverture vers le privé par le financement, l'équipement et la vulgarisation. APFA. Code pastoral.
<b>Restructuration des DAS</b>	1987	➤ Libéralisation de l'économie, partage et distribution des DAS sous formes d'exploitation collectives (EAC) ou individuelles (EAI), des coopératives de commercialisation et des offices et coopératives d'approvisionnement au profits de travailleurs des domaines et des dignitaires du pouvoir . Plan national de lutte contre la désertification
<b>Restitution des terres nationalisées</b>	1990	➤ Restitution des terres nationalisées en 1971 à leur propriétaires. ➤ Loi foncière. Grands travaux de 1994.
<b>PNDA: Plan national de développement agricole</b>	2000	➤ l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire des populations et la protection des ressources naturelles à travers la réalisation d'un ensemble d'objectifs et différentes formes d'interventions
<b>PNDAR : Plan national de développement agricole et rural</b>	2004	➤ Les soutiens des activités créatrices de revenus, d'emplois et de production concourant à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages. ➤ L'accompagnement du développement par l'accès aux moyens techniques et aux crédits. ➤ Les programmes de gestion et de développement des forêts et de la steppe, générateurs d'emplois et préservant le milieu naturel. ➤ Le renforcement de l'accès des populations rurales aux prestations de base (eau, électricité, gaz) ainsi que la poursuite du programme de logement rural
<b>PRR : Politique de renouveau rural</b>	2006	➤ spécialisation et reconversion des vocations des territoires ruraux, ➤ recherche des synergies au niveau des territoires, ➤ décentralisation de la décision concernant le développement rural, ➤ meilleure coordination des interventions, meilleur ciblage des actions à mener et

<sup>150</sup> Article 1 et 6 de la Loi 87-19 du 8 décembre 1987. JORADP N° 50 du 09 /12/87.

<sup>151</sup> Selon Bessaoud, ce processus de libéralisation a commencé depuis 1976 ; « Ce processus se déroule sur une période relativement longue. Il est mis en application par les pouvoirs publics algériens dès l'arrêt des opérations de réforme agraire (1976) et il s'accélère dans les années 1980. » .

Omar Bessaoud, L'agriculture et la paysannerie en Algérie. Les grands handicaps. Communication au Symposium - Etat des savoirs en sciences sociales et humaines. CRASC-Oran- 20-22 septembre 2004

		<p>➤ efficacité de l'allocation des ressources disponibles, amélioration de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ruraux...);</p>
<b>PRAR : Politique de renouveau de l'économie agricole et rurale</b>	2009	<p><input type="checkbox"/> L'accroissement de la production nationale en produits de large consommation (blé dur, lait) assurant un taux de couverture moyen minimal de 75% des besoins;</p> <p><input type="checkbox"/> La modernisation et la diffusion des progrès technologiques dans les exploitations agricoles (irrigation adaptée, fertilisation, mécanisation, utilisation des semences et géniteurs améliorés.);</p> <p><input type="checkbox"/> La modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation de la production nationale et d'approvisionnement en intrants et services à l'agriculture;</p> <p><input type="checkbox"/> La mise en place des systèmes de régulation interprofessionnels, fédérant les différents maillons des filières de large consommation (SYRPALAC) tels que les céréales, lait, pomme de terre, oléiculture, viandes, etc., créant les conditions de stabilisation des marchés;</p> <p><input type="checkbox"/> La généralisation et l'extension des systèmes d'irrigation agricole en visant 1,6 millions d'hectares, à l'horizon 2014, contre près de 900.000 hectares actuellement.</p> <p><input type="checkbox"/> Le développement des capacités nationales pour atteindre l'autosuffisance dans la couverture des besoins en matière de semences, plants et géniteurs.</p> <p><input type="checkbox"/> D'un développement des espaces ruraux équilibrés, harmonieux et durable.</p>

## Chapitre 5

### Analyse et évaluation de la politique de renouveau rural

#### I. Présentation de la politique de renouveau rural

##### 1.1. Introduction

Les régions rurales en Algérie se caractérisent par la dislocation du tissu social familial et tribal à travers une forte intervention d'un Etat hégémonique et omniprésent dans la vie sociale, économique, culturelle et politique. La transformation des anciens douars en sièges de communes, l'infiltration du parti unique dans les bourgs les plus reculés et le rattachement de la redistribution, des transferts sociaux et l'accès aux postes de travail et de responsabilité à l'allégeance au parti à partir de l'indépendance politique, a contribué à détruire le statut de médiateur et de régulateur qu'exerçaient les institutions locales traditionnelles tel «La Djemââ» dans les villages. La Djemââ constituait un héritage culturel et organisationnel qui n'a rien à envier à la démocratie sociale ou populaire au sens qu'elle constituait un maillon important dans l'organisation sociale algérienne et répond d'une part à l'esprit de cohésion sociale cimenté par une histoire tumultueuses caractérisée par des invasions multiples du pays et aussi pour des raisons de nécessité de la vie communautaire où la tribu ou le clan était plus qu'un garant de sécurité, il était un mode de vie.

Sur le plan économique, les choix stratégiques de développement basés sur l'industrie ont eu des effets pervers sur l'activité agricole (devenue juste une source de financement de l'industrie, une source de main d'œuvre et un fournisseur de produits agricoles à prix administré). Ainsi, les ruraux ne recherchent plus de revenus à partir du seul secteur agricole, l'exode vers les zones urbaines où sont implantées toutes les installations industrielles fait reculer l'importance de l'agriculture en termes d'emplois et de revenu pour les zones rurales et ternie le rôle politique et sociale que jouait la communauté rurale.

Le processus se poursuit avec une grande activité d'urbanisation anarchiques des villages et une dominance des produits agricole importés sur les produits locaux (garantis par une manne pétrolière aux mains d'un gouvernement représentant les lobbys citadins d'importateurs).

Ces facteurs sont à l'origine de l'extension du chômage et de la pauvreté qui sont devenus des phénomènes principalement ruraux. Ainsi, le PNUD (2000) dénombrait déjà plus de 7,8% de malnutris en milieu rural (alors qu'elle est de 4,8% en milieu urbain), le faible taux de scolarisation en zone éparses (plus de 51,5% des ruraux sont analphabètes en zones éparses et 35% en agglomérations secondaires). La pauvreté touche les ménages ruraux particulièrement ceux dans le chef de ménage est sans instruction (d'ailleurs 60% des chefs de ménages ruraux sont analphabètes).

La nature des emplois issus de l'effort de l'Etat pour freiner la détérioration des conditions de vie en milieu rural (un taux de chômage inquiétant dépassant 25% d'une population jeune particulièrement la tranche 20-29 ans) n'a donné qu'une structure fragile de l'emploi représentée par des travaux saisonniers et irréguliers dans des secteurs nés de la conjoncture et des emplois administratifs dévalorisants même la nature de la formation et d'instruction pour certains.

Le projet de Stratégie de Développement Rural Durable fut publié en 2004 (SDRD, 2004) et le document relatif à la Politique de Renouveau Rural sort du bureau du Ministre délégué au développement rural en 2006 (PRR, 2006). Ces deux grandes réflexions sérieuses, ciblant particulièrement le monde rural, définissent les grandes orientations des pouvoirs publics en direction des zones rurales algériennes après une décennie noire. La SDRD, définie sur un horizon décennal (2005/2014), et la Politique de Renouveau Rural (aout 2006), se fixent des objectifs tant désirés et si ambitieux qu'ils semblent irréalistes au regard de la place politique et sociale des communautés et du monde rurale dans une Algérie où les luttes pour le pouvoir se chevauchent avec la gestion de la cagnotte issue des ventes d'hydrocarbures (pétrole et gaz). Les objectifs fixés au départ, au nombre de quatre, par la Politique de renouveau rural tournent autour de la revitalisation des zones rurales et l'engagement de l'Etat à revoir les erreurs du passé :

- i) de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales ;
- ii) de l'emploi et des revenus par la diversification des activités économiques,
- iii) du renforcement de la cohésion sociale et territoriale, et
- iv) de la protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux.

Les PRR et la SNDRD s'inspirent des grands principes du développement durable et s'inscrivent en droite ligne pour l'opérationnalisation de « l'Agenda 21 » pour répondre aux exigences des objectifs de développement du millénaire (ODM). Mais aussi, sur le plan externe, la PRR et la SNDRD, répondent aux exigences de l'intégration à l'OMC et dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne. Sur le plan interne elles sont des axes prioritaires de la stratégie nationale de l'aménagement de territoire et du développement durable (SNAT-DD).

Le dispositif législatif actuel sur lequel se base la PRR comprend la loi d'orientation foncière<sup>152</sup>, le code rural, la loi relative au mode d'exploitation des terres agricoles. Les lois sur la protection de l'environnement<sup>153</sup> renforce les législations précédentes et assure la préservation des équilibres écologiques nationaux et de durabilité du développement.

Dans le but d'assurer le succès de la stratégie, le gouvernement a commencé à mettre en place des dispositifs de soutien portant sur plusieurs dimensions clés:

- l'adaptation d'un Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA) pour une meilleure prise en charge du soutien au développement des filières de production agricole et pour le soutien à l'exportation;

- l'utilisation du Fonds de mise en valeur des terres par concession (FMVTC), à titre transitoire jusqu'à la fin 2002, pour répondre à la nécessité d'une action urgente au niveau des régions rurales défavorisées, puis du Fonds de développement rural et de mise en valeur des terres par concession (FDRMVTC), créé par la loi de finances pour 2003;

- l'activation des conditions de mise en œuvre du Fonds de la lutte contre la désertification de développement du pastoralisme et de la steppe (FLCDDPS);

- la mise en place, en relation avec le Ministère de l'habitat, d'un dispositif d'aide au logement rural. Ce dispositif prévoit l'extension, aux populations rurales, des aides consenties par le Fonds national d'aide au logement (FONAL), selon des critères d'éligibilité et des procédures particulières;

- l'organisation des interventions entre les services du MADR et ceux du Ministère des ressources en eau pour la réalisation des retenues collinaires.

Des mesures de renforcement ont également été lancées pour:

- le renforcement de l'intersectorialité et l'harmonisation des modes d'intervention en milieu rural avec les secteurs de l'artisanat, de la formation professionnelle, de l'emploi, de la solidarité, de l'éducation, de la famille, de la PME ainsi que le secteur de la jeunesse et des sports. Ces modes seront formalisés au fur et à mesure de l'approfondissement de la démarche de développement rural participatif;

- la mise en place, en relation avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, d'un dispositif de suivi évaluation des programmes de développement agricole et rural.

Ce dispositif s'articule sur des comités de daïra de suivi évaluation, chapeautés par un comité de wilaya, placé sous l'autorité du wali;

- l'élaboration d'un logiciel spécifique de suivi évaluation des programmes de développement agricole et rural (LSSSEDAR), mis à la disposition des utilisateurs pour assurer cette fonction essentielle;

- l'adaptation des programmes d'aménagement et de gestion des espaces naturels (Plan national de reboisement, Programme d'emploi rural, Programme de mise en valeur des terres par la concession, Programme d'aménagement des zones steppiques, etc.), aux objectifs et à la démarche de la mise en valeur de proximité;

---

<sup>152</sup> Loi 90-25 de la 18/11/1990, portant orientation foncière (modifiée et complétée par l'ordonnance n° 95-26 du 25/9/1995).

<sup>153</sup> Loi n° 01-03 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

- la préparation du lancement de projets pilotes avec le concours du FIDA, de la FAO et de la BIRD dans les zones caractérisées par la précarité des conditions de vie des populations et l'existence de potentialités naturelles insuffisamment ou mal exploitées;
- le lancement d'enquêtes socioéconomiques au niveau de 600 communes en vue d'apprécier la situation, évaluer l'état des besoins des populations concernées et préparer les éléments d'information nécessaires à la formulation de projets de mise en valeur de proximité;
- le lancement d'un portefeuille d'études pour mieux apprécier la situation prévalant en zones rurales, affiner les approches et soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de développement rural (études confiées au CENEAP sur la situation économique et sociale du monde rural au niveau de certaines régions du pays, au BNEDER pour l'élaboration d'un outil de planification facilitant la formulation de projets de développement rural par territoire communal).

Il est compréhensible, à travers la lecture des textes de présentation de la PRR en 2006, que cette dernière vise la création des conditions nécessaires pour maintenir un nombre de ruraux dans leurs territoires (revitalisation des zones rurales) et favoriser une exploitation maximales des potentialités agricoles (valorisation des ressources naturelles) dans une optique de développement durable. L'approche méthodologique tente de promouvoir des projets donnant lieux à des actions de développement en relation avec les conditions d'existence des ruraux et sont ainsi dénommés de « Proximité ». Aussi, il est demandé aux structures administratives et techniques, relevant des secteurs ministériels intervenant en milieu rural de coordonner leurs actions et de fédérer leurs projets pour une meilleure efficacité de l'intervention publique dans les zones rurales (j'évite au maximum de parler de territoires ruraux parce qu'il n'y a pas la même conception de territoire entre le Nord à l'origine de la conception de la stratégie de développement rural durable (SNDRD) et le Sud dont fait partie l'Algérie . Le territoire est une notion nouvelle en Algérie et elle reste pénétrée par l'ambiguïté du découpage physique, c'est-à-dire en zone de potentialités ou zones géographiques que les initiateurs de la PRR appellent " Zone de programmation " (ZP), et le découpage administratif représenté par la commune comme seule unité fondamentale. Négligeant même d'autres unités existant dans la mémoire collective des communautés rurales, celui d'ARCH (tribu) qui n'a pas de présence officielle même s'il est officieusement utilisé dans les élections et dans les équilibres politiques ; le douar, la mechta pour le Nord, Ksar pour le Sud en constitue une unité de base)<sup>154</sup>.

Cette exigence vis-à-vis des intervenants dans le milieu rural permet en principe d'avoir des projets intégrés. En résumé, il est recherché à fédérer toutes les actions de développement se passant dans les zones rurales dans un cadre organisationnel et politique qui est le PPDR.

Ces PPDR sont conçus pour être définis et exécutés en coopération avec les acteurs locaux. Ces acteurs sont définis au préalable par l'administration locale et répondent aux exigences des lois sur les associations et les syndicats, légiférés en plein crise politique et sécuritaire et par conséquent ne peuvent refléter une réalité sociale où il est attendu une

<sup>154</sup> Souligné par nous même.

dynamique importante dans la force de proposition, la capacité de prise d'initiative et de suivi des actions de développement qui intéressent l'avenir des ruraux et celui de leurs enfants.

Il est attendu donc de ces relais sociaux et politiques une réelle implication et la recherche de synergies économiques et sociales.

Il y a lieu de relever que le monde rural se trouve de plus en plus inséré dans un réseau d'institutions, d'organisations et d'outils de développement inédits depuis la période de la Révolution Agraire (1971- 1975). Ces institutions ne seront en mesure de jouer un rôle de médiation entre les communautés locales et le pouvoir local ou central que par la promotion, d'une part, de l'action collective, et d'autre part, par des progrès, via la décentralisation (et la déconcentration) et des formes d'expression et d'action plus fortes que peut permettre une démocratie locale. Il est d'une nécessité impérieuse de comprendre les acteurs dans leurs réalités multidimensionnelles et de les responsabiliser tout en mettant en place «des mécanismes transparents et en insistant sur la redevabilité des acteurs intermédiaires »<sup>155</sup>.

La confluence entre les objectifs économiques et sociaux, en plein luttes de pouvoir plus larges, entraînent avec elles la société traditionnelle rurale dans un engrenage de changements ne laissant que peu de marge de manœuvre perturbant ainsi les systèmes de solidarité traditionnels ou informels sans pour autant en créer des conditions d'un nouveau système de prise en charge des dégâts causées par le tourbillon de changements. L'excès d'enthousiasme pour une radicalisation de la situation économique et sociale entraîne une paupérisation absolue de larges couches de la population rurale en lutte pour leur survie et une surexploitation des ressources disponibles par des alliances entre ces mercenaires libéraux et les maîtres de la puissance publique créant une économie martyrisée.

La forte capacité de mobilisation des relais politiques dans les milieux économiques et agricoles (associations, syndicats, corporations et organisation dites de masse, des milieux agricoles et des hommes d'affaires à l'affût de projets à capter dans le secteur et dont l'influence n'est pas à démontrer) peuvent remettre en cause toute politique ne leur permettant pas de mieux se servir. Dans ce sens «Quand nous parlons de conflits par rapport au développement rural, il s'agit, d'un phénomène qui dépasse largement le cadre local et qui a une forte influence sur la vie des populations. Qui dit conflit, dit conflit d'intérêt et lutte de pouvoir. »<sup>156</sup>

## 1.2. Cadre

Pour dynamiser la croissance, les pouvoirs publics ont mis en œuvre sur la période 2001-2004, un programme de soutien à la relance économique totalisant 525 milliards de DA, soit l'équivalent de 7 milliards USD, destiné à la mise à niveau des infrastructures de base, au soutien à l'agriculture et du développement rural. Le Renouveau rural renforcé par le Programme de soutien (PSRR 2007-2013) fournit le cadre et les modalités d'une revitalisation progressive des zones rurales par la relance de leurs activités économiques à

<sup>155</sup> Christiane Kayser. Les zones rurales dans un monde globalisé : conflits et paupérisation, modernité manquée et pièges ethniques. Grain de sel n° 31. Juin 2005. P 13

<sup>156</sup> Christiane Kayser. OP. Cité. P 12.



travers des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI).

La nouvelle stratégie de développement rural est clairement définie dans le document intitulé « la stratégie nationale de développement rural sur un horizon décennal » (juillet 2005) et le plan de renouveau rural (août 2006).

La SNDRD a été présentée en Conseil du Gouvernement à deux reprises, la première fois en Juillet 2003 pour exposer ses fondements, la seconde fois en Février 2006 dans sa version définitive et après une phase pilote (2003-2005) durant laquelle, elle a été testée dans ses démarches, ses méthodes et son efficacité au niveau des 48 wilayas. Chacune des wilayas a également dans ce sillage, élaboré sa propre stratégie tenant compte de ses spécificités locales.

C'est sur cette base, que le Conseil du Gouvernement du 14 Février 2006 a affirmé que la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable et les Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI) sont aujourd'hui une réalité et a défini les contours du concept de développement rural.

Les principes qui régissent la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) (MADR, 2006) se fondent notamment sur le principe d'implication des populations rurales et de leurs organisations dans la résolution des problèmes auxquels elles sont confrontées et leur initiative à imaginer et mettre en œuvre leurs propres projets. L'approche participative (du bas vers le haut) développée par la SNDRD est une approche totalement nouvelle pour les services techniques déconcentrés et des directions centrales sectorielles trop habitués à un travail bureaucratique du haut vers le bas (descendant) mené par arrêtés, instruction et messages à partir d'Alger. Cette approche tente de s'appuyer sur des atouts que peuvent détenir les organisations rurales (associations, coopératives, unions professionnelles, collectivités locales) et sur l'intégration au niveau local de toutes les actions de développement se déroulant sur les territoires ruraux (le développement local est l'émanation de plusieurs acteurs dont, les APC, la wilaya, les divers secteurs ministériels au niveau déconcentré).

La stratégie décennale met l'accent sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Selon (MATE, 2002), l'apparition de problèmes écologiques graves et leurs effets sur la croissance économique et la qualité de vie de la population trouvent leur origine, après trois décennies à peine, non pas nécessairement dans les choix fondamentaux de société pour lesquels a opté le pays, mais davantage dans les choix de politiques et mesures institutionnelles et budgétaires ainsi que des systèmes d'incitation, de mise en œuvre et de gestion.

Cette politique de renouveau rural s'inscrit dans une logique historique de «reconstruction des complémentarités» entre le monde rural et la ville, rompues au fil du temps du fait de politiques de colonisation avant l'indépendance du pays ou, par la suite, de choix de politiques économiques inachevées ou incomplètes se résumant parfois, à la juxtaposition d'actions sectorielles et excluant souvent les principaux acteurs dans leur mise en

œuvre.»<sup>157</sup>.

Un système d'aide à la décision pour le développement rural (SADDR) a été mis à la disposition des décideurs et aux encadreurs du développement reposant sur le croisement de variables socio-économiques et environnementales, par commune, wilaya, zone naturelle, zone de programmation (quatre zones de programmations) et au niveau national qui aboutissent à la construction d'un Indice synthétique (Développement Rural Durable). C'est à travers un travail de structuration des variables et des informations statistiques et géographiques de base qu'il a été possible d'obtenir des indices simples au nombre de 24 et de 9 indices spécifiques (santé, éducation, conditions de vie, économie agricole, économie hors agriculture, protection de l'environnement, niveau de dégradation des ressources naturelles), ainsi que 3 indices composites (humain et social, économie rurale ,environnement) qui renseignent sur l'état de développement de chaque commune et permettent, par indicateur ou indice de classer les communes et d'en dresser une typologie. Le SADDR, tout en appuyant la nouvelle Politique de Renouveau Rural (PRR), fournit aux décideurs stratégiques les moyens de contrôle et d'orientation du monde rural.

Extrait du programme du Gouvernement relatif au développement rural (mai 2004).

« La relance de l'agriculture sera également accompagnée de la poursuite des efforts de développement rural, notamment à travers:

-Les soutiens des activités créatrices de revenus, d'emplois et de production concourant à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages.

-L'accompagnement du développement par l'accès aux moyens techniques et aux crédits.

-Les programmes de gestion et de développement des forêts et de la steppe, générateurs d'emplois et préservant le milieu naturel.

-Le renforcement de l'accès des populations rurales aux prestations de base (eau, électricité, gaz) ainsi que la poursuite du programme de logement rural. »

**Les enjeux de la PRR sont d'ordres économiques, sociaux, environnementaux liés au développement durable et en fin des enjeux de sécurité alimentaire :**

### **1- Enjeux économiques et sociaux de la PRR:**

Du point de vue économique: Le constat fait par tous les travaux sur le secteur agricole nous permet de constater la faible part du PIBA dans le PIB et une faible participation de l'agriculture à la croissance économique nationale. L'amont et l'aval du secteur agricole sont caractérisés par la faiblesse de l'agro-industrie et l'agrofourmiture (IAA étant totalement extravertie basé sur l'importation de la matière première, et les outillages) et une part très insuffisante de la production est transformée (VA agro-industrielle /va agricole). Cette faible participation de l'industrie d'équipement nationale dans le secteur agricole peut être expliquée par le fait que les entreprises industrielles nationales ont été dynamitées par le PAS. Cet état est une des causes de cette balance commerciale agricole et alimentaire déficitaire en permanence.

En matière d'investissement, il faut reconnaître qu'avant 2002, le Budget alloué au secteur agricole et sa contribution au développement agricole n'ont jamais atteint un niveau qui permettait de faire des évaluations de performance des investissements dans le secteur.

<sup>157</sup> MDDR, Commission nationale du développement rural. Le renouveau rural, Aout 2006. P 17.

A partir de 2003, l'Algérie a enregistré des avancés remarquables dans le domaine de l'investissement agricole et rural. Un montant de 286 milliards de dollars a été alloué au plan quinquennal 2010-2014 avec 20 milliards de dollars pour appuyer le développement de l'économie nationale, et notamment plus de 13 milliards de dollars affectés à la politique de développement agricole et rural.

Plus de 2 milliards de dollars sont alloués à la Pêche pour, notamment, accompagner le développement de cette activité et la soutenir par de nouvelles infrastructures et le développement de l'aquaculture, (environ 40 %) à l'amélioration du développement humain.

### **2- Enjeux du développement durable:**

- Il faut noter que 80-90% des ressources en eau sont utilisées par l'agriculture.
- Dégradation des conditions d'exploitations (dégradation des sols, faible ressources en eau, changement climatique): dégradation des facteurs de productions agricoles par dégradation, lessivage, faible apport en matières nutritives (MO, et MM) et surexploitation des sols et des zones fragiles ;
- Faibles précipitations qui sont mal réparties au court du cycle végétatif, non maîtrise des itinéraires techniques et des coûts de production ;
- Avancé du désert du Sud vers le Nord et du béton du Nord vers le Sud, avalant des dizaines de milliers d'hectares pour la production agricole ;
- Faible valorisation de l'utilisation des ressources (eau, des sols et des forêts) par des techniques moins coûteuses et plus rentables (techniques d'irrigations, travail spécialisé des sols, engrais, semence, souche et espèces de haute qualité de production adaptées, techniques sylvicoles, etc.).

### **3- Enjeux de la sécurité alimentaire et développement des zones rurales.**

Pauvreté en milieu rural, exode rural, insécurité, ce qui implique la nécessité de stabiliser le tissu social dans le court et moyen terme.

La pauvreté en Algérie est d'abord un phénomène rural qui affecte une partie des 1,8 million de ménages ruraux, notamment ceux qui ont le plus d'enfants. Les conséquences de notre politique d'aménagement du territoire en seraient en grande partie responsables car si l'argent de l'Etat n'a pas manqué pour développer les infrastructures (routes, électricité, eau, équipements divers), ces dernières ont eu peu d'impact sur le développement rural du fait qu'elles ne sont pas intégrées à un schéma d'aménagement du territoire préalable réfléchi. La massification de la pauvreté a également pour origine la modicité des salaires versés dans l'agriculture à ceux qui ont la chance d'avoir un emploi permanent ou saisonnier sur les terres agricoles du secteur public ou dans les exploitations privées<sup>158</sup>.

Une étude du Ministère du travail, effectuée dans le courant de l'année 2003, montre que le salaire mensuel moyen brut versé dans le secteur agricole ne dépasserait pas 12 000 DA, soit à peine un peu plus que les 10 000 DA du SMIG, alors que le salaire moyen versé dans les entreprises industrielles et de services se situe autour de 24 000 DA tandis que celui versé par les entreprises du secteur de l'énergie est d'environ trois fois le SMIG.

<sup>158</sup> Abdellatif Benachenhou. *La croissance maîtrisée*. Edition Alpha-Design. Alger. 2004. 152 pages.

Une ONG des droits de l'homme estime à près d'un million et demi le nombre de personnes ayant fui leur résidence d'origine essentiellement rurale en raison du terrorisme.

Il s'agit d'un déracinement d'une envergure comparable à celui qu'avaient provoqué les regroupements forcés de populations durant la lutte de libération nationale (camps de concentration des ruraux). Les conséquences d'un tel déracinement qu'il faudra assumer sur divers plans: économique, social, culturel mais également psychologique puisque cette "déportation" a généré des pertes de repères et de valeurs auprès des populations concernées. Les dégâts occasionnés aux équipements collectifs (écoles, mairies, entreprises locales brûlées) ayant amplifié la pauvreté qui prévalait déjà dans beaucoup de villages ruraux. Cet exode forcé, a toutes les chances de se poursuivre et c'est à l'Etat de faire l'effort requis pour la reconstruire et développer les infrastructures.

Par ailleurs, il faut noter la sensibilité extrême des couches sociales les plus fragiles par rapport aux prix des denrées de première nécessité. Ce qui nécessite le développement de la distribution des denrées alimentaires de qualité avec une amélioration des conditions et diversité des formats (frais, conditionné, etc.). Ce qui exige une prise en charge sur le court le moyen et le long terme.

- Structures agraire: morcellement des terres suite au système de cession, taille moyenne des exploitations en baisse, départ en retraite et faible attrait de l'activité en milieu rural et donc non remplacement des exploitants ayant pris leur retraite et donc il n'y a pas eu de transfert du savoir-faire paysan (agricole et rural);

-La libéralisation et la compétitivité: faible performance des agriculteurs algériens devant les produits importés implique des effets négatifs sur les agriculteurs faiblement soutenus.

Le diagnostic synthétique juge de l'insuccès des politiques de développement agricole de 1962 à 2003 qui n'a pas trop impacté la stabilité sociale tant que la capacité du pays à importer massivement des denrées alimentaires reste garantie grâce aux recettes pétrolières. Ces politiques, qui se répercutent largement sur les campagnes, ont pour première conséquence une multiplication spectaculaire des activités et emplois salariés hors-secteur agricoles. Cette intégration de la paysannerie à un marché du travail externe a des effets complexes et contradictoires, contribuant à la fois à la décomposition des exploitations familiales et à leur consolidation, mais dans tous les cas à la survie d'un très grand nombre de familles rurales<sup>159</sup>.

Le Ministère Délégué au Développement Rural (MDDR) définit en 2006, la stratégie nationale de développement rural durable comme étant « la construction des capacités de coordination des programmes et des actions et la mise en partenariat des acteurs et des institutions, pour l'introduction du progrès économique, social, culturel et environnemental, avec pour finalité le développement humain, .... »<sup>160</sup>.

Cette stratégie s'articule autour de quatre (4) axes dans le but de promouvoir un partenariat entre les différents acteurs du développement et une intégration multisectorielle:

---

<sup>159</sup> Marc. Côte, 1996. P 227.

<sup>160</sup> Ministère délégué au développement rural. Commission nationale au développement rural (MDDR-CNDR). Août 2006.

1. L'appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes,
2. La valorisation et la gestion équilibrée et durable des ressources et des patrimoines des territoires,
3. La synergie économique et sociale
4. La coordination des actions.

Ces axes doivent théoriquement converger tous vers l'aménagement et la revitalisation des territoires.

Tableau 14 : Répartition des communes par strate.

	NATIONAL	NORD	HAUTS PLATEAUX	SUD
Communes rurales	979	562	287	130
Communes urbaines	562	384	120	58
<b>Communes totales</b>	<b>1541</b>	<b>946</b>	<b>407</b>	<b>188</b>

### 1.3. La stratégie de développement

La SNDRD a été élaborée avec l'appui technique de l'expertise nationale et étrangère pour d'une part, apprécier la validité de la démarche de développement rural intégré retenue et d'autre part, s'assurer de la pertinence des outils d'intervention qui l'accompagnent pour la rendre opérationnelle au niveau de l'ensemble du pays.

Le schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) exprimant une politique territoriale consacrée dans la Politique de Renouveau Rural « PRR » adoptée par le Gouvernement est en cours de mise en œuvre à travers le Programmes de Soutien au Renouveau Rural (2007-2013) (PSRR) selon le calendrier d'exécution probable suivant (**MADR, 2004**):

- Année 2007 : Phase Pilote,
- Année 2008 : Phase de Consolidation,
- Année 2009-2014 : Phase de Généralisation

Le tableau suivant explicite la politique de renouveau rural selon quatre aspects :

Tableau 15: Les quatre aspects expliquant le renouveau rural.

Un contexte I	Des dispositifs II	Des projets III	Une dynamique IV
Un processus de mutation qui englobe toute la société et qui tire profits des atouts économiques des territoires ruraux et des sources de richesses que constituent ces hommes, ces espaces et ces patrimoines	*De concentration, décision, programmation, gestion, suivi-évaluation *De circulation de l'information (base de données, communication, systèmes d'information géographique décentralisée *De renforcement institutionnel (organisation des acteurs, restructuration, formation, etc.) *De facilitation (animateurs, mises en réseaux, coopération	Les PPDRI, projet de proximité de développement intégré, prennent en charge les besoins et attentes des populations rurales à partir de la consolidation de leurs activités économiques de base et de l'élargissement à d'autres activités productives innovantes. Ils couvrent aussi les aménagements et les équipements économiques et	Dans le cadre d'une valorisation des territoires ruraux, la SDRD met en relation des acteurs socio-économiques et postule de nouvelles formes de partenariat. Elle associe les organisations rurales, les entreprises et d'administration avec un renforcement des compétences des acteurs locaux.

	entre territoires, etc.)	socioculturels.	
<b>Des acteurs</b> *Communautés rurales *Porteurs de projet *Administration *Institutions *Facilitateurs *Entreprises	*Financement (fonds de soutien, micro finance, gestion des risques)	<b>Une formation</b> *Pour un meilleur savoir faire et savoir être *Pour une bonne gestion des projets de proximités *Pour tous les acteurs et partenaires *Pour accroître les capacités professionnelles *Pour répondre aux nouveaux besoins générés par la SDRD	<b>Des ressources</b> Pédagogiques Matérielles Financières
<b>Quatre axes</b> 1. Partenariat local et intégration multisectorielle 2. Promotion de la pluriactivité et d'activités innovantes 3. Valorisation et gestion des ressources et des patrimoines 4. Synergie économique et sociale et coordination des actions			

SOURCE : MADR, 2006.

### 1.4. La politique de renouveau rural: Conception et mise en œuvre

La Politique de Renouveau Rural est conçue suite à un processus ayant eu pour conséquence un exode rural intense et un appauvrissement des populations rurales. Mais aussi elle est venue avec une bonne conjoncture politique et économique, puisque la paix fût rétablie dans une grande partie du territoire national et une aisance financière due essentiellement à la montée des prix des hydrocarbures. Elle s'est fixé comme but de promouvoir un développement économique du pays associant solidairement le monde rural. Elle est sous tendue par les questions de gouvernance locale, de développement durable, d'équité dans l'accès aux prestations de base, de décentralisation, de développement équilibré des territoires et de renforcement de la cohésion sociale.

Ainsi donc toute évaluation de cette politique devra mesurer si ces objectifs ont été atteints à la fin du processus de mise en œuvre. En d'autres termes ces objectifs sont des critères d'évaluation de la PRR qu'il est nécessaire de mesurer à travers des grilles de lecture basée essentiellement sur les bilans, les enquêtes et la vérification sur le terrain. Ceci constitue l'essentiel de notre travail tout au long de cette thèse.

Par les thèmes 1et 2, cette politique vise à assurer les conditions de viabilité socioéconomique des zones rurales et aussi à réduire les iniquités pour celles défavorisées ou affectées d'handicaps naturels et autres.

Les zones rurales ont montrées, à travers les études préalables et celles réalisées par les institutions nationales et internationales (CENEAP, BNEDER, PNUD, FAO), des disparités de développement, avec des évolutions différenciées, sous l'effet de l'insécurité subie ou de l'impact de l'implantation des infrastructures et équipements de base. Les situations rurales sont donc très diversifiées et doivent par conséquent être analysées au cas par cas.

La jeunesse de la population rurale se confirme puisque les moins de 20 ans constituent plus de la moitié des ruraux, en y ajoutant la tranche d'âge des 20-29 ans qui représente plus de 36 % des actifs ruraux, on se trouve devant une population rurale majoritairement jeune mais sans perspectives d'avenir.

La dynamique des secteurs d'activité en milieu rural est aussi très différenciée selon les zones avec un poids plus apparent de l'agriculture mais des variations existent d'une commune à l'autre. Ces différences démographiques et économiques entraînent la dévitalisation de certains territoires avec des situations de précarité et des marginalisations sociales, même si des investissements sociaux importants sont consentis qui restent inégalement répartis sur le territoire national.

Tableau 16 : Différenciation des territoires ruraux.

Typologie des territoires	Caractéristiques	Exemples types
Les territoires ruraux dévitalisés	Zones d'insécurité, certains espaces steppiques, pastoraux, oasis fortement dégradées, très faible densité humaine	Les mont des Aoufs, les oasis traditionnelles du Oued Righ, du Touat Gourrara, de la Saoura, les zones pastorales d'El Bayadh et Naama, etc.
Les territoires ruraux profonds	Zones de montagne, zones forestières et certaines zones agro-pastorales ; zones frontalières ; oasis enclavées, habitants éparses ; petites localités.	Les piémonts et montagnes : de l'Ouarsenis, du Dahra, Du Titteri, Aurès Nememcha, Djurdjura, Jijel, Boukhil, les zones agropastorales de Saida, de Sidi Bel Abbes, les zones frontières de Bordj Badji Mokhtar, de Tindouf, Souk Ahras...
Les territoires agricoles potentiellement compétitifs	Espaces agricoles à fortes potentialités	Les plaines et vallées intérieures, les dayas dans les zones steppiques, les zones de mise en valeur (El Ghrous), les périmètres irrigués.
Les territoires agricoles contigus aux espaces urbains	Espaces périurbains à proximité des agglomérations urbaines	Les territoires contigus à Alger, Blida, Annaba, Oran, Constantine, Sétif, Tlemcen.

Source : MADR. 2006.

Les potentialités des territoires ruraux existent et sont à exploiter que ce soit au travers de potentiel important de production agricole sur laquelle des contraintes persistantes demeurent, que ce soit dans la mobilisation des ressources naturelles non encore exploitées ou encore au travers de la reconnaissance et de la valorisation des patrimoines culturels et naturels.

La diversité des espaces ruraux avec leurs multiples variétés de peuplement, de climat, de relief, de biodiversité, représente une grande richesse au regard de leur patrimoine naturel (les ressources naturelles, la faune, la flore, les paysages), de leur patrimoine culturel (le savoir, les coutumes, la tradition, l'organisation sociale, la musique, l'artisanat) et de leur patrimoine construit (les ksour, les monuments, l'architecture locale, etc.) qu'il est nécessaire exploiter et de valoriser correctement.

Le milieu rural algérien a ainsi été depuis l'indépendance, le théâtre d'interventions publiques multiples qui ont été menées soit dans le cadre de programmes de développement avec une forte vocation d'équipement pour désenclaver les populations ou améliorer leurs conditions de vie, soit dans le cadre de politiques sectorielles visant elles aussi, la réalisation d'infrastructures socioéducatives ou d'équipements publics (routes, réseaux d'électrification, d'AEP, d'assainissement, écoles, centres de santé) toutes diligentées par le hauts sans participation des acteurs réels de ces territoires ruraux.

Les programmes de développement local et programmes sectoriels, orientés quasi

exclusivement vers la satisfaction des besoins sociaux des populations, ont montré les limites de la gestion administrative dirigée par le centre par « fax » et « téléx ». L'urbanisation des centres ruraux a permis dans une certaines mesures d'enregistrer des progrès significatifs en terme de développement humain et les conditions de vie des populations agglomérées sont globalement améliorées. Mais l'impact réel de la politique d'équipement en milieu rural sur le développement économique et social, suscite beaucoup d'interrogations si l'on se réfère à des données objectives sur la persistance de la pauvreté, du chômage et de la précarité sociale.

Le développement économique est, lui, resté basé sur une surexploitation voire un gaspillage des ressources naturelles entraînant une polarisation croissante et des disparités sociales compromettant ainsi les chances de développement durable des zones rurales. Ces effets deviennent ainsi donc des facteurs de fragmentation et de fragilisation du milieu rural.

Par conséquent le développement rural intégré, équilibré et durable des différents territoires ruraux (territoires ruraux dévitalisés, territoires ruraux profonds, territoires agricoles potentiellement compétitifs et territoires agricoles contigus aux espaces urbains) apparaît dès le départ faussé même si la recherche, par les pouvoirs publics, des meilleures conditions nécessaires à mettre en place aux fins :

- d'une part, la promotion d'une agriculture d'entreprise responsable écologiquement et performante économiquement et s'appuyant sur les exploitations agricoles viables économiquement (quelque 400.000 exploitations disposant d'une superficie individuelle de 5 ha et plus sur le million d'exploitations que compte le pays) et sur la nécessaire construction des approches filières par produit;
- d'autre part, le développement rural intégré en organisant les synergies économiques, sociales et environnementales au niveau des différents territoires pour stimuler l'emploi par la diversification des activités économiques, la promotion de l'égalité des chances, la lutte contre la précarité, la marginalisation et l'exclusion, et par la participation de manière réelle et active des populations aux politiques d'aménagement des territoires ainsi qu'à la réduction des inégalités.

### 1.5. Contexte de la politique de renouveau rural

Le pays ayant vécu une situation des plus complexe tant au niveau politique, économique et surtout sécuritaire et a fait émerger la nécessité d'une réponse plus globale aux problèmes de développement rural.

Tableau 17 : Indice de développement rural par zone de programmation.

NATIONAL	NORD	HAUTS PLATEAUX	SUD
IDRD (communes rurales)	IDRD (communes rurales)	IDRD (communes rurales)	IDRD (communes rurales)
■ 0,615 to 0,687 (250)	■ 0,622 to 0,687 (134)	■ 0,605 to 0,674 (65)	■ 0,589 to 0,647 (30)
■ 0,593 to 0,615 (232)	■ 0,604 to 0,622 (140)	■ 0,585 to 0,605 (76)	■ 0,559 to 0,589 (34)
■ 0,566 to 0,593 (233)	■ 0,58 to 0,604 (138)	■ 0,543 to 0,585 (74)	■ 0,53 to 0,559 (33)
■ 0,385 to 0,566 (254)	■ 0,495 to 0,58 (143)	■ 0,461 to 0,543 (72)	■ 0,385 to 0,53 (34)

Les moyens financiers le permettant, la question du développement rural s'est imposée suite aux évolutions du contexte national algérien dans sa globalité, et "de manière plus



spécifique à des projections concernant la population rurale et à la détérioration de ses conditions de vie, notamment durant les années 90, qui ne peut se poursuivre sans remettre en cause l'équilibre global de la société" (MDDR-CNDR, 2006).

Dans ces conditions, le développement rural est perçu comme "la démarche permettant aux pouvoirs publics, de mettre en œuvre des actions de développement qui stabilisent les populations, accroissent les opportunités économiques et garantissent un équilibre indispensable entre les zones urbains et les zones rurales". Elle est perçue aussi comme le moyen de prendre en charge des besoins réels de populations sujettes à un profond sentiment de marginalisation et d'exclusion, et leurs aspirations à plus de progrès et de modernité.

La nécessité d'une politique de développement rural est apparue évidente aussi, pour faire face à des situations constatées ces dernières années et qui ont pris de l'ampleur, telles que la concentration excessive des actions de développement au niveau de certaines régions du pays seulement ainsi que le dépeuplement et la dévitalisation de plusieurs espaces ruraux. La politique de renouveau rural permet donc une meilleure prise en compte de la diversité des situations des zones rurales.

Tableau 18 : Indice de condition de vie par zone de programmation

Indice des conditions de vie (ICV) habitat, TOL, électrification, AEP, assainissement			
Valeur de l'indice/nombre de communes			
NATIONAL	NORD	HAUTS PLATEAUX	SUD
ICV (communes rurales)	ICV (communes rurales)	ICV (communes rurales)	ICV (communes rurales)
■ 0,886 to 0,972 (240)	■ 0,89 to 0,972 (136)	■ 0,886 to 0,969 (69)	■ 0,875 to 0,956 (32)
■ 0,823 to 0,886 (242)	■ 0,834 to 0,89 (140)	■ 0,817 to 0,886 (72)	■ 0,789 to 0,875 (32)
■ 0,725 to 0,823 (242)	■ 0,752 to 0,834 (139)	■ 0,704 to 0,817 (73)	■ 0,705 to 0,789 (34)
■ 0,324 to 0,725 (245)	■ 0,388 to 0,752 (140)	■ 0,408 to 0,704 (73)	■ 0,324 to 0,705 (33)

Face à cette situation, le développement rural offre des perspectives d'action nouvelles en ce qu'il:

- à une portée globalisante puisqu'il intègre les politiques sectorielles et autres interventions publiques au niveau de l'espace rural, qui assurent la cohérence et la complémentarité des interventions et une plus grande efficacité de la dépense publique,
- bénéficie de l'évolution qualitative dans l'approche des problèmes de développement d'espaces ou de territoires dont la diversité, au plan des ressources naturelles ou des caractéristiques socioéconomiques, pose des problématiques et non pas une seule problématique de développement.

Le Renouveau Rural, constitue le cadre d'une nouvelle politique nationale, basée essentiellement sur les capacités des institutions locales et des acteurs ( locaux et nationaux) à avoir une nouvelle vision du monde rural à travers des soutiens forts : politiques, économiques et sociales par l'introduction, notamment, de nouvelles approches et méthodes d'encadrement, d'accompagnement et de renforcement des capacités des populations et des institutions engagées dans cette politique territoriale (MDDR,2010).

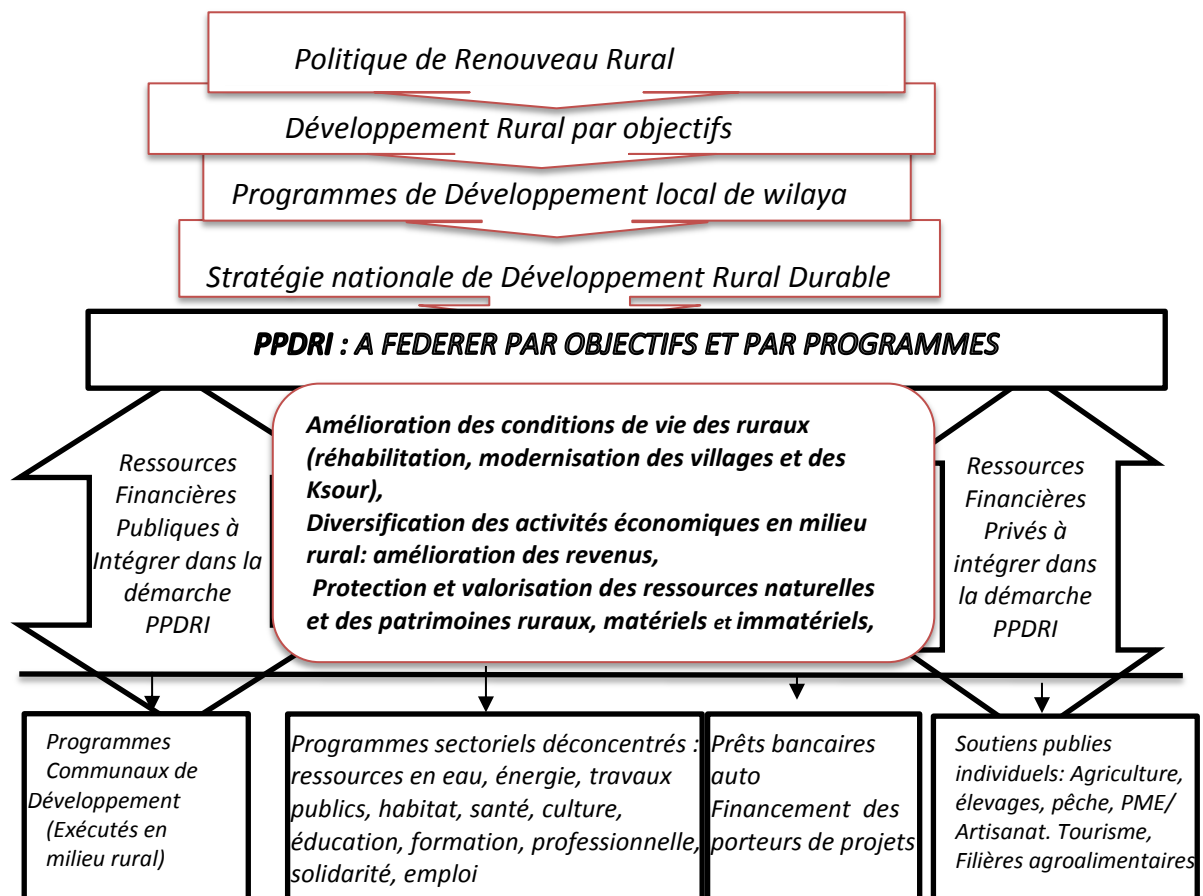


Figure 9: Logique de la Politique de renouveau rural

Le Renouveau Rural, dans sa philosophie, se réfère quasiment aux quatre dimensions de la politique nationale d'aménagement du territoire :

- Les orientations et choix politiques exprimés en schémas directeurs et scénarios d'aménagement du territoire,
- La politique d'industrialisation,
- Les politiques sectorielles,
- Les politiques territoriales.

### 1.6. Les bases et objectifs de la politique de renouveau rural

#### A- Les bases de la PRR

Les bases de la PRR sont les suivantes :

- Le développement équilibré
- Et Harmonieux des zones rurales passent par l'intégration des activités
- Des actions économiques et sociales
- La répartition équilibrée des ressources et des appuis.

Mais ces activités et ces actions doivent aussi permettre de rechercher l'épanouissement individuel et social des populations rurales par un effort d'intégration sociale en vue de resserrer les liens de solidarité tout en créant les conditions pour de nouvelles perspectives d'emploi et de revenu et en assurant l'amélioration des conditions de vie et l'accès aux

services de base (MADR-CNDR Aout 2006).

Le développement du milieu rural nécessite un fort dynamisme économique des zones rurales s'appuyant sur la modernisation des exploitations agricoles, la valorisation des produits locaux, la recherche de débouchés et la création d'activités économiques nouvelles.

Le développement de la vitalité et de la compétitivité des territoires passe enfin par le renforcement de la capacité des acteurs et institutions à s'organiser, à valoriser leur patrimoine économique, culturel et environnemental sans le dégrader et à se positionner dans un contexte régional et de globalisation.

Les modes d'intervention de l'Etat est issus de logique d'aménagement dynamique du territoire corrélant les choix stratégiques nationaux, les politiques sectorielles et les politiques territoriales. Ils se présentent en trois axes interdépendants:

1. Les grands investissements. Il s'agit des grandes infrastructures: voies de communication, grande hydrauliques, réseaux de télécommunication, etc....

2. Les politiques sectorielles Elles intéressent les secteurs économiques: agriculture, industrie, Services, Sociales, etc.

3. L'action territoriale: concerne le développement rural. Elle est caractérisée par une approche intégrée, intersectorielle et mobilisant l'ensemble des différents acteurs du territoire à savoir :

- les acteurs économiques : les petites et les grandes entreprises, l'artisanat, le commerce, les professions libérales ;
- le secteur des services: administrations déconcentrées, institutions, la santé,...
- le secteur de la connaissance et du savoir: institutions d'enseignement, universités, centres de formation, etc.

#### **B- Principaux objectifs**

La politique de renouveau rural, tentent de fédérer l'ensemble des faiseurs de décisions en se fixant plusieurs objectifs en même temps (sept principaux objectifs):

1. Contribuer à la viabilité des zones rurales en améliorant les conditions d'emploi, en revitalisant le tissu économique et en assurant un niveau de vie équitable pour les communautés rurales.

2. Stabiliser les populations et maintenir un monde rural vivant et actif en améliorant les conditions de vie et de travail des populations rurales, en favorisant l'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles, et en garantissant la sécurité des approvisionnements alimentaires.

3. Mettre en œuvre un modèle de développement des territoires ruraux et de leurs systèmes productifs afin de renforcer leur compétitivité :

4. En encourageant la valorisation des ressources locales,

5. En stimulant une économie de proximité par la mise en synergie des activités des différents secteurs économiques et sociaux, en exploitant rationnellement les territoires pour des productions de qualité à forte valeur ajoutée, en favorisant la diversification des activités, la pluriactivité des ménages et en renforçant le réseau de services au milieu rural.

6. Renforcer la viabilité des entreprises rurales et consolider le rôle de l'agriculture,

qui reste une composante essentielle de l'économie rurale, dans le cadre d'un aménagement du territoire et de l'espace rural.

7. Contribuer à la protection des potentiels en ressources naturelles et à la réhabilitation des patrimoines culturels.

Objectifs ambitieux, la Politique de Renouveau Rural insiste sur des points sensibles tant pour la société entière que pour le pouvoir politique en place en particulier sur le renforcement de la cohésion sociale et au développement équilibré des territoires. Le diagnostic préalable devait permettre à cette politique de gérer aussi bien la spécificités, les atouts, les handicaps et les diversité des territoires ruraux ainsi déterminés tout en veillant à s'inscrire dans une vision internationale à travers la contribution à la concrétisation des objectifs du millénaire auxquels l'Algérie a souscrit.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ont été adoptés par les 191 Etats membres de l'ONU en septembre 2000 (voir annexe pour l'OM pour l'Algérie). Ils fixent pour 2015, les progrès à accomplir en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. L'analyse des variables (pauvreté, chômage des jeunes, éducation, parité, mortalité infantile, santé maternelle, émission de CO<sub>2</sub>, eau potable, assainissement, aide publique, dette, etc.) depuis 1990 permet de mettre en lumière les progrès accomplis.

La Politique de Renouveau Rural est mise en œuvre à travers les Programmes de développement Rural Intégrés des Wilaya (PPDRIW) construits par 4 programmes par objectif. Chaque programme par objectif agrège des PPDRI montés autour des 4 thèmes fédérateurs suivants :

1. Modernisation et réhabilitation des villages ou des Ksour : amélioration de la qualité et des conditions de vie en milieu rural ;

2. Diversification des activités économiques en milieu rural : (économie locale commercialisation, tourisme rural, artisanat, valorisation des produits locaux, énergie renouvelables, technologies de l'information et de la communication, etc.) et amélioration de l'attractivité du territoire rural (jeunes, retour des populations, nouvelles installations, etc.) ;

3. Protection et valorisation des ressources naturelles : forêt, steppe, oasis, montagne, littoral, etc. ;

4. Protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel : produits du territoire, bâtis, préservation des sites et des produits historiques et culturels, valorisation des sites culturels, des manifestations traditionnelles, etc.

Ces thèmes fédérateurs devraient être réduits en programmes de développement rural par wilaya, élaborés par les walis. Ils doivent tenir compte de leur propre stratégie et intégrer les différents financements sectoriels.

La stratégie opérationnelle de réalisation, qui repose sur le principe de décentralisation des programmes par objectifs, impliquant un renforcement des capacités d'intégration, de rationalisation des interventions, des investissements et des soutiens publics .

### **1.7. Les niveaux de programmation**

Un système national d'aide à la décision pour le développement rural (SNADDR), basé sur une typologie des territoires élaborée à partir d'un indice composite -l'indice de

développement rural durable (IDRD)- qui permet d'identifier les situations de développement, les besoins et les priorités.

Le Projet De Développement Rural Intégré (PPDRI) est vu en tant qu'approche méthodologique nouvelle afin de fédérer au sein du territoire les acteurs, les connaissances et les financements (qui est en fait une procédure héritée du Projet de proximité de Développement Rural (PPDR) mis en œuvre de façon expérimentale depuis 2003).

Ce projet est conçu pour être mis en œuvre avec d'une démarche participative puisqu'il doit être élaboré en principe par les acteurs locaux du territoire concerné, et faire l'objet d'un processus de validation et de décision décentralisé. Les PPDRI sont les outils opérationnels de la mise en œuvre des programmes de développement rural de wilaya. Ils regroupent des investissements à usage individuel et mutualisent les efforts publics et privés de façon intégrée.

Tableaux 19: Les différents programmes sectoriels.

Programmes Sectoriels (Prioritaires)	Adapter et Rationaliser pour le développement des zones rurales
Grands travaux du secteur hydraulique (barrages, transferts, stations de dessalement)	Hydraulique rurale (petite et moyenne hydraulique)
Grands travaux des secteurs du transport (chemins de fer, aéroports, sports, grands axes routiers, transport urbain,...)	Transport rural
Travaux publics (Autoroutes, nationales, Ports)	Transport rural
Politique Industrielle : Promotion de pôles de compétitivité	Chemins de wilayas, communaux, chemins vicinaux, pistes, désenclavement des populations
Agriculture d'entreprise (modernisation des exploitations agricoles) promotion de pôles d'excellence agroalimentaires intégrés « PEAAl »	Petites exploitations agricoles de moins de 5 ha, lutte contre la désertification et l'érosion, rationaliser l'utilisation du patrimoine forestier, steppique, oasien, culturel,...)
Réalisation de pôles touristiques	Tourisme rural (écologique, culturel, etc.)
Réforme financière	Produits financiers à adapter aux spécificités rurales
Programme d'habitat	Habitat rural instrument d'aménagement rural
Programme d'éducation (lycées, technicums)	Réalisation d'établissements adaptés
Réalisation de centres de formation professionnelle	Adaptation aux spécificités territoriales
Réalisation d'infrastructures sanitaires (hôpitaux, polycliniques, etc.)	Adaptation aux spécificités territoriales, création de réseaux, réalisation de salles de soins...
Politique de la jeunesse, de l'emploi et de la solidarité (dispositifs polarisants)	Rationalisation et Intégration des différents dispositifs et leur rapprochement des populations
Programme Sectoriels (Prioritaires)	Adapter et Rationaliser les programmes de développement pour les zones rurales

Source : MADR, 2006

Deux niveaux de programmation sont retenus :

-**La Daïra** : Le programme de développement rural intégré par objectif (PDRID) est constitué de l'ensemble des PPDRI des communes de la Daïra, organisés en fonction des thèmes fédérateurs retenus.

**La Wilaya** : Le programme de développement rural intégré par objectif de la Wilaya (PDRIW) est élaboré à partir de la consolidation des PDRID.

Le programme de développement rural intégré de la Wilaya s'entend donc comme la fédération des PPDRI initiés au niveau des communes de la Wilaya.

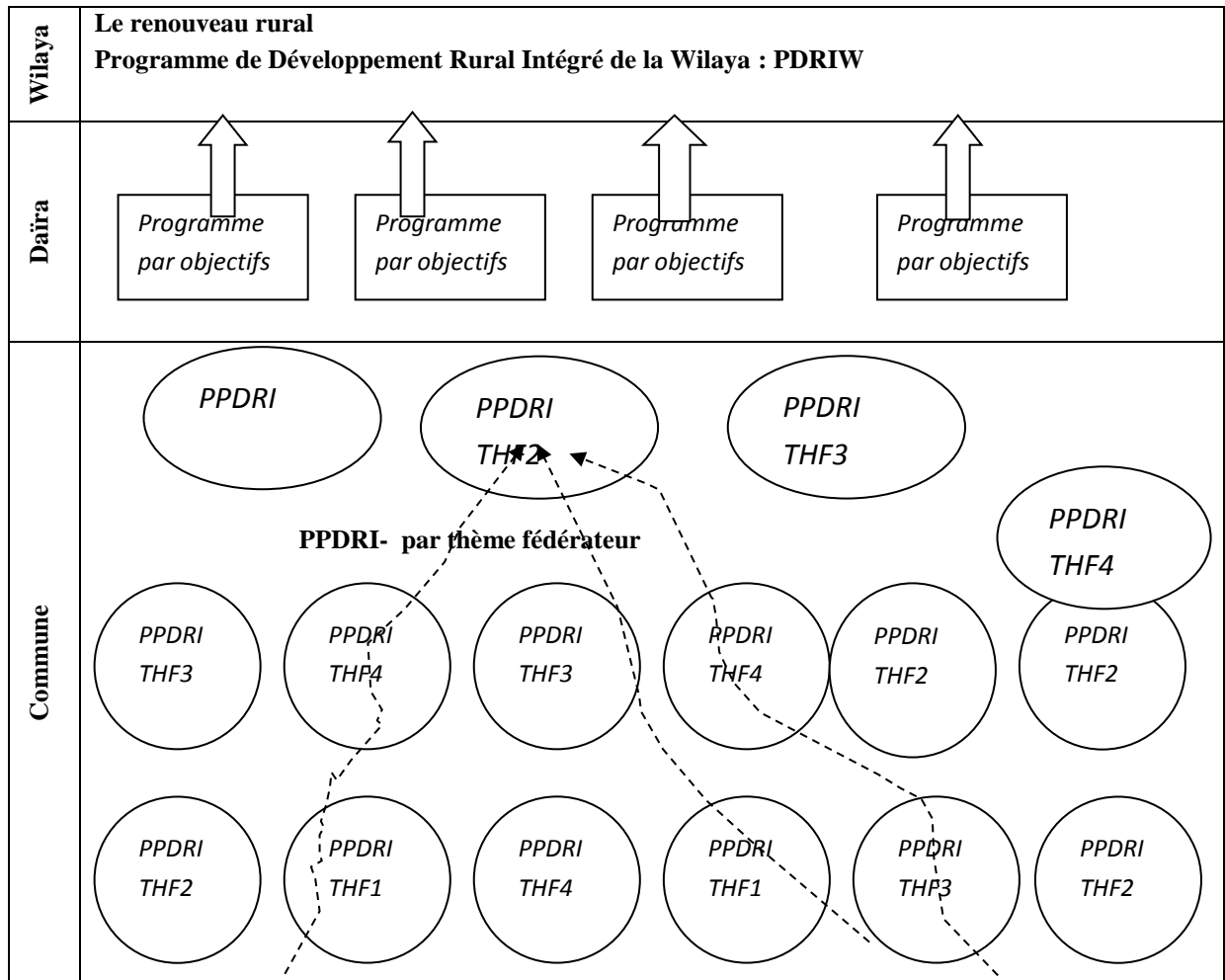


Figure 10: Le renouveau rural : Programme de Développement Rural Intégré de la wilaya (PDRIW)

### 1.8. Les outils de la politique de renouveau rural

La concrétisation des principes de la Politique de Renouveau Rural, notamment la promotion du développement rural participatif, de proximités devra être basé sur la responsabilité des acteurs au niveau local et dépend à ce titre de la volonté politique pour une réelle décentralisation insufflant un renforcement des capacités d'intégration intersectorielle au niveau territorial et la capacité d'utilisation judicieuse des outils et moyens spécifiques permettant une programmation décentralisée des actions de développement rural et leur mise en œuvre.

#### A. Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI)

Les PPDRI sont conçus théoriquement comme des projets intégrés fédérateurs dont la construction est en principe «du bas vers le haut» et la responsabilité est partagée entre les services de l'administration locale, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales.

##### A.1. Les principes clés du PPDRI

Le PPDRI étant l'Outil privilégié de la mise en œuvre de la PRR et la rationalisation des interventions et des moyens en milieu rural il devait favoriser ainsi l'intégration à la base de différentes interventions et ressources financières, budgets sectoriels et locaux par rapport aux objectifs visés et repose sur les **principes de base suivants** :

✓ Montage ascendant des projets de proximité. Ce qui signifie la participation des ruraux et des structures travaillant dans le milieu rural, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement. Cet engagement de l'Etat algérien dans cette nouvelle approche du développement constitue une première dans l'histoire du développement rural national.

✓ Organisation et codification de la participation des populations concernées. Ce principe signifie selon la conception des décideurs installés à Alger, qu'il n'y aura pas de participation spontanée et volontaire des populations rurales aux projets qui les concernent mais c'est les bureaucrates d'Alger qui vont codifier qui doit faire quoi.

✓ Promotion des fonctions d'animation, de facilitation, de coordination et de mise en réseau. Cette fonction d'animation, très marginalisée depuis les années 70, revient cette fois comme moyen d'encadrement et d'orientation de la population en fonction des objectifs affichés et ceux non affichés par les pouvoirs publics.

✓ Niveau d'arbitrage : communautés (proposition et acceptation du projet formulé), daïras (confirmation du projet), administrations de wilayas (validation du projet), wali (approbation du projet). Ces niveaux de décision d'octroi de subventions et d'aides au développement démontrent l'incapacité du pouvoir de muter vers une forme totalement décentralisée de la gouvernance des affaires locales.

✓ Traitement des problématiques locales (lutte contre la désertification, développement de la pluriactivité, promotion des patrimoines et des savoir-faire locaux). A priori, les thématiques qui vont faire l'objet d'actions de développement seront définies au préalable.

✓ Priorités aux populations les plus enclavées.

✓ Intégration de la dynamique du projet à celle de son territoire. La territorialisation est placée ici tout azimut sans clarifier les limites et les contenants de ce territoire.

✓ Synergie entre les investissements à usage collectif et à usage individuel.

✓ Intégration à la base entre les dispositifs d'appui au développement économique et social.

✓ Système de suivi d'évaluation et de contrôle par impacts. Ce système exige une réelle exigence de rendre compte des actions entreprises à la base de ressources publiques. Ces principes, devaient en principes permettre au SADDR de visualiser les potentialités, d'orienter les interventions publiques et d'évaluer les impacts des différents programmes ou projets de développement mis en œuvre.

#### **A.2. Le PPDRI, outil fédérateur des composantes territoriales et mobilisateur des connaissances**

Le PPDRI doit permettre de mieux fédérer les objectifs des programmes de l'Etat, et mettre en synergie les politiques sectorielles existantes, pour accompagner la dynamique territoriale dans un processus durable (économique viable, socialement acceptable et écologiquement respectueux de l'environnement).

Le PPDRI devra constituer l'espace où se construit un nouveau mode de partenariat entre le public à travers le financement des investissements à usage collectif et le privé par le biais des apports d'investissements à usage individuel. Les services publics doivent se

mobiliser sous une nouvelle forme d'organisation (intégrative) et mettant à concurrence l'ensemble de leur composante humaine pour mieux faire participer les porteurs de projets et les entreprises à cette nouvelle démarche de développement local.

Il est attendu de ces PPDRIs la mutualisation des compétences des acteurs locaux (agents des secteurs de l'administration formés et les personnels qualifiés) au sein d'une cellule d'animation (CAR), pilotée par le Chef de Daïra pour accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de développement social et économique.

Le projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI), s'entend ici comme étant « tout projet comportant des actions d'accompagnement des populations et des institutions en milieu rural agissant pour atteindre un objectif commun (thème fédérateur) ».

La définition et la mise en œuvre d'un programme de développement rural territorial nécessitent des connaissances allant au-delà des questions administratives, techniques et financières. L'approche participative, la définition de stratégies de territoire, mobilisent aussi des connaissances conceptuelles et scientifiques (universitaires, des étudiants, produits de la formation professionnelle, etc.).

L'approche participative a pour objet de faire participer les population cibles à la gouvernance de leur territoire en les impliquant plus et de façon concertée avec les services techniques décentralisés de l'administration afin d'identifier les axes économiques, sociaux, culturels et autres et d'élaborer un programme d'action qui viendra consolider et appuyer les efforts de développement des ménages sur leur territoire.

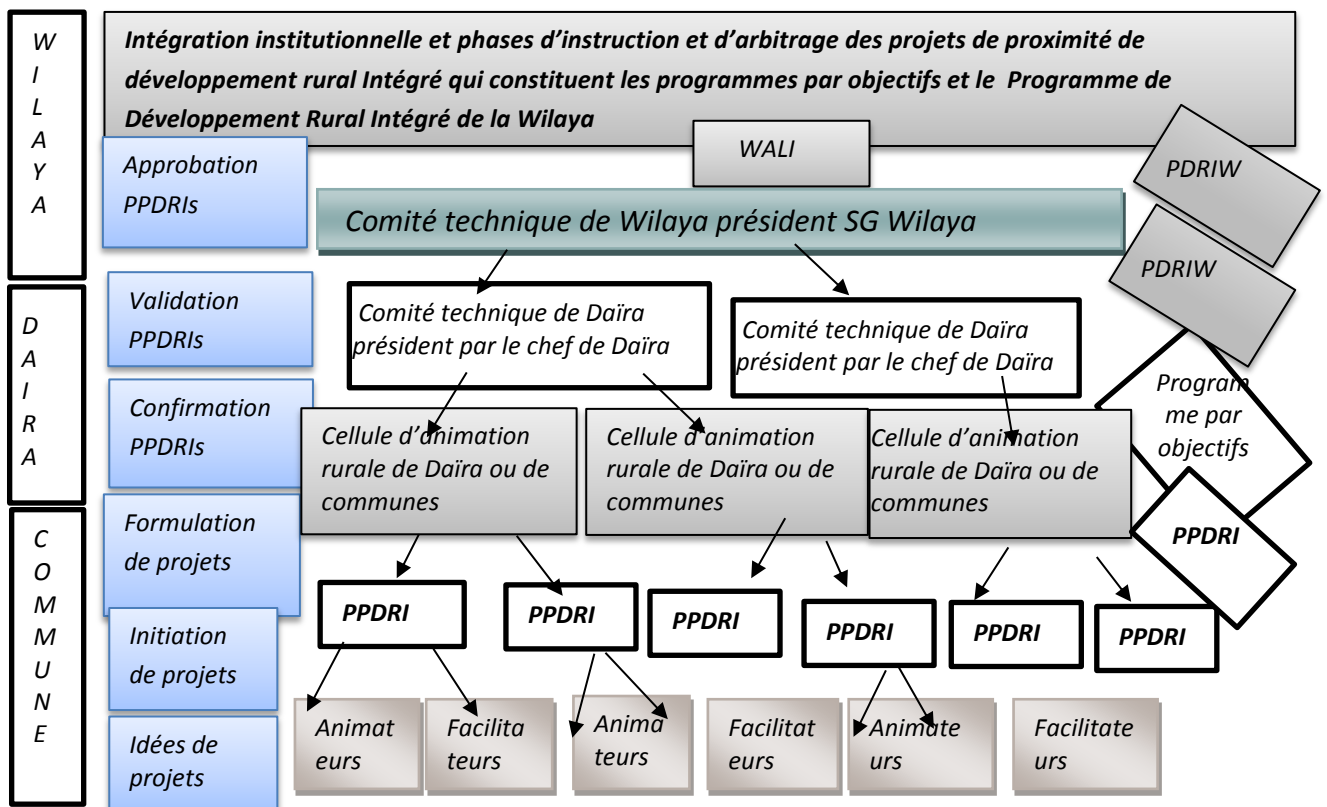


Figure 11 : Organigramme de la PRR 2006.



## **1.9. Les principaux acteurs de la mise en œuvre**

### **a. Le chef de Daïra**

L'administration locale représentée par le chef de Daïra coordonne au sein de la Daïra l'ensemble de la mise en œuvre des PPDRI. Le chef de daïra dispose pour cela :

- du Système d'Aide à la Décision du Développement Rural (SADDR).

Ce système basé sur un diagnostic préalable et un ensemble de données statistiques venues de l'administration locale, reste à prendre avec « modération » tant que le manque de transparence et de crédibilité de ces données, restent une tare, difficilement amputables des habitudes bureaucratiques fortement ancrées dans la gestion des affaires locales. Cette remarque permet de prendre en charge académique de l'étude diagnostic localisé des zones rurales par les laboratoires et centre de recherche des universités.

- de la **cellule d'animation rurale** (Daïra et /ou commune) désignée et présidée par le chef de daïra.

- des **agents des secteurs techniques** au sein desquels le chef de daïra désigne, pour chaque PPDRI, le **facilitateur** qui fera équipe avec l'animateur issu de la communauté rurale.

### **b. L'Equipe de projet**

Elle comprend le (ou les) facilitateur (s) de l'administration, déjà désigné, l'animateur (ou les animateurs des deux genres) qui sont théoriquement choisis par les porteurs de projet, et les personnes volontaires qui auront manifesté un intérêt particulier pour s'impliquer dans le projet.

L'équipe de projet est constituée lors de la première réunion de démarrage du PPDRI avec la communauté rurale.

Un procès-verbal de cette réunion établi par le facilitateur indiquera le nom des personnes constituant l'équipe de projet et la liste des personnes présentes sera jointe au procès-verbal.

L'équipe de projet fonctionne pendant toutes les phases et jusqu'à la fin du projet.

### **c. Le Facilitateur du PPDRI**

C'est un agent technique de l'administration, désigné par la Daïra pour être l'interlocuteur des communautés rurales au titre du dispositif « projet de proximité de développement rural intégré ». Il a pour tâche de suivre le PPDRI dans toutes ses phases. Il travaille en binôme avec le ou les animateurs.

### **d. L'animateur du PPDRI**

C'est une personne qui doit être choisie parmi la communauté rurale (dans la réalité les animateurs sont désignés en commun accord entre le chef de daïra et le PAPC qui fait la proposition) dont le rôle est d'animer le projet : information en continue de la communauté rurale sur l'avancement du projet, suivi et accompagnement avec le facilitateur des différentes démarches administratives et techniques nécessaires à l'aboutissement du projet, que cet accompagnement concerne les démarches collectives ou individuelles. Il peut être désigné un ou plusieurs animateurs au sein de la communauté. Il est attaché, dans ce dernier cas, à ce qu'une femme puisse être désignée pour suivre les questions relatives à la condition féminine.

### **e. Le Porteur de projet PPDRI**

Ce sont les personnes bénéficiaires, groupes de personnes ou communautés qui peuvent être les initiateurs du projet et qui, au final, en seront les destinataires.

Le porteur de projet est un membre de la communauté rurale, à la fois acteur au sein du territoire et dans le projet. Il est identifié dans le cadre de l'enquête ménages.

Il "porte" son propre projet de développement au sein du PPDRI: actions à usage individuel, de ce fait il va bénéficier des financements attachés à son projet individuel. Il est aussi bénéficiaire des actions à usage collectif. Par ailleurs, son projet peut consister à créer une activité économique, à la diversifier, à l'étendre. Ce projet peut s'inscrire dans l'amélioration de ses conditions de vie, ou dans le retour au sein du territoire. Enfin, il est l'un des principaux maillons de la dynamique de territoire.

### **f. Le mouvement associatif**

Les associations au regard de leur objet social et de leur mode de fonctionnement ont un rôle déterminant dans la mobilisation de la société civile et dans l'accompagnement de la dynamique des communautés rurales. Pour cela, 3500 associations sont déjà identifiées par les wilayas et intégrées dans le réseau de mouvement associatif accompagnant la stratégie nationale de développement rural durable (M.A.A.STRATEGIE).

C'est l'équipe de projet qui est en principe tenue d'identifier au niveau des communautés (douars, ksar, mechta, hameau, etc., ou de la commune) les mouvements associatifs existants ou susceptibles d'émerger à l'occasion de la mise en œuvre des travaux préparatoires. L'apport des associations dans le fonctionnement du projet sera identifié ainsi que les thèmes utiles au projet sur lesquels ce mouvement associatif pourrait s'investir.

Pour faciliter cette participation, il est précisé à ce niveau le rôle qui sera dévolu et la nature de la formation adaptée que doit avoir les membres des associations pour être plus efficace dans leur intervention dans le cadre du PRCHAT.

### **g. Les universités et établissements d'enseignement**

C'est une des premières, après la révolution agraire 1971, que les universités et établissements de formation dont le périmètre de compétence englobe le ou les territoires de projets sont associés à la mise en œuvre de la PRR. Un représentant est membre de la cellule d'animation. Ils peuvent jouer le rôle de centre de connaissances de proximité et, le cas échéant faire intervenir l'enseignement. A ce titre ils ont en charge de capitaliser l'expérience de terrain dans l'optique d'intégrer et de percoler la PRR dans le dispositif d'enseignement.

### **h .Les banques**

Les banques (ou organismes de crédit) sont à la traîne quant à la participation efficace au financement de l'économie en générale et en déphasage total quant au financement des activités agricoles et rurales. Elles sont actuellement des simples structures administratives appelées à jouer un rôle déterminant rentières attendant les grands dépôts des institutions et entreprises publiques. Leur rôle est plus que déterminant dans le financement et la mise en œuvre des PPDRI. A travers les conventions administratives, qui n'obéissent d'ailleurs que peu aux critères de la rentabilité financière, elles sont partenaire financier de la PRR

et jouent le rôle de gestionnaire des fonds destinés au financement du développement agricole et rural.

D'ailleurs c'est à travers le réseau d'agences locales, qui sont aussi membres des instances consultatives et de suivi (cellule d'animation, comité technique de Daïra comité technique de Wilaya) qu'il est attendu un apport positif à l'amélioration du mode de gestion financière des projets de développement.

L'organisme bancaire reçoit les dossiers individuels des porteurs de projet, les évalue et décide de la mise en place du financement. A ce titre l'agence locale de la banque peut constituer un guichet unique pour l'accès aux dispositifs publics (ANSEJ, CNAC, PME, FNDIA, FDRMVTC, etc.).

#### **i. La commission nationale de développement rural (CNDR)**

La CNDR est créé par la Décision N°03 du 5 mars 2006 et est placée auprès du Ministre chargé du Développement Rural pour assurer les missions suivantes :

- ✓ D'analyser les rapports des autorités locales sur les conditions de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable ;
- ✓ D'analyser l'impact des processus et des politiques de soutien et proposer les ajustements nécessaires ;
- ✓ De dresser le cas échéant, le bilan des difficultés rencontrées ;
- ✓ De proposer des mesures d'ordre économique ou social au vu de l'évolution l'indice de développement rural durable
- ✓ D'élaborer un rapport annuel d'évaluation de la stratégie nationale de développement rural durable.

#### **Composition de la CNDR**

Elle est présidée par le Ministre délégué chargé du développement rural, elle est composée de représentants des ministères de rang de l'administration centrale et de représentants d'institutions nationales :

- Un représentant du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Un représentant du ministre de la défense nationale,
- Un représentant du ministre des finances,
- Un représentant du ministre de l'énergie et des mines,
- Un représentant du ministre des ressources en eau,
- Un représentant du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- Un représentant du ministre des transports,
- Un représentant du ministre de l'éducation nationale,
- Un représentant du ministre de l'agriculture et de développement rural,
- Un représentant du ministre des travaux publics,
- Un représentant du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière,
- Un représentant du ministre de la PME et de l'artisanat
- Un représentant du ministre de l'enseignement professionnel,
- Un représentant du ministre de l'habitat et de l'urbanisme,
- Un représentant du ministre du travail et de la sécurité sociale,

- Un représentant du ministre du tourisme,
- Un représentant du ministre de la culture,
- Un représentant du délégué à la planification,
- Un représentant du ministre de la pêche et des ressources halieutiques,
- Un représentant du ministre de la poste, des Technologies de l'Information et de la communication
- Le directeur de l'agence spatiale algérienne,
- Le directeur général de l'office national des statistiques,
- Le directeur général de la Sonelgaz.

Dans l'accomplissement de sa mission, la CNDR s'appuie sur une cellule de Wilaya, installée par le Wali et animée par le directeur de la planification et de l'aménagement du territoire (DPAT).

Cette commission avait tardé à être constituée au niveau national pour des raisons d'opposition de certains secteurs ministériels (particulièrement l'intérieur), elle devait ancrer l'intégration de l'intervention sectorielle en milieu rural selon la PRR.

#### **j. La cellule d'animation rurale (CAR)**

La cellule d'animation rurale et le maillant le plus bas et en contact direct avec les populations rurales, elle est placée au niveau communale et doit théoriquement regrouper en son sein :

- Les représentants des APC
- Les représentants de la société civile
- Les représentants des organisations rurales,
- Les personnalités et leader locaux
- Les représentants des populations porteurs de projet individuels ou collectifs.

Elle est ouverte également :

- Aux cellules de proximité mises en place par les services de la solidarité,
- Aux participants aux projets de développement économique et social (en particulier s'ils sont engagés dans la coopération internationale)
- Aux associations de lutte contre l'analphabétisme
- Aux services de la formation professionnelle.
- Aux représentants des organismes intermédiaires (ANSEJ, ADS, CNAC,...).
- Aux représentants d'organismes de crédits impliqués dans le financement des PPDRI.

Le chef de daïra, en fonction des dimensions de la Daïra, ou enjeux de développement, qu'il peut décider d'instaurer une cellule d'animation à l'échelon communal.

La CAR a pour mission principale la formalisation du projet PPDRI : favoriser et coordonner la mobilisation des compétences techniques administratives et financières, d'accompagner l'ensemble des différentes phases de mise en œuvre, enfin de suivre et d'évaluer les projets approuvés.

Dans la CAR, le PPDRI devient l'opportunité de mettre en connexion les organisations rurales, les universitaires et les agents de l'administration pour échanger le savoir, les expériences et cumuler un savoir-faire pour le future.

### **k. Le Comité technique de Daïra**

Ce comité est présidé par le Chef de Daïra et doit regrouper en son sein : les présidents d'APC concernés (en qualité de gestionnaires des PCD), les subdivisionnaires représentants les secteurs (en qualité de gestionnaires des PSD), les institutions et organismes financiers ainsi que les responsables des cellules d'animation rurales de communes ou de Daïra concernées qui présentent le projet pour confirmation.

### **l. Le comité technique de Wilaya**

Le comité technique de Wilaya est présidé par le secrétaire général de la Wilaya, qui représente le Wali. Il est composé des Directeurs de l'exécutif directement concernés, des représentants des banques et organismes financiers ainsi que des représentants des organisations professionnelles concernées.

Le secrétariat du CTW est assuré par le DPAT. Le comité technique du Wali valide le projet au plan technique et financier. Cette approbation est consignée dans le procès-verbal de réunion.

### **m. La cellule de Développement Rural de la Wilaya (CDRW)**

Elle est présidée par le DPAT sous la supervision du Wali. Elle agit en qualité d'observatoire du développement rural de la wilaya. Elle a en charge l'actualisation régulière des données statistiques, socioéconomiques et environnementales et l'élaboration d'un projet de rapport annuel, à soumettre au wali, sur l'évolution de la mise en œuvre de la politique de renouveau rural de la wilaya en utilisant les données du SADDR.

## **II. La mise en œuvre du PPDR**

La mise en œuvre du PPDR passe par trois phases principales :

1. **Conception du projet** : initiation, préparation, formulation et approbation.
2. **Exécution du projet** : mobilisation des financements, réalisation des travaux et des actions, clôture.
3. **Suivi évaluation et contrôles** : la gestion du projet, les impacts, l'évaluation, le contrôle.

### **Phase1. Conception du projet: de l'initiation à l'approbation**

#### **• Initiation et définition du territoire**

Le PPDR est théoriquement issue d'une idée locale et doit refléter les préoccupations réelles qui émanent :

-D'une personne (le ménage rural, comme unité de base), groupe de personnes ayant un intérêt à bénéficier d'une action à usage collectif ou de la communauté rurale déjà organisée ;

-De l'assemblée population communale (APC) pour réaliser des projets de développement des localités et agglomérations qui y sont rattachées;

-De l'administration ou services techniques décentralisés qui interviennent sur des communes défavorisées ou à promouvoir en engageant une concertation avec les communautés rurales intéressées afin de réaliser des actions qui n'entrent pas dans les préoccupations des ruraux mais qui résolvent des problèmes techniques ou administratifs dans l'intérêt des ruraux.

L'idée de projet de proximité de développement rural intégré est exprimée auprès de la

cellule d'animation ou du service réceptacle (prévu dans le dispositif PPDRI) désigné par le Wali. La cellule d'animation ou le service réceptacle mobilisera les moyens nécessaires à la formulation du projet.

Le chef de Daïra au centre de la formulation et la mise en œuvre des actions de développement locale devra mettre à la disposition de l'équipe de projet les informations nécessaires (provenant du SADDR) qui permettront de caractériser le territoire des projets, et d'en dessiner les principaux enjeux de développement. Le chef de Daïra identifiera à ce stade si le territoire de projet relève des 979 communes rurales ou 562 communes urbaines en fonction des indices de développement préétablis. Le chef de daïra doit assurer la transmission des informations sur les éléments des programmes de renouveau rural de wilaya susceptibles de mettre en cohérence des projets avec la stratégie de développement rural de wilaya.

#### • Préparation du projet

Elle consiste à installer l'équipe de projet avec au centre le facilitateur et l'animateur. Ce dernier en principe doit être désigné par la population rurale ou l'APC tandis que le facilitateur, qui doit avoir beaucoup plus une fonction technique et administrative, est désigné par le Chef de daïra.

Cette phase exige la disponibilité de l'ensemble des informations caractérisant le territoire et dégager les grandes lignes du futur projet.

Le SADDR permet aujourd'hui de simplifier considérablement la phase de diagnostic de territoire. Le diagnostic de territoire portera sur les informations éventuellement absentes ou sur des points particuliers destinés à préciser ou corriger les informations du SADDR. Ces éléments pourront être fournis dans le cadre d'une étude socioéconomique complémentaire du territoire, et dans tous les cas par l'enquête de groupe qui reste indispensable aux connaissances des populations et à l'identification des attentes et besoins qui sous-tendent le futur programme d'action.

#### • L'équipe de projet

L'équipe de projet sera constituée lors de la première réunion de démarche du PPDRI avec la communauté de territoire. Elle comprendra le (ou les) facilitateur (s) de l'administration, déjà désignés, l'animateur (ou les animateurs des deux genres) qui sera désigné par les porteurs de projet, et les personnes volontaires qui auront manifesté un intérêt particulier pour s'impliquer dans le projet.

Un procès-verbal de cette réunion établi par le facilitateur indiquera le nom des personnes constituant l'équipe de projet et la liste des personnes présentes sera jointe au procès-verbal.

L'équipe de projet fonctionne pendant toutes les phases et jusqu'à la fin du projet. La cellule d'animation organisera une formation de l'équipe de projet et, à cette occasion, seront abordées les questions relatives à la condition féminine et une initiation aux techniques de démarche participative, appuyée par des vulgarisatrices agricoles.

#### • Les porteurs de projet.

Le porteur de projet est un membre de la communauté rurale, à la fois acteur au sein du

territoire et dans le projet qui identifié dans le cadre des enquêtes ménages. Il se préoccupe de son propre projet de développement (actions à usage individuel) au sein du PPDRI. Il bénéficiera des financements attachés à son projet individuel. Il est aussi bénéficiaire des actions à usage collectif qui sera réalisés dans son "territoire".

Son projet peut consister à créer une activité économique, à la diversifier, à l'étendre; ce projet peut s'inscrire dans l'amélioration de ses conditions de vie, ou dans le retour au sein du territoire. Il est l'une des principaux maillons de la dynamique de territoire.

#### • **Le mouvement associatif**

Les associations, activant dans le monde rural, du fait de leur objet social et de leur mode de fonctionnement peuvent avoir un rôle déterminant dans la mobilisation de la société civile et dans l'accompagnement de la dynamique de développement des zones rurales.

L'équipe de projet identifiera au niveau du territoire, ou de la commune, les mouvements associatifs existants ou susceptibles d'émerger à l'occasion de la mise en œuvre des travaux préparatoires. Il sera précisé à ce stade quels pourrait être le rôle et l'apport des associations dans le fonctionnement du projet, et quels seraient les thèmes utiles au projet sur lesquels le mouvement associatif pourrait s'investir. Les membres des associations engagés devront bénéficier d'une formation adaptée.

#### • **L'enquête de groupe, l'enquête ménages**

L'équipe de projet est censée réaliser une enquête de groupe et concerne le groupe adhérent du PPDRI et ses composantes; elle est préparée lors de la session de formation de l'équipe de projet. Cette étape, qui correspond à l'expression des besoins et des préoccupations des communautés rurales, est effectuée selon une approche participative. Elle consiste en une phase de discussion avec la communauté par l'animation de réunions des deux sexes selon les exigences de la PRR. L'enquête de groupe doit permettre en particulier de faire émerger les attentes des femmes en leur qualité porteuses de projets clairement identifiés:

- ✓ Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et de sécurité alimentaire des communautés rurales ;
- ✓ Les moyens d'existence des populations cibles ;
- ✓ Les contraintes et préoccupation et leur classement ;
- ✓ L'analyse du problème nodal (arbre à problèmes) ;
- ✓ La définition des alternatives ;
- ✓ Les atouts et les contraintes du territoire ;

L'enquête est complétée par l'enquête individuelle des ménages. Elle doit être effectuée par le ou les facilitateurs auprès tous les ménages du territoire impliqués dans le PPDRI. Il s'agit de déterminer :

- ✓ Les actions que les ménages comptent réaliser individuellement ou collectivement dans le cadre du PPDRI,
- ✓ Leur apport personnel pour le financement de celles-ci : autofinancement et /ou force de travail,
- ✓ Le nombre de journées de travail que chaque ménage peut consacrer à des travaux d'intérêt collectif pour PPDRI.

L'enquête de ménage déterminera les besoins en formation initiale (alphabétisation) des porteurs de projet. Il s'agit de donner aux porteurs de projet la capacité de compréhension du processus dans lequel ils doivent être les principaux acteurs.

Pour des raisons qui sont en inadéquation avec la société rurale algérienne mais qui répondent aux exigences des instances internationales et aux indicateurs de développement où le genre a une place prépondérante (des fois obligeante), l'enquête de groupe et l'enquête individuelle doivent veiller à l'implication de l'agent féminin pour aider à l'émergence des préoccupations des femmes de la communauté.

#### • **formulation et acceptation du projet par la communauté**

Le programme d'actions prévoit une ou plusieurs actions transversales destinées à la formation que les porteurs de projet et qui est une condition d'accès au soutien public.

Les nomenclatures sectorielles de soutien d'une part et les programmes sectoriels (PSD) et plan communaux (PCD) développement d'autre part permettent de construire le plan de financement. Le programme d'action et son plan de financement doivent permettre:

- ✓ de visualiser les grandes orientations du PPDR par rapport aux programmes fédérateurs

- ✓ d'évaluer les équilibres entre actions à caractère social et actions à caractère économique;

- ✓ de déterminer ce qui relève de l'investissement à usage collectif et de l'investissement à usage individuel.

En ce qui concerne les actions à titre individuel, le plan de financement indique pour chacune des actions la part d'autofinancement du porteur de projet et la part de crédit bancaire en dehors des éventuels soutiens.

#### • **La mobilisation des fonds de Développement Rural.**

Le fonds de Développement Rural (FDR) est une ligne de crédit budgétaire identifiée au sein du fond de développement rural et de mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC). Ce fond étant spécialement destiné aux PPDR. Sa vocation est d'être un fonds fédérateur des autres types de soutien. Il est mobilisé par le Wali dans le cadre des ressources qui sont affectées à la Wilaya dans le cas où l'action ne peut être financée autrement ou bien si l'action est indispensable au PPDR. Il peut notamment intervenir en complément de l'autofinancement.

#### • **Présentation des documents: la formulation**

L'équipe de projet doit préparer un dossier de PPDR qui doit comprendre les différentes informations qui seront nécessaires à la prise de décision. Le dossier du PPDR formulé indiquera aussi l'ensemble des indicateurs utiles pour l'évaluation du projet et l'évaluation des impacts :

- ✓ La présentation socioéconomique du territoire et des enjeux;
- ✓ Le programme d'actions et le chronogramme de réalisation;
- ✓ Le plan de financement;
- ✓ les demandes individuelles de crédit;
- ✓ les différentes cartes du PPDR.

Des indicateurs sont préalablement identifiés grâce au SADDR afin d'évaluer et d'apprécier l'impact général du projet: indice de développement rural durable (IDRD) à savoir :



- un (01) indice de synthèse ou indice de développement durable (IDD) ;
- trois (03) indices composites qui sont : l'indice de développement humain et social l'IDHS, l'indice de développement et l'activité économique (IDAE) et l'indice de l'environnement (IEnv) ;
- six (06) indices spécifiques qui sont : Indice de l'éducation (IEd), l'indice de la santé (IDS), l'indice des conditions de vie (ICV), la structure de l'emploi (SEmp), l'indice de dégradation de l'environnement (IDEnv), l'indice de protection de l'environnement (IPenv) ;
- Quinze indices simples ou indicateurs qui sont : Taux de scolarisation, taux d'occupation des classes, encadrement pédagogique, taux d'analphabétisme, nombre de médecin pour 1000 habitants, niveau d'équipement en infrastructures sanitaires, pourcentage de logement précaires, pourcentage de logement disposant d'électrification, pourcentage de logement disposant d'AEP, pourcentage de logement disposant d'assainissement, emploi agricole, emploi dans l'industrie, emploi dans les BTP, emploi dans l'administration, emploi dans les services.

Deux niveaux d'évaluation doivent être opérés:

- Evaluation de l'atteinte des objectifs du PPDRI: comparaison du prévu et du réalisé.
- Évaluation de la contribution du PPDRI aux atteintes des objectifs des quatre programmes fédérateurs qui sont :

1. Modernisation des villages et des Ksour: natures et impacts des investissements réalisés
2. Diversification des activités économiques et consolidation des revenus: activités créées ou développées, emplois créés, évolution des revenus,...
3. Protection des ressources naturelles et des patrimoines ruraux matériels et immatériels: natures et impacts des activités réalisées.
4. Renforcement des capacités humaines: actions de formation réalisées et impact.

- **Acceptation, Confirmation, Validation du PPDRI**

L'équipe du projet organise une réunion spécialement pour présenter à la communauté rurale concernée le PPDRI dans sa formulation définitive comprenant:

- Objectif du projet
- La présentation du territoire
- Le programme d'actions
- Le plan de financement

On recherche à recueillir l'acceptation du projet par les populations rurales, dans sa formulation définitive, et avant sa transmission au comité technique de Wilaya. Un procès-verbal signé de l'ensemble des participants officialise cette acceptation ; après quoi le dossier formulé est transmis par le Chef de Daïra au secrétariat du comité technique de Daïra.

Après son d'acceptation et avant sa validation par le comité technique de Wilaya, les porteurs de projet sont incités à faire les démarches nécessaires auprès des institutions et des organismes bancaires pour mettre en place le plan de financement de leurs actions à usage individuel. En effet, le porteurs de projet, engagé dans le PPDRI est responsable de la réalisation des actions le concernant. A ce titre, il lui incombe d'accomplir les démarches

de mobilisation des financements.

Le porteur de projet pour opter une des deux possibilités qui s'offrent à lui:

➤ une demande auprès de chaque institution et service impliqués dans le financement de son projet et constitution auprès de l'organisme bancaire du dossier de crédit lié à la réalisation des investissements; ou

➤ Une démarche unique de l'organisme bancaire pour l'ensemble des soutiens publics sollicités et le dossier de prêt. L'organisme bancaire se charge alors, pour le compte de son client des formalités auprès des autres partenaires financiers (ANSEJ, FONAL,...). Dans ce cas de figure, l'organisme bancaire joue le rôle de " guichet unique " pour le porteur de projet. Cette possibilité offre aux porteurs de projets le rapprochement aux institutions et leur facilitera les démarches parfois nombreuses et éloignées du territoire.

Après son acceptation, le dossier est présenté par la CAR au secrétariat de la CTD qui se charge de le confirmer après étude, complémentation et enrichissement nécessaire. Une fois le dossier de projet confirmé il est présenté au comité technique de wilaya (CTW) chargé de la validation des PPDRI. Ce comité, présidé par le secrétaire général de la Wilaya, qui représente le Wali, est composé des Directeurs de l'exécutif directement concernés, des représentants des banques et organismes financiers ainsi que des représentants des organisations professionnelles concernées. Le secrétariat du CTW est assuré par le Directeur de la planification et de l'Aménagement du territoire de la Wilaya (DPAT). Ce comité doit:

❖ d'examiner la conformité du projet aux dispositions réglementaires régissant le développement rural et de juger de l'impact et de la priorité du projet sur la base de critères techniques; en particulier par rapport au projet de développement rural de la Wilaya;

❖ d'examiner l'éligibilité des actions envisagées aux différents fonds ;

❖ de se prononcer sur l'opportunité et la faisabilité des actions d'accompagnement en particulier celles concernant la promotion des activités artisanales,

❖ d'examiner le montage financier en particulier:

- l'éligibilité des actions d'accompagnement sur les fonds concernés
- les possibilités de financement sur les ressources des PSD ou PCD
- les disponibilités financières du FDR.

Le comité technique de Wilaya valide le projet au plan technique et financier. Cette approbation est consignée dans le procès-verbal de réunion du CTW signé par le Secrétaire Général et le transmet au Wali accompagné du dossier de projet.

Le dossier de projet validé par le comité technique de Wilaya, est présenté au Wali pour approbation engageant automatiquement les structures concernées, à assurer le financement des actions sur les fonds sectoriels concernés, sur les fonds de soutien spécifiques et sur les ressources des PSD et PCD. Cette approbation prend la forme d'une décision unique et globale engageant les fonds ou les budgets publics concernés pour les montants arrêtés au projet, elle sert de document de référence aux institutions financières spécialisées conventionnées.

La mise en œuvre des actions de développement est laissée à l'initiative de chaque directeur exécutif de Wilaya.

## **Phase 2. L'exécution du projet: de la mobilisation des financements jusqu'à la clôture.**

Dès l'approbation par le Wali du projet l'ensemble des financements sont engagés sur les différents fonds publics mobilisés et les structures gestionnaires concernées, ainsi que les ressources des PSD et PCD, conformément au plan de financement arrêté. Aussi cette approbation fait fois et de document de référence pour l'octroi de prêts complémentaires sollicités par les membres des communautés engagées dans la réalisation du projet.

En exécution de la décision d'approbation du projet par le Wali, chaque directeur exécutif en charge de la gestion d'un des fonds sectoriels émet à l'attention de l'organisme bancaire, une lettre de financement indiquant le montant financier réservé à l'opération pour imputation de ces crédits sur le compte ouvert au profit du projet approuvé. La lettre de financement vaut ordre de virement des fonds concernés.

L'organisme bancaire, à réception de la notification d'approbation du projet et des lettres de financement, ouvre le compte- projet correspondant en inscrivant en recettes, par chapitre, le montant de chacun des fonds délégués au titre du projet pour les actions à usage individuel (dans la limite des montants retenus dans le montage financier), hors ressources PSD et PCD. Elle inscrit en dépense, sur chacun des chapitres concernés, les paiements effectués au titre de la réalisation des actions du projet.

L'organisme bancaire rend compte auprès de chaque direction concernée des paiements effectués pour le compte du projet.

Après approbation, chaque porteur de projet est informé par une décision individuelle de l'accord de financement de ses investissements. Il lui appartient alors de faire les démarches pour souscrire les crédits prévus et engager les travaux.

Dès réception de l'approbation du PPDRI, la cellule d'animation avec le facilitateur et l'animateur du PPDRI organisent une réunion d'information avec la communauté concernée pour déclarer le lancement du projet et engager la mise en œuvre du programme d'actions. Cette réunion donne lieu à Procès-verbal dont la date est retenue (date de démarrage) pour le suivi de l'exécution du projet.

La cellule d'animation, sous la responsabilité du Chef de Daïra, assure la coordination et le suivi de réalisation du programme d'action. Pour cela elle s'appuie sur les services techniques locaux intéressés au projet, en fonction de leurs attributions. Chaque service technique assure le suivi des actions le concernant, que les travaux soient à usage collectif ou à usage individuel.

Les travaux nécessitant le recours à une main d'œuvre nombreuse et peu qualifiée relèvent de la procédure de travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP-HIMO).

La cellule d'animation est responsable du suivi de la réalisation du projet, elle est en charge de la coordination de l'appui et de l'accompagnement, avec l'aide des animateurs et de l'agent technique facilitateur du PPDRI, des porteurs de projets pendant la phase de réalisation des travaux.

Au fur et à mesure de la réalisation des travaux, le porteur de projet transmet à l'organisme

bancaire les factures. Ce dernier, après les contrôles de réalité et de conformité au projet qu'il jugera bon de faire paiera à l'entrepreneur ou au fournisseur les travaux en utilisant l'autofinancement et le crédit souscrit par le porteur de projet.

Après constat de réalisation de chacune des actions, la direction technique concernée contrôle la conformité de la réalisation établit une "attestation de service fait" qu'il transmet à la l'organisme bancaire. Sur la base de cette attestation, l'organisme bancaire rembourse le crédit souscrit par le porteur de projet du montant du soutien public accordé au porteur de projet: décaissement du soutien public accordé au porteur de projet: décaissement du soutien public. Ce décaissement est opéré depuis le compte projet.

En cas de non-conformité, le soutien public n'est pas versé, le crédit n'est pas remboursé. Il appartient alors à l'organisme bancaire de se rapprocher de son client pour prendre les dispositions nécessaires.

L'organisme bancaire rend compte à la cellule d'animation des paiements des décaissements opérés tout au long de la mise en œuvre du projet.

Si nécessaire, des modifications peuvent être apportées aux actions du projet à usage individuel ou à usage collectif à condition de rester dans l'enveloppe globale budgétaire du projet. Pour des modifications mineures, il conviendra d'obtenir l'accord du Chef de Daïra après avis de la cellule d'animation; pour des modifications plus importantes (exemple: abandon de certaines actions, changement de nature,...); il conviendra de présenter la demande devant le comité technique de Wilaya.

Enfin la Clôture du projet se compose de trois étapes successives:

### **1-La déclaration de fin de projet**

Après la réalisation de l'ensemble des actions prévues au programme, et après réception de l'ensemble des attestations de service fait, sur proposition de la cellule d'animation, le Chef de Daïra établit l'attestation de fin de projet. Celle-ci est transmise à l'organisme bancaire afin de clôturer le compte projet.

### **2-La clôture du compte projet**

Après réception de l'attestation de projet, l'organisme bancaire procède aux opérations de clôture du compte projet et rend compte au Chef de Daïra en charge du suivi du projet pour mise à jour des tableaux de bord de suivi évaluation.

Dans les 12 mois suivant la date de fin prévisionnelle de projet, les actions qui n'ont pas été engagées sont annulées et le financement public correspondant réaffectée sur d'autres opérations.

### **3-Enquête du compte projet**

L'enquête de fin de projet vise à évaluer le niveau de réalisation et d'impact des actions du projet par rapport aux objectifs initiaux. Elle est effectuée par un service technique autre que le service réceptacle du projet. Elle peut également être réalisée par un intervenant extérieur agréé, en appui à l'administration.

En particulier, l'enquête de fin de projet s'attachera à recueillir les informations destinées à mettre à jour les informations du SADDR.

La Mise en concession des terres, concession et gestion des ouvrages à usage collectif

réalisés dans le cadre du PPDR sont concédés aux ménages concernés conformément aux dispositifs réglementaires en vigueur.

Les infrastructures réalisées dans le cadre du projet sur des ressources financières entièrement publiques et dont l'utilisation est collective ou communautaire ainsi que les investissements dont la destination est individuelle, sont concédées à l'APC ou aux communautés concernées, une fois réceptionnées définitivement.

Les modalités de la concession sont dans une convention assortie d'un cahier des charges précisant les droits et devoirs de chaque partie.

Un dossier d'opérations et maintenance est remis aux bénéficiaires concernés avec mention des coûts indicatifs de ces opérations ainsi que leur périodicité.

**Phase 3. Le suivi évaluation :** la gestion du projet, le suivi évaluation ; les contrôles.

La coordination du suivi de la réalisation de chaque PPDR est assurée par la cellule d'animation. Chaque responsable de secteur assure le suivi des actions le concernant ; il rend compte à la cellule d'animation.

L'animateur et le facilitateur suivent au quotidien l'exécution générale du programme. Ils alertent la cellule d'animation et le Chef de Daïra en cas de difficulté.

L'organisation bancaire rend compte également de l'avancement du paiement des factures et des du paiement décaissements des soutiens.

#### **Le suivi évaluation : les différents niveaux, le SADDR.**

C'est le jalon le plus important dans toute démarche de projet tant qu'il est nécessaire de rendre compte de l'état et du niveau de réalisation des actions prévues et de l'état de consommation des ressources affectées. Il est aussi important dans la suite du processus de développement puisque l'expérience acquise doit être formalisée et valorisée pour éviter les erreurs du passé et généraliser les acquis positifs lors du processus de mise en œuvre. Dans le cadre de la PRR ; cette évaluation consiste à actualiser les données pour les mettre à la disposition des décideurs afin de présenter des bilans aux responsables hiérarchiques. Le suivi se fait à trois niveaux :

##### **- Au niveau de la Daïra**

La cellule d'animation suit l'ensemble des projets de la Daïra. Des réunions régulières permettent de faire le point d'avancement du programme global de la Daïra. Les informations relatives à l'avancement sont saisies dans le SADDR, et sont ainsi disponibles à l'échelon Wilaya.

##### **- Au niveau de la Wilaya**

L'ensemble des informations reçues de la Daïra sont assemblées à l'échelon de la Wilaya. Elles permettent de faire une situation régulière de l'avancement des projets, mais surtout d'évaluer l'impact sur chacun des programmes fédérateurs. Par comparaison avec les objectifs fixés dans le cadre du programme de développement rural de Wilaya, ces informations permettent de faire évoluer les objectifs et les priorités si nécessaires.

##### **- Au niveau des instances nationales**

Prévus dans le cadre de la politique de Renouveau Rural, deux instances sont concernées dans le suivi de la mise en œuvre des PPDR et de l'évaluation de cette politique :

#### **➤ La commission de coordination et d'évaluation**

Cette commission, placée auprès du Ministre chargé du Développement rural a pour missions : d'analyser les rapports des autorités locales sur les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable ; d'analyser l'impact des processus et des politiques de soutien et proposer les ajustements nécessaires :

- de dresser le cas échéant, le bilan des difficultés rencontrées ;
- de proposer des mesures d'ordre économique ou social au vu de l'évolution l'indice de développement rural durable.
- d'élaborer un rapport annuel d'évaluation de la stratégie nationale de développement rural durable ;

➤ **l'observatoire du développement intégré des territoires**

Cet établissement est chargé de suivre, d'évaluer et rendre compte au gouvernement des progrès économiques et sociaux réalisés au niveau des territoires, sur la base de l'indice de développement rural Durable « IDRDR ».

En vue de constituer une base de données sur les territoires, les organismes et les administrations publiques concernées doivent communiquer à l'observatoire du développement intégré des territoires, toutes les informations susceptibles d'éclairer les pouvoirs publics sur la situation économique et sociale des territoires concernés.

**L'évaluation est dénommée, au sens de la PRR « Contrôle » et a pour objet** de s'assurer de la bonne exécution de la dépense publique. Ce contrôle s'exerce dans deux domaines :

- 1- Le respect des règles d'attribution de l'aide publique
- 2- La réalisation et l'usage conforme par le bénéficiaire de l'action subventionnée.

Ces types de contrôles sont théoriquement diligentés par la direction exécutive sectorielle et s'exercent sur des dossiers sélectionnés de manière aléatoire et, en proportion suffisante, de manière orientée en fonction d'une analyse de risques relatifs à :

- ✓ Importance globale du projet
- ✓ Importance du montant des soutiens accordés sur fonds publics
- ✓ Public particulier
- ✓ Délais de réalisation dépassés, dossiers non clôturés dans les délais
- ✓ Concession d'ouvrage collectif,
- ✓ Zone géographique particulière,
- ✓ Défaut de remboursement de crédits à la banque.

Annuellement le chef de daïra remet au wali et au MADR un compte rendu des procès-verbaux de contrôle. Le résultat du contrôle effectués par catégories, présente l'échantillon contrôlé, les anomalies relevées, les actions entreprises suite aux contrôles: demandes de mise en conformité, clôture de dossiers, déchéances partielles ou totales de droits, demandes de remboursement éventuelles ou poursuites judiciaires. Le compte rendu peut également être assorti de suggestions et recommandations relatives à des mesures correctives à entreprendre.

Le contrôle du respect des règles d'attribution de l'aide publique consiste à reconstituer toutes les étapes administratives ayant abouti à la décision de l'aide ainsi qu'à son paiement.

En cas de défaillance le contrôleur vérifiera notamment :

-L'existence du dossier, la présence de toutes les pièces nécessaires dans le dossier, leur régularité, en particulier la qualité de l'adhérent ;

-Le respect des critères réglementaires d'attribution des soutiens, le calcul de l'aide ;

-La régularité des paiements : le bon montant, le bon adhérent, présence des justificatifs ayant permis le paiement (certificat de conformité, de service fait, ordre de paiement, etc.)

-Respect des plafonds d'aide publique.

**La PRR prévoit aussi le contrôle du bénéficiaire du soutien public qui** a pour but de vérifier la conformité de la réalisation avec les éléments du dossier ayant abouti à l'octroi du soutien est réalisé sur place. Dans ce sens le contrôleur vérifiera notamment :

- L'existence réelle de la réalisation ;
- Sa conformité aux éléments ayant déterminé l'attribution de l'aide ; cahier des charges, factures, performances, capacité, qualité, surface, caractéristiques techniques ;
- Son usage conforme aux engagements souscrits ;
- Le respect des clauses particulières prévues (entretien) ;

Un rapport de constat devant être dressé et cosigné du contrôleur et de l'adhérent et servira de support aux décisions éventuellement prises par la suite à l'encontre de l'adhérent et de constituer une pièce essentielle d'un éventuel contentieux.

### **III. Le système d'information du programme de soutien au renouveau rural (SI-PSRR.)**

Un des outils important qu'a pu concevoir la PRR est le SI-PSRR. C'est un système d'information pour le suivi évaluation des PPDRI qui est accessible aux responsables du projet par Internet et qui offre un accès en temps réel aux décideurs du programme de soutien au renouveau rural à différents niveaux (Commune, Daïra, Wilaya,...) et adapte une base de données centrale contenant les données détaillées sur les PPDRI.

#### **3.1. Le système d'aide à la décision pour le développement rural (SADDR)**

Un système d'aide à la Décision pour le Développement Rural, basé sur une typologie des territoires élaborée à partir d'un indice composite (l'Indice de développement rural durable) qui a permis d'identifier les situations de développement, les besoins et les priorités.

Cet outil n'est disponible que pour le chef de daïra au niveau local, il comporte également des fonctions de suivi des budgets et d'évaluation d'impact.

La base de données regroupant l'ensemble des statistiques disponibles de tous les secteurs ministériels, combinés entre eux pour donner des indicateurs du développement, soit détaillés soit globaux ; l'ensemble étant couplé avec un SIG. Cet outil permet ainsi, quelle que soit l'échelle à laquelle on se trouve (national, régional, wilaya, daïra, commune) de visualiser les secteurs à développer par rapport à la moyenne nationale : communication, infrastructures, santé, éducation.

Le système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SADDR) est un logiciel partagé entre les acteurs du développement rural : Ministère, Wilaya et Institutions. Il est le

moyen d'administration de la stratégie de développement rural.

C'est un système de diagnostic et de programmation partagé du développement de la zone considérée. Il permet la visualisation de ses potentialités, l'orientation et la programmation des interventions publiques et privé et l'évaluation des impacts des différents programmes ou projets de développement mis en œuvre.

Le concept du SADDR repose sur le croisement de variables socio-économiques et environnementales et de données sur les potentialités, par commune, Wilaya, zone naturelle, zone de planification, grande région et au niveau national. Ces variables, sont structurées en 3 dimensions (Humaine et social, Economie rurale et protection de l'environnement), pour permettre la construction d'indicateurs et d'indices de développement pertinents au regard des objectifs de la stratégie nationale de

### 3.2. Fonction de l'outil SNDDR

Un logiciel d'Aide à la Décision pour le Développement Rural a été mis en œuvre lors de la conception de la SNDRD. Il est utilisé comme système réceptacle de toutes les données statistiques, géographiques, écologiques et des potentialités des zones rurales. Grâce à ce système d'aide à la décision (**SADDR**) l'appréciation des niveaux d'évolution et de développement de chacune des 1541 communes est rendu plus aisé mais aussi il a permis de classer au niveau national à travers des indices et indicateurs pertinents, et de la comparer avec les autres communes par Daïra, Wilaya, zone naturelle, région de programmation (MATE), grande région (Nord, Hauts plateaux, Sud) par l'utilisation de méthodes d'analyses appropriées.

Tableau 20: Aire d'analyser et de classement par indice de développement. Document PRR 2006.

Commune	Nationale
Daïra	Zones de même relief
Wilaya	Zones de mêmes potentialités
Région de programmation	Zones de même dynamique démographique
Grand Région (Nord, Hauts Plateaux, Sud)	

## IV. Dispositifs financiers

### 4.1. La Diversité des sources de financement

La législation prévoit plusieurs sources de financement du développement rural et en particulier divers fonds mis en place, les plans de développement communaux, les budgets sectoriels de wilaya.

La législation et la réglementation relatives au financement pris dans son sens global, évolue de façon positive au profit de la nouvelle politique de développement rural durable (déglobalisation, décentralisation) dans une démarche participative, intégrée et de proximité.

Mais si la diversité des sources de financement et la multiplicité des fonds de soutien au développement rural même si elle reflète l'intérêt et les efforts des pouvoirs publics en direction des territoires défavorisés ou peu développés, elle est significative aussi de l'absence d'une vision intégrée du développement rural. En effet, en multipliant les sources de financement, on multiplie les centres de décision et partant, en l'absence d'un cadre de coordination, on est confronté soit à des rigidités soit à des incohérences.



#### **4.2. Le financement des équipements publics**

Le financement des équipements publics au niveau des territoires est assuré par plusieurs sources: le budget de la commune, le plan communal de développement sur concours définitif du budget de l'Etat, le budget de wilaya et les budgets sectoriels.

Ces équipements concourent, à l'évidence, au développement rural. La question est comment intégrer ces financements dans le cadre d'un plan de développement et d'aménagement du territoire.

La loi du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire offre un cadre intéressant d'intégration des actions publiques. Dans le cadre des plans d'aménagement prévus par cette loi (article 59), des contrats de développement passés entre l'Etat et les collectivités locales d'une part, et entre l'Etat et les autres acteurs d'autre part, définiront les conditions de mise en œuvre.

Plusieurs fonds ont été créés par les pouvoirs publics en vue de contribuer, en fonction des secteurs ciblés, au développement rural. Envisagés d'un point de vue opérationnel, les Fonds ainsi créés traduisent la volonté de conduire des actions publiques en direction de différentes couches de la population telles que les jeunes, les artisans, les agriculteurs, les apprentis, les femmes au foyer etc.

Mais, la dominance des démarches sectorielles plus centrées sur la satisfaction du plus grand nombre au lieu d'être centrées sur ceux qui en ont le plus besoin, conduit de fait à accorder plus d'attention aux populations urbaines qui profitent de la proximité des principales administrations et agences chargées de l'allocation des ressources qu'il s'agisse d'aides ou de compensations.

Plus éloignés des centres de décisions mais aussi socialement moins organisés, les populations rurales éprouvent des difficultés à accéder aux ressources mobilisées par les pouvoirs publics.

Le Fond national de développement rural (FNDR) mis en place, en raison des moyens qui lui sont alloués a pour vocation l'aide au développement rural par des actions limitées. Il n'a pas pour rôle, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays, de regrouper toutes les aides et soutiens destinés au développement rural. Pour assurer le financement des actions publiques à caractère économique et social, Ce fond de développement rural bénéficie de la contribution de plusieurs fonds en vue de contribuer, en fonction des secteurs ciblés, au développement rural. Ces fonds créés par les pouvoirs publics afin de conduire toutes les actions publiques visant les différentes couches sociales et de populations (jeunes, artisans, agriculteurs, femmes, pauvres, chômeurs, etc.). Cette vision globalisante peut être à l'origine des disfonctionnement mais aussi et surtout d'inégales répartitions des chances de développement entre les différentes strates et couches sociales.

Le FNDR devait prendre en charge la spécificité des actions à destination des populations rurales. Ce fond a ouvert au départ deux fonds spécifiques :

-FNRD-Ligne1 : Le fond de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDDPS) d'un montant initial toutes taxes comprises (TTC) pour la wilaya de Mascara de 165.986.388,36 DA.

-FNRD-Ligne 2 : Le fond de développement rural et de mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC) d'un montant initial pour la wilaya de Mascara (TTC) de 148.749.480,36 DA.

Le décret exécutif n°123-09 du 02 mai 2009 a créé un nouveau fond (le mode de fonctionnement et de mise en œuvre n'a été qu'en 2012 par le Décret N°12-09 du 9 janvier 2012) intitulé :

-FNDR-Ligne3 : Fond spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles (FSAEPEA).

-D'autres fonds participent aussi à la garantie de l'activité en milieu rurale tel que le fond de garantis contre les calamités agricoles (FGCCA), le fond de la promotion zoo sanitaire et de la protection phytosanitaire (FPZPP), le fond national d'aide au logement (FONAL).

La BADR est devenue la banque spécialisée dans le secteur agricole et rural (selon la décision présidentielle) par le développement de produits financiers adaptés aux spécificités des activités rurales. La CNMA, sera chargé dans ce cadre des assurances agricoles mais aussi sera autorisée à accomplir les opérations bancaires tout en renforçant son caractère mutualiste.

Ici apparait l'intérêt d'une convention entre la BADR et la CNMA, créant des complémentarités afin d'intégrer graduellement les populations rurales dans un système de financement formel.

Ainsi donc Le programme quinquennal a prévu 1000 milliards de dinars de ressources Publiques pour la réalisation des différentes actions prévues par la PRAR (soit 200 milliards de dinars/an) dont 600 milliards destinés au développement agricole et 400 milliards au développement rural.

## **V. Evaluation de la situation actuelle.**

### **5.1.Quelques chiffres à retenir du programme quinquennal 2010-2014.**

Le programme quinquennal a mobilisé près de 1000 milliards de dinars de ressources publiques dans la mise en œuvre des différentes mesures et actions d'incitation à l'investissement privé. Ainsi il est consacré près de 200 milliards de dinars par an pour soutenir le renouveau agricole et rural.

Mais la situation économique actuelle de l'Algérie n'est pas des plus favorables pour assurer un développement durable et entretenu des territoires en particuliers les territoires ruraux. Un pays avec une superficie de 2,5 millions de km<sup>2</sup>, une population de 39 millions d'habitants au début de 2015, avec une projection de 50 millions en 2030, une dette publique par rapport au PIB selon la Coface<sup>161</sup> en 2014 de 9,9% et des réserves de change de 179 milliards de dollars fin 2014 non compris les 173 tonnes d'or mais en baisse certaine, selon la banque d'Algérie; l'Algérie devra faire des efforts considérables pour éviter le scénario dramatique sans pour autant rester dans la gestion conjoncturelle des affaires publiques.

---

<sup>161</sup> Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur : qui semble être mieux informée que nos offices des statistiques.

L'impact de la chute du cours du pétrole des années 1986 (crise économique, sociale, politique, cessation de paiement et rééchelonnement en 1994) doit permettre de booster la volonté politique afin de s'engager réellement dans de profondes réformes politiques, économiques sociales voir structurelles qui sont possibles par une mobilisation de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux dans la transparence et la responsabilisation de chacun.

Jusqu'à ces jours, la croissance enregistrée en Algérie, sur la longue période, est plus faible que celle qui a été enregistrée dans les pays voisins du Maghreb. Les courbes du PIB sont assez significatives de cette évolution différenciée.

## **5.2. Le fonctionnement du milieu rural en Algérie**

C'est sans aucun doute au cours des années 70, avant les politiques d'ajustements structurels imposées par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, que le «développement rural » a perdu tout le sens que l'on attendait. Le développement rural était perçu à travers la voie de la croissance agricole mais également un moyen pour réaménager physiquement les espaces ruraux et assurer une dislocation du tissu sociale à travers l'exode organisé des populations vers les centres urbains où se mettait en place un système de production industrielle hautement technologique, pour l'époque, et qui ne garantissait aux ruraux majoritairement analphabètes que des postes ingrats et sous-payés mais permanents afin de les déraciner définitivement de leur mode de vie et de leur culture "révolutionnaire".

La mise en œuvre des politiques de l'époque se faisait essentiellement à travers des opérations pour accroître la productivité agricole ou aménager des forêts. Les programmes de développement rural intégré dans lesquels s'exécutaient des opérations favorisant l'accès des populations à la santé, à l'éducation, à l'information n'ont vu le jour qu'à la fin des années 70 pour les zones rurales utiles (villages socialistes, électrification, écoles, etc.). Mais, comme il convient de le signaler, l'Algérie des années 70 avait fait un choix stratégique qui reléguait le secteur rural comme outils afin d'instaurer une industrialisation socialiste.

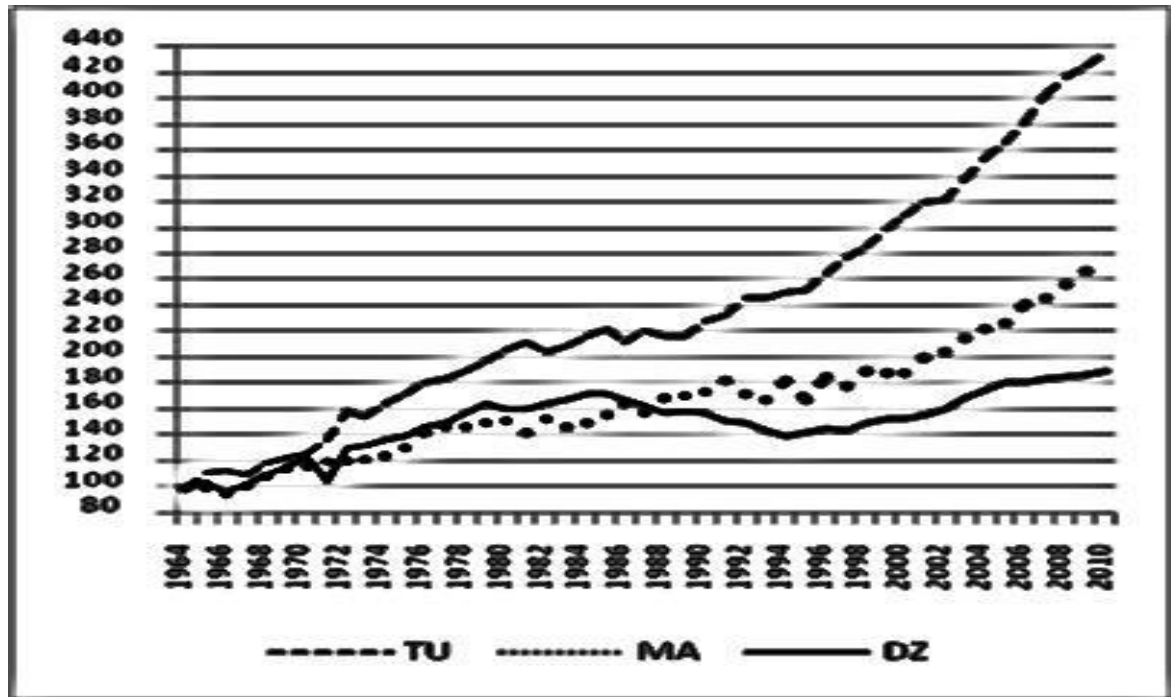
Actuellement la physionomie des zones rurales est caractérisée par un ensemble d'agglomérations, d'hameaux et d'habitat dispersés, dont une grande partie vidée de leurs populations dont la principale activité n'est pas totalement agricole puisque le secteur tertiaire et les bâtiments ont pris une place importante dans l'économie rurale.

Les conditions historiques du pays (colonisation et divers bouleversements agraires postindépendance) ont eu une influence sur les aires de production et de localisations de l'habitat rural. Par ailleurs, le mode de succession foncier, c'est-à-dire le mode de transfert de propriété, joue un rôle important dans la détermination de l'activité agricole. La majeure partie des exploitations familiales de petite taille se trouvent délaissées par suite de la succession selon la loi musulmane et en absence de mesures incitatives d'accompagnement pour la mise en culture des terres agricoles selon des remembrements rationnelles des parcelles de chaque zone de production.

Les enfants, résidents ou absentéiste, font valoir leur droit de propriété sans pour autant y pratiquer une activité agricole. Le morcellement des parcelles de terre après le départ de

l'exploitant rend difficile, sinon impossible la continuité de l'exploitation des terres. Ceci est la conséquence de l'absence d'une politique foncière qui permet de rendre toujours exploitables les terres Melk sans faire perdre aux successeurs leur droit de propriété. Ainsi, l'espace rurale se trouve soit occupé par des paysans sans terre, des paysans ayant une faible superficie suite aux multiples successions, soit des ouvriers agricoles, soit des exploitants locataires de terres agricoles.

**Graphique 10: Évolution de l'indice du PIB/habitant dans les pays du Maghreb**



Source : Ahmed BOUYACOUB

La structure sociale et politique du pays s'est formée autour de l'appropriation de la terre et de son usage. C'est pour cela que le pouvoir politique dès l'indépendance s'est acharné sur l'appropriation des terres agricoles laissées vacantes après le départ de la colonisation et s'en est suivi de réformes agraires qui ont voulu grignoter encore plus sur les terres restées aux mains de propriétaires terriens encore influents dans le monde rural puisque la terre, dans les sociétés rurales, n'est pas seulement le substrat sur lequel se déroule l'agricole; elle est aussi et surtout le pivot sur lequel s'organisent les relations sociales"<sup>162</sup>.

La promotion d'un Etat national sans classes sociales et distributeur de revenus, omnipotent, devait permettre aux détenteurs du pouvoir de réguler la circulation des richesses et mettre en diapason les rapports sociaux avec les objectifs de l'Etat-nation.

L'importation de produits alimentaires, depuis les années soixante-dix, devait permettre au pouvoir en place d'annihiler le rôle nourricier de l'agriculture et par conséquent translater l'hégémonie politique du monde rural (nombre important de votants, légitimité révolutionnaire) vers une élite citadine instruite ou rurales urbanisées (Nomenklatura) ayant infiltrées le monde des affaires et des subventions de l'Etat et promotrices d'un développement économique basé sur l'exploitation maximale des ressources pour assoir

<sup>162</sup> Mounier, Alain. Les théories économiques de la croissance agricole. Edition INRA- Economica, Paris,

une industrie motrice. Le soutien accru à l'initiative privée, favorise l'émergence de « néo agriculteurs » souvent issus de catégories aisées de la population urbaine (commerçants, hauts fonctionnaires, etc.), et dont la coexistence avec la paysannerie pose parfois des problèmes délicats, même si les conflits ouverts restent relativement rares<sup>163</sup>.

Le rôle politique du monde rural a rapidement été réduit à des rassemblements pour « claquer main » au passage d'hommes politiques du pouvoir.

La population, dans sa majorité jeune, est plus tentée par une vie urbaine ou l'Etat "redistributeur" de rente pétrolière permet d'accéder à meilleures conditions de vie et de travail. Ainsi l'exode rural est plus un exode dirigé. Ceux des jeunes n'ayant pas migrés font la navette vers les agglomérations ou les villes proches pour chercher un travail rémunérateur pour subvenir aux besoins d'une famille dans la plupart du temps dépassant cinq membres.

Dans ce sens la conception et la mise en œuvre de toute stratégie de développement rurale nécessite au préalable de faire un diagnostic de la situation de départ sur laquelle on se base pour lancer des actions dans l'avenir. Ainsi donc le diagnostic de la situation du milieu rural en Algérie peut être établi, à partir de quatre grands constats à savoir la proportion de la population rurale, l'indice de développement rural durable, l'emploi, et les déséquilibres dans le développement global entre la dimension économique et la dimension sociale.

### 5.3. Population et économie rurale

La population rurale connaît une diminution constante depuis l'indépendance: elle est passée de **42%** de la population totale en 1998 (soit 12 millions) à **37%** en 2005 (soit 12,5 millions), ce qui représente 1,85 millions de ménages ruraux caractérisés par leur jeunesse, puisque on estime que 75% des ruraux ont moins de 30 ans. Globalement, la population rurale est restée dans les mêmes proportions entre 1998 et 2005 par rapport à la population totale et à la population urbaine (ONS, 2008).

Le taux d'accroissement annuel de la population rurale entre 1995 et 2008 avoisine les **1%**, contre **2,5%** pour la population urbaine et **1,79%** pour la population totale pour la même période. A côté de la baisse de la population rurale, il y a lieu de relever une tendance à l'urbanisation du milieu rural autour d'agglomération et de pôles d'activités rurales, tendance qui traduit, en quelque sorte, l'émergence de "zones tampons" vis-à-vis du milieu urbain. Cette forme d'urbanisation permet surtout d'atténuer la pression migratoire sur les centres urbains. (Bessaoud, 2006). L'Algérie rurale devrait représenter encore un peu plus du tiers de la population en 2010 selon les projections de la FAO qui formulent l'hypothèse (optimiste) que cette baisse se ralentira.

Tableau 21 : Evolution des populations (1950-2010) Algérie. U : 10<sup>3</sup>.

<sup>163</sup> Une élite citadine (Me Ben Brahem, Avocate à Alger) expliquant le phénomène de criminalité urbaine par l'exode rural « Les jeunes fuient leurs régions d'origine vers les grandes villes pour gagner leur vie. Ils ont parfois recours au vol et s'adonnent à des pratiques illicites », précise l'avocate ». Elle va plus loin en les considérant comme de simple animaux « Cette catégorie très vulnérable est « facilement enrôlée dans le piège de la drogue car incapables d'affronter la vie ».

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Pop. totale	8.753	10.800	13.746	18.740	24.855	30.291	35.635
Pop. rurale	6.805	7.512	8.316	10.580	12.079	12.980	13.312
Pop. agricole	7.188	7.628	7.542	6.628	6.396	7.257	7.463
Pop. rurale/totale	78%	70%	60%	56%	49%	43%	37%
Pop. agricole/rurale	106%	102%	91%	63%	53%	56%	56%

Source : database FAO.

Cette population est estimée en l'an 2015 à 40.633.000 habitants dont 27.424.000 en milieu urbain et 13.209.000 en milieu rural. C'est l'effet direct d'une évolution dans le milieu urbain qui enregistre un taux d'accroissement de la population de 36,2% faisant passer le taux d'urbanisation de 47% en 1990 à 67% en 2015 tandis que le milieu rural voit sa population baisser de 11000 personnes entre 2010 et 2015.

Tableau 22 : Répartition et structure de la population par dispersion entre 1990 et 2015.

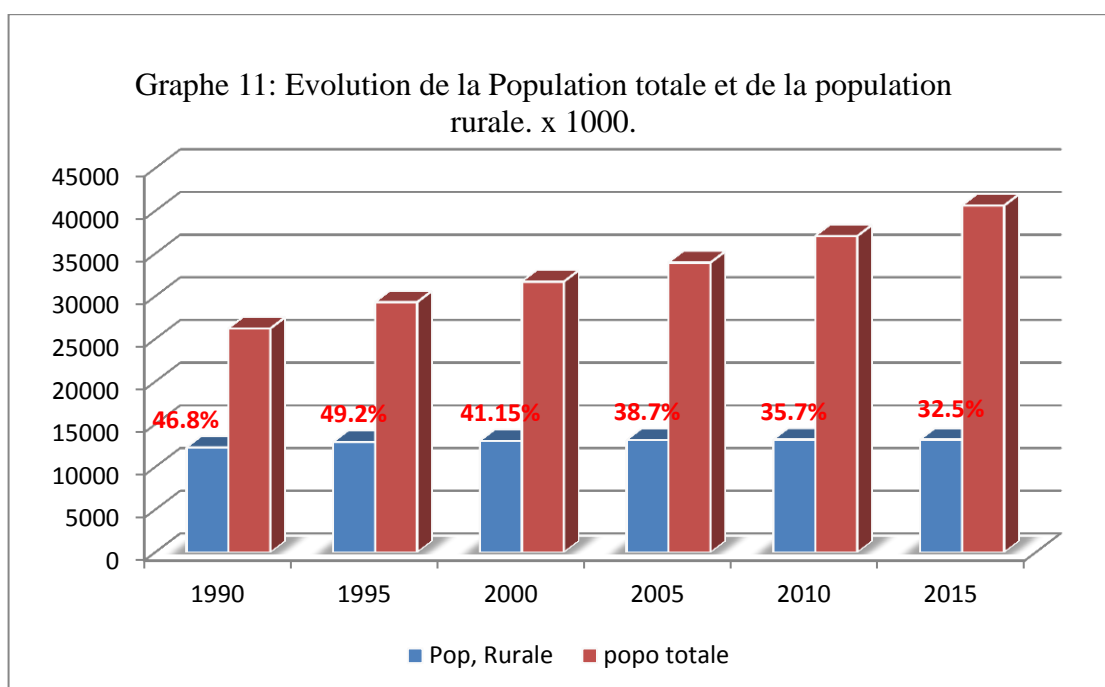
U :1000	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Population totale	26 240	29 315	31 719	33 961	37 063	40 633
Population urbaine	13949	16392	18665	20807	23843	27424
Population Rurale	12291	12923	13054	13154	13220	13209
% au total	46.8%	49.2%	41.15%	38.7	35.66%	32.5%

Source : A partir des données ONS

Le phénomène de la migration des populations rurales vers les villes ou vers les agglomérations rurales et semi rurales apparent en termes relatifs, puisque cette population ne représente que 32.5% en 2015, s'explique en priorité par l'absence d'opportunités dans les zones rurales mais aussi par l'effet de plusieurs facteurs parmi lesquels l'accroissement des revenus, l'amélioration des conditions de vie, la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics de base ainsi que le regroupement durant les années 90 des populations des zones éparses, pour des raisons de sécurité.

La progression de l'urbanisation des zones rurale (la rurbanisation) entraine avec elle une progression de la pauvreté des campagnes plus que les villes. Les communes rurales enregistrent les plus faibles taux de scolarisation des enfants et les plus forts taux d'analphabétisme des adultes. Le déficit d'accès aux services de base pour les populations dites éparses ainsi que le fonctionnement aléatoire des infrastructures excluent de fait les populations des facteurs de progrès.

Les actions conjointes des populations et des pouvoirs publics en matière de logement (logement sociaux et villages ruraux, l'auto construction, etc.) a permis une certaine forme d'urbanisation des campagnes favorisant simultanément l'amélioration des conditions d'existence des populations et leur intégration à la société nationale. Cela est une bonne réponse à la menace qui hante, depuis l'indépendance, les couches citadines aisées et les hautes sphères politiques, celle d'une « ruralisation des villes »? (Côte, 1996 : 227).



- Nombre de ménages ruraux : 1.850.000 ménages
- Populations rurales jeunes : 70 % ont moins de 30 ans dont 50 % masculin et 50 % féminin.
- Agglomérations rurales : 3 476 sur un total de 4 055.
- Communes rurales : 979 sur un total de 1 541.

#### **5.4. . Ruralité, pauvreté et déséquilibre régional**

Cette inégalité s'encre de plus en plus puisque plus de 30% des ruraux vivant au-dessous du seuil de pauvreté, soit 4,5 millions de citoyens ayant trop crus à la propagande socialiste des années 70 et aux réformateurs des années 80 et 90. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la pauvreté rurale puisque ces études ne prennent que l'aspect alimentaire dans leur analyse et omettent les aspects, sociaux, culturels, habitats, emplois, santé, éducation, etc. C'est d'ailleurs 68 à 70% des pauvres sont d'origine rural et ce sont ceux qui travaillent dans le secteur nourricier, l'agriculture, qui sont les plus pauvres.

Par quintile<sup>1</sup>, la part de la population habitant en milieu urbain est plus importante et augmente avec le niveau de vie. La population du premier quintile est à 44% rurale tandis que le dernier quintile est constitué de ¾ d'urbains.

Tableau 23 : Répartition et structure de la population par quintile selon la dispersion

Quintiles	Urbain	%	Rural	%	Ensemble	%
Quintile 1	4 092 036	55,7	3 249 880	44,3	7 341 916	100
Quintile 2	4 383 506	59,7	2 961 603	40,3	7 345 109	100
Quintile 3	5 026 651	68,4	2 318 728	31,6	7 345 379	100
Quintile 4	5 285 289	72,0	2 053 145	28,0	7 338 434	100
Quintile 5	5 552 263	75,6	1 793 901	24,4	7 346 163	100
Total	24 339 744	66,3	12 377 256	33,7	36 717 000	100

Source : ONS 2011

La thèse du conseil économique et social (CNES), considérant que l'Algérie est passé par

deux périodes, l'une de pleine croissance (des années 60 au milieu des années 80) ou il relève une croissance, une régression du chômage, est une période de récession à partir des années 80 suite à la chute des prix du pétrole, et une thèse démagogique et populiste. Autant que la première phase est la cause de la seconde et que les choix stratégiques de la première ayant fait du secteur des hydrocarbures le secteur prioritaire a permis la limitation des perspectives de développement dans les autres secteurs et particulièrement dans le secteur agricole et agroalimentaire totalement étatisé et dirigé à partir d'Alger.

NATIONAL	NORD	HAUTS PLATEAUX	SUD
IDH/SOC (communes rurales)	IDH/SOC (communes rurales)	IDH/SOC (communes rurales)	IDH/SOC (communes rurales)
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 0,643 to 0,754 (245)</li> <li>■ 0,615 to 0,643 (230)</li> <li>■ 0,578 to 0,615 (249)</li> <li>■ 0,347 to 0,578 (245)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 0,647 to 0,74 (134)</li> <li>■ 0,62 to 0,647 (141)</li> <li>■ 0,59 to 0,62 (138)</li> <li>■ 0,462 to 0,59 (142)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 0,641 to 0,725 (71)</li> <li>■ 0,61 to 0,641 (73)</li> <li>■ 0,548 to 0,61 (69)</li> <li>■ 0,395 to 0,548 (74)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 0,635 to 0,754 (32)</li> <li>■ 0,602 to 0,635 (32)</li> <li>■ 0,566 to 0,602 (31)</li> <li>■ 0,347 to 0,566 (36)</li> </ul>

Tableau 24 : IDHS : condition de vie, éducation, santé, emploi, désenclavement

Cet état des lieux me semble nécessaire pour expliciter la préoccupation qui part du constat suivant: La situation dans le secteur agricole et rural est chaque fois jugée catastrophique malgré cela les gouvernements successifs ne cessent de présenter des programmes de développement avec la « grande pompe » médiatique. Des sommes colossales sont présentées au grand public exhibant l'intérêt donné au développement agricole. Mais à aucun moment ces mêmes gouvernements, ni même leurs successeurs ne nous ont présenté un bilan détaillé de ce qui devait être fait, ce qui est fait et les causes des défaillances.

Diverses études et enquêtes menées en Algérie (CNEAP, 2005 ; PNUD, 2006) attestent de la dégradation des conditions de vie des populations rurales :

- Près des 2/3 (soit 70%) de la population pauvre en Algérie vivent dans les zones rurales ;
- Dans ces zones, les infrastructures de base sont insuffisantes et les niveaux de consommation alimentaire sont plus faibles qu'en milieu urbain ;
- L'essentiel des actions de développement rural était basé sur l'assistanat de l'Etat et se caractérisait par une gestion trop centralisée des mesures de développement rural.
- Nombre de contraintes sont liées à la nature même de l'agriculture algérienne (cultures en sec liées aux aléas climatiques, rareté de l'eau, absence d'expérimentation fiable et insuffisance de la vulgarisation, etc.) ;
- Prédominance d'une agriculture de subsistance par extension des terres et par défrichage des sols.
- Absence d'une politique intégrée d'utilisation rationnelle des terres, utilisation des terres marginales, désertification des sols et forte érosion.

Que ce soit l'agriculture paysanne liée au marché ou celle de subsistance, elles ont donné une physionomie à l'espace rurale par le mode qu'ils ont fait de l'utilisation de la terre conséquence du mode d'organisation sociale en présence. La pénibilité du travail de la terre



ajouté à la concurrence des produits alimentaires importés ont poussé beaucoup de petits agriculteurs à abandonner la culture des céréales et des légumes secs et s'orienter plus à l'agriculture spéculative assurant un revenu plus important telle que le maraichage et la production animale. Pour les exploitations n'ayant pas eu les moyens de s'engager dans une agriculture spéculative, ils se sont convertis vers une agriculture à temps partiel qui leur permettait de trouver un travail en parallèle. Ainsi, se trouvent-ils amenés à travailler dans les agglomérations importantes durant la semaine et le soir s'occupant d'élevage et de quelques cultures non exigeantes. Les activités rurales non agricoles se sont aussi proliférées suite à l'urbanisation des douars et les exigences de l'activité hors des zones rurales.

### **5.5. Le niveau de développement rural**

Longtemps, marginalisé par la part des investissements et la hiérarchie des objectifs de développement, le monde rural algérien a montré plus de résignation et de dépendance vis-à-vis des nouveaux locataires du pouvoir politique et a perdu son esprit autosuffisant et créatif.

Les indicateurs de ces constats sont apparents à travers les données gouvernementales, les instances internationales et les études sur le niveau de développement des populations rurales en Algérie. Ceci signifie qu'il y a une réelle inégalité de répartition de revenu entre le rural et l'urbain puisque les rapports du PNUD sur le développement humain marquent une évolution certaine du classement de l'Algérie en termes d'IDH qui est passé de la 93<sup>e</sup> place (niveau de développement élevé) avec un IDH de 0.717 dans le rapport 2014 à la 83<sup>e</sup> place (niveau de développement élevé) avec un IDH de 0.736 dans le rapport de 2015, dépassant ainsi la Lybie et la Tunisie:

1) La dominance de l'activité agricole par rapport aux autres activités en terme de nombre d'agriculteurs par rapport au nombre total de ruraux (population agricole/population rurale de 56%) malgré que le taux d'occupation dans le secteur agricole n'est que de 38%, juste après les services et le commerce (39%) de la population occupée. En 2011, l'agriculture n'occupe que 10,8% de la population active (ONS 2011) alors que ce taux était de 23% en 2004.

2) L'effectif des chômeurs du moment, en septembre 2011, a atteint 1 063 000. Le taux de chômage au niveau national s'établit ainsi à 10 % (10.6 % en milieu urbain et 8.7 % en milieu rural). D'ailleurs cette estimation du nombre de chômeurs en milieu rural prête beaucoup à la critique tant que les emplois créés dans les zones rurales n'est que de l'emploi saisonnier et temporaire lié à la nature des activités qui ne peuvent être exercées par les chômeurs urbains et à la nature de l'activité agricole qui ne génère que peu d'emplois permanents au regard de la spécificité de ses tâches qui sont principalement saisonnières et soumises aux aléas climatiques.

Les secteurs autres qu'agricoles font occuper 39%, des emplois dans le milieu rural (MOHAMMEDI, 2006). Ces nouvelles formes d'emploi ont le mérite, de jouer un important rôle dans le processus de la pluriactivité des ruraux, et par conséquent dans l'offre d'emploi, et dans la réduction de la pauvreté, toutefois ces activités extra agricoles sont beaucoup plus orientées vers le marché urbain en expansion (équipement urbain en particulier) que vers les industries agro-alimentaires (IAA) et les industries agro rurales

(AIR). Cette pluriactivité, diffuse l'étrouitesse des opportunités dans les campagnes et dans le secteur agricole, le CNEAP estime que 15,9 % des ménages ruraux perçoivent des revenus extra agricoles.

Tableau25 : Population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (urbain-rural %).

	Années	% rural	% Urbain
Algérie	1995	30.3	14.7
	1998	16.6	7.3

Source: BM World development indicators (2004).

Ces mêmes donnée ont également révélés que 70 % des pauvres résidaient dans les zones rurales et que les taux de pauvreté sont plus élevés parmi les chefs de ménage travaillant dans le secteur agricole<sup>164</sup>.

Or l'activité agricole est fortement dépendante du potentiel en ressources naturelles (eau, sol): la SAU (ha/hab.) d'environ 0,20 actuellement, risque de passer à 0,13 en 2025, sous la pression de l'urbanisation, de l'érosion, de la désertification et de la dégradation du couvert végétal.

En matière d'éducation, l'Algérie a pu réaliser des avancées remarquables pour atteindre des indices en éducation très satisfaisant en 2011/2012 :

- Un taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) de 72.6%, même si ce taux est inférieur à celui réalisé par la Tunisie (77.6%),

- La population ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieure de 24.1 % (Tunisie 37%, la République de Corée 85.4%).

- Un taux brut de scolarisation : Primaire 110%, plus élevé que celui de la République de Corée (104%) classée 13ième en matière d'IDH. Pour le Secondaire l'Algérie atteint 95% et 30.8% pour le supérieur; alors que la Tunisie atteint 90%, 34.4% respectivement et la République de Corée, 97% et 103.9% respectivement.

Toutefois, le taux de décrochage dans l'enseignement primaire de 5%, reste un facteur inquiétant, même si ce taux est plus important dans la réalité (La Tunisie 5.3%, la République de Corée 1.2%, Hong Kong 0.5%, L'Islande 2.5%).

Même si l'Etat consent un effort louable en matière de soutien social au jeunes à travers des mécanismes d'aides à la création d'entreprises, des allocations de chômage temporaires et la création d'emplois temporaire ou précaire particulièrement pour les jeunes sans formation aucune (les chantiers de travaux de nettoyage et de travaux ruraux) ; en matière d'emploi, le chômage des jeunes reste toujours un problème, particulièrement les jeunes diplômés qui représente en 2011 37.5% (31.4% en Tunisie, 12.1% en République de Corée).

En matière de commerce et d'échanges commerciaux, le pays reste encore à la traine en matière de commerce de services (2.4 % du PIB comme exportation de service et 7.9% du PIB comme importation).

L'importation de produits agricoles déforme les capacités existantes et le potentiel non

<sup>164</sup> Carte de la pauvreté en Algérie. ANAT, 2001, page11

encore mobilisé de ce pays puisque 18% de nos importations pour 2010 sont agricole alors que nos exportations ne dépassent guère les 0.8% en produits manufacturés et 0.6% du PIB en produits agricoles. Un petit pays comme la Tunisie arrive à exporter pour 76% de produits manufacturés et 8.2% de son PIB de produits agricoles. En matière de flux financiers, les IDE représentent 1.4% du PIB (Tunisie 3.2%) et les réserves totales du PIB de 96.9% encore importantes ne trouvant pas le cadre politique et institutionnel pour leur fructification.

Dans le domaine de la recherche et développement, L'Algérie dépense 0.1% de son PIB pour la recherche (1.1% pour la Tunisie, 3.4% pour la République de Corée) avec 170 chercheurs pour 1 millions de citoyen (1862.5 pour la Tunisie, 4947 pour la République de Corée). Le résultat de ce micro investissement apparait dans le nombre de brevets accordés aux résidents et non-résidents qui sont de 6.3 pour un millions de personnes (1429 pour la République de Corée).

Le concept de pauvreté, faisant l'objet de nombreuses études et théorisation, il fait aussi le consensus au regard du caractère multidimensionnel de la pauvreté fait l'objet d'un consensus très large. Selon l'OCDE, la pauvreté est appréhendée selon le cas par quatre paramètres:

- ◆ en termes monétaires : l'accent est mis ici sur les dépenses de consommation et de revenu des ménages. Définition par rapport à un seuil de pauvreté;

- ◆ en termes d'accès à la satisfaction des besoins sociaux de base (en matière d'éducation, de santé et de nutrition). Le PNUD se base essentiellement sur cette approche pour calculer l'indice de développement humain (IDH) ou l'indice de pauvreté humaine (IPH);

- ◆ en termes de possession d'actifs par les ménages: capital naturel (terre, eau, ressources environnementales), capital humain (les connaissances, l'aptitude au travail, la santé), capital physique (patrimoine des ménages, accès aux infrastructures de base et aux moyens de production), capital social (liens de solidarité entre membres de groupes sociaux);

- ◆ en termes de fonctionnement social: capacité d'agir, d'exprimer ses opinions et de faire face aux obligations sociales et culturelles notamment.

L'Algérie adopte l'approche la plus facile celle définissant la pauvreté en termes monétaire, et se base sur le dispositif administratif disponible et les données statistiques officielles qui lui permettent de tracer une certaine stratégie de lutte contre la pauvreté (pauvreté absolue et de pauvreté relative).

Le premier concept (pauvreté absolue) fait référence à un indicateur de niveau de vie censé traduire le bien-être des individus. Un besoin nutritionnel minimum exprimé en nombre de calories par jour et par personne est l'indicateur le plus utilisé.

Les études sur la pauvreté en Algérie sont basées sur un besoin nutritionnel de 2100 calories/jour/personne. Sont alors considérées pauvres toutes les personnes qui dépensent moins que ce seuil.

Le concept de pauvreté relative prend en considération la distribution d'un indicateur choisi pour refléter le niveau de vie des ménages. La dépense et ou le revenu sont les plus fréquemment utilisés.

Le seuil de pauvreté est dans ce cas défini comme le niveau au-dessous duquel se trouve une proportion donnée de la population. L'indicateur peut être:

- la dépense totale par tête (ou par ménage);
- la dépense alimentaire par tête (ou par ménage);

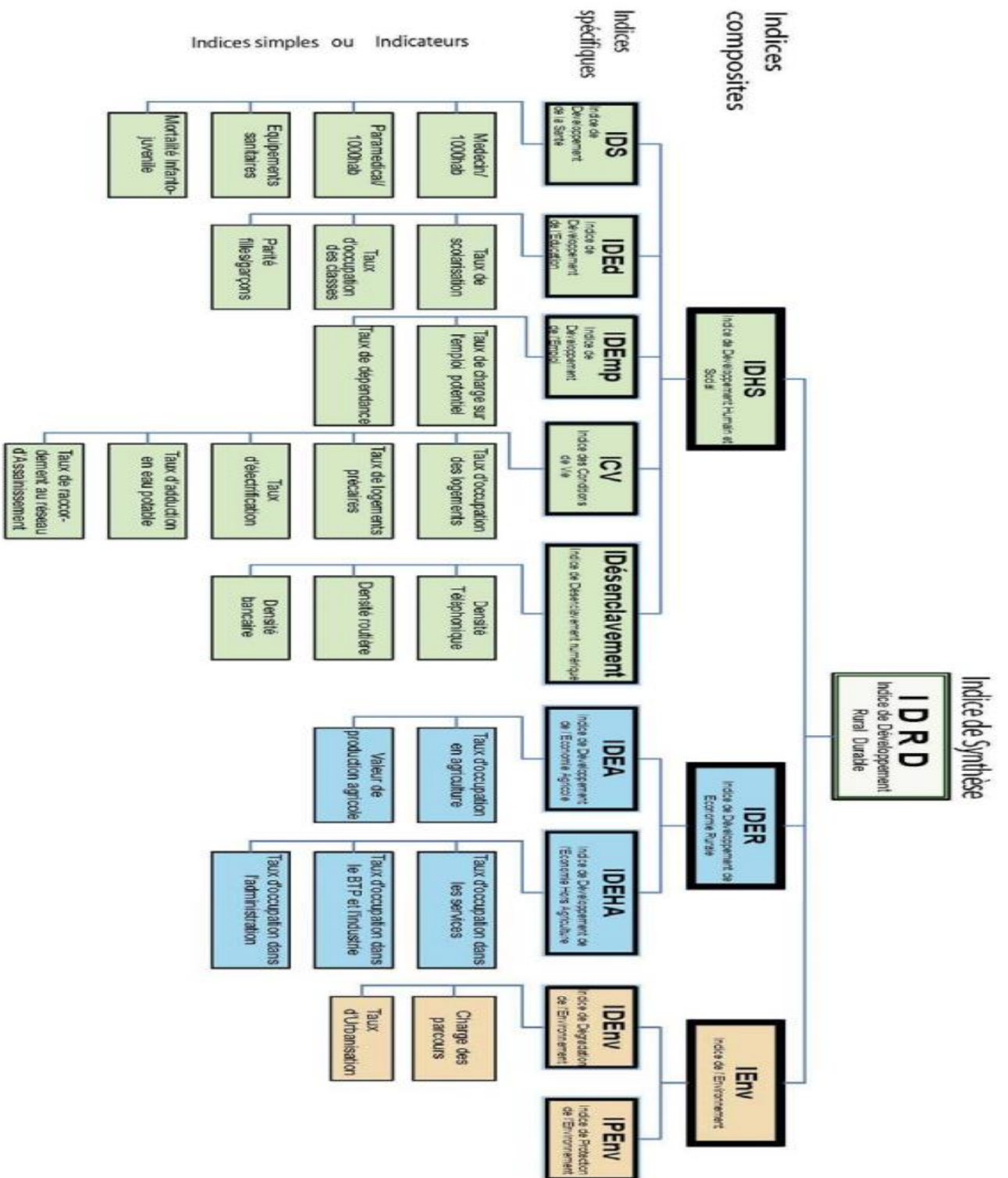


Figure 12: Architecture des indices et indicateurs de développement

- la dépense par unité de consommation qui intègre le principe d'économie d'échelle liée à la taille des ménages et la différence de niveaux de consommation des membres du ménage selon l'âge; le revenu par tête ou par ménage.

Les proportions généralement utilisées sont:

- 50% de la moyenne des dépenses par habitant;
- 50% de la médiane des dépenses par habitant;
- les deux ou trois premiers déciles.

Selon les normes Algériennes, une commune est considérée comme rurale lorsque son taux d'urbanisation est inférieur à 50 % et une densité moyenne inférieure à la densité moyenne de la région à laquelle elle appartient.

Selon les statistiques de 2006:

- Nombre de ménages ruraux : 1.850.000 ménages
- Populations rurales jeunes : 70 % ont moins de 30 ans
- Agglomérations rurales : 3 476 sur un total de 4 055.
- Communes rurales : 979 sur un total de 1 541.

Cette commune rurale est caractérisée par le fait qu' :

- elle est située généralement en zone rurale des steppes, de la montagne,
- elle est de petite taille,
- elle a très peu de revenus propres,
- elle n'offre presque aucune commodité du logement,
- et que le non scolarisation des enfants rejoint l'analphabétisme des adultes.

Ces caractéristiques de la commune rurale en Algérie relèvent des domaines de l'action publique pour le développement local. Elles ont révélées des situations plus ou moins préoccupantes à l'échelle nationale, ils se rapportent en fait au:

Tableau 26 : Situation des communes rurales pauvres en Algérie

Ratio	Nombre de communes	Population concernée
Richesse	967	11.923.589
logement	229	2.262.036
Santé	168	1.350.541
Education	98	973.555

Source : A partir des données de l'ANAT, 2001<sup>165</sup>.

### 5.6. L'économie agricole et alimentaire.

Au plan juridique, il y a coexistence entre le droit coutumier (régissant généralement les terres collectives), le droit musulman (régissant les terres Melk, wakfs) et le droit moderne (terres immatriculées du domaine privé de l'Etat).

Les exploitations sont en majorité de statut melk, et pour une très grande partie d'entre elles non titrées et dans l'indivision. Elles dominent aussi bien en termes d'effectif (les ¾ en moyenne des exploitations privées) qu'en termes d'occupation des sols. Les terres de statut collectif, wakfs ou celles issues de l'ancien fonds colonial – alimentant le domaine

<sup>165</sup> ANAT, 2001, PAGE 24.

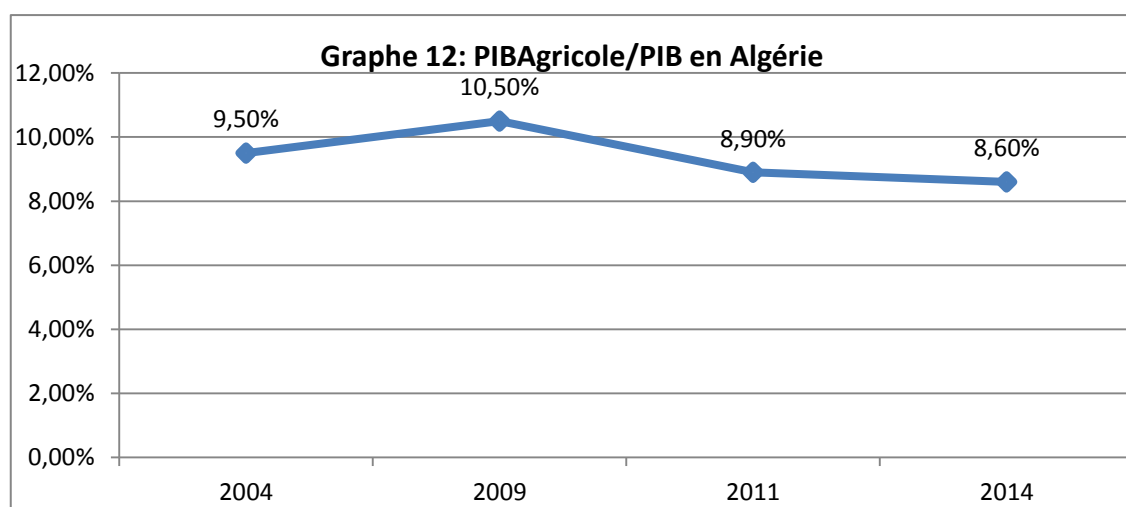
privé de l'Etat- se partagent le reste. Le domaine privé de l'Etat occupe le tiers des terres cultivables en Algérie » (Bessaoud, 2011).

La superficie de la majorité de ces petites exploitations agricoles est moins de 5 ha : 535.888 exploitation soit 55,4% de la totalité des exploitations du pays. Elles occupent plus de 11% de la SAU (soit 955105 ha). L'accroissement de ces petites exploitations est imputé essentiellement au système d'héritage et de succession qui favorise le morcellement. Ainsi 87% de la SAU est soit en indivision soit sans titre de propriété et constitue un autre moyen de blocage du développement agricole. Aussi 90% de la SAU est soumise aux aléas climatiques (agriculture pluviale) et par conséquent réduisant les capacités productives du secteur agricole. Il n'y que 15% des exploitations qui utilisent des semences sélectionnées, 24% qui utilisent les engrais azotés et phosphatés, 15% utilisent les herbicides et 11% ont un semoir. Et enfin 39 % des exploitations ont un élevage dont 85,9% de ces exploitations ont un élevage de « type familial ».

La question de la réapparition de la petite exploitation familiale comme base de développement agricole se voit aussi du fait que la majorité des troupeaux ovins et caprins sont détenus par des petites exploitations familiales, ainsi 65% du capital « reproductrices » ovin est réparti sur 95% des exploitations comptant dans leur troupeau moins de 100 brebis et 87,6% des effectifs « chèvres » sont répartis entre 98,9% des exploitations qui en comptent moins de 50 têtes dans leur troupeau.

#### 5.6.1. Contribution du secteur agricole à l'économie nationale

En Algérie, si l'activité économique reste dominée par le secteur des hydrocarbures (48% du PIB en 2009), l'agriculture participe pour 12,5 % à la création de richesse, en moyenne annuelle sur la période 1989-2000 et 9.5% en moyenne entre 2004 et 2014. Elle contribue pour plus de 52,5 % des valeurs ajoutées brutes (VAB) créées par les activités productives (hors secteurs des hydrocarbures). Si l'agriculture ne représente qu'une part négligeable des exportations (moins de 0,5 %) ; à l'inverse les importations des produits agricoles et alimentaires représentent en moyenne, au cours de ces cinq dernières années, près du cinquième (20 %) des importations du pays.



Source : A partir des données des Annuaire statistiques nationaux-

\*PIBA (produit intérieur brut agricole)

### 5.6.2. Consommation et bilan alimentaire

Les Algériens consacrent une part importante de leur budget à l'alimentation : 42% en moyenne en 2011 (contre 35% en Tunisie en 2005 et 17% en France en 2011). Comme dans tous les pays, cette part de l'alimentation régresse dans le temps en Algérie (45% en 2000) et on relève de notables différences entre les classes aisées (28%) et pauvres (54%), en 2011.

Tableau 27 : Consommation des viandes rouges, du poulet et du poisson en Kg/habitant/an.

	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte
<b>1990</b>	29,54	31,94	34,05	30,14
<b>2005</b>	29,67	38,45	45,2	42,57
<b>Croissance</b>	0,40%	20,40%	32,75%	41,20%

Source : Reconstitué à partir de Faostat. FAO, 2009.

Cette année-là, les dépenses alimentaires ont atteint 1875 milliards DA, soit environ 18 milliards € (ONS, 2013), ce qui représente 48 650 DA (486 €) par habitant. Le blé dur demeure la base de l'alimentation en Algérie (semoule, principalement, et pâtes). On observe cependant une progression rapide du blé tendre (pain, biscuiterie, pâtisserie) avec l'occidentalisation du modèle de consommation. L'orge et le maïs sont destinés principalement à l'alimentation animale. Les disponibilités en céréales (ou consommation apparente théorique) s'élevaient en 2009 à 230 kg par habitant en Algérie (87% en blé) contre 206 en Tunisie et 175 au Maroc.

Tableau 28 : Bilan céréaliers de l'Algérie. 2009.

PRODUIT	MILLIERS DE TONNES									DISPONIBILITÉ ALIMENTAIRE (KG/PERSONNE/AN)
	PRODUCTION	IMPORTATIONS	VARIATION DE STOCK	EXPORTATIONS	DISPONIBILITÉ INTÉRIEURE	ALIMENTS POUR ANIMAUX	SEMENCES	PERTES	ALIMENTATION	
BLÉ	2 953	5 757	-500	37	8 173	225	153	607	6 988	200
MAÏS	1	2 019	-	-	2 020	1 400	-	140	480	14
ORGE	2 203	131	-850	1	1 484	718	92	139	501	14
AVOINE	96	-	-	-	96	83	8	5	-	-
RIZ (ÉQ. BLANCHI)	-	74	-	-	74	1	-	-	73	2
CÉRÉALES (TOTAL)	5 253	7 986	-1 350	38	11 852	2 430	253	890	8 044	230

Source : FAOSTAT. Division de la statistique. 2013.

Au sein des céréales, on observe une prépondérance de la semoule (38% des achats de produits céréaliers en 2000) et du pain (30%), les produits industriels (couscous, pâtes, biscuits et pâtisserie, 21%) sont en hausse et la farine (11%) en déclin (ONS, 2002).

La politique alimentaire a été orientée d'abord par le souci d'avoir des prix de l'alimentation bas en milieu urbain (Cheap Food Policy) par divers moyens. Au lieu de s'orienter vers une augmentation de l'offre vivrière nationale.

Il n'y a pas un débat, un rapport ou un diagnostic de la situation du secteur agricole en Algérie, qui ne fait pas le constat de la défaillance du processus de développement enclenché depuis l'indépendance à ce jour. Ceci est valable pour les actions menées dans le



but d'améliorer le volume des productions et des rendements que pour ce qui est du secteur rural, longtemps mis sous veillesse.

Tableau 29 : Evolution du nombre de calories totales disponibles par habitant

années	1963-69	1970-79	1980-89	1990-99	2000-2004	2011
calories/habitant	1758	2160	2732	2944	3100	3500

Source : Bouyacoub. A. 2009.

Dans son article "Le paradoxe de la consommation inégalitaire en Algérie" AHMED BOUYACOUB analyse cette défaillance de la politique alimentaire à travers l'analyse des données sur l'alimentation « Du temps de l'économie administrée, il avait été décidé d'accorder la priorité à l'investissement, et l'Algérie s'est retrouvée avec le taux d'investissement – c'est-à-dire, le rapport entre la formation brute de capital fixe (FBCF) et le Produits intérieur brut (PIB) - le plus élevé du monde atteignant son maximum avec 48,60 % en 1978 pour se stabiliser progressivement autour de 20 % à partir du début de la décennie 2000 jusqu'à aujourd'hui.

Pourtant, le taux le plus élevé d'investissement par rapport aux pays voisins et aux pays en développement n'a pas assuré à l'Algérie un taux de croissance plus élevé que celui enregistré dans ces pays. Au contraire, ce taux d'investissement élevé, sur le long terme n'a produit qu'un taux de croissance très modeste et plus faible que celui des pays comparables. A l'inverse de ce taux d'investissement élevé, le taux de consommation des ménages en Algérie a toujours été relativement plus faible que celui des pays comparables. Il a atteint le sommet avec 61,80 % en 1989 pour redescendre progressivement et lentement vers 31,27 % en 2007.

Bien évidemment, le faible niveau de ce taux s'explique par le « gonflement » du PIB algérien suite à la hausse du prix du pétrole. Mais, il indique tout de même que le taux de consommation n'a pas connu une envolée grâce à l'envolée des prix du pétrole.»<sup>166</sup>.

Mais ce que Bouyacoub ne précise pas, c'est que l'investissement en capital humain est plus important en Tunisie et au Maroc. Aussi l'investissement dans le domaine de la recherche/développement (recherche agronomique, vulgarisation, etc.) dans le domaine agricole et agroalimentaire est très faible en Algérie.

<sup>166</sup> Ahmed, Bouyacoub. *Le paradoxe de la consommation inégalitaire en Algérie*. Texte publié dans *El Watan* du 17 septembre 2009, rubrique "Débats-Idees."

Tableau 30 : Indicateur de la R&D agricole: dans les institutions publiques de quelques pays de la région MENA.

	Financement (en millions de \$ US constant de 2005) à PPA 2012	Financement en en % du PIB agricole2012	Nombre total de chercheurs agricoles2012	Nombre de chercheurs pour 100,000 agriculteurs 2012
Algérie	38.3	0.21	593	17.6
Jordanie	32.3	1.84	272	228.8
Maroc	131.2	0.49	556	19.0
Mauritanie	8.9	0.86	61	8.1
Tunisie	55.9	0.64	541	66.1
Oman	97.0	6.51	243	63.6
Soudan	35.9	0.14	932	15.6
Yemen	34.5	0.56	526	23.8

Source : ASTI. Données mises à jour en 2012. In [www.asti.cgiar.org/data](http://www.asti.cgiar.org/data).

Selon Bouyacoub "Pour l'Algérie, ces données indiquent que la consommation des ménages par tête était relativement très faible dans les années soixante (à peine 315 \$ par habitant en 1962 en dollars constants 2000) et a atteint son maximum en 1985 avec 1114 dollars (dollars constants de 2000). A partir de cette date, la consommation par tête n'a pas cessé de baisser jusqu'à atteindre le niveau le plus faible, soit 726 \$ en 1997. Depuis 1998, elle a commencé à augmenter jusqu'à atteindre 968 \$ en 2007. La consommation par tête d'habitant en 2007 est donc encore inférieure au niveau qu'elle a atteint en 1985. La courbe sur 45 ans est en forme d'un grand N. En 1985, le niveau de consommation par tête en Algérie était supérieur à celui du Maroc, de la Tunisie, de l'Egypte, de l'Iran et d'un très grand nombre de pays en développement. Celle d'un pays développé comme la France était de l'ordre de 9727 \$, soit 8,75 fois celle de l'Algérie. En 2007, en moyenne, le Français consomme presque 15 fois plus que l'Algérien. Mais les pays en développement ont aussi rattrapé et dépassé le niveau de l'Algérie comme le Maroc avec 998\$, la Tunisie 1632 \$, l'Egypte 1329 \$ et l'Iran 1118 \$ pour ne citer que ces exemples."

Tableau 31: Consommation alimentaire.

kg/habitant/an	Algérie	Maroc	Tunisie	Egypte	Europe
Légumes	113.07	146.38	176.40	189.22	137.96
Fruits kg	63.40	74.20	82.40	98.30	126
Lait L/habitant/an	112	47.20	100	56	223
Part de l'import dans la consommation lait	91%	29%	11%	19%	-
Consommation des protéines g/pers/j	86	88	90	94	116*
Consommation des Lipides g/pers/j	67	59	93	58	163*
Calories/personne/j	3095	3194	3275	3317	3 585*
Niveau consommation 2007/tête en \$	968	998	1632	1329	14520*

Source : Construit A partir des données FAO.

Les grandes enquêtes sur la consommation des ménages menées par l'ONS montrent clairement qu'il y a, une forte inégalité territoriale entre les zones rurales et les zones urbaines et il y a une forte inégalité entre les différentes strates de revenus. Dans les zones urbaines, par rapport aux dépenses alimentaires, les 10% de ménages les plus riches du pays consomment 30 % de la consommation urbaine globale. Les 10 % de ménages les

plus pauvres n'en consomment que 3%. Ces données montrent bien que le soutien des prix à la consommation, s'il n'encourage pas les producteurs nationaux, va principalement dans les poches des groupes sociaux qui n'en ont pas besoin.<sup>167</sup> Commentant ce genre de politique, Bouyacoub (p5) considère "Tout d'abord, du point de vue du principe de cohérence d'une politique économique cher au prix Nobel d'économie J. Tinbergen, il est aberrant d'encourager le crédit à la consommation de biens de consommation importés dans un pays qui en exporte très peu. Par ailleurs, aucune théorie économique ne peut démontrer que la croissance de ce type de consommation favorise la croissance du PIB dans un pays comme l'Algérie...".

Tableau 32: Contribution de la production agricole dans l'économie nationale en 2011

	Production en milliards DA	importation en milliards DA	Couverture des besoins nationaux %
Filière céréales	156.52	293.05	35
Filière légumes secs	7.91	20.72	28
Filière pomme de terre	142.71	00	100
Filière Arboriculture: Noyaux/ pépins	138.68	23.56	85.5
Filière dattes	123.10	00	100
Filières viandes rouges	320.96	11.99	96.4
Filière lait	73.18	112.40	39.4
Filière viandes blanches	91.10	0	100
total	1054.16	4561.72	18.77

Source : FAO, Cadre programme par pays. Algérie (2013-2016), déc. 2012.

## 5. 7. Etat des structures et des productions agricoles

### 5.7.1. Structures agraires

En Algérie, « les structures agraires sont dominées par les petites exploitations agricoles souvent à faible productivité. La superficie de la majorité de ces petites exploitations agricoles est moins de 5 ha. Elles occupent plus de 11% de la SAU en Algérie. L'accroissement de ces petites exploitations est imputé essentiellement au système d'héritage et de succession qui favorise le morcellement.

Tableau 33 : Nombre et taille des exploitations selon la tranche de SAU.

Classe de SAU	Exploitations			Superficie			Taille moyenne
	Nombre	%	% cumulé	Ha	%	% cumulé	
0,1 < 0,5	88 914	8,7	8,7	20 109	0,2	0,2	0,2
0,5 < 1	78 266	7,6	16,3	50 407	0,6	0,8	0,6
1 < 2	128 864	12,6	28,9	162 314	1,9	2,7	1,3
2 < 5	239 844	23,4	52,3	722 275	8,5	11,2	3
5 < 10	181 267	17,7	70	1 200 598	14,2	25,4	6,6
10 < 20	142 980	14	84	1 896 466	22,4	47,8	13,3
20 < 50	88 130	8,6	92,6	2 484 971	29,4	77,2	28,2
50 < 100	14 294	1,4	94	930 765	11	88,2	65,1
100 < 200	4 063	0,4	94,4	532 146	6,3	94,5	131
200 et +	1 242	0,1	94,5	458 628	5,4	100,0	369,3
Total	967 864	94,5	94,5				
Hors sol	55 935	5,5	100				
Total	1 023 799	100		8 458 680	100		8,3

Source : RGA, 2001.

<sup>167</sup> Bouyacoub. A. *idem*. P4.

Au plan juridique, il y a coexistence entre le droit coutumier (régissant généralement les terres collectives), le droit musulman (régissant les terres Melk, wakfs privé et public) et le droit moderne (terres Melk immatriculées et domaine privé de l'Etat).

Les exploitations sont en majorité de statut **melk**, et pour une très grande partie d'entre elles non titrées et dans l'indivision. Elles dominent aussi bien en termes d'effectif (les  $\frac{3}{4}$  en moyenne des exploitations privées) qu'en termes d'occupation des sols. Les terres de statut **collectif**, **wakfs** ou celles issues de l'ancien fonds colonial – alimentant le domaine privé de l'Etat- se partagent le reste. Le domaine privé de l'Etat occupe le tiers des terres cultivables en Algérie » (Omar Bessaoud, 2011.).

Tableau 34 : Structure des exploitations selon le statut juridique de la terre

Origine des terres	Exploitations		Taille	
	Nombre	%	Superficie	%
Melk personnel titré	120087	11,73	1090192	12,89
Melk personnel non titré	252331	24,65	847872	10,02
Melk en indivision titré	143900	14,06	1294676	15,31
Melk en indivision non titré	261005	25,49	2624472	31,03
Domain privé de l'Est	181194	17,70	2541876	30,05
Domain public	5428	0,53	24323	0,29
Wakfs privé	2211	0,22	24056	0,28
Wakfs public	605	0,06	4821	0,06
Non déclaré	1103	0,11	6392	0,08
Total	967864	94,55	8458680	100
Hors sol	55935	5,46		
Total	1023799	100	8458680	100

Source : RGA, 2001.

### 5.7.2. La production agricole

L'agriculture en tant qu'activité importante s'exerçant dans le secteur rural est caractérisée par la diversité des productions (production végétale, animale, sous-produits agricoles, etc.) par le mode d'organisation (agriculture de subsistance traditionnelle, agriculture marchande moderne, concession, affermage, khemassa, etc.) et par la diversité des intervenants (communautés rurales, citadins, Etats, collectivités locales, etc.). Bien qu'elle soit soumise à de fortes contraintes, l'agriculture reste toujours gestionnaire de l'espace rural et grande productrice de l'alimentation humaine et animale. A cet effet elle a été pendant longtemps l'objet de multiples interventions étatiques sous des formes diverses allant des programmes de développement aux politiques centralisées pour le secteur agricole aux actions sur les filières agricoles et agroindustrielles. Mais aussi ce sont d'autres secteurs d'activités inscrits en milieu rural qui créent la dynamique du secteur rural: entreprises de services, l'action sociale, les services administratifs, les services culturels et les activités artisanales.

Si en 2014, il est annoncé que la couverture des besoins alimentaires est passée à 70% par la production nationale ceci au prix fort d'une augmentation des input pour les actions de développement agricoles destinées à l'augmentation de la production. Le coût de nouveau rapport nous plonge dans une nouvelle dépendance aussi dangereuse, puisqu'elle à l'origine de l'épuisement des fonds en devises pour l'achat d'intrants et d'équipement pour l'amélioration de la production. On est passé d'une dépendance des consommateurs de

l'approvisionnement du marché agroalimentaire à la dépendance des agriculteurs des marchés de l'agroéquipement. Le secteur agricole qui compte 1,2 million d'exploitations agricoles et d'élevage emploie environ 2,5 millions de personnes.

Ainsi les 2,5 millions actifs agricoles nourrissent 40 millions de consommateurs algériens, soit ainsi un actif agricole pour 16 consommateurs algériens.

L'année 2014 a été pour l'agriculture algérienne une année choc puisque les 38 millions d'habitants, ne doivent la disponibilité de produits agricoles de large consommation qu'au recours systématique aux importations, dépassant en moyenne les 10 milliards de dollars/an. La sécurité alimentaire de l'Algérie est mise en danger par ces nouveaux lobbies puisqu'ils font appel aux marchés internationaux pour tous les produits alimentaires en particuliers ceux des produits agricoles où les possibilités d'autosuffisance ou réduction de la dépendance existent réellement. Ainsi on constate que les vulnérabilités et les insuffisances touchent en effet les produits de grande consommation, comme les céréales et les productions animales, les fruits et les légumes frais et secs.

Pour les céréales dont les besoins sont estimés entre 8 et 9 millions de tonnes annuellement (sur la base d'une consommation annuelle moyenne de 200 kg/an), la fluctuation de la production annuelle (3.4 MT en 2014, 4.9MT en 2013 alors qu'elle a atteint 6.1MT en 2009) avec une croissance qui frôle les 4% remet en cause la politique de subvention de la production (même si l'agriculture algérienne est parmi les moins soutenue au monde). Cette remise en cause des méthodes qui manquent beaucoup de transparence et par conséquent de possibilité d'évaluation pour l'amélioration de la rentabilité des investissements.

Au niveau des semences que les besoins du pays observent désormais une tendance à la hausse. La démarche entreprise ces dernières années implique une modernisation à l'amont à travers l'introduction d'intrants et semences de qualité par le recours à leur importation. Or, au niveau local, moins de 100 000 ha sont consacrés à la production de semences céréalières (bilan 2014) pour une production totale de 250 000 tonnes dont la majorité de nature ordinaire. C'est le même cas pour les légumineuses qui manifestent d'importants besoins en semences compte tenu des disponibilités au niveau local ne dépassant pas les 2 500 T.

Au chapitre des importations, le bilan du ministère algérien de l'agriculture fait ressortir un volume de plus de 100 000 T de semences (toutes productions végétales confondues) importées durant l'année 2014. Les produits végétaux destinés à la consommation, eux, affichent un volume d'importation de plus de 1,2 MT pour la même période. L'utilisation des pesticides, elle aussi, est en nette croissance avec 25 000 T d'importations en 2014, alors qu'en 2010 ce volume n'a pas dépassé la barre des 5 000 T.

L'autre filière où les besoins dépassent l'offre du marché local est celle des viandes rouges. Sur ce plan, le bilan de l'année de 2014 fait ressortir une production globale de 550 000 T mais avec une prédominance de la viande ovine pour 400 000 T alors que la production en viande bovine n'est que de 150 000 T. pour cette dernière (viande bovine), les besoins annuels sont estimés à 300 000 T, soit une couverture par la production locale de 50%

seulement, ce qui fait ressortir un déficit de 150 000 T devant être comblé par le recours à l'importation de bovins d'abattage ou d'engraissement et carcasses.

La Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) a accordé à la fin d'octobre 2011 des financements de 6 milliards de DA aux agriculteurs dans le cadre du crédit sans intérêt Rfig.

Sur les 6 milliards de DA octroyés, 4 milliards de DA ont servi à financer des céréaliculteurs, le reste (2 milliards de DA) représentant l'encours des crédits accordés aux agriculteurs dans les filières pomme de terre, maraîchage, arboriculture et élevage bovin. A la fin octobre 2011, la BADR a accompagné 4 700 agriculteurs dans la filière céréaliculture. En 2010, la BADR a accordé 7 milliards de DA de financements à 7 000 agriculteurs au titre du crédit Rfig. Ce crédit sans intérêt, rappelle-t-on, a été initialement conçu en 2008 pour les céréaliculteurs, puis élargi dans une seconde étape à d'autres filières agricoles.

L'autre point qui mérite d'être souligné à travers le bilan du MADR concerne la production laitière. Une production totale de 2,92 milliards de litres de lait cru est soulignée dans le document en question mais la collecte n'est qu'à 572 millions de litres, (moins de 20%). Autrement dit, 1/5ème seulement de la production nationale est intégré dans l'industrie de transformation. Le reste est, soit écoulé dans les circuits informels ou destiné à l'autoconsommation des familles des éleveurs, selon la version officielle. Donc, le marché parallèle absorbe plus de 2,3 milliards de litres par année.

Une situation qui reste toutefois paradoxale, car, avec le barème des subventions en vigueur, l'éleveur a intérêt à intégrer le système de collecte qui lui garantit un prix de vente minimum de 42 DA/litre (le prix de vente à la ferme entre 30 et 34 DA/litre plus une subvention de 12 DA/l) plutôt que d'aller vers l'informel où les prix sont à 40 DA/l en moyenne sans compter les risques et autres incertitudes qui en découlent.

Deux interprétations sont possibles: Soit le système des subventions ne fonctionne pas comme il est défini ou défaillant, soit les résultats annoncés ne reflètent pas le niveau réel de la production laitière.

Ces données même avec cet étalage tout azimut permettent de conclure que l'agriculture algérienne recèle des potentialités non encore exploitées même si elle ne dispose pas d'une SAU importante. La politique agricole doit cibler l'atomicité des structures (politique des structures), la formation vulgarisation des jeunes agriculteurs et l'appui de leur intégration dans la profession et en fin l'investissement pour la modernisation des techniques de production en veillant à laisser intact les ressources disponibles pour les générations futures.

### **5.8.L'accompagnement technique et l'encadrement financier**

L'accompagnement technique des filières est confié à trois institutions :

1. L'ITELV qui assure l'appui technique aux éleveurs ainsi que la formation et la vulgarisation;

2. Le CNIAD qui est chargé des opérations d'insémination artificielle et de transfert embryonnaire ;

3. L'ITGC qui assure l'appui technique au développement des cultures fourragères. S'agissant de l'encadrement financier, il est réalisé à travers quatre dispositifs :

- a) Le crédit sans intérêt (RFIG) ;
- b) le FNRPA pour ce qui est du soutien à la production, à la collecte et à l'intégration du lait cru ;
- c) le FNDIA qui est destiné au financement des investissements à la ferme (mise à niveau, fourrage, insémination, etc.).
- d) Capital technologique (c'est-à-dire la capacité que possède un pays de mettre en œuvre, adapter et développer des technologies propres à accroître la productivité) : Recherche/développement/ vulgarisation.

Le renforcement des associations d'agriculteurs et des services de vulgarisation agricole. Il est également prouvé que les investissements publics en R&D ne suffisent pas à stimuler la productivité agricole. Pour que ces investissements portent leurs fruits, il est nécessaire de se doter de systèmes appropriés capables d'apporter de nouvelles connaissances techniques aux exploitations agricoles.

Malheureusement, cela ne se fait pas au rythme et avec l'ampleur adéquate. Il y a à la fois des lacunes dans le système de vulgarisation agricole et un manque de mesures incitatives pour motiver les agriculteurs à appliquer les nouvelles technologies. Les éléments clés d'une approche globale pour accroître la productivité agricole dans la région comprennent: i) les partenariats public-privés au sein des services de vulgarisation et une mise à niveau des champs-écoles (Farmer Field School - FFS); ii) renforcer les associations et les coopératives d'agriculteurs et mettre l'agriculteur au centre du programme d'amélioration de la productivité de l'agriculture; iii) veiller à ce que les dépenses en R&D soient soutenues au fil du temps; et iv) promouvoir la collaboration régionale pour stimuler les investissements, réduire les coûts unitaires, et accélérer la diffusion et l'adoption de technologies nouvelles et existantes.

### **5.9. L'agriculture de subsistance**

Face à ce secteur agricole dit moderne, il existe un secteur traditionnel dans des milieux plus marginaux et plus enclavés, où la population rurale pratique une agriculture vivrière afin d'assurer l'autoconsommation. Dans ce cas la production n'est pas commercialisée (ni destinée à l'industrie agroalimentaire ni exportée).

Selon le BIT (Bureau International du Travail, 2001), l'agriculture dans les zones rurales isolées d'Algérie est une « agriculture de subsistance », c'est à dire : « activités agricoles des exploitations qui n'emploient pas d'autres travailleurs que les membres de leur famille ». L'agriculture de subsistance ne comporte ni relations professionnelles, ni travail salarié et ne relève donc pas du champ d'application des normes conventionnelles. Elle vise à assurer la survie des membres de la famille et n'a pas de finalité commerciale.

Les termes « agriculture de subsistance » désignent « l'entretien et la récolte des cultures de plein champ ou d'arbres et d'arbustes, de légumes et d'arbres fruitiers, la chasse d'animaux, la cueillette de fruits et plantes sauvages, la pêche du poisson et la capture d'autres espèces aquatiques en vue de procurer à la famille de la nourriture, un abri et un minimum de revenu en espèces. » (BIT, 2001).

Il est admis que la principale cause de l'insécurité alimentaire d'une certaine catégorie de ménages ruraux, est constituée par leur incapacité chronique à disposer d'un revenu suffisant pour assurer l'alimentation convenable des membres qui les composent. Autrement dit, l'état du ménage qualifié de pauvre reflète avant tout l'absence d'opportunités (internes au ménage et/ou externes, dans son environnement immédiat ou lointain), de disposer d'une source de revenu suffisante et durable (BIT, 2001).

Dans ces petites exploitation agricoles traditionnelle, le travail s'effectue par les membres de la famille sous la direction du grand père (qu'il a le droit de la propriété de la terres) cette modes de gestion nommé l'économie de subsistance (c'est une économie choisie ou subie, relativement ou totalement à l'écart des flux économiques, où règne essentiellement l'autoconsommation. La production alimentaire, mobilière ou immobilière nécessaires à l'existence repose sur la famille ou un groupe restreint sans qu'il y ait d'échanges monétaires ou très peu. Elle repose sur l'agriculture vivrière, qui produit la plus grande partie des apports nécessaires à l'alimentation au niveau mondial).

Le secteur agricole traditionnel regroupe une grande partie des ménages ruraux. Qu'ils travaillent soit dans leur petite exploitation agricole, soit chez d'autres agriculteurs par deux manières : location de la terre, ou de travailler sans salaire tout en prenant une part de la récolte à la fin de la saison.

L'autoconsommation directe c'est l'objet final de ce type d'activité traditionnelle. Ces populations rurales produisent des biens et services pour soi-même. Quand l'autoconsommation représente la majorité de ce qui est produit et consommé, on parle d'autosubsistance.

La population rurale d'algérienne a connu des changements structurels, durant ces cinquante dernière années, résultat de l'impact de la colonisation, de la politique agraire de l'Algérie indépendante, des répercussions de la politique d'industrialisation et de la mise en œuvre d'une nouvelle politique à partir des années 80 a nos jours.

La question, ou les questions posées sur les causes de cette défaillance ont fait l'objet de beaucoup de travaux et de réunions dont les résultats n'ont jamais été pris en considération par les ministères en charge du développement agricole et rural. De son côté Slimane Bedrani et Fouad Cheriet dans leur article sur «Quelques éléments pour un bilan d'un demi-siècle de politiques agricoles et rurales» donnent le même constat "Les analystes de ce « mal développement agricole » ont d'ailleurs avancé de nombreux facteurs explicatifs: déficit de gouvernance institutionnelle, ambiguïté et inefficacité des choix stratégiques sectoriels, faiblesse de l'articulation entre institutions, structures d'appui, organismes de recherche et politiques publiques agricoles."<sup>168</sup>

Les crises successives dans le monde rural ont eu des conséquences ravageuses pour le secteur agricole, pour la sécurité du pays et en fin pour les ruraux eux-mêmes qui continuent à être " le parent-pauvre" des divers politiques gouvernementales.

---

<sup>168</sup> Slimane, Bedrani. Fouad, Cheriet. «Quelques éléments pour un bilan d'un demi-siècle de politiques agricoles et rurales». *Les cahiers du CREAD n°100-2012*. pp146.



### 5.10. Bilan des réalisations : état de mise en œuvre et indicateurs de résultats

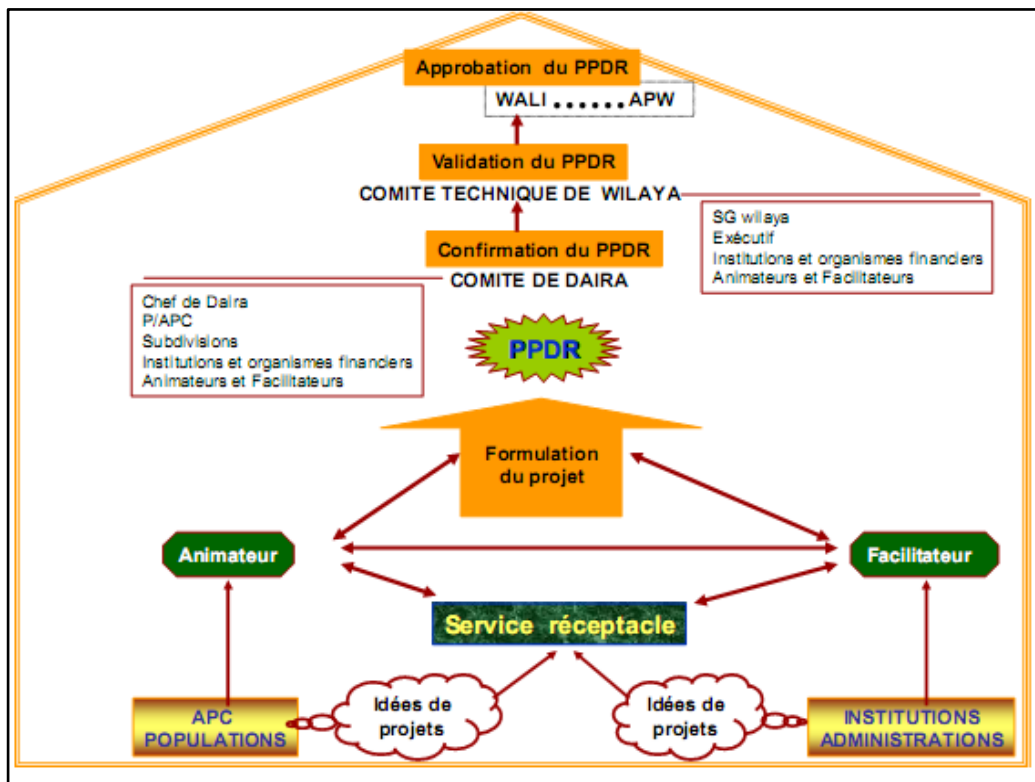
A partir de la conférence nationale sur le développement agricole et rural tenue le 28 Février 2009 à Biskra avec la présence du président de la république, un recentrage de la politique fut opéré. Ainsi, on ne parle plus de politique de renouveau rural mais de politique de renouveau agricole et rural avec trois piliers qui sont :

- La politique de renouveau agricole (PRA).
- La politique de renouveau rural (PRR).
- Programme renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique (PRCHAT).

Les objectifs ont donc changé, le gouvernement, considérant que la stabilisation dans les zones rurales atteinte, il faut se concentrer sur le renforcement de la capacité de l'agriculture nationale à répondre aux besoins croissants en produits agricoles et alimentaires afin d'atteindre de meilleurs taux de couverture de la consommation par la production. A cet effet l'effort doit converger vers le renforcement de la sécurité alimentaire nationale. Ceci exige de "passer inévitablement par la recherche, à moyen terme, de changements et d'impacts significatifs sur les bases structurelles qui fondent l'état de sécurité alimentaire de la nation".

A ce titre l'Etat, à travers ces structures centrales et déconcentrées, assure l'accompagnement pour stimuler un nouveau partenariat public-privé pour la réussite des objectifs stratégiques. En d'autres termes le gouvernement cherche à impliquer pleinement tous les acteurs.

Figure 13 : La nouvelle démarche de projet selon la politique de renouveau rural.



Dans ce cadre six (06) objectifs stratégiques par filière et un objectif stratégique pour le développement sont affichés.

La matrice du RAR (figure ci-dessous) reflète les nouvelles orientations données pour le recentrage de la politique de renouveau agricole et rural.

On constate que le pilier rural n'est en fait que l'ancien programme de développement du secteur forestier avec les cinq programmes phares de la DGF :

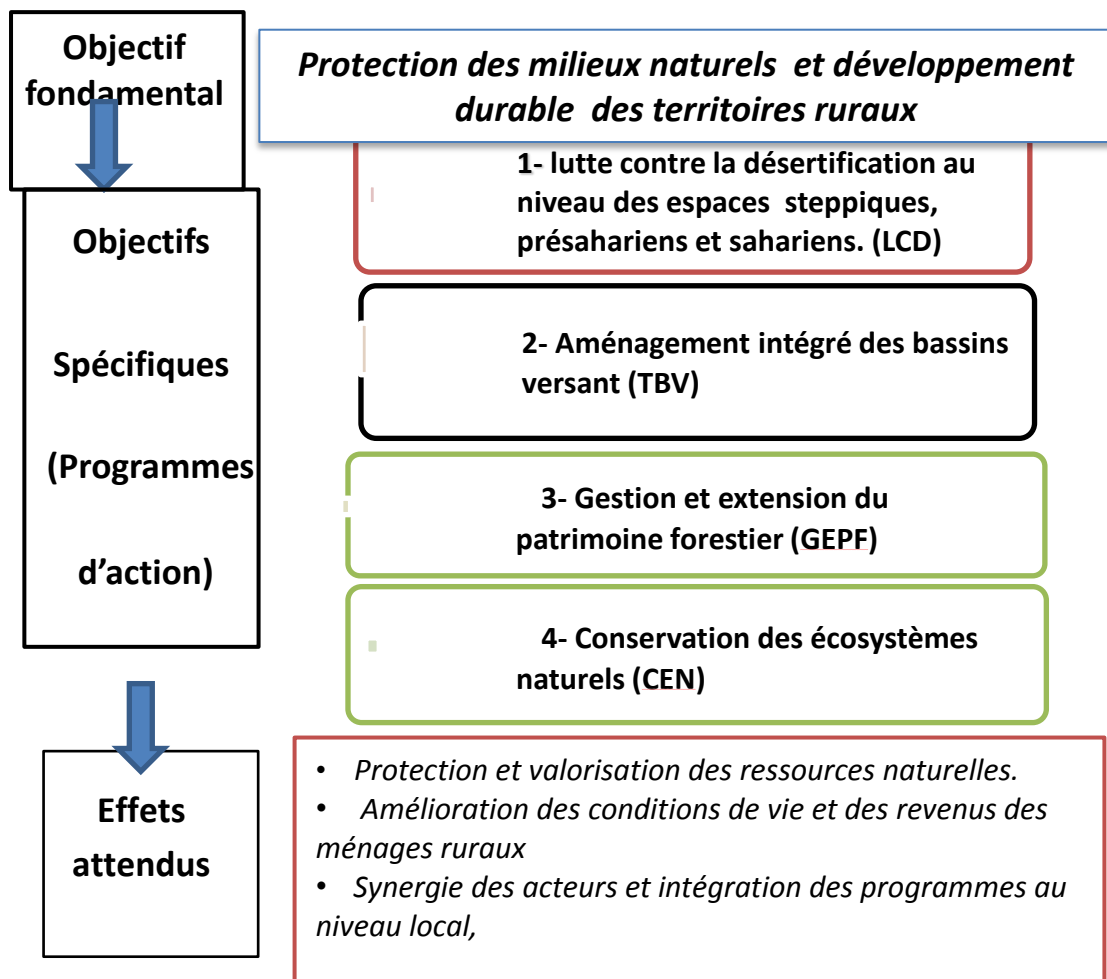
- 1- La protection des bassins versant,
- 2- La gestion et la protection du patrimoine forestier,
- 3- La lutte contre la désertification,
- 4- La protection des parcs et des aires protégés,
- 5- La mise en valeur des terres par la concession.

Dans les programmes du pilier rural à aucun moment n'est fait allusion ni aux territoires ruraux, ni aux zones rurales ni aux communautés rurales.

Les cinq programmes de l'ex-PRR n'apparaissent que comme des indicateurs d'impacts. Il ne serait pas commande d'engager des actions de développement du secteur forestier sans pour autant définir les destinataires de ces actions. C'est dans ce sens qu'un petit calcul, d'ailleurs très aisé, pour définir les ménages vivant dans les périmètres des 10200 projets ciblés par les programmes forestiers, et par conséquent en multipliant le nombre de ménages par la taille moyenne il est obtenu la population bénéficiaire et par les conséquents les localités où vivent des ruraux.

La PRAR, revient aux fondamentaux de l'approche libérale en l'occurrence le productivisme et l'intégration de l'économie de subsistance au marché à travers les concepts doux d'insertion, de mise en valeur des ressources locales et des produits de terroirs afin de les rendre des sources d'exportation.

Figure 14 :MATRICE DU RENOUEVEAU RURAL 2009



La nouveauté vient de la jonction à l'approche par Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) d'une nouvelle approche appelée « Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification» (PPLCD), l'une ou l'autre des deux approches sont appliquées selon les territoires ruraux ciblés. Alors que les données nous interpellent, une population rurale importante et jeune (75% ont moins de 30 ans) et un nombre important d'agglomérations rurales (14.000) , un mouvement d'exode rural impactant l'ascension des besoins en infrastructures pour les grandes agglomérations avec des besoins sociaux sans cesse croissants à satisfaire.

En résumé, il est attendu de ce programme, à l'horizon 2014, l'amélioration de la sécurité alimentaire de l'Algérie induite par les effets conjugués:

- d'une amélioration du taux de croissance de la production agricole moyenne : passant d'un niveau moyen de 6% par an (période 2000-2008) à 8,33% sur la période 2010-2014, assurant un taux de couverture moyen minimal de 75 % des besoins.

- de l'accroissement de la production nationale et l'amélioration de son intégration et de sa collecte : La stabilisation de la production céréalière à 54 millions de quintaux (réduction des importations d'orge et de blé dur), et celle du lait à plus de 3 milliards de litres avec un milliard de litres collecté (à intégrer pour répondre aux besoins en laits pasteurisés) devrait influencer aussi de manière effective sur le niveau des importations de la poudre de lait.
- de la relance durable de l'appareil industriel national et l'amélioration de l'intégration agro-industrielle : Les mesures mises en place dans le cadre du renouveau agricole en matière de soutien à l'intensification des filières auront des effets importants sur le développement d'une industrie agricole et d'un réseau de petites et moyennes entreprises de production d'intrants et de services à l'agriculture notamment pour répondre aux besoins importants générés par le programme.

Les programmes d'action dans le pilier rural visent selon le texte de la PRAR de 2009 :

1- la création d'emploi : La création de près de 1 200 000 équivalents emplois permanents, notamment dans des zones pauvres en opportunités de création d'emplois et de création de revenus hors agriculture.

2- le renforcement du développement durable et équilibré des territoires et l'amélioration des conditions de vies des populations rurales: à travers 10.200 projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) dans 2.174 localités rurales. Ils permettront d'améliorer les conditions de vie de 727 000 ménages ruraux soit près de 4 471 000 habitants et d'avoir un impact sur la préservation et la valorisation de 8,2 millions d'hectares situés dans les zones de montagnes, les espaces steppiques et les zones sahariennes.

3- Un programme spécial pour le secteur forestier qui prévoit des actions spécifiques touchant :

a) La protection des bassins -versants de barrages : Il porte sur l'application des études réceptionnées définitivement pour 34 bassins- versants sur une superficie de 3,5 millions d'ha localisés au niveau de 25 wilayas et concernent plus de 350 communes dont la population recensée est de 07 millions d'habitants.

b) Le programme de lutte contre la désertification : Il est prévu sur 30 wilayas et 338 communes. Il vise un espace de 2,5 millions d'ha dont 137 000 ha seront traités.

c) La réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier : Il a pour objectif, notamment l'amélioration de l'état et de la productivité des peuplements forestiers (la réalisation des travaux sylvicoles sur 118 500 Ha et la plantation sur 36 000 ha).

d) Le programme de Conservation des Ecosystèmes Naturels : Il est attendu que ce programme touche 52 communes et 35 000 ménages ruraux, le traitement d'un espace sur 188 000 Ha et la création de 17 500 équivalent emplois permanents.

e) L'extension de la SAU pour la mise en valeur des terres agricoles : La programmation des projets prévus concernant la mise en valeur par la concession de près de 230.000 ha.

Ce programme quinquennal a mobilisé près de 1000 milliards de dinars de ressources publiques dans la mise en œuvre des différentes mesures et actions d'incitation à l'investissement privé (soit 200 milliards de dinars/an pour soutenir le renouveau agricole et rural.

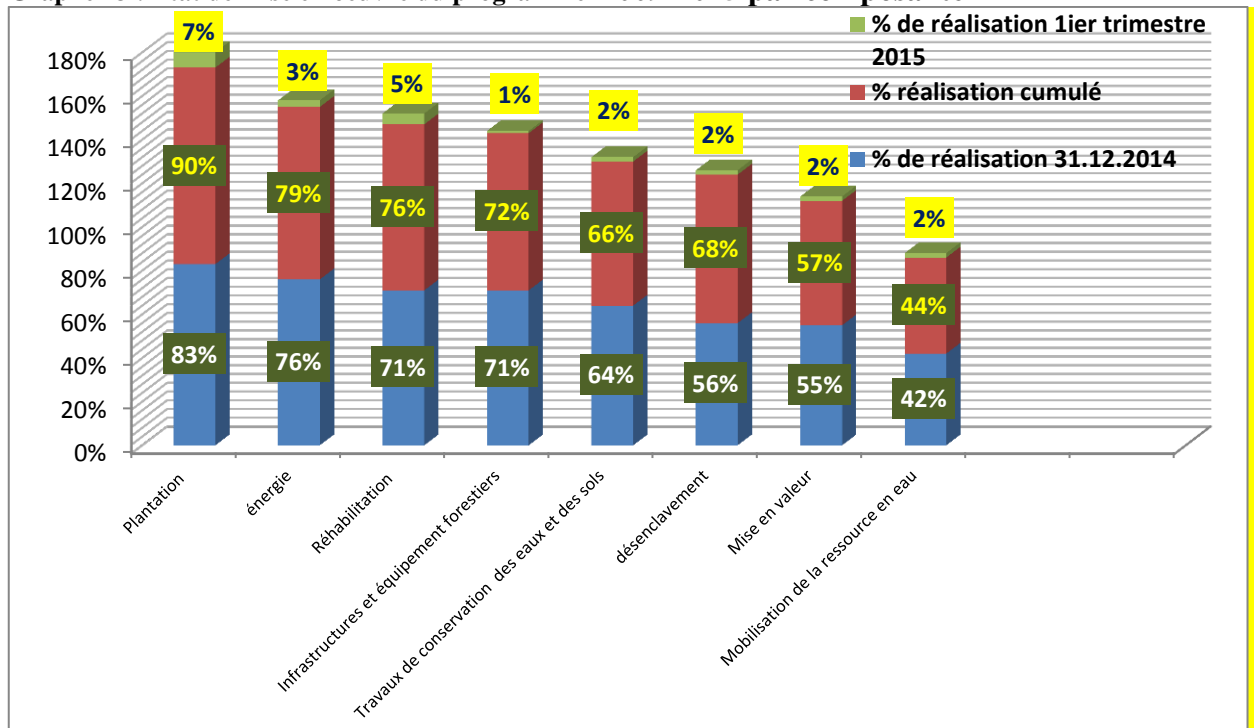
A-t-on fait le bilan du PNDA de 2000-2004, la PRR de 2006-2009 et la PRAR de 2009-2014 pour s'engager dans de nouveaux projets pour les mêmes objectifs ?

### Quel bilan des réalisations de 2009 à 2014 pour le pilier développement rural ?

En 2015 sur 12148 PPDR prévu 6468 réalisés soit un taux de réalisation de 53.2% et avait touché 1400 localités sur 2174 prévues réellement touchées 1400 (soit 64.4%).

Ménages prévu 727.000 touchés 1.1 millions (soit 151%) ce qui devait en principe concerner une population rurale 4. 471000 alors que le bilan publié par la DGF nous donne une touchée de 7000 000 (156.5%).

**Graphe 13 : Etat de mise en oeuvre du programme 2009-2015 par composante**



## Quelques indicateurs de résultats

La mise en œuvre des programmes de développement rural durant la période 2009 – 2014 a permis :

- ✓ La plantation forestière sur une superficie de 223.000 Ha ;
  - ✓ La création d'actifs par l'installation de vergers arboricoles sur 127.000 ha dont près de 85.000 ha en olivier et des plantations pastorales sur 95.000 ha ;
  - ✓ La mise en défens des zones pastorales sur près de 3 millions ha en zones steppiques ;
  - ✓ Près de 3,2 millions de m<sup>3</sup> de travaux de CES pour contribuer à la lutte contre l'érosion hydrique et la protection des ouvrages hydrauliques ;
  - ✓ Un important programme de mobilisation des ressources en eau à travers l'aménagement et la construction de 3.300 unités de points d'eau (djoubs, ceds, digues, bassins, sources ...), 168.000 ml de puits et forages et 480 km de canaux d'irrigation ;
  - ✓ La contribution à l'amenée d'énergie par la distribution de kits solaires pour les ménages ruraux et l'acquisition d'équipement utilisant l'énergie solaire sur plus de 4.780 unités ;
  - ✓ Le désenclavement des populations rurales à travers la réalisation et l'aménagement de près de 18.000 km de pistes rurales permettant de faciliter l'accès aux périmètres cultivés, aux vergers et aux villages ;
  - ✓ L'amélioration foncière sur une superficie de 27.000 ha, pour l'amélioration des pratiques agricoles et des rendements au profit des populations rurales ;
  - ✓ Près de 300.000 ha de traitement phytosanitaire et 130.000 ha de travaux sylvicoles, pour l'amélioration de l'état sanitaire des peuplements forestiers ;
  - ✓ La valorisation des produits forestiers par l'exploitation de 727.000 m<sup>3</sup> de bois et la récolte de 321.000 Qx de lièges ;
  - ✓ La création de près de 400.000 équivalent/emplois à travers la réalisation des différentes activités du programme de développement rural, notamment les porteurs de projets (bénéficiaires d'actifs arboricoles et d'unités d'élevage) ;
  - ✓ Plantations cumulées (2009-2015) 366.600 Ha dont 122.500 Ha en fruitier (près de 85.000 Ha en olivier).
- ✓ Le nombre de jours entre l'initiation et le lancement de l'action est entre 400 et 470 jours (entre 13 et 16 mois) auxquels il faut ajouter ce qui reste entre l'achèvement et la réception de l'action; alors que la durée prévue est de 12 mois pour chaque action.

### **Programme de soutien à l'élevage :**

Programme de 10.000 unités d'élevage familial. Au profit de 9.800 porteurs de projets dont 247 femmes.

Programme de soutien (FNDR Ligne 3) pour 22.411 bénéficiaires éligibles (38%)

Répartis comme suit :

- Ovin: 58.390 têtes
- Bovin: 6.091 têtes
- Caprin: 4.141 têtes
- Camelin: 1.355 têtes
- Apiculture: 78.925 ruches

Livraison au profit de 2.180 bénéficiaires représentant 16% du montant alloué.

Le reste du montant alloué (84%) permet de prendre en charge plus de 87.000 bénéficiaires à fin 2015.

### **Communication – Sensibilisation :**

Plus de 71 500 conférences – débats et rencontres avec les citoyens, et riverains.

Plus de 7 millions de plants distribués.

Six (06) centres d'éducation environnementale et de sensibilisation du public (CESP).

PERSPECTIVES 2015 – 2019 : Il est indiqué que les efforts vont se poursuivre dans le même sens sans donner des chiffres pour une évaluation future.

Certaines remarques sont nécessaires en ce qui concerne ce bilan du quinquennal de la mise en œuvre de la PRAR :

- Il n'est pas aisé de faire une évaluation des résultats tant que les objectifs fixés sont relativement différents des résultats affichés. L'information est diffuse et il est difficile de faire correspondre ce qui a été réalisé avec les objectifs fixés. Certaines actions se trouvent être réalisées sans faire partie des objectifs :

Tableau35 : Synthèse des réalisations du quinquennal 2009-2014.

<b>objectifs</b>	<b>Réalisations selon l'administration des forêts maitre de l'ouvrage</b>
a) La protection des bassins -versants de barrages : sur une superficie de 3,5 millions d'ha localisés au niveau de 25 wilayas et concernent plus de 350 communes.	Près de 3,2 millions de m <sup>3</sup> de travaux de CES pour contribuer à la lutte contre l'érosion hydrique et la protection des ouvrages hydrauliques
b) Le programme de lutte contre la désertification: Il est prévu sur 30 wilayas	La mise en défens des zones pastorales sur près de 3 millions ha en zones steppiques ;

et 338 communes. Il vise un espace de 2,5 millions d'ha dont 137 000 ha seront traités.	
c) La réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier : (la réalisation des travaux sylvicoles sur 118 500 Ha et la plantation sur 36 000 ha).	Plantations cumulées (2009-2015) 366.600 Ha dont 122.500 Ha en fruitier (près de 85.000 Ha en olivier) Près de 300.000 ha de traitement phytosanitaire et 130.000 ha de travaux sylvicoles, pour l'amélioration de l'état sanitaire des peuplements forestiers La valorisation des produits forestiers par l'exploitation de 727.000 m <sup>3</sup> de bois et la récolte de 321.000 Qx de lièges ;
d) Le programme de Conservation des Ecosystèmes Naturels : touche 52 communes et le traitement d'un espace sur 188 000 Ha et la création de 17 500 équivalents emplois permanents.	l'aménagement et la construction de 3.300 unités de points d'eau (djoubs, ceds, digues, bassins, sources ...), 168.000 ml de puits et forages et 480 km de canaux d'irrigation ;
e) la création d'emploi : La création de près de 1 200 000 équivalents emplois permanents, notamment dans des zones pauvres en opportunités	La création de près de 400.000 équivalent/emplois à travers la réalisation des différentes activités du programme de développement rural, notamment les porteurs de projets (bénéficiaires d'actifs arboricoles et d'unités d'élevage) ;
e) 10.200 projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) dans 2.174 localités rurales	*Le désenclavement des populations rurales à travers la réalisation et l'aménagement de près de 18.000 km de pistes rurales permettant de faciliter l'accès aux périmètres cultivés, aux vergers et aux villages ; *l'acquisition d'équipement utilisant l'énergie solaire sur plus de 4.780 unités

Source : A partir des bilans de la DGF. 2015.



# Chapitre 6

## Politique de renouveau rural au niveau de la wilaya de MASCARA

### I. Présentation de la wilaya de Mascara

#### 1.1. Situation géographique

La wilaya de Mascara est limitée à l'Est par les Wilayets de Tiaret, et Relizane, à l'Ouest par la wilaya de Sidi Bel Abbès, au Nord par les Wilayates d'Oran et de Mostaganem et au Sud par la Wilaya de Saida. Elle s'étend sur un territoire d'une superficie 5.135 km<sup>2</sup>. Administrativement la Wilaya est subdivisée en 47 communes réparties sur 16 Daïras.

Cartel : Limites administratives de la wilaya de mascara Echelle 1/50000

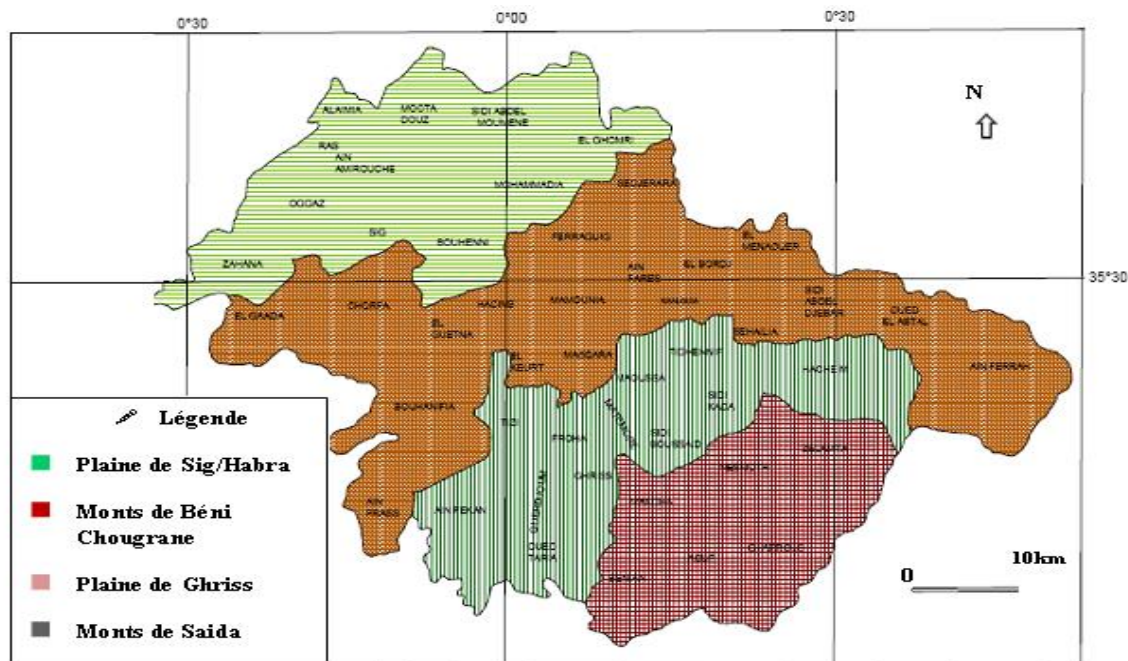


#### 1.2. Caractéristiques des ensembles naturels

##### 1.2.1. Milieu physique

Au plan de l'espace physique, la Wilaya recouvre quatre zones homogènes :

- Zone 1 : Les plaines de SIG et de HABRA au Nord
- Zone 2 : Les monts de BENI-CHOUGRANE, en amont
- Zone 3 : Les hautes plaines de TIGHENNIF-GHRISS, au Centre
- Zone 4 : Les MONTS de SAIDA, au Sud



Carte2 : Les plaines de la wilaya de Mascara

### **Zone1 : Plaine de SIG /HABRA**

Cette zone occupe 10 communes (ZAHANA, SIG, BOUHANI, MOHAMADIA, EL GHOMRI, SIDI ABDELMOUMENE, MOCTA DOUZ, RAS AIN AMIROUCHE, OGGAZ, ALAIMLA) pour une superficie totale de 1306 km<sup>2</sup>, soit 25% du territoire de la wilaya. Elle se caractérise par un climat semi-aride et aride tempéré avec une pluviométrie inférieure à 300 mm/an. Elle se caractérise également par la salinité des sols rendant



indispensables les travaux de drainage.

Photo1 : Plaine de SIG/ Habra.

### **Zone 2 : les monts de BENI-CHOUGRANE**

C'est une chaîne continue de montagnes située entre les plaines de HABRA-SIG au Nord et la haute plaine de GHRISS au Sud. Elle couvre 18 communes MASCARA, CHORFA,

EL GUETHENA, AIN FRASS, HACINE, EL KEURT, EL GAADA, MAMOUNIA, AIN FARES, KHALOUIA, EL BORDJ, BOU HANIFIA, SEHAILIA, SIDI ABDELJEBBAR, OUED EL ABTAL, EL MENAOUER, FERRAGUIG, SEDJERARA) pour une superficie totale 1618 km<sup>2</sup> soit 32% de la superficie de la Wilaya :

- les sols sont pauvres et la pluviométrie varie de 350 mm à 450 mm par an
- le relief est accidenté et présente une forte sensibilité à l'érosion parmi les plus sensibles du pays.

### **Zone 3 : les hautes plaines de TIGHENNIF-GHRISS**

Elle se caractérise par la richesse de son potentiel agricole. Elle s'étend sur 12 communes (AIN FEKAN, GUERDJOUR, OUED TARIA, TIZI, FROHA, GHRISS, MATEMORE, SIDIBOUSSAID, TIGHENNIF, HACHEM, SIDI KADA) pour une superficie totale 1366 km<sup>2</sup>, soit 27% de la superficie de la Wilaya.



Photo N°02 : Plaine de Tighennif.

### **Zone 4 : les MONTES de SAIDA**

Située au Sud de la Wilaya, cette zone couvre 7 communes (MAKDHA, NESMOTH, ZELAMTA, AOUF, GHARROUSS, AIN FERRAH, BENIANE,) pour une superficie de 845 km<sup>2</sup> soit 16% de la superficie de la Wilaya. Elle se caractérise par un climat subhumide frais avec des précipitations abondantes (400mm/an).

#### **1.2.2. Le climat**

Le climat est de type méditerranéen avec une tendance à la semi aridité. Les changements de temps et les chutes de pluies se manifestent surtout à la fin de l'automne et au début du printemps.

Au niveau des plaines du Nord, l'influence des vents marins régularise les pluies pendant une partie de l'année. On note également la présence de brouillard très épais à la fin du printemps. La pluviométrie est en moyenne de 450 mm/an.

Au niveau des monts des BENI-CHOUGRANE et des monts de SAIDA l'influence de l'altitude et des vents d'Ouest apporte à la région une humidité très bénéfique.

Au niveau des hautes plaines, le climat est semi-aride avec une irrégularité des chutes de pluies et l'absence des vents marins. La présence du sirocco est fréquente.

Tout le territoire de la Wilaya est soumis au phénomène de la gelée qui dure en moyenne 22 jours par an.

### **1.3. Caractéristiques socioéconomiques**

#### **1.3.1. Population**

La population au début d'année 2010 est estimée à 812.558 habitants en prenant en compte le taux d'accroissement annuel dégagé à partir des résultats du RGPH précédents qui est de estimé à 2%.

La densité moyenne de la population est de 158 habitants/km<sup>2</sup>.

Tableau 36 : La répartition de la population de Mascara par strate.

Population totale	Population urbaine	Population rurale
812.558	381.902	430.656
100 %	47 %	53 %

Source : DPAT, Mascara, 2010

Le tableau ci-dessus révèle une plus forte ruralité représentant 53 % de la population totale par rapport à la strate urbaine qui représente 47 % de la population totale. Par ailleurs le phénomène d'urbanisation des zones rurales est en marche dans la wilaya de Mascara qui était plus connue par sa grande ruralité.

L'analyse de ce graphe montre que la population est plus jeune et les femmes représentent 50 % de la population totale en égalité par rapport aux hommes.

#### **1.3.2. Infrastructures**

Les données suivantes présentent les différentes infrastructures existantes dans la wilaya de Mascara en 2009.

##### **a) Réseau routier**

Dans la wilaya de Mascara l'ensemble du réseau routier est de 2500 km, dont 14 % de réseau non goudronné. Plus de 550 km sont des routes nationales et les chemins communaux représentent avec les chemins ruraux plus de 1065 km, en plus de 658 km chemins de wilaya.

##### **b) Education et formation professionnelle**

- Un pôle universitaire important qui prend en charge plus de 20 000 places pédagogiques.
- L'ensemble des établissements scolaires sont constitués de :
- 420 écoles primaires, 109 CEM et 34 lycées et technicums.
- Nombre total des classes : 7 845
- Nombre d'enseignants : 7 630
- Nombre totale d'élèves : 176 000
- Formation : Plus de 507 formations avec un effectif de 3064 apprentis

##### **c) Habitat**

L'habitat réalisé en 2009 avoisine les 3.436 habitats dont 1510 ruraux ce qui représente 44%.

##### **d) La santé**

\*Les hôpitaux : 7 hôpitaux, l'un de ces hôpitaux est d'une capacité de 1737 lits.  
 \*Polyclinique : 32 \*Salles de soin : 171 \*Maternité : 23 \*Pharmacie : 160  
 \*Cabinet médical : 269 \*Nombre médecin : 1.123 ;  
 Soit une moyenne de 01 médecin pour chaque 700 habitants.

#### e) Hydraulique

- les châteaux d'eaux : 89 avec une capacité de 15.883 M<sup>3</sup>
- Réservoir : 161 avec une capacité de 110.060 M<sup>3</sup>
- Station d'épuration : 11 avec une capacité de 34.708 M<sup>3</sup>
- Taux de raccordement en AEP : 91 %
- Réseau d'assainissement du territoire de wilaya: taux de raccordement de 99%

#### f) Electrification

- Electricité : avec un taux de couverture de 98.94 %
- Gaz de ville : 49.70 % de couverture des ménages.

#### g) Télécommunication

\*Bureau de poste : 32 \* Centre téléphonique : 54

#### h) Jeunesse et sports

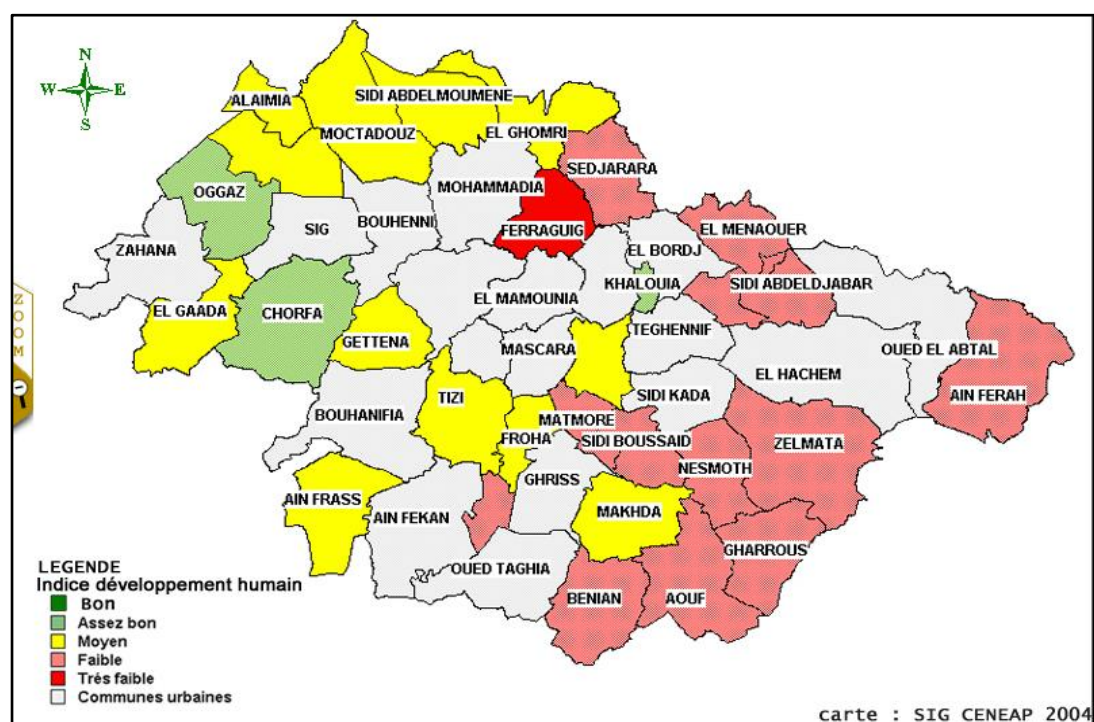
\*Maison de jeunes : 19 \*Salles polyvalentes : 30 \*Stades football : 32

#### i) Culte et Culture

\*Nombre de mosquées : 525 \*Ecoles coraniques : 177 \*Zaouïa : 42 \*Imams : 302  
 \*Maison de culture : 02 \*Bibliothèques : 06 \*Centres culturels : 15.

### 1.3.3. Les indicateurs de développement de la wilaya.

L'étude du CENEAP en 2004 révèle que la commune de Ferraguig de la wilaya de Mascara vit dans la pauvreté extrême puisque son indice de développement est le plus faible. Aussi, 11 communes se classent à IDH/SOC faibles, 8 se classent d'un niveau



moyen et seulement quatre communes ont un indice de développement humain et social acceptable.

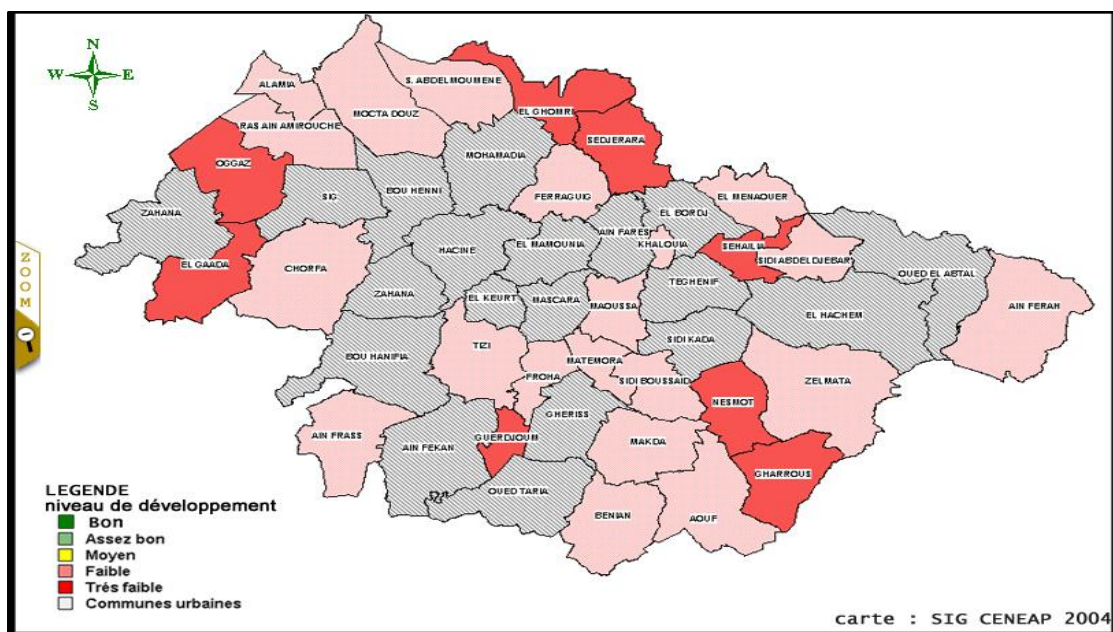
Les 31 communes rurales de la wilaya de Mascara présentent des indices de développement rural durable les classant entre (IDRD) 39 (commune de Froha) à 728 (commune de Gharous) 582 (commune El Guetna) sur les 979 communes rurales au niveau national. D'ailleurs 25 communes sur 31 se classent au-dessus de cent avec des IDRD de 0,565- 0,583 à 0,645.

En terme de développement humain et social (IDHS), La commune de Garous reste très en retard puisqu'elle se classe 723 avec un IDHS de 0,580, la commune de Ferraguig se classe 576 avec un IDHS de 0,604.

La carte ci-dessus montre que huit (08) communes ont un IDR très faible et 19 communes classées à faible IDR.

Pour ce qui est de l'indice de développement rural durable, l'étude du CENEAP fait ressortir deux (02) communes à très faible IDRD, cinq communes à IDRD faible et 19 communes à IDRD moyen.

La lecture de ces données nous autorise d'avancer que la wilaya de Mascara est en retard en matière de développement humain puisque une grande partie des communes rurales se classent parmi celles du pays dont l'indice de développement est faible à très faible.

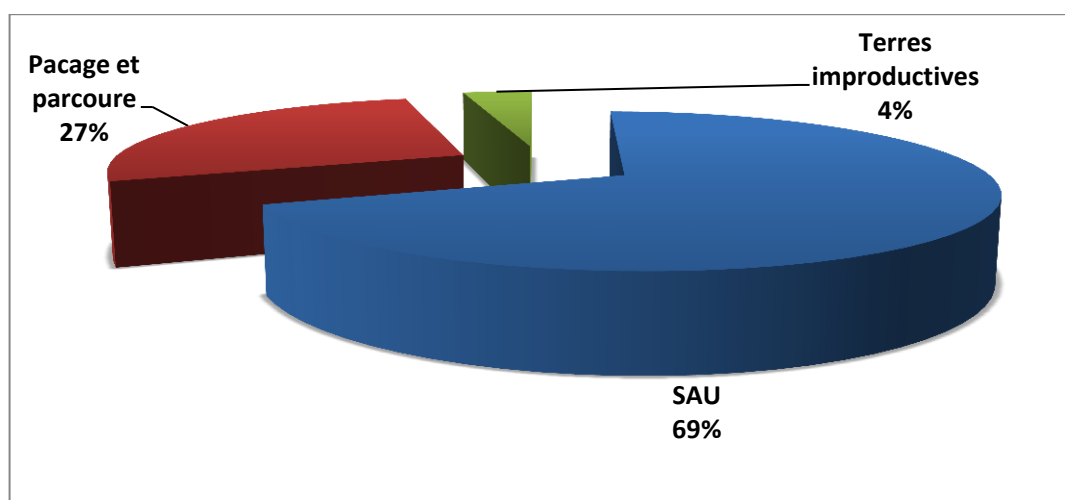


Carte 4 : Répartition des communes de Mascara selon l'IDR.

#### 1.4. Potentialités agricoles de la wilaya de MASCARA

##### a. Répartition générale des terres en 2009

L'agriculture est la principale activité dans la wilaya avec une superficie agricole utile (SAU) de 312.787 ha soit 72 % de la superficie agricole totale de la wilaya, ce qui représente un ratio SAU/ST de presque 61% et place ainsi la wilaya de Mascara parmi les régions où le potentiel agricole recèle des marges de productivité non encore exploitées.



Graphique 13: la répartition des terres de la wilaya.

L'analyse de la figure ci-dessus fait ressortir que le pourcentage de la superficie des pacages et parcours est faible soit 28 % de la superficie agricole totale de la wilaya de Mascara. Les terres improductives sont très minimes (4%).

#### b) Les structures agraires en 2009.

Tableau 37 : la répartition des exploitations agricoles selon le statut juridique.

Designations	Nombre	S.A.U (HA)
E.A.C	3 946	96 316
E.A.I	4 066	14 030
F. Pilote	3	985
Privé	25 666	196 915
Autres (Concession +ITAF+ONCV)	519	4541
Total	34 200	312 787

Source : DSA, Mascara, Avril 2016.

La distribution des exploitations agricoles fait apparaître la dominance des exploitations privées en nombre 25.666 exploitations qui représentent 75 %, avec une superficie de 196.915 Ha, en deuxième classe viennent les EAC et les EAI représentant plus de 23% pour une superficie de 110.346 Ha sur les meilleures terres de la région. Les terres restantes sont réparties entre les terres données en concessions, les fermes pilotes (EURL) et les celles affectées à l'Université et aux instituts techniques agricoles, soit pour une superficie de 4.541 Ha.

#### c) Les ressources en eau

La wilaya de Mascara compte quatre barrages, d'une capacité totale de 273 HM<sup>3</sup> selon les dernières statistiques du 31/12/2009. Ces barrages ne contenant qu'un volume de 88.265 HM<sup>3</sup> représentant un taux de remplissage de 41,36 % et un taux d'envasement de 21,83%. On ne compte que cinq retenues collinaires dans toute la wilaya avec une capacité de 1643.058 M<sup>3</sup>. Aussi, il existe plus de 130 forages d'une capacité totale existante de 134.740,8 M<sup>3</sup>/J, d'autres ressources comme les puits et les sources existent avec une faible capacité.

L'utilisation de ces ressources se répartie comme suit :

AEP : 105.343 M<sup>3</sup>/jours

Agriculture : 7430,40 M<sup>3</sup>/jours

Industrie : 1728 M<sup>3</sup>/jours.

#### d) La production végétale

Tableau 38 : Evolution de la production agricole végétale entre 2000 et 2013.

Cultures (qx)	2000	2009	2013	2014	Evolution (2000/2014)
Céréales	247 000	2 816 800	2 300 000	1 158 200	469%
Fourrages	618 000	1 266 200	1 470 000	2 700 000	436%
Légumes secs	17 100	41 500	53 800	54 585	219%
Culture maraichères	1 442 000	5 403 600	7 200 000	7 335 000	400%
Dont pomme de terre	637 200	2 266 000	3 172 000	3 600 000	398%
Dont oignon	390 000	2 105 000	2 150 000	2 094 500	537%
Vignobles	57 000	273 700	208 000	210 600	265%
Agrumes	309 300	198 400	360 700	372 200	17%
Arboriculture fruitière	51 500	161 000	187000	126 000	266%
Oliviers	132 900	283 800	420 800	500 000	217%
Dont olive à huile	7 100	12 000	11 600	10 075	141%

Source : DSA de Mascara, 2016.

Les rendements de la campagne 2008/2009 ont vus des niveaux élevés par rapport aux dernières décennies. Les grandes cultures occupent 78 % des terres cultivées avec une quantité de production qui surpassent 4.249.000 Qx. Les cultures maraichères occupent 6,6 % des terres où la pomme de terre (P de T) occupe une grande part avec 66,8 % des cultures maraichères. Les rendements de la pomme de terre et des oignons sont révélateurs d'une large marge de productivité qu'il est nécessaire d'atteindre durablement pour réduire la dépendance alimentaire.

Enfin l'arboriculture, dominée par l'oléiculture, occupe totalement 15,5 % des terres.

#### e) Les effectifs de cheptels

Tableau 39: Evolution des effectifs animaux dans la Wilaya de Mascara : 2011-2014

Espèce	2011	2012	2013	2014 au 30/09/2014)
Bovin	33 100	35 000	36 000	32 867
dont vaches laitières:	14 755	15 437	15 530	17 411
-BLM	4 511	4 757	4 910	3 148
-BLA	7 350	7 590	8 300	11 000
-BLL	2 894	3 090	2670	3 263
Ovin	550 600	580 000	600 000	537673
• dont Brebis	254 300	265 638	268 900	246062
Caprin	62 100	65 000	67 000	94 646
• dont Chèvres	32 844	33 306	33 850	38 539
Aviculture Chair	7 702 296	7 920 700	7 500 000	6 100 000
Dinde	33 000	40 900	22300	35 000
Aviculture Ponte	1 260 387	897 790	800 000	1 350000
Apiculture Ruches	18 288	18 350	22 700	14 500

Sources : D.S.A, Mascara, 2016

Selon le tableau ci-dessus on remarque une baisse des effectifs des différentes espèces de



2011 à 2014 sauf pour les caprins et poules pondeuses où on enregistre une petite augmentation. L'évolution des effectifs de vaches laitières est à l'origine de l'augmentation enregistrée de lait.

#### e) Production animale

Tableau 40 : Evolution des Productions Animales dans la wilaya de Mascara

Production	2000	2009	2011	2012	2013	2014
Viandes rouges (Qx)	26 800	61 000	66 763	62 468	58 500	59851
Viandes blanches (Qx)	44 700	90 000	137 064	154 544	135 000	137720
(Eufs (1000 U)	106 400	208 000	234 680	230 445	232 000	203392
Production lait de vache (10 <sup>3</sup> L)	21 200	39 000	48 981	46 994	46500	49 425
Dont Collecte (10 <sup>3</sup> L)	8 453	7 676	9 176	13 378	21 847	28339
Miel (Qx)	160	1 300	69	102	1 300	941
Laine (Qx)	3 500	4 500	5 380	5 230	5 350	5570

Source : construit à partir des données de la DSA. 2010 et 2016.

L'augmentation de la production laitière durant les deux campagnes 2008/2009 et 2012/2013 booster essentiellement par les subventions à l'investissement et à la production de lait (PNDA, PRA) et l'augmentation des effectifs de vaches laitières par l'importation ce qui a permis de réaliser cet écart positif de 6 millions de litres. La production des viandes rouges quant à elle enregistre une baisse importante par rapport à celle obtenue en 2011 (66.763 qx) pour les deux années 2013 et 2014 consécutives avec une augmentation en 2014.

Pour le Miel une augmentation très importante à partir de la campagne 2000, puisqu'on est passé de 160 qx en 2000/2003 à 1300 qx en 2008/2009 et 2012/2013 mais une légère baisse est constatée en 2014 avec 941. Cette fluctuation des productions agricoles reflète le type de système de production qui est trop lié aux fluctuations climatiques et justifie ainsi d'aller vers une intensification par l'utilisation des techniques culturales et de productions modernes basées sur les nouvelles avancées des sciences agronomiques et de la technologie.

#### 1.5. Contraintes de développement

Le développement agricole de la Wilaya se trouve confrontée à certaines contraintes que doit prendre en charge la politique de renouveau agricole en coordination étroite avec la politique de renouveau rural. Il n'est pas pensable de livrer l'activité rurale à la seule responsabilité du service des forêts ayant hérité des traditions de conservation et de protection des ressources forestières comme seule philosophie de gestion des territoires. L'érosion permanente des sols particulièrement la chaîne montagneuse des BENI CHOUGRANE soumis à un pâturage intensif sur les terres de statut privé, bloquant toutes actions d'aménagement ou de protection des bassins versants des montagnes en forte dégradation du couvert végétal et par conséquent des potentialités pédologiques de la zone. La majeure partie de l'activité agricole est réalisée par le monde rural qui trouve sa part de revenu de l'agriculture. Parmi ces contraintes on citera :

- Une sécheresse répétitive puisque la pluviométrie enregistrée sur les 25 dernières années a diminuée de 40 % (une moyenne de 300 mm) imposant une nouvelle vision de la production où la mobilisation de la ressource eau et l'intensification raisonnée de la

production s'impose. D'ailleurs l'effet directe de cette sécheresse sur plus de 60 % des superficies des deux périmètres irrigués de HABRA et SIG ou le volume d'eau alloué a été réduit de 30 millions de m<sup>3</sup> à 10 millions de m<sup>3</sup>.

- Dégradation et érosion des sols conduisant à l'envasement accéléré des barrages générant une diminution de leurs capacités de stockage. Cette situation interpelle les services des forêts quant à la prise en charge des actions protectrices des bassins versant en priorité. On est arrivé à un taux moyen de remplissage ne dépassant pas 11 % depuis 2007 même si l'année exceptionnelle 2008 a permis d'atteindre un taux de remplissage de 50% qui vite retrouvé la baisse à 41% à la fin 2009. Ce phénomène à boule de neige a aussi des effets sur le rabattement de la nappe de 32 mètres sur les 15 dernières années, provoquant des restrictions sur la mobilisation des eaux destinées à l'agriculture à qui il faut ajouter une surexploitation des eaux souterraines.

- Régulation du marché des produits agricoles peu maîtrisée induisant des fluctuations des prix impactant les consommateurs et donnant une mauvaise impression des producteurs ayant longtemps bénéficiés des aides et subventions à partir des fonds publics. Les Faibles Capacités de stockage sous froid (232 500 M<sup>3</sup>) réduisant la période de disponibilité des produits agricoles durant les périodes de soudure.

### 1.6. Diagnostic de zones rurales de Mascara en 2006.

Nous avons établi un diagnostic de la situation de trois communes dans la wilaya de Mascara selon la méthode SWOT qui nous a permis de dégager quelques problèmes, les atouts et les opportunités rédigés après des séances de focus groupes dans les trois communes. Ce travail est un moyen pour nous de constater les aspirations des populations rurales, leur vision de leurs territoires et les attentes qu'ils dégagent à l'intention des pouvoirs publics pour résoudre leurs difficultés et conditions de vie. Ce travail a été suivi d'un questionnaire semi-structuré dans des localités de ces mêmes communes (Nesmoth, Zélamta, Hachem) dans le but de confirmer les résultats de la méthode SWOT<sup>169</sup>.

Tableau 41 : SWOT de la Daïra de Hachem (Mascara) 2006.

<b>Problèmes organisationnels, infrastructures et aspirations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inexistence d'associations de protection de la forêt et de l'environnement</li> <li>- Intégration et promotion de la fille rurale</li> <li>- Inexistence d'antenne de formation professionnelle</li> <li>- Inexistence d'un groupe de protection civile</li> <li>- Problèmes de santé: Vaccination des nouveaux nés</li> <li>- Exode rurale pour des raisons d'inexistence des conditions de vie (infrastructures) existantes en ville et inexistence de projets leur permettant de se fixer dans leurs villages</li> <li>- Problèmes d'eau potable, de routes et d'électrification de certains douars</li> <li>- Faible revenu impliquant une pauvreté des populations rurales</li> <li>- Femme formées n'ont pas de diplômes délivré par un centre agréé et n'ayant pas la possibilité de commercialiser leurs produits</li> <li>- Inexistence de Douches public et de Bain more</li> </ul>

<sup>169</sup> Le terme **SWOT** est un **acronyme** issu de l'anglais

**Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats(menaces).** En français (FFOM).

- Problème du foncier et d'actes de propriété des terrains
- Inexistence d'école primaire (celle qui existe est à 7 Km) - Inexistence de salle de soin et de personnel paramédical.
- Plus de 50 % des nouvelles habitations n'a pas d'électricité Douar Sidi Abdelkader
- Inexistence de route, et d'électrification: Douar Touaybia (Beratna)
- Manque d'une route reliant le douar à la RN 14 Douar Gouadih
- Exode rural par inexistence de conditions de vie: électrification, AEP, subvention (soutien de l'Etat) Douar Semata
- Manque de médecin malgré existence de logement de fonction
- Manque de Financement bancaire (petit crédit)
- Manque 'une route reliant Nesmoth- Zelmata-El hachem
  
- L'alimentation en AEP incomplète: douar O/Belmokhtar (compléter la conduite interrompue pour l'amener jusqu'au douar)
- L'accès à certains douars à partir des RN et des CW est difficile:
  - \*01 Km de Route au Douar Ouled Bel bachir difficile lors des crues
  - \* 02 Km de route au douar sidi slimane vers la RN14
  - \* Route vers Khenâithia 2
- Electrification incomplète pour certaines nouvelles habitations isolées des douars
- Couverture sanitaire inexistante pour certains douars:
  - \*Salle de soin pour douar O/Belbachir
  - \* Manque d'ambulance en cas d'urgence pour Ain Mansour et les autres douars ou d'une clinique rurale pour ces agglomérations
- La Scolarisation des enfants compromise par manque d'école de proximité ou de transport scolaire régulier: Douars O/Ahmed Beldjilali, Remaïkia2 et Sedjerara (85 écoliers environs)
- L'Habitat rural n'ayant pas touché un nombre de nécessiteux des douars:
  - \* Aide pour l'habitat rural pour certains ménages des douars de O/Bel Bachir et O/Belmokhtar
- Manque de formation, de prise en charge des infrastructures sportives et culturelles et de subventions pour dynamiser la jeunesse rurale qui est en difficulté (drogue, maux sociaux, etc.):
  - \*Faciliter l'accès au financement de petits projet et réduction des procédures "bureaucratiques" d'accès au crédit;
  - \* Création d'infrastructures sportives et culturelles de proximité pour les douars
  - \* Encadrement des associations existantes (cadres d'animation, de formation culturelle et sportive)
  - \* Campagne de Sensibilisation et information des jeunes sur la drogue, les possibilités de formation en métiers divers, d'investissement, etc.
  - \* Mise à la disposition des infrastructures existantes au profit des jeunes durant les période de vacances, et après les heures de travail.
- Faiblesse de l'activité associative dans les douars
- Faiblesse de l'esprit de coopération entre jeunes et producteurs (création de coopérative de production et/ou de commercialisation)
- Communication et concertation intergénérationnelle et entre les populations des douars et les responsables locaux. (repérer les meilleurs canaux de communications dynamiser ceux existants innover pour communiquer)
- Chômage et pauvreté chez une partie de la jeunesse (manque d'esprit initiative et bureaucratie, esprit d'assistanat, manque d'information).
- Faiblesse de la formation et de l'éducation de la femme rurale (traditions, pauvreté, analphabétisme élevé).
- La non valorisation des métiers de femmes qui sont en cours de déperdition (manque de lieu de d'échange et de commercialisations, isolement des femmes,)

<b>Problèmes du territoire: ressources naturelles et leur gestion...</b>	<b>Atouts et potentialités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La forêt de Tuya en Disparition : Forêt non protégée (inexistence de gardes forestiers), pâturage illicite très répandu.</li> <li>- Cèdre de l'atlas non protégé et pas développé</li> <li>- disparition de certaines espèces d'animaux et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de ressources: Liège, Caroubier, Tuya</li> <li>- Existence de 26 universitaires ont 09 filles</li> <li>- Existence de l'association Iqraa spécialisée dans l'éducation des adultes avec deux sections pour alphabétisation des femmes</li> <li>- Existence d'un centre des jeunes avec des infrastructures (salle</li> </ul>

<p>d'oiseaux pour des raisons de chasse non contrôlée et inexistence de points d'eau (abreuvoirs)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence de canaux de concertation et de dialogue entre les services des services des forêts et les ruraux (esprit répressif)</li> <li>- Problèmes d'eau irrigation par inexistence de diguettes et de retenues collinaires dans des sites qui s'y prête dans les communes.</li> </ul> <p>Retenue collinaire de Brame: Etat nécessitant agrandissement et réparation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrainte du foncier.</li> <li>-Pertes d'emploi et d'activité économiques par manque d'eau d'irrigation (Assèchement des puits)</li> <li>-Utilisation non contrôlée des eaux usées.</li> <li>-Inégale répartition es terres entre les ruraux: il faut une affectation des terres pour les jeunes ruraux à mettre en valeur en concession (exemple 200 ha oléastre).</li> <li>-Manque d'abreuvoirs pour cheptels dans certaines zones de pâturages</li> <li>-Sablière mal exploitée</li> </ul>	<p>des fêtes).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoines phyto-génétiques très varié (dont plantes aromatiques et médicinales spontanées, oléastres e plus de 200 ha)</li> <li>- Nesmoth est une zone touristique par sa forêt et son altitude plus e 2000 m</li> <li>- Existence de deux groupes de Fantasia (20 à 24 chevaux pour les groupes)</li> <li>- Existence association de jeune active</li> <li>- Association culturelle communale en cours de création.</li> <li>- Existence de 30 Kiosques (local commercial) non affectés.</li> <li>- Retenue collinaire Brame</li> <li>- Possibilité d'extension des superficies d'olivier à côté de la retenue de Brame (Kechkacha, Hadj Larbi),</li> <li>- existence d'un logement de fonction pour médecin et d'un paramédical</li> <li>-Plusieurs sites pour des retenues collinaires ou diguettes</li> <li>- Existence d'une sablière source de revenu et moyen de construction</li> <li>-Traditions d'agriculteurs et un savoir-faire local indéniable</li> <li>-A proximité des axes routiers RN 14, CW</li> <li>-Plaines fertiles (du Ghriss)</li> <li>-Existence d'une Association de la femme rurale Hachemia dynamique (150 rencontres durant l'année)</li> <li>-Existence d'un centre de formation professionnelle à Hachem.</li> </ul>
--	---

Source : Enquête diagnostic de quelques communes de la wilaya de Mascara. Bendjeffal.2006.

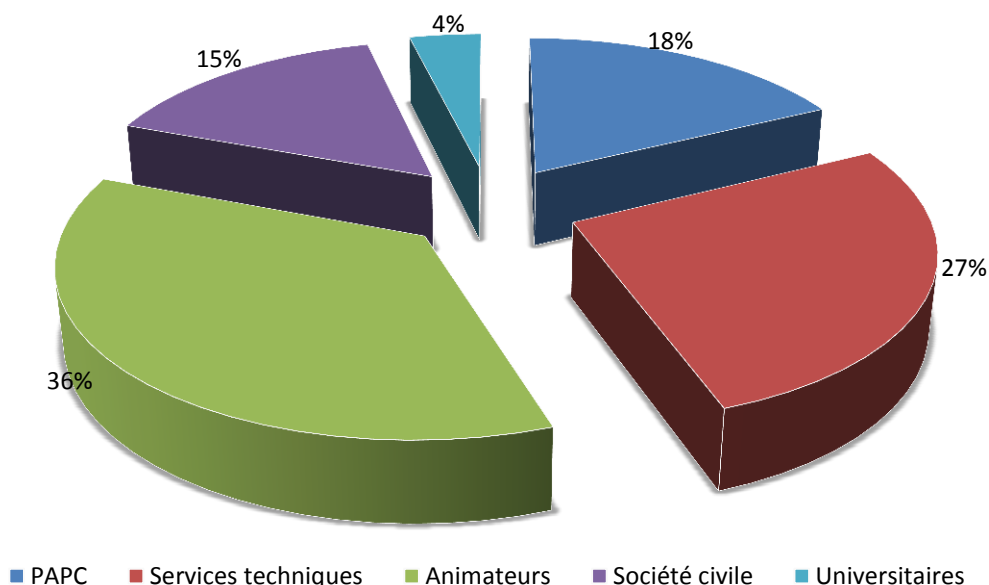
## II. La structure de la PRR de la wilaya de MASCARA

### 2.1. La cellule d'animation rurale de la commune (CARC)

Pour la mise en œuvre des actions de développement prévues par la PRR, 44 CARC ont été installé et qui rassemblent en leur sein 144 membres d'APC soit 17 % du total et 218 cadres des services techniques soit un taux de 25 %. Les animateurs en principes représentant les populations rurales sont représentés par 291 membres soit 34% du total des personnes constituant les CARC. Plus de 126 membres d'associations et de la société civile sont désignés dans ce CARC soit 15 %.

La présence d'universitaires dans ce processus de représentation constitue une des nouveautés malgré le faible taux de présence qui a atteint 4 % (26 étudiants et 5 Ingénieurs, un technicien et un enseignant). La présence d'Universitaires peut influencer positivement la diffusion des connaissances. Il faut noter que la wilaya de Mascara est subdivisée en 47 communes et 16 daïrates.

Graphe 14: Taux de participation des acteurs dans les 44 CARC: de la wilaya



Les CARC de la wilaya de Mascara se caractérisent par l'absence d'homogénéité de la composition d'une commune à l'autre, où on constate une inégale représentation entre l'administration et les communautés locales ce qui peut avoir une influence sur la prise de décision dans l'attribution de projets. Ainsi à titre d'exemple la commune d'Oggaz ne dispose que d'un (01) seul animateur par contre se trouve en son sein cinq (05) membre du mouvement associatif, les communes de Sedjerara et celle de Ain Fekane ne dispose d'aucun facilitateur. Ainsi la CARC de Ain Fares est constituée de dix représentants du mouvement associatif. Seule la commune de Gaada où la santé est représentée. La commune de Sig exceptionnellement un directeur d'école est membre de la CARC. La commune de Ghethna où un nombre important de PPDRI sont mis en place, seuls les services agricoles sont présents dans la CARC, les autres services techniques, pour le moment semblent ne pas encore voir l'intérêt d'y participer.

## 2.2. Le comité technique de daïra (CTD)

Le CTD, présidé par le chef de Daïra (16 daïrates dans la wilaya de Mascara) regroupe théoriquement, les différentes subdivisions sectorielles, les animateurs, les représentants des APC concernées ainsi que les associations et membres de la société civile et les facilitateurs.

Tableau 42: Les différentes composantes des 16 CTD.

Acteurs	PAPC	STD	STC	Mouvement associatif	Banque	facilitateurs	Animateurs	Autres secteurs	Total
Nombre	67	98	5	22	3	8	131	18	352
Taux %	19	28	2	6	1	2	37	5	100

**Sources :** Conservation des forêts de la wilaya de Mascara, 2010.

STD : Service Technique de Daïra

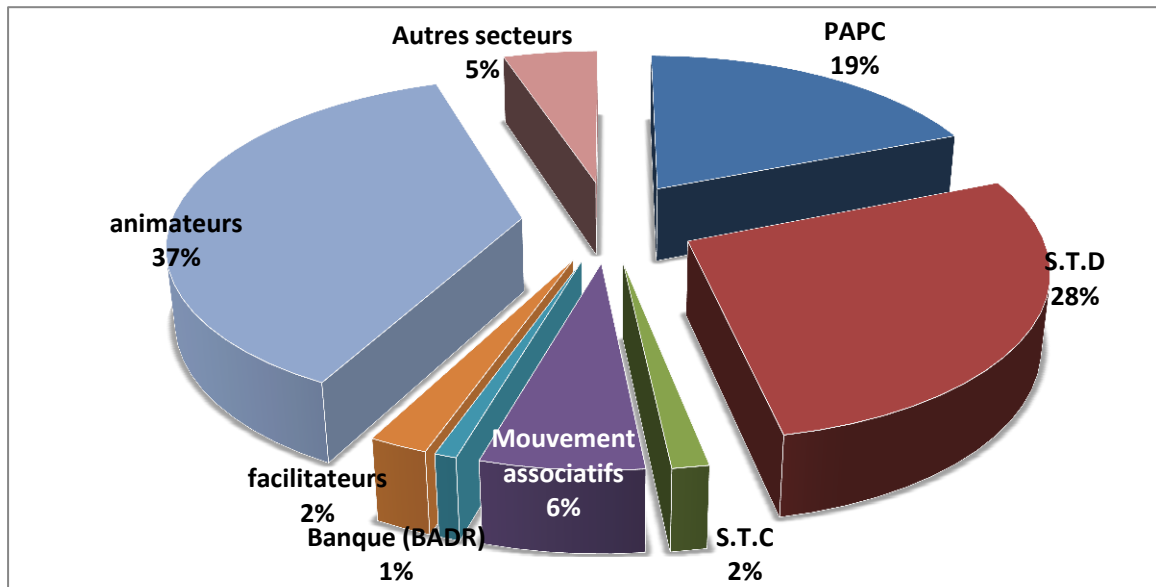
STC : Service Technique de Commune.

On constate la présence d'un nombre assez important (6 %) de membres du mouvement associatif alors que théoriquement ils ne sont présents qu'au niveau des CARC.

Le plus représenté ce sont les animateurs (37%) puis les Services techniques de daïra (28%) et en fin les PAPC (19 %) dans cette structure. Les institutions financières sont rares et c'est seulement la BADR qui semble participer dans trois daïrates de Mascara (sur 16 Daria concernées). Les animateurs et les agents des services techniques sont obligés d'être présents au niveau réunions concernant leurs domaines d'activités et une feuille de présence est communiqué au chef de Daïra.

Les autres secteurs sont présents avec un taux de 5 % tel que l'ANSEJ et les bureaux d'études, les facilitateurs sont peu représentés, soit 8 facilitateurs pour 44 facilitateurs au niveau de la wilaya. Ceci montre que tous les acteurs qui ne sont pas directement ou indirectement soumis à l'autorité du chef de Daïra peinent par leur absence dans ces comités.

Graph 15 : Composition de la CTD



Cette représentation est différenciée en fonction des directions puisque certains secteurs ne sont présents dans les CTD comme prévu par la méthodologie de mise en œuvre. A titre d'exemple la santé représentée par un seul à ce comité avec une absence totale des autres secteurs comme le secteur des communications, le secteur de la culture, de l'artisanat, de la jeunesse et des sports et les chambres de commerce et d'industrie. Le tableau suivant comporte la représentation et la répartition sectorielle dans la CTD.

Tableau 43: La représentation de différents secteurs dans la CTD

Services	Conservation des forêts	Travaux publics	Santé	Agriculture	Hydraulique	Construction et Urbanisme
Nombre de représentants	16	14	1	21	13	9

Sources : Conservation des forêts de Mascara, 2010.

### **2.3. Le comité technique de wilaya (CTW)**

Le Secrétaire Général de la wilaya préside la CTW et le secrétariat est assuré par le Directeur de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la wilaya (DPAT).

Le CTW de la wilaya de Mascara est composé de 16 directions et services de wilaya. Toutefois on remarque l'absence de certains acteurs principaux dans la mise en œuvre des PPDR comme les organismes financiers (les banques) et les organisations professionnelles (associations de producteurs, chambres).

## **III. Les acteurs participant à la PR dans la wilaya de MASCARA**

### **3.1. Le facilitateur**

Dans la wilaya de Mascara c'est le chef de la circonscription ou le chef de la subdivision des forêts désigne, au sein de leur équipe, un agent technique, qui sera l'interlocuteur des communautés rurales pour la conception et la mise en œuvre des PPDR.

On constate que le nombre de facilitateurs dans les CARC diminue dans la CTD

Facilitateur : 42 au niveau des CARC

Facilitateur : 08 au niveau des CTD

### **3.2. L'animateur du PPDR**

La communauté rurale choisit parmi ses membres une personne qu'exercera la fonction d'Animateur de Projet et dont le rôle est de porter à la connaissance de celle-ci, les différentes démarches Administratives et techniques nécessaires au Projet et la nature des activités (Collectives ou Individuelles). Le (s) Animateur (s) sont souvent proposés par l'Administration aux communautés territoriales pour le suivi du Projet.

Toutefois beaucoup de ces animateurs des PPDR sont absents au niveau des CTD:

Animateur : 291 au niveau des CARC

Animateur : 132 au niveau des CTD.

### **3.3. Mouvement associatif**

Les membres des mouvements associatifs sont au nombre de 126 au niveau des CARC.

L'animation et la mobilisation de la société civile et du mouvement associatif tel que les clubs de sports et les commissions sociales ou culturelles dans la communauté ou localité constituent des missions très importantes pour l'intégration de la population rurale avec toutes ses composantes dans le processus de gouvernance locale.

On constate l'absence des représentants de l'artisanat et du mouvement associatif dans beaucoup de CTD et des CTW.

### **3.4. Les universitaires**

Les universités et établissements de formation dont le périmètre de compétence (chercheurs, labos de recherche, universitaires, Etudiants universitaires, Ingénieur agronome, Apprentis, etc.) et consultants semblent peu intéressés par la dynamique territoriale et le développement rural dans la wilaya. Un noyau de 26 universitaire dans les CARC (avec une absence dans les CTD et CTW) peut constituer une tache d'huile qui va s'étendre dans l'avenir. Il est utile d'ajouter que le MDR avait lancé un Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (PRCHAT) 2008-2010

dans lequel avait pris part plus de 96 Universitaires du territoire national.

### **3.5 Les institutions financières (les banques)**

L'organisme financier qui est chargé des opérations financières de la PRR est la BADR. Ainsi, trois représentants de la BADR sont présents dans les CTD de la wilaya de Mascara. A juste titre nous citons les différentes formes de financement disponibles dans le cadre de la mise en œuvre de la PRR.

- Le crédit bancaire (crédit lié à la réalisation et associé au soutien) ;
- les soutiens de l'Etat par différents fonds publics ;
- les ressources des (PDL, DSP, PSD, PCD, ANSEJ, CNAC, PME, FNDIA, FDRMVTC,...).

Les banques (ou organismes de crédit) sont appelées à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des PPDR.

A niveau local, le représentant de l'agence bancaire est membre des différentes instances consultatives et de suivi du comité technique de Daïra.

### **3.6. L'équipe de projet**

Cet acteur de base de la PRR, même s'il existe par le fait n'est pas organisé comme prévu par la méthodologie de la PRR. Ainsi, aucune femme (Facilitatrice ou Animatrice) n'existe au niveau de la wilaya et aucune formation n'est assurée pour les membres de l'équipe de projet par la CARC.

## **IV. La structure chargée de la réalisation: la conservation des forêts de MASCARA**

### **4.1. Structuration**

La Direction Générale des Forêts est la structure chargée de la réalisation et de la mise en œuvre des projets prévus par la PRR à travers les conservations des forêts selon l'arrêté interministériel du 29/07/1997 en quatre services : wilayas. Au niveau de la wilaya de Mascara ; la conservation des forêts est organisée

1. Le service de la gestion du patrimoine, des études et des programmes ;
2. Le service de la protection de la flore et la faune
3. Le service de l'extension du patrimoine et de la protection des terres ;
4. Le service de l'administration et des moyens.

Le troisième service est responsable de la réalisation des PPDR et est organisé en deux bureaux :

#### **A. Bureau de l'extension du patrimoine forestier**

➤ Gestion des activités liées au développement forestier (plantation forestières, et pastorales):

- Travaux de reboisement
- Travaux de fixation des berges en complément à la correction torrentielle
- Travaux d'installation de rideaux de brise – vent
- Autres travaux.

➤ Gestion des activités liées au génie forestier et génie rural

- Travaux d'entretien des réseaux des banquettes



- Travaux d'amélioration foncière
- Travaux de captage de sources
- Travaux de construction de diguettes
- Travaux de correction torrentielle mécanique.

B. Bureau de la mise en valeur des terres

- Travaux de plantation arboricoles rustiques (olivier-pistachier, etc.)
- Autres travaux liées aux travaux de mise en valeur

La conservation de la wilaya structurée en 4 circonscriptions chaque circonscription divisée par des districts constitue des triages.

Tableau 44: Composante humaine de la conservation des forêts de Mascara

Composante humaine	Nombre	Grade
Conservateur	01	Ingénieur
Conservateur général	01	Ingénieur
Inspecteurs divisionnaires (des ingénieurs)	18	Ingénieur
Inspecteurs subdivisionnaires (des ingénieurs)	03	Ingénieur
Inspecteurs (Techniciens)	17	Technicien
Brigadiers chef	14	Adjoint technique
Brigadiers	49	Agent forestier
Agent de protection forestière	26	Agent forestier
Les agents administratifs.	64	administratif

**Source :** Conservation des forêts Mascara ; 2009.

La structure chargée de la réalisation et du suivi des PPDRI, en l'occurrence, la conservation de forêts, dispose d'un personnel constitué dans sa globalité d'agents administratifs et de 21 ingénieurs forestiers qui sont chargés de couvrir une superficie de 5.135 km<sup>2</sup> pour une population rurale de 433.949 (à la fin 2007) soit (01) ingénieur pour 20.188 ruraux de la wilaya de Mascara. Ce rapport est révélateur que la composante humaine actuelle n'est pas en mesure de gérer les 444 PPDRI prévus (soit en moyenne 22 projet par ingénieurs).

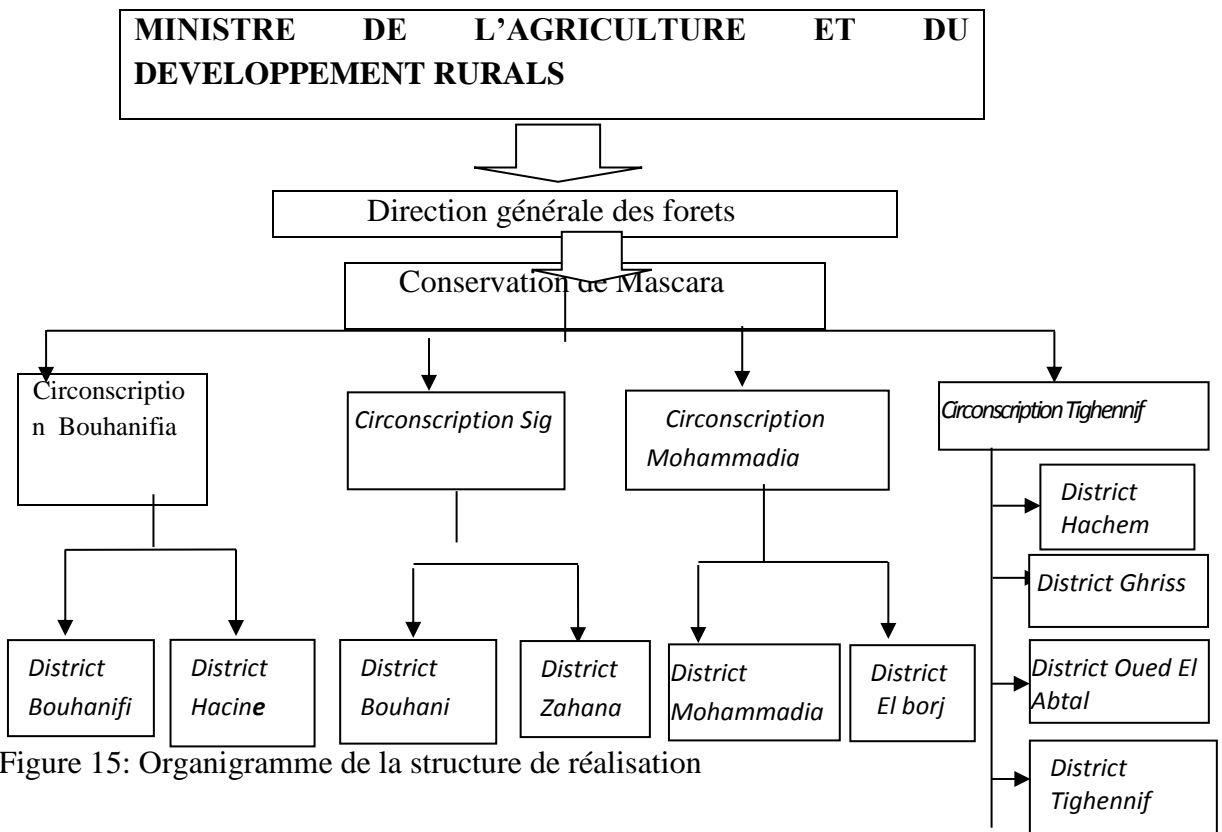


Figure 15: Organigramme de la structure de réalisation

#### 4.2. Moyens et équipements

Par ailleurs la formation des techniciens et des ingénieurs affectés à la gestion des PPDR est beaucoup plus orientée vers la protection de la forêt et de son environnement physique. Malgré la petite expérience vécue par les services des forêts dans la gestion de PER (Projet d'Emploi Rural) qui avait un objectif différent et utilisé des moyens et des méthodes différentes, il est à remarquer le peu de formation dans la gestion des projets ruraux et des techniques d'approche participative. La gestion de projet avec les populations rurales n'est pas courant dans le langage des agents chargé de l'exécution; l'habitude prime et c'est la gestion de projet pour la population et à son profit qui reste la philosophie dominante.

On constate que dans la direction de la Conservation forestière 89 agents sont des agents forestiers chargés de la surveillance de la forêt et n'ont aucune qualification pour gérer la PRR intégrative, participative et ascendante où la communication avec les ruraux pour les inciter à développer des actions porteuses est une condition nécessaire pour réussir ces actions.

Les moyens dont dispose la conservation des forêts sont maigres au regard de l'extension géographique et de la dimension des attentes des communautés rurales par rapport aux PPDR.

Le nombre de véhicules et d'engins spécialisés restent modestes.

Tableau N° 45: Les équipements de réalisation

Equipements	Nombre	Nature
Véhicules spécifiques pour les incendies	04	(4x4)
Véhicules pour les missions des sorties sur terrain	14	(4x4)
Les tracteurs.	04	Tracteur Equipé

**Source :** conservation des forêts Mascara ; 2009.

Nous avons menés nos enquêtes de terrain à la circonscription de Tighennif pour voir in situ la nature des opérations réalisées, leur importance et leur impact sur le paysage rural. La circonscription des forêts de Tighennif couvre quatre daïrates, dispose d'un personnel constitué dans sa globalité d'agents administratifs et de 2 ingénieurs forestiers qui sont chargés de couvrir 17 communes des 4 Daïra (Oued El-Abtal, Tighennif, Ghriss, et Hachem) soit un (01) ingénieur pour 08 communes. Ce rapport est confirmé encore une fois dans notre analyse précédente sur la composante humaine actuelle qui n'est pas en mesure de gérer les PPDRi prévus.

Tableau N°46 : La Circonscription des forêts de Tighennif eu 2009

Composante humaine	Nombre	Grade
Inspecteurs divisionnaires	02	Ingénieurs
Inspecteurs	07	Techniciens
Brigadiers chef	01	Adjoints
Brigadiers	23	Techniques
Agent de protection forestière	09	Agents
Les agents administratifs	07	Administratifs
Les chefferies	02	Agents
Equipements	Nombre	Type
Véhicules spécifiques pour les incendies	04	(4x4)
Véhicules pour les missions des sorties sur terrain	04	(4x4)
Les tracteurs.	01	

**Source :** Circonscription des forêts, Tighénif;2010.

Le territoire administratif dans le secteur des forêts:

Conservation → Circonscription → District → triage

Pour le développement local:

Wilaya → Daïra → Commune → Localité .

## V. Le bilan physique des réalisations des PPDRi de la wilaya de Mascara

### 5.1. Analyse critiques des réalisations par thèmes.

Les projets (PPDRi) pour la période 2009-2014 dans la wilaya de Mascara avec les différents thèmes Fédérateurs se présentent comme suit : Sur les 1235 actions compilées dans 444 PPDRi (un PPDRi renferme 2 actions au moins) prévues pour la wilaya de Mascara pour la période 2009-2014 soit une moyenne prévue de 73 PPDRi chaque année, il y a eu réalisation de 1054 actions compilées dans 268 PPDRi dont seulement 21 PPDRi sont clôturés . Pour ce qui est de la nature des actions on constate la dominance des projets

à usage collectifs qui constituent les infrastructures de base de vie des communautés rurales mais aussi, ceux des travaux forestiers qui sont les projets phases de la DGF.

Tableau 47 : Bilan des réalisations des actions de développement PRR Mascara: 2009-2014,

	Objectif	CPM	Formulés	confirmés	validés	Approuvés	Lancés	Clôturés
TOTAL 2009	72	72	72	72	72	72	72	16
TOTAL 2010	74	90	90	90	90	90	77	5
TOTAL 2011	75	71	71	71	71	71	56	0
TOTAL 2012	75	56	56	56	56	56	47	0
TOTAL 2013	74	50	50	50	50	50	16	0
TOTAL 2014	74	39	39	39	0	0	0	0
TOTAL général 2009-2014	444	378	378	378	339	339	268	21

Source : A partir des données de la conservation des forêts de Mascara.2012

Les projets à usage collectif au nombre de 754 (soit plus de 61%) sont dans leur majorité, ou leur totalité, proposés par les services techniques de daïra et les services des forêts. Les projets à usage individuel au nombre de 481 sont proposés, par les facilitateurs en particuliers aux ménages et aux acteurs du monde rural selon une nomenclature des actions préétablie par le Ministère de l'Agriculture et selon un protocole prédéfinie par les services administratifs selon des phases et des procédures d'exécution normalisées par les pouvoirs publics.

Tableau 48: L'état des financements des PPDR sur les 4 thèmes fédérateurs à Mascara

	Thème 1				Thème 2			
	montant		Individuel	collectif	montant		Individuel	Collectif
	Engagé	Payé			Engagé	Payé		
2009	550109827	339894374	09	86	219003000	63380106	61	40
2010	237328400	138029874	09	30	128786444	57057549	48	17
2011	267422688	68196500	16	10	195518016	42128632	72	20
2012	0	0	0	0	333974141	94378716	71	50
2013	0	0	0	0	95319353	0	73	04
Total1		546120748	34	126	972600954	256945003	325	131
	Thème 3				Thème 4			
	Montant		individuel	collectif	Montant		Individuel	collectif
	engagé	payé			engagé	payé		
2009	614505000	175784861	02	195	3038030	726570	00	06
2010	454522162	257960234	54	109	30650000	00	01	04
2011	360527926	19026848	36	84	128800000	00	00	04
2012	361304093	73266378	12	78	0	0	0	0
2013	113335992	22034820	17	17	0	0	0	0
Total2	1904195173	548073141	121	483	162488030	726570	01	14

Source: A partir des données de la Conservation des forêts, 2010.

**Pour le thème Fédérateur I** (modernisation des villages et des Ksour ruraux pour amélioration des conditions de vie des ménages) ,95 actions sont réalisées qui intéresse :

- L'assainissement avec 13 actions,
- La mobilisation eau et AEP avec 18 actions,



**Photo N° 03: Réalisation de réseau d'AEP dans la localité de (M'tabiche) en 2009.**

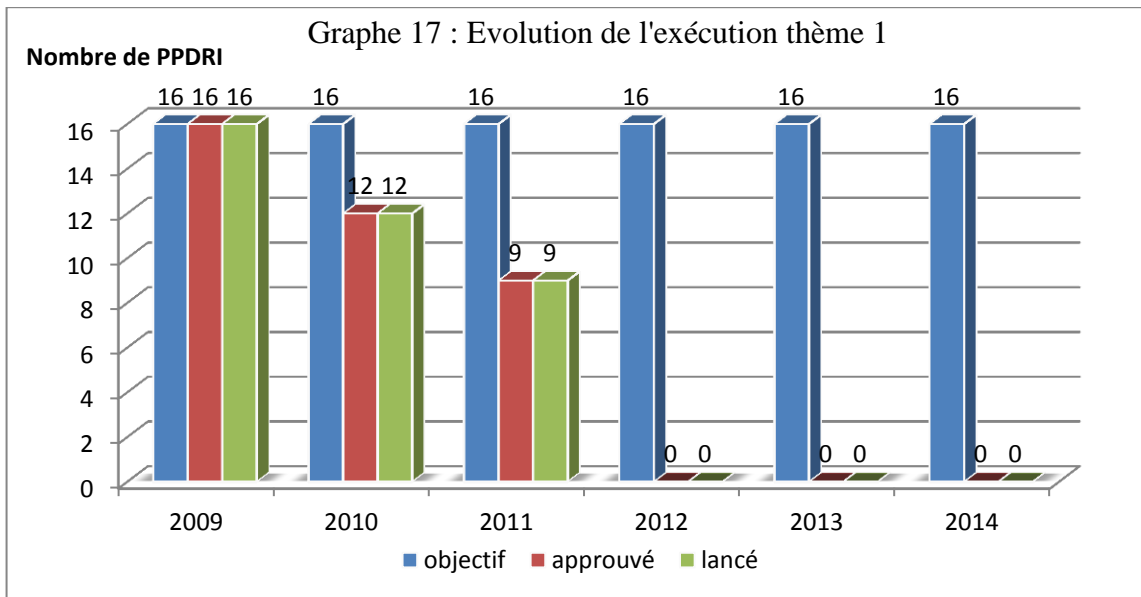
- L'électrification et éclairage pour 7 actions
- Construction habitat: 11 actions.
- Santé: 4 actions
- Sport et culture: 8 actions
- Aménagement urbain et autres: 8 actions
- Education (y compris cantine):13 actions
- Voies d'accès et transport:13 actions



**Photo 4 : Douar Ain Mansour. Programme d'habitat rural**

La source de financement du thème1 : 53% PCD (50), 10% FONAL (10), 25 % PSD (24), 10% FCCL (fonds communs des collectivités locales) (10), 1% budget de wilaya.

Pour ce genre de projets, la réalisation se fait sans consultation des services des forêts qui sont maitre de l'ouvrage des PPDRI.



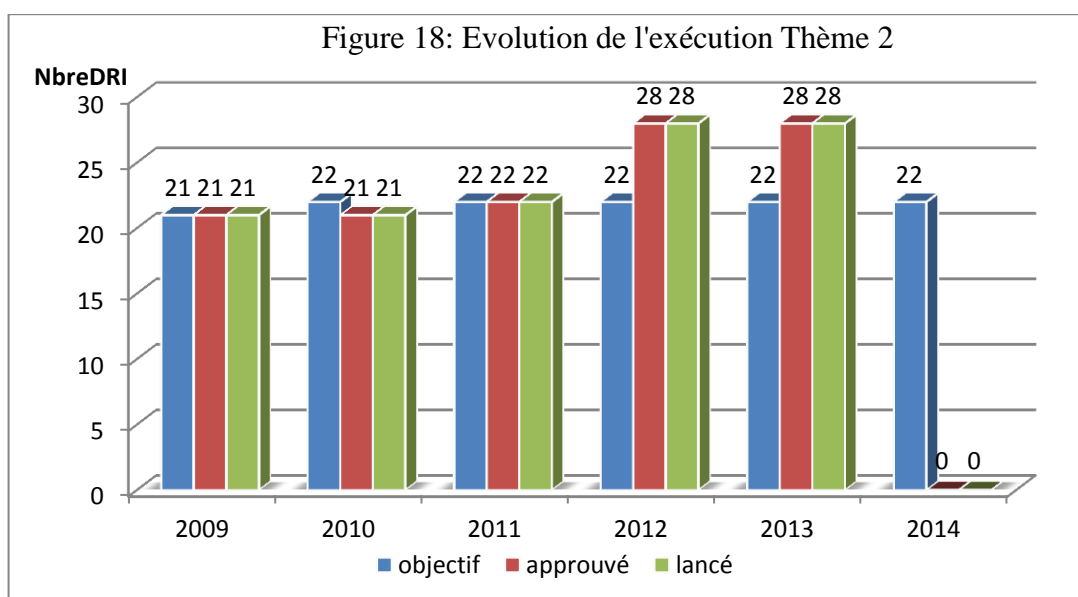
Le montant total prévu pour ces 95 actions était de 550 109 827, 56 tandis que la réalisation financière au 2014 est de 339.894.374, 56 soit environ une consommation des budgets prévus de 62%. A partir de 2010, le nombre de PPDR approuvés et lancés décale pour passer de 16 à 12 puis 9 et seront nuls de 2012 à 2014.

Le nombre de jours entre l'initiation et le lancement de l'action est entre 400 et 470 jours (entre 13 et 16 mois) auxquels il faut ajouter ce qui reste entre l'achèvement et la réception de l'action; alors que la durée prévue pour tout PPDR est de 12 mois.



**Photo N° 5 : Réalisation chemin rural reliant Ain Mansour-Ouled Bali à CW 35.**

**Le thème Fédérateur II** (Diversification des activités économique), dont les actions sont dédiées en priorité au sous-programme LCD (gestion et protection des parcours). Les actions sont sous forme d'opérations de plantations fruitières et oléicoles sur les bassins versants de Ouizert, Sidi Mohamed Ben Benaouda, Fergoug et Bouhanifia.



Ce thème est aussi important en terme d'actions réalisées (131 actions) mais troisième en terme de budget alloué soit plus de 211 Millions DA avec une moyenne de 117 000 DA/ménage.



**Photo 6: Action de Plantations d'arbres Fruitiers rustiques**

**Tableau 48 : Bilan quinquennal de réalisation des plantations. Mascara.**

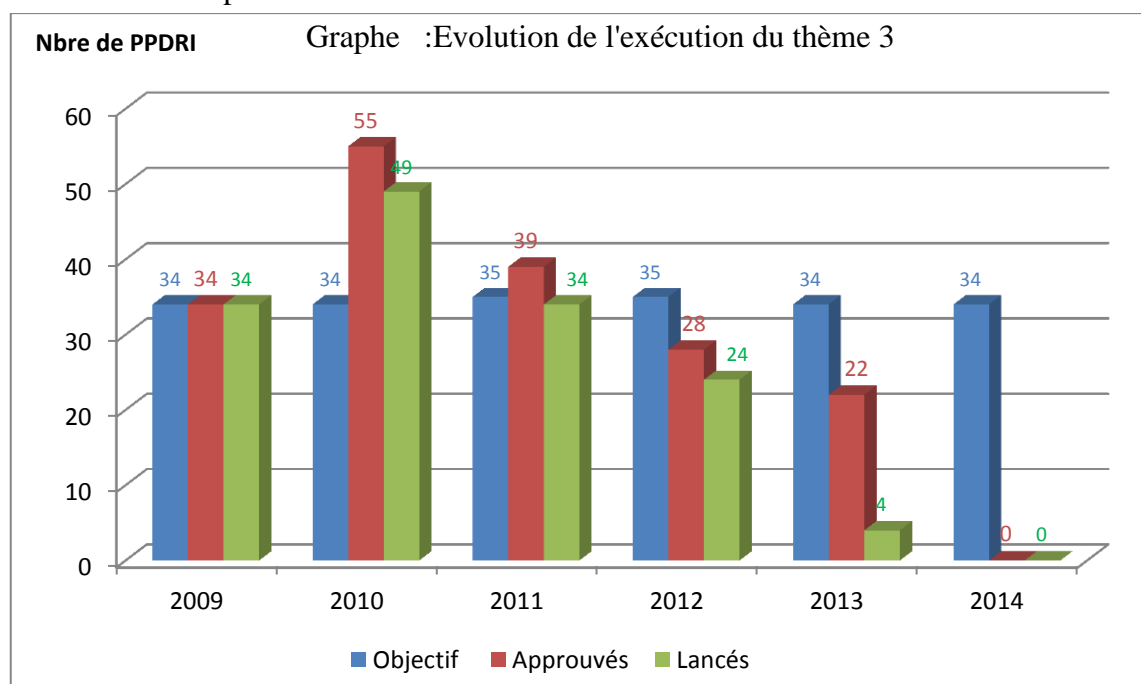
ACTIONS	Unités	réalisé 2010	réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Total 2010/2014
Plantation fruitière	HA	219,5	190	236	134,5	0	780
Plantation pastorale et fourragère	HA	0	0	0	0	0	0
Greffages oléastres	U	0	0	0	0	0	0
Amélioration foncière	HA	215	168	0	0	0	383

Haies vives	HA	24	0	0	14,8		38,8
Pratique agricole	HA	0	0	0	0	0	0
Défoncement	HA	0	0	0	0	0	0
Bassin	U	0	0	0	0	0	0
Canaux d'amenée d'eau	ML	0	0	0	0	0	0
Ced	U	0	0	0	0	0	0
Djoub	U	0	0	0	0	0	0
Marre	U	0	0	0	0	0	0
Point d'eau	U	0	0	0	0	0	0
Retenue collinaire	U	0	0	0	0	0	0
Forage	U	0	0	0	0	0	0
Puits	U	0	0	0	0	0	0
Seguia	ML	0	0	0	0	0	0
Sources	U	0	0	0	0	0	0

Source : Conservation des forêts de Mascara, 2012

Au total la réalisation de 99 actions dont 58 actions à usage individuel avec une masse financière consommée de plus 31 Million DA soit en moyenne 17 000 DA/ménage, et 41 actions à usage collectif ayant consommé 180 millions DA soit 100 000 DA/ ménage.

**Le thème Fédérateur III** (protection et valorisation des ressources naturelles en milieu rural) : Un grand nombre d'action à usage collectif sont prévue entre 2009-2014. Il constitue le programme phase des services des forets depuis leur création est le premier dans le nombre d'actions programmées avec 206 actions ayant consommé plus de 558 Million DA soit plus de 18 % des réalisations financières.



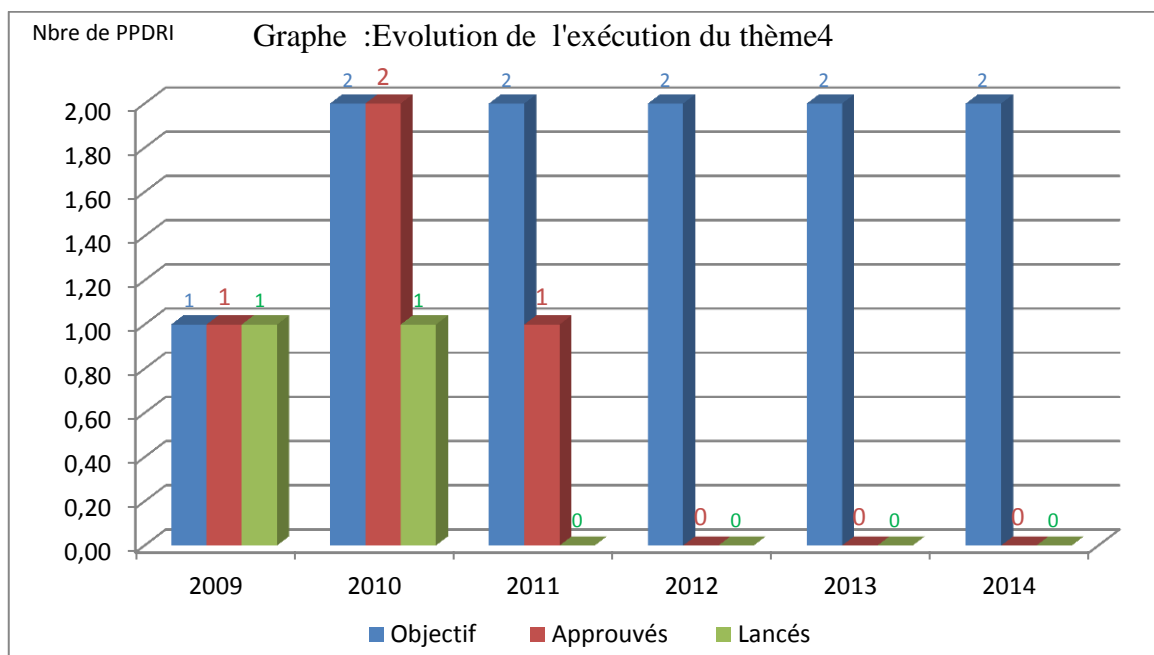


Ces actions ont touchées des zones où vivent 2.927 ménages avec une (01) seule action à usage individuel.



**Photo 7 : Action réalisée de correction torrentielle.**

**Enfin thème IV** (la protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel) qui a prévu 11 actions mais aucune action n'a été réalisée durant cette année 2009. Il semble que la valorisation du patrimoine matériel et immatériel des zones rurales n'a pas vu d'idée ou de promoteurs pour donner une dimension culturelle et sociale au processus de développement malgré l'existence d'un nombre important de sites et de traditions de renommée nationale et même internationale (Lieu de naissance de l'Emir Abdelkader, Dardara comme lieu de la première moubayaa à Ghriss, la mosquée de la deuxième moubaya à Mascara, la Mahkama et l'Etat-major à Mascara, la Z'mala à Sidi Kada, les Ouadda, Palikao à Tighennif, Bouhanifia, etc...).



Il faudra faire remarquer que l'imputation d'action de protection de la forêt sur les seuls

ménages ruraux en tant que ressources financières investis à leur profit est une fausse appréciation des retombés économiques et sociaux de la PRR sur le monde rural. A titre d'exemple, la protection des bassins versants ne profite pas aux ménages ruraux mais aux autres catégories (irrigants, citadins, etc.).

Tableau N°50: PPDRI prévu par thème dans la wilaya de Mascara (2009-2014)

Thèmes fédérateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total actions	Total PPDRI
I) Modernisation des villages et des Ksour Ruraux pour amélioration du niveau de vie des ménages	16	16	16	16	16	16	160	95
II) Diversification des activités économique	21	22	22	22	22	22	456	131
III) Protection, valorisation des ressources naturelles	34	34	35	35	34	34	604	206
IV) Protection, valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel	1	2	2	2	2	2	15	11
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>74</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>1235</b>	<b>444</b>

Source : Conservation des forêts de Mascara, 2010.

## 5.2. Les PPDRI concernant l'élevage.

Suite à la création du fond de développement rural ligne 3 ( FSAEPEA) par le décret exécutif n°09-150 du 02mai 2009, un programme de mise en place d'unités de petit élevage familial (ovin-bovin-Cunnicoles) a été lancé. Au départ il était prévu que chaque unité d'élevage ovin (module) soit constituée de dix (10) brebis et deux (2) béliers, pour pouvoir satisfaire une demande assez importante pour ce type d'action, le module complet est constitué de six (6) têtes ovines.

Pour la wilaya de Mascara, 292 bénéficiaires vivant dans 29 localités (17 commune sur 47) ont obtenu 1752 têtes. En 2012 deux femmes (une à Tighennif, l'autre à Sehaïlia) ont bénéficiées de ce programme.

Tableau 51 : Mise en place d'unités de petit élevage familial : ovins.

programme	Type d'activité	module prévu	Module livré	bénéficiaire	commune	localité	observation
2010	Elevage ovin	84	84	84	08	14	Opération achevée.
2012		208	208	208	14	18	
total		292	292	292	17	29	

**Sources:** A partir des données de la conservation des forêts. Mascara, 2014.

Par ailleurs, en considérant que chaque porteur de projet est un chef de ménage (représentant un ménage) alors il n'y a que 1,9 % des ménages qui ont bénéficié d'un PPDRI pour la production ovine.

Pour ce qui est du cheptel bovin au départ un module de trois vaches laitières était prévu, dans l'application seulement deux (02) vaches par bénéficiaires.

Au total, sur 153 modules prévus en 2010 et 2012, seulement 105 sont livrés au profit de 105 bénéficiaires vivant dans 16 localités des 11 communes touchées par ce programme.

Tableau 52 : Mise en place d'unités de petit élevage familial : bovins.

programme	Type d'activités	modules prévus	Modules livrés	bénéficiaires	Communes*	localités	observations
2010	Elevage bovin	43	41	41	7	8	Opération achevée.
2012		110	64	64	6	9	
total		153	105	105	11	16	

Source: A partir des données des Services des Forêts Mascara.2014.

NB:\*Il est à noter que le total des communes et des localités touchées ne correspond pas toujours au total des programmes, puisque pour nous celles des communes ou localités touchées en 2010 et 2012 ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

On a relevé que trois ménages (dans deux localités : Guerachla et Sidi Abdelkader) ont présentés la demande de cheptel caprin. Au départ il était prévu de livrer des modules de 10 chèvres et deux boucs chacun. Le bilan des réalisations de ce programme ne fait apparaître aucune réalisation pour ce type d'élevage.

L'élevage Cunnicoles est très important dans l'alimentation chez les ménages ruraux puisque son élevage est facile et peu coûteux.

Au départ les ménages ruraux ont demandé dix projets d'élevage Cunnicoles, chaque unité est constituée de 10 lapines et (02) mâles. Le plus grand nombre de porteurs de projets (en volume d'unités) est la localité de Henaidja à la commune de Nesmoth avec (05) unités soit alors 60 lapins dont 10 mâles.

Tableau 53: Demandes formulées pour l'acquisition de cheptel Cunnicole.

Action	Daïra	Commune	Localité	N° Lot	Volume (Unité)
Acquisition et livraison de cheptel Cunnicole	Ain-Farés	Mamounia	Sidi Daho	01	01
	Oued El Abtal	Ain Ferrah	Beni Atta	02	01
			Ouled Gouacem	03	03
	Hachem	Nesmoth	Henaidja	04	05
<b>Total</b>				<b>04</b>	<b>10</b>

Source: DSA, 2010.

Dans les bilans de réalisation de ce programme au niveau de la wilaya de Mascara on a les données suivantes.

Le module livré est constitué de huit (08) femelles et deux (02) mâles (soit dix sujets).

Tableau N°54 : Mise en place d'unités de petit élevage familial : ovins.

programme	Type d'activités	modules prévus	Modules livrés	bénéficiaires	Communes	localités	observations
2010	Elevage Cunnicole	00	00	00	00	o/Yahia	Opération achevée.
2012		01	01	01	01		
total		01	01	01	01	01	

Source : Services des Forêts Mascara.2014.

### 5.3. Financement des PPDR

Pour ce qui est du financement des actions de développement, le tableau ci-dessus nous renseigne que la consommation des crédits mobilisés est :

a) pour le theme1 :

- de 62% en 2009, de 58% en 2010 et 25.5% en 2011 ;

b) pour le theme2 :

- 29% en 2009, 44% en 2010, 21.5% en 2011, 28% en 2012 et 0% en 2013.

c) pour le theme3 :

- 28.6% en 2009, 57% en 2010, 53% en 2011, 20% en 2012 et 19% en 2013.

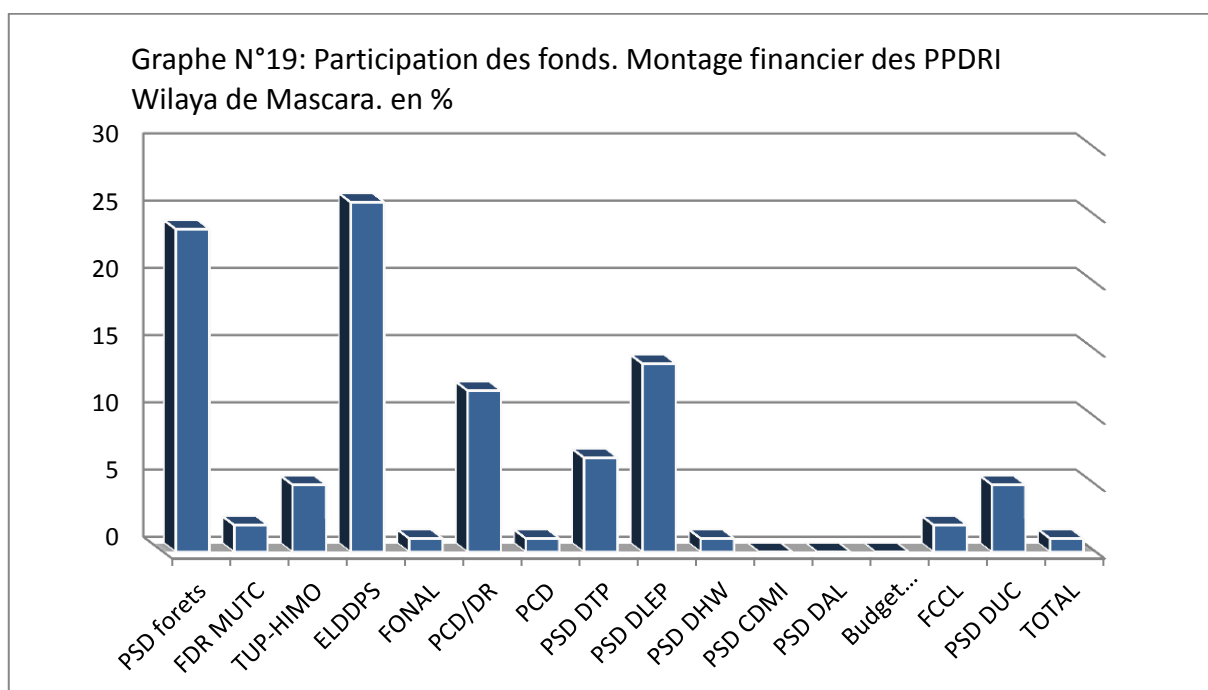
d) pour le theme4 :

- 24% en 2009, 0% en 2010 et 2011.

Le constat est qu'il y a un faible niveau de consommation des montants alloués signe d'une faible capacité managériale des services de réalisation. Pour remédier à cette insuffisance, l'Entreprise Algérienne du Génie Rural (EAGR) avec 13 filiales au niveau régional (entreprise régionale de génie rural (ERGR)) fût créé mais rencontre d'énormes problèmes pour la réalisation des actions faute de moyens matériel, humain et organisationnels.

La participation des différent fonds dans le cadre de la mise en œuvre des projets de proximité de développement rural intégré de l'année 2009 au niveau de la wilaya de Mascara nous informe que ce sont les Fonds des services des forêts (PSD forêts) avec 24% des ressources financières et du FLDDPS avec 26% contribuent le plus au financement des actions engagées.

La réticence des autres fonds à injecter des ressources sur des actions rurales est significative à travers l'analyse des données disponibles. Ceci ôte la fonction intégrative de la PRR.



Le PSD/ DLEP est totalement affecté à la construction de logements ruraux qui malgré leur utilité sociale, ont vu un plan architectural uniforme dans tout le pays sans considération aucune des aspects adaptation aux traditions urbanistiques, au paysage et à l'esthétiques.

Il n'y a pas une nomenclature unifié pour les différentes actions. Ainsi on peut trouver la même action ayant deux noms ou plus (aménagement urbain, voirie classique) le même nom et donnée à une action avec des unités différentes (aménagement urbain en Ml et en M<sup>2</sup>).

Les coûts unitaires pour les mêmes actions de développement sont variables dans la même localité.

Tableau 54: Coûts des diverses actions menées dans les PPDR Mascara

Type d'action	Cout total	quantité	Cout unitaire	lieu
<b>Réfection du chemin</b>	28 967 000	5 km	5 793 400	Henaidja Nesmoth
Réalisation réservoir	11 000 000	1	11000000	
Fonçage de puits	1 600 000	1	1 600 000	
Construction habitat rural	11 900 000	17 u	700 000	
Réfection d'école	1 162 000	1	1 162 000	Henaidia Nesmoth
réalisation un bloc sanitaire	1 210 000	1	1 210 000	
Etude, réalisations, équipement cantine scolaire	4 452 000	1	4 452 000	
réalisation d'une aire de jeux	3 800 000	1	3 800 000	
Voirie classique	6 658 000	6200 m <sup>2</sup>	1074	
Assainissement	10 600 000	1550 ml	6839	
Aménagement urbain	6 558 000	3100 m <sup>2</sup>	2116	
Réfection d'école	3 125 870	1	3 125 870	Sidi ali boukerroucha
Eclairage public	1 000 000	50	20 000	
réalisation logement fonction salle de soin	2 900 000	1	2 900 000	
<b>Aménagement chemin rural</b>	18 000 000	2 km	9 000 000	Remaikia Hachem
Extension réseau AEP	4 600 000	1030 ml	4 466	
Aménagement chemin rural	13 300 000	2 km	6 650 000	Remaikia Hachem
Extension réseau AEP	2 300 000	1 ml	2 300 000	
Aménagement urbain	5 990 000	1750 ml	3428	
Assainissement	2 698 000	400 ml	6745	
Acquisition d'un bus pour ramassage scolaire	4 300 000	1	4 300 000	
Réfection d'école	4 484 000	1	4 484 000	Remaikia Hachem
Construction habitat rural	20 300 000	4	5 075 000	
réalisation forage	17 406 988	1	17406 989	
Voirie classique	5 999 140	6200 m <sup>2</sup>	968	
Construction d'une école fondamentale	16 000 000	1	16 000 000	
<b>réalisation chemin rural</b>	14 100 000	1 km	14 100 000	Ain Mansour Hachem
Eclairage public	1 700 000	120 u	14167	
réalisation abri bus	400 000	1	400 000	
réalisation de vestiaire	1 300 000	1	1 300 000	
réalisation d'une aire de jeux	4 300 000	1	4 300 000	
réalisation et équipement cantine scolaire	5 635 000	1	5 635 000	
Réfection d'école	1 013 000	1	1 013 000	
Réfection d'école	729 000	1	729 000	
Construction habitat rural	2 100 000	3 u	700 000	

Réhabilitation réseau d'électrification	500 000	25 u	20 000	
Aménagement urbain	38 900 000	29400 m <sup>2</sup>	1324	
Acquisition d'un bus	4 100 000	1	4 100 000	

Source : A partir des données des services des forêts de Mascara 2014.

La réalisation d'un chemin rural coûte 14.100.000 le km pour la localité de Ain Mansour et l'aménagement de chemin rural coûte 6.650.000 pour une action et 9.000.000 pour une autre action au km dans la même localité de la même commune (Hachem).

Ces coûts n'ayant pas de références locales méritent d'être analysés selon les normes de réalisation des différentes infrastructures pour une meilleure évaluation et utilisation des deniers publics.

## VI. Analyse et commentaires

1-La faillite de l'intégration et l'intersectorialité apparaît à travers la consécration de trois objectifs de la PRAR obéissant à une séparation profonde dans le secteur agricole lui-même: l'agricole et le forestier. Par ailleurs, les trois nouveaux objectifs de la PRAR renforcent la sectorialisation:

Objectif1-L'amélioration durable de la sécurité alimentaire ce qui implique une politique agricole (renouveau agricole)

Objectif2-Le développement équilibré des territoires ruraux ce qui implique une politique rurales (renouveau rural) ou ce qui reste de la PRR ;

Objectif3-La lutte contre la désertification et la protection des ressources naturelles ce qui signifie une politique forestière basée sur les thèmes phares de la DGF.

2-Mis à part l'année de généralisation, où il y a eu un semblant d'intégration des actions de développement sur le territoire d'une commune (la commune est l'espace de programmation réel des actions de développement en Algérie) et un essai de participation des populations rurales, à travers quelques consultations localisées recueillies par l'animateur, à partir de 2010, la PRR est revenue sur le principe de participation pour enclencher un système de quotas planifiés par la direction générale des forêts. Et afin de forcer la réalisation du plan quinquennal au niveau de chaque wilaya, la direction des forêts a fait signer des "contrats de performances" qui permettaient d'annoncer le conservateur qui aurait réalisé le plus grand nombre d'actions par rapport au contrat qu'il avait signé (Best Sellers).

3-Du point de vue d'intégration, en fait dès le début, la majorité des secteurs ne voyaient pas l'intérêt de la coordination des actions par le ministère de l'agriculture et du développement rural. D'ailleurs, le ministère de l'intérieur et des collectivités dont le mot d'ordre donné aux divers wilayates et daïrates était "ce n'est pas aujourd'hui qu'on nous apprend ce que c'est le développement local, on a toujours fait du développement local par les PCD, PSD". Tous les secteurs intervenant dans le développement local, n'attendent pas le passage par le circuit prévu pour le PPDR selon la PRR. C'est au service des forêts de courir derrière les autres secteurs pour recueillir l'information pour présenter le bilan des réalisations. D'ailleurs même la direction des forêts, se basant sur son propre expérience,

n'attend pas que le PPDRi passe par le processus prévu pour lancer ses actions sectorielles. Les PSD sont mis en œuvre avant la réunion d'approbation. C'est pour cela qu'on trouve dans les données des canevas de réalisation des PPDRi que la date d'approbation et de réalisation sont identiques.

**4-**Les contrats de performance signés en 2009-2010 par les conservateurs n'ont pas pu résister à l'esprit centralisateur, pour ne plus être d'actualité puisque c'est les services de la direction des forêts qui vont tous programmer et planifier et c'est aux conservateurs d'exécuter seulement.

**5-**La mise à côté de l'autre principe de la PRR apparaît à travers l'abandon du raisonnement en thème fédérateur (quatre prévus par La PRR) à cinq axes de développement constituant les programmes d'action de la DGF avant la PRR:

Axe 1: Traitement des bassins versants (TBV)

Axe 2: Gestion et extension du patrimoine forestier (GEPEF)

Axe 3: Lutte contre la désertification (LCD)

Axe 4: Mise en valeur des terres (MVT)

Axe 5: Conservation des écosystèmes naturels (CEN).

**6-**Un sixième axe fut introduit nouvellement pour combler le vide et incohérences constatés sur des zones n'appartenant à aucun bassin versant (tant que les études sur les zones agro climatiques n'est pas du tout achevées) est l'Axe 6 concernant les zones de montagnes.

**7-**Entre la date d'initiation et la date de lancement d'un PPDRi (un PPDRi doit avoir 2 actions au moins) il peut passer des centaines de jours. En fait un PPDRi est construit après la réalisation ou du moins l'approbation des actions de développement. Les services de synthèse doit chercher quelques action faudra-t-il intégrer dans tel ou tel PPDRi.

**8-**A partir de 2010, du nouveau encore, on ne parle pas de contrat de performance mais plutôt de "CONTRAT PROGRAMME 2010-2014". C'est l'heure à la déglobalisation des PPRDI.

**9-**L'analyse des résultats de mise en œuvre de la politique de renouveau rural à la base des données de la DGF (Conservation de Mascara) nous révèle certains nombres d'observations:

a. Le grand décalage entre les objectifs fixés et la réalisation (lancement), sur un objectif de 370 PPDRi pour le quinquennal 2009-2013, il n'y a eu lancement que de 268 PPDRi. Sur ces 268 PPDRi, ce ne sont pas

b. toutes les actions prévues par PPDRi qui sont réellement lancées, en fait pour des raisons de statistiques, si une seule action d'un PPDRi est lancée, alors tout le PPDRi est considéré comme étant mis en œuvre.

c. Le thème phare de la DGF étant le thème 3 (qui était le centre des activités de la DGF) avant le lancement de la PRR) tout l'effort est mis sur la protection et la valorisation des ressources naturelles et qui représente 46.5% des objectifs et plus de 54% des PPDRi lancés.

d. L'expérience acquise par la DGF lors de la réalisation PER depuis les 2000, ne lui a pas permis de capitaliser afin s'inscrire réellement dans le développement des activités économiques des territoires ruraux. Malgré un effort de projection avec 29,5% des objectifs il n'a pu être lancé qu'environ 31 % des PPRDI censé permettre de diversifier les sources de revenus des ménages ruraux trop longtemps attachés aux activités agricoles et qui a permis de faire d'eux les populations les plus pauvres.

## CONCLUSION GENERALE

A travers l'analyse bibliographique, l'ensemble des auteurs confirme que le développement rural est plus qu'un simple développement agricole car il englobe un espace, l'espace rural, ou l'agriculture est au centre du système socio-économique mais au sein duquel existent des activités différentes, avec des fonctions et des objectifs diversifiés, qui sont tous à intégrer et coordonner dans une optique de développement cohérent, durable et solidaire.

Les aspects faisant une bonne politique de développement rurale et agricole sont principalement ceux qui assurent la viabilité économique (en générant des avantages réels), la viabilité sociale (en réduisant la pauvreté) et la viabilité environnementale.

La nouvelle stratégie nationale de développement rural et la politique de renouveau rural s'articulent autour de certains fondamentaux tel que l'amélioration des conditions de la vie des populations rurales, de l'emploi et des revenus par la diversification des actions économiques, du renforcement de la cohésion sociale et territoriale, de la protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux.

Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) est vu en tant que démarche et outil d'intégration des interventions sectorielles au niveau nationale généralement et au niveau des Wilayates spécialement.

La mise en œuvre de la stratégie de développement rural durable (SDRD) dans la wilaya de Mascara s'est fondée sur les expériences passées mais sur un inventaire relativement complet de l'état sociodémographique des zones rurales. Nous pouvons conclure à partir du bilan que nous avons réalisé que :

1-La lutte contre l'exode rural avec l'utilisation de cette stratégie est une bonne solution pour améliorer les conditions de vie des populations rurales ;

2-Le Projet de Proximité de Développement Rural intégré (PPDRI) est un bon outil de mise en œuvre de la PRR lorsque les conditions de leur application sont réunies et lorsqu'ils se font selon la méthodologie prévue en la manière (participative, intégrative).

3-D'après l'analyse des données sur le taux et la nature des actions des PPDRI par les différents secteurs (foret, hydraulique, travaux publics, habitat, éducation, etc.) sont en grande partie des actions à usage collectif ayant consommés plus de 2,5 millions de DA soit 79% de la somme financière totale et dans les travaux forestiers (179 actions). Les actions dans le secteur agricole sont plus rares en raison du lancement de ce qui est pour la circonstance appelé « programme de renouveau agricole ».



4-Nous avons remarqué que les deux tiers des ménages ruraux ne sont pas touchés par ces actions.

5-La structure de la PRR dans la wilaya de Mascara est caractérisée par une hétérogénéité et ne concorde pas avec l'approche théorique de la PRR (modeste représentation des acteurs au niveau des CARC, des CTD et CTW et l'absence totale de certaines structures).

6-Une faible représentation et répartition territoriale de l'institution chargée de la réalisation (conservation des forêts) à travers le territoire de la Wilaya. Certaines circonscriptions couvrent plusieurs communes de la wilaya de Mascara) avec un effectif en personnel peu formé dans le domaine de gestion de projets participatifs et intégrés. Ainsi on a constaté le déficit de la composante humaine dans la wilaya de Mascara. Par ailleurs la formation des techniciens et des ingénieurs affectés à la gestion des PPDR est beaucoup plus orientée vers la protection de la forêt et de son environnement physique. Malgré la petite expérience vécue par les services des forêts dans la gestion de PER (Projet d'Emploi Rural), il est à remarquer le peu de formation dans la gestion des projets ruraux et des techniques d'approche participative.

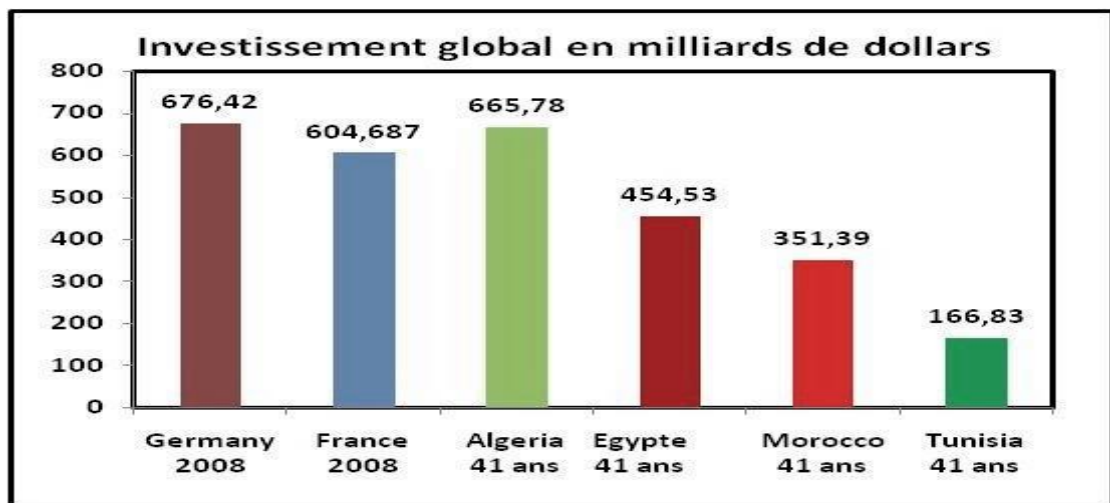
7-La production animale reste à ce jour le parent pauvre des actions de développement rural et le peu d'actions démontre le faible intérêt porté par les services des forêts à ce type d'activités malgré le regain d'activité de l'élevage dans le monde rural vu son élasticité et ses faibles coûts de production.

8-Dans la présentation de la wilaya des écarts importants entre la ville et le rural restent à combler en matière d'infrastructure de base et d'activités économiques génératrices de revenus. Les potentialités de la wilaya en matière d'élevage (espace, cheptel disponible, savoir-faire local), en matière de patrimoine naturel, culturel et historique (beaucoup de Zaouia de WAADATES, de monuments historiques, l'homme de Palikao, la Zmala de l'Emir, la Dardara, la forêt de Nesmoth et de M'naouar, etc.) restent des atouts non encore exploités et que les PPDR peuvent constituer des entonnoirs pour filtrer et canaliser dans l'intérêt des générations futures.

9-La théorie économique admet que les investissements constituent le moteur principal de la croissance économique. Les investissements sont entendus ici dans le sens de la comptabilité nationale. Il s'agit de l'accumulation brute des fonds fixes de la nation. Les investissements réalisés, au cours d'une année, recouvrent donc tous les investissements réalisés par l'ensemble des agents économiques à commencer par l'Etat, les entreprises publiques, les entreprises privées, les PME, les ménages et enfin, les entreprises étrangères (les investissements directs étrangers).

10-Au cours de la période 1970-2011, l'Algérie a investi 665,78 milliards de dollars, alors que la Tunisie n'a investi que 166.83 milliards et le Maroc 351.39 milliards. L'Algérie a donc investi presque quatre fois plus que la Tunisie et 90 % de plus que le Maroc. Or, ces pays et les autres aussi, ont enregistré des taux de croissance nettement plus élevés que

ceux de l'Algérie. On en déduit facilement que les efforts d'investissements assez particuliers de l'Algérie n'ont pas été accompagnés d'une croissance conséquente.



Graphique 20 : Volume des investissements entre 1970-2011

Source : Ahmed Benyacoub. Op. Cité.

11-Ces données permettent aussi de relativiser les possibilités d'investissement d'un pays comme l'Algérie, toujours considéré comme un pays très riche. Les données indiquent que le volume investi par l'Algérie en 41 ans est bien inférieur à ce qu'un pays comme l'Allemagne a investi en 2008 (avant la crise économique) en une seule année, et il est à peine supérieur à ce que la France a également investi en la seule année 2008.

12-Dans ce sens l'expérience de la FAO est édifiante puisqu'elle considère que « Le succès d'un projet dépend notamment de la capacité technique du personnel en poste dans la zone d'intervention à exécuter toutes les activités prévues. ».

13-Des travaux dans ce cadre ont montré qu'il ne faut pas imputer l'échec de ces projets à la rigidité du comportement traditionnel des bénéficiaires, il est démontré que les ruraux semblent avoir un comportement logique « pour que l'on prenne en compte leurs propres intérêts et leurs contraintes spécifiques. ». (FAO, 1997, page 3).

14-Au regard du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), certains projets dans le monde tentent d'utiliser, souvent avec succès, la technologie de la communication pour la formation. C'est à travers le « recours à des diapositives ou à des films fixes sur de nombreuses questions de développement agricole et rural. D'autres projets se servent de systèmes vidéo pour la formation des agriculteurs, par exemple au Pérou, au Mexique, au Mali, en Chine, au Brésil, au Honduras et en République de Corée. Le projet du Pérou, soutenu par le PNUD et la FAO qui a été la première à utiliser cette méthode, a maintenant produit quelque 2 000 programmes vidéo et les a utilisés pour former 450 000 ruraux environ. » (FAO, 1989).

15-Ce constat invite à conclure, en premier lieu, que la relance réelle du secteur ne viendra

pas avec les seules interventions de l'Etat pendant les moments de crise, l'expérience algérienne de développement agricole et rurale montre que les initiatives locales, telle l'investissement dans l'aviculture, le lait et les cultures maraichères par des agriculteurs privés a permis de se rapprocher de l'autosuffisance, tant que les préoccupations de ces agriculteurs furent entendues et l'intervention administrative de l'Etat réduite ( Bendjeffal, 2014 ). Plusieurs aspects du secteur ne sont pas explorés à ce jour (l'extension des superficies irriguées, la réduction de la jachère, la production de certains produits et arrières-saison durant la période hivernale dans les zones du sud en utilisant les ressources hydriques albiennes, la production du lait dans les zones semi-arides, la commercialisation de certaines productions de qualité et leur labélisation, tel que les raisins, les dattes, les pommes, les pommes de terre, etc.) d'où l'impossibilité de mettre en place une politique agricole fiable.

16-Le développement rural repose sur le capital humain et l'intervention doit s'adapter au contexte sociétal dans lequel elle se réalise.

17-Il existe des dynamiques locales des systèmes de production dans chaque zone agro-écologique (dites zones de programmation), qu'il serait bon d'identifier avant de les imaginer: «Ne pas nommer c'est exclure». Cette dynamique résulte de la convergence d'un ensemble de facteurs tel que la rareté de la main d'œuvre agricole, le soutien ciblé de l'Etat pour certaines productions, le changement climatique et la rareté des pluies, entraînant un fort engouement pour l'irrigation et en fin la pénétration du marché dans les zones qui étaient considérées reculées suite au développement des réseaux de transport.

18-L'exploitation agricole avec sa complexité est l'une des bases permettant l'installation et le renouvellement agricole et rural. L'agriculture doit être au cœur des politiques de manière durable quel que soit le prix des produits agricoles et du baril de pétrole sur les marchés mondiaux; les décisions hâtives prises lors des conjonctures ne peuvent pas construire une politique nationale pour la sécurité alimentaire.

19-A l'inverse de ce que les décideurs pensent, les petites structures agraires peuvent être des plateformes réelles du renouvellement rural et le moteur de la remise en marche des arrières-territoires tant que des solutions pragmatiques du morcellement et de la parcellisation ne sont pas encore sous agenda. Ces « structures agricoles représentent «l'image d'une société sur un territoire. De ce point de vue, les solutions au problème du morcellement des terres ne peuvent pas être recherchées sur le seul plan technique et des aménagements, mais doivent aussi prendre en compte les relations de la population avec son territoire et identifier le modèle d'agriculture qui répond aux attentes de la société (CIHEAM-IAM Montpellier, 1999).

20-Les nombreuses expériences entreprises et modifiées dans le temps montrent que la seule voie administrative n'est pas compétente pour gérer ce type de projet et nous donnent conscience de ces limites. Aucun effort considérable n'a été concrétisé dans l'éducation

préalable au développement rural et économique. Le niveau de formation des agriculteurs est un problème central qui devrait être considéré comme une condition de succès des projets de renouveau et qui requiert une analyse de la question de l'investissement collectif «intellectuel». Le développement rural n'est pas uniquement tributaire de la décentralisation et la gestion durable des ressources naturelles. Les trois piliers fondamentaux du renouveau rural qui sont: la maîtrise des territoires dans leur composante sociale et environnementale, la préparation des ressources humaines aux projets et en fin la participation au développement des territoires ruraux de tous les acteurs concernés, sont à considérer comme des conditions sine qua non à leur bonne performance. Ils doivent constituer le cadre fondamental permettant l'acceptation puis la réussite des projets intégrés. Dans ce contexte l'expérience espagnole de développement des territoires ruraux des années 60 est intéressante, puisqu'elle s'est basée principalement sur le renforcement de la formation culturelle « c'est-à-dire une meilleure connaissance socioéconomique du territoire rural afin de pouvoir donner aux ruraux les moyens de construire leur avenir et d'éviter l'abandon du milieu rural » (FELIPE GONZÁLEZ DE CANALES, 2012).

21-Le renouveau rural ne peut réussir que s'il s'insère dans un développement du territorial réfléchi dans un concept sociopolitique qui intègre les différents espaces.

### **Quelques recommandations**

L'évaluation des projets de proximité pour le développement rural intégré, outils devant concrétiser la stratégie du renouveau rural, met en relief un déficit en matière de maturité des projets engagés et surtout dans l'incapacité des structures chargées de leur initiation et réalisation. L'analyse de la démarche instaurée confirme la centralisation des décisions et des niveaux auxquels s'effectuent la gestion du financement et la qualité de la réalisation. Comme nous avons tenté de le montrer la direction générale des forêts (DGF), est une structure centrale et paramilitaire, soumise à une gestion bureaucratique et un budget centralisée, ne peut pas prendre des initiatives innovantes, ni en matière de gestion ni même en matière de mode d'approche du milieu rural.

La réussite est aussi fonction de la maturité des communautés locales (niveau de développement total de ces communautés), mais le processus d'apprentissage est aussi un objectif en soi car les expériences n'ont pas été capitalisées et le concept de retour d'expérience est totalement absent.

Une des principales recommandations permettant la réussite du renouveau rural réside dans la bonne construction des projets ; elle doit être repensée et obéir aux trois principales phases classiques:

1. Durant la phase de programmation, la situation au niveau national et sectoriel est analysée afin d'identifier les problèmes, les contraintes et les potentialités de chaque zone rurale. Cela implique un examen des indicateurs socio-économiques, écologiques et les sources de financement à la base de statistiques fiables (il est nécessaire de revoir le système de collecte et de traitement des statistiques agricole et rurales).<sup>170</sup>Slimane Bedrani

---

<sup>170</sup> Chercheur au centre de recherche en économie appliquée pour le développement, (CREAD), Algérie.

notait en 2008: «... Ce ministère n'a jamais mis en place un système fiable de collecte de statistiques agricoles. Il ne procède pas – comme cela se fait dans les pays développés et d'autres pays voisins – à des enquêtes régulières par échantillonnage et scientifiquement fiables (dont personne ne pourrait raisonnablement contester les méthodes) pour estimer les productions agricoles et les autres grandeurs de notre agriculture telles que les superficies, les rendements, les équipements, les différents types de cheptel, l'emploi, les salaires agricoles».

C'est alors qu'il s'agit d'identifier et de retenir les principaux objectifs en fonction des priorités sectorielles impulsant le développement rural en offrant ainsi un cadre de programmation pertinent et réaliste à l'intérieur duquel il est possible d'identifier et de préparer des projets. Pour chacune de ces priorités, des stratégies tirant parti des leçons de l'expérience passée seront formulées.

2. Durant la phase d'identification, les idées de projets sont identifiées et sélectionnées en vue d'une étude approfondie. Cela implique une consultation avec les bénéficiaires prévus de chaque action, une analyse des problèmes qu'ils rencontrent et la mise en évidence des options de traitement de ces problèmes. Une décision peut alors être prise sur la pertinence de chaque idée de projet (aussi bien au niveau des bénéficiaires qu'au niveau du cadre de programmation et de la phase de formulation).

3. Durant la phase préparation ou d'instruction, les idées de projet pertinentes sont traduites en plans opérationnels avec la participation de tous les bénéficiaires et les autres parties prenantes pour fixer les critères de faisabilité (ses chances de réussite) et la viabilité (sa propension à procurer des bénéfices à long terme aux bénéficiaires) sont évaluées. Sur la base de cette évaluation, une décision est prise quant à l'opportunité de financement du projet (Commission Européenne, 2001).

Cette démarche exige alors une plus large délégation de pouvoir du centre (Gouvernement et autres institutions) vers le niveau local. La décentralisation en tant que phase cruciale de la délégation de pouvoirs aux collectivités locales n'a pas encore eu lieu ce qui diffère le développement des communautés rurales à une phase ultérieure.

La participation efficace des agents de développement en tant que facilitateurs, membre des cellules d'animation, de comité technique de daïra ou de wilaya, exige une revue en hausse de leur statut et un recyclage intensif pour garantir un encadrement de toutes les opérations.

La relance de la formation moyenne agricole et de la vulgarisation. La durabilité des entreprises agricoles est liée à la situation successorale des exploitations agricoles. L'exode des jeunes ruraux fils de vieux exploitants ayant des terres et/ou des activités rurales doit être ciblé par une qualité de la formation spécifique et par une meilleure prise en charge des préoccupations qu'ils expriment.

Les canaux de communication et d'information des ruraux se résument en ces petits flashes donnés par la commune suite aux messages et invitation des autorités de wilaya à ceux qui sont les plus proches. L'information et la communication doivent être totalement revues au niveau de la commune. Il me semble judicieux de créer au niveau de la commune une instance d'information et de communication plus autonome par rapport au PAPC.

Un des points faibles de la politique de développement rural réside dans l'accompagnement et la structuration collective des acteurs du monde rural. Les organisations agricoles et rurales algérienne ne possèdent encore que trop rarement un réel poids décisionnel et demeurent encore trop souvent liées à des impulsions extérieures au tissu socioéconomique local. Ainsi, même si les politiques rurales mises en œuvre affichent leur volonté de promouvoir des approches intégrées et territorialisées fondées sur l'implication d'une pluralité d'acteurs, leur conception reste un processus encore trop largement centralisé, descendant et insuffisamment approprié par les acteurs locaux. Au-delà du manque de moyens, les difficultés rencontrées par les agriculteurs à s'organiser sont également liées à un cadre institutionnel trop contraignant et aussi à un déficit de confiance vis-à-vis des autorités nationales.

La société civile dans son ensemble contribue également à cette dynamique. Toutefois, en dépit de ce dynamisme, la société civile pâtit d'un niveau d'organisation – et d'instruction – toujours insuffisant, ce qui nuit à sa capacité à affirmer ses intérêts et à se saisir pleinement des questions de développement. En outre, les organisations existantes demeurent trop souvent des relais de l'administration centrale et sont encore trop dépendantes de l'existence de financements extérieurs. Les besoins en matière d'accompagnement technique et financier restent importants afin de poursuivre la dynamique de structuration et d'autonomisation de ce tissu social en pleine mutation.

La gouvernance locale, que devait impliquer une intégration et participation des acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre d'actions de développement dans leurs territoires, se caractérise encore et toujours par une concentration et/ou une asymétrie des pouvoirs au profit de l'administration centrale. La participation insuffisante des différents strates de la société rurale aux processus de décision qui en résulte constitue aujourd'hui un des goulots qui empêche l'apprentissage et la capitalisation de mode de gouvernance responsable. Dans la dynamique souhaitée c'est avant tout le rôle de l'Etat vis-à-vis des territoires ruraux qu'il convient de redéfinir en profondeur et recentrer sur deux types de missions :

1- les missions dites "classiques" vis-à-vis des territoires ruraux tel que l'aménagement de l'espace en vue de l'amélioration de l'équité et de l'attractivité territoriale, doivent rester de la responsabilité de l'Etat on particulier au travers des infrastructures lourdes ou encore à la définition de stratégies de développement à long terme et à la politique de formation.

2- La mission de financement constitue une autre mission que l'Etat, en cohérence avec ses partenaires, assurer, activer et adapter à l'ensemble des outils à sa disposition (subventions, investissements, crédit) pour contribuer ainsi à "irriguer" les territoires ruraux. L'évaluation de la bonne utilisation des deniers publics doit être une tradition à laquelle concourent l'administration, les élus (parlement local et national) et la société civile. Pour cela, il est temps de légiférer, d'une manière claire et obligeante, le droit à l'information (mise à la disposition et publication à accès public des données) des citoyens particulièrement les chercheurs.

En fin nous sommes conscients que par ce modeste travail nous n'avons beaucoup donné pour mieux étayer toutes les questions du développement de la production animale dans le cadre de la nouvelle politique agricole, mais ce qui est sûr que notre formation s'est trouvée enrichie.

Une des questions à traiter est : Comment concilier l'enjeu du Développement Durable avec le besoin de relance du renouveau rural ?

En fin, à travers cette partie on a voulu mettre en relief les contraintes et les atouts de l'expérience acquise lors des précédents programmes de développement sectoriel en exploitant les résultats de l'étude sur la mise en œuvre du PNDRA et l'étude des objectifs et des réalisations de la PRR à travers son outil privilégié les "PPDRI".

Par ailleurs, l'expérience Algérienne de développement rural continue à nous étonner: un programme agricole qui est engagé 2000 (PNDA) a été prolongé, à la fin de son cycle, par des actions de développement rural (PNDRA) comme processus permettant de corriger les erreurs. En 2006, un programme de développement rural (PRR) est lancé a été très vite prolongé par un programme de développement agricole (PRAR). Ces deux secteurs qui traditionnellement sont complémentaires et même usant de la même logique de développement se trouvent alors en situation de concurrence sur les fonds financiers à recevoir des pouvoirs publics.

L'évaluation que nous avons entreprise, permet en plus de l'apprentissage de l'instauration de tradition d'évaluation des politiques publiques, nous permet aussi de rendre compte, de manière cohérente, du déroulement du processus de réalisation pour atteindre les objectifs affichés par les gouvernements qui se succèdent. Toutefois, la qualité des systèmes d'information et l'absence de perspective (« et si c'était à refaire») sont des éléments de blocages essentiels qui expliquent les difficultés d'évaluation des actions de développement.

Souvent, on consacre plus de temps à reconstituer des données de suivi lacunaires au détriment de l'analyse. Les résultats des études menées dans certains pays d'Afrique aboutissent à des résultats proches. Ainsi dans les pays des grands lacs, « les capacités institutionnelles disponibles ne sont pas compatibles avec les exigences d'un système efficace de suivi-évaluation » (P. F. Ndimira Luc D'Haese J. Ndimubandi. 2004), celle menée en Tunisie déplore le manque de diagnostic de la situation socio-économique de la

zone à la phase de préparation du projet (Bel Hassen Abdelkafi ; Mohamed Louhichi,

A partir de l'analyse des données existantes et de la procédure de mise en œuvre du PNDA et de la politique de renouveau rural, il est possible de construire de nouvelles pratiques rigoureuses pour analyser l'impact et l'incidence des actions de développement rural sur les diverses communautés rurales réparties sur des territoires divers.

Le renouveau rural ne se limite pas à la gestion des ressources naturelles mais doit prendre en charge le développement des zones rurales, il doit également permettre la mise en place des conditions d'accroissement de la productivité agricole et de valorisation économique de tous les systèmes de production et de toutes les activités permettant le dégagement de revenus pour les populations. Il suppose aussi le plein emploi et l'élargissement des opportunités, la créativité et de l'initiative locale de tous les acteurs sociaux.

Par ses objectifs, ce développement vise ainsi le maintien de la population rurale et la mise en valeur des ressources disponibles par des actions d'aménagement des territoires prenant en compte le présent de la jeunesse rurale et ses aspirations tout en sauvegardant les chances des générations futures à une vie meilleure dans leurs territoires mieux protégés avec des ressources mieux nanties. À terme ce développement vise également à impliquer les populations concernées et à les associer dans l'élaboration et l'exécution de projets économiques viables. Dans tous les cas, l'approche est délicate et les enjeux particulièrement importants.

L'optique de développement soutenable (ou durable) devra donc privilégier ici «le long terme sur le profit à court terme ou sur la solution de facilité» (SAHLI, 2006).

L'évaluation permet également de souligner que la stratégie devant impulser le renouveau rural se heurte à une absence de transparence dans le financement des actions entreprises puisque les populations cibles n'en bénéficient pas directement de ces aides et subventions.

La lutte contre l'exode rural ne peut se concrétiser qu'à travers une amélioration durable et réelle des conditions de vie des populations rurales. Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) semble théoriquement être une stratégie dont l'impact sera positif si les conditions de son application se font selon la conception initiale.

L'analyse des données relatives aux taux et à la nature des actions des projets concrétisés dans le territoire de la wilaya permet de noter que les différentes actions réalisées dans différents secteurs (forêt, hydraulique, travaux publics, habitat, éducation, etc.) sont en majeure partie des actions à usage collectif particulièrement celles des travaux forestiers (45,94% des actions sont des travaux forestiers).

Seule une nouvelle approche du développement rural axée dans un premier temps sur une typologie des espaces ruraux et des exploitations agricoles dans le but d'identifier et



d'évaluer leurs potentiels tant agronomiques, forestiers qu'humains permettra de cibler des projets fiables. La gestion participative sera le second palier incontournable et doit constituer une alternative et une nouvelle méthode tendant, avec un minimum de rigueur et de sensibilisation, à ouvrir le champ de la concertation entre une administration forestière, agricole et la population rurale au fait des réalités sociales et des niveaux de dégradation des ressources. (Benabdelli, 2010).

La croissance économique seule ne conduit pas automatiquement à un progrès du développement humain. Les politiques en faveur des pauvres et les investissements significatifs dans les capacités des personnes, en mettant l'accent sur l'éducation, la nutrition et la santé, ainsi que sur les compétences professionnelles, peuvent étendre l'accès à un travail décent et permettre un progrès durable. L'histoire nous montre que le meilleur moment pour réduire les déficits se situe après le démarrage de la croissance économique.

Comme John Maynard Keynes l'a indiqué succinctement il y a 75 ans, « L'expansion, non la récession, est le bon moment pour l'austérité ».

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ADDI, Lahouari. De l'Algérie précoloniale à l'Algérie coloniale. Edition ENL. Alger. 1985
- AGERON, C.R., 1977. Histoire de l'Algérie contemporaine, PUF – Que sais-je ?, N° 400.
- AGUILAR F.V. Jr. Clash of spirits: the history of power and sugar planter hegemony on a Visayan Island., University of Hawai'i Press, Honolulu, 1998.
- ALATAS, S.H. The myth of the lazy native: a study of the image of the Malays, Filipinos and Javanese from the 16th to the 20th century and its function in the ideology of colonial Capitalism, Routledge, London, 1977.
- AMARTYA Sen. L'économie est une science morale, La Découverte, 1999.
- ANAT, PNUD. Carte de la pauvreté en Algérie. 2001. Alger, 104 pages
- ANTOINE, Philippe. ; LABBE, Dominique. , 1977. L'inflation En Algérie. Revue Mondes en développement, N° 17, ISMEA.
- ARABI, Mourad. KEDAID, Oum Elkhir, et al. mars 2004. Bilan de l'enquête sur la défense et restauration des sols (DRS) en Algérie, In Sécheresse N° 1, vol 15.
- ASHLEY C and MAXWELL S. Rethinking rural development, Development Policy Review 19, 2001, p.395–425.
- ASSIDON Elsa. Les Théories économiques du développement, La Découverte, coll. « Repères», 1992. Une présentation claire, peu formalisée et synthétique des débats économiques sur le développement.
- AVNER Greif. Institutions and the Path to the Modern Economy. Lessons from Medieval Trade, Cambridge, Cambridge University. Press, 2006, p. 1-23.
- BACI, Lazhar., 1994. Les réformes agraires en Algérie, Cahiers Options Méditerranéennes, vol 36, page 285 à 291.
- BAIROCH, Paul. Mythes et paradoxes de l'histoire économique, La Découverte, 1994.
- BALASSA, B. Development Strategies in Semi-Industrial Economies. Oxford University Press, Oxford, 1982.
- BARBIER Edward B. "Cash Crops, Foods Crops, and Sustainability: The Case of Indonesia." World Development. vol. 17. no. 6, 1989.
- BARICHELLO R. and PATUNRU A. Agriculture in Indonesia: Lagging Performance and Difficult Choices, CHOICES. The magazine of food, farm, and resource issues 24, 2, 2009.
- BAXTER J. « Ruée sur les terres africaines », Le Monde diplomatique, janvier 2010.
- BAYLY C. A. La naissance du monde moderne (1780-1914). Les Éditions de l'Atelier, Paris, 2006.
- BECK. P. Ce que l'on dit et ce que l'on ne dit pas, Centre d'éthique, Planète Vie, LLB, 16 mars 2006.
- BEDRANI Slimane et CHERIET Fouad. Quelques éléments pour un bilan d'un demi-siècle de politiques agricoles et rurales. Les cahiers du CREAD n°100. 2012.
- BEDRANI, Slimane. (Sous la Direction de). La politique agraire: intégration intersectorielle et évolution structurelle. In «Les politiques agraires en Algérie: Vers l'autonomie ou la dépendance». Cahiers du CREAD. 1980.
- BEDRANI, Slimane. 2008. In El Watan N° 5335 du 25 mai 2008.
- BEL HASSEN Abdelkafi, LOUHICHI Mohamed. Expérience tunisienne en matière de

- développement rural intègre. *Medit*, vol 7, n.2, (June 1996), pp. 23-29.
- BELLO W. et al. *A Siamese Tragedy*, Zed Books, London, 1998.
- BENABDELI, Khelloufi., LOUISSI, M. et BELHADI, A. 2010. Impact de la gestion négative des ressources naturelles (sol et eau) sur les potentialités alimentaires dans le monde arabe : cas de l'Algérie. Séminaire international sur la sécurité alimentaire et le libre-échange. AMAECO Rabat (Maroc) 25-26 juin.
- BENACHENHOU, A. 1979. *L'Exode rural en Algérie*. Alger, ENAP, 144 pages.
- BENDJEFFAL, B. & BENABDELI, K. Participative approach in the Algerian policy of rural development: Analysis of its application. In *J.Appl.Environ. Biol.Sci. TextRoad Publication*. 2016 6. (10) 95-108.
- BENDJEFFAL, B. & BENABDELI, K.). Analysis of the Algerian experience of agricultural and rural development. *Journal of African Studies and Development*, (2015. 7(7), 189 - 199.
- BENISSAD, M.E.H., 1979. *Economie du développement de l'Algérie (1962-78)*. Sous-développement et socialisme, 2ième Edition, OPU, Alger et Economica, Paris.
- BERGERET P. *Paysans, Etat et marches au Vietnam*, Karthala, Paris, 2002.
- BERNIER X. *Les mutations des espaces ruraux dans les Pays en Voie de Développement*, Economica, Paris, 1997.
- BERNSTEIN H. et al. *The Food Question, Profits versus People?* Earthscan Publications, London, 1990.
- BERQUE, J.,. *Les structures sociales du Haut Atlas*. Paris. 1955
- BERTHELOT J. *L'agriculture, talon d'Achille de la mondialisation, Clé pour un accord agricole solidaire à l'OMC*, Le Harmattan, Paris, 2001.
- BESSAOUD, Omar. *La stratégie de développement rural en Algérie*. Options Méditerranéennes CIHEAM IAM de Montpellier, 2006 ; A / n°71
- BESSAOUD, Omar., 1980. La révolution agraire en Algérie : continuité et rupture dans le processus de transformations agraires. In *Tiers-Monde*, tome 21 n°83, pp 605-626.
- BOOMGAARD P. The long goodbye? Trends in forest exploitation in the Indonesian Archipelago, 1600–2000, in Boomgaard.
- BORRAS, S.M. and FRANCO J. Contemporary discourses and contestation around pro-poor land policies and land governance. *Journal of Agrarian Change*. 10(1), 2010, p.1–32.
- BOURENANE, N., 1982. Les causes structurelles de la crise de l'agriculture Algérienne, in « *Les politiques agraires en Algérie : Vers l'autonomie ou la dépendance* ». Cahiers du CREAD, page 175 à 229.
- BOUSSARD J. M. «L'œuvre d'Amartya Sen et l'agriculture », séminaire de politique agricole de la Société française d'Économie Rurale, 9 avril 1999, p 1-11.
- BOUYACOUB Ahmed. Le paradoxe de la consommation inégalitaire en Algérie. Texte publié dans *El Watan* du 17 septembre 2009, rubrique "Débats-Idees.
- BRAUDEL F. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, Tome II, Les jeux de l'échange*, Paris, Armand Colin, Paris, 1979.
- BRAUDEL F. *La dynamique du capitalisme*, Arthaud, Paris, 1985.
- BROWN L. *The New Geopolitics of Food*, Foreign Policy, mai 2011 BRYANT.
- BRUNEL, Sylvie. *Le Sous-développement*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1996. Une

synthèse claire par une spécialiste de la question, engagée aussi bien d'un point de vue universitaire que militant dans le développement.

BUTTEL F.H. et GOODMAN D., "Class, State, Technology and International Food Regimes, An Introduction to recent trends in the sociology and political economy of agriculture", *Sociologia Ruralis*, Vol. XXIX, 1989, p.86-117.

CERNEA, M. *Putting People First: Sociological Variables in Rural Development*, Oxford, 1985. Oxford University Press.

CHAMBERS R.. *Rural Development: Putting the Last First*, Harlow, Longman .1983.

CÔTE, M. *Pays, Paysages, Paysans d'Algérie*, Paris, CNRS. 1996

COULOMB P. De la terre à l'Etat: droit de propriété, théories économiques, politiques foncières. In : Jouve A.-M. (ed.), BOUDERBALA N. (ed.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens: à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier: CIHEAM, 1999 . p. 13-40 (Cahiers Options Méditerranéennes; n° 36) (CIHEAM -IAM Montpellier, 1999)

COURLET, C., PECQUEUR, B. Districts industriels, systèmes productifs localisés et développement. In ABDELMALKI, L. et COURLET, C. (édit.) *Les nouvelles logiques du développement*. Paris : L'Harmattan, 1996.

CRAMB R. A . *Land and longhouse: agrarian transformation in the uplands of Sarawak* NIAS Press, Copenhagen, 2007.

DECOURTIEUX. O. *Du riz et des arbres, L'interdiction de l'agriculture d'abattis-brûlis, une constante politique au Laos*, IRD- Karthala, Paris, 2009.

DELER J.P. Mutations économiques et recompositions territoriales en Asie du Sud et du Sud-Est, Introduction, *Ann. Géo.*, n° 671-672, 2010, p. 4-6.

DUFUMIER M. *Slash-and-Burn, Intensification of Rice production, Migratory Movements, and Pioneer Front Agriculture in Southeast Asia*, *Moussons*, n° 9-10- *Agriculture in Southeast Asia: an Update*, 2006,1, p.7-32 DUFUMIER.

ECREMENT, Marc., 1986. *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle de développement de l'Algérie 1962-1985*, Edition ENAP-OPU, Alger, PU de Grenoble.

ESTOUBLON et LEFEBVRE. 21 février 1903. *Code annoté de l'Algérie*. Tome II, Alger.

FABRE R. *Paysans sans terres, Les moissons de l'agro politique* Edition Dunod, Paris, 1978.

FAO. *La communication pour le développement rural. Instructions et directives à l'intention des planificateurs du développement et des élaborateurs de projets*. Rome. 1989. <http://www.fao.org/docrep/t7974f/t7974f00.htm>. Consulté le 16/07/2016.

FAO. *La dynamique des sociétés rurales face aux projets participatifs de développement rural: réflexions et propositions d'action à partir d'expériences d'Afrique de l'Ouest*. Rome 1997. 150 pages.

FAO. *The state of the food insecurity in the world. The report 2011 on the hunger: persistent volatility and firmness of food prices*. Rome.

FAO. *World agriculture: towards 2015/2030*. J. Bruinsma (ed.), Earthscan. Publications, London, 2003.

FEI J. and RANIS G. *Development of the Labour Surplus Economy, Theory and Policy*,

Yale University Press, New Haven, 1964.

FELIPE González De Canales, 2012, in.[http://www.oecd.qc.ca/fichiers/oecd/fichiers/13-6\\_jerry\\_espada\\_cahier\\_recherche\\_cau.pdf](http://www.oecd.qc.ca/fichiers/oecd/fichiers/13-6_jerry_espada_cahier_recherche_cau.pdf), page 11, consulté le 18/05/2016.

Gallisot René (1968). Attempt to define the mode of production of the pre-colonial Algeria. In *Algerian J.* 2:385-412.

GALLISOT, R., 1968. Essai de définition du mode de production de l'Algérie précoloniale. In *Revue Algérienne*, Vol n°2, juin 1968, page 385 à 412.

HERSI, Abdurahman., 1980. Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962, OPU, 2ième Edition, Alger.

HIRSCHMAN .A.O. L'économie comme science morale et politique, Paris, Gallimard – Le Seuil, Hautes Etudes, 1984, pp.69-90.

HIRSCHMAN Albert O. Stratégie du développement économique, Paris, Editions Ouvrières. 1964.

HIRSCHMAN Albert O. L'économie comme science morale et politique, Paris,. Ed. Gallimard /Le Seuil. Collection Hautes Etudes, 1984, pp.43-68.

In.[www.iamb.it/share/img\\_new\\_medit\\_articoli/801\\_23hassen.pdf](http://www.iamb.it/share/img_new_medit_articoli/801_23hassen.pdf). Consulté le 16/07/2016. NewMeditN°2/96.

ITAD.. Commission européenne : Gestion du Cycle de Projet Guide Récapitulatif des Formations. ITAD Ltd, Hassocks, West Sussex. 2001. 65 p.

KEDAID UE, Arabi M.). Review of the investigation and defense soil restoration (DRS) in Algeria. In (*Secheresse*) Review. 2004. 1:15.

KEDDACHE, M. SARI, D. L'Algérie dans l'histoire : La résistance politique (1900-1954), Bouleversements socio-économiques. Edition OPU, ENAL, Alger. 1989.

LABBE D, Antoine P. Inflation in Algeria. In. (*Worlds in Development*) Review. ISMEA. 1977 p. 17.

LACOUR, C. Tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation. In

LESSENICH, S). Die Neuerfindung des Sozialen. Der Sozialstaat im flexiblen Kapitalismus. Ed Bielefeld. P.170. in Deutsch. In English: «The reinvention of the social. The social State in the flexible capitalism». 2008.

MADR-NDRC. Politique de renouveau rural. Août 2006. document officiel.

MADR. Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014. Alger .Novembre 2010.

MAILLAT D., KEBIR L. Learning région et systèmes territoriaux de production. In *Revue d'Economie régionale et Urbaine*, n° 3, 1999.

MALASSIS. Louis. Agriculture et processus de développement : Essai d'orientation pédagogique. Unesco Paris 1973.

MARROU, Henri-Irénée, De la connaissance historique. Paris, éditions du Seuil. 1954. 300 p.

MERAD BOUDIA, A. La formation sociale Algérienne pré-coloniale-Essai d'analyse théorique, Thèse de Doctorat d'Etat es-Sciences Economiques, Alger. 1977.

MOLINA, I. La politique agraire : Intégration intersectorielle et évolution structurelles. In « Les politiques agraires en Algérie : Vers l'autonomie ou la dépendance». Cahiers du CREAD, 1982, Pages 235 à 443.

- NDIMIRA P.F, D'HAESE Luc, NDIMUBANDI J. Suivi et évaluation des Projets de Développement Rural dans la Région des Grands Lacs d'Afrique. Leçons tirées des expériences du Burundi en matière de suivi-évaluation des projets agricoles. Institute of Development Policy and Management University of Antwerp. April 2004.  
URL [www.uantwerpen.be/images/uantwerpen/container2143/files/Publications/DP/2004/02-Ndimira-DHaese-Ndimubandi.pdf](http://www.uantwerpen.be/images/uantwerpen/container2143/files/Publications/DP/2004/02-Ndimira-DHaese-Ndimubandi.pdf). Consulté le 16.07.2016.
- NEDJRAOUI, D.,. Gras land and pasture crops, Rapport FAO, profiles Algérie, Country pastures/ Forage resource. janvier 2001
- NIKITIN. Marc. Utilités et méthodes de l'histoire pour les sciences de gestion. Laboratoires Orléanais de Gestion (LOG), document de recherche N° 1997-5, IAE, 29 p.5.
- NORTH D.C Institutions, Institutional change, and economic performance, New York, Cambridge University Press. 1990.
- NORTH D.C. "Institutions" Journal of economic Perspectives, vol.5, n°1, 1991, p97-112.
- NORTH D.C. The New institutional Economics and Third World Development, Routledge. 1997.
- NORTH D.C. "Economic Performance through Time". American Economic Review. vol.84, n°3. 1994.
- PALLOIX Christian A propos de la distinction entre institution et organisation chez les institutionnalistes – Apports et limites, Revue Economie et Institutions, n° 1. 2002.
- PALLOIX Christian. " Monnaie de crédit et capital financier chez Rudolf Hilferding ", Amiens, Journées d'études internationales d'Amiens " Les économistes autrichiens 1870-1939 ", 19-21 mai 1999.
- PALLOIX Christian. "Eléments pour une théorie hétérodoxe de l'économie industrielle" dans Palloix C. & Rizopoulos Y. (Coord.), Firmes et Economie industrielle, Paris, Le Harmattan. 1997.
- PALLOIX Christian. "Industrialisation et Financement lors des deux plans quadriennaux (1970-1977), Revue Tiers-Monde, T. XXI, n°83. juillet-septembre 1980b. pp. 531-555.
- PALLOIX Christian. "Un essai sur la formation de la classe ouvrière algérienne (1963-1978)", Revue Tiers-Monde, T. XXI, n°83, juillet-septembre [1980a], pp. 557-574.
- PALLOIX Christian. Société et Economie- L'industrie et les marchands. Paris. Le Harmattan. 1996. 240 pages.
- PECQUEUR, B. (éditeur) Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris : Editons l'Harmattan, 1996.
- PECQUEUR, B. Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement? Actes du colloque international UMR SAGERT, 25-27 février 2003, Montpellier.
- PELLISSIER J.-P., FRAYSSIGNES J., AHMED Z. Les territoires ruraux en Méditerranée. Quelles politiques publiques pour accompagner les dynamiques de développement. Montpellier : CIHEAM, 2015. 218 p. in (Options Méditerranéennes, Série A : Séminaires Méditerranéens, n. 112).
- PREBISH R. Le développement économique de l'Amérique Latine et ses principaux problèmes, Nations Unies, reproduit dans Economic Bulletin for Latin America, 7.02.1952.
- PRENANT, A. La propriété foncière des citadins dans la région de Tlemcen et de Sidi Bel-Abbes, In Annales algériennes de géographie, n° 3, janvier-juin, 1967.

- RAFFINOT, M. L'appropriation (ownership) des politiques de développement: de la théorie à la pratique ». Ed , Mondes en développement. 2010; 149/1: 87-104.
- RALLET, A. Ressources spécifiques et ressources génériques : une problématique pour le développement local. In ABDELMALKI, L. et COURLET, C. (édit.) Les nouvelles logiques du développement. Paris : L'Harmattan, 1996.
- RASTOIN Jean-Louis et BENABDERRAZIK El Hassan. Céréales et oléo protéagineux au Maghreb Pour un co-développement de filières territorialisées. IPMED. Mai 2014. Chap1 Algérie : Une agriculture sous fortes contraintes/disponible In.  
[http://www.ipemed.coop/adminIpemed/media/fich\\_article/1403001997](http://www.ipemed.coop/adminIpemed/media/fich_article/1403001997)
- REQUIER-DESJARDINS, D. L'économie du développement et l'économie des territoires: vers une démarche intégrée ? In ABDELMALKI, L. et COURLET, C. (édit.) Les nouvelles logiques du développement. Paris : L'Harmattan, 1996.
- REVUE "Algérie verte" N°3, 3ième trimestre 1987.
- SACHS, Ignacy. L'Écodéveloppement : stratégies de transition vers le XXIe siècle, Syros/ Alternatives économiques, 2e édition. 1996.
- SARI, D et KEDDACHE M. The Algeria in history: Political resistance (1900-1954). Socio-economic upheavals. Ed. OPU and Ed, ENAL, Algiers.1983.
- SEKIA, F. Le développement régional à la lumière de la nouvelle théorie de la croissance. Thèse doctorat, novembre 2000. Université des sciences et technologies de Lille, Faculté des sciences économiques et sociales.
- STIGLITZ, Joseph. Un autre monde. Contre le fanatisme du marché, Fayard, 2006.
- STORA, Benjamin. , 2004. Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance (1962-1988), Collection Repères histoire, Edition, Découverte, Paris, Edition Hibr, Alger, 2012.
- TIDAFI, T.. L'agriculture Algérienne et ses perspectives de développement. Ed Maspero, Paris. 1969.
- TREILLET, Stéphanie. L'Économie du développement, Nathan, coll. « Circa », 2002.
- TRICART, Jean L.F., 1984. Quelques réflexions éco géographiques sur le développement rural. Page 1 à 14, Éditions de l'ORSTOM in Collections MÉMOIRES « Le développement rural en question », PAYSAGES, ESPACES RURAUX, SYSTÈMES AGRAIRES Maghreb - Afrique noire - Mélanésie N° 106 PARIS, 1984.ADDI Louari (1985). From Pre-colonial Algeria to colonial Algeria. Ed. ENL, Algiers.
- VAN HECK, Bernard. Développement participatif: Directives sur Participation des bénéficiaires dans le développement agricole et rural Institutions rurales et de service de participation, Division du développement rural, FAO, Rome. 2ième Edition. Septembre 2003.
- WILLIAMSON Oliver E. Les institutions de l'économie, Paris, Inter Editions, 1994, 404 pages.
- WILLIAMSON Oliver E. The mechanisms of governance, New-York/Oxford, Oxford University Press, 1996, 422 pages.
- WINTERS M.S. Accountability, Participation and Foreign Aid Effectiveness. International Studies Review2010; 12: 218-243.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 / Les objectifs du Millénaire pour l'Algérie

#### **Objectif 1 : Réduire la pauvreté extrême et la faim :**

Une réduction de moitié de 1988 à 2000. Celui-ci est passé de 1,9 % à 0,8 %.

La proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale de 1992 à 2002 : de 9,5 % à 10,4%. Si cette tendance venait à se prolonger, l'objectif de réduire ce taux de moitié à l'horizon 2015 ne sera pas atteint.

La proportion de la population n'atteignant pas le minimum calorique (Equivalant à 2100 calories par personne) devrait être atteint du fait qu'elle est passée de 3,6 % en 1988 à 1,6 en 2004.

#### **Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous :**

Le taux net de scolarisation dans le primaire sur la période 1999-2004 : 97 %. Cette tendance nous permet d'avancer que l'objectif de 100% de taux net de scolarisation pourrait être atteint.

Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans : 90 % de taux d'alphabétisation en 2002. Ce taux pourrait atteindre les 100 % à court terme.

#### **Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :**

La parité filles / Garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (1er et 2ème cycle) : 0,89, 0,95 et 1,34 (1990-2004).

Une évolution quantitative des effectifs de sexe féminin dans l'enseignement supérieur (2000-2005)

Le taux de féminisation (2000 à 2005) est passé au plan des effectifs en graduation de 52,6 % à 55,5 %, en post graduation de 39,0 % à 43,6 %, au plan des diplômées de 57,1 % à 61,0 % et au plan des enseignantes de 27,0 % à 34,1 %.

Les parités hommes/femmes, en matière d'alphabétisation (15 à 24 ans), s'atténuent progressivement pour atteindre en 2002, une proportion de 91 % alors qu'elle était, en 1997, de 72 %.

La population active féminine a augmenté à un rythme annuel moyen de plus de 5 % entre 1997 et 2004, alors que celui de la population active masculine n'a progressé que de 2,5 %. Cette progression rapide est le fait principalement de la population occupée féminine qui a enregistré 6,3 % de croissance en moyenne annuelle, contre 4,2 % pour l'emploi masculin.

#### **Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans :**

De 1985 à 2004, ce taux est passé de 50,5 pour mille à 30,5 pour mille de cas de mortalité infantile (0-1 ans), de 9,9 pour mille à 5,3 pour mille de cas de mortalité post-infantile (1-4 ans) et de 60,3 pour mille à 35,5 pour mille de cas de mortalité infanto-juvénile.

En 2002, la proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole représentait 90,6 % contre 85,7 en 1992. L'écart entre les sexes n'est pas particulièrement marqué (89,9 % pour les garçons et 91,2 % pour les filles), alors que le milieu rural accuse un léger retard sur l'urbain (88,8 % contre 92,1 %).



En 2015: un taux de vaccination de près de 98 %,.

**Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle :**

Le taux de mortalité maternelle est passé de 75,5 pour 100.000 naissances vivantes en 1995 à 37 pour 100.000 naissances vivantes en 2004.

Le taux des accouchements assistés par le personnel de santé qualifié, de 76 % en 1992 à 94,6% en 2004.

L'objectif étant de réduire ces taux de trois quarts entre 1990 à 2015.

**Objectif 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies transmissibles:**

L'objectif à atteindre à l'horizon 2015 est de stopper la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle.

Le taux d'utilisation de la contraception qui était estimé à 50,9 % des femmes mariées en âge de procréer en 1992, atteint en 2002, 57,0 % dont 51.8 utilisent des méthodes modernes.

**Objectif 7 : Assurer un environnement durable :**

La planification des actions à long terme ciblant des zones prioritaires va porter le taux de couverture du nord de l'Algérie de 11 % à près de 13 % par la plantation de 1.245.900 Ha sur 20 ans (horizon 2020).

En matière de zones humides, il a été classé à ce jour 42 sites de valeur internationale d'une superficie totale de 2.943.328 ha.

En 2000 : 82 % de la population ont accès à l'AEP et 73% à l'assainissement.

**Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (cible et indicateurs ouverts)**

ANNEXE 2 : Classement de la wilaya de Mascara par filière

Filières végétales et animales	Production 2013 (Unité Quintal sauf précision)	Classement National 2013
Céréales	2 300 000	6 <sup>ème</sup>
Cultures fourragères	1 470 000	6 <sup>ème</sup>
Légumes secs	53 800	6 <sup>ème</sup>
Maraichage	7 214 000	5 <sup>ème</sup>
Pommes de terre	3 172 000	4 <sup>ème</sup>
Oignon	2 150 000	1 <sup>ère</sup>
Viticulture	208 370	8 <sup>ème</sup>
Agrumes	360 700	9 <sup>ème</sup>
Noyaux / pépins	171 800	24 <sup>ème</sup>
oléiculture	420 800	3 <sup>ème</sup>
Viandes rouges	58 500	30 <sup>ème</sup>
Viandes blanches	135 000	11 <sup>ème</sup>
Lait (1000 L)	47 958	31 <sup>ème</sup>
Collecte lait (1000 L)	21 847	12 <sup>ème</sup>
Œufs (1000 Unités)	232 000	8 <sup>ème</sup>
Miel	1 300	18 <sup>ème</sup>
Laine	5 300	21 <sup>ème</sup>

## ANNEXE 4

### La ruralité:

#### Un poids économique et social important

✓ Populations rurales :  
13 800 000 habitants (à fin 2006)  
,soit 40,5% de la population totale.  
( une tendance à la progression :  
12 100 000 en 1998)

✓ Nombre de ménages ruraux :  
1.850.000 ménages

✓ Populations rurales jeunes : 70%  
ont moins de 30 ans dont 50%  
masculin et 50% féminin

✓ Agglomérations rurales : 3476  
sur un total de 4 055

✓ Communes rurales : 979 sur un  
total de 1 541 .

#### Population rurale

■	415 000 to 1 004 000	(11)
■	226 000 to 415 000	(12)
■	134 000 to 226 000	(12)
■	6 000 to 134 000	(13)

### Carte de la répartition de la population rurale par wilaya et par classe



Source: SNADDR 2007  
(données de base: DPAT-wilaya  
décembre 2006)

## ANNEXE 5: Les indicateurs de développement humains pour l'année 2011

PAYS	Classement pays Arabes	Classement à l'IDH selon PNUD 2011	Valeur IDH	Espérance de vie à la naissance	Durée moyenne de Scolarisation	Durée attendue de scolarisation	RNB/habitant 2005\$ ppa constant	Classement IDH selon (RNB/Hab)	IDH non monétaire (valeur)
EAU	01	30	0.846	76.5	9.3	13.3	59.993	-27	0.813
Qatar	02	37	0.831	78.4	7.3	12.0	107.721	-36	0.757
Bahreïn	03	42	0.806	75.1	9.4	13.4	28.169	-14	0.806
KSA	04	56	0.770	73.9	7.8	13.7	23.274	-19	0.765
Koweït	05	63	0.760	74.6	6.1	12.3	47.926	-57	0.705
Libye	06	64	0.760	74.8	7.3	16.6	12.637*	0	0.795
Liban	07	71	0.739	72.6	7.9*	13.8	13.076	-10	0.760
Oman	08	89	0.705	73.0	5.5*	11.8	22.841	-50	0.671
Tunisie	09	94	0.698	74.5	6.5	14.5	72.81	2	0.745
Jordanie	10	95	0.698	73.4	8.6	13.1	5.300	9	0.773
Algérie	11	96	0.698	73.1	7.0	13.6	7.658	-5	0.739
Egypte	12	113	0.644	73.2	6.4	11.0	5.289	-6	0.686
Palestine	13	114	0.641	72.8	8.0*	12.7	2.656**	23	0.750
Syrie	14	119	0.632	75.9	5.7*	11.3	4.243	-5	0.686
Maroc	15	130	0.582	72.2	4.4	10.3	4.196	-15	0.606
Iraq	16	132	0.573	69.0	5.6	9.8	3.177	-3	0.616
Yémen	17	154	0.462	65.5	2.5	8.6	2.213	-11	0.471
Mauritanie	18	159	0.543	58.6	3.7	8.1	1.859	-10	0.472
Comores	19	163	0.433	61.1	2.8*	10.7	1.079	9	0.488
Djibouti	20	165	0.430	57.9	3.8*	5.1	2.335	-25	0.420
Soudan	21	169	0.408	61.5	3.1	4.4	1.894	-21	0.402

Source : AQUASTAT 2005

## ANNEXE 6

### Evolution du taux de chômage en Algérie

Taux de chômage	2003	2004	2007	2008	2010
Urbain	24%	22%	14,2 %	11,6 %	10,6 %
Rural	23%	21%	13,1 %	10,1 %	8,7 %
Ensemble	24%	21%	13,8 %	11,3 %	10,0 %

*Source : Elaboré par les auteurs sur la base des données ONS*

## ANNEXE 7

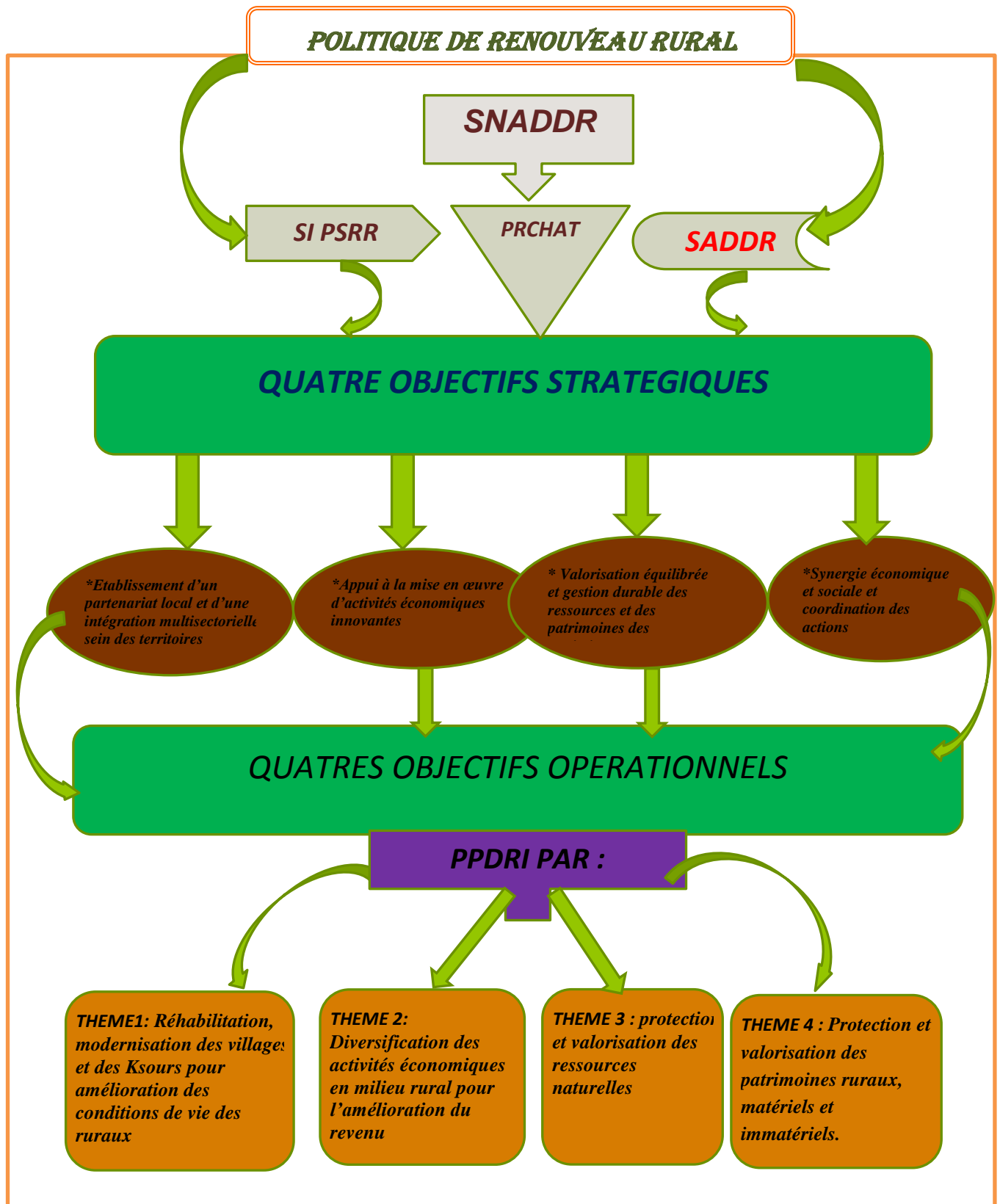
### Assainissement et eau potable en Algérie

	1990	2010
Installations d'assainissement améliorées en milieu rural (% de la population rurale y ayant accès)	77	88
Installations d'assainissement améliorées en milieu urbain (% de la population urbaine y ayant accès)	99	98
Source d'eau améliorée, en milieu rural (% de la population rurale y ayant accès)	88	79
Source d'eau améliorée, en milieu urbain (% de la population urbaine y ayant accès)	100	85

*Source : D'après les données de la Banque Mondiale*

*Classement des 32 communes rurales au Mascara en fonction de quelque indice de développement.*

WILAYA	CODE	COMMUNE	IDRD	CLASS IDR	IDHS	CLASS IDHS	IDS	CLASS IDS	IDEd	CLASS IDEd	ICV	CLASS ICV	IDER	CLASS IDER
<b>MASCARA</b>														
MASCARA	2903	TIZI	0,639	53	0,662	136	0,510	160	0,595	580	0,945	39	0,364	394
MASCARA	2905	MAOUSSA	0,627	122	0,630	366	0,502	458	0,557	768	0,933	70	0,395	149
MASCARA	2909	ZELMATA	0,614	257	0,635	308	0,490	860	0,575	681	0,924	106	0,338	552
MASCARA	2911	AIN FERAH	0,597	430	0,613	493	0,497	661	0,554	779	0,863	334	0,368	364
MASCARA	2913	FROHA	0,645	39	0,660	142	0,503	416	0,605	520	0,962	6	0,383	237
MASCARA	2914	MATEMORA	0,636	67	0,648	209	0,504	337	0,598	563	0,956	18	0,379	268
MASCARA	2915	MAKDA	0,635	71	0,648	211	0,494	805	0,630	396	0,914	142	0,375	314
MASCARA	2916	SIDI BOUSSAID	0,624	157	0,639	276	0,491	851	0,578	664	0,940	48	0,350	480
MASCARA	2919	BENIAN	0,627	124	0,644	241	0,501	510	0,580	648	0,919	127	0,350	481
MASCARA	2920	KHALOUJA	0,631	95	0,649	204	0,497	671	0,576	677	0,935	63	0,352	467
MASCARA	2921	EL MENAOUER	0,605	340	0,613	501	0,496	745	0,533	825	0,896	201	0,390	179
MASCARA	2923	AOUF	0,620	197	0,639	273	0,524	40	0,590	608	0,914	144	0,327	623
MASCARA	2924	AIN FARES	0,628	114	0,640	268	0,506	281	0,568	714	0,946	37	0,373	330
MASCARA	2925	AIN FRASS	0,593	483	0,608	545	0,475	945	0,580	650	0,836	439	0,324	646
MASCARA	2927	OGGAZ	0,624	158	0,636	301	0,506	282	0,620	455	0,897	199	0,363	396
MASCARA	2928	ALAMIA	0,619	206	0,625	410	0,506	253	0,595	581	0,895	209	0,375	310
MASCARA	2929	EL GAADA	0,595	454	0,616	478	0,504	364	0,528	838	0,872	294	0,310	723
MASCARA	2930	ZAHANA	0,635	69	0,646	225	0,511	133	0,614	482	0,925	97	0,403	104
MASCARA	2932	S. ABDELMOUMENE	0,616	237	0,627	396	0,496	706	0,561	752	0,950	32	0,375	308
MASCARA	2933	FERRAGUIG	0,602	382	0,604	576	0,492	826	0,512	868	0,840	418	0,391	173
MASCARA	2934	EL GHOMRI	0,603	373	0,636	304	0,497	672	0,574	688	0,925	99	0,297	778
MASCARA	2935	SEDJERARA	0,601	390	0,613	498	0,493	822	0,533	824	0,929	83	0,368	358
MASCARA	2936	MOCTA DOUZ	0,615	244	0,634	318	0,498	629	0,568	715	0,924	103	0,351	469
MASCARA	2938	EL GUETTANA	0,583	582	0,645	232	0,515	90	0,623	435	0,867	317	0,334	577
MASCARA	2940	EL KEURT	0,633	86	0,661	138	0,515	92	0,652	285	0,912	147	0,335	573
MASCARA	2941	HARROUS	0,565	728	0,580	723	0,495	754	0,553	783	0,802	561	0,273	856
MASCARA	2942	GUERDJOUJ	0,609	303	0,623	422	0,492	829	0,565	732	0,919	126	0,329	616
MASCARA	2943	CHORFA	0,617	225	0,672	94	0,499	609	0,732	48	0,935	60	0,217	933
MASCARA	2944	RAS AIN AMIROUCHE	0,623	170	0,636	305	0,504	365	0,648	308	0,896	203	0,359	420
MASCARA	2945	NESMOT	0,618	211	0,625	409	0,491	852	0,572	701	0,906	164	0,368	363
MASCARA	2946	SIDI ABDELJEBAR	0,612	273	0,643	248	0,496	722	0,586	623	0,950	29	0,358	429
MASCARA	2947	SEHAILIA	0,624	156	0,631	351	0,496	740	0,551	787	0,956	21	0,401	107



**ANNEXE 8 : Matrice du renouveau rural 2006..**

**Annexe 9:** La potentialité hydrique de la wilaya de Mascara.

BARRAGE	CAPACITE INITIALE (HM <sup>3</sup> )	CAPACITE ACTUELLE (HM <sup>3</sup> )	VOLUME (HM3) AU 31/12/2009	TAUX DE REMPLISSAGE (%)	TAUX D'ENVASEMENT (%)
OUIZERT	100	95	45,291	47,67%	5,00%
BOUHANIFIA	73	38	12,47	32,82%	47,95%
FERGOUG	17	0,4	0,193	48,25%	97,65%
CHORFA	83	80	30,311	37,89%	3,61%
<b>TOTAL</b>	<b>273</b>	<b>213,4</b>	<b>88,265</b>	<b>41,36%</b>	<b>21,83%</b>

**Source :** DPAT, Mascara 2010

**Annexe 10 :** Evolution de l'Indice de la pauvreté Humaine

Années	1995	1999	2000	2004	2005
IPH-1 en pourcentage	25,23	23,35	22,98	18,15	16,60
Probabilité à la naissance de ne pas atteindre 40% ans en%	12,13	8,26	7,84	6,39	6,39
Taux d'analphabétisme des plus de 15 ans en %		33,40	32,80	25,00	23,70
Pourcentage de la population privée d'eau potable en %	22,00	14,50	11,10	5,50	5,00
Pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale en %	13,00		6,00	3,50	3,50

**Source :** Rapport national sur le développement humain, CNES/PNUD, Alger, 2006.

**Annexe 11 :** évolution de la productivité du travail

Secteurs	Croissance V.A		Croissance		Variation productivité	
	Moyenne 1997/2001	Moyenne 1997/2005	Moyenne 1997/2001	Moyenne 1997/2005	1997/2001	2001/2005
agriculture	7,0	5,3	10,4	1,3	-3,1	4,0
Industries hors hydrocarbures	3,3	2,5	10,2	5,3	-6,3	-2,6
BTP	2,9	7,2	2,5	16,9	0,4	-8,3
services	4,2	5,8	-4,4	9,9	9,0	-3,7
Secteurs productifs	3,7	5,4	2,1	8,0	1,5	-2,4
Secteurs productifs hors agricultures	3,0	5,3	-0,3	10,3	3,4	-4,5

**Source :** Rapport national sur le développement humain, CNES/PNUD, Alger, 2006.

## Annexe 12 : Investissement dans le cadre du FNDRA

COMMUNE	TYPE D'INVESTISSEMENT					
	PLANTATION	CEREALE	STOCKAGE SOUS FROID	FILIERES LAIT	VALORISATION D'OLIVE	APICULTURE
MASCARA	258	56	13,000	0	0	210
BOU-HANIFIA	134	796	0	0	0	207
HACINE	40	231	0	0	0	237
EL GUEITHNA	39	115	0	0	0	967
AIN FARES	25	167	0	0	0	0
MAMOUNIA	99	461	0	0	0	40
TIZI	105	297	15,000	0	0	0
EI KEURT	53	227	600	0	0	0
FROHA	141	813	7,000	0	0	71
TIGHENNIF	187	481	1,000	1	1	154
SEHAILIA	45	537	0	0	0	0
SIDI KADA	88	760	5,000	0	0	40
HACHEM	38	3,262	1,000	0	0	872
ZELAMTA	52	2,208	0	0	0	170
NESMOTH	57	0	0	0	0	0
EL BORDJ	17	0	0	0	0	0
KHALOUIA	2	157	0	0	0	0
EL MENAOUER	23	3	0	0	0	0
O/ EL ABTAL	23	1,609	0	0	0	0
S/A/DJEBAR	16	400	0	0	0	0
AIN FERAH	19	1,223	0	0	0	1
GHRISS	934	3,273	9,500	0	0	120
MAOUSSA	429	753	8,500	0	0	330
MATEMORE	291	873	8,500	0	1	0
SIDI BOUSSAID	177	237	0	0	0	20
MAKDHA	200	2,337	0	0	0	181
OUED TARIA	379	9,257	1,000	0	0	1,752
GUERDJOUR	14	1,766	0	0	1	220
AOUF	38	3,458	0	0	0	0
BENIANE	207	2,495	900	0	0	240
GHARROUSS	8	2,344	0	0	0	110
AIN FEKAN	95	3,354	0	0	0	1,759
AIN FRASS	210	8,609	0	0	0	2,110
SIG	123	230	200	0	19	40
BOUHENNI	48	237	0	0	1	560
CHORFA	39	86	0	0	0	10
OGGAZ	29	203	0	0	2	0
ALAIMIA	33	200	0	0	0	0
<b>TOTAL WILAYA</b>	<b>5,677</b>	<b>60,453</b>	<b>75,000</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>20,401</b>

Source : D.P.A.T Mascara- Avril 2010.



### **Annexe 13 : Les 30 Mesures prises par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural lors de la réunion des cadres le 14 Mars 2009**

1/ Les défis stratégiques qui nous interpellent pour la poursuite de l'effort en vue de faire de l'agriculture un véritable moteur de la croissance, du bien-être de toute la population mais aussi de la sécurité alimentaire du pays, laquelle deviendra de plus en plus une affaire de sécurité nationale dans le monde d'aujourd'hui.

2/ Une législation encadrant la stratégie nationale d'aménagement du territoire dont les schémas directeurs sont à présent en voie d'achèvement dans tous les secteurs, y compris celui de l'agriculture.

3/ La Loi d'Orientation Agricole adoptée l'année dernière a défini les voies et moyens de protection, de promotion, et de régulation du secteur agricole ainsi que d'organisation de sa profession, clarifiant également le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat qui sont éligibles au régime exclusif de la concession.

Cette législation sera renforcée bientôt par un texte relatif aux conditions d'octroi des concessions des terres agricoles publiques, en veillant à valoriser ce patrimoine, mais aussi et surtout à préserver les droits des travailleurs de la terre.

4/ Résoudre la question de l'eau dans notre pays au bénéfice de la population, mais aussi au service de l'agriculture par:

- La réalisation de barrages, de retenues collinaires et de stations d'épuration des eaux usées.
- La réalisation de stations de dessalement de l'eau de mer, dont le programme sera encore renforcé.
- Le lancement des études pour trois autres opérations majeures de transfert d'eau de la nappe albiennaise au Sud du pays vers une dizaine de wilayas des Hauts Plateaux.

5/ Le développement des technologies d'irrigation plus économes, permettra de libérer sensiblement l'agriculture et même l'élevage de la dépendance envers la pluviosité dans une région géographique de plus en plus aride.

6/ L'amélioration de la régulation des circuits de distribution des produits agricoles.

7/ La création d'un crédit sans intérêts «RFIG» au bénéfice des exploitations agricoles et des éleveurs.

8/ Le lancement des contrats de performance « 2009-2014 » pour le Renouveau de l'Economie Agricole et Rural.

9/ La réalisation d'un vaste programme de construction de marchés pour l'écoulement de la production de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que de centres d'abattages modernes à travers les hauts plateaux.

10/ Le Gouvernement veillera à mener une vaste campagne d'explication de la substance et de la portée de toutes ces nouvelles mesures de soutien.

11/ La mise en place d'une subvention des coûts d'acquisition et de reproduction des semences et des plants et l'institution d'un soutien des prix d'acquisition des engrais de 20%.

12/ L'institution d'un soutien public des prix des matériels agricoles et d'irrigation économisant l'eau entre 25 à 45% plus le leasing.

13/ Reconstitution de la mesure relative à l'alignement des prix locaux des céréales livrées aux CCLS sur les marchés mondiaux (4 500DA/q blé dur , 3 500 DA/q blé tendre et 2500 DA/q orge & Relèvement des prix des légumes secs payés par ces coopératives lentilles : 2.600 DA/q pois chiche : 3.000 DA/q.

14/ Soutien au développement de la production et de la collecte de lait (\*12 DA/l produit et livré à une laiterie conventionnée \*l'octroi d'une prime d'intégration au transformateur : de 2 à 4 DA/l et \*5DA pour le collecteur).

15/ Soutien à la production de viande (ovine, caprine, aviculture, équine, cameline).

16/ Soutien renforcé à certaines productions arboricoles (oléiculture, phoeniculture (dattes), arboriculture fruitière).

17/ Soutien à l'enseignement, la formation et à l'insertion professionnelle dans le domaine agricole.

18/ L'effacement de la dette des agriculteurs et des éleveurs.

19/ La mise à disposition du secteur des ressources financières nécessaires à son développement (200 milliards/an).

20/ Mise à niveau des capacités et des méthodes de travail de l'administration chargée de l'agriculture, afin d'accompagner ce renouveau agricole.

**21/ Appel aux agriculteurs et aux éleveurs à s'organiser davantage à travers leurs filières et autour des chambres nationales et locales d'agriculture.**

La modernisation de l'activité agricole que nous voulons mettre en place exige des circuits rénovés de dialogue, d'intervention et de contrôle.

**22/ Veiller à la gestion rigoureuse des ressources allouées et prévenir, à travers les services de contrôle de l'Etat tout détournement des deniers publics destinés à l'agriculture.**

**23/ Les différents services de contrôle de l'Etat veilleront de près à prévenir toute tentative de détournement du soutien public à l'agriculture vers des fins spéculatives et parasitaires.**

La justice devra veiller à sanctionner avec toute la vigueur de la loi toute dérive qui sera constatée.

**24/ Définir et mettre en œuvre les mesures requises en vue de la remise à niveau des entreprises publiques intervenant dans la production de matériels et d'équipements destinés à l'agriculture, y compris pour l'irrigation.**

**25/ Le Gouvernement doit, en outre, œuvrer à la mobilisation de partenariat à même d'améliorer la qualité de la production des entreprises publiques concernées.**

Nos partenaires étrangers, disposés à nous apporter leur savoir-faire, bénéficieront ainsi de l'important programme de modernisation et d'équipement de notre secteur agricole.

**26/ Récupérer, remettre à niveau et mobiliser les capacités de stockage et de froid non exploitées ainsi que les silos de blé et les mettre au service de la régulation de la production agricole**

**27/ Appel aux opérateurs nationaux invités à investir davantage dans les activités en amont et en aval de l'agriculture pour tirer profit de ce vaste programme.**

Leurs interventions dans ce domaine, qui revêt une importance particulière pour notre pays, seront accompagnées de l'encouragement des pouvoirs publics.

**28/ Appel aux investisseurs provenant de pays frères et amis qui ont manifesté l'intention de s'engager dans la production agricole dans notre pays. Ils seront les bienvenus, d'autant que le cadre législatif est désormais propice à ces interventions et que l'Etat a clairement affiché son choix stratégique pour le développement du secteur agricole, y compris l'élevage.**

Toute production agricole qui sera ainsi réalisée en partenariat, devra être destinée, en priorité, à la satisfaction des besoins du marché national.

**29/ Appel aux agriculteurs et éleveurs, invités à une mobilisation réelle, à la hauteur des moyens que l'Etat entend mettre à votre disposition. Cette mobilisation est à la mesure de nos capacités nationales. Elle s'inscrira dans le sursaut qualitatif que notre pays doit accomplir pour bâtir une Algérie forte et prospère, après avoir réussi à sortir de la tragédie nationale, pour parachever ainsi le processus de redressement national.**

**30/ L'enjeu en est la préservation de l'indépendance nationale qui nécessite la garantie de la sécurité alimentaire de notre peuple.**

L'enjeu en est aussi un développement stable et continu, dont l'agriculture constitue un moteur puissant, au service de nos jeunes générations. L'enjeu en est enfin, l'aboutissement réel de ce long chemin qui nous a conduits à restaurer la liberté et à recouvrer la terre de nos ancêtres.

ANNEXE 14

Tableau : Etat de mise en œuvre du programme 2009-2015 par composante.

	Plantation	énergie	Réhabilitation des peuplements	Infrastructures et équipement forestiers	Travaux de conservation des eaux et des sols	Désen- clavement	Mise en valeur	Mobilisation ressource en eau
% de réalisation 1 <sup>er</sup> trimestre 2015	7	3	5	1	2	2	2	2
% de réalisation 31.12.2014	83	76	71	71	64	56	55	42
% réalisation cumulé	90	79	76	72	66	68	57	44

Full Length Research Paper

## Analysis of the Algerian experience of agricultural and rural development

Benabdellah BENDJEFFAL<sup>1</sup> and Kheloufi BENABDELI<sup>2</sup>

University of Mascara, Faculty of Natural Sciences and Life, Department of Agronomy, Algeria.

Received 03 December, 2014; Accepted 20 April, 2015

This paper tries to reconstitute, according to a historic approach, the diverse phases by which the Algerian experience of agricultural and rural development passed to highlight the maladjustment of these policies because they all ignored the farmer as target of this policy. When these policies marginalize the countrymen in the institution of authoritarian regime, which is imperative model of development, the latter react negatively, which has consequences on the results of the actions of development. To estimate better a policy of rural development, this work shows the deficiencies and the best practice to improve the efficiency of the future actions of development.

**Key words:** Agricultural Development, agrarian reforms, experience of development, Countryman, Algeria.

### INTRODUCTION

The agricultural and rural development took, in Algeria, a remarkable development since the year 2000 and continuous this day to arouse self-satisfactions as questionings as for the results reached in consideration the colossal sums injected since. The complexity of the contradictions expressed towards the process of global development of the country and the agricultural and rural development in particular reports on one hand the opacity of the information relative to the actions of development advocated by the government and others part of the non-existence of institutions (public, private, administrative, legislative, civil society, non-trading companies, etc.) for the evaluation of the diverse public policies and the distribution of the results of its studies.

The passage from a model of development to another one, during the process of development of the country, implies changes in tools and methods of intervention

adopted in every phase.

In spite of the reserved results of the diverse actions of development committed by the Welfare state which " by the mechanisms of distribution and reassurance, allows individuals not to depend completely on the market for their survival, it guarantees other forms of existence " (Lessenich, 2008) the agricultural development policy and the countryman begun since 2006, opens a way towards a new vision of the participative and integrative development which deserves an analysis of the process of conception, implementation and the socioeconomic impacts on the target populations.

This first report authorizes us to ask the following question: the new Algerian policy of rural development Policy of rural revival (PRR), does she really go to the sense of a politics participative and integrative as it moved forward in reference texts by the government?

\*Corresponding author. E-mail: bendjeffaibenabdellah@yahoo.fr. Tel: +213 45 70 39 50, +213 05 55 40 35 07

Author agree that this article remain permanently open access under the terms of the [Creative Commons Attribution License 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)



## Participative Approach in the Algerian Policy of Rural Development: Analysis of Its Application

<sup>1</sup>BENDJEFFAL Benabdellah, <sup>2</sup>BENABDELLI Khelloufi

<sup>1</sup>Université de Mascara, FSNV, Department of Agricultural Sciences, Cité Sidi Saïd, BP 305, Mascara, Algeria.  
CP 29000

<sup>2</sup>University professor, Université de Mascara, FSNV, Department of Agricultural Sciences, Cité Sidi Saïd,  
BP.305 Mascara, Algeria. CP 29000.

Received: June 23, 2016  
Accepted: August 28, 2016

### ABSTRACT

Analyze the rural development policy implemented since 2006 through an analytical framework based on two key indicators: the study of the conditions of implementation of rural renewal policy in relation to set basic principles and analysis the participation of local stakeholders in the process (achieving near project for integrated rural development (PPDRI) designed as a key tool for intervention in the deep rural areas); is the objective of this study.

The results highlight a lack of maturity in the preparation and implementation of development projects. Ignorance of territories, coupled with a strategy focused on unsuitable structures are the cause of the partial failure of rural renewal plan.

**KEYWORDS:** rural development- policy of rural renewal –participative approach-Algeria- Mascara.

### INTRODUCTION

Further to the bankruptcies revealed by the modernizer's models of development and authoritarian of the years 60/70, the critics are going to bring to the foreground and to value the notion of popular participation.

The takeover extra liberals in the 80s (Thatcher, Reagan, etc.), and the imposition of structural adjustment in developing countries, synonymous with the imposition of a politico-economic models that are subservient to them, led to a withdrawal of the state of infra structural projects and political openness through liberalization of local initiatives and democracy. In addition, it is during this phase that the conditionality of development aid is emerging as leverage and donors support the emergence of farmer organizations to support the agricultural sector and represent producers in negotiations with the State. [1].

This sparked a growing intensity of work which all promotes participatory development such as the Chambers of work in 1983[2], Cernea in 1983[3], etc.

Participatory development, which was a means of pressure has become a deliberate request of donors, NGOs and even government to initiate projects of local development based on decentralization as a mode of operation to achieve goals, "explicit societal: fight against poverty, empowerment, gender equality, democracy, good governance, etc.". [1].

The change in the philosophy of continuous support, from the 2000s, donor countries and international financial institutions require developing State to define their development policy of fight against poverty, fully involving farmers' organizations and civil society in the design of "Records of the poverty reduction strategy." [4]. Thus we see that the participative standard and changes scale and becomes part of the debate on aid effectiveness [5].

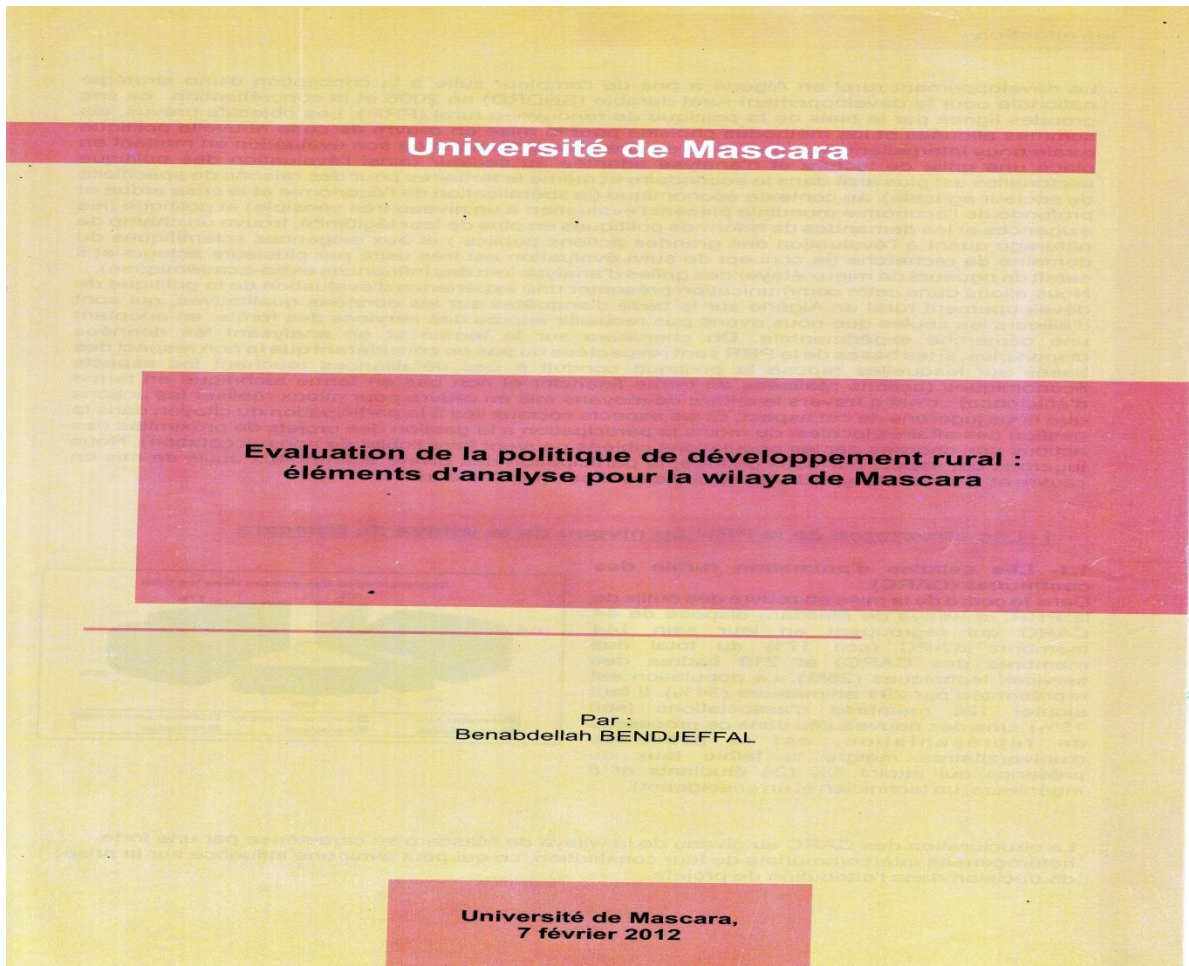
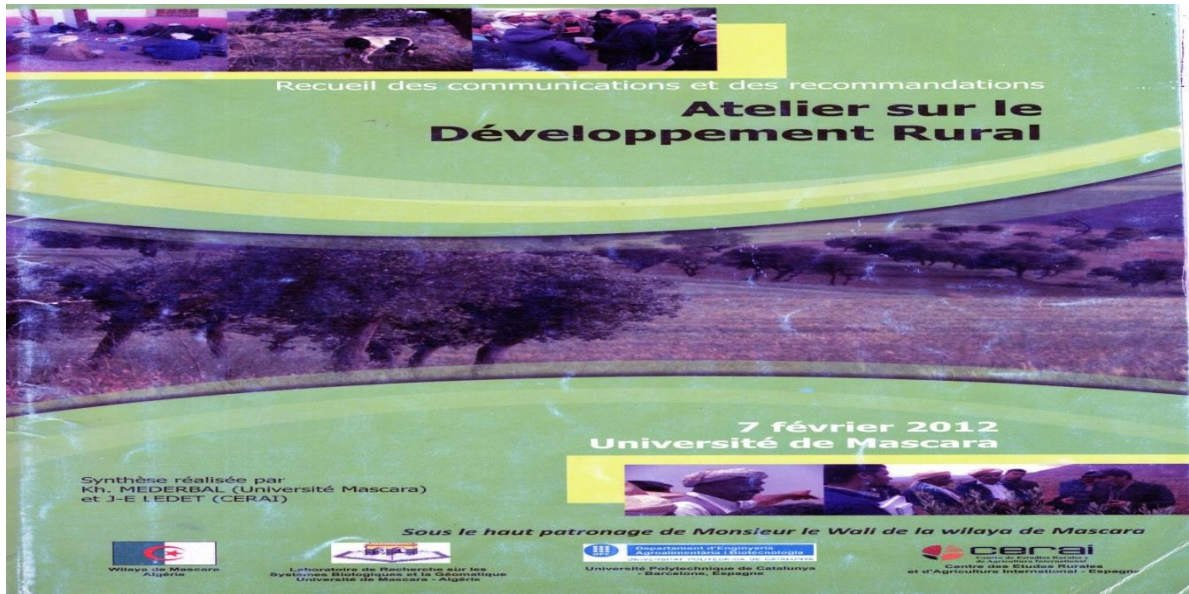
The notion of participation, which in fact was not clearly defined and theorized, will find success and became one reference to the government of developing countries, where the "participatory proactive intervention" hesitating between a set of tools very heterogeneous, in a gradient between "imposed participation" and "self-promotion". Moreover, they are part of projects and programs whose ability to integrate local perspectives varies according to the degree of bureaucratization.[1].

In Algeria, after ten years of agricultural and rural development, the recurring question is deviant to know if the efforts of the State granted at the expense of billion dollars, allowed to reach the goals fixed by the government.

The recognition of the marginalization of rural communities in the management of their territories and their future by governmental authorities [6] seems a strong advanced to a new method of governance. Then the assertion of the choice of a participatory and inclusive approach of the bottom to the top is a confirmation of the willingness of public authorities to align with international standards for certain rural development.

**\*Corresponding Author:** BENDJEFFAL Benabdellah, Université de Mascara, FSNV, Department of Agricultural Sciences, Cité Sidi Saïd, BP 305, Mascara, Algeria. CP 29000 E-mail: bendjefalbenabdellah@yahoo.fr  
Tel/Fax/Mob: Fax+213 045 70 70 14 Tel : +213 5 55 40 35 07

Article 3



**FIN ET  
DERNIERE PAGE**

